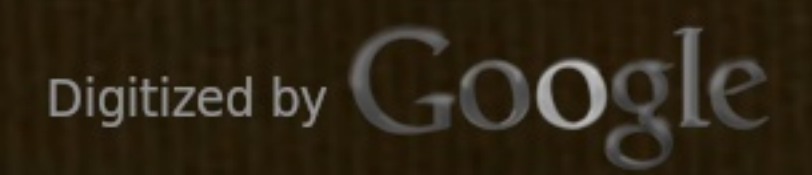

Digitized by Google



Mémoires

de la

Société des Lettres
Sciences et Arts
de Bar-le-Duc

QUATRIÈME SÉRIE

IX

Mémoires

de la

Société des Lettres Sciences et Arts

de

Bar-le-Duc

IVe Série, tome IX

BAR-LE-DUC

IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE

—

1911

Les réunions de la Société ont lieu à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, le premier MERCREDI de chaque mois, à huit heures et demie du soir.

La Société ne prend pas la responsabilité des doctrines, des opinions et des faits avancés dans les mémoires et les travaux de ses membres, même quand elle en autorise l'insertion dans le Recueil de ses publications (Art. 23 des statuts).

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME IX

IVe SÉRIE DES MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES LETTRES

SCIENCES ET ARTS DE BAR-LE-DUC

1° *Index du* Bulletin mensuel *et des* procès-verbaux *pour l'année 1911.*

Archéologie. — Sigillographie. — Numismatique.

Ch. Aimond : Les étapes de la construction de l'église Saint-Étienne de Bar-le-Duc, p. v. — A propos de l'origine lorraine de Jean de Marville, p. lxxvii. — Découverte de fresques du Moyen âge dans l'église de Tronville, p. ci. — Note sur un tableau symbolique de l'hôpital Saint-Hippolyte de Verdun, p. cxix.

P. d'Arbois de Jubainville : Les moulages de monuments historiques de la Meuse au musée de sculpture comparée du Trocadéro, p. xlviii. — Demande de classement parmi les monuments historiques du palais épiscopal de Verdun, p. lxxi. — Son rejet, p. cvi. — Vente du bas-relief de la maison de Martin Mourot à Longeville, p. cxii. — Additions à la liste des monuments historiques de la Meuse, p. cxxxvi.

C. Dublanchy : L'église de Génicourt et ses œuvres d'art, p. lxxxviii.

E. de l'Escale : Une estampe du graveur lorrain Nicole, p. xcviii.

A. Martin : La décoration architecturale des bâtiments du tribunal et des archives dans la rue du Bourg à Bar-le-Duc, p. lxxxii.



Notes historiques.

Biographie. — Généalogie.



Géographie.

Bibliographie.

Nécrologie.



Variétés.

2° *Index* des **Mémoires.**

PROCÈS-VERBAUX

ET

BULLETIN MENSUEL

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE

BAR-LE-DUC

1911



BAR-LE-DUC

CONTANT-LAGUERRE, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ

36, Rue Rousseau, 36

—

1911

« La Société ne prend pas la responsabilité des doctrines, des opinions et des faits avancés dans les mémoires et travaux de ses membres, même quand elle en autorise l'insertion dans le recueil de ses publications » (art. 23 des *Statuts*).

Les travaux, discussions, décisions et détails quelconques intéressant la Société ne peuvent être communiqués aux journaux qu'après entente avec le Bureau (art. 24 des *Statuts*).

AVIS

MM. les Associés nouvellement reçus qui désireraient compléter la 4e série des Mémoires (t. I à VII, 1902 à 1909) pourront se procurer ces volumes au prix, exceptionnellement réduit pour eux, de 4 francs le volume, en s'adressant au Secrétariat. Nous ne saurions trop engager nos confrères à compléter leurs collections dont plusieurs volumes sont épuisés et très rares.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

Nº 1 **JANVIER 1911**

La Société se réunira *le mercredi, 4 Janvier 1911*, **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° Installation du bureau nouvellement élu;

2° Compte rendu du trésorier;

3° M. F. DE BACOURT : Les *de Rouyn*;

4° M. FORÊT : Le traité de Bruges et son importance pour l'histoire du Barrois;

5° M. J. BAUDOT : Les rapports de la France avec Verdun, d'après un livre de M. l'abbé Aimond.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 9 novembre 1910.

Présidence de M. ALEXANDRE MARTIN, *président.*

Sont présents : MM. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, BRAYE, COLARD, J. COLLOT, DANNREUTHER, DEJUST, ELARDIN, FORÊT, LECOMTE, L. MADELIN, A. MARTIN, PHILBERT, RENAULD, RETTET, VINCHON.

Se font excuser : MM. CHEVALIER, GOBLET, VIGO.

OUVRAGES REÇUS : *Hommage des auteurs :* L. BROUILLON : Les origines d'Adelbert de Chamisso, in-8°, 82 p. Reims, 1910 (portr.). — COMTE A. DE MAHUET : Biographie de la Cour sou-



veraine de Lorraine et Barrois et du Parlement de Nancy (1641-1790), in-8°, xx-317 p. Nancy, Sidot 1911 (42 portr. h. t. et 280 blasons).

ENVOI DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES : Mém. de la Soc. d'Agric. de Châlons, 1908-1909. — *Les Marches de l'Est*, 15 nov. 1910. — Notes d'art et d'archéol., nov. 1910. — Missouri Botanical garden, 20e report, 1909. — Soc. d'Études de Béziers, 31e vol., 1909. — *Le Pays Lorrain*, n° 11, 1910. — Soc. savoisienne d'hist. et d'archéol., t. 48 et 49 [E. PLAISANCE : *Histoire des Savoyens*, t. I et II], 1910. — Revue Mabillon, n° 23, 1910. — Soc. agric. des Pyrénées-Orientales, 51e vol., 1910. — Anthropol. papers of the American museum, vol. VI, part. I, 1910. — Rev. comm. et industr. de la Champagne, n° 1, 1910. — Bull. de la Soc. lorr. de photogr., n° 8, 1910. — Bull. trim. des Antiq. de Picardie, n° 3, 1910.

LECTURES ET COMMUNICATIONS : M. P. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE communique, en l'accompagnant de commentaires (V. plus loin, p. x), un placard original relatif à la prise de possession du duché de Bar par Stanislas en 1757. Il fait remarquer à cette occasion que le Barrois, à cette époque encore, n'avait pas cessé de constituer un État indépendant, uni, mais non confondu avec le duché de Lorraine.

M. F. DE BACOURT envoie quelques observations sur la carte du Barrois de M. l'abbé Hébert, récemment éditée par la Société (V. *Bull.* 1910, p. CXXXVI).

M. DANNREUTHER présente un exemplaire de l'*Acheminement à la langue allemande* (Strasbourg, 1635) du linguiste Daniel Martin, de Jametz, dont l'origine meusienne vient d'être établie par notre confrère M. E. Henry de Sedan (V. *Bull.* 1910, p. CXLII).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire, H. DANNREUTHER.



ARCHÉOLOGIE

Les Étapes de la construction de l'église Saint-Étienne de Bar-le-Duc.

Tout le monde sait que l'église Saint-Étienne (ancienne collégiale Saint-Pierre) a été bâtie du XIVe au XVIe siècle. D'ailleurs, au défaut de l'histoire, une étude même superficielle du monument y ferait bien vite reconnaître tous les caractères de la dernière période du Gothique. La difficulté commence seulement, lorsqu'on veut déterminer dans l'édifice l'apport de chaque siècle, et elle tourne à l'énigme lorsqu'on entreprend de dater exactement les différentes campagnes de construction ou de restauration, dont il fut l'objet. Sans prétendre résoudre le problème, on voudrait dans cette courte étude exposer les solutions probables auxquelles conduit l'étude comparée du monument et des textes anciens, qui s'y rapportent.



Le 31 juillet 1315, le comte de Bar Édouard 1er autorisait la fondation d'une collégiale « en la chapelle Saint-Piere, en [sa] Halle de Bar (1) ». Cette chapelle, qui depuis un certain temps déjà servait aux réunions des cinquante ou soixante chanoines-fondateurs, dut de bonne heure céder la place à une église plus vaste. D'ailleurs dans une supplique de 1438, dont il sera bientôt question, le chapitre de Saint-Pierre exposait au Saint-Siège que l'église de la collégiale, dès sa première fondation, avait brillé par la beauté de son architecture « *Ex sui primeva fundatione, in structuris et aedificiis venustate floruerat* ». Ce luxe de construction s'explique et se justifie par l'accroissement constant des ressources du nouveau chapitre pendant tout le XIVe siècle.

(1) Archives Meuse. G. Saint-Pierre, 3, orig.

Mais à quelle date faut-il placer les premiers travaux de la nouvelle église? *Maxe-Werly* (1) et *Bellot-Herment* (2), sans apporter ni l'un ni l'autre de preuves décisives, parlent l'un des environs de 1320 et l'autre de 1358. Il suffira de noter ici que, dès 1334, le prévôt de la collégiale Aubry pouvait choisir sa sépulture « devant le grant auteil de l'église » (3). Deux ans plus tard, en 1336, un compte nous parle de « l'ouvraige de chapelle, que Messire (le comte Édouard I[er]) fait faire en l'esglise Sainct-Pierre de Bar » (4). D'autres chapelles sont fondées au même lieu en 1338 (Sainte-Marguerite et Saint-Jean-Baptiste) et en 1363 (1[re] chapelle de l'Annonciation.) Or ces fondations et ces constructions concernent évidemment un édifice nouveau, très différent du modeste oratoire primitif.

A cette première campagne de construction il faut sans doute rapporter les bases si caractéristiques des piles qui soutiennent trois des travées de la nef actuelle de Saint-Étienne. Leur mouluration en particulier les apparente aux piles de la nef de l'église Notre-Dame de Bar, construite (d'après *Servais*) vers 1380, ainsi qu'à la partie ancienne de l'église Saint-Antoine, qui date certainement des environs de 1375. Commencée avant 1350, la collégiale Saint-Pierre devait donc achever de se bâtir à la fin du siècle, avec cette lenteur déconcertante, qui caractérise toute son histoire. En 1403, l'on voit la duchesse Marie de France léguer encore 200 livres spécialement destinées, déclare-t-elle, à « l'édification d'icelle » église (5), tandis qu'en 1404-1405, son mari le duc Robert fait délivrer au chapitre de Saint-Pierre un hêtre, 50 chevrons et 35 autres pièces de bois (6), apparemment pour l'aider à couvrir les constructions nouvelles. Enfin, en 1412, la collégiale se complète d'une chapelle due à la générosité d'Alexandre le Lombard et de sa femme.

(1) Notes et documents sur l'Hist. de l'art..., p. 124.
(2) Bibl. de Bar, ms. 148, p. 32.
(3) Arch. Meuse, *loc. cit.*, testament orig.
(4) Arch. Meurthe-et-Moselle, B. 966, f°, 7.
(5) Calmet, 1[re] édit., III, pr. c. 161.
(6) Arch. Meuse, B. 681, f° 366 v° sq.

∴

Comment cette première église, élevée au cours du siècle qui suivit immédiatement la fondation du chapitre de Saint-Pierre, a-t-elle disparu presque complètement pour faire place à l'édifice que nous voyons aujourd'hui? La réponse à cette question est donnée par le chapitre lui-même, dans la supplique qu'il adressa en 1438 au pape Eugène IV et qu'un registre des Archives Vaticanes nous a heureusement conservée (1). Après avoir fait l'éloge de leur église, illustre à la fois par sa situation, le trésor de ses reliques et la beauté de son architecture, les chanoines de Saint-Pierre décrivent son état lamentable, conséquence trop naturelle des guerres, des incendies et des sinistres de tous genres, qui, depuis longtemps, disent-ils, dévastent la contrée. Tout alors menace ruine dans l'édifice, depuis la toiture et les voûtes jusqu'aux fondations elles-mêmes. « *In tectis, coopertur is, parietibus, fundamentis et aliis suis structuris et aedificiis plurimum ruinosa, collapsa et destituta* ». A la vérité, ajoutent les chanoines, ils ont commencé à reconstruire en grande partie les bases et les piles de leur église; mais la restauration totale de l'édifice, devenue chaque jour plus urgente, nécessitera au moins 20.000 livres tournois.

La générosité des ducs René I et René II, celle des doyens de la collégiale et de plusieurs hauts fonctionnaires du Barrois allait permettre cette restauration. Elle eut lieu en trois campagnes, que les documents permettent de dater ainsi : 1° De 1445 environ à 1466 au plus tard, restauration de trois travées de la nef et des collatéraux, suivie de la construction du transept et de l'abside; 2° En 1484 et pendant les années suivantes, restauration ou reconstruction des voûtes, achèvement des travaux précédents; 3° De 1513 à 1525, allongement de la nef (2 travées) et construction de la façade occidentale.

1° La supplique de 1438 nous a montré le chapitre de Saint-Pierre, au moment où il vient de restaurer les supports ou les

(1) Publié par le P. Denifle : *La guerre de Cent ans et la désolation des églises...*, t. I, p. 366 sq.

piles de son église. Les traces de ce remaniement se remarquent encore très bien aujourd'hui, dans les trois plus anciennes travées de la nef (1). A partir de 1445 environ, les chanoines encouragés par le calme relatif dont jouit le pays, et par une subvention de 1.000 francs (2) que le duc René vient de leur accorder, entreprennent de rebâtir presque complètement la nef et les collatéraux. Ce travail devait les conduire à édifier le transept et l'abside, plus nécessaires encore aux cérémonies du culte. Toute cette partie de l'église dut être achevée en l'année 1466 au plus tard. En effet René I[er], toujours généreux à l'égard de la collégiale, donna pour une des travées du transept et pour la fenêtre d'un dessin si original, qui termine l'abside, deux vitraux à ses armes qui devaient être en place dès cette époque (3). Nous savons, d'autre part, que la chapelle Saint-Sébastien, construite par Jean de Barbonne, et où celui-ci put être enterré en 1473, formait l'un des bras du transept, et avait été ornée par ses soins d'une verrière et d'un autel (4). Il n'est donc pas téméraire de penser que le transept et l'abside de la collégiale, si parfaitement liés ensemble au triple point de vue de l'appareillage, des lignes architecturales et de la mouluration (5), ont été élevés simultanément à la fin du deuxième tiers du XV[e] siècle.

2° Malgré une tradition toujours vivace, l'occupation du Barrois par les troupes de Louis XI de 1480 à 1483 semble avoir

(1) A ce moment les collatéraux durent être surélevés à la hauteur de la nef, pour former une *halle-kirche*, à la mode du XV[e] siècle. Le clocher pouvait aussi reposer alors comme à Saint-Maxe et dans beaucoup d'églises du Barrois, sur la croisée du transept.

(2) Maxe-Werly, *op. cit.*, p. 124.

(3) Ils sont décrits dans une enquête de 1702 (Bibl. Nat., ms. fr. 1364, f. 305 ss., Arch. Meuse. E. 315) commentée par Maxe-Werly, *op. cit.*, p. 125 ss.). W. Konarsky (*Mém. Soc. des Lettres*, 1900) et par M. L. Germain (*ibid.*, p. 217 ss.) dont nous avons adopté les conclusions.

(4) Bibl. de Bar, ms. 67-5.

(5) Cependant le bras Nord du transept offre quelques traces d'archaïsme.

marqué un temps d'arrêt dans les travaux de la collégiale. Au contraire, dès 1484, année de la réunion définitive du Barrois et de la Lorraine, nous voyons le duc René II donner au chapitre de Saint-Pierre 180 francs, payables en six termes, et destinés suivant l'intention du donateur « ez ouvraiges et réparacions d'icelle église » (1).

Cette deuxième campagne de restauration et de construction, contemporaine d'ailleurs des grands travaux du château de Bar, dut parachever, spécialement dans les parties hautes de l'édifice, l'œuvre de la période précédente. Il est possible qu'il y ait eu alors une reprise générale de toutes les voûtes, dont les clefs offrent encore, en plus des pièces de l'écu de Lorraine, les armes spéciales de Philippe de Gueldre (2), devenue duchesse de Bar en 1485.

3° Au début du XVI[e] siècle, il restait à allonger la nef de deux travées et à construire la façade occidentale. Ce fut l'œuvre de Louis Guyot, doyen de la collégiale, aidé d'ailleurs par la générosité des souverains du Barrois. L'attribution du portail de Saint-Pierre au doyen Guyot est confirmée : 1° par la tradition du chapitre de la collégiale (3) ; 2° par la présence de sa statue agenouillée au portail de l'église (4), à côté de celle de son patron le roi Saint-Louis (et non pas Louis XI). D'autre part la maison décanale reconstruite par le même Louis Guyot offrait, si l'on en juge par un dessin et par les débris déposés aujourd'hui dans la cour du musée de Bar, les dais sculptés, les génies ou marmousets et les pilastres moulurés, qui ornent encore la façade de Saint-Étienne. Quant au décanat du généreux doyen, les documents résumés dans l'Inventaire de Dufourny, le Pouillé de Verdun et surtout l'épitaphe de son prédécesseur immédiat François Brûlé († 1513) le font commencer en 1513, pour finir en 1525. Ce sont en même temps les dates extrêmes de l'érection du portail de la collégiale et des

(1) Arch. Meuse, B. 512, f° 117.

(2) A la clef centrale de la nef.

(3) Dans un mémoire daté de 1782 (Arch. Meuse. G. Saint-Pierre 3).

(4) Longeaux-Dumast : *La Chambre des comptes du Duché de Bar*, p. 14.

deux travées de la nef, qui s'y rattachent si intimement. Il faut par suite éliminer les noms de l'architecte Jacquemin de Commercy (mort dès 1491) et de l'imagier Jean Crocq (décédé pour 1510) dont on a fait parfois les collaborateurs du doyen Guyot.

Quant au clocher actuel de Saint-Étienne, qui succéda peut-être à un beffroi provisoire (1), il dut être construit vers la fin du XVIe siècle, à l'époque où le chapitre restaura l'église endommagée par l'attaque et la surprise de Bar en 1589. Une vue de la ville en 1611 par J. Duviert nous montre la tour achevée sans le dôme et le lanternon, qui la surmontent aujourd'hui. Ceux-ci durent être ajoutés en 1630 (2), soit trois siècles environ après les premiers travaux de la collégiale. Il serait trop long de discuter ici la date de l'érection des quatre chapelles latérales encore existantes. Les textes, d'accord avec leur architecture, semblent indiquer pour deux d'entre elles (Sainte-Anne et anc. Sainte-Marguerite) les environs de 1503, tandis que les deux dernières (Congrégation et Fonts-baptismaux) seraient de 1524 ou des années suivantes.

Ch. Aimond.

VARIÉTÉS

La prise de possession du duché de Bar par le roi Stanislas en 1737.

Le 18 janvier 1737, le roi détrôné de Pologne auquel était attribuée la souveraineté du duché de Bar en vertu du traité de Vienne du 3 octobre 1735 et des conventions postérieures des 11 avril et 28 août 1736 signait au château de Meudon les lettres patentes données en forme d'édit qui annonçaient à ses sujets l'avènement du nouveau duc. Par cet acte il déléguait

(1) Comme celui qui déshonore encore l'église de Rembercourt-aux-Pots.

(2) Pouillé de Verdun, II, p. 50, n. 1.



ses pleins pouvoirs à ses deux représentants, MM. de Chaumont de la Galaizière et de Meckec, pour recevoir en son nom, « dans sa bonne ville de Bar », le serment de fidélité des officiers de la Chambre des Comptes et du bailliage. Cette cérémonie eut lieu le 8 février suivant, au château de Bar, dans une salle de la Chambre des comptes; le président de Rouyn prêta serment pour sa compagnie, M. de Vendières, procureur général, pour les officiers du bailliage.

Ce fut seulement six semaines après, le 21 mars, que Stanislas prit possession du duché de Lorraine, à Nancy, dans les mêmes formes solennelles.

Il est nécessaire d'insister sur l'intervalle de temps qui sépara ces deux intronisations et sur leur distinction, afin de ruiner l'erreur trop communément répandue qui veut que le duché de Bar ait cessé d'exister à partir du jour où la mort de René d'Anjou en 1480 assura la souveraineté de cet État à sa fille Yolande d'Anjou, déjà duchesse de Lorraine du chef de sa mère. On oublie un peu vite par là, que si les deux pays eurent un gouvernement unique, cette union n'abolit pas, même jusqu'à la veille de la Révolution, la séparation qui subsistait entre les deux duchés, par exemple pour le fait de la justice et pour certaines parties de l'administration. Ainsi jusqu'en 1667 les appels des jugements des tribunaux inférieurs du Barrois non mouvant étaient portés à la Cour souveraine de Saint-Mihiel, issue des grands jours; d'autre part les bailliages du Barrois mouvant relevèrent suivant les cas du présidial de Sens, puis de celui de Châlons et du Parlement de Paris. Enfin toute l'administration domaniale, et par conséquent, la justice administrative qui n'en était pas séparée comme aujourd'hui, était exercée dans toute l'étendue du duché de Bar par la Chambre des Comptes de Bar, qui avait gardé en outre beaucoup des anciennes attributions dévolues dès le haut moyen âge au conseil du prince, dont elle était sortie.

Tout en se défendant d'un excès de régionalisme, de je ne sais quelle recherche de séparatisme interprovincial, il m'a paru bon de rappeler ce fait historique, le maintien jusqu'à la Révolution de l'indépendance du duché de Bar, amoindrie si



l'on veut, mais réelle sous certains aspects. Son affaiblissement par l'effet de la politique centralisatrise de Léopold et de ses successeurs, ne doit pas nous faire oublier que, si les ducs s'intitulaient ducs de Lorraine et de Bar, il n'y eut jamais un seul duché de Lorraine en Bar, mais deux duchés de Lorraine et de Bar gouvernés par un même souverain. Bien que le lien entre les deux États fût plus resserré que celui qui serait établi par une union personnelle, on ne vit jamais ni subordination de l'un à l'autre, ni absorption de l'un par l'autre.

Il est encore à noter que les habitants du Barrois et ceux de Bar en particulier firent tous leurs efforts pour maintenir leurs privilèges et rappeler aux ducs les engagements pris lors de la réunion des duchés. Ainsi en 1500, les députés du bailliage de Bar refusèrent de se rendre à la session des États généraux convoqués à Nancy : il fallut les réunir à Bar même. Auparavant, grâce à un compromis, plusieurs sessions des États furent tenues à Pont-à-Mousson, ville du Barrois la plus rapprochée de Nancy. Enfin le cahier du tiers État du bailliage de Bar en 1789 demande le rétablissement d'une assemblée provinciale dans le duché de Bar, en alléguant que « les États subsistaient encore en 1664 et se tenaient alternativement à Bar, Saint-Mihiel et Pont-à-Mousson ».

P. A. J.

BIBLIOGRAPHIE

I

La Cour souveraine de Lorraine et Barrois fut érigée le 7 mai 1641 par Charles IV, avec les magistrats fidèles de la Cour des Grands jours et devint en 1775 Parlement de Nancy.

L'histoire de ce tribunal suprême a paru en 1899, mais il manquait au livre, très apprécié, de M. Krug-Basse, le complément grâce auquel l'historien du Parlement de Metz, M. Michel, avait pu donner, dès 1846, à son œuvre un ensemble parfait : je veux dire une biographie de chaque magistrat. Cette fâcheuse lacune vient d'être comblée. Petit-fils de ce baron

de Mahuet que Léopold rentré dans ses États mit en 1698 à la tête de la Cour souveraine reconstituée, le comte Antoine de Mahuet publie sous ce titre *Biographie de la Cour souveraine de Lorraine et Barrois et du Parlement de Nancy*, *1641-1790*, un volume de plus de 300 pages, luxueusement édité par la maison Sidot et orné de 42 portraits et de 280 blasons. Plusieurs années ont été nécessaires à l'auteur pour mener à bien son entreprise, car il lui fallut non seulement rechercher et réunir en ordre alphabétique les noms des présidents, conseillers d'honneur, conseillers clercs et laïcs, secrétaires du roi maison et couronne de France, procureurs et avocats généraux, greffiers, huissiers, et autres officiers subalternes, mais aussi pour identifier chaque nom, interroger les états civils, les bibliothèques, les archives, maintes familles établies en des provinces souvent éloignées, recueillir des portraits, reconstituer les blasons de tant de personnages connus et inconnus. Pour dessiner ces nombreux blasons qui rehaussent l'intérêt de cette publication, M. de Mahuet ne pouvait mieux faire que de recourir au talent de son ami et collaborateur, notre renommé héraldiste lorrain, M. des Robert.

Le Barrois tient une grande place dans l'histoire du Parlement de Nancy puisque celui-ci est issu du Parlement ou Grands jours de Saint-Mihiel. Deux magistrats originaires de Bar-le-Duc y ont acquis, en outre, une veritable célébrité : *Nicolas Marchal* et *Alexis Garaudé*.

Marchal, bourgeois de Bar prodigieusement enrichi pendant l'occupation française, sut se rendre nécessaire au gouvernement de Léopold qui le fit conseiller à Nancy en 1700 et membre du Conseil des Finances en 1714. « Il etoit, dit un contemporain, d'une magnificence qui n'avoit pas eu d'exemple dans la province ». La reproduction de son portrait est, par malheur, tout à fait défectueuse.

Alexis Garaudé, bien connu des lecteurs des Mémoires de la Société des Lettres de Bar-le-Duc, était né dans cette ville en 1725. M. de Mahuet donne quelques nouveaux détails sur ce déconcertant favori de la Cour de France surnommé *Gare aux nez* par les avocats de Nancy.

Après l'excellent ouvrage messin d'Em. Michel, après le copieux recueil Longeaux-Dumast pour la Chambre des Comptes de Bar, après la luxueuse publication du comte de Mahuet sur le Parlement de Nancy, il ne reste plus qu'à souhaiter pareille bonne fortune aux magistrats des Grands-Jours de Saint-Mihiel.

F. DE B.

II

LOUIS BROUILLON : *Les origines d'Adelbert de Chamisso.* — Reims, L. Monce, 1910.

Qu'un champenois, d'origine et de nationalité purement welches, né près de Sainte-Menehould, ayant parlé pendant toute son enfance le français comme sa langue maternelle, compte parmi les écrivains classiques, non de la France, mais de l'Allemagne, voilà un fait curieux et paradoxal, qui s'est réalisé dans la personne de Louis-Charles-Adélaïde, dit Adelbert, de Chamisso.

Notre confrère, M. Louis Brouillon a consacré à cette figure originale une étude remarquable, qui a paru d'abord dans le tome CXXVII des *Travaux de l'Académie de Reims,* puis a été tirée à part. Cette étude nous intéresse particulièrement, nous autres gens de Barrois et de Lorraine, pour plusieurs raisons. D'abord, en recherchant, ce qui est l'objet propre de son travail, les origines d'Adelbert de Chamisso (ou plutôt Chamissot, avec un *t* final, que paraît exiger l'orthographe la plus authentique de ce nom), M. Brouillon a pu remonter jusqu'à un Alexis de Chamisso, qui vivait dans les dernières années du xv[e] siècle. Or cet Alexis possédait, parmi ses seigneuries, celle de Vilosne près Dun (Meuse), et il tenait la charge d'écuyer d'écurie de René II, duc de Lorraine et de Bar.

La famille de Chamisso, très prolifique, se divisa en plusieurs branches, celles de Sivry, de Villers, de Boncourt. Adelbert de Chamisso appartient à la dernière. Il naquit au château de Boncourt, voisin du village d'Ante (arrondissement de Sainte-

Menehould), le 30 janvier 1781. Il était le sixième des sept enfants de Louise-Marie de Chamisso, seigneur de Boncourt et autres lieux.

M. Brouillon ne s'en tient pas à une de ces sèches études généalogiques qui constituent trop souvent comme une suite insipide d'extraits d'état civil. Il a eu l'heureuse idée de s'étendre sur le château natal d'Adelbert, et de donner, d'après des documents exacts, un intéressant tableau de l'existence menée par la famille qui l'habitait. Il nous fait vivre ainsi, dans un coin de province, avec la petite noblesse, trop dédaignée par la Cour de Versailles, aux approches de la terrible Révolution qui allait balayer les grands seigneurs comme les modestes hobereaux, et les réunir dans les rangs de l'émigration à l'étranger.

Adelbert de Chamisso suivit sa famille en Allemagne et en partagea les misères. Dans une fine analyse psychologique, M. Brouillon nous montre combien il différait d'elle par ses aptitudes, ses goûts et ses idées, et comment ce descendant de gens d'épée dont l'esprit était assez étroit et borné devint un naturaliste de mérite, un des conteurs et des poètes les plus éminents de la littérature allemande. Il nous fait un piquant portrait du personnage original, un peu excentrique, qu'Adelbert de Chamisso, dans sa maturité, présentait aux Berlinois, parmi lesquels, après une vie fort errante, il avait fixé sa résidence. C'est dans la capitale prussienne qu'il passa ses dernières années. Il épousa par inclination une allemande plus jeune que lui de dix-neuf ans, Antonia Piaste, et eut sept enfants lui aussi, comme son père Louis-Marie de Chamisso.

Les recherches que notre confrère M. Vigo a bien voulu faire sur ma demande à l'état civil montrent qu'il y eut des Chamisso à Bar-le-Duc jusque dans la seconde moitié du XIXe siècle. Sont morts à Bar : le 27 mars 1835 Alexis Gabriel-Marie de Chamisso, chevalier de Saint-Louis, âgé de 61 ans, né à Villers-en-Argonne, époux de Louise-Charlotte-Catherine-Joséphine Boucher de Gironcourt, domicilié rue du Bourg; — et le 9 octobre 1857 Alexis-Camille de Chamisso de Gironcourt, propriétaire, âgé de 33 ans, né à Saint-Germain-en-

Laye, domicilié rue Lapique, 10, époux de Hermine-Caroline Maucler.

L'histoire ne conservera que le nom d'un seul des membres de cette vaste famille, qui put se croire importante; c'est justement le nom de celui qui s'affranchit des préjugés au milieu desquels avaient vécu tous les siens, et qui dut aux lettres une illustration dont ses ancêtres eussent fait sans doute peu de cas.

ALEXANDRE MARTIN.

CHRONIQUE

*** Le bureau de la Société pour 1911 est ainsi composé : *Président :* M. ALBERT RENAULD; *vice-présidents :* MM. le général COLARD et L. GOBLET; *secrétaire :* M. DANNREUTHER; *secrétaire-adjoint :* M. P. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE; *trésorier :* M. L. VINCHON; *bibliothécaire :* M. H. BROCARD.

Commission de publication : MM. L. BRAYE, P. CHEVALIER et F. COMTE.

*** La Société qui comptait 56 membres lors de sa fondation en 1870, en possède aujourd'hui exactement 200 de plus, soit 256 membres, honoraires, titulaires et correspondants.

*** Une Société d'histoire naturelle et de palethnologie vient de se fonder à Chaumont (Haute-Marne).

*** Nous apprenons avec peine le décès, survenu le 9 décembre dernier, de M. l'abbé Lucien COLLET, membre correspondant, curé de Brouennes, ancien professeur au pensionnat de Juvigny-sur-Loison et à l'école Saint-Louis de Bar-le-Duc. M. Collet, également connu sous le nom de Fr. Valéry, a publié des notices sur le village de Septsarges, son pays natal, et sur l'abbaye de Juvigny, dont il préparait une histoire.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.



BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 2 FÉVRIER 1911

La Société se réunira *le mercredi, 1er Février 1911*, à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.

ORDRE DU JOUR :

1° M. d'Arbois de Jubainville : Une possession de l'ordre Teutonique dans la Meuse : la cure de Vaudeville ;

2° M. Forêt : Longeville en 1653 : un épisode de la misère dans le Barrois ;

3° M. de Dumast : Les derniers Lescamoussier ;

4° M. Ridet : Le marbre funéraire de Jean de l'Église (1610).

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 9 novembre 1910.

Présidence de M. Alexandre Martin, *président.*

Sont présents : MM. Aimond, Bernard, Braye, P. Chevalier, Colard, Ch. Collin, J. Collot, Dannreuther, Elardin, Evrard, Foret, L. Goblet, Lecomte, A. Martin, Rettet, Vigo, Vinchon.

Ouvrages reçus : *Hommages des auteurs* : M. Hébert : note sur Totemism and Exogamy de J.-G. Frazer. Lugano, 12 p.

in-8°, 1910. — A. Cim : Bureaux et Bureaucrates ; mémoires d'un employé des P.T.T. Paris, Flammarion, 391 p. in-12, 1910.

Envois des sociétés correspondantes : — Bull. de la Soc. d'arch. lorr., n° 11, 1910. — Ann. de la Soc. acad. de Nantes, 1909 et 1910. — Travaux de l'Acad. de Reims, 127e vol., 1910. — Bull. des soc. art. de l'Est, 11 et 12, 1910. — Le Pays lorrain, n° 12, 1910. — Soc. d'Hist. nat. de Mâcon, n° 13, 1910. — Revue de l'Hist. de Versailles, fasc. I-IV, 1910. — Soc. des sc. et arts de Vitry-le-François, t. XXVI, 1907. — Annales du muséum d'Hist. nat. de Vienne, vol. XXIII, 1909. — Bull. l'Institut Egypt., fasc. 1, 1910. — *Ons Hémecht*, fasc. 1 à 12, 1910. — Till Kungl-Vetenskaps Societeten i Uppsala, in-4°, 1910 (portr.). — *Les Marches de l'Est*, n° 9, 1910. — Bull. des sc. natur. de l'Ouest, n° 3, 1910. — Bull. de l'Acad. delphinale, t. 3, 1909. — Bull. de la Soc. de statist. de l'Isère, t. XI, 1910. — Bull. de l'acad. des Sc. et L. de Montpellier, n° 1, 1911. — Revue d'Ard. et d'Argonne, novembre-décembre 1910.

Correspondances : 1° M. Brocard, empêché de se rendre à la séance, rend compte du mandat qu'il a reçu de la Société à la date du 5 février 1902 afin de la représenter dans la délégation organisée pour l'adoption d'une langue auxiliaire internationale. Il fait connaître les difficultés qui ont surgi au sein de cette organisation et qui ont engagé un grand nombre de groupements et de sociétés savantes de France et de l'étranger à s'en désintéresser. La Société, adoptant les conclusions de son délégué décide que tout en donnant son entière approbation à la diffusion de l'*Esperanto*, elle se retirera de la Délégation.

2° M. W. Trelease, directeur du Jardin Botanique de Saint-Louis (Etats-Unis) et M. A. F. van Beurden, secrétaire archiviste de la Société d'histoire « Limburg » à Ruremonde (Pays-Bas) proposent l'échange des publications. Adopté.

3° M. Dommartin, secrétaire de la Société philomathique de Verdun, transmet une délibération de ladite Société prise à

l'occasion de la communication faite par M. A. Laurent à la Société des Lettres du Mémoire du Général Lemoine sur les événements de Verdun en 1792. Cette délibération soumet à une critique approfondie les énonciations de ce document. La Société charge son secrétaire de remercier notre confrère M. Dommartin de ses intéressantes observations qui seront recommandées à la sérieuse attention de l'auteur de la communication et conservées dans nos archives à la suite du Mémoire de Lemoine. Il est rappelé, d'une façon générale, qu'aux termes de notre règlement, la Société ne se rend nullement responsable des opinions ou doctrines contenues dans les articles dont elle autorise l'impression dans son Bulletin et ses Mémoires.

LECTURES ET COMMUNICATIONS : M. l'abbé AIMOND, communique un mémoire sur les étapes de la construction de l'église Saint-Etienne de Bar-le-Duc (V. plus haut p. V).

M. Ch. FORET commence la lecture d'une étude sur la signification et les conséquences du traité de Bruges dans l'histoire du Barrois.

Le secrétaire remplaçant le rapporteur empêché, présente le rapport d'usage sur les candidatures au titre de membres correspondants de MM. Maurice de L'Escale étudiant en droit, à Paris, l'abbé Camonin, professeur à l'Ecole Saint-Louis, à Bar, et Maginot, instituteur et bibliothécaire municipal à Saint-Mihiel. Les candidatures mises aux voix sont adoptées.

Il est ensuite procédé au renouvellement statutaire des membres du bureau dont le mandat expire au 31 décembre. Le scrutin donne les résultats suivants :

Sont élus pour l'année 1911. *Président :* M. A. RENAULD; *vice-présidents :* MM. le Général COLARD et L. GOBLET; *secrétaire adjoint :* M. P. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE; *Trésorier :* M. L. VINCHON. Le secrétaire et le bibliothécaire demeurent en fonctions. Sont également réélus membres de la commission de publication : MM. BRAYE, P. CHEVALIER et F. COMTE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire : H. DANNREUTHER.



Les Drouin dits de Rouyn.

Les documents manuscrits sur l'histoire du Dauphiné conservés à la Bibliothèque municipale de Grenoble contiennent des pièces que l'on ne s'attend guère à y trouver : une généalogie des Drouin dits de Rouyn, envoyée en 1671 de Bar-le-Duc par M. de Rouyn de Vassincourt au célèbre historien Guy Allard avec une lettre explicative (1).

Avant de nous occuper de cette correspondance et de son objet, il convient d'établir l'origine des Drouin d'après les documents du Cabinet des Titres.

« Le 6 octobre 1420, Philippe, duc de Bourgogne, déclare à Paris que Henry Drouin originaire du pays de Tartenois seroit venu au service de feu Jean, duc de Bourgogne et luy auroit servy d'escuyer descurie jusques à son décès, et qu'il se seroit retiré en la cité de Besançon où il auroit pris à femme d^{lle} Agnès du Breul laquelle lui auroit donné en faveur de mariage la terre et signorie de Valières mouvant en fief dudict seigneur duc de Bourgogne à cause de son chastel de Talan les Dijon. Le procureur général du dict duc ne luy voulut permettre en prendre possession (auquel il n'estoit notoire que le dict Henry fut noble) pour quoy il avoit fait mettre le dict fief dans sa main (2).

En considération de l'ancienneté de sa noblesse Philippe de Bourgogne lui fit pleine et entière mainlevée de son dit fief, et

(1) J'en dois le signalement à M. Lesort, le savant archiviste d'Ille-et-Vilaine et la copie à M. Maignien, bibliothécaire de la ville de Grenoble.

(2) Jehan Drouyn, bailli du grand fief d'Aulnis (1461) : *écartelé aux 1 et 4 trois chevrons, aux 2 et 3 une bande chargée de 3 besans et accompagnée de 6 annelets en orle* (Bibl. Nat., ms. franç., 9.462 et 27.516).



aussi en considération de ses services tant en paix qu'en guerre (1) ».

Le 2 juin 1458, Claude Drouin, neveu de cet Henry et nouvellement fixé à Bar-le-Duc, obtient le certificat suivant :

Jehan Jouart, docteur en droit, juge de la cité de Besançon faisons congnoissance à tous que l'an de grâce N. S. mil quatre cens quarante huit le 2e jour du mois de juing comparut en jugement par devant nous noble hoe Claude Drouyn demorant à Bar-le-Duc, et nous a remontré que *desirant scy habiter en la dite ville de Bar-le-Duc* il luy est besoing de faire paraistre de l'estat d'iceluy issu du comté de Bourgongne auquel païs les prédecesseurs d'iceluy ont toujours estez tenuz pour gens nobles et d'ancienne noblesse, à ceste cause nous a requis qu'ayons à luy octroyer vidimus de certaines lettres qui sont ès mains d'Henry Drouyn dict de Rouyn, escuyer, sr de Valières et la Rochette, bourgeois de ceste cité, oncle paternel dudict Claude, lequel Henry, après le serment faict par luy prins, nous a exhibé les dictes lettres saines et entières en bon parchemin, escriture, signature et séel, etc. (2).

Ce Claude Drouin fut pourvu par le bon roi René de l'office de prévôt de Bar-le-Duc par lettres du 16 octobre 1501. Si l'on en croit Gabriel Le Marlorat, conseiller des comptes du Barrois, assez enclin à dénigrer les origines de ses collègues, *Claude Drouin, natif de Jonvelle* venait à Bar comme « *serviteur du prévôt Guyot, et depuis espousa sa fille* (3), *led. Claude est enterré en la chapelle de la Trinité à Saint-Pierre de Bar* (4) *et sur sa tombe estoit escrit* : Cy gist honorable homme Claude Drouin. *L'on a effacé honorable pour dire qu'il estoit noble; neantmoins Jacques*

(1) Cabinet des Titres, Chérin 180.

(2) Carrés d'Hozier 185, Dossiers bleus 184.

(3) Tout ce que nous pouvons dire c'est que de 1484 à 1486 Claude Drouin était commis en l'office de cellerier de Bar pour et au nom de Jean de Neuville, cellérier. Ses comptes aux archives de la Meuse, B. 818 et 819.

(4) Fondée par sa veuve en 1541 et supprimée en 1696 par l'évêque de Toul (Pouillé du diocèse de Verdun, II, 52).



Drouin, son fils, advocat de S. A. à Bar, print lettres de noblesse du duc Antoine de Lorraine (1).

Tant qu'ils constituèrent une nation, les Lorrains témoignèrent une défiance intraitable à l'égard des immigrés qui se disaient nobles, à ce point que ces derniers ne parvenaient à s'imposer comme tels qu'en se faisant octroyer par les souverains de Nancy soit des lettres de noblesse, soit des lettres de reconnaissance qui avaient toutes les apparences de lettres d'anoblissement. C'est l'honneur de l'ancienne aristocratie lorraine de pouvoir exhiber des titres aussi indiscutables que les patentes de ces Ducs. S'il est vrai que les Barrisiens qui, au milieu du xve siècle, accueillirent Claude Drouin ne prirent pas au sérieux le certificat du duc de Bourgogne en faveur de l'ancien état privilégié, de celui-ci, il semble bien que lui-même — son épitaphe en ferait foi — ne tenta rien pour les convaincre. Son fils Jacques prit le meilleur moyen : il recourut, suivant l'usage du pays, aux bonnes grâces du duc régnant, Antoine de Lorraine (1539).

Nous venons de voir que Claude Drouin dit de Rouyn entra, selon Le Marlorat, au service du prévôt Guyot dont ensuite il épousa la fille. Cette affirmation a fait commettre une erreur à tous les généalogistes. Ils font d'une Guyot la première femme de Drouin. La première femme de Drouin n'était pas fille du prévôt Guyot, mais fille du prévôt Xaubourel : Drouin n'épousa une d^elle^ Guyot qu'en secondes noces. On en trouvera la preuve plus loin.

Une seconde erreur dont la faute remonte au hérault d'armes de Lorraine est commise par les généalogistes sur les véritables armoiries des de Rouyn.

Lorsqu'il concéda ses patentes à Jacques de Rouyn auditeur des Comptes du Barrois, le 19 septembre 1539, le Duc Antoine dit de l'impétrant « *ayant toujours porté les armes de ladite maison* ainsi qu'elles sont cy empreintes, ce dont quoy il a justifié les prouver par titres et partages aux gens de notre conseil ».

(1) Journal de Gabriel Le Marlorat, 140 et 141.

Ces armoiries reconnues à Henry de Rouyn par Philippe de Bourgogne en 1420 sont : *de gueules à une jambe armée d'argent; écartelée d'or au chevron d'azur de 3 pièces* ; *sur le tout, d'argent à la bande de gueules à 3 besans d'or*. Mais au lieu de les reproduire au bas des Patentes ducales, le Héraut d'armes dessina et peignit un blason fantaisiste (1). C'est ce nouveau blason que Richier, dans sa *Recherche des Nobles de Bar-le-Duc*, attribue en 1579, à Jacques Drouin qui comparaît devant lui (2); toutefois, la famille de Rouyn ne semble d'abord pas avoir renoncé à ses armoiries primitives. En 1622, Le Marlorat écrit dans son journal : « Ce 22 septembre Mons. Drouin (3), gendre de M. le prévôt de Bar m'a montré un vidimus quil venoit de retirer du tabellionage de Bar, d'une lettre de noblesse octroiée à Henry de Rouyn par Philippe duc de Bourgogne dattée du mois d'octobre 1420. Les armes sont de gueules... (4). *Ces armes comme elles sont portées présentement n. 66* ». Et Marlorat dessine un blason conforme à la description de 1420 (5).

Peu après, cependant, la famille prend le parti de s'en tenir à un blason intermédiaire. Le voici tel que M. de Rouyn de Vassincourt le décrit en 1671 à Guy Allard : *Ecartelé : au 1° et 5° de gueules à la jambe d'argent; au 2° et dernier, d'or à 3 chevrons d'azur; au 3° et 4° d'argent à la bande de gueules*

(1) Dans *Les offices des duchés de Lorraine et de Bar* (*Mém. de la Soc. d'Alsace-Lorraine*, année 1869, p. 383) H. Lepage cite : Georges Gresset, peintre, héraut d'armes en 1538.

(2) Et cependant, Dominique Callot dans son Armorial des écuyers du bailliage de Bar publié par M. L. Germain écrit : *coupé tiercé, au 1er de gueules, à un gerbe d'argt au 2° de mesme, à 3 chevrons d'azur, au 3°* (inachevé).

(3) François de Rouyn, gendre de Michel Bouvet, prévôt de Bar. Il devint lui-même prévôt de Bar après son beau-père.

(4) Ici une lacune dans le manuscrit de Marlorat.

(5) Appendice, blason 66. — Les 1 et 4 quartiers sont identiques aux armes de la famille alsacienne de Kolbsheim (note de M. des Robert). — Rietstap dit : *de gueules à une houssette d'argent, éperonnée du même.*



chargée de 3 bezans d'or (1). En fin de compte, les armoiries redeviennent conformes à la représentation donnée par le héraut d'armes de 1539 et que le b^{on} de Dumast définit : *Tiercé en face : au 1° de gueules à la jambe ployée d'argent; au 2°, d'or à 3 chevrons superposés d'azur; au 3° d'argent à la bande de gueules chargée de 3 besans d'or* (2).

Les armoiries ainsi décrites sont bien celles que par ordre, ou simplement par étourderie dessina et peignit au bas des patentes de 1539 le héraut d'armes, mais elles ne sont pas les armoiries primitives, réelles de la famille Drouin dite de Rouyn.

Revenons maintenant aux pièces manuscrites de la Bibliothèque municipale de Grenoble datées de 1671.

A cette époque vivait à Bar-le-Duc Alexandre de Rouyn seig^{r} de Vassincourt procureur général au Bailliage. Baptisé le 5 septembre 1626, ce fils aîné de François de Rouyn, prévôt de Bar et conseiller en la Chambre des Comptes du Barrois et de Christine Bouvet avait épousé le 23 avril 1650 Marie-Louise des Errards. Il en était veuf depuis plus d'un an, quand la vanité autant que l'oubli de ses origines lui firent tenter de se rattacher à une famille plus célèbre que la sienne et bien éloignée du Barrois.

Voici la lettre qu'il écrit de Bar à l'historien Dauphinois Guy Allard en y joignant la copie des Lettres recognitives de noblesse et un arbre de ligne que l'on trouvera reproduit ci-après. Si nous publions les Lettres patentes du duc Antoine, du 19 septembre 1539, c'est qu'elles ne se trouvent plus au Trésor des Chartes de Lorraine où les avait vues dom Pelletier. Ces trois pièces sont livrées à l'imprimeur telles qu'elles ont été copiées sur les originaux par les soins de M. Maignien, bibliothécaire de la ville de Grenoble.

(1) En février 1624, Gabriel Marlorat écrit : Les armes des Drouin... anciennement elles estoient : *au chef une jambe et 3 chevrons au-dessous*, comme il se peut veoir en la chapelle des Drouin, à Saint-Pierre. C'est encore une troisième variante, aussi fantaisiste que les deux autres.

(2) *Description chronologique*, etc., p. 49, note.



Bar-le-Duc,

Monsieur,

L'obligeante manière avecque laquelle vous avez daigné respondre à moy qui n'ay pas l'honneur d'estre cogneu de vous me faict prendre la liberté de vous envoyer ce petit mot de généalogie à laquelle j'ay creu devoir joindre la preuve qui fust faicte par mon bizayeul Jacques de Rouyn dont l'épitaphe en vers latins tranche L. V. en cette sorte : *Jacet ipsi Droinus*, et un autre titre que J'ay qui est en François, le nomme *de Roin;* Jacques, qui est dict *de Rouyn de Royn* est cependant nommé plus vulgairement *Drouyn* et *de Rouyn.*

Ses armes sont différentes de celles des *Ruins* de Dauphiné, mais cette différence n'empesche pas que Royn puisse descendre d'une mesme famille, les armes n'estoient autrefois héréditaires, et les cadets en prenoient anciennement d'autres que leurs aînés; c'est ce qui se rencontre en la famille illustre des Courtenay dont Pierre, fils puisné de Louis le gros, prit celle d'Ysabeau sa femme, et le nom, en quoy en ont ils pas mieux faict pour eux de la peine qu'ils ont d'estre recogneus pour tels qu'ils sont. Il me semble, sauf vostre sentiment, meilleur moyen dans l'ordonnance de Mrs du Dauphiné, seroit de dire que ceux de ce nom portent armes diverses comme des pomes de pin, les autres des mûres, et d'autres comme celles que j'ai faict (faire) en ce cahier ci. Lesqls se sont habituez au pays de Tartenois et de ceux-là des cadets au comté de Bourgoigne et au Barrois. Mes prédécesseurs m'ont transmis assez d'honneur lequel, joinct aux alliances qui sont prises, ne peut faire tort à la descente que vous me donnerez de ces Mrs. *de Royn* pays de Mr de Rizaucour est cogneu de vous. Il pourra vous dire que nous avons autrefois logé ensemble à la porte dorée ; à Paris, et que nos deux noms sont compris sous les mesmes lettres. Le mien estoit de Vassincour qui est une terre que j'ay de père en fils, dont je porte le nom et Mr de la Platière lieutenant colonel au régiment de Lyonnois vous pourra tesmoigner, s'il est au pays, que nostre famille a produict d'honnêtes gens.

Monsieur Boudet, conseiller et commissaire de la cour des monnayes à Paris et mon Parent, à qui j'ai escry qu'il ne pouvoit trouver un cœur plus franc que le vostre pour obliger les personnes de méritte, aussy n'a-t-il pas eschappé l'occasion de me rescrire qu'il vous estoit puissament obligé. Je le suis infiniment au R. P. Falconnet de m'avoir donné l'honneur de vostre cognoissance et j'espère ne mourir jamais ingrat de vos bontés mais au contraire d'en estre bien (1) et de vous faire voir à l'occasion qui je suis.

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

De Rouyn de Vassincourt procureur général de Bar-le-Duc.

(1) En blanc.



Monsieur si vous daignez me rescrire que ce soit s'il vous plaict par la voye de Paris à Mr de Pont Boudet, conser commissaire de la cour des monnoyes, rue du Jour, paroisse St-Eustache, pour le faire tenir à Vassinçour à Bar. Monsieur, Je ne prétends pas en envoyant ceste généalogie autre chose que de vous faire voir la suite de père en fils depuis 1530; vous choisirez ce qu'il vous plaira car il faudroit un livre entier pour y mettre tout.

(Bibliothèque de Grenoble ms R. 80. 2. 12, fo 30 et ss.).

Les Patentes sont enthérinées : en la Chambre des Comptes de Bar le dix septième octobre mil cinq cent trente neuf leues, au bailliage de Bar le dix neufviesme octobre mil cinq cent trente neuf, ouy le procureur général en son consentement (1).

A l'encontre des généalogistes, j'ai dit au début de cet article que Claude Drouin dit de Rouyn premier de sa famille établi à Bar-le-Duc épousa une Guyot en secondes et non en premières noces. En voici la preuve tirée d'un vidimus du 18 mai 1543.

Jean Preudhomme, conser de notre tres redoubté seigneur le duc de Calabre, de Lorraiue, etc., et receveur gal du Barrois au nom et comme exécuteur du testament héritier en ptie et ayant le droit des autres heritiers de feue Gillette Guillotte à son vivant vefve de feu Claude Drouyn jadis prevost de Bar. A tous ceux..... suivant l'ordonnance testamentaire et dernière volonté de ladicte feue Gillette questoit telle que une chapelle fust fondée et érigee à son intention et dévotion en l'église collégiale monsieur St-Pierre dudict Bar en l'honneur et révérence de la benoité Trinité mesure que de son vivant icelle chapelle avoit esté construite et édiffiée en lad. église du costé du cymetière. Desvant que le testament de la d. feue Gillette estre accomply selon

(1) Chérin donne un court et inexact résumé de ces Patentes qu'il fait suivre de cette mention : Antoine, sur le reply par Mgr le duc Le Baily de St Mihiel et autres pour C. Menzin, scellées d'un grand sceau de cire verte et registrées en la Chambre des Comptes de Bar le 17 octobre 1539. Au dos signé Dupuis (Cab. des Titres, Chérin 183).



son bon vouloir intention et devotion, etc. (1). *Scellé de nostre sel mille V^e quarante deux le Ve jour du. mois de may* (2).

Dans un autre vidimus dressé au bailliage de St-Mihiel le 17 septembre 1622 à la requête de Antoine Meugeot seigneur de Vautrombois par Me Pierot nous lisons

Comparu personnellement noble hoe François Vigneulles (3) *demeurant à St-Mihiel et recongnoit que par la mort et trespas de feu ses prédecesseurs à luy est obvenu et eschu pour la moistié avec noble homme Jehan Preudhomme cons^er auditeur de la Chambre des Comptes à Bar et recepveur g^al du Barrois qui a l'autre moitié, la collation provision et totale disposition de la chappelle de la Trinité fondée en l'église collégiale S. Pierre de Bar par feue noble femme Gillette Guillot en son vivant femme de Claude Drouin prévost de Bar, etc..* (4) *Fait en l'an mil cinq cent trente et un* (5) *le 27e jour de may.*

Claude Drouin et Gillette Guyot (6) étaient déjà mariés en

(1) En vertu de sa qualité Jean Prudhomme nomme chapelein de la Trinité le sieur Nicole Lampinet, prêtre à Bar et demande à l'évêque de Toul de conférer à celui-ci des Lettres d'institution. L'épitaphe de ce Lampinet nous a été conservée (*Mém. de la Soc. des Lettres de Bar-le-Duc*, année 1900, p. 285). Dans le compte des deniers reçus par J. Prudhomme des gens d'Église pour subvenir à la résistance du Turc, Lampinet figure en 1542 comme chapelein de la Trinité pour 3 g. et Jean Morison, son mercenaire, pour 6. Il était aussi vicaire. Cf. Joly de Fleury, T. 1356.

(2) Copie collationnéé le 18 mai 1543 par Enard et Pasquet, tabellions. — Archives du château de Vitry-la-Ville.

(3) Dumont, *Nobiliaire de Saint-Mihiel*, I, 52.

(4) Par cet acte, Fr. Vignolle abandonne le droit de nomination à la chapelle de la Trinité à son cousin Jehan Preudhomme « qui est demeurant sur le lieu ».

(5) Archives de Vitry-la-Ville, pièces non classées.

Il faut lire 1541 qui est la date de la fondation de la chapelle (Pouillé du dioc. de Verdun, II, 52). C'est en vertu de cet abandon que Preudhomme a pu dire dans l'acte précité « conferrons pour Dieu et en aulmône, *pour la première foy* ladicte chappelle (à Nicole Lampinet).

(6) Ce nom, mal lu, a été écrit Grillot, Grillotte, Guillon, Guillotte.



1505. « J'ay, écrit Alexandre de Rouyn à Guy Allard, un contract en bonne forme de don mutuel faict en 1505 entre ledict Claude garde du scel et prevost de Bar et ladicte Gillette qui les nomme nobles conjointz et la qualité de noble estoit plus usittée en ce temps que celle d'écuyer, mesme les princes de Vaudemont comme il se voit aux épitaphes de nos comtes de Bar appelés comtes de Bar-le-Duc en ce temps là ».

Loin d'être une inconnue Gillette Guyot, est, au contraire, une sorte de personnage historique.

Dans le livre des *Miracles de Saint-Claude*, in-8°, imprimé à Lyon par Charles Rigault en l'an 1627 on lit sous la rubrique LXXIIIe miracle, p. 100 :

En l'an mil cinq cent six, environ la St-Michel, damoiselle Guillette femme de Claude de Drohin de Bar-le-Duc, prevost au mesme lieu, fut atteinte d'une griefve maladie qui lui causa la perte de la veue et de la parolle et fust enfin réduitte à telle extrémité que le jour de la St-Eloy on la tint pour morte jusqz à cela que les confréries estoient déjà assemblées, les cloches sonnantes pour la conduire à l'Eglise et delà en terre, mais le marrit Impatient de ce que sa moitié la laissoit, accompagné d'un nepveu de sa femme nommé Jean Prudhomme (1), la rend et la voue à Monsieur Sainct Claude. Le vœu faict, la femme commence à jeter quelques soupirs et retourne en convalescence tellement qu'elle et son marit, pour satisfaire à leur vœu, visittèrent du Depuis avec une singulière dévotion le corps de ce glorieux amy de Dieu.

De cet événement, accompli à la ville haute de Bar-le-Duc, peut-être trouverait-on trace dans quelque cahier encore inexploré des Archives de la Meuse (2).

Alexandre de Rouyn qui, en 1671, envoyait à Guy Allard

(1) Neveu et exécuteur testamentaire de sa tante qu'il déclare (dans l'acte où il nomme pour la première fois un chapelain à la chapelle fondée par la défunte) *vefve de feu Claude Drouyn jadis prevost de Bar.*

(2) Nous n'avons pu découvrir de qui était fille noble Claudon *alias* Claude Drouin qui dès la fin du xve siècle était mariée au procureur g[illegible] Chabraux, au Clermontois, dans l'arbre de ligne duquel nous retrouvons nombre de noms barrisiens (Coll. ms. lorrains, 428, 64).



les pièces dont nous venons de parler laissa de ses deux mariages quatre fils et quatre filles. Les quatre fils, tous du premier lit, furent : 1° *Georges*, encore enfant en 1671 et qui épousa Françoise de Briel, veuve dès 1699 ; 2° *Antoine-Nicolas*, créé baron en 1721, Président de la Chambre des Comptes en 1732 ; 3° *Edme-François* sur lequel M. de Dumast donne d'intéressants renseignements ; 4° *Jean*, connu sous le nom de capitaine Rogéville, mort en 1715, à Embrun où il était lieutenant de Roi au gouvernement de la ville. Il laissa postérité de son mariage avec Béatrix de Rizaucourt qu'il avait épousée par contrat passé à Bar-le-Duc le 24 novembre 1699 devant Vannier, notaire. Des deux filles du premier mariage d'Alexandre de Rouin avec Marie-Louise des Errards, Anne-Charlotte et Barbe Marguerite, celle-ci seule contracta alliance. Les deux filles du second mariage d'Alexandre avec Gabrielle Baudoux, Claire et Madeleine, entrèrent dans les familles Colin de la Chapelle et Colliquet.

C'est dans le Recueil généalogique publié par le b[on] de Dumast qu'on peut suivre les diverses ramifications de la famille de Rouyn qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

F. DE B.

I. — **Royn.**

Antoine par la grace de Dieu, duc de Calabre, Lorraine Bar, Gueldres, Marchis, marquis du Pont, comte de Prouvence, Vaudemont, etc. A tous, présents et advenir, Salut. Reçeu avons l'humble supplication de nostre amé et féal conseillier Jacques Drouyn, dict de Rouyn, auditeur de nostre Chambre des Comptes de Barrois, contenant que deffunt : Claude Drouyn dict de Rouyn, son père sortant du comté de Bourgoigne, lieu de sa naissance, retiré dans nostre ville de Bar, où feu nostre très honoré Seigneur et père que Dieu pardoint l'avoit pourvu des Estats de sien conseillier, de garde du scel du duché de Bar et prévost dudit Bar, et luy auroit ledict Claude rendu de notables services tant de paix que des armes et questant ledict Claude fils puisné de Guillaume Drouin dit de Rouyn, maistre d'hostel au Roy de Navarre et de demoiselle Guyonne de Salezar de la maison des Drouyn dict de Rouyn d'ancienne noblesse au pays de Tartenois et ledict

Claude espouza damoiselle Mariette Xaubourel, fille de noble homme Pierre Xaubourel dudict Bar et de damoiselle Louyse Lepoix, sa femme. Ayant toujours porté les armes de ladicte maison ainsy quelles sont cy empreintes ce dont quoy Il a justiffié les prouver par titres et partages aux Gens de nostre conseil et qu'estant son dict père estranger en nos pays, nos officiers n'ayant cognoissance de son estat, Ils ne puissent révoquer en doubtes requérant en nos lettres de déclaration.

Sçavoir faisons que Nous, suffisamment informés de l'extraction noble dudict Drouyn d'ancienne noblesse, de sa maison, Avons desfenseur du droict d'hospitalité, déclaré de par ces présentes et déclarons que nous entendons que luy et sa postérité jouisse dans nos pays de tous les droicts, honneurs et privilèges que les nobles d'ancienne race y possèdent et ainsy que ses prédécesseurs en ont uzé au pays de leur naissance. Si, donnons en mandement à tous nos baillifs, seneschaux, capitaines et gouvernenrs, présidens des gens de nos conseils et Chambré des comptes de Lorraine et Barrois, gentilhommes, procureurs généraux, lieutenants et substituts à tous nos hommes et subjects et que chascun en droict soyt-il, tous laissent et fassent jouir sans autre empeschement, car ainsy nous plaict. En foy de quoy nous avons ces présentes lettres signées de nostre main faict mestre et apposer nostre grand scel. Données en nostre ville de Bar lan de grâce de nostre Seigneur mil cinq cent trente neuf, le dix neuviesme de septembre. Signé *Antoine* et scellé du grand sceau de cire verte par Monseigneur le duc et autres présents signé C. Mongin et à côté registrata *Boudet*, procureur.

II. — Généalogie (1).

Guillaume de Rouyn maistre d'hostel au roy de Navarre.

Guigonne de Salézar originaire d'Espaigne de la maison de Iviar dont un Tristan de Salezar, archevesque de Sens dont un comte de Salezar, super-intendant des Finances d'Espaigne en 1621. M. de Prade en son histoire nouvelle de Franceen parle.

(1) Pour de plus amples détails nous renvoyons à la généalogie du Cabinet des Titres et surtout à celle beaucoup plus étendue publiée par le Bon de Dumast dans son recueil : *La Chambre des Comptes du duché de Bar, manuscrit de C. P. de Longeaux*, Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, 1907.



Claude de Rouyn conseiller du Roy de Sicile, duc de Lorraine et de Bar, garde du Scel du duché de Bar, prévost de la ville de Bar (1), fils puisné de Guillaume suivant la déclaration de 1539 au feuillet cy-devant.

Mariette Xaubourel. Elle estoit de Bar.

Jacques Drouyn (2) conseiller du Seigneur duc de Lorraine auditeur de la chambre des comptes de Bar et advocat général du duché et baillage de Bar.

Louyse Boudet originaire de Dauphiné.

François de Rouyn (3) conseiller d'Estat dudict duc de Lorraine, auditeur de la Chambre des Comptes de Bar, lieutenant général du bailliage de Bar.

Louise de Noirefontaine, fille de Catherine de Renty et petite-fille de Jeanne de Nicey, fille de Nicolle de Sotano et descendue de Sotano (Jean) et de Jeanne de Courtenay de Tanlay. Ceste Louyse de Noirefontaine estoit de Pertois en Champaigne.

François de Rouyn (4) conseiller du

Christine Bouvet origi-

(1) Le 16 oct. 1301. Original sur parchemin signé *René*, sur le reply, par le Roy de Sicile les eveques et comtes de Verdun et de Trèves, Hardy maitre dhotel et autres présens, Boudet (regta Gallart p. Chateauneuf) scellé d'un grand sceau de cire rouge en partie rompu. — Chérin 183.

(2) Ce fut lui qui obtint du duc Antoine les lettres recognitives de noblesse datées du 19 septembre 1539. Le 31 janvier 1592, il assiste avec sa femme au mariage, à Vitry, de leur fils François. Il était seigr de Méligny en partie. Après la mort de sa femme il serait devenu chanoine de St-Pierre à Bar (Cf. Dumast, *Descript. chronologique*, etc., p. 45).

(3) Il ne fut que lieutenant particulier au bailliage, le lieutenant gal étant J. de l'Eglise auquel succéda en 1610 son fils Antoine de l'Eglise — Cf. Marlorat, p. 60 et 66.

(4) Son contrat devant Jean Hicquart et Jean Tussy notaires jurés au tabellionage de Bar le 4 octobre 1617. Le 22 octobre 1622 il partage avec ses frères et sœurs la succession de leur père.



Seigneur duc de Lorraine, auditeur de la Chambre des Comptes de Bar, et prévost de la ville de Bar.

Alexandre de Rouyn (1) conseiller d'Estat du seigneur duc de Lorraine et son procureur général du duché de Bar au baillage de Bar-le-Duc, ville capitale du duché de Bar.

naire de Piemont noble famille des comtes Bouvet d'Ast.

Marie Louyse des Errards originaire de Normandie.

Georges de Rouyn (2), fils aîné, encore jeune et non marié, 1671.

Notre érudit confrère M. Léon Germain de Maidy a donné dans les Mémoires de la S. L. Bar-le-Duc, 1895, p. 153 et suiv. une *Note sur un discours du sicle d'Israël publié vers 1550 par François Drouyn prévôt de Bar-le-Duc*, d'après la décade historique du diocèse de Langres, par le P. Jacques Vigner, tome II. La découverte de la dissertation de Drouin pourrait seule permettre d'en identifier l'auteur, car la généalogie de la famille de Rouyn contredit en tous points l'allégation du P. Vigner.

(1) Ignoré de Dom Pelletier dont le travail aurait besoin d'être corrigé. Cet Alexandre est le correspondant de Guy Allard. D'après Chérin il aurait épousé M[lle]-Louise des Errard dans son château de Vassincourt par contrat de Michel Poriquet, notaire à Bar le 12 janvier 1672, son oncle Jacques de Rouyn protonotaire apostolique lui donna ce qu'il possédait au Buisson (Fr. Guelleux et Ch. Vannier notaires à Bar). En 1673 il épousa Gabrielle Baudoux. De son premier mariage il avait eu 6 enfants qui partagèrent la succession de leur mère le 16 mai 1676.

(2) Il épousa Françoise de Briel. Le Recueil des armes et blasons des familles nobles actuellement existantes et établies en la ville de Bar, etc., 1771, fait allusion à cette alliance, à l'art. *Briel*.



GÉOGRAPHIE MEUSIENNE

Les plans de Bar-le-Duc.

Les collectivités, comme les individus, obéissent à l'universelle loi de l'évolution. L'état des rues, des places, des monuments, des maisons d'une ville, qui sont matière morte, se modifie cependant sans cesse à travers les âges, parce que la ville est l'habitat d'une collectivité vivante, qu'elle en est l'œuvre, et qu'elle traduit nécessairement dans sa configuration le mouvement évolutif auquel cette collectivité est soumise.

Les divers plans qui sont faits d'elle en sont pour l'histoire les témoignages les plus sûrs et les plus caractéristiques. En général, ils manquent pour ses commencements, et même n'apparaissent qu'à une époque assez tardive de son existence. Pour notre modeste cité barroise en particulier, née sur la rive droite de l'Ornain, dans le quartier de Bar-la-Ville, vers le commencement de l'ère chrétienne, aucun plan authentique ne nous montre ce qu'elle fut sous la domination romaine, sous les deux premières dynasties franques, ni même sous ses comtes et sous ses ducs, avant l'année 1617, date du premier plan connu que nous possédions d'elle. Dans son article sur les plans de Bar-le-Duc, publié par le *Bulletin de la Société de géographie de l'Est*, année 1891, notre regretté confrère M. Maxe-Werly dit qu'il a été dessiné par Hœfnagel, et qu'il figurait dans l'ouvrage connu de Braun, intitulé *Civitates orbis terrarum*, dont la bibliothèque publique de Bar possède un exemplaire. Le *Manuel* de Brunet mentionne cet ouvrage comme imprimé à Cologne, en 3 volumes grand in-folio, de 1572 à 1618. La bibliographie du *Civitates orbis terrarum* est assez compliquée : il y eut plusieurs éditions de l'ouvrage en diverses langues et avec des titres différents. Il m'est impossible de faire ici des recherches pour savoir si le plan de Bar-le-Duc se trouvait dans la première, s'il se retrouve dans toutes les suivantes, et si les exemplaires qu'en possèdent



divers amateurs ont été détachés de l'ouvrage ou tirés à part à des dates difficiles à préciser. Celui que j'ai dans mon cabinet, de format grand in-folio, très bien colorié, est pour moi de provenance fort incertaine. Il porte en tête : *Description de la ville de Bar faicte en l'an 1617*, avec un blason assez élégant, *Insignia urbis Barri et totius ducatus*. Maxe-Werly dit qu'il a été réédité à Bar-le-Duc même, par Laguerre-Nève, en autographie, vers 1847. Dans son Almanach de Bar pour 1862, Bonnabelle en a donné un fac-similé de format très réduit.

Un peu plus de cent ans après 1617, dans le tome I de l'*Histoire de la Lorraine* de Dom Calmet, publiée à Nancy chez J.-B. Cusson, en 1728, figurait un *Plan des ville*, *château*, *bourg et faubourgs de Bar-le-Duc*, dressé par Didier Brugnon. J'ignore s'il a été fait de ce plan des tirages à part. Je sais par expérience qu'il n'est plus très facile actuellement de s'en procurer un exemplaire détaché de l'ouvrage du célèbre bénédictin ; car, cet exemplaire désiré, je l'attends encore.

Le Bulletin de la Société de géographie de l'Est de l'année 1891 donne quatre petits plans de Bar-le-Duc à diverses époques, dressés par Maxe-Werly d'après les nombreux documents indiqués par lui dans l'article précité, savoir : Caturiges, station romaine au IVe siècle ; — Barrum Castrum, chef-lieu du comté du Barrois au XIe siècle ; — Bar-le-Duc à l'époque féodale vers 1400 ; — Bar-le-Duc, ville française en 1766. Ces quatre plans ne sont pas authentiques, à proprement parler ; mais l'érudition de cet excellent *barrisiennisant* que fut Maxe-Werly les rend très dignes d'attention et d'étude.

Je possède, comme tout le monde peut le faire, le plan dressé par Alfred Vériot, agent voyer en chef de la Meuse, en 1869, le plan dressé par Léon Perronne, d'après les documents fournis par M. Guillemin, conducteur des ponts et chaussées, édité par Comte-Jacquet en 1884, — et le plan édité par Emile Collot, sans indication de date.

Enfin j'ai signalé récemment à notre Société des Lettres, sciences et arts un plan manuscrit qui se trouve encadré dans une des salles de l'Hôtel de Ville. Il a pour titre : *Plan de la ville de Bar-le-Duc en 1816*, *augmenté de ses environs*, *le tout*



fini et terminé en juillet 1827, par M. Charles Couchot, géomètre-arpenteur, ancien arpenteur-forestier audit Bar-le-Duc. Ce plan m'a paru intéressant. Avec lui, et avec ceux de Brugnon et de Hœfnagel, on peut se faire une idée exacte de ce qu'était Bar-le-Duc dans la première partie de chacun des trois siècles qui ont précédé le nôtre, en 1617, en 1728, et en 1816.

Malgré les charmes présentés par le Bar actuel, que certains apprécient et que d'autres trouvent discutables, quel archéologue ne regretterait de n'avoir pas vécu quelques jours au moins dans la ville si pittoresque que nous représente le plan de 1617, alors que le château ducal, avec sa collégiale de Saint-Maxe, se dressait encore tout entier, alors que la Ville-Haute, le Bourg, la Neuve-Ville étaient encore ceints de tours et de remparts, et que Louis XIV n'avait pas accompli sur la vieille cité guerrière son œuvre de destruction. Les amateurs du nouveau Bar verront dans le plan de Charles Couchot que leur chère Rochelle existait en 1816, avec sa double rangée d'arbres. Mais sans doute elle ne présentait pas tous les attraits dont ils raffolent aujourd'hui (1).

ALEXANDRE MARTIN.

BIBLIOGRAPHIE MEUSIENNE

I

La cession de la rive gauche de la Meuse à la France par Albert Ier, par le Dr FR. KERN (Kiel) (Broch. in-8° de 24 p. tirage à part des *Mitteilungen des Instituts f. österr. Geschichtsforschung*, t. XXXI).

La question traitée par M. K. dans cette courte étude intéresse au plus haut point notre histoire locale. Il s'agit de

(1) Notre confrère, M. Rettel, photographe, boulevard de la Rochelle, n° 69, a fait une très bonne reproduction du plan de 1816. On la trouve chez lui, au prix de 1 franc. Les frais d'envoi par la poste sont de 20 centimes.



savoir si, en 1299, lors de son entrevue avec Philippe le Bel à Quatrevaux près de Rigny-Saint-Martin, Albert Ier a formellement cédé à la France la rive gauche de la Meuse. A cette question générale se rattache celle de la constitution du Barrois-Mouvant en 1301, en même temps qu'elle touche au délicat problème de l'extension française dans la partie occidentale de l'évêché de Verdun, entre l'Argonne et la Meuse. M. K. examine d'abord les deux enquêtes faites respectivement en 1387 et en 1390, l'une aux environs de Verdun (Baleycourt) par le bailli de Vitry, l'autre aux environs de Vaucouleurs (Rigny) par le bailli de Chaumont, et dont il montre l'étroite connexion (1). C'est dans ces textes qu'il est question des fameuses bornes en cuivre, qui, d'après la tradition locale, auraient été posées en 1299, le long du cours de la Meuse, vers Vaucouleurs et Saint-Mihiel, et en amont de Verdun, par les deux souverains. M. K. discute avec beaucoup de pénétration les témoignages rapportés dans les deux enquêtes, témoignages qui ont surtout le grand tort de reposer sur des *on-dit* et d'être postérieurs d'un siècle à l'événement. Il en conclut que la plantation des bornes-frontières reste très vraisemblable aux environs de Vaucouleurs, sinon dans la partie du cours de la Meuse, qui avoisine immédiatement Verdun. A noter que *Clouët* (Histoire de Verdun III, 41) croyait que ces bornes auraient simplement servi à délimiter le Barrois-Mouvant, après le traité de Bruges (1301). Il serait intéressant de rechercher, si au Moyen âge il est fait mention de la plantation d'autres bornes-frontières, spécialement de bornes en bronze. De même, on pourrait éclairer le texte de l'enquête de 1380 et le commentaire ingénieux qu'en donne M. K. par les détails que fournit *Liénard* (Archéol. de la Meuse, t. I et II) sur la voie romaine de Neufchâteau à Verdun (apparemment le chemin montueux suivi par les « Bourguignons charretiers » de l'enquête) et

(1) On trouvera le texte de la 1re enquête dans notre travail sur les *Relations de la France et du Verdunois*, p. 454 et s., et le texte de la seconde dans *Clouët* (Hist. de Verdun, III, p. 45 et s.). Ces deux documents viennent d'être réédités par le Dr Kern dans ses *Acta Imperii, Angliae et Franciae*.

sur les bornes en pierre qui existaient, en 1747 entre Thusey et Vaucouleurs (Dict. géog. de *Vosgien*) avant 1820 à Saint-Germain-sur-Meuse, et dont l'une se voit encore contre l'usine de Thusey. Quant à la cession de la rive gauche de la Meuse, but évident de la politique française, elle ressort d'après M. K. de l'attitude des deux souverains pendant et surtout après leur entrevue. Non pas que le monarque allemand ait transmis positivement ce territoire à Philippe IV le Bel. Mais en cessant de revendiquer ses droits de suzeraineté sur la rive gauche de la Meuse, Albert Ier a créé un *vacuum* dont, avec son consentement, le roi de France a profité pour s'étendre. La question est d'ailleurs moins nette pour l'évêché de Verdun, que pour les possessions du comte de Bar. Dans une note, M. K. se demande si l'église de Rigny-Saint-Martin ne conserverait pas encore sous le badigeon, le portrait de Philippe le Bel, signalé dans l'enquête de 1380. Malheureusement l'ancienne église de cette localité a disparu complètement en 1794. Sur son emplacement, on a découvert en 1851 des sépultures intéressantes (*Liénard*).

Ch. Aimond.

II

Bureaux et bureaucrates. Mémoires d'un employé des P. T. T., par Albert Cim. Paris, Flammarion, 391 p. In-12°, 1910.

L'auteur a la courtoisie — que nous recommandons à d'autres confrères — de nous envoyer ses ouvrages. Celui-ci intéressera particulièrement le lecteur barrisien à cause des fragments discrètement autobiographiques qui s'y devinent. Et puis, dans cette philosophie anecdotique du fonctionnarisme, qui ne retrouve des souvenirs et des expériences personnelles ? Il y a là des pages sévères, joyeuses, incisives, et, d'ailleurs, toujours vécues. Pourquoi faut-il que la fraction importante de nos contemporains à qui échoit la mission de gouverner, d'administrer, d'exercer ou d'inspecter ses semblables ne nous apparaisse pas à travers ces esquisses comme la représentation d'une humanité supérieure ? La conclusion de ce livre serait



amère, si M. Cim n'y ajoutait un chapitre exquis sur le *vrai* moyen de parvenir, et sur le secret du bonheur, accessible même à un fonctionnaire, dans la pratique du devoir et de la bonté. Un tirage à part de cette finale serait le bréviaire que nous glisserions le plus volontiers dans le bagage d'un jeune surnuméraire à l'entrée de sa voie.

H. D.

GÉNÉALOGIE

Renseignements sur les de Chamisso qu'il y eut à Bar-le-Duc dans la seconde moitié du XIXe siècle.

Dans le n° 1 du Bulletin mensuel pour l'année 1911, M. Alexandre Martin appelle l'attention des lecteurs sur la brochure de M. Louis Brouillon : *Les origines d'Adelbert de Chamisso,* Reims, L. Monce, 1910.

Son article se termine en faisant connaître « qu'il y eut des Chamisso à Bar-le-Duc jusque dans la seconde moitié du XIXe siècle », savoir : 1° Alexis-Gabriel-Marie de Chamisso, qui y mourut le 27 mars 1835, époux de Louise-Charlotte-Catherine-Joséphine Boucher de Gironcourt; 2° Alexis-Camille de Chamisso de Gironcourt, qui y est mort le 9 octobre 1857, époux de Hermine-Caroline Maucler.

Ces de Chamisso appartiennent tous deux à la famille d'Adelbert de Chamisso qui fait l'objet de l'étude de M. Louis Brouillon. — Pour le premier, sa naissance est signalée dans la généalogie donnée de cette famille; pour le second, il est facile de l'y faire entrer. Le livre de M. le Baron de Dumast sur la Chambre des Comptes du Duché de Bar — Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, 1907, fournit, à leur sujet, page 356, des renseignements permettant d'ajouter un petit complément à la généalogie des Chamisso, présentée par M. Brouillon.

Il est dit dans son étude, Travaux de l'Académie nationale de Reims, années 1909-1910, Tome 1er, pages 314 et 315 — que : Marc-Antoine de Chamisso, seigneur en partie de Vieil-Dampierre et de Villers-en-Argonne, « il avait épousé à Châtrices le 14 janvier 1766, Jeanne-Marie-Louise Bonjour » et qu'il en eut huit enfants.

Le troisième fut Alexis-Gabriel Marie, né à Villers-en-Argonne

le 28 juin 1773 et qui émigra en 1792. C'est lui qui épousa Louise-Charlotte-Catherine Boucher de Gironcourt, née à Bar, le 5 novembre 1776, fille majeure de Jean-Baptiste-Henri Boucher de Gironcourt, ancien capitaine au régiment de Bassigny, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de dame Marie-Françoise-Joséphine Remi de Cournon. Le mariage eut lieu à Bar, le 8 janvier 1817.

Le ménage n'eut pas d'enfant.

Il prit, chez lui, vers 1829, un neveu âgé de cinq ans, Alexis-Camille de Chamisso et « l'éleva jusqu'au delà de sa majorité » sans interruption.

Alexis-Camille de Chamisso était fils de Louis-Gabriel-Victoire de Chamisso (huitième et dernier enfant de Marc-Antoine de Chamisso et de Jeanne-Marie-Louise Bonjour), chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, chef d'escadron et maréchal des logis des gardes du Corps du roi et de dame Aimée-Louise d'Estagniol. Il était né à Saint-Germain-en-Laye, le 28 février 1824.

En 1850, Alexis-Camille de Chamisso épousait à Montmédy, Hermine-Caroline Maucler (née à Montmédy, le 24 juillet 1830), dont il eut : Gabrielle-Marie-Hermine de Chamisso, née à Bar, le 13 mai 1851.

En 1857, madame Louise-Charlotte-Catherine-Joséphine Boucher de Gironcourt, veuve d'Alexis-Gabriel-Marie de Chamisso (décédé à Bar, le 22 mars 1835), adoptait son neveu Alexis-Camille de Chamisso; l'acte d'adoption est inséré à l'état civil à la date du 31 mai 1857. A partir de cette date, Alexis-Gabriel-Marie de Chamisso s'appela et signa « de Chamisso de Gironcourt ». Il mourut à Bar, le 10 octobre 1857.

Sa veuve Hermine-Caroline Maucler se remaria à Bar, le 14 novembre 1866 avec Raoul Guillaume Cisternes de Neilles, officier en retraite, chevalier de la Légion d'honneur.

Louise-Charlotte-Catherine-Joséphine Boucher de Gironcourt, veuve d'Alexis-Gabriel-Marie de Chamisso, est morte à Bar-le-Duc, le 10 avril 1865.

En 1880, Mlle Gabrielle-Marie-Hermine de Chamisso vendait à la Caisse départementale des incendiés de la Meuse, les bois qu'elle possédait à Bonnet, canton de Gondrecourt, qui lui venaient de l'héritage de son père, et qu'elle avait reçus, avec d'autres biens, en 1850, à l'occasion de son mariage, de sa tante Louise-Charlotte-Catherine-Joséphine Boucher de Gironcourt. Ces bois faisaient autrefois partie de la seigneurie de Bonnet dont la famille de Cournon fit l'acquisition vers 1730.

LIEUTENANT-COLONEL LHUILLIER.



AVIS DU TRÉSORIER

Les quittances de cotisations seront présentées à MM. les membres de la Société dans le courant de février pour l'année 1911. Prière de vouloir bien leur réserver un accueil favorable.

AVIS DU SECRÉTARIAT

A partir du 1er février et jusqu'à nouvel avis, MM. les associés sont priés d'adresser exclusivement à M. P. D'Arbois de Jubainville, archiviste départemental à Bar-le-Duc, et secrétaire-adjoint, toutes les correspondances relatives à la rédaction des publications et à l'administration de la Société.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.



BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS
DE BAR-LE-DUC

N° 3 **MARS 1911**

La Société se réunira *le mercredi, 8 Mars 1911*, **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. l'abbé Aimond : L'arrivée des volontaires parisiens à Bar en 1793 ;

2° M. P. d'Arbois : Les sites à protéger du département de la Meuse ;

3° Communications diverses.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 4 janvier 1911.

Présidence de M. Alexandre Martin, *ancien président.*

Sont présents : MM. Agrapart, d'Arbois, Braye, Chevalier, Collot, Dannreuther, Forêt, L. Goblet, A. Martin, Rettet.

ERRATUM : La séance désignée p. XVII comme ayant eu lieu le *9 novembre 1910* est celle du *4 décembre*.

Correspondance : Lettres de remerciements de MM. Camonin et Maurice de L'Escale, récemment élus.

Lettres de M. le Président de la société de palethnologie et d'histoire naturelle de Chaumont récemment instituée. Demande d'échanges de publications. Adopté.



Proposition d'échange avec la revue l'*Austrasie* de Metz. Adopté.

M. le directeur de l'office national du tourisme demande par l'intermédiaire de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, des renseignements sur les beautés naturelles et artistiques du département. M. le secrétaire adjoint est chargé de satisfaire à cette demande et de se mettre en rapport avec M. l'ingénieur en chef. M. Chevalier donne, à cette occasion, des renseignements sur les syndicats d'initiative qui se sont fondés dans certaines villes et sur celui qui est en voie d'organisation à Bar-le-Duc.

M. le Trésorier adresse son rapport annuel sur la situation financière de la Société.

Recettes.

Reliquat de l'exercice 1909	3.929	45
Cotisations de l'année 1910	2.090	55
Intérêts de livret de Caisse d'épargne	45	45
Intérêts de banque	21	35
Cotisation à vie reçue	130	»
TOTAL	6.216	80

Dépenses.

Impression de cartes illustrant le tome VII	72	»		
Clichés Berger-Levrault et Cie pour le *Bulletin*	85	35		
Photographie à Londres	6	30		
Facture de planches autographie	459	»		
Recouvrement par poste et en banque	78	10		
Indemnité au concierge de mairie	30	»		
-- à M. Florentin pour écritures	40	»		
Facture Contant-Laguerre, volume VII des *Mémoires*	1.254	80		
Facture Contant-Laguerre (bulletin mensuel de 1910)	591	40		
TOTAL	2.616	95	2.616	95

Différence en faveur de la Société . . .		3.599 85
Représentée par :		
Livret de caisse d'épargne.	1.500 »	
Dépôt à la banque Varin-Bernier. . . .	1.617 40	
En caisse chez le trésorier.	482 45	
Egalité	3.599 85	

La Société approuve ces comptes et, sur la proposition de M. le Président, vote des remerciements à M. le Trésorier pour son excellente gestion.

Ouvrages reçus : *Hommage des auteurs* : Edm. des Robert. Une séquestration au 16e s. Nancy, 1909, in-8°, 13 p. — *Id.* : Recherches sur l'origine du nom d'Arc. Nancy, 1910, in-8°, 52 p.

Envoi des Sociétés correspondantes : Académie des Sciences d'Amsterdam, 9e fasc., 1910. — Bull. des Soc. artist. de l'Est, n° 1, 1911. — Soc. Archéol. de Béziers, t. VII, 2e livr. — Acad. des Soc. nat. de Philadelphie, vol. 62, 1910. — Rev. de Saintonge et d'Aunis, 30e vol., 6e livr. — Bull. de la Soc. acad. de Laon, t. 33, 3e fasc. — Rev. d'Ard. et d'Arg., n° 2, 1911. — Le Pays Lorrain, n° 1, 1911. — Revue Commerc. et Industr. de Champagne, nos 1 à 5, 1911. — Notes d'Art et d'Archéol., déc. 1910. — Bull. mensuel de la Soc. d'Arch. lorr., n° 12, 1910. — Mém. de la Soc. d'Emulat. de Montbéliard, vol. 37 à 39, 1910. — Annales du musée d'Hist. natur. de Vienne [catal. de sa biblioth. par le Dr F. Steindachner], n° 1-2, vol. 24, 1910.

Lecture et communications : M. F. de Bacourt envoie une note biographique et généalogique sur la famille de Rouyn (v. plus haut p. XX et suiv.).

M. Forét poursuivant l'étude qu'il a commencée dans la précédente séance fait une rapide esquisse de l'histoire du Barrois depuis ses origines jusqu'au traité de Bruges. Il s'attache particulièrement à faire connaître la situation poli-

tique et judiciaire qui résulta pour le Barrois de ses relations avec la France. C'est le problème de la « mouvance » sur lequel il faut avoir des notions claires pour aborder utilement l'histoire de notre pays.

Sur le rapport du Secrétaire, M. Lucien Fristot, ancien magistrat, présenté par MM. Lucien Rousselle et J. Collot, est élu membre titulaire. M. Gérard, pharmacien, présenté par MM. Chevalier et Vigo, est élu membre correspondant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire, H. DANNREUTHER.

DOCUMENTS

Le marbre funéraire de Jean de l'Église

(1610).

Les églises de Bar-le-Duc contenaient autrefois un très grand nombre d'inscriptions funéraires, dont quelques rares spécimens nous sont parvenus, et encore ne sont-elles plus à leur place primitive. Le musée en a recuelli quelques-unes, et d'autres sont venues échouer chez des particuliers, abandonnées aux usages les plus profanes.

Tel est ce marbre funéraire du lieutenant général Jean de l'Église qu'un heureux hasard m'a fait découvrir dans l'atelier de M. Marius Maucollot, peintre décorateur, où il servait jusqu'à ces derniers jours de table à broyer les couleurs. M. Maucollot informé de l'intérêt que présentait cette épitaphe en a fait don spontanément à la Société des Lettres pour être déposée, soit dans la chapelle Ste-Anne de l'église St-Pierre qui l'abrita il y a 300 ans, soit dans les collections du musée où elle rejoindra quelques débris du même genre.

La lecture et la traduction de ce morceau n'offre pas de difficultés graves et je puis en proposer une interprétation provisoire grâce aux renseignements fournis par les recueils

de Longeaux et de Marlorat. Comme style il se rapproche de l'épitaphe du procureur général Michel Bouvet rapportée par M. de Dumast (*La chambre des Comptes* ....., 1907, p. 193). Les formules sont d'une sobriété classique qui sent encore son XVI[e] siècle. Il y a peu d'emphase, et les louanges protocolaires ne dépassent pas une mesure très acceptable.

Enfin les renseignements généalogiques consignés sur cette dalle funéraire permettent de compléter et de rectifier ce qu'on savait des ascendants et des descendants de Jean de l'Église. Alors par exemple que Longeaux ne lui attribue que 4 fils et 2 filles l'épitaphe n'énumère pas moins de 6 fils et 6 filles, dont plusieurs il est vrai, morts en bas âge.

Jean de l'Église fut en son temps un des principaux magistrats de Bar-le-Duc. Reçu conseiller en la Chambre des comptes le 27 novembre 1571, il fut d'abord lieutenant particulier en la prévôté, puis occupa les fonctions importantes de lieutenant général au bailliage. Il en était encore revêtu quelques jours avant sa mort et eut le temps de les « déporter » à son fils Antoine, le 25 octobre 1610, lisons-nous dans Marlorat. Quatre jours après, le 29 octobre, 5[e] des Calendes de novembre, il mourait et était enterré à la chapelle S[te]-Anne de S[t]-Pierre de Bar. Ses fils lui élevèrent le monument dont nous avons sous les yeux la partie essentielle, c'est-à-dire l'inscription qui était sans doute encadrée d'une bordure de pierre et de motifs de sculpture. Les armes de la famille étaient *d'azur à une église maçonnée de sable*. On les trouve sur une taque du musée. Les de l'Église passaient pour être originaires de la Calabre. Leur postérité en ligne masculine s'éteignit de bonne heure.

Une des plus belles dalles funéraires du musée de Bar est celle de Jean de l'Église, grand-père de celui dont l'épitaphe est donnée ci-dessous. Elle a été décrite et reproduite par Maxe-Werly (Notes et documents, p. 100), et par M. A. Martin dans son Vieux Bar. L'ornementation de la première a disparu, comme la presque totalité des tombes dont la piété de nos ancêtres avait orné nos églises. Raison de plus pour entourer d'un soin attentif ce qui a pu échapper à ces inintelligentes destructions.

RIDET.



D. O. M.
et
memoriæ
JOANIS DE LÉGLISE

Viri Patrici consul. Serenis Serenis. PPr. Caro. III et Henr. II Lotha. et Bar DD. a consil. inter Raon. Duc.. Audit. provinciae Bar Propraet qui cum sedulam et fidel. opera .PPR suis et Reip. navaset susceptis ex Anto. Giles nobil. matrona filiis sex Theod. in Ephebis Joan Iur. Vtr. Licent imatura morte praereptis Philip. a cons : et Rao. Bar. et antigrapheo aul. Anto. patris in magistratib. success. Egid. presb. divi Petri Cano. Caro Iur Utr. Laurea et a secretis Principis filiab. sex An. Marg. Ian praecoci fato Functis Maria Bern. Bornon cons. et Ratio. audit Cathar. Christ Dalecon An Godé de la Plume viris scutif. matrimonio iunctis. Mortalitatis eheu particeps mortus corpori beatae immortalitatis aspirans diem nobiles Georg. patrem Joan avum e bracata Gal oriundum R. Renati II et Sicil Regum Loth et Bar DD. Consiliarium apud Bassignen propraet dehinc procuratorem lotharingiae fiscalem emeritum insequtus hoc in sacel a maioribus suis condito nepotes immoratur.

Vixit ann LXXV abit non obit ann. Domini CIƆDCX V cal noveb.

Mihi heri tibi hodie

Ecl. 7.

Au Dieu très bon
et très grand
et à la mémoire de
JEAN DE L'ÉGLISE

Patricien et consul, conseiller des sérénissimes princes Charles III et Henri II ducs de Lorraine et de Bar auditeur des comptes de Barrois lieutenant général au bailliage de Bar lequel après avoir servi avec zèle et fidélité ses princes et l'Etat, et ayant de son mariage avec *Antoinette Giles* noble matrone, élevé six fils : *Théodore* mort en bas âge; *Jean* licencié en l'un et l'autre droit mort aussi prématurément; *Philippe*, conseiller à la chambre des comptes et contrôleur de l'hôtel de S. A.; *Antoine* successeur de son père en ses offices; *Gilles* prêtre et chanoine de Saint-Pierre; *Charles* docteur ès-droit et secrétaire de S. A.; six filles : *Anne*, *Marguerite*, *Jeanne* mortes en bas âge; *Marie*, épouse de Bernard Bournon conseiller et auditeur des comptes; *Catherine* épouse de Christian d'Alençon; *Anne* épouse de Godé de la Plume écuyers. Participant, hélas, à la mortalité du corps et aspirant à l'immortalité bienheureuse il a suivi dans cette chapelle fondée par ses ancêtres son père noble Georges [de l'Eglise] et son aïeul Jean, originaire de Provence, conseiller du roi René II et des rois de Sicile ducs de Lorraine et de Bar, lieutenant général de Bassigny enfin procureur fiscal émérite de Lorraine. Il y attend ses neveux. Il a vécu LXXV ans, il est parti, plutôt qu'il n'est mort l'an 1610 le 5e des calendes de novembre [29 octobre 1610].

Hier à moi, aujourd'hui à toi
Ecclésiastique 7.

BIBLIOGRAPHIE

Les relations de la France et du Verdunois, de 1270 à 1552, par Ch. Aimond, Docteur ès lettres, Professeur à l'Ecole Saint-Louis de Bar-le-Duc, Paris, Librairie ancienne, Honoré Champion, 5, Quai Malaquais.

Etudier l'histoire de sa petite patrie, dans ses rapports avec la grande, exposer comment sa province particulière est entrée dans la belle unité française, telle est certainement la direction qu'un érudit de nos Sociétés locales doit imprimer, de préférence, à ses travaux; tel est le moyen le plus sûr de mériter pour ses œuvres l'attention du grand nombre.

C'est ce fil conducteur que M. l'abbé Aimond a choisi pour en faire l'enchaînement de sa nouvelle Histoire de Verdun; c'est cette idée, d'intérêt général, qui, d'un bout à l'autre de son livre, entraîne le lecteur à travers la masse de faits et de documents qui y sont rapportés.

L'annexion de Verdun à la France offre ceci de particulier que, contrairement à ce qui s'est passé presque partout ailleurs, et, notamment dans le reste de la Lorraine et dans notre Barrois, elle n'a été ni le résultat, ni, à peine, l'occasion d'aucune guerre. Elle n'a fait couler le sang, ni amené de ruines d'aucune part et elle a été presque uniquement le fait de légistes et de négociateurs plus ou moins avisés.

Par suite, la relation de cet épisode ne pouvait être un récit militaire comme en comptent à foison toutes les *Annales*.

Notre confrère a su en faire un chapitre d'histoire diplomatique des plus intéressants. D'une façon saisissante, il y a mis en pleine lumière cette action persévérante et habile qui a permis à la succession de nos rois de réaliser l'admirable formation politique que, sous le nom de France, ils avaient élevée au-dessus de tous les autres royaumes terrestres.

Que si l'on ne rencontre dans la *Thèse* de M. l'abbé Aimond coups d'estoc ni coups de taille, on y trouve des recherches très étendues et des analyses fort précises, exposées avec autant de netteté que de pénétration. Les renseignements y sont neufs, pour la plupart, et fort curieux.

Aussi bien, la situation géographique du territoire qui fait l'objet de ce tableau diplomatique lui donne une importance toute spéciale.

Disputé entre la France et le Saint-Empire, le Verdunois le fut tout autant par les Duchés de Bar, de Lorraine et de Luxembourg et par de moindres seigneuries du voisinage. De là, un chassé-croisé continuel d'interventions plus ou moins



ouvertes, de missions plus ou moins secrètes, d'intrigues et de combinaisons de toutes sortes, dont les centres sont non seulement Paris, Vienne, Bruxelles, mais encore Luxembourg, Nancy et Bar-le-Duc.

L'exposé des relations de la France et du Verdunois de 1270 à 1552 nous fournit ainsi, non seulement des pages très attachantes des Histoires de France et d'Allemagne, mais aussi la connaissance des faits très nombreux, très serrés et parfaitement documentés de notre histoire locale.

Il est par ce côté très précieux et presque indispensable pour toutes les bibliothèques de notre région.

JULES BAUDOT.

CHRONIQUE

Le Musée de Sculpture Comparée du Trocadéro vient de faire paraître un *Catalogue général illustré*. Les moulages de monuments de la Meuse qui sont répertoriés dans ce recueil, reproduisent la *Recevresse d'Avioth*, la *Statue de la Mort* dans l'église Saint-Pierre de Bar-le-Duc, le *Rétable* d'Hattonchâtel, l'*Ensevelissement du Christ*, le *Monument funéraire* des Dieulewart-Pourcelet, de Saint-Mihiel. On attribue à Jean de Marville, les statues du portail de l'église de Champmol près de Dijon et plusieurs des statuettes de pleurants qui décorent le tombeau de Philippe le Hardi au musée de Dijon. Nous nous demandons quelles relations ont existé entre ce sculpteur mort en 1389 et le bourg de Marville situé dans notre département.

P. A. J.

ERRATUM AU N° 2

Février 1911.

Page XXXIX (Généalogie des Chamisso)

25e ligne. — *Lire* : « (décédé à Bar, le 27 mars 1835) », *au lieu de* : « 22 mars 1835 ».

29e ligne. — *Lire* : « 9 octobre 1857 » *au lieu de* : « 10 octobre 1857.

39e ligne. — *Lire* : « et que ce dernier avait reçus » *au lieu de* : « et qu'elle avait reçus ».

LHUILLIER.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.



BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 4 **AVRIL 1911**

La Société se réunira *le mercredi, 5 Avril 1911*, **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. Forêt : Notes historiques sur Beauzée;

2° M. l'abbé Aimond : Le lieu d'origine du sculpteur Jean de Marville;

3° M. d'Arbois : la Chambre de réunion de Metz, créée par Louis XIV.

4° Communications diverses.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 1er février 1911.

Présidence de M. Collin, *doyen d'âge*.

Sont présents : MM. Collot, Dannreuther, d'Arbois, Forêt, Fristot, Lhuillier, Rettet, Ridet, Vigo, Vinchon.

Se font excuser : MM. Baudot, Chevalier, Colard, Gérard, Goblet, Renauld.

Correspondance : Lettres de remerciements de MM. L. Fristot et L. Gérard récemment élus.

M. A. Caveneget, sculpteur à Bar, offre de restaurer la plaque

de marbre qui porte l'épitaphe de Jean de l'Eglise (V. plus haut p. XLIV et suiv.). La Société décide de replacer cette inscription funéraire dans l'église Saint-Etienne et dans la chapelle même d'où elle fut arrachée jadis.

OUVRAGES REÇUS : *Hommages des Auteurs* : Abbé Clanché : Découverte du tombeau de Jean Forget à la cathédrale de Toul. — A. Grandveau : Annuaire administratif, commercial et industriel de la Meuse pour l'année 1911. — Abbé A. Humbert : Les origines de la théologie moderne. I. La renaissance de l'antiquité chrétienne.

LECTURES ET COMMUNICATIONS : M. d'Arbois lit une notice relative au droit de patronage exercé sur la cure de Vaudeville par l'Ordre teutonique, qui l'avait reçu en don d'un croisé champenois au commencement du XIII[e] siècle et le revendit à l'abbaye de Clairvaux au XVI[e] siècle. Les renseignements donnés sont extraits du chartrier de Beauvoir, commanderie de l'Ordre teutonique et chef-lieu de ses possessions françaises ; ce chartrier fait partie du fonds de Clairvaux conservé dans les archives du département de l'Aube. La connaissance de ces documents d'archives permet de compléter la liste des anciens curés de Vaudeville, donnée dans le *Pouillé du diocèse de Verdun* par le chanoine Gillant, et de se rendre compte des relations et surtout des conflits qui se produisaient entre le patron laïque ou ecclésiastique d'une cure et le pouvoir épiscopal conférant l'investiture canonique au prêtre qui lui était désigné pour cette cure.

M. Forêt a eu la bonne fortune, en compulsant les anciens titres de propriété du moulin de Longeville, d'en tirer la matière d'un curieux récit relatif à l'engagement d'une propriété commune par l'assemblée des habitants de Longeville, en 1653. Cette aliénation avait été réalisée, en vue d'amoindrir les très lourdes dettes contractées par ce village pendant la période de troubles et de misères que provoquèrent les luttes inégales du duc Charles IV contre les rois de France.

Lecture est donnée du mémoire dans lequel le baron de



Dumast a démêlé et poursuivi la filiation des Lescamoussier du Clermontois jusqu'à leurs derniers représentants.

Le marbre funéraire de Jean de l'Église a été découvert par M. Ridet dans un atelier où il servait de table à broyer les couleurs. Le bulletin précédent (V. plus haut p. XLIV et suiv.), donne la reproduction du texte de l'épitaphe et sa traduction mise en regard.

M. Lhuillier expose l'état de délabrement qui menace de faire disparaître la tombe de Victor Servais dans le cimetière de Bar : il estime que la Société des lettres s'honorerait en prenant à sa charge la restauration et l'entretien de la pierre qui recouvre les restes de l'historien du Barrois. La Société décide de reprendre la question dès que la belle saison permettra de faire les travaux nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DOCUMENTS

Longeville en 1653.

(UN ÉPISODE DE LA MISÈRE DANS LE BARROIS)

Le règne du duc Charles IV fut désastreux pour le Barrois et la Lorraine. Malgré ses réelles qualités militaires, ce prince, soit en se mettant à la tête des Impériaux, comme chef de la ligue catholique, soit en prenant follement parti contre la France, ne sut qu'attirer sur ses duchés les représailles des Suédois et les terribles vengeances du roi de France.

De 1635 à 1641 et même au delà, ce fut, dans ces malheureux pays de Lorraine et de Bar, le pillage, la famine, la peste, les excès de la soldatesque et la dévastation sous toutes ses formes.

Nombre de villages furent dépeuplés et devinrent comme un désert, sans hommes et sans animaux pour cultiver la terre. Les habitants qui s'enfuirent dans les forêts n'eurent,



pour se nourrir, que des racines et des fruits sauvages. Toutes sortes de cruautés furent exercées sur les paysans, non seulement par les soldats etrangers, mais par les Lorrains.

En 1649, Issoncourt ne comptait plus que neuf ménages; Dugny ne comptait que cinq manœuvres, quatre mendiants, neuf femmes; Ancemont, quatre laboureurs, deux manœuvres, un pâtre et six femmes; à Souilly, il n'y eut qu'une naissance cette année-là.

Et pendant ces temps de misère pour ses sujets, le Duc, auteur de tous ces maux, vivait en joyeuse compagnie en dehors de ses duchés.

Cette situation lamentable se prolongea jusqu'à la fin du règne de Charles IV, qui, chassé de la Lorraine par les événements, mourut dans la nuit du 17 au 18 septembre 1675.

Il y aurait beaucoup à raconter sur les calamités de ces temps. Nous nous bornerons, dans cette notice, au récit d'un épisode, datant de 1653, alors que le Barrois était occupé par l'armée française et placé sous l'administration du roi Louis XIV.

La communauté de Longeville, près Bar, se trouvait fortement endettée à la suite des guerres et réduite à un très petit nombre d'habitants, une quarantaine environ. Il lui était réclamé notamment, pour contributions arriérées, plus de 1.500 francs par le sieur de Lamorre, receveur des domaines de Bar, et plus de 1.200 francs par le sieur Heiblot, receveur de la ville de Bar. Et pour avoir paiement de cette dernière somme, des poursuites rigoureuses furent exercées contre la communauté, aux premiers jours de juillet 1653. Plusieurs habitants furent emmenés, comme prisonniers, en la ville de Bar, eux, leurs chevaux et bestiaux.

Le 3 juillet, par devant Abraham Lamy, praticien en la mairie de Longeville, exerçant juridiction pour n'y avoir aucun juge ordinaire, — la cloche tintée par plusieurs fois, qui était la mode de convocation, — les habitants s'assemblèrent au devant de l'église, lieu accoutumé à faire assemblée. Et là, il fut remontré par Jean Vincent et consorts, facteurs et négociateurs des affaires de la communauté, que, pour faire emprunt de quelque somme à l'effet de payer les contributions dues et délivrer les prisonniers, il fallait vendre et engager une rivière appartenant à la dite communauté, appelée fausse rivière, en lieu dit le Jardin Vallot, sous réserve toutefois qu'il serait loisible et permis aux habitants d'y pêcher avec la ligne à vairons et artinne (charpagne) propre à prendre poissons.

Après avoir entendu ces explications, les habitants comparant, représentant le corps de la communauté, ont tous donné charge spéciale et irrévocable aux personnes de Jean Vincent,

Antoine Gobain, Jacob Hacquel (substitut), Jean Nicolas et consorts, de traiter avec telle personne qu'il leur plairait, pour le plus grand profit de la communauté, touchant la dite rivière.

Un procès-verbal fut dressé de cette délibération et signé par ceux qui savaient signer.

Une requête fut ensuite présentée à M. le bailly de Bar ou son lieutenant, au nom des habitants de Longeville, en vue de l'homologation de la délibération précitée; laquelle requête, signée Barbillot, se termine par la formule encore en usage aujourd'hui : « Et vous ferez justice ».

Le procureur du roi Louis XIV au bailliage de Bar, après avoir pris connaissance de la requête susdite, déclara, à la date du 4 juillet, qu'ayant égard à la notoriété des misères auxquelles la plupart des bourgs et villages du pays étaient réduits, entre autres celui de Longeville, et afin de faciliter le paiement, qui ne souffrait point du retard, des contributions dues par la communauté du dit lieu, et pour l'acquit desquelles leurs bestiaux étaient pris et des prisonniers détenus en la ville de Bar, il n'avait moyen d'empêcher les habitants d'engager leur portion de rivière, mais à condition expresse qu'ils seraient tenus de retirer la dite portion la fête Saint-Martin prochaine, en remboursant à l'acquéreur le prix par lui déboursé, avec les frais et loyaux coûts, et que, lui, procureur, aurait communication du contrat, pour voir s'il était passé avec autant de profit et d'utilité que faire se devait.

Et le lendemain, 5 juillet, le permis d'engager fut signé par M. d'Alençon, lieutenant général.

Enfin, par contrat du même jour, 5 juillet 1653, les délégués de la communauté de Longeville ont vendu à noble homme Pierre Gérard, demeurant à Longeville, la propriété de la rivière susindiquée, mais sans oublier la réserve, au profit des habitants de Longeville, de pêcher en ladite rivière avec la ligne à vairons et avec une artinne.

Cette vente a eu lieu moyennant la somme de 735 francs barrois, que les vendeurs ont reçue comptant du sieur Gérard, acquéreur, en espèces de ducats et autres monnaies ayant cours dans le duché de Bar, le tout par un juré, en présence d'un second, ces jurés faisant fonctions de notaires; et la dite somme destinée au paiement d'un acompte sur les contributions dues au receveur de la ville de Bar.

Le contrat de vente susdit fut passé avant midi, à Bar, en l'étude de Rouyer, l'un des deux jurés, et signé par l'acquéreur et les délégués de la communauté de Longeville, sauf Jean Nicolas, qui a déclaré ne savoir signer.

En terminant cette notice, il nous paraît utile, pour tirer



une morale de cette navrante histoire, de faire remarquer la rapidité avec laquelle il a été procédé dans cette affaire : Le 3 juillet, enlèvement des bestiaux et de plusieurs habitants de Longeville, à la requête du receveur de la ville de Bar; le même jour, assemblée des habitants pour délibérer; le lendemain, requête présentée au procureur du roi et avis favorable dudit procureur ; puis le surlendemain, 5 juillet, deux jours après les poursuites, permission d'engager, donnée par le lieutenant général, et suivie de la vente immédiate de la rivière.

Nous ne connaissons pas, hélas ! cette procédure expéditive. En ce siècle à l'électricité, où, dans sa nervosité maladive productrice de neurasthénie, l'homme veut du toujours plus vite, une chose a reculé, c'est la procédure judiciaire ou administrative, et surtout celle-ci, avec les nombreux fonctionnaires créés pour ralentir la marche de la machine, afin, sans doute, de la faire arriver plus majestueusement, mais aussi combien plus lentement, et faisant parfois fonctionner le mécanisme à rebours, pour n'arriver jamais. Nous n'irons pas toutefois jusqu'à souhaiter le retour à ce qu'on est convenu d'appeler « le bon vieux temps ». Le bon vieux temps a eu, comme le nôtre, ses détresses morales, et il a connu, plus que le nôtre, de grandes détresses matérielles. Aussi nous sera-t-il permis de donner un souvenir ému à nos ancêtres, paysans du XVII[e] siècle, qui ont subi toutes ces détresses.

Quant à l'obligation imposée par le procureur du roi, à la communauté de Longeville, de retirer, c'est-à-dire de racheter sa rivière avant la fête la S[t]-Martin, nous ne savons si elle fut exécutée ; nos documents sont muets à cet égard. Mais nous supposons plutôt, que les fêtes de la S[t]-Martin, se sont, année après année, ajoutées les unes aux autres, jusqu'aujourd'hui, sans que la rivière ait été retirée des mains de l'acquéreur ou de ses héritiers, et que les habitants de la commune de Longeville se sont contentés, grâce à l'intelligente réserve qu'ils avaient fait insérer dans le contrat de vente, de tirer de la rivière vendue, par la ligne ou par l'artinne, les vairons et autres menus poissons.

Ch. Forêt.

NOTES ET DOCUMENTS

Dans le t. I de l'*Histoire de la Compagnie de Jésus en France*, que vient de publier le P. H. Fouqueray (Paris, Alph. Picard, 1910, in-8°), nous relevons quelques indications fort intéressantes pour l'histoire du collège de Verdun. Plusieurs de ces renseignements sont d'autant plus précieux pour nous que, tirés des archives de l'Ordre, ils avaient jusqu'à présent échappé aux investigations des érudits. En 1564 des Jésuites de la province de Germanie supérieure vinrent enseigner les humanités dans le collège fondé six ans plus tôt par l'évêque Nicolas Psaume; celui-ci promettait de construire les bâtiments nécessaires et de donner un revenu annuel de 1000 l., si un collège était fondé par les Pères, mais la peste de 1569 dispersa les religieux. L'année suivante, le provincial de France, le P. Monare, prêcha le carême à Verdun et jeta les bases d'un nouvel établissement; il projetait même d'y mettre le noviciat de sa province. Enfin l'acte de fondation fut passé en sepembre 1570, et l'ouverture des classes eut lieu le 1er octobre 1571. Psaume compléta ses libéralités dans son testament, mais le collège eut quelque peine à entrer en possession de ce legs, que revendiquaient les officiers royaux pour les employer à la subsistance des troupes de la garnison. Cet évêque contribua aussi, dans une large mesure, à la fondation de l'Université de Pont-à-Mousson.

André Lesort.

CHRONIQUE

La *Bibliographie lorraine*, que vient de publier le groupe lorrain de l'ancienne rédaction des Annales de l'Est et du Nord, fera disparaître une partie des regrets qu'avait inspirés aux amis de l'histoire et de l'archéologie, aux curieux du déve-



loppement économique de notre région, le brusque anéantissement de la meilleure revue d'érudition historique de l'Est de la France. Désormais paraîtra tous les ans sous les auspices de la Faculté des lettres de l'Université de Nancy un fascicule de bibliographie critique qui satisfera les censeurs les plus sévères, si tous les suivants valent celui que nous présentons à nos lecteurs. La clarté des rubriques, la richesse de l'information, l'autorité des jugements, l'exactitude des références dépassent en excellence tout ce qu'on est en droit d'espérer des travaux de ce genre. Nous y remarquons les appréciations consacrées aux ouvrages suivants qui concernent le Barrois plus ou moins directement : Gallois, *La Woëvre et la Haye, le Bassigny et les Faucilles*; — Joly, *Etudes géologiques sur le jurassique inférieur et moyen de la bordure nord-est du bassin de Paris* ; — Vidal de la Blache, *Etude sur la vallée lorraine de la Meuse*; — Weyhmann, *Histoire de l'ancienne industrie du fer en lorraine ;* — Boyé, *Les eaux et forêts en Lorraine au dix-huitième siècle ;* — Boidin, *Un impôt sur le revenu sous la Révolution, la contribution patriotique... dans la province de Lorraine et du Barrois...* ; — Picard, *Contribution à l'histoire militaire de la Campagne de 1792 dans l'Est et le Nord de la France.*

Il faut mentionner tout particulièrement les justes et répétés éloges décernés, à propos de la soutenance de ses thèses, au plus savant de nos confrères, M. l'Abbé Aimond, auteur de ces livres très récents : *Le Nécrologe de la Cathédrale de Verdun, les Relations de la France et du Verdunois de 1270 à 1552, la Monographie de la Cathédrale de Verdun.* P. A. J.

QUESTIONS ET RÉPONSES

? 55. Un membre de la Société, désirant acquérir le 2e volume de janvier 1759 du Mercure de France, serait reconnaissant à ceux de ses confrères qui seraient assez aimables pour lui transmettre offres ou renseignements. Écrire au Bulletin.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.



BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 5 **MAI 1911**

La Société se réunira ***le mercredi, 3 Mai 1911*****, à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. A. MARTIN : Bar-le-Duc en 1819;

2° M. DUBLANCHY : L'église de Génicourt et ses monuments;

3° M. FORÊT : Notes historiques sur Beauzée (*suite*);

4° Projet d'excursion annuelle;

5° Élection d'un président;

6° Communications diverses.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 8 Mars 1911.

Présidence de M. ALEXANDRE MARTIN, *ancien président.*

Sont présents : MM. AIMOND, D'ARBOIS, BERNARD, BRAYE, CHEVALIER, COLLIN, FORÊT, FRISTOT, GOBLET, LECOMTE, LEREBOULLET, LHUILLIER, VIGO.

Se fait excuser : M. RETTEL.

CORRESPONDANCE : La Fédération historique et archéologique de Belgique invite la Société des lettres à se faire représenter au congrès qui sera tenu à Malines en 1911.



M. ELARDIN, correspondant, est élu membre titulaire. Il accepte de remplir les fonctions de Trésorier, que M. VINCHON, à cause de ses trop nombreuses occupations, se voit forcé de résigner. M. le Président déclare être l'interprète des sentiments de tous les membres présents en exprimant à M. VINCHON, les regrets que leur donne la détermination qu'il a prise et le remercie du soin et du dévouement qu'il a consacrés pendant tant d'années aux intérêts matériels de la Société des lettres.

OUVRAGES REÇUS : *Hommages des auteurs* : G. CHENET : Graffites et estampilles d'Avocourt et des Allieux (Meuse). — ALBERT JACQUOT : Essai de répertoire des artistes lorrains. Les facteurs d'orgues et de clavecins lorrains.

LECTURES ET COMMUNICATIONS : M. l'abbé AIMOND expose la part de responsabilité qui incombe aux bataillons de volontaires ou plutôt de réquisitionnaires, venus de Paris à Bar à la fin de l'année 1793, dans la dévastation des églises de cette ville. Il prouve que s'ils ont coopéré avec la populace de Bar au sac des édifices religieux, on ne saurait leur imputer, comme le croyait Servais, la destruction des objets d'art qui décoraient la collégiale de Saint-Maxe, puisque cette église avait été démolie avant leur arrivée.

C'est pour éviter le retour de pareils actes de vandalisme qu'une loi prévoyante a placé sous la sauvegarde de l'État les objets mobiliers classés des églises. Une mesure semblable vient d'être prise pour préserver les sites et monuments pittoresques de notre pays. La loi du 29 avril 1906 confie au service des Beaux-Arts la surveillance des sites qui auront été l'objet d'arrêtés ministériels de classement. Dans la Meuse, une commission instituée par le conseil général le 22 août 1906 a dressé la liste des sites qu'il importe de garantir contre l'enlaidissement artificiel. Cette liste va être transmise aux services compétents et sous peu, les plus beaux points de vue, les plus précieux monuments naturels seront à l'abri d'une destruction sauvage. M. D'ARBOIS en donnant à la Société ces détails, lui demande

tout son concours pour aider à la campagne entreprise par la *Société pour la protection des paysages* et *par l'Office national du tourisme*, qu'on peut qualifier de filiales de l'admirable *Touring club*. Il y a dans notre département quantité de curiosités et de merveilles à faire connaître et à protéger : ce sera d'ailleurs l'un des objets du *comité d'initiative* qui vient d'être fondé à Bar-le-Duc, et de celui de Clermont-en-Argonne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

MÉMOIRES

Les derniers Lescamoussier.

M. de Longeaux (1), comme l'auteur du *Nobiliaire de Bar-le-Duc* (2), savait vaguement qu'il existait encore des représentants de la famille Lescamoussier établis dans le Clermontois. C'était exact lorsque M. de Longeaux écrivait en 1748 ; ce ne l'était plus que très approximativement lorsque fut rédigé le *Nobiliaire de Bar* en 1771.

En effet, Charles de Lescamoussier seigneur de Sorbey (3), épousa à Cheppy (4) dont les Rutant étaient seigneurs, — et par contrat du 5 février 1656, — Marie de Rutant dont il eut au moins trois enfants :

1° Charles de Lescamoussier, marié sur le tard, le 5 décembre 1731 à Charlotte de Brodart et mort presque aussitôt après, le 21 du même mois. — Sa femme appartenait à une famille champenoise que Caumartin avait rejetée, mais qui fut maintenue

(1) V. *La Chambre des comptes du Duché de Bar*, p. 165 et suiv. — Cette note n'est que la suite et la fin de la généalogie Lescamoussier qui y est donnée.

(2) P. 106.

(3) Sorbey, Meuse, arrond. de Montmédy, canton de Spincourt.

(4) Cheppy, Meuse, arrond. de Verdun, canton de Varennes.



en septembre 1697 (1) et qui portait : *d'azur à trois fasces d'argent, au saultoir de gueules.* — Cette jeune veuve (elle avait vingt ans, étant née en 1711), se remaria en 1728 avec le comte Louis de Roquefeuil.

2° Nicolas de Lescamoussier, chevalier, seigneur de Cheppy, Verry, Autrécourt, Suzanne, etc. (2). Né vers 1667, il resta célibataire, fut officier et prit sa retraite à Cheppy comme ancien commandant d'un bataillon au régiment d'Albigeois et chevalier de Saint-Louis. Nous le voyons figurer comme témoin au mariage de son frère en 1731, au second mariage de sa sœur en 1741 et être parrain à Carignan en 1732. Il mourut âgé de quatre-vingt-cinq ans, le 3 juin 1752, à Cheppy et y fut inhumé « dans sa chapelle ».

3° Ursule de Lescamoussier, née en 1671 et morte à Autruche le 21 novembre 1760, âgée de quatre-vingt-neuf ans. — Mariée en premières noces à Messire François Canelle, chevalier, seigneur de Warigny près Cauroy (3), seigneur et vicomte de Vouziers. Fils de Jacques, écuyer, conseiller du Roi, Lieutenant-général au bailliage de Mazarin, et de Jeanne Le Mercier, il naquit à Rethel le 18 février 1669, fut subdélégué de l'Intendance et Président en l'Election de Rethel-Mazarin, et mourut à Vouziers le 27 octobre 1719. — Ces Canelle, différents des Canel de Charleville, avaient été admis en 1698 par Larcher, successeur de Caumartin (4) et étaient alliés aux Brodart que nous venons de voir, aux Frémyn et aux Lévesque de Vandières que nous verrons tout à l'heure. Ils portaient : *d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles de même et en pointe de trois maillets aussi d'or.* C'était une famille du Réthelois.

(1) *Sommaire du Procès-verbal de la recherche de la noblesse de Champagne*, publié en 1867 par E. de Barthélémy, p. 178.

(2) Verry, Meuse, arrond. de Verdun, canton de Varennes; — Autrécourt, Meuse, arrond. de Bar, canton de Triaucourt; — Suzanne, Ardennes, arrond. de Vouziers, canton de Tourteron.

(3) Cauroy-les-Machault, Ardennes, arrond. de Vouziers, canton de Machault.

(4) E. de Barthélémy, *op. cit.*, p. 46.



En secondes noces Ursule de Lescamoussier, âgée de soixante-dix ans, se remaria à Vouziers le 25 septembre 1741 à Messire Pierre-Nicolas de Beauvais, chevalier, seigneur de la maison forte d'Autruche (1), ancien lieutenant-colonel au régiment de Peyre-cavalerie, chevalier de Saint-Louis. — Né à Châlons-sur-Marne le 5 juin 1669 de Louis de Beauvais, chevalier, seigneur d'Autruche, et de Madeleine de Joybert, il était veuf avec postérité d'Anne-Marie-Louise du Hautoy, dame de Savigny, décédée le 8 juillet 1733 au château de Gussainville (2), et mourut lui-même à Autruche le 18 juin 1750.

Les Beauvais originaires de Champagne, portaient : *d'argent à trois pals de gueules.*

Ursule de Lescamoussier n'avait pas eu d'enfants ; son frère aîné étant mort sans postérité, le second restant célibataire, leur nom devait s'éteindre avec eux.

C'est ici que se greffent, sans qu'on puisse exactement savoir comment la chose se fit, les faux Lescamoussier qui, d'ailleurs, ne durèrent pas longtemps.

Le 1er août 1732 on baptisait à Carignan (3) Nicolas Moyen, huitième et dernier enfant de Me Thomas-Ignace Moyen, notaire et prévost à Carignan, et de Marguerite Malot.

Les parrain et marraine furent : « Messire Nicolas de Lescamoussier, chevalier, seigneur de Cheppy, Autrécourt, Suzanne, etc., commandant d'un bataillon au régiment d'Albigeois, demeurant à Cheppy et Damoiselle Ursule de Lescamoussier, demeurant à Vouziers, veuve de François Canelle, seigneur de Warigny près Cauroy, seigneur et vicomte de Vouziers ».

Comment et pour quelle raison le frère et la sœur tenaient-ils sur les fonts baptismaux cet enfant dont la famille leur était tout à fait étrangère ? Je l'ignore : mais j'imagine que, voyant leur nom prêt à disparaître, ils voulurent se survivre

(1) Autruche, Ardennes, arrond. de Vouziers, canton du Chêne.
(2) Gussainville, Meuse, arrond. de Verdun, canton d'Étain.
(3) Carignan, Ardennes, arrond. de Sedan, chef-lieu de canton.



dans leur filleul ; ils se chargèrent de son éducation, en firent un avocat au Parlement et l'adoptèrent ; si bien, qu'au jour de son mariage à Reims, paroisse Saint-Jacques, le 7 avril 1755, il était ainsi désigné : « Nicolas Moyen de Lescamoussier, « écuyer, avocat au Parlement, seigneur d'Autrécourt, de « Marquigny en Valage (1), haut justicier de Cheppy, Verry « et de la Maison forte d'Autruche, fils de Mᵉ Ignace Moyen et « de Marguerite Malot de la paroisse de Carignan, diocèse de « Trèves ». — Sa femme était Françoise-Elisabeth Maillefer, fille de Jean, capitaine au régiment Royal-infanterie, et de Marguerite Le Poivre, tous deux de bonnes familles rémoises. Le mariage, célébré par un abbé Malot, parent du marié, eut comme signataires de l'acte : le père et la mère de la mariée, M. Levesque de Vandières et le chevalier de Pavant.

De ces deux derniers, l'un était parent du premier mari d'Ursule Lescamoussier ; le second était parent des Rutant.

Il y avait donc substitution complète de la famille des vrais Lescamoussier à celle des Moyen : de plus, puisque le marié apportait en se mariant les seigneuries de son parrain, c'est évidemment que celui-ci les lui avait laissées. Pour Autruche, il avait fallu que M. de Beauvais, bien qu'il eût eu postérité de son premier lit, en ait donné tout ou partie à sa seconde femme et que celle-ci, qui vivait encore, ait abandonné ses droits à son filleul.

Quoi qu'il en soit, le jeune ménage Moyen de Lescamoussier Maillefer, d'abord établi à Reims, venait passer une partie de l'année à Autruche auprès de Mᵐᵉ de Beauvais, alors âgée de quatre-vingt-quatre ans, puis s'y fixa tout à fait après sa mort arrivée, comme nous l'avons vu, le 21 novembre 1760.

M. de Lescamoussier, seigneur d'Autruche, qui prenait son rôle au sérieux et que l'on n'appelait qu'ainsi, eût même sur le tard, la velléité d'en relever la baronnie : il fit les démarches nécessaires, paya la finance ; mais survint 1789 avec l'abolition des titres, ce qui détruisit son espoir sans lui rendre la finance.

(1) Marquigny, Ardennes, arrondissement de Vouziers, canton de Tourteron, près du Chêne et d'Autruche.



Il dut quitter Autruche au moment de la Révolution: en tout cas ni lui ni sa femme n'y sont morts et son nom figure pour la dernière fois sur les registres paroissiaux le 4 mars 1790, jour où il signait avec son gendre l'acte de décès du père de celui-ci, Messire François-Louis comte de Roucy.

Il eut quatre enfants :

1° Antoine-Jean-Marie Moyen de Lescamoussier, écuyer, seigneur d'Autruche, lieutenant de dragons, puis aux Chasseurs des Alpes, électeur aux Etats généraux de 1789 pour le bailliage de Clermont-en-Argonne; né à Reims le 4 mars 1756, il eut pour parrain son grand-père Jean Maillefer, ancien capitaine au régiment Royal-infanterie; et pour marraine Marguerite Le Poivre, son épouse, aux lieu et place de Marie-Anne de La Salle, veuve d'Antoine Maillefer, ancien trésorier de France.

Il épousa, sans doute à Saint-Juvin (1), sa cousine Angélique Dorothée Moyen, s'y fixa et y eut quatre filles qui restèrent célibataires. Il y mourut le 21 avril 1839 : sa femme y était morte deux ans auparavant, le 24 avril 1837, laissant :

a : Angélique-Adélaïde Moyen de Lescamoussier, née à Saint-Juvin, y morte célibataire le 11 octobre 1837.

b : Marie-Caroline, née à Saint-Juvin, y morte célibataire le 18 décembre 1840.

c : Armande-Louise-Constance, née à Saint-Juvin, y morte célibataire le 1er septembre 1849.

d : Antoinette-Félicité, née à Saint-Juvin. Célibataire, restée seule, et survivant à tous les siens, elle se retira comme dame pensionnaire à l'hospice de Bar-le-Duc, où elle mourut à l'âge de cinquante-six ans le 24 septembre 1851. — Par une triste ironie du sort, cette pauvre fille revenait mourir à Bar, dans la ville qui, quatre siècles auparavant, avait été le berceau des vrais Lescamoussier, dont elle portait par raccroc, sans qu'aucune goutte de leur sang coulât dans ses veines, leur nom qui s'éteignait définitivement avec elle !

(1) Saint-Juvin, Ardennes, arrond. de Vouziers, canton de Grandpré.



2° Charlotte-Marie-Ursule Moyen de Lescamoussier, née à Reims le 26 octobre 1758, parrain : Thomas-Ignace Moyen, son grand-père, représenté par Jean Maillefer; marraine : Ursule de Lescamoussier, veuve en secondes noces de Messire Nicolas de Beauvais vivant chevalier, etc..., représentée par Marguerite Le Poivre. — Elle épousa à Autruche le 12 janvier 1779, Armand-Louis-Edmond baron de Roucy, chevalier, seigneur de l'Aubresle, Corbion, Aguisy, Vandy et Cheveuges, fils de François-Louis comte de Roucy et de Françoise-Louise-Antoinette de Lux. Né à Cheveuges (1) le 4 juillet 1749, il était au moment de son mariage capitaine au régiment de la Reine-cavalerie, en garnison à Mirecourt, devint chevalier de Saint-Louis, émigra en 1792 et mourut à Stenay le 24 juillet 1816. Elle y mourut onze ans après en 1827. — D'où postérité.

M. de Roucy appartenait à la grande maison de Roucy, d'origine chevaleresque, qui portait : *de gueules au chou d'or* et dont le P. Anselme a donné la généalogie dans *Les grands officiers de la couronne* (2).

3° Jean Moyen de Lescamoussier, né à Reims le 8 février 1760 : paraît être mort en bas âge.

4° Jeanne-Baptiste-Catherine-Nicole Moyen de Lescamoussier née à Reims le 29 décembre 1762, morte en 1808 à Stenay où elle avait épousé, le 30 novembre 1795, Pierre Joseph Frémyn, ex-seigneur de Fontenille et Sapicourt (3), ancien mousquetaire noir, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, puis émigré, officier à l'armée du duc de Bourbon (4). — Né à Barbançon (5) en 1751, de Pierre Frémyn de Fontenille, Chevalier, Seigneur de Fontenille et

(1) Cheveuges, Ardennes, arrond. et canton de Sedan.

(2) T. VIII, p. 870 et suivantes.

(3) Je ne sais de quel Fontenille il s'agit. — Quant à Sapicourt, Marne, arrond. de Reims, canton de Ville-en-Tardenois, son fils et son petit-fils y habitèrent et en portaient le nom.

(4) Non inscrit, pas oubli, sur la liste des émigrés, il put rentrer en France et s'y maria lorsque la Terreur finissait à peine.

(5) Barbançon, Nord, anci n marquisat, près de Solre-le-Château.



Sapicourt, officier des Mousquetaires noirs, gouverneur de Rethel, chevalier de Saint-Louis, et de damoiselle de Colnet, il mourut en 1839 à Stenay laissant un fils et deux filles.

Les Frémyn, originaires de Château-Porcien (1) portaient : *d'argent à une fasce d'azur bordée d'or, aux flammes de gueules sortant des deux côtés, et opposées à d'autres flammes du même mouvantes du chef et de la pointe de l'écu* (2).

Cette seconde génération des Moyen de Lescamoussier, continuant ce qu'avait fait la première, se substituait de plus en plus aux vrais Lescamoussier, comme si elles en descendaient : et M. Frémyn de Sapicourt accolait ses armes de celles des Lescamoussier : *de gueules au croissant montant d'argent soutenant une étoile d'or*, ainsi qu'en témoigne la fort belle empreinte de cachet, reproduite ci-dessous.



Il y eut aussi à Montblainville de vrais Lescamoussier, parents de ceux dont nous nous sommes occupés dans cette note. On y trouve en effet à l'état civil l'acte suivant : « L'an « de grâce mil sept cent six, le dix feburier est décédée demoi- « selle Elizabette de Lescamoucier, seigneur en partie de « Montblainville, étant âgée de cent ans ou environ, et a été « inhumée dans l'église de Montblainville avec les cérémo- « nies accoutumées ».

(1) Château-Porcien, Ardennes, arrond. de Rethel, chef-lieu de canton.
(2) *Revue de Champagne et de Brie*, 1re série, t. XVI, p. 335.

Etait-ce une veuve? était-ce une fille? La chose est difficile à savoir puisque le titre de *demoiselle* se donnait aux unes comme aux autres. Mais soit par elle, soit par son mari elle appartenait certainement à la branche du Clermontois, Montblainville étant situé dans le voisinage de Cheppy et de Varennes.

B[on] DE DUMAST.

Une possession de l'ordre teutonique dans la Meuse : la cure de Vaudeville.

En 1871 l'archiviste de l'Aube a publié dans la *Bibliothèque de l'école des Chartes* un mémoire intitulé : l'ordre teutonique en France, dont les éléments avaient été puisés dans les papiers de son dépôt. En effet le riche chartrier de l'abbaye de Clairvaux renferme dans le fonds de la commanderie de Beauvoir (1) tous les documents relatifs aux possessions de l'ordre teutonique en France.

On sait quel énorme développement avait pris dans l'Europe orientale l'État fondé par les chevaliers de cet ordre militaire, dont l'activité guerrière et religieuse s'était tourné vers la conversion, autant que l'assujettissement des Slaves païens. Du XIII[e] au XV[e] siècle, des croisades répétées puis des guerres de conquête leur avaient permis de s'étendre sur la rive orientale de la Baltique et de constituer en dehors des limites de l'Empire en territoire barbare une principauté féodale très civilisée, vassale du royaume de Pologne. On sait encore comment cet Etat ecclésiastique fut sécularisé par son grand maître Albert de Kohenzollern en 1525 et forma le noyau du royaume de Prusse actuel.

Mais revenons aux premiers débuts de l'ordre teutonique. Fondé en 1110, au cours de la troisième croisade par quelques pieux pèlerins d'origine allemande, dans le but de secourir les voyageurs de leur nationalité, de les défendre contre les Sarrasins, il avait suivi la même évolution que les autres ordres

(1) Aube, arr. Bar-sur-Aube, cant. Soulaines, comm. Chaumesnil.

religieux et militaires créés à cette époque, et reçu des donations en terre et argent des riches croisés qui s'intéressèrent à son essor. Des chevaliers français d'origine champenoise en prenant part à la cinquième croisade, dont l'action fut limitée à l'Egypte, connurent l'ordre teutonique et en 1218 et 1219 lui firent les premières libéralités, dont les archives françaises aient gardé le souvenir. C'est ainsi que la « maison de l'hôpital des teutoniques dans Jérusalem », devint propriétaire de biens importants en France et principalement en Champagne, où fut établi à Beauvoir le siège de l'administration qui régit ces biens, sous l'autorité du bailli de Lorraine et de Bourgogne.

L'ordre teutonique s'implanta dans le pays meusien au mois de mars 1228 ou 1229, lorsqu'un seigneur de Briaucourt (1), nommé Hugues Chauderon, lui donna les dîmes grosses et menues et le droit de patronage, dont il était possesseur, à Vaudeville : le principal des droits que conférait le patronage d'une église était le droit de présenter à la cure. La paroisse de Vaudeville s'étendait alors sur les deux communes de Vaudeville (Meuse) et de Seraumont (Vosges) : ce qui augmentait d'autant l'importance et le revenu de la cure.

La donation faite à l'ordre teutonique dut être approuvée par les deux autorités temporelle et spirituelle dont dépendait le bien mi-féodal, mi-ecclésiastique, qui en était l'objet. En 1231 Simon de Joinville, père de l'historien et suzerain du donateur confirmait le dessaisissement de ce dernier et en 1281, cinquante ans plus tard, Conrad, évêque de Toul, donnait son approbation au changement de propriétaire.

Il est probable que ce ne fut qu'à partir de cette dernière ratification que l'ordre teutonique, devenu curé primitif de Vaudeville, fut admis par l'évêque de Toul à lui présenter un candidat auquel l'évêque était obligé d'accorder l'institution quand il remplissait les conditions prévues par la loi canonique. En effet, en 1282, nous voyons pour la première fois un commandeur de Beauvoir, Guillaume, présenter à l'archidiacre de Reynel, dans la circonscription duquel Vaudeville était situé,

(1) Haute-Marne, arr. Chaumont, cant. d'Andelot.

un religieux de sa maison, nommé Conrard qui, avec l'agrément de l'évêque, prit possession de la cure de Vaudeville.

Conrard resta en fonctions au moins jusqu'en 1291, car à cette date, il obtint de l'évêque de Toul, la permission de se faire remplacer par un vicaire et la dispense de résider. Ses successeurs furent des religieux de Beauvoir jusqu'en 1385. Puis les documents font défaut pendant une durée d'un siècle et les actes postérieurs nous montrent que la commanderie de Beauvoir s'est tellement appauvrie en religieux qu'elle ne peut plus faire desservir Vaudeville par des prêtres de son ordre. Son droit de patronage ne s'exerce plus qu'en faveur de prêtres séculiers.

Ainsi grâce aux documents conservés à Troyes il est possible de faire remonter jusqu'au Moyen âge la succession des curés de Vaudeville et d'enrichir la liste qu'en offre M. le chanoine Gillant dans son Pouillé.

Ajoutons pour terminer cette courte note, qu'en 1501 la cure de Vaudeville était vendue avec les autres biens de l'ordre teutonique en France à l'abbaye de Clairvaux. Nous aimerions à savoir pour quelle somme elle était comptée dans le prix de vente total de 1.100 florins du Rhin. L'acte d'aliénation énumère les raisons d'économique gestion qui décident l'ordre teutonique à se défaire de domaines trop éloignés de son centre d'action et qui lui étaient devenus plus onéreux que rémunérateurs.

Désormais les abbés de Clairvaux exerceront le droit de patronage sur la cure de Vaudeville et le conserveront jusqu'à la Révolution.

Liste des curés de Vaudeville : Conrard, 1282. — Henri, 1296. — Thierry de Luxembourg, 1296. — Jean de Pont-à-Mousson, 1301. — Gérard de Luxembourg, 1303. — Euselon de Hombourg, 1333. — Jean de Wistinga, 1335. Ces sept titulaires de la cure appartiennent à l'Ordre teutonique. Les suivants sont des prêtres séculiers : Jean de Sauxonne résigne en 1453. — Jeofroi Mathieu de Brixey, 1453. — Jean L'Anglois mort en 1468. — Jean de Ruffy, 1468. — Regnauld Jacquemin, 1475. — Jean de Brandonvillier, 1482.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.



BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 6 **JUIN 1911**

La Société se réunira *le mercredi, 7 Juin 1911*, **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. Lhuillier : Le « cimetière de famille » du maréchal Oudinot à Bar;

2° M. J. Dubois : Liste générale des émigrés de la Meuse;

3° M. Forêt : Notes historiques sur Beauzée (suite);

4° M. L'abbé Nicolas : La vie du frère Abraham d'Orval;

5° Rapport de M. A. Martin sur la candidature de Mgr Chollet, évêque de Verdun; de M. Goblet sur la candidature de M. Schmitt, ingénieur des mines à Lens (Pas-de-Calais); de M. d'Arbois sur la candidature de M. Hubert, de Longwy;

6° Communications diverses.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 5 Avril 1911.

Présidence du général Colard, *vice-président.*

Sont présents : MM. H. Bernard, Chevalier, Collot, d'Arbois, Elardin, Forêt, Fristot, Lhuillier, Martin, Rettel.

Se fait excuser : M. Léon Gérard.

Correspondance : L'académie de Stanislas envoie la liste des prix qu'elle décernera en 1912.

Lectures et communications : M. Forêt a diligemment compulsé tout ce qui a été écrit sur Beauzée. Il fait part à la Sociétés des lettres du résumé de ses recherches en insistant sur l'utilité que présenteraient des monographies de communes établies avec soin. Elles pourraient servir de base à l'enseignement dans les classes de l'histoire locale et régionale, presque toujours négligée pour l'enseignement tout mnémonique de l'histoire générale. A ce propos M. A. Martin donne d'ahurissants exemples de la naïve ignorance dans laquelle sont laissés les élèves de maintes écoles primaires de notre région, des premiers linéaments du passé du Barrois et de son ancienne capitale, comme d'ailleurs, faut-il l'ajouter, des détails les plus élémentaires de la topographie du sol sur lequel nous vivons. M. Martin tient cependant à faire remarquer que dans certaines écoles, trop rares il est vrai, des maître distingués ont toujours tenu à honneur de développer et de faire comprendre à leurs élèves l'histoire et la géographie ambiantes en leurs traits essentiels. De tels maîtres font aimer aux enfants ce passé qui explique nos traditions et, en outre, les raisons d'être des choses présentes.

Le problème que soulève le lieu d'origine de Jean de Marville, fameux sculpteur du xiv[e] siècle, et auquel on attribue la disposition architecturale du tombeau du duc de Bourgogne Philippe le Hardi, l'un des plus beaux monuments proposés à l'admiration des visiteurs dans le musée de Dijon, reste un intéressant sujet de discussion. Les arguments développés par M. L'abbé Aimond, pour rattacher cet imagier au bourg de Marville de la Meuse, ont beaucoup de force et ils entraînent presque la conviction.

Des deux côtés de la frontière, les historiens les plus récents s'accordent à blâmer l'œuvre des Chambres de réunion. L'établissement auprès du parlement de Metz d'une Chambre de réunion, émanée de ce corps judiciaire, avait pour but de faire rentrer sous l'obéissance du roi de France les fiefs des souverains dont lui et ses prédécesseurs avaient acquis par la

force des armes ou des traités, les territoires. Albert Sorel a dit de Louis XIV et des légistes : « Il se sert de ses juges pour « régler les litiges des frontières et pour établir la souveraineté « exclusive de l'État dans les territoires litigieux. Les parle- « ments rendent des arrêts. Louvois les exécute. Les Chambres « de réunion donnent le dernier mot des cas royaux ». Quoi qu'il en soit, les arrêts rendus par la Chambre de réunion de Metz de 1680 à 1685, offrent beaucoup d'intérêt pour l'histoire des localités qui en furent l'objet, car les considérants des arrêts visent quantité de chartes, de déclarations de foi et hommage, d'actes d'association aujourd'hui disparus ou dispersés. M. d'Arbois énumère dans l'ordre chronologique ceux de ces arrêts qui intéressent des localités du département de la Meuse, d'après les recueils qui ont été publiés en 1681 et 1683, avec des additions menant jusqu'en 1685.

Le secrétaire lit une circulaire du Comité des monuments de France invitant notre Société à participer au mouvement de protestation, qui prend naissance de tous côtés, contre le délaissement et la dégradation, en attendant la disparition totale par le pic et l'explosion, des édifices religieux de la France. La société enverra son adhésion au membre du Comité qui lui est désigné.

A la demande de la Société philomathique de Verdun, est exposée la question du classement du cloître de la cathédrale et de l'évêché de cette ville. Le palais épiscopal a été élevé d'après les plans de Robert de Cotte, successeur de Mansart dans la charge de premier architecte de Louis XIV, mort en 1735, et aux frais de l'évêque Charles-François d'Hallencourt, qui gouverna son diocèse de 1723 à 1754. Une excursion à Verdun, faite il y a quelques années, a permis aux membres de la Société des lettres de juger par eux-mêmes du grand effet que produit la belle ordonnance de cet édifice, l'une des plus remarquables constructions civiles que l'on puisse voir dans la Meuse. Le cloître de la cathédrale a été trop bien décrit par l'abbé Aimond dans son ouvrage sur la cathédrale de Verdun, paru en 1909, pour qu'il semble nécessaire d'insister sur la nécessité de le protéger de la manière la plus efficace.

Aussi les membres présents sont-ils unanimement d'avis, que le vœu suivant soit transmis à M. le sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts.

La Société des lettres de Bar-le-Duc émet le vœu que le cloître de la cathédrale et le palais épiscopal de Verdun soient classés à titre de monuments historiques, conformément au désir exprimé par le Conseil municipal de la ville de Verdun dans ses délibérations des 17 juin et 12 août 1907.

M. Chevalier revient sur la question du ravalement et du redressement de la tombe de Victor Servais, qui a été déjà débattue à une précédente séance. En sa qualité de maire de la ville de Bar, bénéficiaire de la précieuse bibliothèque d'ouvrages lorrains, réunie par l'historien du Barrois, il a pris l'initiative de la restauration de la pierre qui recouvre sa tombe et il propose d'associer la Société des lettres à cet hommage, bien dû à l'un de ses fondateurs, en la faisant participer pour moitié à la faible dépense faite.

Ouvrages reçus : *Hommages des auteurs.* — A. Cornerau. Les œuvres d'art appartenant à l'Académie de Dijon, Dijon, Jobard, in-8°, 76 p. — Un lit de justice à Dijon (18 nov. 1658), Dijon, Jacquot, 1910, in-8°, 66 p. — L'ancienne salle des festins des États de Bourgogne, dite aujourd'hui salle de Flore. Dijon, Darantière, s. d. in-8°, 8 p. et 2 planches.

MÉMOIRES

Bar-le-Duc en 1819.

Dans notre Bulletin de février dernier, je signalais un plan de Bar en 1816 fait par le géomètre Couchot. Notre confrère M. d'Arbois a eu l'obligeance de me communiquer une pièce manuscrite, conservée aux Archives départementales, qui a pour titre *Mémoire historique et statistique sur la ville de Bar.*



Bar-le-Duc, 1819. Cette pièce, qui n'a pas été imprimée, que je sache, compte quarante pages petit in-4°. Elle n'est pas signée. Mais elle présente un certain caractère administratif qui fait soupçonner chez son auteur soit le fonctionnaire, soit le mandataire élu du suffrage restreint, le seul qui existât à cette époque. Il n'y manque pas l'inévitable éloge du gouvernement sous lequel la France avait le bonheur de vivre alors, bonheur dont elle jouit du reste, au point de vue officiel, sous tous les gouvernements, quels qu'ils soient.

A plusieurs égards, le mémoire est intéressant. Sa partie purement historique est superficielle, et ne nous apprend rien que nous ne sachions déjà. Mais il mérite d'être étudié par la description qu'il fait de la cité barrisienne en l'année où il est écrit, des difficultés qu'elle traverse, des projets d'amélioration qu'elle a déjà conçus et de ceux que l'auteur suggère lui-même.

A cette époque, Bar-le-Duc subissait une crise très grave, dans son industrie, son commerce, et dans la production agricole par laquelle il était particulièrement renommé, celle du vin.

« Ce qui avait, dit le mémoire, le plus contribué à la prospérité de la ville, et ce qui donnait le plus d'espoir de la voir s'élever au rang des villes manufacturières et commerçantes du royaume, était le grand nombre de ses fabriques en coton. On les avait vues s'élever tout d'un coup et presque à la fois, comme par enchantement, et l'on ne pouvait prévoir où ce mouvement s'arrêterait. La grande extension du territoire acquise par les victoires des Français avait déjà donné un nouvel aliment au commerce, lorsque les nouvelles inventions de machines, et surtout celles nommées Müll-Jenny, lui donnèrent un nouveau véhicule. Chacun croyait voir s'ouvrir devant lui le temple de la Fortune, et chacun voulut être fabricant; en peu d'années, le nombre des fabriques s'éleva de 3 ou 4 qui existaient antérieurement à plus de 100. Mais cet état dura peu; les limites de la France resserrées, des causes imprévues et qui ne sont pas encore bien connues, le manque de débouchés, les produits des fabriques surpassant les besoins des consommateurs, non seulement arrêtèrent cet élan, mais

firent tomber beaucoup de ces fabriques aussi rapidement qu'elles s'étaient élevées. Des faillites, un état de malaise et d'inquiétude succédèrent à cette brillante illusion. La ville qui semblait devoir s'agrandir et couvrir par la suite cette belle plaine entre Notre-Dame, la rivière, le Nafton et Marbot resta tout à coup stationnaire. Les maisons tombèrent de prix, le crédit disparut, et la ville n'eut une lueur de prospérité et d'espoir que pour retomber dans un état pire que ci-devant. La population, que s'était élevée de dix mille à treize mille âmes, diminua. Le manque d'ouvrage et la misère ne pourront qu'être le résultat d'un pareil bouleversemont. Telle est la position actuelle des habitants, qui ne sont plus qu'au nombre d'onze mille et quelque ».

D'après l'auteur, Bar-le-Duc ne peut même plus compter, pour se soutenir un peu, sur sa production viticole. La situation de la vigne est aussi lamentable que celle des fabriques. Les droits excessifs qui pèsent sur le vin en empêchent l'exportation, et la consommation se fait sur place à vil prix. « Les droits de toute sorte sur ces vins, dit notre auteur, sont portés en ce moment à un tel taux qu'ils finiront par ne plus pouvoir être vendus. C'est ce qui arrive dans les années abondantes, et notamment dans celle-ci (1819), où les vins communs ne s'élèvent pas à plus de 6 ou 8 francs la pièce, ce qui ne fait pas un sou la bouteille pour le vendeur. Le vigneron ne pouvant alors retrouver ses frais de culture sera obligé d'abandonner ses travaux, ce qui serait pour le pays le dernier des malheurs, ne pouvant remplacer cette culture par aucune autre..... Il faudrait diminuer les droits d'exercice sur les lieux, ainsi que ceux d'octroi. On calcule que les droits sur une pièce de vin de Bar sont sur les lieux, en ce moment, de 10 à 11 francs par pièce. Le vin commun ne se vendant cette année que 6 francs sans le tonneau, il n'y a que 6 francs pour le vendeur, mais l'acheteur n'en paie pas moins 17 ou 18 francs; les droits sont alors de plus de 100 pour 100..... Il deviendra impossible de soutenir cette culture. On n'ignore pas d'ailleurs que les pays de vignobles sont en général pauvres, quant à la masse des individus, ce qui tient vraisemblablement aux variations du

prix des vins, dont la récolte n'est jamais assurée, par suite des intempéries et de mille autres accidents. Cette difficile et délicate culture, qui ne donne jamais de produits certains, a donc besoin plus que toute autre d'être soutenue, encouragée, et demande tout l'intérêt et toute la protection du gouvernement ».

Voilà ce qu'on écrivait en 1819 sur le vignoble de Bar. En 1911, l'on peut écrire, sans être taxé d'exagération, que la plupart de nos vignes sont arrachées, ou laissées en friches, et que le célèbre vin de Bar menace de passer, dans un très bref délai, à l'état de souvenir historique.

Le Mémoire que nous étudions mentionne les projets municipaux qui sont en train de s'exécuter. Ils comprennent surtout l'installation de divers services publics dans les locaux qu'ont laissés vacants les ordres religieux supprimés et qui ont été confisqués comme propriété nationale, par exemple de l'hôpital dans l'ancien prieuré bénédictin, de la préfecture chez les Antonistes, de la prison chez les Carmes, de la Mairie dans le fort laid bâtiment de la Congrégation de Notre-Dame, où les vieux barrisiens comme moi ont pu la voir, avant son transfert à l'ancien hôtel du maréchal Oudinot. En avant de cette mairie, une grande place, aujourd'hui la place Reggio, vient d'être dégagée ; le marché de la ville basse s'y tient à ciel ouvert ; celui de la ville haute est à l'ancienne Halle.

Le local précédemment occupé par la mairie, le musée actuel, reste encore vacant. D'aucuns parlent de le vendre. Notre auteur insiste beaucoup pour qu'on y installe le tribunal, que d'autres veulent mettre près de la préfecture, à la ville basse, là où il est aujourd'hui. Ce serait, d'après lui, de toute opportunité, à cause de la proximité de la prison, placée vis-à-vis, chez les Carmes (dont on a eu le tort de démolir la belle église, presque neuve, qui aurait pu servir de lieu de réunion), et de toute justice pour cette pauvre ville haute, abandonnée par les autres services publics.

Je ne puis entrer dans le détail des divers projets qu'il suggère, et qui ne manquent pas d'intérêt concernant l'établissement de voies nouvelles, l'amélioration des anciennes, la



distribution d'eau potable, etc. J'en noterai pourtant quelques-uns, qui sont assez dignes d'attention.

Concernant la voirie il propose : le prolongement de la rue Lapique pour communiquer de celle de la Rochelle au quai de ce nom ; une percée à travers l'ancien Petit Couvent ou à travers les bâtiments dits de la Brasserie, qui sont à vendre, pour communiquer de la rue du Coq à la grande route de Paris, dite rue du Cigne (aujourd'hui Dom-Ceillier) ; — le prolongement du quai des Gravières (aujourd'hui Carnot), jusqu'au pont Saint François, lequel est à reconstruire entièrement, et la démolition des maisons qui se sont bâties, sans aucun droit, sur les arches extrêmes du pont Notre-Dame (ce dernier projet a été exécuté beaucoup plus tard, en partie, pour la communication du quai Victor-Hugo avec la rue Notre-Dame, au grand regret des amateurs de pittoresque, qui aiment encore à voir les vieilles bicoques perchées sur la rive droite) ; — à la ville haute, idée heureuse et originale, qui, très probablement ne sera jamais réalisée, la construction d'un « quai en terrasse derrière les Grangettes, au-dessus de la ville basse, d'où l'on aurait la plus belle vue, sur le vallon de l'Ornain, jusqu'à Ligny ».

Il réclame le rétablissement du grand puits de la Grande Rue (aujourd'hui rue des Ducs), qu'on a eu le tort de fermer. Ce grand puits, taillé dans le roc, avait cent quatre-vingts pieds de profondeur, dont soixante pieds d'eau. Il était la seule ressource aquatique de la ville haute, avec la fontaine alimentée par la source Bourreau, et la grande citerne du Château ducal.

Notre auteur ne néglige point la partie intellectuelle de l'organisation barrisienne. Laissant de côté ce qu'il dit du Collège et des diverses écoles, nous mentionnerons pour finir un rêve assez ambitieux qu'il caresse, et qui n'avait guère chance de se réaliser. Les médecins les plus distingués du département avaient formé un institut, sous le nom de *Cercle médical de la Meuse*, qui se réunissait tous les deux mois dans une des salles du nouvel hospice. On se proposait d'établir, dans les bâtiments de l'ancienne Chambre des Comptes, un cours d'accouchement. « Il ne serait pas moins nécessaire qu'une

École de médecine fût ouverte à cette foule de jeunes gens qui se bornent à obtenir le titre d'officier de santé. Les mœurs seraient exposées à bien moins de dangers que dans la capitale, qui veut tout envahir; leurs familles trouveraient à ce changement une grande économie, et l'absence d'une multitude d'objets de dissipation donnerait pour de bonnes études une solide garantie ».

Une école de médecine, des étudiants en médecine à Bar-le-Duc, et principalement pour cause de moralité! Notre auteur anonyme croit fermement à la pureté des mœurs barrisiennes. Terminons sur la touchante impression que nous laisse cet optimisme candide. Il est vrai que cela est écrit en 1819, et que, depuis ce temps, tout a progressé, même la « dissipation » dans les petites villes.

ALEXANDRE MARTIN.

ARCHÉOLOGIE

A propos de l'origine lorraine de Jean de Marville.

Le *Bulletin* de la Société des Lettres, pour le mois de mars dernier posait la question suivante, au sujet de Jean de Marville : « Quelles relations ont existé entre ce sculpteur mort en 1389 et le bourg de Marville situé dans notre département » ? Il se peut qu'il n'y en ait eu aucunes, et notre intention n'est pas de revendiquer contre toute évidence, pour notre pays, l'artiste qui commença le tombeau de Philippe le Hardi et fonda l'atelier de Dijon. Plus simplement, nous voudrions préciser les arguments favorables à son origine marvillaise, d'après le *Catalogue* du Musée du Trocadéro, publié jadis par *Courajod* et M. *Marcou* (1), et le livre récent de M. *Kleinclausz* (2),

(1) Paris. Impr. Nat. 1892, gr. in-8° (XIVe et XVe s.). Sur Jean de Marville, voir pp. 69, 72, 90 ss, 94 ss.

(2) Claus Sluter et la sculpture bourguignonne au XVe siècle (Coll.



les seuls ouvrages que nous ayons pu consulter (1).

1° Argument tiré du nom de l'artiste. Dans les comptes des Ducs de Bourgogne, Jean, appelé parfois de Manreville, Marreville, Menneville, Menreville, Méreville, est bien plus souvent dit de *Marville*. *Courajod* (2) en concluait que l'artiste était Wallon, et vraisemblablement originaire de Merville (Nord) ou d'une localité appelée Marville, dans le pays de Liège. M. *Kleinclausz*, pour qui d'ailleurs Jean est Flamand, nomme cette dernière localité « Mervelle » et à la liste donnée par *Courajod*, il ajoute « Marville, sur les confins du Luxembourg » (3), c'est-à-dire notre bourg meusien. On notera : (*a*) Que cette dernière localité s'est invariablement appelée en français « Marville ou Marrville » (4); ce qui correspond bien au nom donné le plus souvent au sculpteur. (*b*) Que d'après l'*Indicateur des Postes* de Belgique, tout au moins, aucune localité s'appelant Marville ou Mervel n'est signalée dans le pays de Liège. (*c*) Que le diminutif du nom de l'artiste, Hennequin, et le nom de sa fille Humbelotte n'ont rien de flamand et sont encore assez répandus (Humblot) dans notre pays.

2° Argument tiré de la *profession* de l'artiste. Jean était un « tombier » et la sculpture funéraire semble l'avoir spécialement occupé. Or le bourg meusien de Marville, si remarquable d'ailleurs par la sculpture qui s'étale sur ses édifices religieux et civils, possède dans son cimetière Saint-Hilaire un incomparable ensemble de monuments funéraires (5), sortis vraisemblablement d'un florissant atelier local. Si la majorité de ces

des Maîtres de l'Art). Paris, in-8° s. d. Sur Jean de Marville, v. pp. 21, 39, 84. M. K. déclare (p. 39) qu'on n'a aucune œuvre authentique de « cet artiste de valeur ».

(1) A l'exclusion des ouvrages importants de Dehaisnes (*Hist. de l'Art dans la Flandre*, t. III) et de Michiels (*L'art flamand dans l'Est et le Midi de la France*).

(2) P. 96.

(3) P. 39.

(4) Liénard, *Dict. top. de la Meuse*, 143.

(5) Voir la Bibliog. du sujet dans Houzelle : *Les monuments de Marville* (Montmédy, 1907, in-8°).

monuments est d'un âge postérieur à celui de Jean de Marville, l'un d'eux tout au moins (1), le tombeau du curé Hues, mort le 23 mars 1345 (a. st.), date de l'époque où l'artiste (+ 1389) devait faire son apprentissage. D'autre part, ce beau monument avec son *architecture* caractéristique (soubassement orné d'arcatures, supportant le gisant étendu sur une largs dalle, avec un chien à ses pieds) correspond trait pour trait, (sauf pour les « Pleurants »), à ce tombeau de Philippe le Hardi, dont la *conception architecturale* reviendrait selon des critiques (Courajod, Kleinclausz) au seul Jean de Marville. Si l'on ajoute, que celui-ci pouvait très facilement se transporter des rives de la Chiers, dans l'Ardenne et dans la région de Dinant, ce pays des beaux marbres funéraires, et y entrer en relations avec les sculpteurs flamands et liègeois, il faut reconnaître que *logiquement* rien ne s'oppose à son origine marvillaise.

Poussant notre pointe, nous pourrions faire état de la situation spéciale de Marville « Terre Commune » au duché de Luxembourg — bientôt Bourguignon — et au duché de Bar — en partie mouvant du Royaume. Cette situation singulière servirait à expliquer la vie en partie double de l'artiste, tour à tour imagier de la Cour de France et tombier de la Cour de Dijon, et les facilités spéciales qu'il eut de s'expatrier. Mais laissons cet argument pour ce qu'il vaut.

Il reste, que le bourg meusien de Marville semble avoir quelque chance d'être le berceau de notre sculpteur. Nous n'allons pas cependant jusqu'à affirmer avec M. *Enlart* (2) que Jean de Marville était « Lorrain » et nous souhaitons simplement, que nos arguments provoquent la réponse décisive, qui débarrassera l'Histoire de l'art d'une hypothèse encombrante.

Ch. Aimond.

(1) Un monument analogue à celui du curé Hues aurait disparu en 1815 (Liénard, *Le Mont St-Hilaire* avec planches). Mém. Soc. Philom. de Verdun, IV, p. 95, n. 1). On notera la présence de Renaut de Verdun, tombier, dans l'atelier de Jean Pépin de Huy, à Paris, en 1318 (Courajod, *op. cit.*, p. 11).

(2) *Manuel d'Archéologie française*, I, p. 587, n° 2.



NÉCROLOGIE

Nous n'avons pu signaler à temps la mort de notre confrère M. le chanoine G. Renard, doyen du chapitre de la cathédrale de Verdun, décédé dans cette ville le 14 mars dernier à l'âge de 79 ans. Le défunt était membre correspondant de la Société des Lettres depuis 1896. En 1895, il avait présenté au concours d'Histoire institué par la Société un remarquable travail sur « le Château de Bar autrefois et aujourd'hui », qui remporta le premier prix et parut dans le tome V des mémoires (3e série). Dans un rapport plein d'une verve parfois malicieuse, W. Konarsky rendit hommage aux solides qualités de ce « travail de Bénédictin ». Le Chanoine Renard est également l'auteur d'une notice sur Ancerville, son bourg natal. Il a bien mérité des chercheurs en léguant aux Archives départementales de la Meuse, à la veille même de sa mort, le plus ancien et le plus précieux registre de l'ancienne Officialité de Bar.

Ch. A.

CHRONIQUE

M. Beauguitte, sous-préfet de Louviers, va publier sous le titre de *Notre Meuse* un recueil d'études et de travaux, semblable à celui qu'il a déjà fait paraître en 1904. Le succès de l'*Ame meusienne* est pour l'auteur une garantie et nous nous réjouissons de penser que des monuments un peu oubliés, des souvenirs historiques, menacés de disparaître de la mémoire de nos compatriotes, vont être remis en pleine lumière par une plume alerte et fidèle.

En même temps nous félicitons M. Beauguitte qui vient d'être nommé officier de l'instruction publique. M. Freund-Deschamps a été l'objet de la même distinction. Nous sommes heureux de l'en complimenter.

Dans sa dernière séance la Société a admis en principe un projet d'excursion à Commercy et à Rangéval, avec retour à Commercy par la Woëvre et les côtes de Meuse, qui aurait lieu à la fin de juin ou dans la première quinzaine de juillet. Ceux de nos confrères qui désireraient prendre part à cette promenade sont priés d'en avertir le Secrétaire; le programme complet de l'excursion sera arrêté dans la séance de juin.

Le Secrétaire annuel, P. d'Arbois de Jubainville.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.



BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 7 **JUILLET 1911**

La Société se réunira *le mercredi, 5 Juillet 1911*, **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° Le chanoine GILLANT : A propos des derniers Lescamoussier du Clermontois;

2° M. l'abbé AIMOND : Découverte de fresques du Moyen âge dans l'église de Tronville;

3° P. D'ARBOIS : Les statues historiques élevées dans le département de la Meuse;

4° Communications diverses.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 3 Mai 1911.

Présidence de M. GOBLET, *vice-président.*

Sont présents : MM. H. BERNARD, BRAYE, CHEVALIER, COLLIN, COLLOT, D'ARBOIS, ELARDIN, FORÊT, FRISTOT, LECOMTE, LHUILLIER, A. MARTIN, RETTET, VIGO, VINCHON.

Se fait excuser : M. DANNREUTHER.

INFORMATIONS : Le Président annonce le décès de M. Gustave MUNEREL, ancien président du tribunal de commerce de Bar-le-Duc, membre correspondant de la Société.



Lectures et communications : D'après un curieux mémoire manuscrit conservé dans les archives du département, M. Alexandre Martin expose l'aspect et la situation économique de la ville de Bar en 1819. Il fait une comparaison aussi instructive que piquante entre la physionomie de la ville, telle que l'ont connue nos grands-pères, et celle que lui ont imprimée la crise viticole, la stagnation industrielle et les enjolivements édilitaires (V. page LXXII).

L'historien de Génicourt, M. Dublanchy, décrit dans une courte notice l'église de ce village et les remarquables objets d'art qu'elle contient : il s'élève non sans raison contre l'attribution à Ligier-Richier de statues en bois qui décoraient un calvaire placé au-dessus du chœur avant 1847. Au cours de son exposé, l'auteur est amené à compléter la note donnée sur les vitraux de l'église de Génicourt dans la 2e édition de l'histoire de Verdun par Roussel (t. II, p. 303).

M. Forêt poursuit la lecture de son intéressant mémoire sur Beauzée.

L'annonce de la reconstruction des bâtiments des archives départementales, qui tombent en ruine, a inquiété les amateurs des vieilles façades qui font le charme de la ville de Bar-le-Duc. M. A. Martin se fait leur interprète en protestant avec sa vivacité coutumière contre l'intention prêtée, — un peu trop hâtivement, — aux architectes, de raser un pan de mur, chargé de pilastres, de frontons et de mascarons somptueux dans le goût du début du XVIIe siècle, qui relie les bâtiments du tribunal à ceux des archives. Une telle décoration architecturale constitue à Bar un spécimen peu commun de cette époque de transition et, en se plaçant à ce seul point de vue, mérite en effet l'intervention de quiconque se soucie de ce qui reste encore d'art dans nos rues. M. Chevalier appuie la protestation de M. A Martin. Il est décidé que la Société des Lettres usera de tout son pouvoir auprès des autorités publiques pour obtenir que la façade menacée ne soit pas détruite. Nous apprenons au dernier moment que les architectes départementaux laissent intacte la façade monumentale tant appréciée. Ainsi satisfaction est donnée à ce sentiment, qui

préoccupait si peu les Barrisiens d'autrefois, le respect des monuments de l'architecture civile, dont il nous reste de très rares morceaux.

Sont ensuite présentées les candidatures de Mgr Chollet par MM. Vinchon et Collot, de M. Schmidt par MM. Collin et Fristot, de M. Lucien Hubert par MM. Brocard et Dannreuther. Les rapporteurs désignés pour exposer les titres des candidats sont MM. A. Martin, Goblet et d'Arbois.

Le vote pour l'élection d'un président en remplacement de M. A. Renauld, empêché par ses trop nombreuses occupations d'assister à nos séances, donne le résultat suivant. M. le général Colard est élu président. Pour lui succéder dans les fonctions de vice-président, M. Vinchon, ancien trésorier, est élu.

L'offre du secrétaire d'organiser une excursion à Commercy et dans ses environs est acceptée. Un programme détaillé de cette excursion devra être présenté à la prochaine séance et sera publié dans le bulletin de juillet, de façon que les dernières adhésions puissent être recueillies dans la séance du 5 juillet.

MÉMOIRES

L'arrivée des bataillons Parisiens à Bar en 1793.

Le but de cette communication est simplement de préciser une date, celle de l'arrivée à Bar des bataillons, dits de « Volontaires Parisiens », et d'en déduire la part de responsabilité qui leur incombe, dans la dévastation des églises de cette ville, à la fin de l'année 1793.

°°°

Dans son consciencieux rapport sur « La translation des



cendres des Princes de Bar et de Lorraine » (1) *V. Servais* déclarait en 1867 qu' « on n'a pu découvrir jusqu'à présent, dans les archives du temps, la date précise de l'arrivée à Bar du bataillon de Paris ». Pour sa part, il pensait que ce bataillon avait dû s'y installer « sur la fin de l'été 1793 ». C'est à une conclusion analogue qu'aboutit vingt ans plus tard *M. Lallemand*. « Nous ignorons (dit-il) la date exacte de l'arrivée des bataillons, mais, comme ils furent formés en exécution du décret du 27 août 1793..., cette arrivée ne dut guère avoir lieu avant le 15 septembre » (2).

Le renseignement, que les deux historiens avaient vainement demandé aux archives départementales, se trouve consigné avec toute la précision désirable dans un intéressant registre du bureau de la Municipalité de Bar (3). Comme le document, qui nous l'a conservé, est encore inédit, et que d'ailleurs il semble intéresser la famille du célèbre géologue Elie de Beaumont, nous le transcrivons en entier.

« Présentation d'Elie Baumont (*sic*) apointé de la 1re requisition du bataillon de Paris » (4).

« Ce jourd'huy, seizième jour de brumaire, l'an deuxième de la République française, une et indivisible, est comparu à la maison commune de Bar-sur-Ornin le citoyen Elie Baumont, apointé de la sixième compagnie du huitième bataillon de la première réquisition de Paris, dit bataillon du Temple, fils d'Elie Baumont, homme de loi à Paris (5), âgé de vingt-un ans, taille de cinq pieds trois pouces et demi, cheveux et sour-

(1) Bulletin de la Société du Musée de Bar, n° 1 (1867), p. 24 et note.

(2) L'Ecole des Richier, p. 103. Il faut lire sans doute : 23 août 1793. Quoiqu'il s'agisse de la levée en masse, les Parisiens sont appelés parfois « Volontaires » dans les documents barrisiens.

(3) Arch. mun. Bureau de la Municip., 1793-1795.

(4) *Ibid.*, f° 32 (1793).

(5) Probablement le célèbre jurisconsulte Elie de Baumont, mort à Paris, le 10 janvier 1786, et grand-père du géologue. L'ouvrage de *Chassin* et *L. Hennet* sur « les Volontaires nationaux » ne donne aucun renseignement sur les bataillons de Paris en 1793.



cils châtains, yeux bleus, nez bien fait, bouche moyenne, menton à fossete, trois lentilles sur la joue gauche, visage ovale, front élevé, accompagné des citoyens Liénard, commandant du dit bataillon, du citoyen Cauvin, son capitaine, et des citoyens Rousseau et Bordier, lieutenant et sous-lieutenant de la sixième compagnie ditte de l'Homme armé; lesquels ont déclaré que le dit Elie Baumont est arrivé avec le bataillon *le quatorzième jour du présent mois* (1), en la dicte ville de Bar, où le dit bataillon se trouve actuellement en garnison, et où le dit Elie Baumont est en activité de service. Le présent acte rédigé à la réquisition du citoyen Elie Baumont, qui a signé avec les citoyens sus dénommés et les membres du bureau présents. Pourquoi il a été arretté, qu'il en seroit délivré expédition au dit Elie Baumont, pour lui servir et valloir ce qu'au cas appartiendra.

(Signatures) Elie Baumont. Liénard, commandant du bataillon. Cauvin, capitaine. J. Rousseau, lieutenant. Bordier, sous-lieutenant. Mailfer, maire. Vaaché, procureur de la commune. Badelle. C. Contenot ».

Ce document nous apprend donc, que l'un tout au moins des 4 bataillons de Paris, qui étaient en garnison à Bar vers la fin de 1793, n'arriva dans cette ville que le quatorze brumaire, c'est-à-dire le *4 novembre* de cette année. Il y a d'ailleurs des raisons de croire, que les trois autres bataillons y firent leur entrée, vers la même époque. En effet tous les textes relatifs aux Volontaires Parisiens et spécialement ceux que *Servais* a réunis (2) ne mentionnent leur séjour à Bar, que dans les deux derniers mois de l'année. La même observation s'applique au registre déjà cité du bureau de la Municipalité. En dehors du document reproduit ci-dessus, il mentionne encore les Volontaires Parisiens à deux reprises : c'est à savoir le 27 brumaire (17 novembre) et le 12 frimaire (2 décembre) 1793.

Le 27 brumaire, la municipalité eut à délibérer sur « une pétition présentée par les citoïens volontaires, composant le

(1) 4 novembre 1793.
(2) *Loc. cit.*, note.



bataillon du Temple en garnison en cette ville, tendante à obtenir que les bouchers de cette commune tiennent leurs boutiques suffisamment fournies, pour qu'ils puissent avoir une demi-livre de viande chacun par jour » (1). Ce à quoi les bouchers de Bar, convoqués nominalement par la municipalité, répondirent : que la loi du maximum avait paralysé le commerce du bétail dans les campagnes, et que d'ailleurs ils ne pouvaient plus assurer les approvisionnements dans une ville, qui venait de recevoir une garnison de plus de 2.000 hommes.

⁂

Quant à l'autre texte relatif aux Volontaires, que nous a conservé le registre déjà mentionné, il nous aide à comprendre leur rôle, dans l'affaire du pillage des églises. *M. Lallement* (2) tient beaucoup à les innocenter des actes de vandalisme accomplis à Saint-Maxe. La rectification de date, que nous avons proposée, peut lui donner satisfaction sur ce point. En effet, si cette collégiale était démolie pour le 1ᵉʳ octobre 1793, ainsi que le stipulait son acte de vente, les Volontaires Parisiens n'ont pu, quoi qu'en dise *Servais*, détruire son mobilier artistique (3).

Par contre, les récits des témoins oculaires, recueillis par le même érudit (4) s'accordent à attribuer aux Volontaires Parisiens l'initiative du pillage des autres églises et une part prépondérante dans son exécution. D'après l'un de ces témoignages (5) les Parisiens arrivés à Bar, un dimanche, vers 11 heures du matin, auraient même interrompu les offices religieux spécialement à l'église Saint-Antoine, pour commencer leur œuvre de destruction.

Mais on a vu plus haut, que le bataillon du Temple, tout au

(1) Arch. mun. reg. cité, fº 36.

(2) *Op. cit.*, p. 106 ss.

(3) Les témoignages oraux, recueillis par *Servais*, ne mentionnent d'ailleurs, que la dévastation des trois autres églises de la ville.

(4) Bibl. de Bar, ms. 67 et Annales du Barrois, 1793. Cf. aussi le rapport cité.

(5) *Ibid.*, Ann. du Barrois, 1793 (tém. de Madame Leclerc).



moins s'était établi dans la ville, le 4 novembre, c'est-à-dire un samedi. D'autre part, il semble bien qu'à Bar, comme à Verdun et dans la plupart des autres villes, la dévastation des églises suivie de leur fermeture fut le prélude immédiat des fêtes de la Raison, célébrées généralement à partir de la fin de novembre.

Un procès-verbal du Bureau de la Municipalité barrisienne daté du 12 frimaire (2 décembre) l'indique assez clairement. En voici le passage le plus important : « Ce jourdhuy douze frimaire, l'an deuxième de la République Françoise, une et indivisible, est comparu à la maison commune Pierre-Félix Tabouillot, orphèvre (*sic*) demeurant à Bar, requis à l'effet de procéder à la pesée des matières d'or et d'argent, de cuivre doré, provenant de la cy-devant *église de Saint-Etienne*, apportées à la municipalité par *plusieurs volontaires* en garnison en cette ville, le premier décadi de frimaire (30 novembre), jour de la célébration de la *Fête de la Raison* » (1).

Cette fête fut bien solennisée à Bar, pour la première fois, le 30 novembre 1793, et le procès-verbal officiel atteste qu'au sortir du Temple (Notre-Dame) la foule se rendit « sur la place d'Entre-deux-ponts, pour y livrer aux flammes les *débris de la superstition* » (2). Par cette expression, il faut entendre sans doute le mobilier des églises de la ville, ou plutôt ce qui avait échappé à leur récente dévastation (3). Les volontaires parisiens, qui avaient pris leur large part à cette opération, épargnèrent seulement, ainsi qu'on vient de le voir, les objets en métal, qu'un arrêté récent du Directoire du département (18 novembre) prescrivait de mettre en réserve pour les besoins de la Nation.

De cet ensemble de documents et de faits on peut tirer, semble-t-il, les conclusions suivantes : 1° c'est seulement dans les premiers jours de novembre 1793, que les volontaires pari-

(1) Arch. mun. reg. cité, f° 46.

(2) *Ibid.* DD. an II et III.

(3) A noter que dès le 4 novembre 1793 la municipalité avait ordonné d'enlever de l'église Notre-Dame, deux confessionnaux destinés à servir de guérites (Arch. mun. reg. cit. 14 brum. an II).



siens sont venus tenir garnison à Bar; 2° par suite, ils ont dû rester étrangers à la dévastation de l'église Saint-Maxe, qui était probablement ruinée pour cette date; 3° en revanche, ils demeurent responsables en grande partie du pillage des trois autres églises de la ville et spécialement de l'église Saint-Etienne (1); 4° cette dévastation a dû précéder immédiatement ou même accompagner la première fête de la Raison (30 novembre).

CH. AIMOND.

L'église de Génicourt et ses œuvres d'art.

Parmi les églises de la Meuse, l'une des plus intéressantes sous le rapport artistique est celle de Génicourt-sur-Meuse, village de l'arrondissement et du canton de Verdun (Rive droite de la Meuse, à 16 kilomètres au sud de Verdun par la route nationale, à 3 kilomètres à l'est de la gare de Villers-Benoîte-Vaux sur la ligne de Lérouville à Sedan). Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que la monographie de cette localité, figure dans le volume des mémoires de la Société des lettres publié en 1906.

L'église de Génicourt a été construite aux environs de l'an 1500, par Nicole d'Apremont, dame du lieu, fille de Jacquet d'Apremont (branche des Apremont aux merlettes) et d'Anne de Choiseul (branche d'Aigremont). Nicole mourut probablement en 1534 et jusqu'à la Révolution, un service solennel fut célébré pour elle, à titre de bienfaitrice insigne de l'église, le 5 octobre de chaque année.

Il a été possible de constater que les habitants participèrent, dans une certaine mesure, à l'érection du monument.

Extérieurement l'église de Génicourt ne se distingue par rien de remarquable, mais malgré la sobriété de ses lignes et

(1) Dans une monographie de cette église (en préparation) nous donnerons la liste des objets d'art détruits en 1793.

l'exiguïté de ses dimensions, l'heureuse harmonie de sa masse et sa position dominante lui donnent un aspect presque monumental, lorsqu'on la voit se profiler sur le vide de la vallée de la Meuse et les teintes atténuées des hauteurs de la rive gauche. C'est uniquement par les œuvres d'art qu'elle renferme qu'elle est susceptible de solliciter l'attention des touristes; rarement une église de village présente un pareil ensemble de curiosités artistiques. Ses vitraux sont probablement les plus beaux du département et même de la région lorraine depuis la perte de Metz; ses peintures murales sont uniques; ses morceaux de sculpture sont aussi intéressants que tant d'autres plus connus.

Vitraux. — Ils sont surtout remarquables par l'éclat de la couleur, la pureté du dessin et, dans l'ensemble, par la conservation. Ils ont été restaurés, très habilement en 1867 par le peintre Ména, de Paris; les remaniements dus à cette restauration sont seulement sensibles dans les verrières des fenêtres 5 et 6 (Pour faciliter la démonstration, les verrières du transept et du chœur sont supposées porter les numéros 1 à 7 en commençant par la gauche, pour qui regarde l'autel).

Ces vitres sont évidemment du commencement du XVI[e] siècle; je pense qu'il serait facile de trouver leur origine : pour mon compte je leur ai découvert des ressemblances frappantes avec plusieurs vitraux de la région et même avec ceux de la chapelle de Vendôme à la cathédrale de Chartres.

Outre des scènes du nouveau Testament et des figures de saints, elles représentent :

Fenêtre 1, autel collatéral de gauche : Nicolas Remiot, seigneur de Secourt, maître-échevin de Metz, et sa femme Aimée d'Apremont, sœur de Nicole.

Fenêtre 2 : Dame Alix de Thiaucourt, abbesse de Saint-Maur de Verdun (date 1524), en costume monastique noir et blanc, et une dame d'Apremont en costume blanc, portant une crosse abbatiale, reconnaissable à ses armoiries, qui ne peut être qu'Anne d'Apremont, abbesse de Juvigny près Montmédy, de 1520 à 1531, morte en 1532 et nièce de Nicole.

Fenêtre 3 : Gérard d'Apremont, mort en 1523, neveu de Nicole, et sa femme Diane de Ludres.

Fenêtre 4 : Nicole d'Apremont et son second mari Philippe de Nourroy (Norroy-le-Sec, arrondissement de Briey).

Fenêtre 6 : Jehan Hussève, curé de Génicourt.

Fenêtre 7, autel collatéral de droite : Renaud de Gournay, maître-échevin de Metz et sa femme Alisotte Remiot, fille des personnages de la fenêtre 1 et par conséquent nièce aussi de Nicole.

Peintures murales. — Ces peintures recouvrent les deux côtés de la nef; elles me paraissent exécutées en fresque. Celles du côté droit sont le mieux conservées : les couleurs sont vives, le dessin très net, mais un peu gauche. Elles reproduisent la légende du symbole, dont chacun des articles sert de thème aux sujets d'un grand panneau à encadrement Renaissance.

Au XVIIIe siècle, on y a ajouté un tableau signé, représentant un *Ecce homo*; cette œuvre, située au fond de l'église, est d'une valeur bien inférieure aux précédentes.

Sculpture. — Les morceaux de sculpture de l'église de Génicourt ont déjà fait l'objet de nombreuses études.

Le rétable a tout d'abord attiré l'attention; il appartient à peu près sûrement à l'école sammieloise. Il représente cinq scènes de la Passion et, bien qu'il ait été décrit plusieurs fois, nous en rappelons les traits essentiels : il est encadré par un portique d'un style tout différent parce que plus récent (Renaissance). Ce portique est surmonté en son milieu d'un élégant tabernacle, où l'on reconnaît encore la feuillure destinée à recevoir les vitres qui le fermaient; il supporte également quatre grandes statues (les 4 Maries), travail contemporain du portique. Les motifs de décoration de ce portique ont des analogies frappantes avec ceux de la même époque dans la façade de l'église de Rembercourt-aux-Pots.

Vient ensuite le Calvaire dissocié, que M. Denis veut attribuer à Ligier-Richier; les statues et le Christ sont en bois, les modèles sont du crû, c'est tout ce que l'on peut dire. De renseignements que j'ai recueillis sur place, il résulte que ce calvaire n'a été enlevé de sa place au-dessus du chœur qu'en 1847 (au temps du curé Gilles).

Les autels collatéraux datent de 1531 et 1535. Sur celui de droite (Saint-Nicolas) se trouve une statue remarquable; c'est

un soi-disant saint Roch, accompagné de son chien, qui est plutôt un lion tel que le sculptaient les imagiers du XVIe siècle; le personnage porte une couronne à trois fleurs de lis; serait-ce un prince ou un saint Ferdinand? L'ensemble a des analogies avec une statue de même taille de l'église Saint-Etienne de Bar, je crois.

D'autres vieilles statues de saint Blaise, saint Eloy, etc., offrent un certain intérêt.

Outre son église, Génicourt présente encore au visiteur un autre objet de curiosité; ce sont les restes du château, bâti aux environs de 1710, par un seigneur du lieu, l'abbé Jappin de la Tour, chanoine et vicaire général de Verdun, sur l'emplacement de l'ancienne maison-forte, appelée vulgairement le *donjon*. Le bâtiment principal existe encore mais privé de ses étages; il sert de mairie, d'école et de presbytère. L'abbé Jappin avait doté sa résidence de jardins et de terrasses; ces dernières subsistent encore.

En terminant cette notice, nous insisterons encore sur ce point que l'église de Génicourt n'a pas la réputation qu'elle mérite et qu'elle n'est pas suffisamment connue.

C. Dublanchy.

CHRONIQUE

Dans la dernière liste des décorations d'officier d'Académie, nous avons été heureux de relever le nom de notre confrère le docteur Meunier, bien connu parmi les archéologues de l'est de la France grâce à ses fouilles si bien conduites et si fructueuses dans les environs de Lavoye. De véritables chefs-d'œuvre de céramique, d'orfèvrerie des monnaies fort rares ont été découvertes dans les tombes gallo-romaines et barbares qu'il a su explorer avec autant de science que d'habileté pratique. Rappelons qu'il y a quelques années une excursion de la Société des lettres a permis aux membres qui y prenaient part de visiter les précieuses collections du docteur Meunier.

Dans la séance du 9 juin, l'Académie des inscriptions de l'Institut de France a décerné le prix Prost de 1.200 francs à notre confrère M. l'abbé Aimond pour l'ensemble de ses tra-



vaux historiques et archéologiques sur la région verdunoise. A plusieurs reprises nous avons appelé l'attention de nos confrères sur la très grande valeur qu'offraient les ouvrages couronnés, parus en 1909 et 1910, et qui ont été l'objet dans ce bulletin mensuel de comptes rendus élogieux, où l'on a fait ressortir tout ce que contenaient en fait de recherches originales, d'abondante documentation, et de renouvellement des sujets les travaux de notre confrère, qui éclairent d'un jour plus sûr toute l'histoire médiévale de notre région.,

Le programme de l'excursion que fera la Société des lettres à Commercy le mardi 11 juillet est ainsi arrêté. Départ de Bar-le-Duc à 7 h. 08 du matin. Visite du château, aujourd'hui caserne Bercheny, de l'Hôtel de Ville, de deux collections particulières. Après le déjeuner, tournée en voiture pour la visite des environs situés à l'est de la ville. Arrêt à Euville, Ville-Issey (maison de campagne du cardinal de Retz), Rangéval (restes de l'abbaye), Jouy-sous-les-Côtes, Gironville (vue de la plaine de Woëvre), Vignot. Rentrée à Bar à 8 heures du soir.

LE SECRÉTAIRE ANNUEL, P. d'A. de J.

Horaire de l'excursion à Commercy (prix 10 fr.).

Réunion à la gare de Bar-le-Duc. Départ à 7 h. 08 du matin, arrivée à Commercy à 8 h. 20.

Coup d'œil sur l'église paroissiale et sur le château d'en bas.

Visite du château. Vues de la terrasse, et des fenêtres du bâtiment principal sur la vallée de la Meuse, sur la ville, l'avenue et la forêt. Examen des soubassements du château.

Visite de l'Hôtel de Ville.

Collection d'objets d'art : Collection d'étains très remarquables.

Déjeuner à l'hôtel de la jeune France à midi moins le quart.

Départ vers 1 heure pour le tour des Côtes de Meuse en voiture.

Arrêt à Euville : église, mairie ; — à Ville-Issey : portrait original du cardinal de Retz ; — à Rangéval : restes de l'abbaye ; — à Jouy-sous-les-Côtes : ancienne église ; — au fort de Gironville, vue admirable sur la plaine de Woëvre ; — à Vignot, ancien bourg fortifié.

Retour à Commercy. Coup d'œil sur le prieuré du Breuil.

Départ de Commercy à 7 h. 21. Rentrée à Bar à 8 heures du soir.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

Nos 8-9 **AOUT-SEPTEMBRE 1911**

La Société se réunira ***le mercredi, 6 Septembre 1911*****, à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. Lemoine : Remarques sur les événements des années 1789, 1790 et 1791, insérées dans les registres paroissiaux d'Aubréville;

2° M. d'Arbois : L'industrie de la lingerie dans le département de la Meuse;

3° M. Vigo : L'aménagement de la nouvelle bibliothèque de la ville de Bar-le-Duc;

4° Communications diverses.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 7 Juin 1911.

Présidence de M. Goblet, *vice-président.*

Sont présents : MM. Baudot, Chevalier, Collot, d'Arbois, Dubois, Elardin, Forêt, Fristot, L'Huillier, A. Martin, Vinchon.

Se font excuser : MM. Dannreuther et Vigo.



Lectures et communications : Le lieutenant-colonel L'Huillier fait une causerie sur le « Cimetière de famille » du Maréchal Oudinot qui attire l'attention de tout visiteur au Cimetière de Bar-le-Duc par son étendue, par ses nombreuses tombes, par la haute situation qu'a eue celui dont il porte le nom. Il en expose les origines ainsi que le déplacement dont il a été un jour l'objet. Il donne les noms de ceux qui y reposent ou dont le souvenir y est rappelé seulement par une plaque mortuaire.

La création d'un cimetière particulier pour la famille du Maréchal Oudinot remonte au 22 mai 1810, date du décès de sa première femme, Françoise-Charlotte Derlin. Un terrain fut acheté par le Maréchal, pour y inhumer le corps de son épouse; il était au sud et proche du « grand cimetière » que Bar-le-Duc avait alors au chevet de l'Eglise Notre-Dame.

Lorsque le cimetière de la ville eut été interdit en 1813, celui du Maréchal continua d'exister là où il se trouvait. On y enterrait encore en 1855; il était alors enclos dans les jardins de l'hospice, qui, voisin de Notre-Dame, les avait agrandis en leur annexant les terrains du cimetière désaffecté.

En 1857, le cimetière particulier de la famille Oudinot fut désaffecté à son tour, à la suite d'une entente entre la duchesse de Reggio, propriétaire du terrain, la commission administrative de l'hospice, et la ville de Bar-le-Duc.

La duchesse de Reggio consentait, au nom de sa famille, à abandonner sa propriété à l'hospice à condition qu'il lui serait donné dans le cimetière de la ville une concession d'égale superficie et que « le monument fondé par le Maréchal serait transporté par les soins de l'administration et avec le moins de changement possible ».

De son côté, l'hospice demandait à la ville de lui octroyer l'achat en son cimetière, à un prix déterminé, d'une concession de 66 mètres carrés, qui serait remise par lui à la maréchale en échange de son terrain. Il ajoutait qu'il se chargerait « en outre de la translation des corps et des tombes, de la démolition et de la reconstruction des murs d'enceinte du cimetière du maréchal ».

La ville donna son approbation à ces propositions.

Leur mise à exécution a fait que la concession actuelle de la famille Oudinot au cimetière de Bar-le-Duc représente exactement le cimetière particulier que le Maréchal avait créé, tel qu'il était à proximité de Notre-Dame. L'enceinte est semblable, de forme sensiblement carrée, et c'est le même portail avec fronton triangulaire au milieu duquel se trouvent les armes du Maréchal. Les restes mortels de ceux qui reposaient au cimetière particulier ont été rapportés dans la concession avec les pierres tombales et les plaques mortuaires. Le monument funéraire, qu'on voit au fond de celle-ci, est celui même élevé à la mémoire de Françoise-Charlotte Derlin; le terrain du cimetière abandonné du Maréchal fut annexé aux jardins de l'hospice. On y voit encore aujourd'hui l'emplacement où il se trouvait; les transformations apportées successivement dans le quartier de l'hôpital l'ont toujours respecté.

On compte dans la concession de la famille du Maréchal, sur le sol des pierres tombales et, encastrées dans les murs, 24 plaques mortuaires. De ces plaques, 14 se rapportent à des personnes dont les restes mortels sont déposés dans le cimetière, les autres concernent des membres de la famille ayant ailleurs leur sépulture.

Par les groupements donnés à ces plaques, on a marqué des divisions bien nettes dans la famille du Maréchal.

Au fond de la concession, le Maréchal et sa première femme, leurs 2 fils et le père de chacun des deux époux; à droite, 3 plaques concernant la famille du général de Lorencez et 5 pour la famille de M. Poriquet. Le premier était gendre et le second beau-frère du Maréchal et de Françoise-Charlotte Derlin.

A gauche 10 plaques, toutes intéressant la famille de la seconde femme du Maréchal, Eugénie de Coucy; elle y a la sienne.

Prenant en particulier chacune de ces plaques mortuaires et chacune des pierres tombales, M. L'Huilier donne connaissance de l'épitaphe qu'elle porte et indique le degré de parenté avec le Maréchal de la personne dont elle perpétue le nom.



Il fait ensuite un résumé de la descendance du Maréchal Oudinot qui, de ses deux épouses, eut onze enfants : 4 fils et 7 filles.

Les quatre fils entrèrent dans l'armée. Deux devinrent généraux : l'aîné, Victor Oudinot fut général de division et fit l'expédition de Rome en 1848 ; le plus jeune, Henri, fut général de brigade. Des deux autres, Auguste Oudinot fut tué en 1835 colonel du 2ᵉ chasseurs d'Afrique, à la tête de son régiment, dans un combat contre les Arabes ; l'autre, Charles est mort lieutenant-colonel d'infanterie à l'âge de 39 ans.

Des onze enfants, l'un mourut en bas âge et neuf se marièrent. On compte parmi les gendres du Maréchal, les généraux Pajol et de Lorencez, le marquis Levezou de Vesins, le baron Hainguerlot.

M. L'Huilier termine sa communication par la réflexion suivante : Le maréchal Oudinot, qui fut une des grandes figures et une des grandes gloires de l'armée, vit ses fils y entrer et marcher sur ses traces ; il y prit deux de ses gendres : Pajol et Lorencez ; plusieurs de ses petits-fils, suivant leur exemple, embrassèrent aussi la carrière militaire. Certains montèrent jusqu'aux grades les plus élevés et exercèrent des commandements en chef où ils se distinguèrent ; d'autres tombèrent glorieusement face à l'ennemi.

Aussi est-il naturel de se demander quels sont ceux d'une telle famille de militaires, qui sont aujourd'hui dans l'armée.

L'annuaire militaire de 1911 consulté répond : aucun. On n'y trouve plus les noms illustrés d'Oudinot de Reggio, de Pajol, de Lorencez. Si on y lit encore celui de de Levezou de Vesins, il est porté par un officier ne descendant pas du gendre du Maréchal.

A la date de ce jour pour perpétuer le nom des Oudinot de Reggio, il ne reste plus qu'une seule personne : Charles-Victor-Henri Oudinot, 5ᵉ duc de Reggio, né le 23 octobre 1883.

A propos de la communication de M. A. Martin sur *Bar-le-Duc en 1819*, M. Albert Cim lui a écrit ce qui suit : « Une école de médecine et de chirurgie a existé à Bar vers 1812 ou



1813. Elle était située tout à l'extrémité de la rue de Véel, à main droite et non loin de l'octroi. Elle avait pour chef ou directeur le docteur Champion, et c'est là que le docteur Curel, mon grand-père et le docteur Nève qui étaient l'un et l'autre parents du docteur Champion, ont commencé leurs études médicales et opéré leurs premières dissections... Maintes fois, dans mon enfance, en passant dans ce quartier peu fréquenté, ma grand'mère m'a montré la porte garnie de lierre — et je la revois encore cette porte, — de cette école de médecine et de chirurgie. J'ajoute que ladite porte donnait aussi dans un jardin planté de grands arbres, où je ne suis jamais entré d'ailleurs, et que je n'ai jamais aperçu la maison, le bâtiment qui se trouvait au delà de ces arbres, et où avaient lieu ces cours médicaux et ces dissections — car, autant que je me le rappelle, c'était surtout de chirurgie qu'il s'agissait. Mon grand-père et le docteur Nève ont sûrement étudié, charcuté là, sous l'œil expert et vigilant du docteur Champion; mais y avait-il d'autres élèves? Je le crois, mais sans en être sûr et sans pouvoir vous citer d'autres noms que ces deux-là ».

Tels sont les renseignements que notre distingué confrère veut bien, avec son obligeance coutumière, nous apporter. D'après un des assistants, cette école d'anatomie aurait eu jusqu'à quinze élèves. Le plan cadastral de Bar, de 1825, indique un amphithéâtre d'anatomie dans le voisinage immédiat de l'église Notre-Dame. Il faut ajouter que l'enseignement médical, improvisé à Bar par les médecins les plus en renom à l'époque indiquée, n'eut jamais aucun caractère officiel.

M. l'abbé Nicolas donne une biographie très précise du frère Nicolas, religieux de l'abbaye d'Orval et auteur de tableaux qui décorent plusieurs églises du Nord de la Meuse. Il explique la formation du peintre, le développement de son talent. La notice est terminée par la transcription de l'épitaphe, que l'abbé Nicolas a pris soin de relever sur sa tombe.

Le comité de publication des Mémoires soumet à l'approbation de l'assemblée l'avis qu'il a émis de publier dans le volume de 1910 : 1° le travail de M. Jean Dubois sur les émi-

grés, les condamnés et les prêtres déportés du département de la Meuse pendant l'époque révolutionnaire ; — 2° le recueil de vignettes formé par le lieutenant CHEUTIN d'après les papiers de la série militaire du même temps conservés aux archives de la Meuse. Le comité de publication a exprimé aussi le désir que le Mémoire de M. l'abbé GÉNIN sur le village d'Epiez fût inséré dans le volume suivant dont l'impression pourrait être commencée au début de l'année 1912, afin d'éviter tout retard dans la distribution des Mémoires l'an prochain. Ces deux motions sont approuvées.

Le secrétaire prend l'avis de l'assemblée pour fixer la prochaine réunion au 6 septembre en supprimant conformément à l'usage la séance du mois d'août. Le renvoi de la prochaine séance au mois de septembre est adopté.

Sont élus membre titulaire sur le rapport de M. A. MARTIN Mgr CHOLLET, évêque de Verdun ; membres correspondants, sur le rapport de M. GOBLET, M. SCHMITT, ingénieur des mines à Lens (Pas-de-Calais) et, sur le rapport de M. D'ARBOIS, M. L. HUBERT, à la Monnoyère, Longwy-Haut (Meurthe-et-Moselle).

Le secrétaire dépose sur le bureau la reproduction qu'a fait faire M. E. DE L'ESCALE d'une très intéressante gravure du lorrain Nicole qui représente un globe situé au milieu du cercle céleste : Il faut signaler la curieuse idée qu'a eue l'auteur de reproduire au sommet de son globe la façade de la Cathédrale de Nancy.

Le Président fait part du décès de notre confrère, M. Victor FROUSSARD, conservateur des hypothèques en retraite à Andelot (Haute-Marne). Il était l'auteur de travaux estimés sur l'histoire de la région qu'il habitait.

OUVRAGES REÇUS : *Hommages des auteurs*. — J. BOHIN : *La crise viticole en Lorraine*, Nancy, Crépin-Leblond, 1911, in-8°, 180 p.

MÉMOIRES

Les derniers Lescamoussier dans le Clermontois.

A l'article généalogique sur les « **Derniers Lescamoussier** » publié dans le *Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts*, mai 1911, on peut ajouter les renseignements qui suivent :

Charles de Lescamoussier, chevalier, et Marie de Rutant, eurent aussi pour enfant Anne de Lescamoussier, mariée par contrat du 8 octobre 1707 à Jean Anthoine de Courcelles, seigneur en partie de Pymodan (1).

Un extrait de ce contrat de mariage donnera quelques nouveaux détails sur les familles de Courcelles et de Lescamoussier.

« Ce jourd'huy huictième octobre mil sept cens sept furent « présens en leurs personnes Jean Anthoine de Courcelles, « seigneur en partie de la terre et seigneurie de Pymodan, « y demeurant, assisté de Claude Anthoine de Courcelles, « seigneur dudi Pymodan, son père, fils de deffuncte damoi« selle Jeanne Prouvoyeur, vivante sa mère, de Louis-Joseph « de Courcelles diacre, de Claude Antoine de Courcelles « de Pymodan, aussy seig^r en partie dud. Pymodan, y « demeurant ses frères, de Claude Antoine de Courcelles, con« seiller au Présidial de Toul, de Laurent Barthemy (2), « escuyer, conseiller du Roy, Prevost de la Maréchaussée de « France en la résidence de Toul, et de Mre François Bernard, « prestre curé d'Aubréville, y demeurant, d'une part;

« Et damoiselle Anne l'Escamoussier, fille majeure des « deffunts Charles L'Escamoussier, chevalier et de deffunte « damoiselle Marie de Rutand vivans ses père et mère, sei« gneur de Cheppy, Suzanne et Autrécourt, assistée de Robert « L'Escamoussier, chevallier seigneur dudit Cheppy, cappi« taine au regiment du Languedoc, de Nicolas L'Escamoussier « chevalier seigneur d'Autrécourt cappitaine des Grenadiers « au régiment d'Albigeois, et de Charles l'Escamoussier, che« valier seigneur de Suzanne, cappitaine au régiment dudit « Languedoc, demeurant audit Cheppy, d'autre part; —

(1) Pymodan, ancien fief, ancien château détruit, à côté d'Aubréville (Meuse).

(2) D'autres titres écrivent *Barthellemy*. Nous reproduisons ici les noms tels qu'ils sont écrits dans l'acte.

« Lesquelles parties, par l'entremise de leurs parents et « amis, ont bien voulus faire les conventions matrimoniales « que s'ensuit. . . . .

. . . .

« ..... Fait et passé audit Cheppy en la maison desdits sei- « gneur l'Escamoussier..... (1) ».

Il est regrettable que ce traité matrimonial n'indique pas la parenté d'Anne de Lescamoussier avec ses témoins. Les deux derniers, Nicolas et Charles, d'après l'article de M. le baron de Dumast, étaient ses frères. Le premier « Robert l'Escamoussier, chevalier, seigneur de Cheppy, capitaine au régiment du Languedoc », ne figure pas dans cet article. Etait-il aussi frère de la future conjointe? On peut le croire avec d'autant plus de probabilité que, d'après le contrat, les parents d'Anne de Lescamoussier possédaient les seigneuries « de Cheppy, Suzanne et Autrécourt », et qu'après leur mort ces trois seigneuries sont ici attribuées à chacun des trois témoins : Robert, seigneur de Cheppy, — Nicolas, seigneur d'Autrécourt, — Charles, seigneur de Suzanne.

La copie du contrat de mariage indique ainsi les signatures : « Jean Courcelles, Anne de l'Escamoussier, Courcelles père, « Louis Courcelles diacre, et Courcelles de Pymodan, l'Esca- « moussier, Cheppy, François Bernard curé d'Aubréville, Ni- « colas Henry (greffier) ».

Cet acte devait être ratifié par devant notaire. Le contrat notarié, s'il existe, donnerait sans doute des renseignements plus complets sur la famille des Lescamoussier.

On retrouverait certainement d'autres membres de l'ancienne famille de Lescamoussier dans le Clermontois, si l'on avait la patience de parcourir les anciens registres paroissiaux ou état-civil des communes, et d'autres archives publiques ou particulières.

Une branche de cette famille habitait Gesnes (2), en 1722, comme le prouve l'extrait suivant : « Du 4 août 1722, acte de renonciation par Henry de Lescamoussier, écuyer, de Gesnes (3) ».

La série des Lescamoussier n'est pas close. Des chercheurs érudits la compléteront

J.-B.-A. Gillant,
Curé d'Auzéville.

(1) Archives particulières de l'ancienne famille de Chartongne. Voir Paul Pellot, *La famille de Chartongne*, ch. VI, Seigneurs de Pymodan.

(2) Gesnes, Meuse, canton de Montfaucon.

(3) Archives de la Meuse, C. 2209, fol. 54, verso.

DÉCOUVERTE

de fresques du Moyen âge dans l'Eglise de Tronville.

La pittoresque église de Tronville (1) était déjà connue, comme type intéressant d'église fortifiée. Jadis *Maxe-Werly* (2) avait mentionné l'armoire eucharistique et l'*oculus*, qui ont été percés au xv[e] siècle dans la lourde maçonnerie de son abside. Récemment, nous signalions dans la nef une belle statue de sainte Barbe, également du xv[e] siècle, dont le socle garde le nom du donateur, le chanoine de Châlons, Jean Johet, originaire de Tronville (3). Enfin, il y a quelques semaines, les travaux de restauration entrepris à l'intérieur de l'édifice, y faisaient découvrir sous le badigeon deux fresques du Moyen âge.

Elles forment deux larges panneaux, qui s'étendent sur les murs de l'abside, de chaque côté du maître-autel. Malheureusement celui-ci les cache en grande partie, derrière son lourd et prétentieux retable, et elles ne sont éclairées que par une seule et étroite fenêtre. D'autre part, les ouvriers chargés de renouveler le badigeon de l'église, ignorant l'existence de peintures en cet endroit, ont détruit une partie de la fresque située du côté de l'Epître. L'intervention opportune de M. le curé de Tronville a pu sauver les restes de cette peinture, avec la presque totalité de celle qui lui fait pendant, du côté de l'Evangile.

Celle-ci surmonte le repositoire ou armoire eucharistique, dont il a déjà été parlé. Dans un large cadre formé de petites croix, sur un fond parsemé de feuilles dentelées se détache la scène de l'*Annonciation*. La Vierge est représentée debout, le front nimbé, les bras modestement croisés sur la poitrine. A sa droite l'ange Gabriel est agenouillé, à côté d'un bouquet de lys. L'action de l'Esprit-Saint est indiquée par des rayons, qui, du haut du cadre, se dirigent vers la Vierge. Sur des banderoles, on peut encore lire les paroles de la Salutation angélique : AVE VIRGO — DNVS TECVM. Les tons ocre et

(1) Meuse. Arr. de Bar. Cant. de Ligny.

(2) Bulletin de la Société nat. des Antiquaires de France, 1883, avec dessin.

(3) Dnus Joh : Johet : cathalaun. canonicus : ex hoc (*sic*) villa oriundus : me dedit (en caractères gothiques).

La statue est en pierre, maladroitement polychromée à l'époque moderne.

jaune dominent dans cette peinture qui vaut surtout par la naïveté charmante des détails.

A gauche de la Vierge, dont il est séparé par une large bordure, se tient un saint évêque. Il est revêtu d'une chape, sa tête nimbée est ornée d'une mitre et il tient une crosse dans la main gauche. Il est fâcheux, que le mauvais état de la fresque de ce côté ait rendu illisible le nom de ce personnage. Nous inclinons à croire qu'il s'agit de *saint Augustin* ou peut-être d'un saint évêque de Toul. En effet, avant la Révolution, l'église Notre-Dame de Tronville appartenait au diocèse de Saint-Mansuy, et sa cure dépendait des chanoines réguliers de Saint-Léon de Toul (1).

Quant à la peinture placée du côté de l'Epître, sur un plan légèrement inférieur à celui de la fresque que l'on vient de décrire, elle a été très maltraitée, lors de l'enlèvement du badigeon. Sa partie inférieure a même complètement disparu. Toutefois, on y peut encore reconnaître facilement un groupe de six personnages, dont trois sont nimbés. Nous pensons que la scène représente l'*Adoration des Mages*. En effet, au centre du panneau, on distingue assez bien l'enfant Jésus couché dans la crèche entre saint Joseph placé à sa droite, et la Vierge debout à sa gauche. Les trois autres personnages, distribués de chaque côté du groupe central sont probablement les Mages. L'un d'eux en effet porte une énorme coiffure en forme de tiare, ou plutôt de turban.

On peut faire remonter ces deux fresques au xve siècle, époque d'une reconstruction partielle de l'église (2). Aussi bien elles sont du même style que les peintures de la crypte de la cathédrale de Verdun, dont l'attribution au dernier siècle du Moyen âge paraît incontestable (3).

Dans leur état actuel, les peintures de Tronville forment un spécimen intéressant d'une décoration devenue bien rare dans nos églises barroises. On sait dans quel état fâcheux se trouvent les belles fresques de l'église de Rembercourt-aux-Pots. Quant à la peinture murale découverte en 1853 dans l'église Saint-

(1) Abbé Gillant, *Pouillé de Verdun*, II, p. 518. La cure était régulière.

(2) D'ailleurs, l'artiste en plaçant la scène de l'Annonciation au-dessus de l'armoire eucharistique, a certainement voulu ménager ce petit monument, qui date des débuts du xv[e] siècle. Peut-être aussi a-t-il voulu établir un rapport symbolique, entre le mystère de l'Incarnation et l'Eucharistie.

(3) V. notre Monographie de cette cathédrale, p. 135. On y remarque la scène de l'Annonciation comme à Tronville.

Antoine de Bar-le-Duc, elle a disparu presque aussitôt sous un grossier badigeon (1). Sans doute, rien ne menace actuellement les fresques de Tronville et, malgré leur état de dégradation, elles contribuent plutôt à la décoration du sanctuaire Toutefois il serait bon d'en prendre dès maintenant d'exactes photographies, et au besoin d'assurer leur avenir par une mesure de classement. On s'est déjà demandé, si leur restauration ne serait pas souhaitable. Répondons ici qu'il ne faut jamais toucher qu'avec une discrétion extrême aux œuvres du Passé. Mieux vaut laisser à ces peintures le charme fragile de leur dessin et la grâce un peu fanée de leurs couleurs, que d'en faire par une restauration indiscrète des chromos aux tons violents, où l'on ne trouverait plus rien de l'art délicat du Moyen âge. CH. A.

NÉCROLOGIE

M. Antoni Poincaré.

Le 21 juin dernier ont eu lieu à Nubécourt les obsèques de notre éminent confrère, M. Antoni POINCARÉ, décédé dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Né à Nancy, sorti l'un des premiers de l'École polytechnique, M. POINCARÉ avait commencé sa carrière dans les Ponts et Chaussées à Bar-le-Duc, comme ingénieur ordinaire. Il s'était marié dans notre ville à Mlle Ficatier-Gillon, petite-fille de Landry Gillon, né à Nubécourt en 1780, mort au même lieu en 1856, dont le nom a été donné à une de nos rues, député de la Meuse sous Louis-Philippe, magistrat à la Cour de cassation, et petite-nièce de Paulin Gillon, ancien et excellent maire de Bar, député à la Constituante de 1848, à l'Assemblée Nationale de 1871, puis sénateur inamovible, décédé en 1876. Il avait été promu sur place au grade d'ingénieur en chef, et n'avait quitté Bar que pour aller occuper à Paris un poste d'inspecteur général.

Ceux de ma génération se rappellent très bien sa figure, qui respirait l'intelligence, la bonté, et aussi peut-être un peu de

(1) On peut encore signaler le bel *Arbre de Jessé*, découvert autrefois dans l'église d'Ancerville, et de nouveau dissimulé sous le badigeon.



la timidité qu'on trouve assez souvent chez des hommes de grand mérite, trop modestes pour avoir l'assurance, la confiance en soi, qui dégénèrent facilement chez certains en présomption, même en charlatanisme.

Cet ingénieur distingué avait pour frère un professeur à la Faculté de médecine de Nancy, dont les travaux ont compté dans le domaine de la physiologie. Les deux frères ont donné à la France des hommes remarquables : M. Henri Poincaré, de l'Académie Française et de l'Académie des Sciences, l'illustre mathématicien connu des savants du monde entier, M. Raymond Poincaré, de l'Académie Française, le célèbre avocat, sénateur, plusieurs fois ministre, et M. Lucien Poincaré, mon ancien élève de rhétorique au lycée de Bar-le-Duc, aujourd'hui directeur de l'enseignement secondaire au ministère de l'Instruction publique. On peut dire, sans être taxé d'adulation, que toute cette famille aura grandement honoré le Barrois et la Lorraine.

M. Antoni Poincaré figure en 1870 parmi les membres fondateurs de notre *Société des Lettres, Sciences et Arts*, dont son oncle Paulin Gillon eut en grande partie l'initiative et fut le premier président. Dès 1873, il y occupait lui-même le siège de la présidence. Plus tard la Société lui conféra le titre de président honoraire, sous lequel il est encore désigné dans le dernier volume de nos Mémoires.

C'est dire que si sa mort a causé de profonds regrets dans tout le pays meusien, elle n'a été ressentie nulle part plus vivement que dans notre Compagnie, où le souvenir du confrère qu'elle vient de perdre se conservera longtemps, et qui adresse à ses fils, qu'elle est heureuse d'avoir pour membres, l'expression d'une condoléance bien sincère. A. M.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons la mort du Secrétaire de notre Société, M. H. Dannreuther, qu'une grave maladie empêchait depuis quelque temps de venir à nos réunions, mais qui n'en restait pas moins le directeur de ce bulletin. Dans le prochain fascicule, on dira combien la perte de celui qui était en quelque sorte l'âme de notre Société et en fut le meilleur serviteur, lui cause un deuil cruel.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 10 **OCTOBRE 1911**

La Société se réunira *le mercredi, 4 Octobre 1911*, **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. l'abbé GÉNIN : Dom Remi Ceillier a-t-il été prieur de Saint-Jacques-au-Mont?

2° M. VICHERAT : Une famille de forgerons du Barrois, les Demimuid;

3° M. E. RIDET : Un vestige des fortifications de la neuve ville et de la ville haute de Bar-le-Duc.

4° Communications diverses.

AVIS

Le tome VIII de la 4e série des Mémoires de l'année 1910 sera mis en distribution au commencement du mois de novembre. La longue maladie et la mort de notre très regretté Secrétaire ont retardé l'impression du volume.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 5 Juillet 1911.

Présidence du général COLARD, *président.*

Sont présents : MM. AGRAPART, AIMOND, BAUDOT, CHEVALIER, COLLOT, D'ARBOIS, DUBOIS, FRISTOT, GOBLET, JOYEUX, LHUILLIER, A. MARTIN, RETTET, VIGO, VINCHON.



Informations. — Le Président donne lecture des lettres de remerciement que lui ont envoyées nos nouveaux confrères, Mgr Chollet, MM. A. Schmitt et L. Hubert, à l'annonce de leur admission dans notre Société.

M. le Sous-Secrétaire d'Etat des beaux-arts informe la Société qu'il ne peut donner satisfaction au vœu qu'elle a émis, de voir figurer dans la liste des monuments historiques l'ancien évêché de Verdun. Des avis défavorables ont été donnés successivement par le Comité consultatif et par la Commission des monuments historiques, qui ont estimé que la valeur architectonique de cet édifice ne présentait pas un intérêt suffisant pour justifier la mesure de protection sollicitée.

Le programme détaillé de l'excursion à Commercy et dans ses environs, fixée au 11 juillet, est distribué aux membres présents.

Lectures et communications : Le Secrétaire donne lecture des mémoires de M. le chanoine Gillant et de M. l'abbé Aimond, qui ont été reproduits dans le bulletin d'août-septembre, nos 8-9, p. xcix et ci.

M. J. Dubois expose les effets que produisirent dans le département de la Meuse les lois établies pendant la Révolution contre les émigrés, qui eurent comme corollaires les mesures postérieures de déportation appliquées aux prêtres. Il indique ensuite l'utilité pour les études historiques et généalogiques de la liste des émigrés, des prêtres déportés et des condamnés du département de la Meuse, qu'il a établie. Cette liste est proprement celle des habitants ou des propriétaires du département de la Meuse qui tombèrent sous le coup des lois révolutionnaires de confiscation. C'est là du reste à peu près le seul rapport qu'il y ait entre les trois éléments de cette liste. Encore, les biens des condamnés, confisqués en vertu de la loi du 10 mars 1793 furent-ils restitués à leurs héritiers par la loi du 14 floréal an III; et, de même, ceux des prêtres déportés furent rendus à leurs héritiers par la loi du 22 fructidor an III. Pour les émigrés, au contraire, la confiscation

se perpétua en quelque sorte jusqu'à la loi d'indemnité du 27 avril 1825, dite *du milliard des émigrés*. Le grand nombre des émigrés, la complexité, la durée, la sévérité des lois faites contre eux, en font l'élément le plus intéressant de cette liste, qui se trouve être surtout une liste d'émigrés.

Pour la dresser, M. Dubois s'est servi des 10 listes officielles d'émigrés et de déportés publiées par l'administration du département de la Meuse, de 1792 à l'an VI, et de trois listes d'émigrés publiées par les districts de Montmédy, Etain et Saint-Mihiel. Ces listes, qui sont les seuls documents qui constatent légalement le délit d'émigration, étant très imprécises, et répétant très souvent plusieurs fois les noms des émigrés, il a fallu s'attacher tout d'abord à déterminer exactement les noms, prénoms, qualités, domiciles des émigrés, et à supprimer les noms en double emploi. Mais là ne devait pas se borner le travail de M. Dubois. Beaucoup d'individus, inscrits à tort sur les listes d'émigrés, purent s'en faire rayer, et rentrèrent ainsi en possession de leurs biens confisqués, d'autres, artisans, femmes, enfants, furent éliminés des listes en vertu de l'arrêté des Consuls du 28 vendémiaire an X et furent réintégrés dans la jouissance de leurs biens confisqués non vendus; enfin un grand nombre d'émigrés purent rentrer en France et être amnistiés grâce au sénatus-consultes du 6 floréal an X. Il y eut ainsi, pour ainsi dire, plusieurs catégories d'émigrés, qui eurent des sorts bien différents, et qu'il fallait distinguer. Enfin, à titre d'indication sur la valeur des biens confisqués dans la Meuse, il a paru utile de donner le chiffre des indemnités obtenues conformément à la loi du 27 avril 1825. Il faut encore ajouter cette dernière observation que dès 1814 et 1815 des émigrés furent remis en possession d'une partie souvent considérable de leurs biens, particulièrement de forêts, que l'État n'avait pas aliénés, mais réunis à son domaine.

Ouvrages offerts par leurs auteurs : Comte de Bacourt : Monsieur Brigeat de Lambert, grand doyen d'Avranches (1733-1794). Evreux, imprimerie de l'Eure, 1911, in-8°, 135 p. — J.-E. Godefroy : La congrégation de Saint-Vanne et la Révo-

lution. Dom Charles Cajot (1731-1807). Arcis, Imprimeries réunies, 1911, in-8°, 18 p. — Henri de La Perrière : Des tenants, supports et soutiens dans l'art héraldique. Paris, Daragon, 1910, in-8°, 176 p. — Le roi légitime. Paris, Daragon, 1910, in-8°, 167 p.

VARIÉTES

A Domremy.

L'un de ces jours derniers, j'ai revu Domremy, que je n'avais pas visité depuis trente-cinq ans, et j'y ai trouvé des changements assez sensibles, qui m'ont paru plutôt regrettables. La maison où une tradition souvent discutée mais aujourd'hui généralement admise, fait naître Jeanne d'Arc, a subi des restaurations nouvelles. Sans doute pour la garantir de l'humidité, on l'a entourée sur trois de ses faces d'un fossé revêtu de pierre. On l'a fait précéder d'un véritable square, planté de beaux arbres et orné d'une blanche statue. Dans l'une des pièces du rez-de-chaussée s'est installée l'inévitable boutique où les visiteurs achètent les menus souvenirs de leur pèlerinage. Dans celles du premier est un musée dont un gardien fait les honneurs, avec le visible désir du pourboire. La petite église où Jeanne d'Arc a prié, très restaurée, elle aussi, est précédée d'une autre boutique qui lui consacre ses bénéfices si l'on en croit un écriteau à grosses lettres. Tout près deux hôtels, dont l'un se nomme *Hôtel de la Pucelle*, se font concurrence, mais prospèrent moins, paraît-il, qu'un troisième, situé à douze cents mètres du village, à l'orée du Bois Chenu, où un évêque de Saint-Dié a fait élever une église, pompeusement désignée sous le nom de *Basilique*.

Tout cela est fait pour gêner autant que possible le visiteur un peu instruit qui s'efforce de ressusciter par l'imagination, dans le cadre où s'est passée la première et la plus longue partie de sa vie, l'humble et sublime paysanne qui était appelée

à devenir, en moins de trois ans, l'une des plus grandes et des plus belles figures de l'histoire.

En admettant qu'elle soit née dans cette maison, qu'elle y ait vécu, qu'elle ait couché dans ce réduit obscur qu'on donne comme sa chambre, ce bizarre logis qu'on nous montre aujourd'hui ne rappelle point la pauvre existence qu'elle menait au quinzième siècle, avec tous les gens de Domremy, avec son père Jacques, avec sa mère Isabelle La Romée, avec ses frères Jacquemin, Jean et Pierre, avec sa sœur Catherine. Où était l'étable qui abritait ses moutons qu'elle conduisait aux champs? Où se trouvait au juste le jardin rustique dans lequel elle entendait ses voix? Ce n'était certes pas le square bien sablé, bien peigné, où l'on s'assied sur des bancs verts à l'ombre de grands arbres. De sa porte elle ne voyait pas d'hôtel où s'arrêtent les automobiles.

Le paysage lui-même s'est modifié. D'après un vieil indigène avec lequel je m'entretenais sur le pont de construction assez récente qui traverse la Meuse à deux pas de la célèbre maison, la colline boisée qui domine Domremy était, il n'y a pas très longtemps, couverte de vignes produisant un petit vin, probablement semblable à notre vin de Bar, quand il y avait encore du vin de Bar. Rien n'empêche de croire que Jeanne d'Arc buvait de cette agréable piquette.

Le musée, dont l'archiviste des Vosges est conservateur, contient surtout des images représentant la Pucelle dans les différentes périodes et dans les grands événements de sa trop courte vie. Presque toutes sont modernes, et aucune ne peut nous donner un portrait authentique de Jeanne, puisque comme on le sait, il n'en existe aucun d'elle, et qu'il est même impossible de nous représenter sa figure avec quelque certitude d'après les rares témoignages écrits des contemporains qui l'ont vue.

Aussi l'effort imaginatif des générations postérieures qui ont tâché de la ressusciter par la sculpture, la gravure et la peinture, a-t-il abouti à des résultats qui, par leur diversité, peuvent amuser le philosophe sceptique. Dans son tableau du Louvre, Ingres fait d'elle une forte et saine fille, aux traits



réguliers, sans grande distinction dans leur pureté. La Jeanne d'Arc de Bastien-Lepage, avec sa figure creusée, ses yeux cernés et démesurément agrandis, son attitude extatique, nous fait penser à une malade dont le système nerveux aurait reçu quelque atteinte. Mais, comme celle d'Ingres, elle est plutôt de haute taille, tandis que la Jeanne sculptée par Frémiet nous paraît menue sous ses armes. Je me permets de trouver tout simplement ridicule celle que Lenepveu a peinte sur les murs du Panthéon dans une scène de vision et au couronnement de Charles VII à Reims. La Jeanne en prison, dans le tableau de Joy, repose sur la paille une tête douloureuse et charmante qui, sans aucun doute, n'a jamais été celle de la paysanne barroise.

Il y a au Musée de Domremy, des Pucelles de tous les styles : style classique, style romantique, style pompier, et style troubadour. Il y en a même une du dix-huitième siècle, gravée par Sergent, qui a tout à fait le caractère mutin qu'aimaient les artistes de cette époque légère, celle-là est, on peut l'affirmer, le comble de l'inexactitude. Ayons l'indulgence de ne rien dire touchant celles qui figurent sur les médailles expédiées par grosses aux marchands pour leur pieux commerce.

La vraie Jeanne d'Arc n'est pas dans toutes ces images plus ou moins fantastiques. Est-elle même chez la plupart de ses historiens, si différents d'inspiration et de tendance? Parmi les plus récents, je n'ai pas encore lu l'ouvrage de Gabriel Hanotaux. Celui d'Andrew Lang, traduit de l'anglais avec introduction de Mme Goyau, m'agrée assez; il me semble être généralement dans la note juste. Celui d'Anatole France m'est suspect; j'y sens trop le désir de rabaisser l'héroïne. Malgré son talent, qui est très grand, M. Anatole France apporte à l'étude de Jeanne d'Arc des dispositions d'esprit qui ne me paraissent pas du tout y convenir; dans un tel sujet, il n'y a pas place pour l'ironie subtile et dissolvante où il excelle; l'écrivain qui a raconté le *Lys rouge*, qui a créé le personnage de Jérôme Coignard, de Jahel, de Mesdames de Gromance et Worms-Clavelin peut nous enchanter aux heures mauvaises où nous éprouvons un âcre plaisir à voir présenter

hommes et choses sous leur plus vilain jour, il n'est pas qualifié pour être l'historien de Jeanne d'Arc, et l'on peut même douter qu'avec toute son intelligence il la comprenne.

C'est, à notre avis, dans le procès de 1431 qu'il faut surtout chercher l'âme de la Pucelle ; c'est devant le tribunal présidé par l'affreux évêque Cauchon qu'elle se manifeste le mieux, dans ces admirables réponses que les scribes du parti anglais et bourguignons, malgré leur antipathie à l'égard de l'héroïque victime, n'ont pu s'empêcher de transcrire.

A Domremy, par cette trop chaude journée d'un été excessif, assis à l'ombre des arbres du square, j'ai pensé à la place du Vieux marché de Rouen, à l'exécrable bûcher, et j'ai lu les dernières lignes du livre d'Andrew Lang : « A la fin elle maintint que ses voix étaient de Dieu et que tout ce qu'elle avait fait était par son commandement, affirmant que les voix ne l'avaient pas trompée..... Les doutes d'un instant étaient dissipés, elle était réconciliée avec ses saints. Elle les vit peut-être à travers la lueur des flammes. Tout à coup, elle appela à haute voix : « Jésus ! » Sa tête s'inclina. Et la fille de Dieu s'en retourna à la maison de son père. Son cœur ne fut pas consumé. Pour que le monde n'eût pas de reliques de celle dont le monde n'était pas digne, les Anglais jetèrent ses cendres à la Seine ».

Pourquoi faut-il que la triste politique touche à cette Sainte, dans le culte de laquelle tous, croyants et incroyants, hommes de droite et de gauche, pourraient être unanimes ? Pourquoi des cris discordants sont-ils poussés en ce lieu d'un pèlerinage éminemment et avant tout français ? Singulière façon d'honorer Jeanne d'Arc que de provoquer, comme l'autre jour, une descente de gendarmes au village où est née celle qui, dans la chimère sublime, voulait l'accord de tous les partis, qui invitait les Anglais à quitter volontairement la France, qui, dans la mêlée, ne versa jamais le sang, qui pleurait sur les victimes de la guerre, et dont le cœur vaillant était plein de bonté et d'amour !

Alexandre Martin.



CHRONIQUE

Le cinquantième Congrès des sociétés savantes s'ouvrira à la Sorbonne le mardi 9 avril 1912. La séance générale de clôture présidée par le Ministre de l'Instruction publique aura lieu le 13 avril. A la convocation est joint le programme des questions mises à l'étude. Les travaux à communiquer devront être envoyés au ministère, avant le 31 janvier 1912.

Nous apprenons que le bas-relief ornant une maison de Longeville-devant-Bar, et décrit dans le Bulletin mensuel de février 1908 (IVe série, t. VI, p. XVI), a été vendu à un antiquaire. Il est regrettable que cette sculpture, sur laquelle notre confrère, M. Al. MARTIN, appelait de nouveau l'attention en joignant à son texte une image suffisante pour en faire apprécier la valeur artistique, ait été ainsi séparée de la façade qui la portait et qui semble avoir fait partie de la demeure de Martin Mourot, le plus ancien imprimeur du Barrois. Ainsi la maison ornée de l'écusson de Martin Mourot était un « monument précieux de notre histoire locale », qui va se trouver en quelque sorte aboli au profit assez maigre d'un musée étranger ou d'un collectionneur, car le futur détenteur de ce bas-relief incapable de lui conserver son intérêt historique, n'aura fait que favoriser ce stupide brocantage de nos œuvres d'art, contre lequel nous sommes désarmés. C'est donc en vain qu'en 1909 M. Dannreuther, après avoir fait appel à la munificence d'un maître imprimeur de Lorraine et Barrois, avait demandé le classement de la façade de la maison de Longeville, comme monument historique.

A signaler dans le *Pays lorrain* du 20 septembre une intéressante étude sur *Verdun et son député aux premiers jours de la Révolution*. Elle a été écrite par M. E. FRANCKSCHINI d'après la correspondance du Verdunois J.-J. Paillet, représentant du département de la Meuse à l'Assemblée législative.

Un *tableau généalogique de la maison souveraine de Bar* vient d'être publié. L'auteur n'a point réfuté les critiques parues dans le *Bulletin* de juillet-août 1907 sous la signature de M. GERMAIN DE MAIDY.

QUESTIONS ET RÉPONSES

? Où pourrait-on trouver des renseignements sur une famille Henriot de Bar-le-Duc, qui a donné plusieurs avocats au XVIIIe siècle? Existe-t-elle encore? Était-elle noble? Quelles sont ses armes? (Transmis par *Heraldica : Revue d'art héraldique et d'histoire*, Paris, 101, rue de Miromesnil).

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.



BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 11 **NOVEMBRE 1911**

La Société se réunira *le mercredi, 8 Novembre* **1911, à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. Vigo : L'aménagement de la nouvelle bibliothèque de la ville de Bar-le-Duc (*suite*);

2° M. Germain de Maidy : Les familles lorraines du nom d'Henriot;

3° M. Dusseaux : Don de confitures par la ville de Ligny au maréchal de Montmorency-Luxembourg en 1742;

4° Rapport de M. d'Arbois sur la candidature de M. L. Davillé, professeur au lycée de Bar;

5° Communications diverses.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 6 Septembre 1911.

Présidence de M. Goblet, *vice-président.*

Sont présents : MM. Bernard, Braye, Chevalier, d'Arbois, Dubois, Fristot, Lecomte, Lhuillier.

Se font excuser : MM. Colard et Vigo.

Informations : Il est donné lecture des lettres adressées au président à l'occasion de la mort de notre secrétaire, dont la

perte a été vivement ressentie par tous nos confrères. Le Secrétaire-adjoint ajoute, en l'absence du général COLARD qui n'a pu venir à la séance, que notre président était prêt à prendre la parole sur la tombe du pasteur DANNREUTHER. Son désir était de rendre un pieux hommage à la mémoire de celui qui s'était acquis depuis bien longtemps des titres à notre profonde reconnaissance, pour le dévouement qu'il n'avait cessé de consacrer aux intérêts de notre Société et auquel est dû pour une grande part le remarquable essor qu'elle a pris depuis une dizaine d'années. Ce devoir, auquel notre président avait à cœur de se conformer, n'a pas été rempli, parce que la famille de M. DANNREUTHER a tenu à réserver l'éloge du défunt aux seuls orateurs religieux, c'est-à-dire aux représentants du consistoire de Nancy et de la communauté protestante de Bar, afin de respecter les dernières volontés de notre confrère, dont la modestie, pleine de bienveillance et de dignité, était trop connue, pour qu'il soit nécessaire d'insister sur l'un des traits dominants de son caractère.

La candidature de M. VICTOR BRETON, receveur buraliste à Beauzée, au titre de membre correspondant, est présentée par MM. BERNARD et FRISTOT. M. BRAYE est désigné pour faire le rapport d'usage.

Le Secrétaire lit un court compte rendu de l'excursion du 11 juillet à Commercy et dans ses environs immédiats. L'époque tardive qui avait été choisie et surtout l'excessive chaleur de cet été ont rendu très restreint le groupe des membres de la Société qui ont pris part à cette promenade. C'étaient MM. le général COLARD, AGRAPART, D'ARBOIS, JOYEUX, GERMAIN DE MAIDY, GOBLET et LHUILLIER. « Nous avons exécuté de point en point le programme distribué aux voyageurs. A Commercy la plus grande partie de la matinée fut employée à la visite de l'église paroissiale, où deux tableaux sont classés parmi les monuments historiques, et du château, sous la conduite d'officiers, mis obligeamment à notre disposition par M. le colonel du 6e hussards. Le château fut bâti en 1708 sur les soubassements d'un édifice remontant au Moyen âge, d'après les plans de l'architecte bénédictin dom Durand, pour le prince Charles-

Henri de Vaudémont, fils de Charles IV, et devint l'objet d'embellissements fameux sous le règne de Stanislas de 1745 à 1750. On peut se faire une idée de la beauté des jardins qui l'environnaient en regardant les magnifiques illustrations du livre de M. P. Boyé, sur les châteaux du roi Stanislas. Dès 1767 commença la décadence de ce somptueux palais et sa transformation en caserne. Cependant l'aspect des bâtiments de la caserne Bercheny, du célèbre fer à cheval, de l'avenue qui mène du château à la forêt, est encore fort admiré des visiteurs.

« Avant le déjeuner, nous avons encore eu le temps de parcourir les salles de l'Hôtel de Ville et de voir les objets d'art qui y sont conservés, grâce à la complaisance du Secrétaire en chef de la mairie. Deux collections particulières ont ensuite retenu notre attention : celle du docteur Boyer qui renferme beaucoup de curiosités et nous fut présentée avec une inlassable obligeance par son propriétaire, amateur aux goûts très éclectiques, mais dont les recherches les plus justement estimées se sont surtout portées sur les ivoires, puis la collection d'étains bien complète, et très bien ordonnée du commandant Gélinet. Ce dernier a réuni des séries curieuses d'objets de vaisselle, de bibelots, de pièces d'apparat, classés avec beaucoup d'art.

« L'après-midi fut consacrée à une promenade en voiture à l'est de la ville, dans les côtes de Meuse. Nous avons traversé successivement les villages d'Euville, Ville-Issey, Vertuzey, Aulnois, Corniéville, Jouy-sous-les-Côtes, Gironville et Vignot. Instruits par la science archéologique de notre confrère, M. Germain de Maidy, nous avons pu apprécier avec plus de fruit les plans et les détails de construction des églises de ces villages qui offrent assez de variété dans leur style architectural, pour donner matière à d'utiles comparaisons ».

Après la lecture de ce compte rendu, on donne communication de la lettre ministérielle, informant que le prochain congrès des sociétés savantes se tiendra à Paris, le mardi 9 avril 1912.

Communications : M. Henri Bernard expose la situation des monuments de la ville de Saint-Mihiel qui n'ont pas été classés



comme monuments historiques et qui lui semblent mériter l'attention des pouvoirs publics. Il s'agit du palais abbatial, devenu palais de justice et logis de général, de la maison dite du roi René, enfin de la tour romane de l'église Saint-Michel, dans laquelle on pénètre par un portail de même style qui présente des détails d'ornementation d'une grande rareté. Il faudrait une entente entre l'État et les divers propriétaires de ces édifices, — département, ville de Saint-Mihiel, particulier, — pour maintenir, sous la surveillance désintéressée du service des Beaux-Arts, l'intégrité de ces constructions, bâties jadis par des architectes de goût et de savoir, illustrées par des hôtes fameux, et qui servent à sauver de la banalité la ville qui les a vu élever. M. Bernard demande que la Société des lettres s'associe à sa motion et émette pour les faire classer un vœu, qui serait transmis à M. le sous-secrétaire des Beaux-Arts. Il est décidé qu'un rapport rédigé par M. Bernard, avec images annexées, sera envoyé au ministère, en même temps que le vœu de la Société. Ce document fournira, semble-t-il, la meilleure preuve qui puisse être donnée à l'appui de notre requête.

Le Secrétaire lit de copieux extraits des réflexions insérées par le curé d'Aubréville, Vautrin, dans les registres de sa paroisse de 1789 à 1791, à propos des principaux événements de la Révolution. Ce sont des tirades quelque peu déclamatoires, dans le goût et l'esprit de l'époque, contre les puissants du moment, gens de cour, prélats opulents et hautains, de naïves déclarations de patriotisme, comme on disait alors, mêlées à d'humbles témoignages d'une foi très ferme et très digne. Tous ces sentiments étaient partagés par le bas-clergé du temps. Nous devons remercier M. Lemoine d'avoir sauvé de l'oubli les intéressantes pages de ce curé à l'humeur quelque peu frondeuse.

M. Vigo, retenu par des affaires de famille, n'a pu venir communiquer son mémoire sur le transfert de la bibliothèque municipale et son installation dans un nouveau bâtiment construit pour la recevoir; cette mesure réalise enfin les vœux de tous les amis des livres.

Ouvrages offerts : Abbé Aimond, *Aperçu historique sur l'histoire du culte eucharistique dans le diocèse de Verdun.* Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, 1911. In-8°, 15 p.

NÉCROLOGIE

Le Pasteur Henri Dannreuther.

Depuis plus de trente ans, l'excellent secrétaire que nous venons de perdre, était, on peut le dire sans exagération, la providence de tous ceux qui, de près ou de loin, ont été mêlés au mouvement historique ou archéologique dans notre région. L'affabilité de son accueil, la sûreté de son jugement, son inlassable bienveillance faisaient de lui le meilleur des conseillers, un directeur d'études toujours prêt à se dévouer pour les tâches les plus modestes, qui acceptait de susciter les initiatives, de revoir les travaux des débutants, de corriger les épreuves des ouvrages et notices. Je crois qu'il n'a guère été publié de livres et de brochures, touchant à l'histoire du Barrois ou à celle du protestantisme en Champagne et en Lorraine dont il n'ait revisé les manuscrits ou les épreuves, pour lesquels il n'ait fourni des notes, donné des appréciations, parfois même toute une direction, une méthode.

Peu après son arrivée à Bar-le-Duc, il s'était fait inscrire parmi les membres de notre Société et, dès 1884, il faisait partie de la Commission de publication des Mémoires. Vice-président en 1888, 1895 et 1898, président en 1893 et 1894, il devint secrétaire en 1900, en remplacement d'Alfred Jacob, et remplit cette fonction jusqu'à sa mort survenue le 3 août dernier après une longue et douloureuse maladie. Même à la veille de sa mort, il suivait nos publications, s'intéressait aux travaux des séances, se préoccupait de chercher de nouveaux adhérents à notre Société, dont il a été, comme on l'a dit, le sergent recruteur par excellence. Il lui était facile de faire entrer dans



nos rangs tous ceux qui avaient recours à son dévouement et à ses lumières; car ils devenaient bien vite ses obligés. Il leur communiquait une étincelle de ce feu sacré qui anime les vrais historiens, ceux qui vivent de cœur et d'esprit dans le passé, et, par un juste retour, n'en interprètent que mieux les choses du présent.

On ne peut que regretter qu'un maître d'une intelligence aussi vigoureuse, d'une information aussi sûre, d'une science aussi étendue, n'ait point laissé sur l'histoire du Barrois, ou du protestantisme dans l'Est de la France, un ouvrage définitif, où nous puiserions avec sécurité les renseignements historiques que nous trouvons éparpillés de tous côtés, et qui ne peuvent être employés qu'avec une prudence non exempte d'inquiétude. Lui qui prodiguait à tout venant les trésors de sa vaste et précise érudition se sentait-il défiant de ses propres forces en face d'une œuvre de longue haleine, ou bien, ce qui est plus vraisemblable, ne disposait-il pas du temps nécessaire à des travaux, que l'accomplissement scrupuleux du ministère pastoral, l'aide toute de dévouement apportée aux œuvres d'assistance, aux classements de la bibliothèque municipale, la rédaction ou la surveillance méticuleuse de nos publications ne lui laissaient plus le loisir d'entreprendre.

Ce savant, qui vient de disparaître sans avoir donné toute sa mesure, laissera le souvenir d'un homme au cœur droit, à l'intelligence ferme, à la modestie pleine de dignité, et à l'esprit très fin, toujours soucieux de posséder la vérité et d'aider passionnément à sa divulgation.

P. A. J.

La Société des Lettres de Vitry-le François nous a fait part de la mort de son ancien président, notre confrère M. Camille Gilardoni, industriel, de Sermaize-les-Bains. C'était un profond penseur et un écrivain de grand talent, dont les œuvres politiques et historiques eurent du retentissement bien au delà du petit cercle d'amis et de lecteurs pour lesquels elles semblaient avoir été spécialement composées. Puisse le souvenir

de cet homme à l'esprit libre et généreux vivre aussi longtemps que ses écrits où il usait d'un style probe, ferme en même temps que séduisant !

Nous apprenons la mort du chanoine JÉHET, curé-doyen de Saint-Mihiel et membre correspondant de notre Société depuis 1895. Le goût de l'histoire du Barrois pendant le Moyen âge, l'avait attiré parmi nous et, pour le satisfaire, il avait réuni quantité de matériaux qu'il espérait pouvoir un jour mettre en œuvre. Le zèle ardent avec lequel il s'acquitta des charges de plus en plus lourdes, qui lui ont été confiées, ne lui a pas laissé le loisir de réaliser ce projet.

DOCUMENTS

Note sur un tableau symbolique de l'hôpital Saint-Hippolyte de Verdun.

C'est une agréable surprise pour un archéologue, quand il découvre dans un tableau ancien, la représentation de quelque monument disparu. Mais cette surprise devient une bonne fortune, lorsqu'une même toile retrace pour ainsi dire toute l'histoire de l'édifice religieux dont il a entrepris l'étude, et réunit dans une seule composition, avec l'image du temple lui-même, le portrait de ses deux principaux bienfaiteurs et jusqu'à l'effigie du saint, qui en est le titulaire. C'est une bonne fortune de ce genre, qui vient d'échoir à l'auteur de ces lignes. En effet, au moment où il terminait une monographie de la cathédrale de Verdun, il a pu, grâce à un obligeant renseignement, découvrir dans la sacristie de l'hôpital Saint-Hippolyte de cette ville, un tableau symbolique, qui à lui seul pourrait illustrer son étude.

C'est une petite toile d'environ 1m,30 de hauteur sur 1 mètre de largeur, entourée d'un simple cadre en bois mouluré, recouvert d'un vernis jaune. La peinture n'est évidemment pas un



chef-d'œuvre, et les gerçures qui la sillonnent, les teintes enfumées qu'elle a prises avec le temps, ne préviennent pas tout d'abord en sa faveur. Mais quand on la tire de la pièce un peu sombre où elle se trouve, pour la mettre en pleine lumière, on est tout de suite séduit par l'intérêt et l'originalité de la composition.

Dans la partie supérieure de la toile, l'artiste a représenté la Vierge assise sur les nuages en compagnie de l'Enfant Jésus. Au-dessous du groupe, on lit — assez difficilement aujourd'hui — l'inscription suivante tracée en jaune : « *Sancta Maria Virdunensis* ».

Il s'agit donc d'une de ces représentations de Notre-Dame de Verdun, que la gravure a popularisées à partir du XVII[e] siècle, et qui nous font voir la Vierge, tantôt planant au-dessus des quatre tours de l'Église, qui lui est consacrée, tantôt assise sur l'arête même du grand comble. Dans notre tableau, elle tourne son visage aux lignes vraiment gracieuses, du côté d'un personnage agenouillé à sa droite, dans la prédelle ou partie inférieure du tableau, tandis que l'Enfant Jésus, qu'elle retient de ses deux mains enveloppées d'une draperie, étend les bras vers un second personnage agenouillé à sa gauche.

Un simple coup d'œil fait bientôt reconnaître dans ces deux moines au blanc costume, des chanoines réguliers de Prémontré. D'autre part les insignes épiscopaux qui gisent à leurs pieds, et que l'on distingue difficilement aujourd'hui, indiquent nécessairement des prélats : évêques ou abbés mitrés. D'ailleurs, pour qu'aucun doute ne subsiste sur l'identité de ces deux personnages, ils sont accompagnés chacun d'une inscription, que de maladroites retouches rendent malheureusement peu lisibles aujourd'hui. En voici le texte tel qu'il a été déchiffré par notre collègue, M. le Chanoine Huard.

Au-dessus du personnage de droite, on lit :

R-Albero de Chiny.
Eps-et Ecc-Vird.
ac Mon-S. Pauli Can.
et restitutor. 1131.

Ce qui signifie : « Révérendissime Albéron de Chiny, évêque, chanoine et restaurateur de l'Eglise de Verdun et du monastère de Saint-Paul ». La date de 1131 est celle du début de l'épiscopat d'Albéron de Chiny à Verdun. On sait d'ailleurs qu'en 1135, ce prélat substitua les Prémontrés aux Bénédictins dans l'abbaye de Saint-Paul de cette ville, où il mourut lui-même en 1158, sous l'habit de saint Norbert.

Quant à l'inscription placée au-dessus du personnage de gauche, elle peut se lire ainsi :

R. D. Nic.
Psaume-Eps.
et huj-Eccl-
ac Mon. S. Pauli.
Can. ac restaurator. 1574.

Ce que l'on peut traduire ainsi : « Révérendissime Seigneur Nicolas Psaume, Evêque, chanoine et restaurateur de cette Église et du monastère de Saint-Paul ». — On sait que le célèbre évêque de Verdun avait été abbé régulier de Saint-Paul de 1540 à 1548. Il est possible que notre tableau reproduise quelques traits de sa physionomie bien connue d'ailleurs grâce à l'excellent portrait du Musée de Bar. Quant à l'effigie d'Albéron de Chiny, personnage du XII[e] siècle, dont nous n'avons qu'un sceau et quelques monnaies, elle est évidemment de pure convention.

On a remarqué le titre de restaurateur de l'église de Verdun et du monastère de Saint-Paul, que les deux inscriptions décernent à chacun des deux illustres prémontrés. Il s'explique dans notre tableau par le geste symbolique, qui leur fait élever vers Notre-Dame de Verdun, la représentation des deux édifices qu'ils ont construits. De ses deux mains, Albéron de Chiny soutient une réduction de la cathédrale de Verdun, qu'il fit élever vers le milieu du XII[e] siècle. Malgré ses petites dimensions, l'édifice grâce à la fidélité du dessin est facilement reconnaissable. L'artiste a représenté l'église dans la position où elle apparaît encore aujourd'hui au visiteur, qui débouche sur la place Cathédrale, par la rue de la Belle-Vierge. C'est

donc son abside orientale qui se trouve au premier plan du tableau avec une notable partie de la façade septentrionale. Naturellement les quatre flèches élancées qui ont disparu en 1755, couronnent encore la cathédrale, dans le tableau de Saint-Hippolyte. De plus un examen attentif de cette peinture fait découvrir au-dessus du pignon de l'abside une sorte d'antéfixe aux proportions vraiment extraordinaires, et qu'aucun dessin jusqu'ici ne nous avait révélée. Elle surmontait la grande croix dorée, dont nous parle un auteur du XVII[e] siècle (le chanoine Baleycourt) et dont on retrouve la trace sous les combles actuels. Ce détail d'architecture était alors tellement caractéristique de la cathédrale, que le peintre l'a également fait figurer dans la silhouette de l'édifice, qu'on aperçoit tout au bas du tableau, dans un paysage qui est censé représenter la cité de Verdun. Si le tableau de Saint-Hippolyte nous révèle au moins un curieux détail de l'ancienne cathédrale de Verdun, d'autre part, il évoque complètement un autre édifice religieux aujourd'hui totalement disparu, à savoir l'église de l'abbaye Saint-Paul. Il ne s'agit pas ici de la splendide basilique des XIII[e] et XIV[e] siècles, qui fut rasée en 1552, pour des raisons stratégiques, et dont le plan seul nous a été conservé, avec un recueil d'épitaphes. L'église figurée dans notre tableau et dont N. Psaume porte dans la main droite une réduction est celle que ce prélat consacra en 1574 (d'où la date qui termine son inscription) et que la Révolution a fait totalement disparaître. Jusqu'ici on ne connaissait cette seconde église de Saint-Paul, que par les vues générales de Verdun, dessinées aux XVI[e] et XVII[e] siècles par P. Jacob, et Israël Sylvestre. Le tableau de Saint-Hippolyte a l'avantage de nous donner, de la partie orientale de cet édifice une représentation, qu'on a tout lieu de croire exacte.

Dans son ensemble, l'ancienne abbatiale de Saint-Paul a encore l'aspect d'un édifice gothique, avec son abside polygonale, aux contreforts couronnés de pinacles, avec ses larges fenêtres divisées par deux meneaux, et sur le côté la haute tour carrée, surmontée d'une flèche à quatre pans. Cependant la précision du dessin permet de reconnaître l'influence de la

Renaissance, dans la décoration des contreforts et surtout dans le remplage des fenêtres du sanctuaire.

Nous espérons que cette description aura suffisamment montré quel intérêt la peinture conservée à Saint-Hippolyte offre pour l'histoire verdunoise. Il reste maintenant à la dater et à en fixer, si possible, l'attribution.

Dans une chapelle de la cathédrale de Verdun, celle de Sainte-Madeleine, subsiste encore aujourd'hui un tableau analogue à celui que nous étudions. Il représente le triomphe d'un saint évêque, probablement saint Saintin, premier apôtre de Verdun, qui s'élève dans les airs au-dessus de la cathédrale, figurée à l'arrière-plan, tandis qu'en avant s'agenouillent des chanoines en habit de chœur. Cette toile d'un mérite d'ailleurs plutôt médiocre, ne saurait être postérieure à 1755. Or le tableau de Saint-Hippolyte, comme l'attestent à la fois le style général de la composition, et la forme des lettres des diverses inscriptions, est certainement plus ancien. Il nous paraît donc qu'on pourrait le dater, de la seconde moitié du XVIIe siècle, où, au plus tôt du commencement du XVIIIe. Quant à l'origine de cette peinture, il faut évidemment la chercher à l'abbaye Saint-Paul, où elle dut faire partie d'une série de toiles destinées à rappeler les principaux épisodes de l'histoire du monastère. C'est ainsi que Mgr Dubois, ancien évêque de Verdun, possédait dans sa collection privée, une suite de tableaux provenant de Saint-Paul et qui représentent d'une manière symbolique, l'établissement des Prémontrés à Verdun au XIIe siècle. Or, quoique de dimensions sensiblement plus grandes que la toile de Saint-Hippolyte, ces peintures en rappellent l'ordonnance et le coloris. On y retrouve même à côté des personnages des inscriptions analogues à celles que nous avons relevées dans notre tableau, et il ne serait pas étonnant que toutes ces toiles fussent sorties du même pinceau, d'ailleurs anonyme.

Le lecteur s'est peut-être déjà demandé comment une peinture intéressant l'histoire de l'ordre des Prémontrés, est venue échouer dans la sacristie d'un petit hospice desservi depuis son origine (1716) par les sœurs de Saint-Charles. Une hypothèse commode serait celle d'un transfert de cette toile à Saint-Hip-



polyte à l'époque de la Révolution et après la suppression de l'abbaye Saint-Paul. L'inventaire du mobilier de ce monastère exécuté du 6 au 10 décembre 1790, mentionne en effet plus de quarante tableaux, dont vingt-deux décoraient l'église conventuelle et la sacristie. Il est possible qu'à la suite de circonstances que nous ignorons, l'une de ces toiles ait été donnée à l'hospice Saint-Hippolyte.

On peut également supposer que le tableau, dont nous étudions l'histoire, a été légué au même établissement, dès le XVIII[e] siècle, par l'un de ses nombreux bienfaiteurs ecclésiastiques soit par les chanoines de la cathédrale qui en étaient les administrateurs-nés, soit même par son fondateur Mgr Hippolyte de Béthune, décédé en 1720. On sait par ailleurs que ce prélat était un collectionneur et qu'il possédait dans sa villa de Glorieux près Verdun, outre de belles tapisseries, une galerie de peinture, où l'école italienne en particulier était représentée. Or par son testament, Mgr de Béthune légua tous ses biens, meubles et immeubles et spécialement sa villa de Glorieux aux deux hospices de Verdun. Il est donc possible, sans toutefois que l'on puisse énoncer autre chose qu'une probabilité, que le tableau dont nous nous occupons, et qui semble dater justement de l'épiscopat de Mgr de Béthune (1681-1720) soit passé de sa galerie, où son intérêt historique lui méritait une place, dans la chapelle de l'hospice de Saint-Hippolyte.

Il reste à souhaiter que cette peinture qui représente deux des plus grands évêques de Verdun et deux de ses plus importants édifices, reste dans la maison qui l'abrite aujourd'hui, au lieu de se perdre dans la banalité d'un musée. On sait combien l'intimité de la petite salle de l'hôpital Saint-Jean, à Bruges, ajoute au charme des exquises peintures de Memling. De même les vieux bâtiments de l'hospice Saint-Hippolyte qui se mirent dans les eaux calmes de la Meuse, sont bien le cadre qui convient, à un tableau où sous des couleurs fanées, nous sourit un peu du glorieux passé.

CH. AIMOND.

Note. — Depuis que cette étude a été écrite (1908), nous avons retrouvé aux Archives de la Meuse un plan inédit de l'église Saint-Paul.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 12 **DÉCEMBRE 1911**

La Société se réunira *le mercredi, 6 Décembre 1911*, **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. Ridet : Les restes de l'ancienne porte Saint-Jean de la ville de Bar.

2° M. Ch. Forêt : De la souveraineté des ducs de Lorraine sur le Barrois mouvant.

3° M. L. Davillé : Chrestien de Savigny, seigneur de Rosnes en Barrois.

4° Rapport sur la candidature de M. Graftieaux, instituteur à Verneuil-Petit, par M. Al. Martin.

5° Scrutin pour l'élection du Bureau et de la commission de publication de 1912 (art. 4 des statuts).

AVIS

Le tome VIII de la 4e série des Mémoires est en distribution. Les membres de la Société qui ne l'auraient point reçu, sont priés d'en aviser le secrétaire.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 4 Octobre 1911.

Présidence du général Colard, *président.*

Sont présents : MM. Bernard, Braye, Chevalier, Collin, Collot, d'Arbois, Fristot, Lhuillier, A. Martin, Rettet, Ridet.

Se fait excuser M. Goblet.

INFORMATIONS : M. BRETON, receveur buraliste à Beauzée, est élu membre correspondant, conformément aux conclusions du rapport de M. BRAYE.

La candidature de M. DAVILLÉ, docteur ès lettres, professeur d'histoire au lycée de Bar, est présentée par MM. BRAYE et BERNARD. Le rapport réglementaire sera lu à la prochaine séance par M. d'ARBOIS.

La proposition, émise par le bureau de reporter du 1er au 8 novembre la séance fixée par les statuts au premier mercredi de chaque mois, est approuvée.

LECTURES : M. l'abbé GÉNIN prouve d'une façon indiscutable que le prieuré de Saint-Jacques-au-Mont fut bien un bénéfice possédé par Dom Remi Ceillier, qui composa *L'histoire des auteurs sacrés* (v. plus loin p. CXXVII). Rappelons que l'illustre bénédictin était originaire de Bar, comme la Société des lettres a pris soin de le rappeler en faisant apposer une plaque commémorative sur l'un des piliers du bas côté sud de l'église Notre-Dame.

Le Barrois, depuis les temps les plus anciens, a été un pays de forges. Plusieurs études, dont la meilleure est celle de M. TOUSSAINT, notre confrère, ont été consacrées aux usines de la vallée de l'Ornain et de la Saulx. M. VICHERAT communique une notice généalogique sur une famille de maîtres de forges, celle des Demimuid, qui sortis du Bouchon dirigèrent des usines à fer à Longeville, Commercy, Bertheléville, Haironville et ailleurs hors de notre département. A son mémoire M. Vicherat joint un tableau généalogique, où il expose la succession et les ramifications de cette famille, depuis David Demimuid, que nous trouvons à Stainville en 1584, jusqu'au général Demimuid-Treuille de Beaulieu, mort en 1910 (v. plus loin p. CXXXI).

Le travail de M. Ridet (v. plus loin p. CXXVIII) sur les fouilles, qu'il a commencées et compte poursuivre à la base d'une tour faisant partie de l'ancienne enceinte de Bar et qui avait été élevée au point de contact des fortifications de la ville haute avec celles de la neuve ville, donne lieu à un échange d'intéressantes remarques entre les auditeurs. Il est arrêté, qu'afin de



prouver tout l'intérêt pris par la Société aux fouilles de M. Ridet, une subvention de trente francs lui sera allouée, pour couvrir les frais des travaux de dégagement entrepris.

OUVRAGE OFFERT : Baron de DUMAST : *La famille de Joybert (1280-1911). Histoire généalogique.* Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, 1911 (imprimé à 100 ex.).

MÉMOIRES

Dom Remi Ceillier a-t-il été prieur de Saint-Jacques-au-Mont?

Dans sa très intéressante étude sur Dom Remi Ceillier, M. l'abbé Beugnet écrit : « D. Pierre de Vassimont, prieur de St-Jacques, ayant été élu abbé de Longeville, résigna son prieuré en faveur de notre bénédictin. D. Ceillier mentionne ce fait dans son Autobiographie. Nous croyons qu'il accepta ce titre de prieur » (*Mém. de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*, 1891, t. X, p. 258).

Cette supposition de M. l'abbé Beugnet au sujet de l'acceptation de ce bénéfice par D. Ceillier est parfaitement exacte et se trouve justifiée par le petit document suivant :

« Prise de possession du prieuré de Saint-Jacques-au-Mont par D. Remy [Le] Cellier, prêtre et religieux de l'ordre de St-Benoît, passé (*sic*) par le sieur Curé de Sionne le 11 février 1719. — Reçu 5 livres » (Arch. de la Meuse : C. Contrôle de Vaucouleurs, reg. 4, f° 42 r°).

Dom Pierre de Vassimont, compatriote de D. Ceillier, avait été en effet prieur de Saint-Jacques-au-Mont, puisque, d'après le renseignement suivant puisé aux mêmes sources et que nous devons à l'obligeance de M. d'Arbois de Jubainville, archiviste départemental, ce religieux bénédictin avait été investi de ce bénéfice le 22 avril 1713 :

« Prise de possession faite par Pierre de Vassymont du

prieuré de [St-Jacques-au] Mont près le Neufchâteau, passé (*sic*) devant le sieur Parmentier, curé à Sionne, le 22 avril 1713 ». (Ibid.) *loc. cit.* reg. 3, f° 19 v°, c. 5).

Le prieuré dont il est question dans ces deux extraits est incontestablement, comme le supposait justement M. l'abbé Beugnet, celui de St-Jacques-au-Mont, qui existait autrefois sur le territoire de Sionne, canton de Coussey et arrondissement de Neufchâteau (Vosges), et qui figure encore sur la carte de Cassini, ayant pour titre : Joinville.

A. G.

Un vestige des remparts de la ville haute et de la neuve ville de Bar-le-Duc.

Me trouvant l'été dernier dans un des jardins situés entre la rue des Grangettes et l'ancien rempart de la ville haute, à peu près au-dessus de la porte Saint-Jean, je fus frappé, par l'aspect tout particulier, que présentent les lieux à la base du mur. Il existe là en effet une énorme dépression, ne concordant pas du tout avec le terrain environnant qui en cet endroit pouvait atteindre naturellement la mi-hauteur du mur; il aurait été ainsi beaucoup plus facile d'approcher et d'escalader la muraille, c'est sans doute cette disposition primitive qui a mis les défenseurs dans l'obligation de creuser ce fossé, lequel se prolonge jusqu'au bout de la rue des Grangettes, endroit où la pente naturelle de la côte n'atteint plus que le bas du rempart.

Cette ancienne douve a conservé sa forme et son aspect d'autrefois; à peine les propriétaires, qui se la partagent, l'ont-ils coupée de quelques murs bas destinés à limiter leurs propriétés; seule la nature a entrepris de le peupler de ronces, d'orties et d'arbustes de toutes sortes, ce qui en rend l'accès assez difficile.

Quoique ce fossé défensif nous donne d'une façon à peu près exacte l'aspect que présenteraient nos vieilles fortifications d'autrefois, il ne constitue pas la seule curiosité de



l'endroit; à son extrémité, dans la direction de la tour de l'Horloge et appuyée au rempart de la ville haute, nous retrouvons la base, très bien conservée et dégagée de toute construction, d'une énorme tour carrée de 13 mètres de côté sur 17 mètres de longueur et 9^{m},50 au-dessus du terrain inférieur : comme on peut le voir par ces chiffres, nous avons affaire à un monument d'une certaine importance. Le mur qui regarde la tour de l'Horloge a été abattu pour permettre l'accès du petit jardin qui occupe aujourd'hui la partie supérieure du monument; le mur opposé est intact, seulement le propriétaire supérieur, qui a accès dans le fossé par un escalier, en a approché une certaine quantité de terre et de matériaux de toute sorte afin de faciliter la descente, de plus les ronces et les clématites sauvages l'ont orné d'une façon très pittoresque.

La plus grande face, celle de 17 mètres qui regarde la rue Saint-Jean a conservé toute son ampleur, et n'est cachée que par quelques arbres et des ronces, Tout au bas de ce mur, à 0^{m},50 du sol et à gauche, il existe une ouverture rectangulaire d'environ 0^{m},50 sur 0^{m},60; mon premier soin fut d'essayer de voir l'intérieur, exploration peu facile, le propriétaire utilisant cette excavation pour y jeter toutes les pierres ramassées dans son jardin. Je fus récompensé de ma peine, car, si l'extérieur est intéressant l'intérieur ne l'est pas moins : le mur a une épaisseur d'environ 1^{m},50 et l'ouverture va en s'élargissant vers l'intérieur au point de doubler de surface, ce qui indiquerait assez une meurtrière pour une pièce d'artillerie. Une fois entré, on se trouve dans une sorte de caveau voûté de belle construction ayant 2^{m},20 de long sur 1^{m},25 de large, à gauche et au fond de ce réduit il est facile de voir l'entrée d'une belle galerie également remplie de pierres dont il m'a été impossible de rencontrer l'extrémité, même en m'aidant d'une perche de plus de 2 mètres de longueur. A gauche de cette galerie, on voit aussi l'amorce d'un autre couloir se dirigeant autant qu'on peut le juger vers le côté sud de la construction. La quantité de pierres qui encombre les lieux ne m'a pas permis à mon grand regret de faire une exploration plus détaillée.

Le propriétaire nous a affirmé qu'il existait encore une entrée semblable du côté opposé et sur la même face du mur; s'y étant plusieurs fois introduit, il y aurait constaté un dédale de couloirs voûtés en ogive. Cette entrée a été fermée, dit-il, parce que ces souterrains servaient de refuges à des animaux nuisibles.

Après cette description très sommaire, nous pouvons nous demander quel était ce bastion, ou cette tour et pourquoi une aussi formidable construction au milieu d'un rempart, qui certes ne demandait pas une pareille défense, la colline étant très escarpée, d'accès fort difficile et les coteaux lui faisant face trop éloignés pour être occupés utilement par l'artillerie des assiégeants d'autrefois.

Le plan de Dom Calmet par Didier Bugnon de 1728, quoique très inexact comme on peut s'en rendre compte par un examen un peu sérieux, nous permet de croire que cette construction servait de défense à l'angle formé par le rempart de la ville haute et celui de neuve ville. Le plan de 1617 est tout à fait fantaisiste pour cette partie de la place et ne donne aucun renseignement; par contre le très beau dessin à la plume de J. Duviert exécuté en 1611, que j'ai pu admirer chez M. Martin nous donne tous les éclaircissements désirables. La massive construction dont je viens de vous faire la description est la base d'une grosse tour carrée appuyée au rempart de la ville haute et servant à le défendre ainsi que le rempart de la neuve ville qui, venant de la porte Saint-Jean, s'appuyait à l'angle nord de cette tour. Tous ces détails sont très clairement tracés sur le dessin de J. Duviert, il est même assez facile d'après cette gravure d'estimer, par comparaison avec les restes de la construction, la hauteur approximative de la tour soit 25 mètres, y compris la toiture paraissant être d'après le dessin en deux parties, dont l'une un peu plus basse que l'autre.

Il nous resterait donc un peu plus du tiers de la hauteur de la tour, hauteur suffisante pour permettre de supposer l'existence d'une salle basse voûtée servant d'arsenal ou de corps de garde aux défenseurs, comme cela existait presque toujours



dans les constructions de ce genre; d'ailleurs les galeries dont l'entrée est visible, ainsi que celles signalées par le propriétaire, doivent conduire quelque part et ce point serait peut-être intéressant à éclaircir. Le roi Louis XIV qui a ordonné en 1670 la démolition de nos fortifications a eu malheureusement depuis un trop grand nombre d'imitateurs stupides, pour que nous n'assayions pas dans la mesure de nos moyens de tirer de l'oubli et de sauver, lorsque cela est possible, ce qui nous reste du glorieux passé de notre vieille cité.

E. Ridet.

Une famille de forgerons du Barrois.

Les Demimuid ont acquis une certaine notoriété dans le sud du département de la Meuse, à cause des hautes situations industrielles et même politique ou militaire auxquelles s'élevèrent plusieurs d'entre eux, par exemple Pierre-Nicolas-Jean-Èvre Demimuid, qui fut élu député en 1830, et le général Marie-Edouard Demimuid-Treuille de Beaulieu, né à Commercy le 3 février 1837, mort à Paris en avril 1910.

Quand l'on visite l'ancien cimetière de Longeville, si pittoresquement encadré de maisons, dans l'angle formé par la nef et le transept de l'église on voit sur l'une des cinq tombes, que contient une enceinte fermée par une énorme grille en fer, l'inscription gravée à la mémoire du premier de ces deux personnages, et ainsi libellée : *P. N. J. E. Demimuid, maitre de forges et maire de Longeville, ancien député de la Meuse en* 1830, *né le* 23 *novembre en* 1770, *décédé le* 10 *décembre* 1841 *à Longeville.*

Le député Demimuid, né au Bouchon, canton de Montiers, était le frère de François-Louis-Stanislas Demimuid, maître de forges à Commercy, l'aïeul du général Demimuid.

Il était le gendre du citoyen Jean Moreau, homme de loi, député à la Convention, âgé de 52 ans (24 brumaire an III, archives du Bouchon) et le beau-frère de Moreau, maire de la ville de Nancy, 1er président de la Cour de Nancy, conseiller à la Cour de cassation, ancien député de la Meurthe.



La famille Demimuid a eu deux de ses membres maires de la commune du Bouchon. D'autres ont été maîtres de forges à Commercy, Longeville, Haironville, Bertheléville (Meuse), Chavigny (M.-et-M.), Bienville (Haute-Marne), Bazoilles (Vosges).

Ces situations importantes ont été acquises par un labeur incessant, auquel se mêle une légende que je suis heureux de rapporter, d'après une tradition conservée avec soin dans la commune du Bouchon.

Un membre de cette famille venant de Belgique avait installé une petite fabrique de *soufflets* au milieu d'une population de laboureurs peu instruite des principes de la physique. Ce Demimuid faisait préparer les diverses pièces du soufflet par un ouvrier, puis quand l'assemblage était sur le point d'être terminé, le patron se retirait seul et achevait lui-même le soufflet en y glissant « l'âme qui faisait fonctionner » la petite machine.

Cette agréable légende, n'est-elle pas une preuve de la naïveté de nos ancêtres, toujours prêts à voir du prodige dans les phénomènes les plus simples. Que l'artifice réussît ou non, il est certain que la loi du travail était soigneusement appliquée dans cette famille intelligente et laborieuse, ainsi qu'en témoigne l'acte dressé en l'étude de Me Varnesson, notaire à Morley, le 7 décembre 1757.

« Amand Demimuid, avec le consentement de Pierre Demimuid son père, soufflletier au Bouchon, s'engage à servir comme commis pendant un an et avec un salaire de 200 livres de gages, chez le sieur Léon Perin, maitre de la forge de Pont-sur-Saulx demeurant à Morley » (arch. Meuse. C. 2279).

A la fin du XVIIIe siècle, la famille Demimuid se trouve trop à l'étroit dans le petit village de la Haute-Saulx et les fils plus hardis s'installent dans des localités plus considérables.

Les deux frères Jean-Evre et Louis-Stanislas viennent se fixer à Longeville en l'an X : ils transforment là une scierie, située près du moulin banal, en une tôlerie.

Mais au début, ils rencontrent une sérieuse opposition de la part de la population de la contrée et surtout de celle de Bar-



le-Duc. Ne les accuse-t-on pas de vouloir faire monter le prix du charbon, de rendre ainsi le bois plus cher, et le chauffage des habitants plus coûteux. Après de longues controverses et des rapports favorables de M. Henrionnet, sous-inspecteur des forêts, la forge est établie; elle se compose d'un seul feu, d'un seul marteau (mû par une roue hydraulique) qui sont « destinés à épurer et à étirer en barres de divers échantillons le fer des fourneaux voisins » (Arch. Meuse, série X. Moulin de Longeville).

En 1808, Louis-Stanislas laisse son frère seul pour diriger successivement les forges de Bazoilles, Bertheléville, Commercy, où est né son petit-fils le général Demimuid.

En 1806, Pierre-Nicolas-Jean-Evre Demimuid, époux de Jeanne-Louise Moreau, est nommé maire de Longeville; il signe invariablement Demimuid-Moreau, tandis que son frère Stanislas emploie le paraphe Demimuid-Muel.

Administrateur habile, Demimuid-Moreau conserve les fonctions de maire de Longeville jusqu'à sa mort, sauf une légère interruption du 13 mai 1832 au 21 août de la même année.

Pendant la période troublée de 1830, le système électoral est remanié plusieurs fois.

Les électeurs du département de la Meuse se réunissent à Verdun pour l'élection de deux députés. Sur 125 votants, le procès-verbal constate que « soixante-seize suffrages ont été obtenus par le Comte d'Arros, ancien préfet de la Meuse, soixante-treize par Demimuid-Moreau maître de forges à Longeville » (Archives de Bar, M. n° 5).

La liste des électeurs établie le 23 juin 1830, comprenait : Demimuid Jean-Léon, maître de forges à Haironville; Demimuid-Moreau Pierre-Nicolas-Jean-Evre, maître de forges à Longeville; Demimuid-Muel François-Louis-Stanislas, maître de forges à Bertheléville.

Après la mort de Demimuid-Moreau, survenue en 1841, aucun de ses descendants ne reste à Longeville; son fils maître de forges à Haironville est mort en 1852, sans postérité; la ligne collatérale de Commercy à laquelle appartenait le général Demimuid a quitté le département de la Meuse, de

sorte qu'il n'existe plus actuellement dans la région de descendant mâle de cette active et importante famille.

H. VICHERAT.

BIBLIOGRAPHIE BARROISE

Cte FOURIER DE BACOURT. — *Monsieur Brigeat de Lambert, grand doyen d'Avranches, mort en déportation (1733-1794)* (1).

Si l'on s'en rapportait au seul titre de cet ouvrage qui vient d'être publié à un petit nombre d'exemplaires, on pourrait croire qu'il n'intéresse que la Normandie. Or, non seulement M. Brigeat de Lambert appartient au Barrois par sa famille, son berceau, son enfance et aussi par les deux dernières années de sa vie, mais on voit évoluer, dans sa biographie, hommes et choses du Barrois. C'est ainsi qu'elle nous apporte de nombreux documents anciens et inédits sur des personnalités lorraines et barroises, notamment sur cet énigmatique évêque des Thermopyles, M. Colin, de Contrisson, qui, dès 1761, attira à Avranches son compatriote Scipion Brigeat. Par contre, on y trouve des détails encore inconnus sur les séjours que fit dans la vallée de l'Ornain le futur « aumônier de l'armée vendéenne » Urbain de Hercé, nommé abbé d'Évaux, près Tréveray. La période révolutionnaire, largement représentée dans cette notice, abonde en documents contemporains tirés en grande partie des archives départementales de la Meuse grâce à l'obligeant concours de M. Lesort, actuellement archiviste de l'Ille-et-Vilaine.

NOTE

Dans le bulletin de mai 1907 (4e série des Mémoires, t. VI, p. LII), M. Dannreuther signalait un factum anonyme,

(1) Extrait de la *Revue catholique de Normandie*, imprimerie de l'Eure à Evreux.



émanant d'un Sanmiellois, officier municipal et de la garde nationale, ancien régisseur des biens de Calonne. L'auteur de ce factum réclame auprès des administrateurs du district de Saint-Mihiel la radiation de son nom de la liste des émigrés. Il expose que, le 28 août 1792, une émeute l'a forcé de quitter Saint-Mihiel et de chercher un refuge chez son gendre à Verdun; et c'est son séjour à Verdun pendant ce mois de septembre 1792 qui l'a fait considérer comme émigré.

Ce personnage, dont l'identité n'avait pu être établie, est, sans aucun doute possible, Félix-Etienne Boudet, avoué près le tribunal de district de Saint-Mihiel, officier municipal en 1792 et régisseur du comté d'Hannonville. Sa mésaventure, racontée par M. Henry Poulet dans son étude sur *Saint-Mihiel en 1792* (Pays lorrain, 1910, mars-septembre. — Cf. pages 22, 29, 68, 86 et 99 du tirage à part), fait l'objet d'un petit dossier aux archives départementales de la Meuse (série Q, liasse *Émigrés : demandes de radiation*). Déclaré émigré, avec un certain nombre de Sanmiellois, par arrêté du département de la Meuse du 18 décembre 1792, pour avoir quitté le territoire français non envahi et être allé résider dans une ville occupée par l'ennemi, Boudet, qui était arrivé à Verdun avant la prise de la ville, obtint du Département sa radiation provisoire de la liste des émigrés, le 7 juin 1793. Le 26 septembre suivant, le Département le rétablit sur la liste et ordonne sa déportation à l'étranger; mais 7 jours plus tard, le 3 octobre, un nouvel arrêté sursoit à l'exécution du précédent. Les tribulations de Boudet ne prirent fin que lorsque le comité de législation de la Convention l'eût rayé définitivement de la liste des émigrés, le 24 ventôse an III.

J. Dubois.

CHRONIQUE

Notre confrère, M. Raymond Ulrich, vient de recevoir la décoration de la Légion d'honneur. Nous sommes heureux de voir récompenser en la personne du président du tribunal de

commerce de notre ville l'auteur de laborieuses et fécondes campagnes au bénéfice des sociétés de secours mutuels et de retraites ouvrières, aujourd'hui fédérées dans l'union mutualiste de la Meuse qu'il dirige avec autant de dévouement que de compétence.

°°°

Une liste des monuments historiques (édifices et objets mobiliers) du département de la Meuse a été publiée en août 1910 par la *Semaine religieuse* de Verdun. A cette liste doivent être ajoutées les mentions de l'église de Pareid, classée par arrêté du 13 juillet 1911, et de deux sculptures conservées dans la chapelle Sainte-Anne de Troyon et classées le 16 mai précédent. Ces deux sculptures sont une statue en pierre de la Vierge et de l'Enfant du commencement du XVIe siècle et un retable, en pierre, du commencement du XVIe siècle.

°°°

On sait que depuis quelque temps la sollicitude de l'État s'étend aux monuments qui ne sont point faits de main d'homme, mais que celui-ci dans un but de lucre ou par pure stupidité peut défigurer ou ruiner à plaisir. Sur la proposition de la commission départementale des sites, le sous-secrétaire d'État des beaux-arts a décidé d'inscrire sur la liste des sites et monuments naturels classés :

à Bar-le-Duc : l'esplanade du Château, le tertre de Guédonval, le terre-plein situé derrière la prison;

à Commercy, l'avenue des Tilleuls;

à Dannevoux, le chêne qui ombrage la rue du même nom;

au Claon, quatre ormes situés devant l'église;

à Riaville, un orme gigantesque situé à cent mètres de la route nationale;

à Saint-Mihiel, les sept fameux rochers alignés sur la falaise, qui surplombe la rive droite de la Meuse.

P. A. J.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.



MÉMOIRES

UN VILLAGE MI-BARROIS, MI-CHAMPENOIS

1242-1909

EPIEZ

PRÈS MAXEY-SUR-VAISE

(MEUSE)

par

M. L'ABBÉ A. GÉNIN

AVERTISSEMENT

Colligite quæ superaverunt fragmenta, ne pereant (Joan. VI, 12).

Recueillez les morceaux qui sont restés, de peur qu'ils ne se perdent.

Ces paroles que N.-S. J.-C. prononça lors de la multiplication miraculeuse des pains, nous nous permettons de les reproduire ici, parce qu'elles renferment une idée analogue à celle qui a été l'occasion de cet opuscule.

Dans le cours de nos recherches sur Maxey-sur-Vaise, dont plusieurs seigneurs le furent aussi d'Epiez, il nous arriva de

rencontrer sur ce dernier village maints renseignements que nous joignîmes à d'autres de même nature, recueillis antérieurement et pour divers motifs. Leur nombre et leur intérêt, malgré les lacunes qu'ils présentent, nous ont engagé à ne pas les laisser se perdre, et pour cette raison, nous avons essayé d'en tirer une notice historique que nous publions aujourd'hui.

Sans doute que le village peu fréquenté, dont elle parle brièvement, est un des plus petits de la région, et qu'il est destiné à s'amoindrir davantage encore ; mais on ne doit pas oublier que l'histoire générale de notre pays n'est formée que de celle des localités qui le composent et qu'il ne faut dédaigner aucun des matériaux qui peuvent servir à la rédaction de ses annales.

PREMIÈRE PARTIE

LE VILLAGE

CHAPITRE PREMIER

Noms de la commune et de l'écart.

1° *Nom de la commune.*

En français : Epiez.
En patois : Epiéïe.

Espiez, 1327 (*Arch. de la Meuse*, B, 1410);
Espieix, 1338 (*Ibid.*); 1397 (*Arch. de Meurthe-et-Moselle*, Gondrecourt, I, 116);
Espyeïum, 1574 (*Arch. communales*);
Espyée, 1574 (*Ibid.*);
Espyé, Espiey, 1580 (*Procès-verbal des coutumes*);
Espiais, 1687 (*Arch. de la Meuse*: G. Cure d'Epiez);
Espied, 1700 (*Carte des Etats*);
Espiée, xviiie siècle (*Arch. communales*);
Epiey, Epieïum, 1711 (*Pouillé de Toul*); 1749 (*Pouillé*); 1756 (*D. Calmet*);
Epiez, 1830.

2° *Section, hameau ou écart qui en dépend :*

L'ermitage ou chapelle de Sainte-Anne-de-Brois, à 3 kilomètres d'Epiez.



CHAPITRE II

Géographie physique.

1° Position de la Commune.

Long. Est : 3° 18′ 9″.
Lat. Nord : 48° 32′ 45″.
Altitude : 280 mètres.
Sa distance à Vaucouleurs, chef-lieu du canton : 8 Km ;
— à Commercy, chef-lieu de l'arrondissement : 29 Km ;
Sa distance à Bar-le-Duc, chef-lieu du département : 56 Km ;
— à Nancy : 70 Km. (par le chemin de fer). Station de Maxey-sur-Vaise.
Sa distance à Paris : 334 Km. (par le chemin de fer).

2° Limites et aspect du territoire.

Le territoire d'Epiez est entouré par ceux des communes de Burey-en-Vaux (1) au Nord, de Maxey-sur-Vaise (2) à l'Est, d'Amanty (3) au Sud, et de Badonvilliers (4) à l'Ouest.

Il offre l'aspect d'un bassin évasé vers le centre duquel convergent plusieurs petits vallons, et où commence une vallée

(1) Burey-en-Vaux : cant. de Vaucouleurs, arr. de Commercy (Meuse).
(2) Maxey-sur-Vaise : *id.*
(3) Badonvilliers : cant. de Gondrecourt, arr. de Commercy (Meuse).
(4) Amanty : *id.*



allant du Sud-Ouest au Nord-Est. A l'extrémité Ouest du territoire se trouve la combe de Brois qui se dirige du Sud au Nord, et dont la partie supérieure porte le nom de Vallée Morizot.

Il a une superficie de 818^{ha}, 91^{a}, 60^{ca}.

Autrefois il comprenait en plus le bois de Harbaucharrière et les Buissons de Vézilles, à l'Est du bois des Defours, ascensés à perpétuité aux habitants de Burey-en-Vaux. La commune d'Epiez n'ayant pas songé à faire valoir ses droits lors des opérations du cadastre en 1837, ces bois de Harbaucharrière et de Vézilles sont désormais réunis au territoire de Burey-en-Vaux.

De même aussi, avant la Révolution, le ban d'Epiez comportait le bois d'En delà des Bois, ascensé également par les seigneurs d'Epiez aux habitants de Badonvilliers, et qui fut réuni au territoire de Badonvilliers en 1793, les ayants droit du dernier seigneur n'ayant pu prouver la légitimité de leur possession par la production du titre primordial de location.

3° *Orographie.*

Le territoire est traversé du Sud-Ouest au Nord-Est par deux chaînes de hauteurs parallèles dépendant des Côtes occidentales de la Meuse et s'étendant toutes deux jusqu'à la vallée de ce fleuve. Ces deux collines se réunissent à l'Ouest du village.

Voici les principales cotes d'altitude du territoire :

339^{m} sur le chemin de Burey-en-Vaux à Gondrecourt, près du petit Vauchot, sur la limite du territoire ;

398^{m} à l'angle des Defours et des bois de Burey ;

326^{m} à l'étang de Ste-Anne ;

335^{m} au-dessus de la source du ruisseau de Ste-Anne ;

357^{m} au fond de la Vallée Morizot, sur le chemin de Badonvilliers ;

373^{m} dans la même vallée, près du Quart en réserve et des bois d'Epiez ;

399^{m} entre le bois des Hazottes et le bois Cheté ;

360m sur le chemin d'Amanty, près des Hazottes;
369m sur le chemin de Brois, à la Grande Guyotte;
357m sur le chemin de Badonvilliers, près des Mulsenots;
397m sur le même chemin, aux Traits;
351m sur les Gulus;
280m sur le chemin de Burey, au Freitis;
270m sur le même chemin, à la Grande Haie;
342m sur le sentier d'Epiez à Burey, au bout du Morvaux.

4° *Hydrographie.*

Le cours d'eau qui arrose le territoire et à la source duquel est bâti le village est le ruisseau d'Epiez, alimenté par les sources de la Mause et de St-Remy. Lorsque ses eaux sont très abondantes, il va se jeter dans le canal de la Haute-Meuse.

Un autre ruisseau plus important prend aussi sa source sur le territoire d'Epiez, dans une vallée boisée, au Nord-Ouest du village : c'est le ruisseau de Brois qui passe ensuite à Montigny-lez-Vaucouleurs et qui porte à tort sur les cartes le nom de ruisseau de Septfonts.

Il forme, près de sa source, un petit étang, à très peu de distance de Ste-Anne-de-Brois.

5° *Géologie.*

Le sol est compris dans l'étage jurassique moyen et est formé par deux étages secondaires :

1° Etage corallien — coral-rag;

2° Etage portlandien, qui renferme du calcaire à astartes, de la pierre châline et de la pierre gélive (*Statistique géologique de M. Buvignier*, p. 598).

L'argile forme une grande partie du sol arable ; il s'y trouve aussi à fleur de terre, au sommet de la côte à l'Ouest, de grands bancs de pierre plate appelée communément *lave* : d'où le lieu-dit des Lavières a tiré son nom.

6° *Climat.*

Le climat est tempéré; toutefois le froid est ordinairement un peu plus vif que dans la vallée de la Meuse; les vents y



sont aussi plus constants et les neiges s'y maintiennent plus longtemps.

Orages. — Les orages sont peu fréquents.

On a gardé le souvenir de ceux qui eurent lieu en 1810 et en 1867.

Le premier éclata le 12 mai 1810, à 3 heures de l'après-midi, sur Epiez et les environs. Le vignoble fut complètement dévasté et la plus grande partie du bétail trouva la mort dans ses écuries. A peine était-on remis de cette désolation que le 2 juillet suivant, une violente tempête ravagea de nouveau cette commune déjà si éprouvée : en moins d'un quart d'heure ce qui pouvait être resté de récolte fut détruit.

Le 25 juin 1867, une trombe d'eau s'abattit sur tout le territoire pendant 2 heures et y causa de grands ravages.

Le samedi 8 juin 1889, jour de la St-Médard, de 7 heures à 9 heures et demie du soir, un orage précédé de grêle tomba avec une grande violence. Les eaux de la vallée du côté d'Amanty descendirent par la rue d'Amanty, augmentées de celles de la Mause, et suivirent la Grand'Rue en roulant des flots comme une véritable rivière qui pénétra dans les maisons dont le rez-de-chaussée était peu élevé. Pendant ce temps, la rue du Morvaux ressemblait à un torrent impétueux; les eaux s'étendaient d'un bord à l'autre de la rue, emmenant avec elles des pierres et de la terre en grande quantité, et faisant un vacarme assourdissant. Le lit du ruisseau ne pouvant plus contenir un tel volume d'eau, ce torrent s'éleva à plus d'un mètre de hauteur, et se répandit dans les jardins et les champs, renversant les murs et palissades qui s'opposaient à son passage, et amoncelant sur sa route des décombres de toute nature.

Les vignes de la Cure, du Ruvaux et de la Grande Haie furent énormément ravinées et la terre en provenant descendit sur le chemin qu'elle obstrua ou fut emportée dans la vallée d'Epiez, dont la partie inférieure fut toute couverte de décombres.

Comme si cet orage n'avait pas encore produit d'assez grands dégâts, une nouvelle tempête éclata quelques heures après, le



lendemain 9 juin, jour de la Pentecôte, de 1 heure à 2 heures et demie du matin, aggravant encore les dommages de la veille.

Les pertes de toute sorte éprouvées par les propriétaires furent évaluées à 35.875 francs.

Le mercredi suivant, 12 juin, de 9 heures à 11 heures du soir, un nouvel orage eut lieu et produisit aussi beaucoup de mal. Heureusement que les décombres qui obstruaient le village et le passage des eaux avaient été enlevées : autrement, de nouveaux dégâts auraient été produits. Le ruisseau du Morvaux n'était plus qu'une tranchée profonde.

Foudre. — Les cas de foudre sont rares.

Cependant le feu du ciel est tombé dans la nuit du 23 mai 1886 sur le clocher dont il brisa une corniche, et de là sur l'église et le chœur dont quelques vitraux furent atteints; le 23 août de la même année, dans l'après-midi, la foudre s'abattit sur le presbytère; elle y fendit un mur et y brisa une fenêtre.

Grêle. — La grêle y est trop fréquente.

7° *Bois et forêts.*

Les essences principales sont le chêne, le hêtre et le charme.

Les bois situés sur le territoire occupaient en 1837 une superficie de 367^{ha}, 03^{a}, 20^{ca}.

Ils appartiennent l'un à la commune et les autres à des particuliers, successeurs des seigneurs, leurs anciens propriétaires.

I. — Bois communal.

Le bois communal, qui devrait s'appeler *Hazotte*, comme le bois particulier de ce nom, a une surface de 152^{ha}, 92^{a}, 90^{ca}; il est divisé en 25 coupes et un quart en réserve.

1. *Historique.* — Les habitants d'Epiez ne possèdent ce bois en propre que depuis le 6 juin 1561, en vertu d'une sentence du Bailli de Chaumont-en-Bassigny (1), qui ordonnait le partage par moitiés égales de la forêt de Hazotte, l'une de ces

(1) Chaumont-en-Bassigny : chef-lieu du département de la Haute-Marne.

moitiés à la communauté d'Epiez et exempte de tous droits sauf ceux de seigneurie, et l'autre moitié aux seigneurs d'Epiez.

Auparavant ils avaient seulement l'usage à eux concédé par les seigneurs, dans le bois de Hazotte, moyennant une redevance annuelle de 40 francs barrois.

Autrefois, jusqu'en 1742, les coupes affouagères étaient choisies, çà et là dans le bois communal, par les soins du maire avec le consentement du juge de la haute justice seigneuriale, et dès 1711, le récolement de chaque triage s'opérait régulièrement en présence des juge, procureur fiscal et greffier, pour s'assurer de la bonne exploitation et du nombre des baliveaux laissés sur pied. Toutefois, on était obligé parfois de faire la visite des maisons, comme le 22 juillet 1711, où il fut reconnu que 14 habitants possédaient du bois fraîchement coupé tant en fagots qu'autrement, et par suite ils furent condamnés chacun à 10 livres d'amende pour les fagots et de plus aux peines de l'ordonnance pour les échalas, chênes, planches, bois de service ou en cercles : de la sorte, on remédiait aux abus et aux abatages défendus par le règlement.

Outre les affouages, les habitants pouvaient prendre, à peu près gratuitement dans l'origine, le bois nécessaire pour leurs constructions, charpentes, clôtures, liens pour moissons, échalas, mais avec l'agrément du maire : dès la première moitié du XVIIe siècle, cette délivrance de bois était grevée d'un droit destiné à acquitter les dépenses de la communauté. Ce bois était demandé à ce magistrat par écrit dès avant 1733 et suivant un mémoire d'un homme du métier, charpentier, menuisier, etc. Le maire communiquait la pétition au procureur fiscal qui l'agréait ordinairement par la mention suivante : « Je n'empesche les fins de la présente requeste, les an et jour susdit. » La demande était alors représentée au maire, lequel ordonnait que les bois à délivrer fussent marqués du marteau des deux communautés, à charge par le requérant d'en justifier l'emploi, de laisser les branches aux habitants et d'acquitter les droits ordinaires de délivrance. Puis le pétitionnaire attestait par sa signature que les arbres demandés lui avaient été marqués et délivrés.

Le marteau des habitants d'Epiez (22 juin 1770) portait pour marque les lettres S et P, accompagnées d'une fleur de lis et d'une croix de Lorraine entre les deux lettres (1). Il ne fut remplacé définitivement par celui de la maîtrise de Bourmont (2) que vers la Révolution, bien que celui-ci ait servi de bonne heure à marquer les bois des affouages.

Les affouagistes (6 mai 1781) devaient acquitter entre les mains du chef de leur chambrée une taxe pour être employée aux charges de la communauté.

Après 1742, le bois communal fut soumis au règlement uniforme des eaux et forêts de France, et compris dans la circonscription de la maîtrise de Bourmont.

2. *Gardes forestiers.* — L'institution de ces agents était nécessaire à cause des nombreuses déprédations que l'on commettait souvent et sans vergogne dans le bois communal et pour veiller à l'observation des règlements forestiers.

Ainsi, le 8 mai 1741, dans la visite du bois, au canton de la Louvière, le mayeur Joseph Vériot constate que 200 pieds de hêtre, charmille et érable ont été coupés en délit.

Le 12 mai 1772, Claude Finel d'Epiez, présenté par les syndics, habitants et communautés d'Epiez, en qualité de forestier des bois communaux, prête serment devant Me Antoine Huot, conseiller du roi, garde-marteau en la maîtrise des Eaux et Forêts de Bourmont, siège de Saint-Thiébaut (3).

II. — Bois particuliers.

Les bois particuliers sont au nombre de quatre :

1. — Le bois des *Hazottes*, d'une contenance de 136^{ha}, 09^{a}, 40^{ca} en 1837 ; mais malheureusement il a été défriché en partie et livré à la culture vers 1854.

2. — Le bois des *Defours*, d'une étendue de 61^{ha}, 38^{a}.

3. — Le bois de *la Pointure*, de 9^{ha}, 98^{a}, 30^{ca}.

(1) S. P. : initiales de saint Paul, patron de la paroisse. Quant à la fleur de lis et à la croix de Lorraine, elles désignaient la France et le domaine entre lesquels se partageait alors le village d'Epiez avec son territoire.

(2) Bourmont : ch.-l. de cant., arr. de Chaumont (Haute-Marne).

(3) Saint-Thiébaut : cant. de Bourmont, arr. de Chaumont (Haute-Marne).

Autrefois il portait le nom de ***Morchien*** ou *champ des morts*, parce que son emplacement et ses environs servirent de lieu de sépulture à une époque très reculée Au XVIII[e] siècle, il fut appelé *Ponthieure*, du nom de son propriétaire, M. de Ponthieu, époux de Charlotte de Housse, et enfin par altération *Pointure*.

4. — Le bois de *Brois*, de 6[ha], 47[a], 80[ca], qui dépendait du prieuré ou ermitage de Brois dès son origine, et qui fait encore partie de ce même domaine de Brois.

A. *Gardes forestiers.* — Les seigneurs propriétaires de ces bois durent de bonne heure y établir des gardiens dans l'intérêt de ces propriétés et de celles qu'ils avaient ascensées aux habitants de Badonvilliers et d'Epiez.

Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, le 15 septembre 1714, il fut constaté que Didier Husson, soi-disant fermier de la vallée de Brois où il s'était fait construire une baraque depuis un an, avait coupé 59 cordes de bois et 6 chênes de six pieds de tour dans le canton des Defours. Par jugement de M[e] Sébastien Lagny, juge en garde et gruyer d'Epiez, il fut condamné, le 5 octobre 1714, à 75 livres pour le prix des 59 cordes et des 6 chênes abattus, à 118 livres d'amende et à autant de dommages-intérêts (*Arch. de la Meuse* : B Sect. jud. Epiez).

Cette charge était parfois très périlleuse, à cause des braconniers et délinquants pris en faute qui ne craignaient pas de recourir à la violence pour se tirer d'affaire.

Ainsi, le dimanche 16 octobre 1785 après midi, Mathias Colas, garde des bois et chasses de la seigneurie d'Epiez, fut assassiné d'un coup d'arme à feu dans les bois que « la Communauté françoise et barizienne de Burey en Vaux tient à titre d'ascensement dans la seigneurie dudit Epiez situés au finage de ce dernier lieu (Epiez) » (*Ibid.*).

C'étaient ordinairement les seigneurs ou le juge en la haute justice qui nommaient les gardes forestiers seigneuriaux, avec l'agrément, depuis 1742, de la Maîtrise des Eaux et Forêts de Bourmont.

Nous trouvons revêtus de cette charge :

22 Mars 1712........	François Vinot et Philbert Lopin.
23 Février 1717.	Nicolas Signac.
1719................	François Claudin.
21 Février 1720......	Philbert Lopin à la place du précédent.
20 Août 1742........	Martin Royer de Maxey.
2 Janvier 1747......	Jean Chocq, nommé garde-chasse des terres et seigneuries de Burey-en-Vaux et Epiez en partie, pour et par Mlle de Housse.
30 Décembre 1754....	Claude Antoine, reçu à la maîtrise de Bourmont pour M. de l'Ecluse.
1785................	Mathias Colas.

B. *Marteau.* — Les seigneurs faisaient marquer de leur marteau particulier les bois extraits de leurs forêts et de celles qu'ils ascensaient.

Celui de Jean-Servule de l'Ecluse, seigneur de Maxey-sur-Vaise et d'Epiez, portait une L surmontée d'une couronne, et il fut en usage jusqu'à la mort de Mme de l'Ecluse en 1780. Il fut remplacé par celui du sieur Le Paige de Noiseville qui avait pour marque (29 novembre 1782) les lettres N et P.

Déjà, le 9 mai 1763, Mre de Bréchainville, curé d'Epiez, au nom de M. de Maillard, seigneur en partie d'Epiez depuis la mort de Marguerite de Housse, déclarait devant le maire en la haute justice que ledit sieur de Maillard entendait se servir désormais d'un nouveau marteau pour le martelage de ses bois d'Epiez (moitié de celui de Morchien ou de la Pointure et celui du Defour), en remplacement du marteau de Mlle de Housse (*Arch. de la Meuse* : C. Contrôle de Maxey-sur-Vaise, Reg. 3, f° 2, c. 9).

III. — Bois ascensés.

Ces bois situés avant 1789 sur le ban d'Epiez étaient loués par les seigneurs du lieu aux habitants de Badonvilliers et à ceux de Burey-en-Vaux.

1. — *Bois ascensé à Badonvilliers.*

Ce bois était situé dans le canton d'*En delà des bois*, appelé aussi le canton de la vallée Beudas, bois du Coteau, au delà de la vallée de Brois.



Il était déjà en litige entre les deux parties en 1468. Toutefois, jusqu'à la Révolution, les seigneurs purent y maintenir et faire respecter tant bien que mal leurs droits de propriété.

Les habitants de Badonvilliers ne devaient y abattre du bois que dans le triage à eux déterminé et délivré par le juge et gruyer d'Epiez, lequel, ou en son absence le maire d'Epiez, sur la prière des communautés française et barroise de Badonvilliers, faisait le récolement de la coupe exploitée, et ne leur en délivrait une nouvelle qu'il marquait avec le marteau du seigneur principal d'Epiez, qu'après l'observation stricte des règlements pour l'abatage, la délivrance et la vidange de la coupe précédente.

Le 30 avril 1772, sur la demande des maires, syndics et habitants de Badonvilliers, le juge, le procureur fiscal et le greffier d'Epiez, en faisant les visite et récolement du canton d'affouage délivré à Badonvilliers, constatent qu'il s'y trouve 230 cordes de charbon et 2 fourneaux pouvant en contenir chacun 40 cordes, qu'ils ont ainsi diverties contre les dispositions de l'ordonnance, et par suite, les officiers de justice en déclarent la saisie et confiscation au profit du domaine de la seigneurie d'Epiez. Ils remarquent aussi que l'exploitation a été très mal faite et que les arbres ont été abattus indistinctement sans faire attention aux baliveaux réservés. Toutefois, vu cette confiscation, on leur marque pour supplément d'affouage 31 pieds de chêne rabougris, à charge de récolement et de marque du marteau seigneurial d'Epiez (*Arch. de la Meuse* : B. Sect. jud. Epiez).

Les habitants de Badonvilliers pouvaient aussi obtenir des arbres pour leurs charpentes, constructions, etc., et ils devaient alors recourir aux mêmes formalités que les gens d'Epiez. — On procédait aussi parfois à une reconnaissance chez les pétitionnaires. Ainsi, le 8 novembre 1753, à la requête du procureur fiscal Nicolas George, le maire d'Epiez, assisté de son greffier, accompagne ce magistrat dans la visite qu'il va faire à Badonvilliers pour reconnaître l'emploi des bois marqués précédemment à différents particuliers de Badonvilliers dans leurs bois

d'ascensement dépendant de la justice d'Epiez. Ils procèdent à cette opération en présence de François Chaufour et de Pierre Voisin, maires des deux communautés de Badonvilliers, et il est constaté que sur 27 suppliants environ, 11 au moins n'ont pas consacré le bois à eux accordé à l'usage qu'ils avaient indiqué dans leur supplique. Le procureur fiscal en fait dresser procès-verbal pour agir contre les délinquants et négligents (*Ibid.*).

Sous la Révolution, le procès engagé par Claude Le Paige de Noiseville au sujet de redevances qu'il réclamait pour l'usage de ce bois aux communautés de Badonvilliers, continué par sa veuve et enfin par l'Etat au nom de ses héritiers, se termina à l'avantage des habitants de Badonvilliers qui, par suite, devinrent les propriétaires incontestés du bois ascensé et depuis celui-ci a été réuni à leur territoire.

2. — *Bois ascensés à Burey-en-Vaux.*

Ces bois comprenaient celui de *Harbaucharrière* et *les Buissons de Vézilles*, à l'Est du bois des Defours et se trouvaient sur le ban d'Epiez.

Ils avaient été loués à bail perpétuel le 10 décembre 1401 par les seigneurs d'Epiez aux habitants de Burey-en-Vaux nominativement désignés dans l'acte de concession, à charge de redevances annuelles et perpétuelles. Nous reviendrons sur ce fait, plus loin.

Les habitants de Burey étaient soumis, pour l'exploitation de ces bois à la même réglementation et usaient des mêmes droits que les communautés d'Epiez et de Badonvilliers dans leurs bois respectifs. Nous ne nous répéterons donc pas.

Nous nous contenterons des quelques mentions suivantes :

Le 19 janvier 1743, Me Nicolas Le Braconnier, juge, Lesnard, procureur fiscal, et François Vinot, greffier en la haute justice, procédant à la visite des bois ascensés aux gens de Burey, constatent que dans les trois derniers triages on a abattu et enlevé récemment 499 pieds de chêne sans permission ni marque du marteau des seigneurs d'Epiez, que l'on s'est

servi d'un marteau étranger, et que l'on a commis des malversations et dégradations semblables dans les coupes précédentes (*Arch. de la Meuse* : B. Sect. jud. Epiez).

Le 15 septembre 1751, les habitants de Burey demandent au juge et gruyer d'Epiez la délivrance dans les bois ascensés d'une certaine quantité de bois rabougris pour supplément de leur part annuelle qui ne leur fournit pas pour un quart d'année de leur affouage, attendu qu'ils ont encore à leur charge une compagnie de cavalerie en quartiers d'hiver dans leur village. 150 arbres leur sont délivrés portant la marque du marteau de la communauté d'Epiez, à défaut de celui des seigneurs et à charge de récolement (*Ibid.*).

Le 17 mai 1756, Mᵉ Claude Durand, curé de Burey, demande au juge gruyer d'Epiez ou à son lieutenant le maire, 12 pieds de chêne nécessaires pour réparer la cure de Burey (*Ibid.*).

A la Révolution, les habitants de Burey cessèrent de payer leurs redevances annuelles pour ces bois ascensés dont ils se considérèrent comme les véritables maîtres, sans être inquiétés ni par les vrais propriétaires alors en émigration pour la plupart, ni par l'Etat qui cependant recherchait rigoureusement les biens et les droits des émigrés afin de s'en emparer, et c'est à cause de cette jouissance non troublée, que ces bois furent compris, lors de la confection du cadastre, dans le ban de Burey-en-Vaux.

CHAPITRE III

Géographie historique.

Au temps de Jules César, la contrée où se trouve Epiez faisait partie du territoire des *Leuci* ou *Leukes*, tribu des Belges, avec *Tullum* (Toul) (1) pour capitale.

En 27 avant J.-C., elle fut comprise dans la Belgique, l'une des quatre provinces de la Gaule; sous Dioclétien, dans la Belgique première, et sous les Mérovingiens, dans l'Austrasie.

Dès le xe siècle, Epiez fit partie de la Champagne, et dès 1263 environ, une portion de son territoire et de ses habitations fut rattachée au Barrois qui, en 1301, fut divisé en Barrois non mouvant et en Barrois mouvant, celui-là situé à l'Est de la Meuse et celui-ci à l'Ouest de ce fleuve. Depuis 1301, la partie barroise d'Epiez fut comprise dans le Barrois mouvant soumis à la suzeraineté des rois de France. En 1431, le duché de Bar fut rattaché à la Lorraine dont la portion barroise d'Epiez fit partie jusqu'à la Révolution. Cette portion dépendait alors de la prévôté de Gondrecourt, et après 1751, elle fut comprise dans le canton de Pagny-la-Blanche-Côte, subdélégation de Neufchâteau.

La partie champenoise d'Epiez, territoire et habitations, fut réunie à la prévôté de Vaucouleurs dès l'institution de cette juridiction, ce qui dura jusqu'à la Révolution.

Les provinces de Champagne et de la Lorraine ayant été

(1) Toul, chef-lieu d'arr. (Meurthe-et-Moselle).



alors supprimées, Epiez, par suite de la nouvelle division de la France en départements, districts et cantons, devint, dès le 25 février 1790, l'une des huit communes du canton de Maxey-sur-Vaise, district de Gondrecourt (1), département de la Meuse; puis, à partir du 6 novembre 1790, à cause de la suppression du canton de Maxey, l'une des communes du canton de Vaucouleurs, ce qui dura jusqu'en 1801, époque depuis laquelle il fait dorénavant partie du canton de Vaucouleurs, remanié pour la troisième fois, arrondissement de Commercy et département de la Meuse.

(1) Gondrecourt-le-Château : ch.-l. de cant., arr. de Commercy (Meuse).

CHAPITRE IV

Culte et affaires religieuses, etc.

1° *Paroisse.*

I. Administration religieuse. — Le christianisme ayant été prêché dans la région par saint Mansuy, premier évêque de Toul, et par ses disciples et successeurs, une église fut élevée au milieu du cimetière actuel, sous l'invocation de saint Paul en sa conversion (25 janvier), et la dédicace, dès lors fêtée chaque année à son jour d'échéance, en eut lieu un 27 novembre.

Le curé était chargé également de la desserte d'Amanty, ce qu'il fit d'abord jusqu'au 9 juin 1456, date de la première institution de la cure d'Amanty, puis à partir du rétablissement de celle-ci en annexe, jusqu'au 20 octobre 1707, date de l'installation du nouveau curé d'Amanty.

Le curé demeurait en dessous du cimetière, dans le presbytère, qui existe encore, mais considérablement modifié.

Le curé n'était que vicaire perpétuel, à la nomination des chanoines de la collégiale de Liverdun (1) « curés primitifs » d'Epiez, à qui la cure fut donnée seulement après 1186. Les curés devaient être alternativement choisis parmi des sujets barrois ou lorrains et des sujets champenois ou français, parce qu'Épiez était mi-partie barrois et mi-partie champenois. Cette collégiale de Liverdun ayant été supprimée en 1699, les Laza-

(1) Liverdun : cant. de Domèvre-en-Haye, arr. de Toul (Mthe-et-Mlle).



ristes du Séminaire de Toul lui succédèrent dans tous ses droits jusqu'en 1790, à l'exception de la collation de la cure que s'attribua dès lors l'Evêque de Toul.

La paroisse d'Epiez faisait alors partie du diocèse de Toul, archidoyenné de Ligny-en-Barrois(1), doyenné de Gondrecourt.

De 1790 à 1801, elle fut nominalement comprise dans le nouveau diocèse schismatique de Verdun, puis de 1801 à 1823 dans le diocèse de Nancy(2), et enfin, depuis 1823, dans le diocèse actuel de Verdun(3), archiprêtré de Commercy, doyenné de Vaucouleurs(4).

De 1801 à 1856, malgré ses démarches répétées pour avoir un curé succursalier à demeure, elle fut annexe de Maxey-sur-Vaise. Enfin, le 15 avril 1854, par décret de Napoléon III, elle fut érigée en succursale, dépendant du doyenné de Vaucouleurs, et l'institution religieuse en fut donnée le 19 décembre 1854, par Mgr Louis Rossat, évêque de Verdun.

II. Curés d'Epiez. — Nicol Gaignedenier, chanoine de Vaucouleurs, curé d'Epiez et d'Amanty en 1556, 1559. — Jean Brottier, pourvu en 1569. — Jean Saleur, en 1573; a résigné en 1574, en faveur du suivant. — Elophe Charpentier, prit possession le 22 février 1574; assista par procureur en octobre 1580 à l'assemblée pour la rédaction des coutumes du Bassigny. — Elophe Simon, en 1616, mort avant 1634. — Claude Louvrier, cité en 1618 et le 31 août 1626. — Pierre Louvrier, pourvu et institué par lettres de provision et institutions datées du 1er mai 1632, signées M. Dauphin « et par l'institution de l'Evêque de Toul le neufiesme jour de May 1632 ». Il était en même temps chapelain de saint Pierre et saint Paul, en l'église Saint-Gengoult de Toul. — Gérard Pierrot, dès 1648, puis curé de Mandres(5). Originaire de Gondrecourt. — Nicolas Thomassin, en 1664, 1668. — Pierre Lamy, nommé en 1672, à

(1) Ligny-en-Barrois : ch.-l. de cant., arr. de Bar-le-Duc (Meuse).
(2) Nancy : ch.-l. de dép. (Mthe-et-Mlle). Ancienne capitale de la Lorraine.
(3) Verdun : ch.-l. d'arr. (Meuse).
(4) Vaucouleurs : ch.-l. de cant., arr. de Commercy (Meuse).
(5) Mandres : cant. de Montiers-sur-Saulx, arr. de Bar-le-Duc (Meuse).

l'âge de 24 ans; cité comme doyen en 1688 et 1689. — Alexis Davelourt, après octobre 1689; mort le 14 septembre 1718, âgé de 65 ans. — Nicolas Lallemand, curé de Gérauvilliers (1), nommé par l'évêque de Toul le 30 septembre 1718, installé le 1er octobre; mort le 7 mars 1745, âgé de 72 ans. Natif d'Harréville-les-Chanteurs (Haute-Marne). — Jean-Chrysostome des Noyers de Bréchainville, écuyer, installé le 16 mars 1745, à l'âge de 26 ans; a résigné en 1765. Ensuite chanoine à la Primatiale de Nancy. — Charles Marson, d'abord administrateur, puis nommé en vertu de lettres de provision obtenues à Rome le 4 novembre 1765, puis par l'évêque de Toul le 11 janvier 1766, installé le 25 janvier, mort le 29 mars 1792. — Claude-Dominique Henry, natif de Mauvages (2), ordonné par l'évêque schismatique, vicaire administrateur en 1791 et 1792 (jusqu'en novembre); curé de Vouthon-Haut (3) en 1803. — Hubert Simonin, ancien curé de Maxey nommé desservant en avril 1803, puis le 20 juin 1804, curé de Dainville (4) où il meurt le 24 août 1806. — Joseph Jourdan, prêtre desservant; mort le 12 décembre 1804, âgé de 56 ans. — Louis Fleurey, né à Greux (Vosges) le 15 août 1758, nommé vicaire desservant en juillet 1805; transferé à Ourches (5) le 29 novembre suivant. — Jean-Pierre Routon, né à Frébécourt (Vosges) le 19 février 1734, ancien prémontré, nommé vicaire desservant d'Epiez le 8 juillet 1806, mort le 14 mars 1823. — Jean Pâqueron, natif d'Ancerville (6), ancien curé de Willeroncourt (7), nommé le 12 décembre 1856; mort le 13 septembre 1863. — Ernest Leclerc, ancien curé de Bertheléville (8), en 1863; transféré à Montsec (9) en 1866. — Jean-Claude Grandclair, natif d'Aouze (Vosges), ancien curé de Saint-Aubin (10), en 1866; mort le

(1) et (2) Gérauvilliers, Mauvages : cant. de Gondrecourt, arr. de Commercy (Meuse).

(3), (4) et (5) : Vouthon et Dainville-Bertheléville, cant. de Gondrecourt, arr. de Commercy (Meuse).

(6) Ourches et Boviolles : cant. de Void, arr. de Commercy (Meuse).

(7) Ancerville : ch.-l. de cant., arr. de Bar-le-Duc (Meuse).

(8) Villeroncourt et Saint-Aubin : cant. de Commercy, ch.-l. d'arr. (Meuse).

(9) Montsec : cant. de Saint-Mihiel, arr. de Commercy (Meuse).

(10) St-Aubin : cant. et arr. de Commercy (Meuse).

20 mai 1889, âgé de 73 ans. — Aimé-Constant-Emile Brissot, ancien curé de Boviolles (1), curé depuis 1889.

Prêtres originaires d'Epiez. — Le 13 mai 1776, est cité M. Voisin, curé d'Echenay (2) et propriétaire à Epiez; Antoine Coquard, curé de Julvécourt (3), nommé en 1817, mort le 1er août 1864. Alexis Coquard, né le 18 novembre 1804, nommé curé de Beaufort (4) en 1833, mort le 27 avril 1891.

III. REVENUS DE LA CURE. — Le Pouillé de Toul de 1402 (p. 278-279) mentionne la cure d'Epiez, comme chargée, lors de l'entrée en jouissance de son titulaire, d'un droit ou décime de 16 livres, ce qui porte à 160 livres le revenu de cette cure ou plutôt de la part des dîmes à cette époque.

Voici l'énumération authentique des biens et revenus de la cure d'Epiez, datée du 24 mars 1634 :

« Déclaration au vray par le Menu des choses dépendantes de La Cure d'Espiey.

« Premièrement appartient au sieur Curé dudict Lieu un tiers au gros dismes du ban et finage dudict Lieux, qui peuvent valoir, par chacune année, de revenu, deux cent frans barrois réduicts à cent douze livres, Lesquelles dismes Ledict sieur Curé perçoit par ses mains, son devancier Les ayant par ci-devant admodiez à ladicte somme de deux cents francs barrois . . . . 112 "

« Appartiennent aussy les menus dismes comme agneaux et Légumes, qui peuvent valoir par année quattre livres, cy. . . . . 4 "

« Appartiennent encore audict Sieur Curé deux pièces de vigne contenantes huict arpents de La petitte mesure (163a, 52ca), avec les dismes de vigne du ban et finage dudict Lieux, qui sont choses casuelles, néantmoins à année commune peuvent rapporter La somme de vingt-cinq livres . . . . . 25 "

(1) Voy. note 6, page précédente.
(2) Echenay : cant. de Poisson, arr. de Wassy (Haute-Marne).
(3) Julvécourt : cant. de Souilly, arr. de Verdun (Meuse).
(4) Beaufort : cant. de Stenay, arr. de Montmédy (Meuse).

« Item appartiennent et dépendent de Ladicte Cure onze jours de terre de La petitte mesure (224^a, 84^{ca}) aux trois saisons, qui peuvent rapporter par chacune année quattre bichets selon qu'ils sont ensemencés, qui peuvent valoir de revenus six livres . . . . 6 ₶

« Item appartiennent à Ladicte Cure plusieurs Jardins joingnants icelle, Lesquels sont en nature d'ente (greffe) pour le présent, et sont de nul rapport, qui contiennent jour et demy de La susdicte mesure (30^a, 66^{ca}).

« Encore quelques auttres ardins joingnantsLaditte Cure qui sont en jardins à herbes et auttres petits arbres fruictiers, envion de trois quarts (15^a, 33^{ca}), qui peuvent rapporter par an trente sols. . . . . 30 s.

« Item appartient une fauchée (20^a 44^{ca}) de pré sise au ban et finage de Taillancourt (1), qui vaut par année trois livres. 3 ₶

« Item Ledict sieur Curé a droit de prendre seul Les dismes novalles (2), de certaine petitte contrée, sur environ six vingts arpents de terre à La susdicte mesure (24^{ha}, 52^a, 80^{ca}), terres de peu de rapports, appartenantes tant aux subjects du Roy dudict Espiey, qu'aux subjects du sieur duc de Lorraine, et peuvent rapporter Lesdictes dismes novalles sept livres année commune . . . . 7 ₶

« Aussy est annexé à La Cure du dict Espiey La paroisse Sainct-Martin du Village d'Amanty (3), qui est du ressort de Gondrecourt, pays Barrois, et prent et perçoit Le sieur Curé le sixiesme ès gros dismes dudict Amanty et La moitié es menu dismes, qui peuvent valoir trente livres en tout . . . . 30 ₶

« Lequel village d'Amanty est distant de La cure d'Espiey environ une Lieue, et à cause de Ladicte distance, il est nécessaire y mettre un vicaire pour faire Le service de La paroisse, auquel est donné soixante livres . . . . 60 ₶

« Mais vient à considérer que Le Village d'Espiey, où est obligé Le Curé de résider, appartient au Roy pour une partie

(1) Taillancourt, cant. de Vaucouleurs, arr. de Commercy (Meuse).

(2) Dîmes novales : dîmes des terres nouvellement défrichées.

(3) Amanty : cant. de Gondrecourt, arr. de Commercy (Meuse).

et audict Sieur duc de Lorraine pour la plus grande partye qui sont subjects barisiens respondans à La prévosté de Gondrecourt, tellement que pour ce qui regarde La partye du sieur duc, Ledict sieur Curé ensemble ses devanciers sont obligez au payement des décimes, comme il appert par les quictances cy joinctes qu'il en a recouvert.

« Déclare Ledict Sieur Curé qu'il n'est entré en possession et jouissance du revenu temporel dudict bénéfice que depuis deux ans, qu'il en a obtenu provision et institution dattée du premier jour de May mil six cent trente deux, signé M. Dauphin, et par l'institution de L'Evesque de Toul le neufiesme jour de May mil six cent trente deux.

« Que deffunct messir Elophe Simon, il y a dix-huict ans, possédoit Le bénéfice, ayant payé pour Les droits de francfiefs et nouveaux acquests La somme de vingt livres, suivant qu'il en appert par la quittance qu'il en avoit receu signé Senault, bien que ledict bénéfice ayt esté à la somme de soixante livres huict sols, laquelle fut réduicte par jugement, sous les considérations cy-dessus, par messieurs Les commissaires ordonnés par sa Majesté pour la liquidation desdicts droits en La chambre du trésor de Paris, à Ladicte somme de vingt livres, laquelle quictance est joincte et produicte à cette fin.

« Je soussigné, presbtre curé d'Espiey et d'Amanty son annexe, certifie à tous qu'il appartiendra que la déclaration cy dessus par moy faicte contient vérité, et que par Le menu tous les héritages et droits dépendants de Ladicte Cure y sont spécifiés et que les subjects dudict village appartient (*sic*) au Roy pour une partie, et les auttres audict Sieur Duc de Lorraine pour La plus grand part, et suyvant Le nombre cy dessus quotté, et que depuis deux années que j'ay perceu les fruicts et biens dudict bénéfice, Les gresles et foudres et (*sic*) empesché la pluspart de la récolte desdicts grains et vins, comme il apperoit par procez verbaulx faicts par la justice dudict Espiey.

« Faict à Espiey ce vingt quattre mars mil six cent trente quattre. P. Louvrier... » (*Arch. de la Meuse* : G. Cure d'Epiez).

Suivant une estimation faite par devant la justice de Vaucouleurs le 4 août 1687, signée Darbamont, en conséquence d'une



sentence rendue au Bailliage de Chaumont le 23 juillet 1687, qui ordonnait au prévôt de Vaucouleurs d'entendre des témoins à cet effet, la totalité des revenus de la Cure d'Epiez s'élevait alors à 215 livres 5 sols.

Dans l'origine, le curé ne percevait que le tiers des grosses dîmes et les dîmes novales.

Me Pierre Lamy, curé d'Epiez, ne pouvant vivre avec de si faibles revenus, réclama la portion congrue. Le tribunal de Chaumont, le 23 juillet 1687, lui accorda sa demande.

Alors Gabrielle des Armoises, épouse de François de Housse, et dame de Burey-en-Vaux et d'Epiez en partie, par accord du 9 août suivant, lui céda son tiers des grosses dîmes d'Epiez que cependant elle continua à percevoir, ainsi que ses successeurs, moyennant le payement annuel au curé, à la Saint-Remy, de 12 écus de 3 livres.

Le détenteur de l'autre tiers des grosses dîmes, titulaire de la Chapelle Sainte-Catherine de Gondrecourt, Jacques-Bernard Rivière, prêtre du diocèse de Paris, demeurant au Collège du Plessis de Paris, rue Saint-Jacques, paroisse de Saint-Etienne du Mont, duement assigné, donna procuration le 18 août 1687 à Me Duparge de Vaucouleurs, pour la cession au curé d'Epiez de son tiers des grosses dîmes, ce que ledit mandataire exécuta le 30 août suivant.

En 1747, la redevance annuelle payée au curé d'Epiez pour le tiers des grosses dîmes par Charlotte de Housse, veuve de Ponthieu, et dame en partie d'Epiez, s'élevait à 40 livres (*Arch. de la Meuse* : G. Cure d'Epiez).

Par l'acte authentique du 24 mars 1634 relaté plus haut, on voit qu'à cette époque le curé d'Epiez entretenait à Amanty, moyennant 60 livres de rétribution annuelle, un vicaire en résidence pour la desserte de cette annexe.

En 1768, d'après le Pouillé de Verdun, t. III, p. 611, les revenus de la cure étaient évalués 1.150 livres et d'après la déclaration de Me Charles Marson, curé, le total de ses revenus provenant tant de ses vignes, terres et prés que de sa part des dîmes, s'était élevé en 1790 à 1.161 livres 13 sous de France.

Dîmes. — Dès le XIIIe siècle, les seigneurs d'Epiez étant par-



venus à s'attribuer les deux tiers des dîmes autrefois réservées à l'Église pour l'entretien de ses temples et ministres, l'autre tiers seulement était perçu par le curé, à cause de l'abandon que lui en avaient fait les chanoines de la Collégiale de Liverdun, curés primitifs, pour être dispensés de subvenir aux besoins de leur vicaire perpétuel et curé d'Epiez.

Le seigneur laïque d'Epiez, qui percevait le tiers inféodé des dîmes, devait chaque année au titulaire de la Chapelle Sainte-Catherine de Gondrecourt, également décimateur pour un tiers, un préciput de 6 paires, mesure de Gondrecourt, à savoir : 6 bichets (4 hl.) de froment râclé, et autant d'avoine, préciput qui, en 1790, s'était élevé à la valeur de 27 livres 17 sols.

En 1687, ainsi qu'il a été dit plus haut, les détenteurs des deux tiers des grosses dîmes avaient dû en faire la cession entre les mains du curé pour sa portion congrue ; ces deux tiers étaient alors estimés 84 livres de France.

Un procès s'étant élevé entre Me Davelourt, curé d'Epiez, qui réclamait la dîme à la 11e gerbe, et le sieur Didier, agent du seigneur dudit lieu, qui ne voulait payer qu'à la 13e, une transaction entre les parties fut signée le 12 juillet 1718, par laquelle ledit Didier s'obligeait à payer annuellement 2 bichets (133l,40) de blé et autant d'avoine ou 8 livres de France (*Arch. de la Meuse* : C. Contr. de Vaucouleurs, Reg. 9, 29 avril 1732).

En 1745, les habitants d'Epiez et les forains payaient la dîme à la 11e gerbe, et les seigneurs ou leurs fermiers, à la 13e.

Pour les arages(1), les fermiers du curé devaient la moitié, les habitants, la 20e gerbe, les forains, la 15e, et tous étaient obligés de coucher et de marquer avec une pierre ou un autre signe apparent les gerbes des arages pour les distinguer de celles des dîmes ordinaires.

Les grosses dîmes et arages étaient perçus par deux pauliers présentés chaque année en juillet par les décimateurs, agréés par les habitants, et chargés de la police et de la surveillance

(1) Arage : droit en nature sur la récolte d'un champ cultivé.

des moissons. D'après un jugement du 18 mai 1718, rendu au bailliage de Chaumont, et tous frais compensés entre les parties adverses, les habitants d'Epiez avaient été condamnés à payer au curé décimateur « la dixme de grain à raison de onze gerbes l'une.... ; lorsqu'il restera quelques gerbes après le premier comte levé, elles seront recomptées sur d'autres héritages, et lorsqu'il n'y aura plus d'héritages à dépouiller..., la dixme se payera à proportion des gerbes qui resteront » (*Arch. de la Meuse :* B. Sect. jud. Epiez, Reg. 1er).

Le curé percevait la totalité des dîmes des raisins dans tout le finage et présentait peu avant la récolte ses trois pauliers devant les maires, procureur fiscal et greffier, lesquels pauliers étaient chargés aussi de la surveillance et de la police des vignes et vendanges. Cette redevance se payait au 40e tendelin, comme les habitants d'Epiez le déclarent le 14 septembre 1783, pardevant Me Vivenot, notaire à Maxey (*Arch. de la Meuse :* C. Contr. de Vaucouleurs, Reg. 73, fo 3 ro, c. 9).

Les dîmes *novales* appartenaient tout entières au curé. Le 31 août 1626, pour éviter des difficultés au sujet de la levée des dîmes, messire Claude Louvrier, curé d'Epiez, en son nom, Me François Thouvenin, mayeur de Vouthon-Bas (1), comme admodiateur du tiers des grosses dîmes dudit Epiez en ce qui appartenait au duc François, et Me Guillaume Thénot, procureur d'office audit Epiez, demeurant à Maxey-sur-Vaise, comme admodiateur du tiers des dîmes qui appartenait à la Chapelle Saint-Nicolas et Sainte-Catherine de l'église de Gondrecourt, pardevant Toussaint Jean et Demange Viard, mayeurs et lieutenants en la justice d'Epiez pour les seigneurs et dame du lieu, procédèrent à l'abornement d'une contrée dudit Epiez, appelée *les Novales*, dont la dîme revenait au curé d'Epiez seul, pour laquelle opération ils prirent, comme experts Durand, Jean Maréchal et Bastien Ledur, demeurant à Epiez (*Arch. de la Meuse :* G. Cure d'Epiez).

Le 18 avril 1768, Me Charles Marson, curé d'Epiez, laissait à bail pour 9 ans toutes ses dîmes grosses, novales et menues

(1) Vouthon-Bas : cant. de Gondrecourt, arr. de Commercy (Meuse).

d'Epiez à Aubin Laratte, tuilier, demeurant à Sauvoy(1), moyennant 929 livres de France par an, suivant un acte dressé devant Me Vivenot, notaire à Maxey (*Arch. de la Meuse :* C. reg. 42, Contr. de Vaucouleurs, fo 6 ro, c. 3).

Beaucoup de décimables cherchant à diminuer la portion des dîmes qu'ils avaient à payer, les décimateurs se trouvaient souvent obligés de s'adresser à la justice afin d'obtenir une observation plus exacte des règlements établis pour la perception des dîmes.

La fourniture des animaux reproducteurs se faisait, à savoir : le taureau par les habitants, et les autres par le Curé en qualité de décimateur des menues dîmes (*Arch. de la Meuse :* G. Cure d'Epiez).

Le curé d'Epiez perçut les dîmes pour la dernière fois en 1790 (*Ibid.*, Q. Distr. de Gondrecourt).

Les immeubles de la Cure furent vendus au profit de l'Etat le 9 mars 1791 au district de Gondrecourt : 8 jours 1/4 de vignes à Dominique Humblot de Gondrecourt pour 5.600 livres et 8 jours 1/2 de terres à Jean Petitjean de Gondrecourt pour 665 livres. En outre, le 7 décembre 1796, on vendit aussi au citoyen Olry d'Abainville(2), pour 528 francs, un jardin verger de 345 verges, mesure de Lorraine (28a, 20ca), provenant de la Cure (*Arch. de la Meuse :* Q. District de Gondrecourt).

IV. Revenus de la fabrique. — En 1689, « les revenus de la fabrique d'Espiée consistent en terre, pré et vignes, sçavoir en trois ou quatre jours (61a 32ca ou 81a, 76ca) divisés aux trois saison (*Sic*) de la petite mesure, en cinq quarts de prez (25a 55ca) ou environ, de la même mesure, scitués en la prairie de Maxey, et en un demy jour (10a, 22ca) de vigne ou environ, le tout vallant annuellement 14 frans barroy, comme il paroit par un bail sous sein privé passé à Humbert Maran pour neuf ans par les Chateliers et habitans du lieu en datte du 1er de mars 1687. Signé : H. Marant, N. Thomas, C. Uriot.

« Appartient aussy à ladite fabrique 9 francs barrois qui se

(1) Sauvoy : cant. de Void, arr. de Commercy (Meuse).

(2) Abainville : cant. de Gondrecourt, arr. de Commercy (Meuse).

paient par les administrateurs des biens de l'obit dudit Jean Cuny » (*Arch. de la Meuse* : G. Cure d'Epiez).

Avant la Révolution, la fabrique était chargée de 4 obits ou fondations ;

Le 1er —, « de 3 messes hautes avec vigilles et obsèques qui se disent pandant L'avant à la Commodité du sieur Curé, fondé par Jean Cuny », d'après une copie du 3 janvier 1635 ;

Le 2e —, « d'une messe haute avec Vigilles qui se dit le lendemain des Ames (3 novembre), fondé par Aimé Reigne et Nicolle Touvenin, sa femme », le 2 mars 1677 ;

Le 3e —, d'une messe haute avec *libera*, qui se dit le landemain des Octaves de la feste Dieu, fondé par Remy Estienne et Marguerite Guagnard, sa femme » fondé le 20 juin 1679 ;

Le 4e —, « d'une messe basse qui se dit le neuf septembre, fondé par Jean Touvenin ».

Les biens de la fabrique étaient loués pour 3, 6 ou 9 ans, au plus haut enchérisseur, devant le juge en garde de la haute justice, le procureur fiscal, le greffier et le curé, et leur prix de location payé (3 avr. 1712) entre les mains du curé « ou des châteliers préposés pour la décoration de l'église, et si surplus il y a, pour en délibérer entre lesdits habitans et aux utilités urgentes et nécessaires » de l'église.

Jusque dans les premières années du XVIIIe siècle, les revenus de la fabrique étaient gérés par « deux châteliers » également sacristains, nommés, avec l'agrément du curé, par les habitants lors de l'assemblée générale annuelle, et le compte rendu de cette gestion était lu publiquement à la même réunion. Plus tard (1728), on ne trouve plus qu'un châtelier, marguillier et receveur de la fabrique Saint-Paul, appelé aussi parfois « procureur fabricien ».

Sont cités en cette qualité :

1728 : François Vinot; — 1765 : Pierre Aubert; — 1766 : Dominique Saleur; — 1783 : Louis Crance; — 1784 : Jean Vériot.

Les biens de la fabrique d'Epiez furent saisis et vendus au profit de l'Etat le 25 juin 1793 à François Marthelot de Bonnet pour 4,350 livres; le même jour, 30a, 66ca (1 jour ½ de

vignes, provenant aussi de la fabrique d'Epiez, furent acquis pour 460 livres par Jean Cramier de Gondrecourt (*Arch. de la Meuse* : Q, District de Gondrecourt).

V. CONFRÉRIES RELIGIEUSES. — Avant la Révolution, on trouve à Epiez : 1° la Confrérie du Très Saint Sacrement de l'autel; 2° la Confrérie de la Conception de la Sainte-Vierge, toutes deux érigées canoniquement en l'église.

1° *Confrérie du Très Saint Sacrement de l'autel.* — Elle avait été fondée par Gérard Uriot et Jeanne La Magdelaine, sa femme, d'Epiez, suivant un acte passé, devant notaire le 20 septembre 1680, en vertu d'une permission de M. de Fieux, vicaire général de l'Evêché de Toul, en l'absence de Mgr de Fieux, évêque de Toul, en date du 4 septembre 1680. Cette confrérie, d'après les termes de son titre de fondation, faisait célébrer à son autel particulier, le premier jeudi de chaque mois, une messe haute du Très Saint Sacrement, avec exposition et bénédiction, pour la rétribution desquelles le fondateur avait hypothéqué deux jardins fruitiers d'un journal (20a, 44ca) environ et donné une constitution de rente de 15 francs sur Nicolas Thomas, habitant du lieu.

2° *Confrérie de la Sainte-Vierge.* — Etablie par Charles Uriot et Anne Thouvenin, sa femme, d'Epiez, fils et bru des fondateurs de la confrérie précédente, par acte notarié du 9 janvier 1680, elle faisait célébrer à son autel particulier une messe haute de la Conception de la Sainte-Vierge le premier samedi de chaque mois, et une messe haute de *Requiem* « le lendemain de la feste de laditte Conception immaculée ». Sept de ces messes avaient été fondées par lesdits Uriot et Thouvenin sur une vigne d'un jour et demi (30a, 66ca) environ, à *la Mause*, sur 2 jours (40a, 88ca) de terre et sur un jardin fruitier voisin de ladite vigne; les six autres avaient été instituées par messire Pierre Lamy, curé d'Epiez, Jean Uriot et Claude Florentin, sa femme, Jean Grandjean et Nicole Cuny, son épouse, Catherine Thouvenin, veuve d'Antoine Vinot, Nicolas Thomas et Louise Signac, sa femme, et Charles Marchal et Françoise Saleur, son épouse, moyennant la rente collective et perpétuelle de 28 gros, suivant un acte passé le



20 janvier 1683 en la justice d'Epiez, ce qui fut approuvé le 4 novembre 1688 par Mgr de Bissy, vicaire-général de Toul, le siège vacant.

Les aumônes et offrandes faites à ces confréries étaient employées à la décoration de leurs autels, et les revenus en étaient gérés par deux directeurs desdites confréries qui en rendaient compte devant le curé et les châteliers de l'église : ainsi firent J. Uriot et Charles Mareschal (maître d'école), directeurs desdites confréries le 15 septembre 1689.

Ces confréries furent dissoutes à la Révolution et elles n'ont pas été rétablies depuis.

VI. Églises, chapelle, etc.

1° *Ancienne église.* — Elle portait le nom d' « église Saint-Paul », et était située dans la partie septentrionale du cimetière actuel. Aucun renseignement sur son architecture ne nous a été conservé.

Les fondateurs et les personnes notables se faisaient enterrer dans la nef, et les seigneurs, même leurs fermiers (1692) dans le chœur. — « Les réparations de l'Eglise (1689) se font par les habitants en quoy elles puissent consister et le chœur par les Décimateurs. Les paroissiens sont tenus à fournir les livres d'Eglise, les vases sacrés quand il en manque » (*Arch. de la Meuse* : G. Cure d'Epiez).

2° *Eglise actuelle.* — Dans le cours du XVIIIe siècle, l'ancienne église était devenue fort délabrée, malgré les réparations que les habitants y avaient faites en 1745 et celles qu'ils contraignirent leur curé à exécuter vers 1761, à tel point qu'elle fut mise en interdit en 1766, comme déjà le cimetière en 1758, probablement pour obliger à réparer l'église.

Aussi les décimateurs et les habitants se résignèrent-ils à construire un nouvel édifice très simple suivant le style « grange » alors en honneur, sur un emplacement d'un accès commode, au centre du village, et légué dans cette intention, paraît-il, par M. Alexis Davelourt, curé d'Epiez.

Le plan primitif de la nouvelle église comportait le chœur à l'Est et le clocher à l'Ouest. Par délibération générale des habitants en date du 11 septembre 1781, le sieur Houlot, entrepre-

neur de la construction, fut invité à modifier cette disposition et à tourner le chœur vers l'Ouest et le clocher à l'Est ainsi qu'ils sont aujourd'hui (*Arch. de la Meuse* : B. Sect. jud. Epiez).

3° *Chapelle.* — Nous ne connaissons qu'une chapelle qui ait existé à Epiez, avant la Révolution : la chapelle Saint-Jean-Baptiste.

Cette chapelle, bâtie au côté septentrional de l'ancienne église, dans le cimetière, avait été fondée en 1505 par Guillaume d'Ourches, seigneur d'Epiez, et ornée par lui de trois tableaux. On l'appelait aussi la *Chapelle des seigneurs*, parce que dans l'origine, les seigneurs, qui alors résidaient souvent à Epiez, s'y faisaient enterrer.

Elle possédait trois quarts (15^a^, 33^ca^) de terres et quinze fauchées (306^a^, 60^ca^) de pré ou environ, situées à Maxey-sur-Vaise, Champougny (1) et Burey-en-Vaux, d'un revenu de 100 francs en 1689 et de 150 livres en 1711.

Elle était chargée d'une messe par semaine. Les seigneurs du lieu en nommaient le titulaire.

Voici les noms des chapelains que nous avons pu trouver : 1559, Jean Saleur, prêtre, chapelain d'Epiez (*Pouillé*, t. III, p. 612, note 1); 1869, Me François Olivier, curé de Mauvages, chapelain; 1749, Me Claude Le Page, chapelain, qui prend possession le 8 novembre de cette année devant le curé du lieu (*Arch. de la Meuse :* G. Cure d'Épiez, et C. Contr. de Vaucouleurs, Reg. 22, f° 107 r°, c. 4).

Les biens de cette chapelle furent saisis par l'État et vendus sous la Révolution. 6 fauchées de pré sises à Maxey furent aliénées le 25 juillet 1791 pour 2.275 livres, et une fauchée située à Sévigny, le 23 janvier 1792, pour 225 livres.

La chapelle Saint-Jean-Baptiste, conservée lors de la démolition de l'ancienne église, tombait de vétusté et par mesure de prudence, on dut l'abattre vers 1891.

4° *Presbytère.* — I. ANCIENNE CURE. — Elle occupait l'emplacement de la cure actuelle et même davantage, parce qu'elle n'avait pas de chambres au premier étage. Il s'y trouvait de

(1) Champougny : cant. de Vaucouleurs, arr. de Commercy (Meuse).



vastes greniers à cause des dîmes de céréales, et des caves étendues où l'on entrait de plein pied avec les chariots, la cure possédant 8 jours un quart (168^{a}, 63^{ca}) de vignes et recueillant toutes les dîmes des vendanges du finage ; mais par contre, le vin, raconte-t-on, y contractait habituellement une saveur d'absinthe.

La cure appartenait au chapitre de Liverdun et après la suppression (1699) de cette collégiale, le presbytère revint aux Lazaristes du Séminaire de Toul. Les communautés française et barroise d'Épiez y étaient tenues aux grosses réparations : c'est ce que les curés demandèrent vainement de 1719 à 1745, époque où il fut réparé.

Faute d'amateurs, il ne fut pas vendu sous la Révolution et lors du Concordat, il fut rendu à la Fabrique avec ses dépendances immédiates.

II. Cure actuelle. — L'ancienne cure étant restée inhabitée de 1823 jusqu'en 1854, finit par se délabrer totalement, en sorte qu'au rétablissement de la succursale, on dut reconstruire un presbytère, ce que l'on fit sur l'emplacement un peu réduit de l'ancien.

2° *Ermitage de Brois.*

A trois kilomètres d'Epiez, sur la limite de son territoire, à la source du ruisseau de Brois, à l'écart désigné sous ce même nom de Brois, dont nous avons parlé (p. 5), se trouve une chapelle connue sous le nom d'*Ermitage de Sainte-Anne de Brois*, qui, avant la Révolution, dépendait du prieuré de Richecourt près de Bonnet (Meuse) et des Bénédictins de Laon (1).

Le prieur de Richecourt nommait le chapelain ou l'ermite.

L'origine de cet ermitage remonte à une époque reculée. D'après une certaine tradition, l'ermitage ou prieuré de Brois aurait été fondé par une sœur d'un seigneur de Vaucouleurs, appelée Anne de Broyes, qui aurait donné son nom à cet établissement et l'aurait placé sous le vocable de sainte Anne, mère de la Vierge Marie, sa patronne. En 1341, toute la vallée

(1) Laon : ch.-l. de dép. (Aisne).

arrosée par le ruisseau de Brois portait le nom de *val de Broyes*. Toutefois, le testament de Jean Jacquart, doyen de la collégiale de Vaucouleurs, en date du 30 avril 1510, et le Pouillé manuscrit de 1689 donnent à cette chapelle le nom de *Notre-Dame de Broye*; de même aussi que le Pouillé de 1711.

Chaque année, le 26 juillet, on célèbre dans cet édifice la fête de sainte Anne, au milieu d'un grand concours de monde.

Cette chapelle avait été interdite par Mgr Rossat; elle fut rouverte au culte par ordonnance épiscopale du 22 février 1839. Elle fut de nouveau interdite, puis autorisée par ordonnance du 22 septembre 1879.

Près de cette chapelle, avant 1789, étaient la demeure de l'ermite ou garde-chapelle et quelques autres habitations; un peu au-dessous, se trouvait un moulin avec roue à augets. La population était de 7 ou 8 habitants en 1749. — Sur la fin du XVIII[e] siècle, les terrains appartenant à l'ermitage furent loués à divers particuliers; puis toute la propriété, bois, chapelle, moulin, terres et étang, fut vendue par l'Etat comme bien national, le 23 février 1791, à Dominique Humblot de Gondrecourt, pour la somme de 6.300 livres.

Outre la chapelle et le moulin, seuls bâtiments debout à cette époque, ces biens se composaient de :

1° — 18 jours de terre sur le ban de Badonvilliers;

2° — une fauchée de pré sur le finage d'Epiez;

3° — 1.750 verges de terres, 3.250 verges de pâturages et enfin de 8 hectares de bois sur le même territoire d'Epiez.

L'ermitage et la plus grande partie de ses dépendances, acquis en 1807 par M. Bonvié, qui démolit le moulin et convertit le bief en étang, appartenaient en 1899 à M[me] V[ve] Bonvié, sa bru. M[me] de Chanteau, veuve de l'érudit archiviste dont nous citerons plusieurs fois le nom dans cette notice, et châtelaine de Montbras, s'en est rendue propriétaire en 1909.

La chapelle, en partie détruite par l'orage du 12 mai 1810, relevée la même année et réédifiée en 1843, n'offre rien de remarquable qu'une statue de sainte Anne en pierre, sculptée dans le style du XVII[e] siècle.

1. *Dénominations successives :*

Broies (*Pouillé de 1402*) ; Notre-Dame-de-Broyes, 1510 (*Arch. de la Côte-d'Or*, H. 249, Prieuré de Vaucouleurs, testament de J. Jacquard) ; Notre-Dame-de-Broy, 1689 (*Arch. de la Meuse*, G. Cure d'Epiez) ; Notre-Dame-de-Brois (*Pouillé de 1711*) ; Hermitage de Broye (*Carte de Cassini*, 1744) ; Brois (*Pouillé du Barrois*, 1749) ; Broies, Broyes, Broie (*Actes divers du* XVIIIe *siècle*) ; Sainte-Anne-de-Broix (*Carte de l'État-Major*, 1837) ; Brois (*Plan cadastral d'Epiez*, 1837).

2. *Gardes-chapelle de Sainte-Anne-de-Brois.*

Jean Forgeot, mort le 30 avril 1690, âgé de 75 ans ; — Toussaint Bertrand, mort le 17 mai 1722, âgé de 70 ans ; — Jean Neveu, mort le 14 décembre 1732 ; — Pierre Caboret, cité comme témoin en 1756 ; — Nicolas Villemin « retiré depuis quelques mois à la chapelle de Broy », originaire de Maxey-sur-Vaise, mort le 10 janvier 1760 ; — André Mangenot, d'Allamps, mort le 12 avril 1846, âgé de 62 ans ; — Marguerite Pelletier, de Bulligny, sa veuve ; — Joseph Filion, né en 1806, époux de Marie Mangenot, fille des précédents ; — Marie Mangenot, sa veuve, remariée à Nicolas Courtaud ; — Nicolas Courtaud, garde-chapelle, mort le 5 juillet 1876, âgé de 76 ans.

3. *Cloche de la Chapelle de Sainte-Anne-de-Brois.*

Dans le clocher de la chapelle de Sainte-Anne se trouve (1892) une cloche de $0^m,40$ de diamètre et $0^m,50$ de hauteur, dont le pourtour porte l'inscription suivante : *B · Egidio · hvivs · vrbis · vrbis · (sic) · patrono · d · c · q · 1630*, c'est-à-dire : *Beato Egidio hujus urbis patrono dedicata cusaque 1630*, ce qui signifie : *Dédiée au bienheureux Gilles, patron de cette ville et fondue en 1630.*

Or, la ville dont le patron porte ce nom paraît être Saint-Gilles dans le département du Gard.

Par suite de quelles circonstances cette cloche a-t-elle été amenée à Sainte-Anne-de-Brois? Probablement que la cha-

pelle de Sainte-Anne fut dépouillée de sa cloche en 1793, et que M. Bonvié qui s'était livré à un commerce lucratif de cloches sous le Consulat et l'Empire, après avoir acquis le domaine de Brois, y fit placer cette cloche dont il se trouvait possesseur par suite des hasards de la spéculation.

CHAPITRE V

Administration municipale.

1° *Avant la Révolution.* — 1. Maires. — Dès l'origine de la féodalité jusqu'à la Révolution, Epiez fut partagé en deux communautés distinctes, suivant la province où chacune d'elles se trouvait, l'une barroise et l'autre champenoise, administrée chacune par un mayeur ou maire particulier.

Les maires de ces deux communautés étaient chargés, dans le début, de la perception des redevances, impositions, amendes et droits dus aux seigneurs par les habitants. Ils étaient nommés tous deux avec leurs sergents par leurs seigneurs respectifs, ou, en cas d'absence de ces seigneurs, par le juge en garde. Ils jouissaient d'une certaine autorité judiciaire et dans l'origine étaient exempts d'impôts. Ils pourvoyaient à la bonne administration des biens des établissements religieux, à l'instruction publique, à la police du village et du territoire, au bon état des finances communales et publiques, etc.

Trop peu de documents nous sont restés qui puissent nous renseigner complètement sur leurs fonctions.

2. Procureurs syndics. — Les mayeurs étaient assistés dans l'administration communale, par deux « eschevins et procureurs syndics des habitans », choisis pour un an environ, un par communauté, dans le « plaid annal » ou assemblée annuelle des habitants.

Ils étaient chargés principalement de la gestion des finances



communales, de « prendre soin et faire les affaires de la communauté, et de l'exécution des ordres du Roy (1718) »; ils devaient aussi veiller aux intérêts des habitants et demander aux maires la répression des abus et l'établissement des prescriptions nécessaires ou utiles aux communautés du lieu.

Depuis 1739, les procureurs-syndics n'ont plus d'autre fonction que de percevoir les impôts directs de l'Etat et on ne les appelle plus que *collecteurs.*

3. Syndics royaux. — Depuis 1739 jusqu'à 1788, figurent deux nouveaux fonctionnaires : les *syndics royaux*, choisis parmi les principaux habitants, un par communauté.

Ils étaient nommés pour un an, et lorsque l'un d'eux mourait dans l'exercice de ses fonctions, les membres de sa communauté en élisaient un autre pour le reste de l'année.

Tout en restant sous l'autorité des maires, ils remplissaient à la fois plusieurs des attributions des maires et des procureurs-syndics, celles de receveurs municipaux, conduisaient et surveillaient les habitants à la corvée, etc.

4. Greffiers. — La charge de greffier était vénale, et elle était, au xviii[e] siècle, à la nomination et au profit des seigneurs principaux qui avaient le droit d'en choisir un pour chacune des communautés barroise et champenoise et de prononcer leur destitution suivant leur bon plaisir.

Voici les formalités employées habituellement au xviii[e] siècle, au sujet d'un nouveau greffier :

Après avoir reçu sa nomination du seigneur, il adressait au juge, ou à son lieutenant le maire, une requête pour être installé dans ses fonctions. Le magistrat requis communiquait la demande au procureur fiscal qui, avant la prestation de serment, estimait qu'il y avait lieu de procéder à une information juridique de bonne vie et mœurs du postulant. Le maire prescrivait alors une enquête. En conséquence, le sergent ordinaire portait au curé et à deux notables de l'endroit une assignation d'avoir à comparaître en l'hôtel du greffe de la partie de France (habituellement) dudit lieu, faute d'auditoire ou de salle d'audience, pour prêter serment de rendre bon et fidèle témoignage de vérité en l'information que le procureur fiscal entendait faire



des vie, mœurs, religion et conduite du postulant. Les dépositions des témoins et enquête terminées, si elles étaient favorables au candidat, le juge ou le maire, en cas d'absence du juge, installait le nouveau greffier dans ses fonctions et le greffier précédent lui remettait les registres et papiers du greffe

Il était chargé des écritures administratives de la communauté et de celles de la haute justice.

La chambre ou hôtel du greffe n'était ordinairement que le domicile personnel du greffier.

Cet emploi dura sans modification jusqu'à la suppression de la haute justice d'Epiez en décembre 1790.

5. Sergents en la haute justice. — Le sergent en la haute justice remplissait des fonctions surtout judiciaires. Il était chargé des annonces et des publications (qui se faisaient ordinairement le dimanche au sortir de la grand'messe, devant la porte de l'église ou du cimetière), des assignations à comparaître devant le tribunal de la haute justice, des arrestations ou incarcérations, etc.

A l'origine, il y eut un sergent particulier pour chacune des communautés : on en trouve encore des exemples au xviii[e] siècle. Mais ordinairement il n'y en avait qu'un seul nommé par le seigneur principal et qui achetait sa charge dont le prix était réparti entre les seigneurs hauts justiciers, proportionnellement à leur part dans la haute justice. Son installation était soumise aux mêmes formalités que celle du greffier.

La suppression de la haute justice d'Epiez en 1790 mit fin aussi à la sergenterie dont le dernier titulaire fut Thomas Thirion.

6. Plaids annaux ou assemblées générales annuelles des habitants. — Bien que les échevins ou procureurs-syndics et les procureurs fiscaux assistassent régulièrement les mayeurs et formassent leur conseil dans la plupart des cas, cependant les affaires importantes, comme les emprunts, les procès à intenter ou à soutenir, les ordonnances publiques, les levées de deniers, la nomination des officiers municipaux, etc., étaient traitées dans les assemblées générales des habitants réunis à cet effet par le sergent.

Ces *plaids annaux*, au XVIII[e] siècle, annoncées par le tambour, à la diligence du procureur fiscal, avaient lieu ordinairement en décembre ou janvier, une fois par an, en présence du juge gradué ès hautes justices d'Epiez; on y procédait habituellement à la nomination des deux gardes forestiers, des deux messeliers et bangards (gardes champêtres) et des deux commissaires de police (1774) pour l'année suivante, ainsi qu'à la rédaction et à la publication du règlement de police locale et rurale

Tous les habitants, non empêchés par des causes légitimes, étaient tenus d'y assister sous peine d'une amende de 3 livres (1780) ; et pour s'assurer de leur présence, le greffier les appelait « l'un après l'autre à tour de rôle ».

Le 18 juin 1785, pour la tenue des plaids annaux, le juge reçut 2 livres 10 sous, le procureur fiscal, 37 sous 6 deniers ou les 3/4, le greffier 1 livre 5 sous et le prix de son papier, et le sergent 10 sous.

Dans l'origine, les maires y percevaient les impositions et amendes de justice.

Ce *plaid annal* des deux communautés française et barroise eut lieu devant le juge le 2 décembre 1789 pour la dernière fois.

2° *De 1790 à nos jours.* — Dès cette date, eurent lieu dans l'administration communale de nombreux changements qu'il est inutile de rapporter en cette notice succincte, puisque dès lors ils ont été les mêmes dans toutes les communes de France.

3° *Listes des fonctionnaires municipaux d'Epiez.*

1. — MAIRES.

1537. Aubry Parisot « mayeur d'Espietz ».
1626. Toussaint Jean et Demange Viard, mayeurs.
1634. Nicolas Pasquotte et Humbert Vinot, mayeurs.
1669. Claude Thiéry, mayeur lorrain.
1683. Charles Uriot.
1691. Nicolas Thomas, cité comme ancien maire.
1730. Gaspard Laurent, maire des parties tant de France que du Barrois.

1734. Joseph Uriot, nommé le 13 novembre par le sieur de l'Ecluse, les habitants n'ayant pu convenir d'un maire.
1743. Pierre Voisin, nommé le 3 février par M. de l'Ecluse.
1748. Gaspard Laurent, nommé le 27 janvier 1748 par le même.
1752. François Laratte, nommé par le sieur de l'Ecluse le 29 juillet.
1773. Antoine Coquard, nommé à sa place par Mme de l'Ecluse le 1er août. A démissionné le 29 janvier 1789.
1789. Christophe Laratte, nommé par le sieur de Noiseville le 15 février.
1791. Jean Crance.
1793. Gaspard Laurent.
1800. Alexis Coquard.
1808. Claude Farnier.
1818. Joseph Coquard.
1821. Sébastien Crance.
1830. François Coquard.
1831. Joseph Michel.
1846. Joseph Royer.
1852. Jean-François Crance.
1854. Jean-Baptiste-Charles Laratte.
1860. Jean-François Crance.
1866. Claude Gérard.
1871. Jean-François Crance.
1871. François-Eugène Vériot.
1881. François-Sébastien Moyaux.
1884. Joseph Parisot.

2. — Procureurs-syndics.

1634. Bastien Salleur et Demenge Robert.
1712. Jean Richard et Gérard Marchal.
1717. Joseph Uriot et Charles Vinot.
1718. Joseph Técherot le jeune et Claude Bedeux.
1719. Gaspard Laurent et Gérard Marchal.
1720. François Marchal et Pierre Chocq.



1725. François Vinot.
1732. Claude Antoine, procureur-syndic de la communauté du Barrois.
1733. François Vériot et François André.
1733. François André et Nicolas Signac.
1735. Didier Técherot.
1739. Nicolas Signac.
1741. Claude Laratte.
1743. Claude Uriot et Jean Signac.
1744. Joseph Gérard et Didier Técherot.

3. — Syndics royaux.

1740. Claude Laratte et François André.
1745. Nicolas Collot.
1746. Philbert Lopin et Gaspard Laurent.
1747. Philbert Lopin et Jean Signac.
1750. Jean Vinot et Claude Antoine.
1758. Mathieu Técherot et Nicolas Signacq.
1759. Elophe Leclerc et Claude Uriot.
1766. François Baronville.
1774, 1775, 1781, 1783. Christophe Laratte, pour la partie française.
1777. Dominique Ory.
1780. Sébastien Gérard, de France, et Jean Vériot le jeune, du Barrois.
1781. Joseph Richard, du Barrois.
1784, 1785. Nicolas Uriot, de France, François Coquard, du Barrois.
1787. Jean Vériot l'aîné et François Coquard.

4. — Greffiers.

1705. Charles Misson.
1711. Dominique Guérin, et instituteur, établi ensuite à Punerot (Vosges).
1720. (21 Février) Gaspard Laurent.
1728. François Laratte.
1732. François Vinot.



1746. François Laratte, pour la partie de France, jusqu'au 31 juillet 1752.

1746. Joseph Richard, pour la partie du Barrois.

1752. Joseph Laurent, pour la partie de France, nommé par le sieur de l'Ecluse le 29 juillet.

1755. Pierre Técherot, pour la partie de France, nommé par M. de l'Ecluse le 3 décembre 1755, mort revêtu de sa charge le 8 janvier 1782.

1757. Gervais Coquard, pour la partie du Barrois, nommé par le sieur de l'Ecluse le 7 janvier 1757.

1782. Jean Crance, pour la partie de France, nommé par M. de Noiseville le 10 janvier 1782. Exerce jusque sous la Révolution.

5. — Sergents en la haute justice.

1711. Jean Vinot.

1718. Nicolas Signac.

1728. Philbert Lopin, mort le 18 décembre 1748.

1749. Claude Ory, jusqu'en 1762.

1757. Joseph Henriot, pour la partie de France, nommé le 4 janvier par le sieur de l'Ecluse.

1765. Joseph Dodin, pour la partie de France, nommé par Mme de l'Ecluse.

1767. François Pigot, pour les deux parties, nommé par la même.

1770. Claude Finel, pour les deux parties, nommé par la même le 23 avril.

1775. Joseph Coquard, pour les deux parties, nommé par la même le 20 avril.

1785. Claude Jeannin, pour les deux parties, nommé par M. de Noiseville le 11 avril, démissionnaire en mai 1787.

1787. Thomas Thirion, pour les deux parties, nommé par M. de Noiseville le 20 mai 1787.



CHAPITRE VI

Assistance publique.

1° *Charité*. — Il ne paraît pas, d'après les quelques documents conservés, qu'Epiez ait possédé avant 1774 une institution permanente en faveur de ses pauvres.

C'est Mme Antoinette Le Paige de l'Ecluse, dame de Maxey-sur-Vaise, Epiez et Taillancourt en partie, qui en dota le village dont elle possédait la seigneurie principale.

Dans ce but, le 30 mars 1774, elle prêta à Elophe Uriot, greffier de la haute justice de Maxey, et à Madeleine Thirion, sa femme, tous les deux de Maxey-sur-Vaise, la somme de mille livres de Lorraine, rapportant cinquante livres d'intérêt, payables le 30 mars de chaque année, tant que le capital n'en serait pas remboursé, entre les mains de la créancière et après sa mort entre celles des seigneurs d'Epiez ses successeurs, et au cas où ils ne résideraient pas à Epiez, entre les mains des seigneurs de Maxey ses successeurs. Cette rente devait être remise ensuite à une personne priée d'en faire la distribution pour le soulagement des pauvres malades de sa terre d'Epiez à charge par ladite personne d'en justifier l'emploi et d'en rendre compte chaque année à la dame créancière et aux seigneurs ses successeurs.

Le même jour, la même dame fit le même prêt à Joseph Bigeon, laboureur, et à Françoise Joyeux, sa femme, tous deux



de Maxey, pour le même objet et sous les mêmes clauses, (*Arch. de la Meuse* : B. Sect. jud. Epiez).

Les pauvres d'Epiez ne jouiront pas bien longtemps des bienfaits de cette fondation charitable. Sous la Révolution, la commune d'Epiez se substitua aux indigents et se fit remettre par les débiteurs les 2.000 livres qu'elle employa à d'autres dépenses.

C'est ce qu'il appert de la quittance suivante datée du 24 novembre 1800 :

« Les maire et membres du conseil général de la commune d'Epiey, après avoir appuré les comptes du citoyen Claude Farnier, ci-devant agent de ladite commune, lui donnent décharge, ainsi qu'au citoyen Baronville pour lors adjoint, des sommes qu'ils ont reçu (sic) des citoyens Elophe Uriot de Maxey et autres, provenant de la *Charité d'Epiey*, attendu qu'elles ont été employées pour l'intérêt de la commune. A Epiey, ce trois frimaire an 9 (24 novembre 1800) de la république » (*Arch. d'Epiez*).

2° *Bureaux d'incendiés. Assurances.* — D'après les listes des « *Quêtes en faveur des incendiés du diocèse de Toul,* » instituées avant la Révolution par Monseigneur de Champorcin (1), dernier évêque de Toul, on voit figurer *Epiey* pour une somme de 3 livres 8 sous 9 deniers, à la période du 1er mars 1785 au 1er mars suivant.

Auparavant il n'y avait pas d'assurances, et par suite c'était la ruine complète pour les victimes d'un incendie.

La *Caisse départementale des incendiés de la Meuse*, établie par arrêté préfectoral du 16 novembre 1805, n'a fait que reprendre et appliquer au département ce que l'Evêque de Toul avait institué pour son diocèse.

En 1903, le montant des versements à cette Caisse effectués par les habitants d'Epiez s'élevait à la somme de 347 fr. 05.

(1) Champorcin : d'azur au cor d'or placé en pointe surmonté à dextre d'une croix de Lorraine de même, et à senestre d'une épée d'argent.



CHAPITRE VII

Instruction publique.

La population, en général, sait lire et écrire. Le patois, qui se rapproche beaucoup du français, est parlé par la majorité des habitants.

ÉCOLES.

Dès le XVIIe siècle, ainsi que le prescrivaient les Evêques de Toul dans toutes les paroisses de leur diocèse, il y avait un maître d'école à Epiez, en même temps chantre et sonneur. Il s'engageait avec les habitants pour un temps déterminé par une promesse ou un bail écrit, moyennant une somme fixe payée par les communautés et diverses rétributions en argent ou en nature acquittées par les parents des enfants et intéressés.

Voici ce que nous trouvons dans un document écrit vers 1689 :

« Il y a un maistre d'Escolles. Il a de gage six vingt (120) frans barrois, sur quoy il est obligé de se loger. Son Casuel luy peut valoir annuellement quatre livres dix sols. Il est exempt de toutes charges. » (*Arch. de la Meuse :* G. Cure d'Epiez).

Au sujet de ce logement, nous voyons le 25 juillet 1755, François Pigot, régent d'école, à Epiez, demander au juge en garde de lui faire marquer et délivrer dans les bois communaux quatre chênes qui lui sont nécessaires pour la construction



d'une chambre contre une tour du château d'Epiez appartenant à M. de l'Ecluse (*Ibid.*, B. Sect. jud. Epiez).

Il tenait l'école chez lui ou dans une maison particulière, mais seulement pendant la mauvaise saison et n'enseignait guère que la lecture et l'écriture. Le plus grand nombre de ses élèves, au sortir de cette classe, ne savaient ordinairement faire que leur signature.

Cette école n'était fréquentée que par ceux dont les parents pouvaient payer la légère rétribution mensuelle qui formait une bonne partie du traitement de l'instituteur. Cette rétribution, en 1833, s'élevait à 0 fr. 30 pour les « non écrivains », et à 0 fr. 40 pour les « écrivains ».

L'indemnité payée par la commune à l'instituteur en 1817 était de 60 francs.

La première école communale d'Epiez fut bâtie en 1821. Elle fut transférée dans le bâtiment actuel en 1858.

L'école a toujours été mixte.

INSTITUTEURS :

1677. Charles Mareschal.
1689. Louis Bonet.
1695. Dominique Curel, maistre d'escole.
1697. (janvier) Jean Frin, régent.
1697. (octobre) Claude Thénot.
1700. Claude Saleur.
1711. Dominique Guérin, et aussi greffier. Il s'établit à Punerot (Vosges) en février 1725.
1725. Claude Huguenin.
1734. François Vautier.
1738. Gengoult de Crance, régent des écoles.
1743. Claude Bidot.
1746. Sébastien Jacob.
1752. Nicolas Méline.
1754. François Pigot.
1764. Claude Finel.
1769. Sébastien Claude.



1771. Claude Mazelin.
1772. Armand Bertulot.
1776. Nicolas Hocquart.
1816. Joseph Royer.
1833. Claude-Sébastien Moyaux.
1739. Auguste Barotte.
1845. Joseph Parisot.

Parmi les illustrations d'Epiez, nous rangerons Louis Louva, secrétaire du marquis de Clermont-Tonnerre (1748), et Joseph Uriot, professeur d'histoire à la Cour de Bayreuth (1) (1764), fils de Charles Uriot, garde du Corps de S. A. le duc de Lorraine, et de Louise Dutrelle, d'Epiez.

(1) Bayreuth, ch.-l. de la Haute-Franconie, royaume de Bavière (Allemagne).

CHAPITRE VIII

Juridiction.

LA JUSTICE A EPIEZ. — 1° AVANT LA RÉVOLUTION. — 1. *Affaires religieuses.* — Epiez relevait, pour les affaires religieuses, de l'officialité de Vaucouleurs au diocèse de Toul, depuis 1603, et auparavant de l'officialité de Toul.

2. *Affaires civiles.* — En 1599, Epiez était administré, au point de vue judiciaire, de la manière suivante :

« Item au village dudict Espiée, y a deux maïeurs, l'ung pour ledict sieur de Sainchéron, et l'autre pour la seigneurie à moy (Claude II de Verrières) et audict Philippy appartenant; toutesfois n'y a qu'ung greffier et ung sergent, et s'exerce la justice en tous droicts d'aucthorité et ne font que une sentence en jugement et ne peuvent rien faire l'ung sans l'aultre. » (*Arch. de Meurthe-et-Moselle*, Gondrecourt IV, 8.)

Vers la fin du XVIe siècle, les seigneurs principaux firent rendre la justice en leur nom dans les causes civiles et criminelles au-dessus de 10 francs, par un homme de loi, de Vaucouleurs, nommé par eux, qui prenait le titre de « juge en garde ez hautes justices d'Epiey ».

Les attributions judiciaires des mayeurs en furent considérablement réduites.

Le procureur fiscal, également nommé par les seigneurs, remplissait les fonctions du ministère public, dénonçait les faits délictueux et requérait la condamnation des coupables.



Il avait aussi, entre autres attributions, celle de veiller sur les successions vacantes, de s'occuper des traités de nourriture et d'éducation des enfants mineurs, etc.

Le maire en charge, ou un ancien maire en son absence ou en cas de suspicion de son impartialité, assistait le juge dans ses audiences avec les procureur fiscal et syndics, et le remplaçait au besoin comme lieutenant en la haute justice, quand ce juge lui donnait l'autorisation de juger en son absence; mais il ne prononçait que très rarement la sentence définitive, et seulement pour des affaires de peu d'importance.

Les parties intéressées se faisaient ordinairement représenter ou assister à l'audience par un procureur de Maxey, ou de Vaucouleurs, ou de Pagny-la-Blanche-Côte, etc., chargé, ainsi que les avoués d'aujourd'hui, de remplir les formalités et de donner des conseils, et lorsque le cas l'exigeait, des avocats venaient prononcer les plaidoiries nécessaires.

Les audiences avaient lieu ordinairement une fois par semaine, suivant la volonté du juge en garde, au domicile du greffier soit du Barrois, soit de France, suivant la nationalité des plaideurs ou inculpés.

La dernière audience est du 2 novembre 1790, à 2 heures de relevée, devant Christophe Laratte, lieutenant de juge, exerçant la haute justice barroise d'Epiez, pour l'absence du juge gradué en ladite justice, et les registres judiciaires, partie barroise, portent pour dernière date le 31 décembre 1790.

Les expositions publiques et les peines capitales, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, avaient lieu devant le château, au « signe patibulaire d'une potence et d'un pilory auquel y a un carcan de fer (1588, 1644) », ordinairement par les mains du sergent en la haute justice, excepté pour les exécutions capitales qui étaient le privilège du bourreau officiel du bailliage.

Les seigneurs avaient droit à certaines amendes, dans la proportion de leur juridiction.

Cette haute justice était du ressort du bailliage de Chaumont, parlement de Paris (1689).

Au XVIIIe siècle, Epiez était partie Barrois mouvant et partie



Champagne, les seigneurs de Burey-en-Vaux, jusqu'après 1778 et les sieurs Le Paige ensuite, seuls seigneurs de la partie du Barrois, ainsi que de la partie de Champagne depuis 1732; la première, coutume de Bassigny, office et prévôté de Gondrecourt jusqu'en 1711, puis de Saint-Thiébaut près Bourmont (Haute-Marne) jusqu'en juin 1751, et depuis lors jusqu'à la Révolution, de La Marche (Vosges), présidial de Châlons; la deuxième, juridiction des officiers du seigneur, office de Vaucouleurs, coutume, bailliage et présidial de Chaumont; pour les deux parties, le Parlement de Paris.

2° Après la Révolution. — 1. *Affaires religieuses.* — Les justices ecclésiastiques supprimées par la Révolution ne furent pas rétablies lors du Concordat de 1801. Le conseil épiscopal de Verdun juge seulement les affaires contentieuses du diocèse.

2. *Affaires civiles.* — Les tribunaux civils et criminels, dont nous avons parlé plus haut, avaient été abolis sous la Révolution : une nouvelle administration judiciaire les remplaça dès janvier 1791.

Epiez ressortit d'abord au tribunal du juge de paix du canton de Maxey-sur-Vaise, et après la suppression de ce siège le 6 novembre 1790, à celui de Vaucouleurs; en premiere instance au tribunal du district de Gondrecourt séant à Vaucouleurs dès janvier 1791, au tribunal criminel de Saint-Mihiel institué le 11 février 1791 par décret de l'Assemblée Constituante, et à la Cour d'appel de Nancy.

Enfin, depuis 1801, Epiez est compris dans la juridiction du juge de paix du canton de Vaucouleurs qui ressortit au tribunal de première instance de l'arrondissement de Commercy séant à Saint-Mihiel, où siège aussi le tribunal criminel ou cour d'assises du département, et à la Cour d'appel de Nancy.

A. — **Juges en garde de la haute justice.**

1690. Me Sébastien Lagny, domicilié à Epiez dès 1704, mort à Burey-en-Vaux le 27 novembre 1724;

1724. Nicolas Le Braconnier;

1759. Dominique Marc;

1763. Pierre-François de Chilly, jusqu'en janvier 1791.



B. — Procureurs fiscaux.

1705. Nicolas Le Braconnier, de Vaucouleurs;
1725. François Louis, de Maxey, jusqu'après 1733;
1728. Pantaléon George, de Maxey, jusqu'en 1755;
1737. Joseph Raguet, de Burey-en-Vaux, pour les seigneurs de Burey;
1742. Jean-Baptiste Lesnard, de Vaucouleurs;
1745. Joseph Chauderon, de Pagny-la-Blanche-Côte, pour Marguerite de Housse;
1755. Jean-Louis Vivenot, de Maxey, jusqu'au 20 février 1787;
1775. Jean Lamoureux, de Burey, pour M. de Maillard, jusqu'en 1776;
1776. Nicolas Peltier, de Burey, pour M. de Maillard;
1787. Claude Bertrand, jusqu'à 1791.

CHAPITRE IX

Finances.

1° *Impositions.* — A. **Des Comtes et Ducs de Bar.** — Les habitants d'Epiez se placèrent sous la protection de ces puissants seigneurs moyennant une redevance annuelle dont nous ignorons le montant, et qui s'appelait *conduits*.

Le curé d'Epiez payait chaque année à ces princes comme droit de garde, pour lui et son église, une livre de cire en deux termes, à Pâques et à la Saint-Remy, ainsi que le montre un article des comptes du prévôt de Gondrecourt pour 1352 :

« Recepte de cire : ... dou curei d'Espieis... une libre. » (*Arch. de la Meuse :* B. 1415, f° 23 r°).

Cette garde du curé d'Epiez est encore mentionnée en 1387 (*Ibid.*, B. 1426).

Nous ignorons quelles étaient les contributions payées aux comtes de Champagne et ensuite aux rois de France par les habitants de la partie champenoise entre les mains des prévôts de Vaucouleurs, aucun document n'en étant resté.

B. **Des Ducs de Lorraine et des Rois de France.** — 1. Les contributions continuèrent à être perçues de même sous les ducs de Lorraine.

Le curé payait une redevance annuelle à ces princes, comme en fait foi cet extrait daté de 1634 : « Le village d'Espiey où est obligé Le Curé de résider appartient au Roy pour une partye et audit Seigneur duc de Lorraine pour la plus grande partye qui sont subjects barisiens respondans à La prévosté de



Gondrecourt, tellement que pour ce qui regarde La partye dudict sieur duc, Ledict Sieur Curé ensemble ses devanciers sont obligez au payement des décimes, comme il appert par les quictances cy joinctes qu'il en a recouvert. » (*Arch. de la Meuse :* G. Cure d'Epiez).

En 1616, le curé paya, en entrant en possession de son bénéfice, pour « droits de francfiefs et nouveaux acquests », la somme de 60 livres 8 sols, qui fut réduite par les commissaires royaux établis pour la liquidation desdits droits en la Chambre du Trésor de Paris, vers 1632, comme exagérée, à 20 livres que versa le nouveau titulaire (*Ibid.*).

Au XVIIIe siècle, le montant des contributions directes, impositions extraordinaires, subventions, vingtième, etc., était fixé chaque année par la Chambre des Comptes de Bar. Il était ensuite réparti entre les habitants barrois par les asseyeurs et levé par le collecteur, puis versé à la recette de Gondrecourt dans l'origine, et plus tard à celle de Bourmont.

Les trois asseyeurs et le collecteur étaient choisis au greffe de la justice barroise par les trois classes, haute, moyenne et basse, de la communauté barroise, devant le maire et le procureur fiscal, à l'arrivée de l'ordonnance de « nosseigneurs de la Chambre de Bar-le-Duc ».

Le 3 février 1766, François Vinot, collecteur de la communauté lorraine d'Epiez, rend compte devant les maire, syndic et habitants de la partie barroise d'Epiez, de la gestion de l'argent qu'il a perçu sur eux en 1764.

Les recettes se sont élevées à 170 livres 1 sol 7 deniers, et les dépenses à 171 livres 16 sols 6 deniers, à savoir :

151 livres payées au receveur des tailles;

6 ″ 8 s. 6 deniers pour les *conduits*;

3 ″ 2 sols pour les droits de quittance;

9 ″ pour 3 voyages à Bourmont afin d'y porter les tailles et le vingtième;

15 sols pour porter les *conduits* à Gondrecourt;

31 sols au greffier pour la levée des rôles.

L'assemblée y donne son approbation. (*Arch. de la Meuse :* B. Sect. jud. Epiez).



2. La communauté française d'Epiez était soumise aux impôts français. De très rares documents nous apprennent qu'elle payait la contribution du 10e entre les mains d'un préposé de la localité, entre autres années en 1747, où l'on voit que Mme de Ponthieu, dame en partie d'Epiez, pour sa part et portion dans les dîmes inféodées, estimée 100 livres, déduction faite de 40 # dont elle était chargée envers la cure, devait verser 10 livres, malgré sa noblesse et l'immunité dont jouissaient les personnes de cette classe.

En 1785, la *capitation* payée par Epiez s'élevait à 285 livres.

On saisissait même les meubles des contribuables d'une solvabilité douteuse. Ainsi, le 20 décembre 1789, à l'inventaire de feue Jeanne Leclerc, veuve de Pierre Lanel, fait devant Christophe Laratte, maire, à cause de l'absence du juge, et Jean Crance, greffier, on mentionne deux chenets de fer battu, un matelas de boge à raies bleues garni d'étoupe et un vieux coffre fermant à clef, en bois de chêne, sans fond, que les collecteurs ont saisis « pour payer les deniers du Roy », d'une valeur de 3 livres 14 sous au cours de France, montant de son imposition à la *capitation du dixième*, « à la charge et garde de Jean-Baptiste Bourotte que nous avons renfermé (*sic*) dans le vieux coffre sur lequel nous avons appausé les sellés cachté (*sic*) en sire rouge. » (*Arch. de la Meuse :* B. Sect. jud. Epiez).

Gabelle. — Ce lourd impôt sur le sel était payé par les habitants des deux communautés.

En 1682, les habitants d'Epiez, partie champenoise ou française, ainsi que ceux de la prévôté de Vaucouleurs, ayant prétendu avoir le droit d'user du sel blanc de Lorraine au lieu du sel gris des greniers royaux, furent contraints, par arrêt du Conseil d'Etat tenu à Saint-Germain-en-Laye (1), le 21 février 1682, sur le rapport de Colbert, de prendre leur sel à Joinville (2), à raison de 20 livres le minot (39 litres 02) qui coûtait précédemment 42 livres. Ils durent venir, les maire, échevin et habitants, lever leur sel au grenier à sel de Joinville, sur le

(1) Saint-Germain-en-Laye : ch.-l. de cant., arr. de Versailles (Seine-et-Oise).

(2) Joinville : ch.-l. de cant., arr. de Wassy (Haute-Marne).

pied d'un minot par an pour 14 personnes, et représenter à Joinville les sels blancs « de Lorraine », pour leur en être livré pareille quantité de sel gris (*Arch. de Vaucouleurs* : Invent. n° 11).

Le 22 octobre 1766, est cité Jean Chocq, âgé de 40 ans, buraliste (magasineur à sel) à Epiez.

Le 11 décembre 1776, Simon Grosjean, sous-brigadier des fermes du poste de Neufchâteau (1), accompagné des gardes de sa brigade armés de fusils, vient à 3 heures de relevée faire la recherche ou visite du sel de Lorraine chez les sujets barrois (*Arch. de la Meuse* : B. Sect. jud. Epiez.)

2° *Impositions ecclésiastiques.* — Pour cet article, se reporter aux revenus de la Cure, p. 23.

3° *Impositions et droits seigneuriaux.* — La plupart de ces impositions et droits que les seigneurs d'Epiez levaient sur les habitants sont indiqués dans les dénombrements que nous rappelons à la 3e partie de cette notice.

Il n'y avait qu'un pressoir, banal ou obligatoire pour tous les habitants et les propriétaires étrangers de vignes. Avant 1741, il se trouvait le long du ruisseau, à l'intérieur du village, dans un jardin vendu à Joseph Richard, laboureur. Depuis, les seigneurs le firent reconstruire sur son emplacement actuel de 45 pieds sur 23, de l'autre côté de la rue, près des maisons Vériot et Aubry, un peu au-dessous de l'entrée de la rue d'Amanty.

Les fermiers du pressoir s'appelaient *pressailliers.*

Le château français d'Epiez avait, en dessous de la tour N.-E., un pressoir pour l'usage exclusif des seigneurs ou de leurs fermiers.

Les maires des deux communautés, puis les procureurs fiscaux et surtout les admodiateurs ou fermiers des seigneurs, étaient chargés de remettre à leurs seigneurs respectifs les droits et amendes qu'ils avaient perçus sur leurs sujets, droits et amendes qui finirent par être loués à prix d'argent, à ces mêmes fermiers.

Chasse. — Les seigneurs d'Epiez faisaient observer avec un

(1) Neufchâteau : ch.-l. d'arr. (Vosges).



soin jaloux leurs droits exclusifs de chasse sur le ban de ce village. Leurs juges en garde publiaient souvent des règlements à ce sujet et condamnaient sévèrement les délinquants qui leur étaient signalés par les gardes-chasse seigneuriaux.

Le 20 mars 1712, à la sortie de la messe paroissiale, en présence de tous les habitants assemblés, Dominique Guérin, greffier commis, donne lecture de la défense de chasser soit au bois soit en plaine, dans toute l'étendue de la terre et seigneurie d'Epiez et de l'obligation pour tous propriétaires de chiens de leur mettre au cou des billots ou bracots sous peine de 10 livres d'amende. (*Arch. de la Meuse :* B. Sect. jud. Epiez, Reg. 1, f° 4 v°).

Le 25 mars suivant, les deux bangards jurés rapportent au greffe que la veille au soir ils ont vu Nicolas et Jean Signac, jeunes gens d'Epiez, à l'affût devant Hazotte, chacun avec un fusil et un chien sans bracot au cou, sauf Jean dont le chien était attaché (*Ibid.* f° 5 r°).

Le 23 novembre 1712, le procureur fiscal se plaint à nouveau des continuelles infractions aux règlements de chasse, et notamment des méfaits de François Uriot et de François Oudin qui chassent journellement et qui même ont tué récemment un chevreuil.

Le juge lui octroie commission pour informer et agir contre eux et après enquête faite, le 9 novembre 1713, il condamne François Uriot à 50 livres d'amende et François Oudin à 50 francs barrois, sans tirer à conséquence et avec défense de récidiver (*Ibid.* Reg. 1, 3e fasc. f° 1 r° et 6 v°).

Le 14 décembre 1745, sur la plainte du sieur de l'Ecluse de ce que des habitants d'Epiez tendaient des lacets pour prendre des pigeons de ses fermiers, le maire Pierre Voisin, accompagné de Joseph Gérard, greffier commis, de Didier Técherot et de Nicolas Collot, fait la visite des jardins, et arrivé à celui de la veuve Charles Vinot, derrière sa maison, il trouve de la menue paille étendue sur la neige avec deux piquets de coudrier, plantés et munis d'une ficelle à laquelle étaient attachés 23 lacets de crin placés sur cette menue paille. Le 11 décembre précédent, François Uriot et Jean Chocq, étant dans le jardin

de Claude-François Coquard, près de celui de cette veuve Vinot, y avaient vu deux pigeons ayant chacun au cou un lacet de crin. Confiscation fut faite desdits lacets qui furent déposés au greffe (*Ibid.*).

Le 5 octobre 1746, Martin Royer de Maxey et François Collot, gardes-chasse de M. de l'Ecluse, surprennent à chasser dans les vignes non vendangées d'Epiez le sieur Maillard de la Martinière, parent de Mlle de Housse, dame de Burey et d'Epiez en partie, avec le sieur Jallot, de Neuville, officier au service de France, et en font leur rapport au greffe d'Epiez.

Mlle de Housse, en effet, d'après un écrit du 15 octobre suivant, n'avait le droit ni de chasser ni d'envoyer chasser sur la terre d'Epiez, parce que : 1° le sieur de l'Ecluse était seul seigneur de la partie française d'Epiez qui compose les deux tiers et plus de ladite terre; 2° qu'il était seigneur de la principale portion de la terre barroise d'Epiez dont Mlle de Housse n'avait qu'une petite part, pas même le neuvième; en sorte que d'après l'ordonnance, tant de France que de Lorraine, cette personne n'avait aucun droit de chasse sur la terre d'Epiez (*Ibid.*).

CHAPITRE X

Affaires militaires.

1° *Service militaire des habitants envers les seigneurs.* — Les sujets barrois d'Epiez devaient le service militaire aux ducs de Bar (et par suite ils le durent à leurs successeurs les ducs de Lorraine) tout comme leurs compatriotes de la prévôté de Gondrecourt; et dès lors ils étaient tenus de se rendre en armes aux convocations faites par les prévôts de ce lieu, tant pour garder cette ville que pour accompagner le prince à la guerre.

D'après les dénombrements de Jean I de Verrières, du 16 février 1398, et de Guillaume II d'Ourches, de 1504, tous deux seigneurs d'Epiez, leurs sujets étaient obligés de faire en tout temps le guet sur la tour de leur château d'Epiez. Ce château étant tombé en ruines au XVIe siècle, cette corvée militaire se trouva par suite abolie et ne fut pas rétablie.

Quant aux sujets champenois ou français d'Epiez, ils étaient probablement tenus également au service militaire envers le seigneur de Vaucouleurs, plus tard les rois de France, mais aucun document n'en subsiste.

2° *Recrutement avant la Révolution.* — Sans parler des seigneurs qui pour la plupart, blanchirent sous le harnais et sous les drapeaux des princes leurs souverains comme Perrin d'Epiez et Gaspard de Verrières, le village d'Epiez dut fournir des recrues aux armées de ses ducs et des rois de France. Ainsi, au XVe siècle, Jean Gélin d'Epiez, à cause de ses longs et



valeureux services au château de Vaucouleurs et ailleurs, mérita, comme nous le verrons dans la deuxième partie de cette notice, d'être anobli par Charles VII.

Charles Uriot, veuf d'Anne-Françoise Ragot, fils de Charles Uriot et d'Anne Thouvenin d'Epiez,, devint garde du corps de S. A. de Lorraine à Nancy, et c'est en cette qualité que le 6 juin 1711, devant le tabellion général de cette ville, il signe son contrat de mariage avec Louise Dutrelle, veuve de Jean de Marasse, capitaine d'une compagnie de cuirassiers pour le service de S. A. Electorale de Bavière. Il mourut à Epiez le 28 mars 1748, âgé de 81 ans (*Arch. de la Meuse :* B. Sect. jud. Epiez).

Sous Louis XV surtout, l'institution de la milice enleva beaucoup d'hommes pour les guerres de la succession d'Autriche et de Sept ans. On cite alors d'Epiez Claude Rive dit La Croix, soldat le 13 décembre 1749 au régiment de Monaco, et le 27 février 1751 à celui de Belzunce. Le 2 mai 1762, est nommé Nicolas Henriot, caporal au régiment de Bresse, et dont la femme demeure à Epiez, et le 6 mai 1763, il n'est plus que soldat au régiment de Languedoc.

Le 29 janvier 1788, on mentionne Nicolas Varnier d'Epiez, qui, 28 ans auparavant, avait quitté sa femme et ses enfants afin de s'engager dans la milice du roi pour la communauté de Neuville-lez-Vaucouleurs (1), et y était mort depuis plus de 12 ans.

Le milicien, qui revenait après avoir fait ses six années, était libéré entièrement du service militaire et recevait son congé avec un « certificat de privilèges et exemptions ».

3° *Défense de la localité; les châteaux.* — Pendant la féodalité, Epiez fut un peu protégé par son château. Celui-ci, appelé du nom de *tour* au XIVe siècle, était élevé auprès du cimetière. Il ne suffit pas pour défendre en avril 1363 le village d'Epiez contre les Bretons de Vaucouleurs qui mirent le feu aux habitations. Il était alors possédé par Perrin d'Epiez, écuyer, vassal et officier de Robert de Bar.

(1) Neuville-lez-Vaucouleurs : cant. de Vaucouleurs, arr. de Commercy Meuse).



En 1456, cette tour d'Epiez n'était plus qu'une masure qui fut relevée plus tard et qui porta depuis le nom de *vieux château* jusqu'à la Révolution, époque où elle n'était plus qu'une maison de ferme, « tombant en ruines, évaluée 2.000 francs » en 1791.

Un autre château, d'apparence moins guerrière, mais plus habitable et plus étendu, fut construit, au XVIe siècle, entre le cimetière et la rue du Morvaux, par François du Mesnil, seigneur d'Epiez : mais la guerre de Trente ans et l'abandon qu'en firent alors ses propriétaires le réduisirent à un fâcheux état. Il dut être réparé par le sieur de l'Ecluse, son nouveau possesseur; puis il fut vendu avec ses vastes dépendances agricoles sous la Révolution à divers acquéreurs, divisé et transformé en plusieurs maisons de culture. — En 1791, on l'estimait 2.000 francs non compris une habitation en ruines avec ses dépendances évaluée 1.500 francs.

CHAPITRE XI

Affaires diverses.

1° *Voies de communication.* — Une simple voie romaine ou *diverticulum*, de Maxey à Naix (1), traversait le territoire d'Epiez du S.-E. au N.-O. Le lieu-dit des *Voies Ferrées* en conserve le souvenir.

Les habitants d'Epiez, sans avoir l'avantage de posséder de routes importantes sur leur finage, durent, au XVIIIe siècle, consacrer de nombreuses corvées aux grandes voies des environs. Ils ont gardé la mémoire des pénibles et longs travaux qu'ils furent obligés d'exécuter vers 1772, sur la route d'Orléans (2) à Nancy, entre Rigny-Saint-Martin (3) et Ménillot (4), à *la Vallée des Seignons.*

Les chemins vicinaux, situés sur le territoire. ont une longueur de 5.180 mètres et sont dans un état satisfaisant.

Le principal, qui traverse le village et qui va de Badonvilliers à la route nationale n° 64, est un embranchement du chemin d'intérêt commun de Vouthon-Bas à Ménil-la-Horgne (5), n° 68. L'autre conduit à Amanty.

Les autres voies ne sont que des chemins d'exploitation des champs et des bois.

(1) Naix : cant. de Ligny-en-Barrois, arr. de Bar-le-Duc (Meuse).
(2) Orléans : ch.-l. de dép. (Loiret).
(3) Rigny-Saint-Martin : cant. de Vaucouleurs, arr. de Commercy (Meuse).
(4) Ménillot : cant. de Toul-Sud, arr. de Toul (Meurthe-et-Moselle).
(5) Ménil-la-Horgne : cant. de Void, arr. de Commercy (Meuse).



2° *Agriculture.* — La majeure partie des habitants se livre à la culture. Les principaux produits sont le vin, les céréales, les pommes de terre et les betteraves que donne avec parcimonie un sol généralement peu fertile.

Le chanvre n'est plus cultivé depuis 1873 environ.

La vigne elle-même, qui fut autrefois et pendant des siècles une source de richesses, dépérit rapidement et elle finira par disparaître du finage, car les maladies du vignoble et les gelées presque continuelles ne permettent plus que rarement des récoltes médiocres en qualité et en quantité.

Il y a très peu de prairies naturelles, à cause du petit nombre et du faible débit des sources.

L'abandon de la culture a augmenté considérablement l'étendue des friches et fait baisser énormément la valeur des biens-fonds.

L'assolement triennal est le seul pratiqué. On ne laisse plus de champs en jachère.

Autrefois, et jusque dans les premières années du XIX[e] siècle l'ouverture de la moisson était fixée par un arrêté des magistrats de la communauté. Le juge en garde de la terre et seigneurie d'Epiez, en agréant la nomination des pauliers pour la levée des dîmes, nommait deux laboureurs experts, chargés de faire la visite des champs, et sur leur rapport (11 août 1713), déterminait l'époque de la moisson ainsi que les cantons qui devaient être successivement faucillés. Il choisissait ordinairement les pauliers jurés pour faire la visite de la contrée des céréales *en delà des bois*, près Badonvilliers, et fixer le jour de l'ouverture de la moisson, et quand il ne le faisait pas, les deux maires et les deux syndics de Badonvilliers venaient le prier, lui ou le maire (4 août 1758), d'en ordonner l'expertise et d'y indiquer la date du faucillage, qui devait être ensuite publiée à Badonvilliers avec le procès-verbal de visite, pour empêcher d'y moissonner avant la maturité, à cause du tort ainsi causé aux décimateurs et aux propriétaires voisins.

Les contraventions à ces arrêtés et règlements étaient punies d'amendes sur le rapport des pauliers et bangards.

Toutefois, il était permis à chacun, avant la date fixée, de

fauciller par ménage un jour de terre pour les besoins de la maison, mais pas davantage.

Les seigneurs avaient le droit de commencer leur moisson un jour avant les laboureurs, et même d'exiger alors de ceux-ci une journée de travail gratuit ou de prestation.

A partir du jour où les raisins commençaient à « mêler » jusqu'à la récolte, on mettait « les vendanges en ban ». Depuis lors il était interdit d'entrer dans les vignes, même dans les siennes, sinon le jeudi de chaque semaine (13 septembre 1711), et seulement les chefs de famille, après avoir prévenu le bangard, et sans faire de tort à autrui, sous peine de 3 livres d'amende. On choisissait aussi dès le début de septembre « un bangard des vignes », auquel on faisait prix (13 septembre 1711), de 3 sols par jour de vigne.

Les habitants et les représentants des seigneurs choisissaient (12 octobre 1713) deux particuliers qui prêtaient le serment de faire consciencieusement la visite des vignes, et sur leur rapport, on fixait la date de l'ouverture des vendanges, un jour plus tôt pour les seigneurs, le curé et ceux qui avaient le droit de vendanger avec eux, et le lendemain ordinairement pour tous les autres, à supposer que le temps pour les uns et les autres fût convenable, sinon le ban d'ouverture était remis jusqu'au premier beau jour, et le tout sous peine d'amende pour les contrevenants.

Les seigneurs prenaient aussi pour leur vendange un jour de prestation gratuite sur les habitants; mais, à la fin du XVIII[e] siècle, quand le procès avec les seigneurs eut pris une tournure favorable, ceux-là refusèrent d'acquitter cette corvée.

Ainsi, le 16 octobre 1785, M. Clément, de Vaucouleurs, amodiateur de la terre d'Epiez, s'étant présenté au greffe de ce lieu pour prendre acte de la demande qu'il avait faite aux maire, syndics et principaux habitants de lui faire un rôle de tous les contribuables d'Epiez, afin de prendre son jour de prestation pour les vendanges, il lui fut répondu que l'on ne donnerait au seigneur ni à un autre pour lui aucun rôle ni de jour de prestation ni aucun autre droit qu'au préalable le seigneur n'eût fait la preuve de ses droits.

Comme il n'y avait qu'un pressoir à Epiez et que tous, même les étrangers, étaient tenus d'y faire pressurer leurs raisins, il arrivait souvent, pour éviter les difficultés qui pouvaient résulter du trop grand concours des habitants et forains au pressoir, que, sur l'agrément du décimateur et des communautés, le maire faisait tirer au sort les noms de ceux qui avaient à pressurer, et défense était publiée de troubler l'ordre de ce tirage au sort, sous certaines peines déterminées, sans déroger au droit du curé qui pouvait toujours s'y présenter quand il le jugeait à propos (12 octobre 1772), en prévenant les pressailliers douze heures à l'avance.

La garde des troupeaux se faisait par traité.

On employait autrefois plus de chevaux qu'aujourd'hui. En 1749, un cultivateur peu aisé n'avait pas moins de 5 chevaux.

Chaque année, sur la demande des habitants et du procureur fiscal, le juge ou le maire mettait « en deffences et en embanny » (16 juillet 1758), un ou deux cantons du finage pour y faire paître exclusivement les bêtes de trait, ordinairement depuis le 8 septembre jusqu'à la Saint-Remy suivante, sous les peines de 3 livres d'amende pour chaque bande ou troupeau particulier et de 10 livres pour le troupeau communal qui serait surpris dans l' « embanny ».

La Coutume du Bailliage de Chaumont défendait expressément aux pâtres et aux particuliers de faire paître les chèvres et brebis avec le gros bétail dans les bois, et comme on y contrevenait, le procureur fiscal (2 juin 1725) en rappelait l'observation dans un arrêté sous peine de 3 livres d'amende.

Lorsque les glands étaient en abondance, on procédait à la visite des chênes (9 novembre 1713) pour savoir s'ils suffiraient à la nourriture des porcs indigènes et difforains. Sur le rapport des experts nommés et assermentés alors à cet effet, on fixait à 3 le nombre des animaux que pourrait envoyer chacun des habitants, à 30 sols par tête la rétribution du pâtre; et à 4 livres celle qu'il percevrait sur chacun des porcs étrangers, non compris la garde et le logement. Les porcs étrangers pour lesquels leurs propriétaires ne voudraient pas payer seraient saisis et vendus; la moitié du prix en serait remise à l'admo-

diateur des seigneurs du lieu pour en rendre compte à qui de droit, et l'autre moitié aux syndics d'Epiez pour être employée aux affaires les plus urgentes de la localité.

Quant à la garde des porcs pour le temps de la glandée, elle avait été prise, le 22 octobre 1713, par Joseph Técherot, pâtre du lieu, à raison de 4 sous par tête.

Le 2 février 1785, Sébastien Jacquemart s'engage comme berger pour un an, à dater de ce jour.

Il recevra 7 quartes (17¹ 83) de seigle et autant d'orge bien vannés, par vache ou bœuf, et la moitié par veau; 8 sols par tête blanche (mouton) et moitié par agneau; 12 sols par chèvre en fournissant le reproducteur, et 8 seulement sans cette fourniture; 2 sols chaque mois par porc; un bouchot de chanvre mâle et un de chanvre femelle de tous ceux qui auront des bêtes de deux espèces et qui sèment du chanvre, et ceux qui n'en sèment point donneront 3 sols par bouchot. Il lui sera donné 8 déjan (*sic*) pendant l'année; il sera responsable des dommages, amendes et pertes provenant de sa faute, sauf en cas de loup où il rapportera l'agarille (1).

3° *Commerce.* — La situation d'Epiez dans une vallée écartée des grandes voies de communication a presque toujours rendu ce village tributaire des commerçants étrangers.

Nous ne trouvons à signaler sous ce rapport que ceci :

Le 5 février 1755, François Colombé, habitant d'Epiez et cabaretier, prête en pleine assemblée le serment requis pour exercer le droit de jauge dans la partie barroise du village. Les acheteurs et vendeurs payeront au jaugeur 2 sols par pièce de 4 mesures (179¹55).

Le 3 mars 1755, lui et son confrère, François Signac, aussi cabaretier à Epiez, sont requis par le procureur fiscal, devant le maire François Laratte, d'avoir à se présenter au greffe pour fixer la taxe du vin qu'ils ont toujours vendu sans autorisation jusqu'alors, et pour être installés en qualité de cabaretiers audit lieu d'Epiez selon l'usage commun de toutes les justices. Le pot de vin (2¹316) mesure de Gondrecourt, sera vendu

(1) Agarille : restes d'un animal dévoré en partie.

10 sols à ceux qui viendront le boire à la bouteille et 12 sols aux étrangers et passants qui leur feront mettre la nappe, à charge de se munir de mesures bien étalonnées. Le maire, du consentement du procureur fiscal, leur permet de pendre un bouchon au-dessus de leur porte pour servir d'indication aux passants, et à la condition d'exécuter les ordonnances du souverain concernant les cabaretiers et de se conformer aux taxes et règlements de police que feront les maires à chaque mutation et changement du prix du vin.

Claude-Joseph Uriot est cité le 22 septembre 1764 comme marchand établi à La Haye (Hollande). Il était fils de Charles Uriot d'Epiez, garde du corps de S. A. de Lorraine (*Arch. de la Meuse* : B. Sect. jud. Maxey-sur-Vaise, Reg. 46, f°s 38-39).

4° *Industrie.* — Deux moulins existaient autrefois sur le territoire d'Epiez : l'un appartenant au seigneur principal, situé sur le ruisseau, en face de la cure, immédiatement au-dessus du chemin de Maxey, contre le pont du *Moulin*, et l'autre, dépendant du prieuré ou ermitage de Brois, près de la source du ruisseau de ce nom.

Le moulin d'Epiez, avec la pièce de travail, comportait une chambre à l'entrée, une autre servant de poêle, une autre petite par devant, un grenier et une écurie.

Claude Gerdot y était « musnier » en 1692. Nicolas Bertrand l'était de 1727 à 1730 au moins, et devait payer au terme de Pâques 105 francs barrois entre les mains de l'admodiateur. Après lui viennent Jean Chardet, veuf de Catherine Paquis, cité le 29 avril 1743 ; puis Etienne Bourguignon, mentionné du 5 août 1745 au 27 avril 1748, époque vers laquelle il cesse; François Métrop, décédé le 24 octobre 1752 ; et Hubert Saleur, censitaire du moulin et demeurant à Burey-en-Vaux, cité le 9 janvier 1758 et le 9 avril 1759, date à laquelle il avait déjà quitté ses meules. Dès lors, on ne trouve plus de mention de ce moulin qui a dû être abandonné et démoli avant la Révolution.

Le moulin de Brois construit vers 1750 avait pour meuniers, le 9 mai 1750, Jean-Baptiste Després, Jean Husson les 20 mai 1751 et 13 mars 1755, et le 15 mai 1768, devant Jean-Louis Vivenot, notaire à Vaucouleurs, moyennant un loyer annuel de

33 livres de Lorraine et pour une durée de 2 ans, Marguerite Husson, veuve de Jean-Baptiste Després, meunier à Amanty, et usufruitière pour moitié des revenus du moulin de Brois, rétrocède l'exploitation dudit moulin à Claude Husson, meunier en ladite usine (*Arch. de la Meuse* : C. Contr. de Vaucouleurs Reg. 42, 5° 8 v°, e, 8).

Ce Claude Husson est encore cité le 21 février 1769.

Sous la Révolution, ce moulin était occupé par Claude Roussel.

En 1807, M. Bonvié l'acquit et le démolit à cause de son trop faible rapport.

Ces deux usines, mues par des cours d'eau d'un débit faible et intermittent, surtout en été au moins pour celui d'Epiez, ne pouvaient suffire à la consommation du pays et elles ont dû être abandonnées. Elles figurent toutes les deux sur la carte de Cassini de 1744.

Claude Rive, demeurant à Epiez, obtenait, le 14 octobre 1731, sa vie durant, une commission de distillateur d'eau-de-vie pour les localités de Maxey-sur-Vaise, Epiez et Amanty, et signée par Elisabeth-Charlotte d'Orléans, duchesse douairière de Lorraine.

François André est mentionné comme huilier en 1751; Claude-François Coquard, laboureur à Epiez, le fut après lui vers 1758.

Il est remplacé peu après par Gervais Coquard, cité le 21 février 1760.

Nicolas Lanel, teinturier à Epiez, est nommé le 22 décembre 1762.

5° *Mesures locales anciennes.* — Ces mesures étant déjà décrites dans les histoires locales de la région, nous ne signalerons, à cause de sa différence d'avec celles des localités avoisinantes, que la mesure suivante : le jour, d'une surface de 21 ares 64 centiares.

Toutefois, le jour de Lorraine de 20 ares 44 centiares, était encore plus souvent employé.

6° *Statistiques diverses.*

A. — **Surface du territoire (1888), en vue des affectations ci-après**

1. Céréales et autres farineux alimentaires	228ha	»
2. Cultures potagères	1	05
3. Prairies naturelles	6	»
4. Prairies artificielles	28	»
5. Vignes	25	»
6. Bois et forêts	316	73
7. Landes, friches, etc.	92	81

Surface totale : 818ha, 91a, 60ca.

B. — **Population.**

ANNÉES.	POPULATION.	MAISONS.	FEUX.
1732	»	»	45
1735	»	»	28 français
1790	39 citoyens actifs	»	»
1791	216	»	»
1803	»	»	66 chefs de ménage
1850	266	79	79
1860	241	74	74
1870	211	73	71
1875	190	72	72
1881	175	72	75
1886	165	68	71
1891	160	62	66
1896	139	»	»
1901	133	»	»
1906	117	»	»

La décroissance de la population a pour causes le petit nombre des naissances et l'abandon d'une culture peu rémunératrice et accablée d'impôts pour les villes et les places administratives.

CHAPITRE XII

Vie privée. — Usages.

Comme ce qui concerne cet article est déjà rapporté dans les monographies locales de la région, il est inutile de faire des répétitions, puisque les usages et détails de la vie privée à Epiez ne diffèrent pas de ceux des villages voisins. Nous nous contenterons de reproduire aux preuves deux inventaires du XVIII[e] siècle, l'un d'un bourgeois aisé, et l'autre d'un pauvre laboureur, pour servir de termes de comparaison avec les inventaires mobiliers de nos jours.

Le patois, qui n'est qu'une des nombreuses variétés du verbe lorrain, est généralement employé. D'ailleurs il diffère peu du français et comme il n'est guère usité par les enfants et jeunes gens, il finira par disparaître sans qu'on y gagne au change, le français usuel devenant de plus en plus grossier et trivial.



CHAPITRE XIII

Archéologie.

1° *Antiquités*. — « On voyait, sur le territoire de ce petit village situé à peu de distance de la voie romaine de *Marceïum-supra-Vesiam* (Maxey-sur-Vaise) à *Nasium* (Naix-aux-Forges) — une contrée en a même gardé le nom caractéristique de *Voies ferrées*, — des vestiges remarquables d'antiquités.

« En 1840, j'ai découvert, sur le revers du coteau allant à Burey-en-Vaux, des traces de substructions antiques, ainsi que dans la partie au-dessous du village, sur le chemin de Maxey-sur-Vaise.

« En 1810, une femme d'Epiez, en cultivant sa vigne, a trouvé un petit vase en terre, rempli de pièces d'argent aux effigies de plusieurs empereurs romains.

« A un kilomètre et demi du village, sur le bord de la voie qui nous occupe, et près du bois, se voit encore debout une énorme pierre (1840). Autrefois, il y en avait une douzaine qui, au dire des anciens habitants, formaient une enceinte circulaire. En 1830, j'en ai encore compté trois; mais les particuliers, dans les propriétés desquels elles se trouvaient, les ont enlevées pour les employer à leur service. Quelques années avant 1830, en les déblayant pour les enlever, on avait trouvé près de l'une d'elles trois cercueils en pierre de taille.

« Ce monument druidique s'appelait la *Pierre des Poirons* ».

(Recherches sur plusieurs voies romaines partant de Nasium, *Mém. de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*, année 1873, p. 254, par le comte Hippolyte de Widranges).

Il y a quelques années (1882) on a découvert, au lieu appelé du nom suggestif de la *Bosse*, la cuisine et les fondations d'une grande maison qui paraît avoir été une ferme gallo-romaine.

Au-dessus du village, à droite et à gauche du chemin de Badonvilliers, on retrouve parfois des emplacements de maisons d'habitation, pierres de foyer noircies par le feu, un peu au-dessous du sol actuel, et principalement dans la Mause. Ces maisons ont été abandonnées probablement lors des guerres du XIVe ou du XVe siècle, mais au plus tard sous celle de Trente Ans.

Au XIXe siècle, sous la grange de la maison Geoffroy-Féry, rue du Morvaux, on a découvert une cave ou souterrain voûté, en bon état, mais plein d'eau, à cause de sa profondeur au-dessous du sol actuel.

2° *Châteaux*. — I. CHATEAU BARROIS OU LORRAIN. — Le château primitif, ou « tour » d'Epiez, habité par l'écuyer Perrin d'Epiez et sa famille, et ensuite par Jean I de Verrières, son gendre, était situé en dessous du cimetière actuel. Il était déjà en ruines en 1456, et en 1487 on n'en citait plus que « l'emplastie » ou emplacement.

Comme en 1504 Guillaume d'Ourches parle de sa « forte maison dudit Espiez », on en pourrait conclure qu'elle avait été rebâtie récemment par lui, et cependant elle ne paraît plus exister du temps de Claude I et II de Verrières.

Cette construction avait dû être relevée depuis pour servir de maison de culture, car le 22 juin 1779, les sieurs de Laigle et de Noiseville en prirent possession, « muny des clef de toutes les chambres, Cave, Granje, Grenier et autres bâtiment ». Après avoir servi de ferme sous le nom de *Petit Château* à M. Lemoine, *archiviste-historiographe* (1), à Epiez, elle fut

(1) Ce M. Lemoine est-il l'archiviste qui a rédigé l'Inventaire des Archives du chapitre de la Cathédrale de Toul et la *Diplomatique pratique*? Par suite de circonstances inconnues, il vint s'établir comme fermier à Epiez et y mourut.

vendue le 14 mai 1795 comme bien national pour 16.000 francs. Une maison de cultivateur l'a remplacée depuis.

Elle était située sur la partie barroise ou lorraine d'Epiez.

« Sur son emplacement (1850), on remarque les fondements d'une tour ronde de 3 à 4 mètres de diamètre, ainsi que de deux petits bâtiments carrés, un de chaque côté. La tradition rapporte qu'il y avait là un carcan et que c'était là le lieu où l'on mettait à exécution les arrêts de justice ». (*Notice manuscrite sur Epiez* par M. Bonnabelle).

D'ailleurs, lors de la vente du 14 mai 1795, figure l'adjudication de 3 tourelles et d'un petit cachot dépendant du château d'Epiez, et de plus on sait qu'il y avait (1644) un signe patibulaire ou potence et un pilori muni d'un carcan, placés sans doute près du château du seigneur haut justicier.

II. Chateau champenois ou français. — Cet édifice semble avoir été élevé par François du Mesnil, seigneur d'Epiez, vers 1574, plutôt que par son gendre Léonard de Chaumont, un peu au-dessus de l'autre château, entre le cimetière et la rue du Morvaux sur la partie champenoise d'Epiez.

Il se composait d'un corps de logis rectangulaire flanqué aux angles de quatre tours carrées. L'entrée principale, placée au milieu, du côté du midi, était, paraît-il, précédée d'un vestibule couvert, avec un perron en pierre auquel on accédait des deux côtés par quelques marches ; de là, on pénétrait dans la maison par un corridor conduisant de la cour d'entrée au parterre, corridor où se trouvait l'escalier communiquant aux étages supérieurs et éclairé par une fenêtre à 48 carreaux.

Le rez-de-chaussée comprenait une cuisine et un poêle situés au nord, un cellier près du poêle, une petite cave, une petite chambre à droite du poêle et deux grandes au midi.

Autour de la maison, à la hauteur du 1er étage, courait un cordon ou corniche de pierre. Au-dessus du rez-de-chaussée, se trouvaient 4 grandes chambres avec cheminées et plafond en bois.

Plus haut s'étendait un vaste grenier. Les quatre tours renfermaient aussi chacune deux chambres superposées.

Derrière le corps de logis se trouvait un parterre d'où l'on montait par un escalier de trois marches en bois à un verger et



à un jardin joignant l'église, le tout d'une contenance de 3 journaux et clos de murs couverts de tuiles (1644) et en 1733 entouré seulement de palis et d'épines. — Contre la tour S.-E. étaient le pressoir seigneurial, un petit bâtiment renfermant deux chambres, et non loin de là le colombier.

Contre la tour S.-O. étaient la bûcherie, la chambre à four, deux autres chambres, puis la porcherie, un poulailler, les granges et greniers, les écuries des chevaux et des vaches, la bergerie, une autre écurie avec greniers, le tout le long de la rue du Morvaux et donnant dans la cour intérieure où l'on pénétrait par une grande porte cochère débouchant sur la grand' rue, et qui devait, probablement encore en 1644, être flanquée à droite et à gauche des deux autres tours dont il est question dans le dénombrement de 1644.

Etant resté inhabité par les seigneurs depuis 1634 environ, et étant devenu la demeure des fermiers qui n'y faisaient point de réparations, ce manoir avait subi de graves dégradations auxquelles dut remédier le sieur de l'Ecluse, après en avoir fait faire la visite, d'accord avec l'ancien admodiateur de la seigneurie, les 30 mai et 1er juin 1733, par deux maçons et deux charpentiers d'Epiez et d'Amanty, qui estimèrent le montant des réparations nécessaires à la somme approximative de 2.623 livres de France.

La tour S.-O. du château fut louée depuis à Louis Rive dit la Croix et à Marguerite Dagerot, sa femme, auxquels le procureur fiscal faisait réclamer en septembre 1771 la somme de 56 livres pour les années 1768-1771 restées impayées.

Sous la Révolution, ce château, faisant partie des biens des fils et héritiers Le Paige de Noiseville, fut confisqué, comme l'autre manoir voisin, par l'Etat, et vendu en quatre lots le 14 mai 1795 à plusieurs acquéreurs pour la somme totale de 16.825 livres, et dès lors il a subi divers changements notables qui l'ont converti en maisons agricoles et autres.

Dans une partie non modifiée de cet édifice, appartenant en 1900 à M. Mourot-Thévaux d'Epiez, les murs sont d'une solidité surprenante. Au 1er étage, se voient encore des clous de cuivre qui servaient à fixer les tapisseries des chambres.

DEUXIÈME PARTIE

LES COMMUNAUTÉS

CHAPITRE PREMIER

Epiez avant 1789.

Incendie d'Epiez par les Bretons de Vaucouleurs (1363). — Anoblissement de Jean Gélin d'Epiez (1441). Sa descendance. — Procès au sujet du bois des Hazottes (1556-1561). — Abandon du village (1635-1644 environ). — Procès avec les seigneurs (xviiie siècle).

Le village d'Epiez remonte à une époque reculée, comme le prouvent les vestiges d'antiquités trouvés sur son territoire.

Cependant le premier document écrit n'en mentionne le nom qu'en 1242.

« Un titre latin du mois de février 1241 (1242 n. s.), écrit sur parchemin, qui a perdu son sceau, porte donation à l'église et à l'abbaye des Vaux[1], par devant Milon, doyen de la chrétienté de Gondrecourt, par Étienne de Mont, pour avoir lieu après sa mort, de tout ce qui lui appartenait à titre héréditaire

(1) Vaux-en-Ornois : ancienne abbaye sur le ban de Saint-Joire, cant. de Gondrecourt, arr. de Commercy (Meuse).



ou pouvait lui appartenir, tant en terres que prés, au finage de Champougny, sans y rien réserver pour lui et pour ses héritiers, ajoutant que lors de la confection du titre de cette donation, il avait déjà mis l'abbaye en possession de ce qu'il avait à Maxey et à *Epiez*, et qu'elle avait été de même mise en possession de sa part d'un pré situé sous Bras[1] » (*Arch. de la Meuse :* H, Cartulaire des Vaux-en-Ornois, f° 361).

Le 1er octobre 1349, Etienne de Neuville, chanoine de l'église collégiale de Vaucouleurs, lègue par son testament « à saint Poul d'Espieix... pour l'euvre douze deniers ». (*Ibid.* H, collégiale de Vaucouleurs).

Le 16 mars 1351, le prêtre Vivien de Neuville donne, dans ses dernières volontés, « à saint Pou(l) d'Espieiz » pour son église, la somme de deux sols (*Ibid. loc. cit.*, T. 9).

En 1363, la guerre s'étant déclarée entre le comte de Vaudémont, et le duc de Lorraine que soutenaient le duc de Bar et les évêques de Metz, Toul et Verdun, la garnison de Vaucouleurs, commandée par Mèneduc et composée de Bretons au service d'Henri de Vaudémont, se livra à d'affreux désordres qu'elle étendit fort loin dans le duché de Bar : Epiez fut alors brûlé par les Bretons (avril 1363).

Le prévôt de Gondrecourt rapporte cet incendie en ces termes : « D'Espiez qui estoit (imposé) à 10 francs, il n'y avoit en la ville (village) qu'une rue mouvant (appartenant à) monsignour (le duc de Bar) qui fut arse (brûlée) par les Bretons, et n'y at d'icelui lieu que 4 hommes qui n'ont rentes » (*Arch. de la Meuse* : B. 1419, f° 56 r°).

Un souvenir des pillages qui eurent lieu aussi à cette époque : « Li prévos (de Gondrecourt) fut à Espiex à 2 jours devant la Saint Jehan (22 juin 1364); avec luy les sergens, contre Jehan de Farnoncourt (Vernancourt), qui tenoit pris les chevaulz (de) Poiresson de la Vaul, pour Girart de Chastelz et pour un homme de Mauvaige, homme de Monsignour (le duc de Bar), qu'il tenoit pris et l'avoit pris à Rosères (en-Blois) où il avoit

(1) Bras : ancien village détruit, près de Montbras, cant. de Vaucouleurs, arr. de Commercy (Meuse).



dépourté les bestes (de) Baugelot et aultres de Marcey (sur-Vaise). Despenz pour 2 jours... » (*Arch. de la Meuse :* B. 1420, f° 32 r°).

Par son testament en date du 9 mai 1390, Thirielz dit la Fileire d'Espiex lègue à la collégiale Notre-Dame de Vaucouleurs une rente annuelle de deux gros d'argent, pour acquitter deux messes à célébrer dans l'église de ladite collégiale, la première, le jour anniversaire de sa mort et l'autre six mois après. Cette rente devait se lever sur divers héritages, entre autres sur un champ sis au ban d'Epiez, au lieu-dit au Forbiet (Furbout), entre Demengot dou Terme et Jehan Lorent, tous deux d'Epiez (*Ibid.* H. Collég. de Vaucouleurs, Y, 18).

Un individu d'Epiez est cité en 1399 à l'occasion d'amendes et de taxes judiciaires perçues par le prévôt de Gondrecourt :

« A Thouvenin le Cabrier (chevrier) d'Espieiz, pour ung appel dont il est cheut contre messire Colart de Fou (seigneur de Maxey-sur-Vaise). At monseigneur (le duc) quitté par ses lettres données le 7e jour de Jung l'an 1399. La mointre vault 30 deniers ». (*Arch. de la Meuse :* B. 1428).

Par son testament fait le 26 octobre 1423, en présence d'Étienne Loydel, prêtre, curé de Poissons (1), et garde du sceau de la prévôté de Vaucouleurs, Garrin Erart, bourgeois dudit Vaucouleurs, fait le legs d'un gros à l'église de « saint Pol d'Espiey pour l'euvre d'icelle ».(*Ibid.* H, Collégiale de Vaucouleurs).

Vers cette époque, sous les ordres de Robert de Baudricourt, capitaine et gouverneur des ville et château de Vaucouleurs pour le roi de France, se trouvait un homme d'armes, Jean Gélin, natif d'Epiez. Il y servait fort probablement lors du séjour que fit en cette ville notre héroïne Jeanne d'Arc et des entrevues qu'elle eut avec le gouverneur pour le décider à l'envoyer au secours d'Orléans.

Plus tard il fit plusieurs campagnes et enfin il se trouvait à Châlons-sur-Marne (2) quand y passa Charles VII en mars 1441. Il en profita pour lui demander des lettres de noblesse en

(1) Poissons : ch.-l. de cant., arr. de Wassy (Hte-Marne).
(2) Châlons-sur-Marne : ch.-l. de dép. (Marne).

récompense de ses services militaires, ce que le roi lui octroya.

Il se retira dans la suite à Saint-Urbain (Haute-Marne) où il se maria et mourut, ayant toujours été considéré comme noble depuis son anoblissement. De son mariage naquit un fils, Pierron Gélin d'Epiez, qui s'unit à une nommée Jeannette, et qui demeura aussi à Saint-Urbain. Sa femme étant morte après lui avoir donné un fils du nom de Jean, il prit une nouvelle épouse. Etant devenue veuve peu après, cette marâtre de Jean Pierron dit Gélin, pour contrarier celui-ci et lui nuire, déchira en deux morceaux les lettres de noblesse accordées à Jean d'Epiez son grand-père, et détacha le sceau. En 1485, elle était remariée à Jean Rogier de Sorcy (1).

Jean Pierron dit Gélin demeurait alors à Dagonville (2), prévôté de Bar, où il avait épousé Colette, fille de Didier Haraucourt de Lignières (3).

Pour rentrer dans ses droits de noblesse et prouver la vérité de ses déclarations, le jeudi 27 octobre 1485, il se présenta devant Robert Bodmays, licencié ès lois, lieutenant général de noble homme Philbert de Stainville, conseiller et bailli du duc de Bar et de Lorraine, exhiba les deux morceaux et le sceau des lettres de noblesse de son aïeul, donna le détail de son ascendance, et fit parler ses trois témoins, Jean Raymont d'Epiez, âgé d'environ 70 ans, Thévenin Misson et Louis Le Gentilhomme, tous deux de Vaucouleurs, âgés environ, le premier, de 72 ans, et le second, de 65 ans. Ceux-ci déclarèrent et affirmèrent sous la foi du serment qu'ils avaient bien vu et connu Jean d'Epiez dit Gélin, lequel fut homme d'armes toute sa vie, suivit la carrière militaire et, pendant sa jeunesse, demeura longtemps à Vaucouleurs; qu'ensuite il se maria à Saint-Urbain où il demeura jusqu'à sa mort, et que depuis 40 ou 45 ans qu'il obtint sa noblesse, il fut toujours tenu et réputé noble; que de son mariage il eut Pierron qui fut aussi considéré comme noble pendant toute sa vie, et que dudit

(1) Sorcy : cant. de Void, arr. de Commercy (Meuse).
(2) Dagonville : cant. et arr. de Commercy (Meuse).
(3) Lignières : cant. de Pierrefitte, arr. de Commercy (Meuse).

défunt Pierron et de feue Jeannette sa femme, était issu Jean Pierron dit Gélin, l'exposant.

Le magistrat ainsi édifié sur la vérité de ces faits fit transcrire, pour en éviter la destruction, les lettres de noblesse lacérées et déclara noble ledit Jean Gélin. « Nous..... icelluy Jehan Gélin, à présent demeurant à Dagonville, prévosté de Bar, avons déclaré et par ces présentes déclarons noble pour par luy jouir... à condition de servir dans les armées du roy ». *Arch. de Meurthe-et-Moselle :* B. 364, f° cciij v° et cciv r° et v°).

La postérité de Jean Gélin, s'il en eut, ne nous est pas connue.

« Dès avant 1556, les habitants d'Epiez jouissaient de temps immémorial, en plein droit de communaux, d'usage et pâturage, d'une contrée de bois nommée les Hazottes, située sur le territoire d'Epiez, tenant d'une part au grand chemin d'Epiez à Gondrecourt, d'autre aux haies d'Amanty et d'autre aux terres labourables d'Epiez.

« Alors Claude de Verrières et Guy de Tornes étaient seigneurs d'Epiez, et en cette qualité les habitants leur payaient une redevance annuelle de 40 francs barrois.

« En avril 1556, les habitants d'Epiez s'étaient pourvus, au bailliage et siège présidial de Chaumont-en-Bassigny, en règlement des bois dont il s'agit. Les habitants se plaignaient de ce que les seigneurs, qui avaient leurs bois seigneuriaux à part de la contrée des Hazottes, faisaient journellement couper les bois de cette contrée, les mettaient en cordes, et en disposaient en si grande quantité, que bientôt la totalité du bois des Hazottes serait dépeuplée, ruinée et détruite s'il n'y était pourvu.

« Ils se plaignaient encore que les seigneurs définageaient et transportaient la meilleure partie de ces bois; ils demandaient en conséquence, pour la conservation du bois communal des Hazottes qu'il fût dit :

« Qu'ils prendraient le bois mort gisant par terre, et une fois ce bois usé et consommé, le mort bois qui se trouverait dans la contrée litigieuse, et qu'ils en useraient au reste comme bons pères de famille, à la charge réciproquement par les sei-



gneurs de n'en point mésuser de leur côté : sur le fondement surtout que cette contrée de bois appartenait aux habitants, à titre de partage fait contre leurs seigneurs.

« C'est pourquoi ils concluaient à ce qu'il fût fait un règlement tel que le bois des Hazottes fût à toujours durable et conservé pour servir aux droits et possession de la communauté avec défense aux seigneurs d'y faire choses préjudiciables et selon la comportance desdits bois, nombre, qualité et nécessité des parties selon les arrêts en pareil cas intervenus pour jouir par les parties et par chacune d'elles en son égard, la substance dudit bois sauve, à laquelle fin seraient commis gens connaissants, pour visiter, arpenter, et rapporter les quantités, qualités, essence, nature et état des bois en question et en faire rapport, suivant lequel le règlement serait fait comme de raison.

« Les seigneurs se défendaient en disant :

« 1° Que la contrée du bois des Hazottes leur appartenait en tous droits de propriété et justice, en ayant joui de temps immémorial;

« 2° Qu'il était faux qu'il y ait eu partage de bois entre eux et la communauté, et que, dans le fait ne s'en trouvait aucun ;

« 3° Que les Hazottes n'avaient jamais été dites usagères ni distraites d'usage, mais avaient toujours été et étaient propres banaux et de défense à eux seigneurs d'Epiez ;

« 4° Que l'usage duquel ils convenaient que la communauté avait droit provenait d'une concession qu'ils lui avaient faite en simples termes d'usage pour en user comme bons pères de famille ;

« 5° Qu'ils acceptaient l'aveu fait par la communauté qu'elle leur devait une redevance annuelle, pour son usage au bois des Hazottes, d'une somme de 40 francs barrois.

« C'est pourquoi ils requéraient qu'il fût dit que les habitants useraient du bois dont il s'agit en bons pères de famille, et, pour ce faire, qu'ils y prendraient le bois mort et gisant par terre, sans pouvoir prendre autre manière de bois vif tant et si longtemps que le bois mort suffirait ; qu'après la consommation du bois mort, ils y prendraient le mort bois par marque et délivrance des seigneurs ou de leurs officiers, ou qui leur serait

destiné tant pour leurs affouages que pour leurs bâtiments; leur faisant au reste triage de certaine portion du bois des Hazottes pour leur usage, tel qu'il serait convenu leur être nécessaire, pour le surplus appartenir et être adjugé aux seigneurs pour par ceux-ci enjjouir comme de leur vraie et propre chose; concluant à ce que lesdits bois fussent visités par des gens à ce connaissants qui feraient rapport de leur quantité, qualité et aisance; à ce que, selon ce rapport, triage fût fait à la communauté au lieu qui lui serait commode et de ce qu'il lui en fallait pour sa nécessité : au moyen de quoi, le surplus fût adjugé aux seigneurs comme fonciers et propriétaires pour en user comme de leur propre et vraie chose : consentant à ce que le tiers ou autre quantité qui serait adjugée à la communauté fût clos et fermé aux seigneurs, sans qu'ils pussent en user de quelque manière que ce fût, ni prétendre aucun droit, sinon de seigneurie.

« Après vérification des faits respectivement articulés, enquêtes respectives, production de titres et visite du bois en litige par des prud'hommes par jugement du 31 octobre 1558, sentence définitive fut prononcée le 6 juin 1561, par laquelle la communauté d'Epiez aurait moitié de la contrée du bois des Hazottes pour en user en tous droits d'usage comme bons pères de famille, par marque et délivrance selon les règlements et arrêts du Parlement, laquelle contrée demeurerait close et fermée aux seigneurs d'Epiez, qui ne pourraient à l'avenir en user de quelque manière que ce fût, sinon par seigneurie directe, justice et profit d'icelle.

« Le bailliage présidial de Chaumont adjugea l'autre moitié aux seigneurs déchargée de tous usages envers la communauté et pour leur demeurer en leur qualité de seigneurs d'Epiez comme vrais, seuls justiciers, fonciers et propriétaires directs et utiles de ladite moitié, pour la division desquelles deux moitiés les parties seraient tenues de convenir de gens à ce connaissants, tous règlements, provision ci-devant faits entre elles demeurant nuls et sans effets; il est ordonné que la moitié adjugée à la communauté serait placée le plus commodément possible pour elle, selon les offres que les seigneurs en avaient faites ».

Ce jugement fut rendu par Jean le Génevoys, écuyer, seigneur de Blaigny (1) et de Couvignon (2), conseiller du roi et lieutenant au bailliage et siège présidial de Chaumont-en-Bassigny, en présence, entre autres témoins, d'Antoine Noireteste, de Nicolas Mignon, habitants d'Epiez, et de Claude I de Verrières en personne.

Les communautés d'Epiez en interjetèrent appel bien inutilement (*Arch. de la Meuse* : E. 131).

Le texte intégral de cette sentence est reproduit dans les pièces justificatives d'une notice de Maxey-sur-Vaise.

Nous ajouterons que cette moitié du bois des Hazottes, adjugée aux habitants d'Epiez, est restée depuis, à leur grand déplaisir, leur seul bois communal.

En 1573-1574, lesdits habitants achetèrent le produit de 10 arpents de bois de chauffage (*Arch. de la Meuse* : B. 1486).

Epiez, comme les localités barroises et lorraines, a souvent souffert des guerres. Celle qui s'alluma en 1635 entre Louis XIII et le duc de Lorraine, y porta une telle désolation que ce village fut abandonné pendant plusieurs années, entre autres en 1644, et qu'il ne se releva guère de ses désastres que peu avant 1648. Les emplacements de maisons et autres vestiges que l'on retrouve en bas de la Mause et sur le chemin de Badonvilliers ne doivent pas remonter à une époque plus reculée. Le dénombrement des héritiers de Claude du Mesnil, veuve de Léonard de Chaumont, du 29 juin 1644, dit en propres termes : « Mais à présent il n'y en a aucun (sujet ou habitant) à cause des guerres fort fréquentes qui ont continué depuis dix ans dans les pays de Lorraine et Barrois, *qui ont rendu ledit lieu d'Epiez désert et sans habitation de personne* » (*Arch. de la Meuse* : E. 130).

Le village ne tarda pas à se repeupler lorsque la paix fut revenue, car, en 1648, est cité Gérard Pierrot, curé d'Epiez,

(1) Blaigny ou Blagny-sur-Vingeanne : cant. de Mirebeau, arr. de Dijon (Côte-d'Or).

(2) Couvignon : cant. et arr. de Bar-sur-Aube (Aube).



et s'il y avait alors un curé à Epiez, c'est que la paroisse s'était reconstituée (*Reg. paroiss. de Bar-le-Duc*).

Toutefois les sujets barrois ou lorrains n'y vinrent pas en aussi grand nombre que les habitants champenois ou français. En 1669, les « habitants subjects de Son Altesse (le duc de Lorraine) » étaient seulement les suivants : Claude Thiéry, mayeur et laboureur, Charles Vériot, laboureur, François Varin, manœuvre, et Cuny Marchal, « marchal ferrant » (*Arch. de la Meuse :* B. 1507, 5e cah., f° 22 v°).

En 1634, au contraire, avant l'abandon du village, les sujets barrois étaient de beaucoup les plus nombreux (*Ibid.* G. Cure d'Epiez).

Me Nicolas Lallemand, curé d'Epiez, y était mort « d'une descente », après 26 ans de ministère, le 7 mars 1745, à l'âge de 72 ans. Il était natif d'Harréville-les-Chanteurs (Haute-Marne). Par son testament olographe en date du 3 octobre 1743, il donnait : 1° 7 paires de bichets de grain à prendre à Harréville pour les hôpitaux du Saint-Esprit de Neufchâteau et de Vaucouleurs, afin d'y prier Dieu pour le salut de son âme; 2° ses biens patrimoniaux et mobiliers à ses frère et sœur, Jean Lallemand, laboureur à Harréville, et Marie Lallemand, veuve d'Alexis Lambert, et 3° une maison avec ses dépendances, sise à Harréville, d'une valeur de 200 livres, afin que la rente en fût affectée à la célébration de messes pour le repos de son âme et de celles de ses parents (*Arch. de la Meuse :* C. Contrôle de Pagny-la-Blanche-Côte, reg. 8, f° 22, c. 1, 2, 3).

Lors de sa mort, il avait depuis 10 ans et trois mois à son service une domestique nommée Barbe Habert, âgée alors de 42 ans, et retirée ensuite à Neuville-lez-Vaucouleurs. Celle-ci tenait près d'elle un coffre et une armoire remplis de toute sorte d'effets et objets de valeur, toile, chaudrons, bas noirs, eau-de-vie, etc., qu'elle avait fait voir à plusieurs personnes, à tel point que Jacques Huin, marchand à Maxey-sur-Vaise, en ayant examiné le contenu, lui offrait inutilement mille livres de son armoire.

Les héritiers, instruits de tous ces détails et pensant que ces effets devaient provenir de soustractions frauduleuses faites à

leur frère, en portèrent plainte devant Me Nicolas Le Braconnier, juge en garde de la haute justice d'Epiez. Celui-ci procéda à des informations juridiques les 10 mai, 5 août et 16 septembre 1745.

Etienne Bourguignon, meunier du moulin d'Epiez en face de la cure, déclara le 5 août 1745, ainsi que sa fille Marie, qu'ils avaient trouvé cachées dans le tas de fumier, près du moulin, 2 nappes et une serviette provenant de M. Lallemand et qu'ils avaient rendues à l'un des héritiers.

Dans son interrogation du même jour, M. Sébastien Huon, curé de Maxey, répondit qu'il avait reçu 30 livres de France et une promesse de 13 livres pour en faire la restitution aux héritiers du sieur Lallemand; que ceux-ci offraient à Barbe Habert 750 livres du contenu de son armoire et de son coffre; « que ladite Habert avait beaucoup d'autorité dans la maison et que ledit sieur Lallemant lui donnoit beaucoup de pouvoir (à cause de son infirmité), lui ayant mesme ouÿ dire lorsque ladite Habert parloit : Voilà mon maistre qui parle ».

Le juge fit également remarquer le 16 septembre 1745 à Barbe Habert que ce n'était pas avec ses gages, lesquels, d'après la déclaration de cette femme, montaient annuellement à 10 écus, une jupe de toile et un tablier, qu'elle avait pu se procurer tant d'effets de valeur; à quoi elle répondit qu'auparavant elle avait servi chez les dames Clarisses de Neufchâteau où elle gagnait davantage.

Le reste des documents sur cette affaire manque et nous ignorons comment elle se termina (*Arch. de la Meuse :* B. Sect. jud. Epiez n° 46).

Au XVIIIe siècle, la cure était dans un état pitoyable : Me Nicolas Lallemand, avait, les 5 juillet 1719, 17 juillet 1724, 20 mai 1732 et 12 juillet 1735, sommé bien inutilement les maires, syndics et habitants des communautés barroise et française d'Epiez, de réparer la cure et de lui rembourser les sommes importantes qu'il avait dépensées pour la restauration du presbytère dont il n'était pas chargé, et il était mort sans avoir rien obtenu.

Un autre curé nouvellement nommé, M. Jean-Chrysostome



des Noyers de Bréchainville, qui avait pris possession de la cure le 16 mars 1745, l'avait trouvée tellement délabrée qu'il avait dû s'installer dans une autre maison. Aussi, le 21 juillet suivant, avait-il fait adresser aux officiers et habitants des communautés d'Epiez une sommation en règle pour les contraindre à entreprendre et parachever les réparations nécessaires. Mais les paroissiens d'Epiez l'avaient sans doute prévenu, car, dès le 11 juillet précédent, Mgr Le Peletier de Beaupré, intendant de la province et frontières de Champagne, signait à Châlons-sur-Marne des lettres par lesquelles il autorisait Epiez à exécuter les travaux demandés. Les dépenses s'élevèrent à 2.152 livres pour le presbytère et à 200 livres pour l'église (*Arch. Saleur-Chocq.*).

A leur tour, les communautés d'Epiez lui rendirent la pareille, et le 11 mai 1761, M. des Noyers de Bréchainville reçut de l'huissier une sommation faite en leurs noms d'avoir à faire les réparations à sa charge dans l'église du lieu (*Arch. de la Meuse* : G. Cure d'Epiez).

C'est probablement à l'occasion des dépenses effectuées à la cure et à l'église que le 20 avril 1746, les habitants d'Epiez déclarent par un acte passé devant les officiers de la haute justice, qu'ils ont reçu des sieurs Vinot et Signac 700 livres de Lorraine ou 543 livres de France à titre de constitution (*Arch. de la Meuse :* C. Contrôle de Vaucouleurs, Reg. 20, 2 mai 1746, c. 11).

Vers cette époque, les communautés d'Epiez éprouvaient un grand besoin d'argent et se trouvaient dans une pénurie excessive. En 1755, le Chancelier leur ayant imposé une contribution de 50 livres au profit de Burey-en-Vaux pour le logement de gens de guerre, elles demandèrent, le 14 juillet de cette année, au juge en garde et gruyer, de vouloir bien leur délivrer des chênes rabougris de leur triage afin d'arriver à payer cette somme (*Ibid.*, *loc. cit.*).

L'année suivante (20 novembre 1756), les syndics, habitants et communautés d'Epiez tant de France que de Barrois, s'adressent encore au juge gruyer en la haute justice, lui exposant qu'ils ont plusieurs dettes et rentes et aucune ressource

pour les payer, et lui demandent de leur faire marquer, afin de pouvoir les abattre, plusieurs chênes rabougris dans le dernier triage exploité (*Ibid.*, *loc. cit.*).

En 1757 environ, un incendie détruisit plusieurs maisons à Epiez, car le 1er février 1759, Nicolas Signac, laboureur barrois, et Jeanne Signac, veuve de Pierre Chocq, laboureur, supplièrent qu'on les autorisât à abattre le bois nécessaire à la reconstruction de leurs maisons incendiées deux ans auparavant (*Ibid.*, *loc. cit.*).

Le 4 juin 1780, à l'effet de se procurer des ressources pécuniaires, les habitants des communautés tant française que barroise d'Epiez prirent une délibération en vertu de laquelle ils arrêtèrent de défricher un terrain communal de 100 journaux (20ha, 44a), à la mesure de 250 verges l'un, pour en faire le partage entre eux par égale portion. Ils convinrent de plus que pour chaque jour de terrain on payerait une somme de 6 livres de France qui serait remise entre les mains des syndics pour subvenir aux besoins des communautés à charge par eux d'en rendre compte. Toutefois le partage de ce terrain ne devait avoir lieu qu'après en avoir obtenu la permission de l'Intendant de la province (*Ibid.* C. Contrôle de Vaucouleurs, Reg. 38, f° 3 v°, c. 4-6).

L'affaire suivante semblerait prouver que ce projet de partage de friches communales fut mis à exécution.

CHAPITRE II

Epiez de 1789 à nos jours.

Reprise de la moitié du bois des Hazottes (1793). — Perte définitive de ce bois (1801).

En 1790, une contestation fut soulevée par la commune de Badonvilliers au sujet du partage que s'étaient fait les habitants d'Epiez des friches appelées les *Traits,* voisines du bois de Varnicherme dit faussement être la propriété de M. de Noiseville, ci-devant seigneur d'Epiez, et appartenant en réalité à Badonvilliers suivant les prétentions de cette dernière commune. Les habitants d'Epiez avaient ainsi agi parce que des seigneurs d'Epiez, en 1725, 1732 et 1756, avaient fait condamner les parties française et barroise de Badonvilliers aux amendes de 1414 livres et 1586 livres pour faits délictueux commis dans ce bois.

Le résultat ne nous en est pas connu (*Arch. d'Epiez*).

La loi du 18 août 1792 ayant rétabli les communes dans la jouissance des propriétés dont elles avaient été dépouillées par l'effet de la puissance féodale, la commune d'Epiez se pourvut par devant le tribunal du district de Gondrecourt, séant à Vaucouleurs, lequel, par jugement du 13 avril 1793, rendu par défaut contre Madeleine-Ursule-Sophie Le Paige de Noiseville, épouse de Nicolas-Dieudonné Le Grand, contradictoirement avec le procureur général syndic du département de la Meuse, représentant le sieur Le Grand et les deux fils de feu Claude



Le Paige de Noiseville, Pierre-Joseph et Joseph-Pierre de Noiseville, nommés l'un de Maxey et l'autre d'Epiez, portés sur la liste d'émigration, la dame Le Paige Le Grand et ses deux frères susdits représentants et ayants droit de Claude I de Verrières et de Guy de Tornes, (lequel tribunal) prononça l'annulation de la sentence du bailliage de Chaumont du 6 juin 1561, et déclara que cette sentence serait regardée comme non avenue.

En conséquence, le tribunal réintégra la commune d'Epiez dans la propriété et jouissance de la moitié du bois des Hazottes, dont elle possédait l'autre moitié, pour en jouir comme elle le faisait avant la sentence de 1561, et condamna la dame Le Paige Le Grand aux dépens.

Mais en 1800, Madeleine-Ursule-Sophie Le Paige de Noiseville, alors femme séparée et divorcée de Nicolas-Dieudonné Le Grand, appela de cette sentence qui avait rendu le bois des Hazottes à la commune d'Epiez.

La cour d'appel de Nancy, saisie de cette affaire, déclara, dans sa séance du 6 frimaire an X (27 novembre 1801), nul et de nul effet le jugement du tribunal du ci-devant district de Gondrecourt, séant à Vaucouleurs, rendu le 13 avril 1793, pour cause de vices de forme et de procédure, et condamna la commune d'Epiez aux dépens des causes principale et d'appel, au grand dépit des habitants et les descendants de ceux-ci rappellent encore avec regret les bonnes coupes dont on avait joui pendant huit ans dans le bois des Hazottes (*Arch. d'Epiez*).

En 1805, un incendie détruisit 7 maisons sur la grande Rue : grâce aux efforts de troupes alors cantonnées dans le village, le reste de la localité put être préservé.

Le 8 mai 1855, la maison de J.-B.-C. Laratte, dite le Vieux ou Petit Château, devint la proie des flammes.

Le montant des réquisitions et dommages de toute nature, pendant la guerre de 1870, s'éleva à 20.533 fr. 02, sur lesquels la commune reçut une indemnité de 2.046 francs.



TROISIÈME PARTIE

LES SEIGNEURS

CHAPITRE PREMIER

Les seigneurs sous les comtes et ducs de Bar

1274-1431.

Perrin d'Epiez. — Les de Voy et de Verrières. — Dénombrement de Jean I de Verrières (1398). — Bois seigneuriaux d'Epiez loués à perpétuité aux habitants de Burey-en-Vaux (1401).

Dans les premiers temps de l'époque féodale, Epiez dépendait, ainsi que la prévôté de Gondrecourt dont il faisait partie, de la province de Champagne. Plusieurs nobles y possédaient des biens, et nous avons vu qu'Etienne de Mont y avait des propriétés qu'il donna vers 1242 à l'abbaye des Vaux-en-Ornois.

La terre de Gondrecourt avec ses dépendances ayant été acquise par le comte de Bar vers 1262 pour en jouir ou comme vassal ou comme suzerain (nous ignorons auquel de ces deux titres), c'est probablement à cette époque que le ban et le village d'Epiez furent divisés en deux portions inégales dont l'une, la



plus grande, continua à relever du comté de Champagne, et l'autre fut rattachée à celui de Bar.

En 1274, les deux seigneuries d'Epiez, si elles étaient déjà distinctes, appartenaient aux deux frères Guy de Saint-Baslemont (1), chevalier, et Jean, car le jeudi après la Chandeleur 1273 (8 février 1274), Pierre, bailli de Vaucouleurs, déclare qu'ils ont vendu à l'abbé Vivien et au couvent des Vaux-en-Ornois la vaine pâture par tout le ban et finage d'*Espiées* depuis la Saint-Martin d'hiver jusqu'à Pâques, moyennant 10 livres de bons petits tournois, et au cas où les bestiaux de l'abbaye feraient du dommage, il sera simplement rendu sans qu'il soit payé d'amende (*Arch. de la Meuse :* H. Cartulaire des Vaux, Z. 2.)

Au XIVe siècle, le fief barrois fut longtemps possédé, avec la tour ou maison forte qui y était construite, par un gentilhomme, Perrin d'Epiez, écuyer, et vassal des comtes et duc de Bar, aux gages desquels il servait habituellement. Il avait un frère, Colart.

Il est souvent cité dans les comptes des prévôts de Gondrecourt, comme le montrent les extraits suivants :

« A Perrin d'Espieix, escuier, qui prant xij (12) livres chascun an en la prévosté de Gondrecourt sur la taille de Dehorville (Horville (2),) que messires Henris (Henri IV, comte de Bar, 1337-1344,) dont Dieu ait l'âme, li donnat chascun an : vj (6) livres à Pasques et vj (6) à la Sainct Remey » (*Arch. de la Meuse* : B. 1414, f° 29 v°, année 1350).

« En mois de Julet, l'an de L (1350,) en alat li prévost à Saint-Mihiel, Périn d'Espiex, escuiers, Therions, etc. » (*Ibid.* f° 34 v°).

La même année (1350), est signalé pour un acte de brigandage un certain Colart d'Epiez :

« Item les despens dou dit Jehan (de Horville, prévôt de Gondrecourt,) qui plusours fois alat après Colart d'Espiex qui en avoit menné les bestes de Delouse (3) dont madame

(1) Saint-Baslemont : burelé d'argent et de gueules.

(2) et (3) Delouze et Horville : cant. de Gondrecourt, arr. de Commercy (Meuse).



(Yolande, comtesse de Bar), avoit mandei au prévost qu'il en envoiat requérir, etc. » (*Ibid.* f° 38 r°).

Perrin d'Epiez fut aussi chargé de la garde de Gondrecourt en qualité de capitaine (1350) :

« Pour les despens de Perrin d'Espieix, chevetaine (capitaine) de Gondrecourt xl (40 livres) » (*Ibid.* f° 39 r°).

« Le venredi 1er jour d'avril l'an lj (1351), pour partir de Gondrecourt, messires Henris de Bar, sires de Pierrefort (1), en alant en Bourgoigne, a laissei audit lieu Perrin d'Espiex, escuier, pour garder le chastel de Gondrecourt et faire tous les travaux ès (dans la) fourteresse et pour faire garder la ville et fin (finage) avec Cusant d'Abienville, Huars de Houdelaincourt, etc. » (*Ibid.* f° 45 r°).

« Le Dimenge après la Trinitey (19 juin 1351), pour lettres du prévost et de Perrin d'Espieix envoiées au bailli de Bar et au prévost...xxij deniers » (*Ibid.* f° 49, interc. r°).

« Le venredi devant la Saint Barthélemeu, l'an 52 » (17 août 1352), Henri, prévôt de Gondrecourt, accompagné de Perrin d'Epiez et des sergents, se rendit à Vaucouleurs à l'occasion des hommes et des bestiaux que le prévôt Sauvage (Willaume de Marcey sur Waize) et Jennin de Manoncourt avaient emmenés de Gérauvilliers, Badonvilliers et Uruffe (2) à Vaucouleurs à cause de la « depte de monseignour Oger de Donjeux » (*Ibid.* B. 1415, f° 27 r° et 34 v°).

Le mardi suivant (21 août 1352), le prévôt de Gondrecourt et Perrin d'Epiez allèrent à Chaumont pour voir le bailli au sujet desdits individus et bêtes retenus à Vaucouleurs sur son ordre, mais ils ne trouvèrent pas le bailli (f° 27 r°).

« Perrin d'Espieix et ses frères (son frère) pour aller à Saint-Mihiel (3) le jour de la Nativité (1352), mandei par le prévost de Gondrecourt » (*Ibid.* B. 1415, f° 24 r°).

Le 26 septembre 1352, Thierion, lieutenant du prévôt de

(1) Pierrefort : ancien château fort sur le ban de Martincourt, cant. de Domèvre-en-Haye, arr. de Toul (Meurthe-et-Moselle).

(2) Uruffe : cant. de Colombey, arr. de Toul (Meurthe-et-Moselle).

(3) Saint-Mihiel : ch.-l. de cant., arr. de Commercy (Meuse).



Gondrecourt, et Perrin d'Epiez allèrent à Vaucouleurs pour obtenir de Willaume de Marcey une prolongation au sujet des individus et du bétail qu'il avait fait revenir à Vaucouleurs (*Ibid.* B. 1415, f° 27 v°).

Perrin d'Epiez est encore cité dans les longues démarches que suscita en 1354-1355 la rébellion des habitants d'Allamps(1) contre le duc de Bar qui les avait acceptés sous sa garde. Il assista pour ce motif avec le prévôt de Gondrecourt, le clerc juré et les sergents de Gondrecourt à une « journée » fixée à Vannes-le-Châtel (2). On ne s'y entendit point. Toutefois, il y fut convenu que Perrin d'Epiez pour le comte de Bar et le curé de Champougny (3) pour l'Evêque de Toul, s'enquerraient, avant le mois de décembre suivant, de la manière dont les faits s'étaient passés à Allamps.

Le 1er décembre 1354, Perrin d'Epiez et le curé de Champougny se trouvèrent à Sévigny (4) avec le prévôt et des témoins; mais le curé voyant les témoins n'osa rien faire de plus sans en avoir parlé à l'Evêque. Une nouvelle « journée » fut décidée pour le 9 avril 1355 à Goussaincourt. Le prévôt, Perrin d'Epiez, le prieur de Gondrecourt, le clerc juré et des témoins s'y trouvèrent en présence de Huard de Graux, châtelain de Brixey (5), représentant de l'Evêque de Toul. Le résultat de l'enquête fut rédigé par écrit et scellé des sceaux de Huard de Graux et de Perrin d'Epiez (*Arch. de la Meuse* : B. 1417, f°s 18-19).

Au commencement de novembre 1362, Robert, duc de Bar, ayant appris que plusieurs de ses ennemis, et notamment le sire de Grancey, « lui vouloient porter dommage et prendre et embler (s'emparer) aucune de ses forteresses » en prévint le prévôt de Gondrecourt qui appela à cette occasion dans cette place Perrin d'Espiei, l'un des fiévés (possesseurs de fief) de sa prévôté, lequel s'y installa le 29 novembre » (V. Servais : *Annale du Barrois*, t. I, p. 131).

(1-2) Allamps et Vannes-le-Châtel : cant. de Colombey, arr. de Toul (Meurthe-et-Moselle).

(3-4-5) Champougny, Sévigny et Brixey-aux-Chanoines : cant. de Vaucouleurs arr. de Commercy (Meuse).



Joffroy I de Foug (1), seigneur de Maxey-sur-Vaise (2), ayant été fait prisonnier du comte de Vaudémont en 1363, Robert de Bar fit placer une garnison dans le château de Maxey que le prévôt de Gondrecourt alla visiter, accompagné de Perrin d'Epiez (*Arch. de la Meuse* : B, 1419, f° 44 v°).

« Le jour de la saint Jehan l'an lxv (24 juin 1365), que Jehans de Chauffour et li Breton, qui estoient logie en l'Isle (ancien château derrière Montbras (3), à Bras (4), se devoient départir (s'en aller), li prévos (de Gondrecourt) fit monter Perrin d'Espieix, Joffroi de Gorze et ce qu'il oust (eut) de compaignons et se vaihit (transporta) par devers ledi lieu de l'Ile pour savoir... à fin qu'il ne rentrast aultres gens léans (dans le château de l'Ile) et trouvarent qu'il estoient parti et y avoient boutei (mis) le feu. — Despens pour les compaignons... 23 sols ». (*Ibid.*, f° 33, r°).

Perrin d'Epiez fut encore appelé le 8 décembre 1366 pour commander Gondrecourt; il y arriva le 14 et fit planter entre autres ouvrages de défense une haie autour de la forteresse (Servais : *Annales du Barrois*, t. I, p. 184).

En 1368, Jean de Baudricourt (5) et Perrin d'Epiez occupèrent en qualité de capitaines, le premier, la ville d'Etain (6) le 20 janvier, et le second celle de Gondrecourt, le 14 février (*Ibid.*, p. 196).

En 1379, le prévôt de Foug enregistre une dépense de messagerie « pour lettres pourtées à Henry d'Espiey à Espiey » (*Arch. de la Meuse* : B. 2208, f° 82 r°).

Cet Henry d'Espiez est probablement un fils de Perrin, qui mourut avant 1398 et sans autre héritier que sa sœur Demange d'Epiez.

(1) Foug : d'or à la croix de sable, au 1er canton losangé d'argent et d'azur de 4 pièces complètes.

(2-3) Maxey-sur-Vaise et Montbras : cant. de Vaucouleurs, arr. de Commercy (Meuse).

(4) Bras : ancien village situé tout près de Montbras.

(5) Baudricourt : d'or au lion de sable couronné et lampassé de gueules.

(6) Etain : ch.-l. de cant., arr. de Verdun (Meuse).

Perrin d'Epiez vivait encore en 1387. Il était mort avant 1397. Il laissa deux enfants : 1° Jean le Bâtard, qui demeurait à Epiez dans une maison que son père lui avait donnée, et chargée d'une redevance perpétuelle de trois mailles fortes au profit de la ligne légitime, et 2° une fille Demange, qui épousa Jean I de Verrières (1) et lui apporta en dot la seigneurie barroise d'Epiez.

Ce Jean de Verrières présenta à la Chambre des Comptes de Bar le dénombrement de cette terre, daté du 16 février 1397.

C'était un fief *rendable* au duc de Bar, c'est-à-dire que celui-ci pouvait le reprendre en temps de guerre.

Voici le résumé de cet aveu :

1° La tour d'Epiez avec ses dépendances, « rendable » au duc;

2° 8 contribuables dont le curé, qui doit une livre de cire en deux termes, à Pâques et à la St-Remy, tandis que les laïcs doivent, les uns trois sous tournois en deux fois, et les autres, deux sous de même, et de plus 2 poules par an;

3° La corvée du râteau au pré de Bouxeries au ban de Bras par chacun des contribuables;

4° A la moisson, chaque contribuable doit fournir deux personnes;

5° La corvée de labour, pour tout laboureur, trois fois par an : en versaine, à la voyen et en mars;

6° Le guet, par tous les contribuables, sur la tour d'Epiez, en tout temps;

7° Le droit de messagerie pour porter ses lettres en cas de nécessité, à condition de payer au porteur un denier par lieue de chemin;

8° A la Saint-Remy une rente de 3 mailles fortes sur les trois quarts de la maison de Jean le Bâtard dudit Epiez, frère de damoiselle Demange;

9° 8 jours de terre arable au ban d'Epiez;

10° La haute, moyenne et basse justice sur les choses susdites;

(1) Verrières : de gueules au chef d'argent chargé de 3 annelets de même.

11° 12 livres tournois à prendre annuellement sur la taille de Horville, en deux termes, à Pâques et à la Saint-Remy, rente rachetable par le duc à un prix déterminé suivant des lettres sur ce faites (*Arch. de Mthe-et-Mlle* : Gondrecourt I, 116).

Jean I de Verrières et sa femme damoiselle Demange d'Epiez figurent le 10 décembre 1401 avec leur coseigneur Rauxin de Voy dans un bail par lequel, en leur qualité de seigneur et dame d'Epiez, ils cèdent pour toujours aux habitants de Burey-en-Vaux l'usage des bois de Harbaucharrière et des Buissons de Vézilles, situés sur le ban d'Epiez, entre les Defours et le bois Bruley de Burey. Les preneurs doivent payer, le jour des saints Innocents de chaque année, aux bailleurs, à leurs héritiers ou ayants cause, cinq bichets d'avoine, mesure de Vaucouleurs (305^{l},85), et une poule présentable, pour tout individu qui ferait paître des animaux, et deux bichets et demi d'avoine, même mesure (152^{l},925) et une demi-poule présentable, pour toute personne qui ne ferait pas paître d'animaux. Les bailleurs se réservent les droits utiles de seigneurie sur ces bois, pour eux, leurs descendants ou ayants cause (*Arch. de Brissac :* Vigneulles, XIII, 1).

La perception de ces redevances donna lieu, en 1727 et 1728, à un procès dont nous parlerons en son temps (*Arch. de Mthe-et-Mlle :* E. 304).

Jean I de Verrières et Demange d'Epiez, son épouse, laissèrent au moins trois enfants : 1° Jeannette, femme en premières noces de Régnier d'Ourches (1), et en deuxièmes, de Jean de Chanteraine, écuyer ; 2° Henry d'Epinal et 3° Joffroy I de Verrières.

La mort de ces deux personnages eut lieu avant 1422, car le prévôt de Gondrecourt rapporte en 1422-1424 que Joffroy I de Verrières et Guillaume I d'Ourches, héritiers de leur mère et grand'mère, damoiselle Demange, fille de Perrin d'Epiez, perçoivent 12 livres par an sur la taille de Horville (*Arch. de la Meuse :* B. 1430).

Pendant ce temps, la seigneurie champenoise d'Epiez était

(1) Ourches : d'argent au lion de sable, armé, lampassé, allumé et couronné de gueules.

tenue par Rauxin de Voy, écuyer, seigneur d'Abainville. C'est ce que nous apprend le passage suivant du dénombrement de Robert de Bar pour la châtellenie de Gondrecourt en date du 1er avril 1398 :

« . . . Item ce que Rauxin de Voy, escuyer, tient de moy à Espié, en hommes et femmes, en justice, en censes, en rentes, en droitures, en seigneurie et en toutes aultres choses quelconques » (*Arch. de Meurthe-et-Moselle :* Gondrecourt I, 103).

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, Rauxin de Voy figure dans le bail du 10 décembre 1401, avec Jean I de Verrières et damoiselle Demange d'Epiez. (*Arch. de Brissac :* Vigneulles XIII, 1).

CHAPITRE II

Les seigneurs sous les ducs de Lorraine.

1431-1766.

Les de Guermanges. — Dénombrement de Jeanne de Voy, veuve d'Henri de Guermanges (1497). — Jean VI et Guillaume I d'Ourches. — Les de Verrières et d'Handresson, seigneurs barrois d'Epiez. — François du Mesnil et son gendre Léonard de Chaumont, seigneurs champenois d'Epiez. — Dénombrement de 1644. — Messire Charles Caudebec, chanoine, official de Vaucouleurs, seigneur champenois d'Epiez. — Les de Housse et de Maillard, seigneurs barrois d'Epiez. — La famille Hurtado Damezaga et la seigneurie champenoise d'Epiez. — Jean-Servule de l'Ecluse et Antoinette Le Paige, seigneur et dame d'Epiez. — Procès avec les habitants.

Rauxin de Voy mourut à une date inconnue de nous, laissant sa seigneurie champenoise d'Epiez à un fils dont nous ignorons également le nom, tant les documents sur Epiez sont rares à cette époque.

Ce dernier transmit cette terre à sa fille, Jeanne de Voy, laquelle avait épousé avant 1468 Henri de Guermanges (1), seigneur de Bioncourt (2).

Celui-ci paraît avec Jean VI d'Ourches, tenancier du fief barrois d'Epiez mais pour une portion seulement, dans un acte dressé le 18 février 1468, aux assises de Vaucouleurs,

(1) Guermanges : de gueules au croc d'or mis en pal.
(2) Bioncourt : cant. de Delme, cercle de Château-Salins (Alsace-Lorraine).

devant Jean de Brion (1), écuyer, conseiller du roi et lieutenant général du bailli de Chaumont, au sujet d'une amende que ces deux seigneurs demandeurs voulaient exiger de Philippe Parisot, maire de Badonvilliers, d'Aubert le Barrois, son fillâtre, et d Henrion Alix, défendeurs, tous trois de ce dernier village. La raison en était que ces trois individus, s'étant permis de couper et de charger sur leurs chariots, pour le vendre à Vaucouleurs, du bois provenant du Petit Bois appartenant, disait-on, à ces deux seigneurs, avaient vu les gardes forestiers des demandeurs saisir et confisquer leurs chariots et chevaux qui furent gardés en séquestre jusqu'à la dernière assise de Vaucouleurs d'avant 1468.

Les sieurs d'Ourches et de Guermanges avaient demandé que l'on infligeât aux délinquants l'amende méritée, puisque ceux-ci n'avaient que le droit d'affouage dans le bois relaté ci-dessus ; les défendeurs avaient répondu qu'ils avaient le droit absolu d'usage à leur volonté dans tous les bois des demandeurs depuis celui de la Bouchière jusqu'à celui de Morchien au finage d'Epiez, moyennant le paiement annuel à la Saint-Hilaire (14 janvier), entre les mains des seigneurs, de six bichets d'avoine et d'une poule. Jean de Brion, à cette assise, avait ordonné, pour s'éclairer sur cette affaire, que Jean de Fay, substitut à Vaucouleurs du procureur du roi, et Gillot Finel, notaire royal, fissent une enquête pour connaître les droits des parties et qu'ils lui en remissent le résultat aux assises suivantes, c'est-à-dire celles de février 1468 ; mais cette enquête n'avait pu se faire, parce que les commissaires n'avaient pas reçu de commission à cet effet.

C'est pourquoi, le juge, le 18 février 1468, du consentement des parties comparantes qui étaient Jean d'Ourches, Philippe Parisot, Aubert le Barrois, Henrion Alix, en personnes, et Henri de Guermanges représenté par Jean de Saulvoy, son procureur, commissionna de nouveau les mêmes Jean de Fay et Gillot Finel, pour procéder à l'enquête demandée, le procès-

(1) Brion : parti au 1er vairé d'or et de gueules, au 2e de gueules plein.



verbal de laquelle serait produit aux prochaines assises de Vaucouleurs (*Arch. de la Meuse :* E. 131).

La suite de cette affaire ne nous est pas connue.

Le 13 décembre 1497, pour satisfaire à son devoir d'hommage envers le roi de France, damoiselle Jeanne de Woy, alors veuve d'Henri de Guermanges, fit rédiger l'aveu de ses terres d'Epiez, Tusey (1) et Sauvoy (2), devant Nicolas de Foug, seigneur de Maxey-sur-Vaise et prévôt royal de Vaucouleurs (*Ibid., loc. cit.*).

Elle vivait encore le 1er septembre 1504, puisqu'elle est citée à cette date dans l'*Information* de Jean de Gondrecourt, comme vassale du roi de France pour Epiez en partie.

Voici quels étaient alors ses droits féodaux :

1° Un gros à Pâques payable par ménage entier pour plusieurs des 13 conduits (contribuables) entiers et une veuve qui formaient sa seigneurie, et 6 blancs en deux termes, Pâques et Saint-Remy, pour le reste des 13 contribuables, et en plus 2 poules par tous, la veuve également.

2° La haute, moyenne et basse justice sur ses hommes et femmes, avec les confiscations et attrayères.

3° Ses hommes qui sont laboureurs lui doivent chacun trois jours de labour aux trois saisons, carême, versaine et voyen. Ces corvées sont estimées 6 blancs en moyenne, tantôt plus, tantôt moins, et elles varient également selon le nombre des laboureurs.

4° Ses hommes lui doivent la corvée de moisson estimée un gros chacune, et s'ils sont mariés, la femme doit aussi la corvée qui lui est estimée 2 blancs (*Arch. de la Meuse :* B. 331, f° 87 r°).

Il faut croire que Jeannette de Verrières eut pour sa part dans la succession de ses parents la seigneurie barroise d'Epiez : c'est pourquoi nous ne parlerons pas de ses frères qui n'ont plus de rapport avec notre sujet.

Après la mort de Régnier d'Ourches, son premier mari, elle

(1) Tusey : ancien village aujourd'hui hameau dépendant de Vaucouleurs, ch.-l. de cant., arr. de Commercy.

(2) Sauvoy : cant. de Void, arr. de Commercy (Meuse).



convola en deuxièmes noces avec Jean de Chanteraine, écuyer, auquel elle apporta en dot sa terre d'Epiez. Ce nouveau seigneur en présenta le 25 septembre 1456 le dénombrement qu'il termine ainsi : « En signe de véritey, je, Jehan de Chanterainne dessusdit, ay priey à Jehan d'Ourches, fil de ladicte demoiselle, ma femme, qu'il veuille mettre son scel en ce présent dénombrement, en absence du mien » (*Arch. de Meurthe et-Moselle :* Gondrecourt, I).

Le texte en est à peu près le même que celui de l'aveu de 1398. La seigneurie avait pour siège un donjon ruiné dans la première moitié du xve siècle, parce que Jeannette de Verrières avait dû en abandonner le séjour pour demeurer au château d'Ourches avec son mari ; en 1456, ce donjon n'est plus qualifié que de « masière » (masure).

Le successeur de Jean de Chanteraine dans cette terre barroise d'Epiez fut son beau-fils, Jean VI d'Ourches, seigneur de Villers-en-Haye (1) et de Rogéville (2), qui avait épousé Ysabeau de Foug, fille de Joffroy I de Foug et de Marguerite de Domremy, sieur et dame de Maxey-sur-Vaise, laquelle Ysabeau mourut avant 1441.

Jean d'Ourches avait acquis la seigneurie d'Epiez par suite de la mort de son beau-père et de sa mère, un peu avant 1464, puisque, dans son dénombrement pour Horville du 14 avril de cette année, il est qualifié seigneur d'Epiez (D. Calmet : *Notice de Lorraine,* art. Horville, t. I, p. 446).

Il figure, ainsi que nous l'avons vu plus haut, le 18 février 1468, dans le litige avec des habitants de Badonvilliers.

Il transmit ses droits sur la terre barroise d'Epiez à son fils Guillaume d'Ourches, époux de Nicole d'Espié, laquelle n'est citée qu'une fois : était-ce la fille du Jean d'Epiez anobli par Charles VII, roi de France? Nous l'ignorons.

Dans son aveu pour Epiez en date du 4 janvier 1487, Guillaume d'Ourches s'intitule « escuier, seigneur de l'Isle-en Bray » (3).

(1) et (2) Villers-en-Haye et Rogéville : cant. de Domèvre-en-Haye, arr. de Toul (Meurthe-et-Moselle).

(3) L'Isle-en-Bray : château aujourd'hui détruit, sur le ban de Montbras, cant. de Vaucouleurs, arr. de Commercy (Meuse).



Cette seigneurie d'Epiez comportait, entre autres biens : « l'emplastie (emplacement) de une tour audit Espié, ensemble les appartenances, usuaires, dépendances d'icelle tour » (*Arch. de Meurthe-et-Moselle :* Gondrecourt I, 203).

D'après l'*Information* de 1504 qui reproduit intégralement le texte de ce dénombrement, on pourrait inférer que cette tour avait été relevée (mais nous en doutons), car on y mentionne « la forte maison dudit Espiez, ainsi qu'elle se comporte », et « le guet en ladicte forte maison ».

Les droits et redevances sont à peu près les mêmes qu'en 1398, sauf que les contribuables sont au nombre de 17, que la corvée du râteau au pré de Bouxeries est supprimée, ainsi que la rente de 12 livres sur Horville, faute de contribuables en ce village.

En 1505, Guillaume d'Ourches fonda contre l'église d'Epiez l'autel ou la chapelle Saint-Jean-Baptiste ; il y donna trois tableaux et affecta à cette fondation une rente de 150 livres à la charge d'y faire célébrer une messe basse par semaine. Il s'en réserva aussi le droit de patronage ou de collation (*Arch. d'Epiez*).

Il est temps de parler maintenant de la terre champenoise d'Epiez que nous avons laissée en 1504 entre les mains de damoiselle Jeanne de Woy, veuve d'Henry de Guermanges.

Celle-ci mourut peu après 1504, car, le 5 janvier 1508, son fils Wary de Guermanges, écuyer, seigneur de Bioncourt, rend foi et hommage au roi de France, en raison du fief d'Epiez, Tusey et Sauvoy en partie, « mouvant de nous (Louis XII) et de notre chastellenie de Vaucouleurs » (*Arch. Nationales :* Domaine de Vaucouleurs).

Le 25 janvier 1518, il en fait encore la reprise (*Ibid.*).

De là il nous faut descendre jusqu'en 1562 pour trouver une mention de son successeur dans la même seigneurie.

Cette année (1562), Rollin de Void, écuyer du duc de Lorraine, reprend la partie champenoise ou française de la terre d'Epiez (Dufourny, t. VII, p. 31).

Il était probablement petit-neveu de Jeanne de Woy.

Mais il ne garda pas longtemps ensuite son fief d'Epiez,



puisque le 15 octobre 1570, est cité « Françoys du Mesnil, seigneur dudict lieu et d'Espiey en partie », et voici à quelle occasion :

Jean des Salles, seigneur de Gombervaux (1) et capitaine de Vaucouleurs, ayant embrassé le protestantisme, avait résigné sa capitainerie audit François du Mesnil, en vertu de l'édit portant que « tous et ung chascun de la religion prétendue réformée eussent à se démectre de leurs estats et offices entre les mains de Sa Majesté ». Ce sieur du Mesnil accepta cette charge, mais à la condition de la rendre à Jean des Salles à la fin des troubles, ce qui put avoir lieu après l'édit de pacification (M. de Chanteau : *Notice sur le château de Gombervaux*, p. 13).

Ce François du Mesnil, que nous venons de nommer, était probablement de la famille champenoise de Bezannes. Nous ignorons comment il avait acquis la terre française d'Epiez. Quoi qu'il en soit, il paraît s'y être établi et s'y être construit un manoir entre la rue du Morvaux et le cimetière, exploitant lui-même par ses domestiques les propriétés qu'il possédait sur le finage et les bans avoisinants.

Le 13 avril 1574, à la prière de Claude I de Verrières, son coseigneur d'Epiez, il appose sa signature au dénombrement de ce dernier pour Amanty, Pagny-la-Blanche-Côte, Maxey-sur-Vaise et Jubainville (2) et le fait sceller du sceau de ses armes (*Arch. de Meurthe-et-Moselle :* Gondrecourt III, 13).

Il vivait encore le 18 novembre 1582, date où il est cité comme seigneur d'Epiez dans un nouvel aveu de Claude I de Verrières pour « Espiel » (Epiez) (M. de Chanteau : *Notice sur le château de Montbras*).

Il mourut peu avant 1588, laissant de sa femme, dont nous ignorons le nom, une fille, unique héritière des biens paternels et maternels, appelée Claude. Celle-ci était alors mariée à un noble champenois, Léonard de Chaumont (3), écuyer, gentil-

(1) Gombervaux : ancien château fort sur le ban de Vaucouleurs, ch.-l. de cant., arr. de Commercy (Meuse).

(2) Jubainville : cant. de Coussey, arr. de Neufchâteau (Vosges).

(3) Chaumont : d'argent à 4 fasces de gueules.

homme ordinaire de la maison du roi, seigneur de Saint-Chéron (1), les Rivières — Henruel, Cormonels, bailliage et châtellenie de Vitry-le-François.

Ce noble était le fils d'Antoine de Chaumont de Saint-Chéron et frère de Jacques, François, Louis, Antoine et Jacqueline de Chaumont. Il était aussi seigneur de Ménil-sur-Saulx (2), où son souvenir se perpétue par le nom de *Sincheron*, altération de *Saint-Chéron*, donné à un bois de cette localité qu'il a possédé.

Le décès de son beau-père, François du Mesnil, l'obligea à donner au roi de France l'aveu des fiefs d'Epiez, Tusey et Sauvoy en partie, daté du 13 mars 1588, et pour lesquels il rendit foi et hommage le 13 juin suivant. Outre les propriétés habituelles de la terre champenoise d'Epiez et que nous n'énumérerons pas, puisque le détail s'en trouve déjà dans l'acte du 1er septembre 1504, il déclare posséder avec ses coseigneurs d'Epiez, deux prés, l'un de deux fauchées (40a,88ca), et l'autre d'une fauchée et demie (30a,66ca), appelé *la petite Corvée*, ban de Maxey-sur-Vaise, où il prend un sixième par préciput et la moitié du reste, tout comme dans la haute justice.

Il y a aussi alors, près du château d'Epiez, une potence et un poteau muni d'un carcan pour l'exécution des arrêts de la justice seigneuriale (*Arch. de la Meuse :* E. 130).

Léonard de Chaumont, que l'on désignait ordinairement sous le nom de M. de Saint-Chéron, demeurait la plupart du temps dans son manoir d'Epiez, s'occupant de l'exploitation de ses champs et de la gestion de ses diverses seigneuries. Il y vivait encore le 6 octobre 1598 (*Ibid.*).

Revenons à la seigneurie barroise d'Epiez que détenait Guillaume d'Ourches.

Celui-ci eut pour successeur Didier d'Ourches, probablement son fils, dont nous trouvons la seule mention suivante à l'Inventaire des Archives de la Meuse, B. 1461, années 1527-1528 :

(1) Saint-Chéron et les deux localités suivantes : cant. de Saint-Remy-en-Bouzemont, arr. de Vitry-le-François (Marne).

(2) Ménil-sur-Saulx : cant. de Montiers-sur-Saulx, arr. de Bar-le-Duc (Meuse).

« La seigneurie d'Epiez appartenant à Didier d'Ourches est reconnue comme mouvante en fief du duc de Lorraine et de Bar à cause de son château de Gondrecourt ».

Après Didier d'Ourches, sa terre barroise d'Epiez semble avoir été acquise par Gaspard de Verrières et Gérard de Haudresson (1), chacun pour une moitié, division qui ne facilitera pas notre tâche, mais dont il nous faut maintenant tenir compte, puisqu'elle subsistera jusqu'en 1778, bien qu'elle ait déjà été modifiée dès 1584.

Gaspard de Verrières, fils et successeur de Nicolas de Verrières, maréchal des logis de la Cie des cent lances des ordonnances du roi sous la charge du duc de Guise (Jean I de Verrières, seigneur d'Epiez, était son trisaïeul), embrassa la carrière des armes auxquelles il consacra la meilleure partie de sa vie, et prit part aux guerres qui eurent lieu en Italie, en Allemagne et en France, entre Charles-Quint, François Ier et Henri II. Il épousa en 1res noces Marguerite de Foug, fille de Joffroy III de Foug et de Nicole de Domremy, sieur et dame de Maxey-sur-Vaise, laquelle Marguerite mourut peu après 1535, puis en 2es noces, Marguerite de Marchéville (2), décédée avant 1540 et en 3es noces, Catherine de la Rochette (3) qui mourut le 29 décembre 1586.

Il fut seigneur d'Epiez, ainsi que le porte son épitaphe de la chapelle Saint-Nicolas dans l'église de Gondrecourt où il fut enterré après sa mort survenue le 13 janvier 1554. Cette épitaphe est reproduite dans la *Notice de Gondrecourt*, par M. Bonnabelle, page 155.

Sa terre d'Epiez revint à son fils Claude I de Verrières qu'il avait eu de Marguerite de Foug.

Dès sa prise de possession de la seigneurie d'Epiez, ce dernier eut à soutenir, ainsi qu'il a été dit page 80, et gagna un procès important au sujet du bois des Hazottes avec son coseigneur Guy de Tornes contre les habitants d'Epiez, et terminé

(1) Haudresson : d'azur à la fasce d'or accompagnée en chef de 3 croissants d'argent et de 3 hures de sanglier d'or en pointe 2 et 1.

(2) Marchéville : de sable à 2 fasces d'argent.

(3) La Rochette : de gueules à 3 quintefeuilles d'argent.



par la sentence rendue en sa présence au bailliage de Chaumont le 6 juin 1561 (*Arch. de la Meuse* : E. 130).

Catherine de Verrières, son unique sœur, et épouse de Jean Le Bégat [1], seigneur de Chalette [2], eut une part dans la terre paternelle d'Epiez, et c'est probablement pour cette raison que son fils Jacques Le Bégat assiste le 22 février 1574 à la prise de possession de la cure d'Epiez par messire Elophe Charpentier (*Arch. d'Epiez*).

Claude I de Verrières était du nombre des « gentilzhommes servans » de Charles III, duc de Lorraine, et recevait 300 francs de gages en 1564. Il s'occupait spécialement de l'entretien des équipages de chasse pour le sanglier ou du « vaultrey » (M. de Chanteau : *Notice sur le Château de Montbras*, 2e édition.

Les 13 avril 1557 et 1574, il présenta au duc de Lorraine un dénombrement pour ses terres d'Amanty, Pagny-la-Blanche-Côte, Maxey-sur-Vaise et Jubainville, que signa avec lui la 2e fois François du Mesnil, seigneur du Mesnil et d'Epiez en partie (*Arch. de Meurthe-et-Moselle :* Gondrecourt III, 11, 13).

Vers 1563, Claude I de Verrières épousa sa nièce et pupille Jeanne Le Bégat, fille de défunts Jean Le Bégat et Catherine de Verrières, sa sœur, morts au plus tard en 1567.

Le 31 août 1581, il conclut au château-haut de Maxey-sur-Vaise un échange très important avec son beau-frère, Jean-Ambroise de Malabarbe [3], gentilhomme au service du duc de Lorraine, seigneur de Maxey-sur-Vaise en partie et autres lieux à cause de son épouse Elisabeth Le Bégat, sœur de Jeanne Le Bégat.

Claude de Verrières et sa femme cédaient au sieur de Malabarbe et à Elisabeth Le Bégat tous leurs droits sur Maxey-sur-Vaise et leur rendaient en outre une soulte de 1.500 francs barrois. Ils ne s'y réservèrent que de menus droits et redevances qui furent cédés définitivement en 1595 et 1600 par

(1) Le Bégat : de sable à la croix engrêlée d'argent, aux cantons 1 et 4 chargés d'une étoile de même.

(2) Chalette : cant. de Chavanges, arr. d'Arcis-sur-Aube (Aube).

(3) Malabarbe : d'azur au château sommé de 3 tours d'or.

Claude II de Verrières à Jean-Ambroise de Malabarbe et Elisabeth Le Bégat, ses oncle et tante.

Par contre, Claude de Verrières et sa femme furent mis en possession de propriétés dans les 20 localités suivantes : Pagny-la-Blanche-Côte (1), *Epiez* (2), Taillancourt (3), Traveron (4), Uruffe (9), Vannes (10), Saulxures (11), Barisey-la-Côte (12), Toul, Domgermain (13), Bruley (14), Pagny-sur-Meuse (16), Foug (15), Vaucouleurs, Chalaines (5), Tusey, Villecey (17), Burey-en-Vaux (6), Montigny-lez-Vaucouleurs (7) et Burey-la-Côte (8).

Les de Malabarbe abandonnaient encore tout ce qui pouvait leur revenir du douaire constitué à Catherine de la Rochette par Gaspard de Verrières (*Arch. de Meurthe-et-Moselle* : Gondrecourt, III, 37 et C. Contrôle de Pagny-la-Blanche-Côte, Reg. 3, f° 9, c. 13).

Le 18 novembre 1582, Claude I de Verrières produit à Charles III de Lorraine son dénombrement pour « Espiel », Epiez. A ces titres de seigneuries, il ajoute celui de chambellan du duc de Lorraine; il a alors pour coseigneurs d'Epiez les du Mesnil et d'Haudresson, et pour témoin signataire Jacques de Merlet (18), seigneur de Maxey-sur-Vaise et autres lieux, mari de Marie de Certain (19), cousine germaine de Claude I (M. de Chanteau : *Notice sur le Château de Montbras*, 2e éd.).

On trouve son nom parmi ceux des membres (élus par la

(1) (2) (3) (5) (6) (7) (8) Pagny-la-Blanche-Côte, Epiez, Taillancourt, Chalaines, Burey-en-Vaux, Montigny-lez-Vaucouleurs, Burey-la-Côte : cant. de Vaucouleurs, arr. de Commercy (Meuse).

(4) Traveron : hameau de Sauvigny, cant. de Vaucouleurs, arr. de Commercy (Meuse).

(9) (10) (11) (12) Uruffe, Vannes, Saulxures, Barisey-la-Côte : cant. de Colombey, arr. de Toul (Meurthe-et-Moselle).

(13) (14) (15) Domgermain, Bruley, Foug : cant. et arr. de Toul (Meurthe-et-Moselle).

(16) Pagny-sur-Meuse : cant. de Void, arr. de Commercy (Meuse).

(17) Villecey : cant. de Chambley, arr. de Briey (Meurthe-et-Moselle).

(18) Merlet : d'azur à 3 bandes ondées d'or au chef cantonné à senestre d'une étoile de même.

(19) Certain : d'azur au cerf passant d'or.

noblesse) chargés vers cette époque (1580-1585) de la rédaction des Coutumes de Bassigny (*Ibid.*).

Le 24 mars 1584, par acte passé à Pagny-la-Blanche-Côte devant Guillaume Béranger, prévôt de Gondrecourt, Jehan Bernard et Grégoire Wyart, notaires, Claude I de Verrières fit un échange avec Archambault d'Haudresson, seigneur de Livry (1) et de l'Isle-en-Bras, et damoiselle Catherine du Cerf, sa femme, demeurant au château ou maison de l'Isle.

Le sieur de Verrières cédait des pièces de terre et de pré qu'il possédait à Taillancourt, et qu'il avait acquises sur son neveu Jacques Le Bégat. En compensation, il recevait :

La moitié d'un quart, les quatre quarts faisant le tout, de la haute justice d'Epiez, de la seigneurie, du pressoir et de la rente des fours; en outre la moitié d'un quart en cinq parts, les douze parts faisant le tout, en toutes autres rentes et seigneurie d'Epiez;

« Encore la moitié d'une crowée de là le bois, lieu dit *Es genièvres*, et comme icelle crowée se contient;

« Encore la moitié d'une contrée de bois, comme elle se contient, finage dudict Epiez, dict et appelé *Morchien*, partable pour l'autre moitié avec le sieur Hureau (2), beau-frère dudit sieur d'Haudresson, joignant audit seigneur de Verrières d'une part, à cause du bois du Deffour, et le grand chemin commun tirant dudit Épiez à Badonvilliers » (*Arch. de la Meuse :* E. 131).

Messire Claude I de Verrières, seigneur d'Amanty, Epiez, Taillancourt, etc., mourut avant le 3 août 1588, car, à cette date, dans un acte d'échange de terrains entre le chapitre de Vaucouleurs et damoiselle Marie de Certain, veuve de Jacques de Merlet, seigneur de Maxey-sur-Vaise, figure dame Jeanne Le Bégat, veuve de Claude de Verrières, et propriétaire par indivis de la moitié de ces terrains avec ladite dame Marie de Certain *(Arch. de la Meuse :* H. Collégiale de Vaucouleurs).

Sa veuve, dame Jeanne Le Bégat, vivait encore en 1611, retirée dans la maison seigneuriale d'Amanty.

(1) Livry : cant. de Suippes, arr. de Châlons-sur-Marne (Marne).

(2) Hurault : d'argent au lion de sable chargé d'une croix de Jérusalem d'or, l'écu semé de billettes de sable.

Claude I de Verrières paraît n'avoir laissé de sa femme que deux enfants, Claude II et Jacqueline de Verrières mariée à Jean de Méry (1).

Claude II, depuis la mort de son père, prend le titre de « seigneur d'Amanty, Espié, Burey-en-Vaux, Mauvaige (2), Gibommel (3) en partie », et il reconnaît qu'il tient ces seigneuries tant par suite du décès de son père que par acquêt sur ses cohéritiers (*Arch. de Meurthe-et-Moselle :* Condrecourt, IV, 8).

Il avait épousé, le 14 mai 1596, Louise des Salles (4), fille de Claude des Salles et de Catherine de Rivière (5).

Le désir de se bâtir une résidence agréablement située au milieu de leurs domaines porta ces jeunes époux à faire l'acquisition de la maison ou château de l'Isle-en-Bras et de ses dépendances sur Louis I de Vigneulles (6) et Nicole de Merlet, sieur et dame de Maxey-sur-Vaise, qui en étaient devenus les propriétaires, probablement par donation, après le décès d'Archambault d'Haudresson et de damoiselle Catherine du Cerf, sa femme, qui y demeuraient encore le 24 mars 1584. Cette acquisition eut lieu le 11 août 1598, et le même jour aussi, la prise de possession (M. de Chanteau : *Notice sur le château de Montbras*, 2ᵉ édit., p. 14).

Le 16 novembre 1599, Claude II de Verrières fournit au duc de Lorraine le dénombrement de sa terre d'Epiez, qu'il fait signer par son cousin Louis de Vigneulles, seigneur du Mesnil et de Maxey.

L'extrait suivant nous donne le détail de cette seigneurie :

« M'appartient à cause de mondict feu sieur et père, et de son ancien, la moictié en cinq parts, les douze faisant le tout, et partaible avec l'héritier de feu François du Mesnil, escuyer, qui est à présent le sieur de Sancheron, qui a sept parts en

(1) Méry : d'azur à la croix d'argent.

(2) Mauvages : cant. de Gondrecourt, arr. de Commercy (Meuse).

(3) Gibeaumeix : cant. de Colombey, arr. de Toul (Meurthe-et-Moselle).

(4) Des Salles : d'argent à la tour d'azur donjonnée de sable, posée sur une motte de sinople.

(5) Rivière : d'argent au chef emmanché de sable.

(6) Vigneulles : d'azur à 5 annelets d'argent, 2, 2 et 1.



ladicte seigneurie, et quant aux deux aultres parts et demy faisant moictié des cinq parts cy dessus desclairées, souloit appartenir à Archambaulx de Haudresson et à ses sœurs, et lequel Archambaux de Haudresson, qui prenoit la moictié desdictes deux parts et demy et ung hommaige par préciput sur la part de ses deux sœurs, auroit icelle concédé par eschange audict sieur d'Amanty mon père le 24e mars 1584, et par ce, m'appartiennent trois parts trois quarts èsdictes cinq parts, les douze faisant le tout, et un hommaige par préciput sur la part des sœurs dudict Haudresson que tient à présent l'héritier de feu Jean du Philippy, à cause de Claude de Haudresson, sa mère, en toute la terre et seigneurie dudit Espiée » (*Arch. de la Meuse :* E. 130).

Claude II de Verrières possédait donc les trois quarts de la seigneurie barroise d'Epiez.

Peu après, vers 1600, lui et sa femme bâtirent sur le lieu élevé qu'il occupe encore aujourd'hui, le château actuel de Montbras qui annonce, par sa noble architecture, le bon goût et l'opulence de ses constructeurs.

Les armes de la maison des Salles figuraient en différents endroits de ce superbe édifice qui serait des plus accomplis, si la mort n'avait surpris la fondatrice au milieu des travaux (1610) dont l'architecte fut Abraham Lyot, maire de Burey-la-Côte en 1632 (M. Chévelle : *Jeanne d'Arc à Burey-en-Vaux ou Burey-le-Petit*, p. 8, note).

En 1608, Claude II est désigné sous les titres de seigneur de Montbras, Amanty, Taillancourt, Traveron en partie, Epiez. Mauvages et Gibeaumeix portés en 1599 ne figurent plus en 1608. L'acte de 1608 a eu précisément pour but l'échange de Mauvages contre des biens situés à Taillancourt, Traveron et ban de Bras. Restent Gibeaumeix et Epiez ; en ce qui concerne Gibeaumeix, nous n'avons pas de renseignements ; quant à Epiez, il est certain que cette seigneurie n'a été aliénée qu'après la mort de Louise des Salles (M. de Chanteau : *Notice sur le Château de Montbras*).

En effet, cette dame étant morte vers 1610, sans laisser de postérité, et sa dot de 60.000 francs barrois ayant été employée



pour les dépenses nécessitées par la construction du château de Montbras, « le 1er mars 1613, Henri des Salles, chevalier, baron de Rorthé (1), seigneur de Coussey, des Vouthons, fondé de procuration de son père, transigea avec Claude de Verrières pour la restitution des sommes et des terres que sa défunte épouse lui avait apportées en mariage. Par la transaction, Claude de Verrières abandonna aux héritiers (de sa femme défunte) les seigneuries de Traveron et d'Espiey avec 400 livres de rente annuelle faisant 600 francs barrois qu'il percevait sur les salines de Dieuze (2). Il leur céda encore trois fermes qu'il avoit aux villages de Badonviller, Gérauviller et Chermisey (3) ». Les héritiers en furent mis en possession le 13 mars 1613. On voit par cet acte qu'il y avait encore une maison seigneuriale à Epiez (*Histoire de la maison des Salles*, p. lxiij).

Désormais, Claude II de Verrières n'est plus seigneur d'Epiez. Nous ajouterons seulement que, le 7 octobre 1611, il se remaria à Julia della Valle, fille d'un noble italien au service de la duchesse de Lorraine, et qu'il mourut sans postérité entre 1632 et 1635, laissant ses biens, dont le château de Montbras, à sa petite-nièce, Marie de Méry, fille de Claude de Méry et de Jeanne de Vandières, et petite-fille de Jean de Méry et de Jacqueline de Verrières.

Nous avons vu plus haut, p. 105, que la moitié de la seigneurie barroise d'Epiez avait dû être acquise par Gérard d'Haudresson. Celui-ci, originaire d'Ecosse, était écuyer, seigneur de Livry, archer de la garde écossaise, et mari d'Anne de Brouville, fille de Jacques de Brouville, sieur de Livry. Il mourut jeune encore, laissant de sa femme :

1° Louis d'Haudresson, l'aîné, qui épousa damoiselle Anne Martin, depuis remariée à Jean de Bar, écuyer;

2° Archambault, seigneur de Livry et de l'Isle en-Bras, époux de damoiselle Catherine du Cerf;

(1) Rorthey : ancien château fort sur le ban de Sionne, canton de Coussey, arr. de Neufchâteau (Vosges).

(2) Dieuze : ch.-l. de cant. du cercle de Château-Salins (Lorraine annexée).

(3) Chermisey : cant. de Coussey, arr. de Neufchâteau (Vosges).

3° Catherine, mariée à Mengin Hurault, écuyer, demeurant à Gondrecourt ;

4° Claude, épouse de Jean de Philippy.

Anne de Brouville, leur mère, se remaria avant 1556 à Guy de Tornes, seigneur de Ferrières (1).

Celui-ci, pendant la minorité des enfants de sa femme, fut seigneur d'Epiez par suite de son mariage. Il ne laissa pas de postérité.

Après sa mort ou celle de son épouse, ses « fillâtres » devinrent à leur tour seigneurs d'Epiez. Louis d'Haudresson étant décédé le premier, sa part semble avoir été acquise par son frère Archambault, seigneur de Livry. Celui-ci fut aussi, nous ne savons comment, seigneur de l'Isle-en-Bras, où il demeurait habituellement avec sa femme, damoiselle Catherine du Cerf.

Le 1er juillet 1578, au contrat de mariage passé à Ménil-la-Tour entre Louis I de Vigneulles et Nicole de Merlet, fille de Jacques de Merlet et de Marie de Certain, sieur et dame de Maxey-sur-Vaise, il assiste comme unique témoin de la fiancée. (*Arch. de Brissac :* Vigneulles XIII, 12).

Le 24 mars 1584, comme nous l'avons vu p. 108, lui et sa femme demeurant à l'Isle-en-Bras, échangèrent toutes leurs possessions et part de seigneurie d'Epiez contre quelques pièces de terre et de pré que Claude I de Verrières avait acquises à Taillancourt sur son neveu Jacques Le Bégat (*Arch. de la Meuse :* E. 130).

Depuis lors, nous ne voyons plus d'acte qui les mentionne. Nous remarquons seulement que le 16 juin 1591, Louis de Vigneulles, époux de Nicole de Merlet, au mariage desquels Archambault d'Haudresson avait assisté, est qualifié de seigneur de l'Isle-en-Bras, et que le 11 août 1598, les mêmes époux vendent à Claude II de Verrières et à Louise des Salles « la maison de l'Isle et choses en dépendantes ».

Nous en conclurons : 1° qu'Archambault d'Haudresson et sa femme étaient morts entre 1584 et 1591 ; 2° que leur fief de

(1) Ferrières : cant. de Saint-Nicolas-du-Port, arr. de Nancy (Meurthe-et-Moselle).



l'Isle passa alors entre les mains de Louis de Vigneulles et de Nicole de Merlet, par donation ou autrement (*Maxey-sur-Vaise* et *Notice sur le Château de Montbras*, 2e édit.).

Damoiselle Catherine d'Haudresson et son mari Mengin Hurault de Gondrecourt moururent avant le 16 novembre 1599. La petite portion (une part 1/4 sur 5), qu'ils possédaient dans la terre barroise d'Epiez revint ensuite (mais avant 1599), à Claude d'Haudresson, leur sœur et belle-sœur, veuve déjà de Jean de Philippy, seigneur de Traveron et d'Epiez en partie, dont elle avait eu un fils, François. Cette dernière était probablement morte aussi à cette date, car, en 1599, cet enfant en bas âge avait pour tuteur Jean Chory, écuyer, seigneur de Maisoncelle, qui présenta cette année-là au duc de Lorraine le dénombrement de ce que son pupille tenait à Epiez à cause de Claude d'Haudresson, sa mère (Dufourny, t. VII, p. 65-66).

Le 4 janvier 1619, François de Philippy produisit l'aveu de sa terre d'Epiez et le 11 février suivant, il la vendit. Il est alors qualifié de seigneur de Traveron et d'Epiez en partie et il réside à Mormulon (Mourmelon)-le-Petit (1), province de Champagne.

Cette vente se fit devant François Thouvenin et Jean Claude, notaires en la prévôté de Gondrecourt, au logis de Parisot Gobin, sujet de S. A. François de Vaudémont, à Epiez, environ une heure après midi, au profit de dame Claude du Mesnil, veuve de Léonard de Chaumont, dame de Saint-Chéron et d'Epiez, moyennant la somme de 2.550 livres tournois.

Les biens vendus consistaient en la 12e partie en la haute, moyenne et basse justice d'Epiez, 18 à 20 jours de terre en chaque saison, ou 54 à 60 jours aux trois saisons au ban d'Epiez et finages voisins. « Item les Essartés, pièce de terre autrefois en bois, de 40 jours environ, avec les essarts de là le bois,

« Item 24 arpents de bois en Morchien, ban d'Epiez;

(1) Mourmelon-le-Petit, cant. de Suippes, arr. de Châlons-sur-Marne (Marne).

« 3 jours de vignes, prés et chenevières tant au ban d'Epiez que Maxey et ban joignant ;

« Enfin tout ce qui appartient au sieur Philippy par le décès de damoiselle Claude de Haudresson, sa mère ;

« Et enfin en part d'avoines dues par les habitants de Badonvilliers, telle part dont jouissait le sieur Philippy, appelées *aveynes des bois* » (*Arch. de la Meuse :* E. 130).

Dès lors, François de Philippy n'est plus qu'un étranger pour cette notice.

Nous avons laissé Léonard de Chaumont seul seigneur de la terre champenoise d'Epiez en 1598.

Depuis cette date, nous ne trouvons plus de mention de lui.

Dame Claude du Mesnil, sa femme, est citée comme veuve dans la vente de 1619 où elle acquiert un cinquième de la seigneurie barroise d'Epiez.

Elle en produit à François, comte de Vaudémont et seigneur de Gondrecourt, l'aveu qu'elle a signé de sa main en son château d'Epiez le 15 octobre 1628 (*Ibid., loc. cit.*).

Le 27 octobre 1633, à Châlons-sur-Marne, fut rendu en faveur de cette même veuve et au sujet de droits féodaux un jugement dont nous ignorons la teneur et les raisons qui y donnèrent lieu. Toutefois, comme cet arrêt est mentionné dans la sentence du 21 janvier 1728 que nous rapporterons à sa date, il est à croire qu'il prescrivait l'exécution du bail perpétuel du 10 décembre 1401 (*Arch. de Meurthe-et-Moselle :* E. 304).

Depuis lors, silence absolu sur cette dame d'Epiez qui mourut avant 1644.

La guerre de Trente ans causa des maux affreux en Lorraine, et les habitants et seigneurs d'Epiez en pâtirent beaucoup.

C'est ce qu'il faut conclure du dénombrement que les héritiers de Léonard de Chaumont présentèrent le 29 juin 1644 au roi de France, à cause de son château et châtellenie de Vaucouleurs, pour la partie champenoise de cette terre.

Ces héritiers sont Antoine, Henry-Antoine et Claude-Françoise de Chaumont, seigneurs et dame de Saint-Chéron et d'Epiez, seigneuries dont la dernière leur provenait de feue dame Claude du Mesnil, leur mère et grand'mère.



Cette terre d'Epiez étant celle de François du Mesnil et de Léonard de Chaumont, nous n'en reproduirons pas le détail, déjà donné précédemment. Nous nous bornerons aux suivants :

La seigneurie n'a plus « à présent (d'habitants) à cause des guerres fort fréquentes qui ont continué depuis dix ans dans les pays de Lorraine et Barrois, qui ont rendu ledit lieu d'Epiez *désert et sans habitation de personne;*

« La maison seigneuriale dudit Espieds consistant en manoir, granges, estables, colombier, cour, parterre et jardins contenant 3 journals (61ª,32ᶜª), ou environ, fermée et enclose de murailles garnies de six tours flanquées, de laquelle nous ne tirons aucun proffit.

« Item nous appartient une autre maison au devant de la précédente (dans la rue du Morvaux), avec une grange, après laquelle il y a un jardin contenant un demi-jour (10ª,22ᶜª), ou environ, qui pouvoit anciennement valoir par chacun an un escu, mais nous n'en recevons rien à présent, icelle maison étant toutte tombée en ruine et sans habitation.

« Item nous appartient encore une autre maison proche de la précédente avec un petit jardin sur le derrière d'icelle, comme le tout se consiste et comporte, qui ne nous rapporte à présent aucune chose, les bâtiments étant ruinés et sans habitation de personne.

« Item nous appartient une place propre pour bâtir une maison, située proche et joignant la maison cy devant, de laquelle nous n'avons jamais tiré aucun proffit.

« ... auquel village d'Epiez y a un signe patibulaire d'une potense et d'un pilory auquel y a un carcan de fer... » (*Arch. de la Meuse* : E. 130).

La population étant revenue avec la paix publique, cette seigneurie fut dès lors louée à un fermier et redevint prospère; mais les seigneurs n'y habitèrent plus.

En 1686, dans les registres paroissiaux est cité messire Louis de Chaumont, seigneur d'Epiez, père de Paul-Philippe et de Jean de Chaumont (La Chesnaye des Bois).

En 1689, cette terre champenoise ou française d'Epiez est possédée par Paul-Philippe de Chaumont qui fut évêque de



Dax (1) du 8 janvier 1671 à 1684, et qui est encore qualifié de ce titre en cette année 1689, bien qu'il eût démissionné. Il mourut le 24 mars 1694, après avoir été aussi membre de l'Académie française (*Arch. de la Meuse :* G. Cure d'Epiez).

Vers 1690, cette seigneurie fut aliénée et passa entre les mains de messire Charles de la Dumée et de dame Magdeleine de Bretel, veuve de messire Charles-Joachim de la Grange, seigneur de Villedonnée (*Arch. de Meurthe-et-Moselle :* E. 304).

Ces nouveaux seigneurs ne furent pas longtemps propriétaires de cette terre, car, dès 1695 au plus tard, ils la vendirent à messire Charles-François Caudebec (2), chanoine et doyen de la collégiale de Vaucouleurs, prévôt et official de cette ville, lequel en présenta au roi le dénombrement le 2 septembre de cette même année 1695 (*Ibid., loc. cit.*).

Profitant du long abandon que cette seigneurie avait subi par suite de la désertion du pays et de l'absence de ses possesseurs, des particuliers peu scrupuleux de Badonvilliers, Burey-en-Vaux et Epiez avaient usurpé diverses pièces de terrains dépendant de ce fief.

Le sieur Caudebec, pour arriver à connaître ces usurpateurs et leur faire restituer ce qu'ils avaient pris, ordonna dans toutes les paroisses avoisinantes la publication d'un monitoire à la suite de laquelle plusieurs révélations furent faites, entre autres par Me Charles Thesnot, ancien procureur fiscal de Maxey, habitant alors à Burey-en-Vaux, lequel déposa le 4 septembre 1696, devant Me Claude Aubert, curé de Maxey et de Burey-en-Vaux, son annexe (*Arch. de la Meuse :* E. 131).

Il finit par se dessaisir de sa terre d'Epiez, et le 25 novembre 1711, par acte passé devant Me Duvernay, notaire à Vaucouleurs, il la vendit à Me François Didier, lieutenant en la prévôté et gruerie de Montiers-sur-Saulx, moyennant la somme de 28.000 livres de principal et 150 livres de pot-de-vin, pour

(1) Dax : ch.-l. d'arr. (Landes).

(2) Caudebec : d'azur au chevron d'argent accompagné en chef de 2 étoiles de même et d'une gerbe d'or en pointe, au chef cousu de gueules chargé de 3 besans d'or.

le profit de messire Balthazar Hurtado Damezaga(1), marquis de Riscal d'Alègre, gouverneur de Malaga, lieutenant général des armées de S. M. Catholique, et seigneur de Maxey-sur-Vaise et de Taillancourt en partie (*Arch. de Me Simonnet,* notaire à Vaucouleurs).

Nous terminerons l'article de Me Caudebec en rappelant que c'est à lui qu'est due la fondation de l'hospice Saint-Charles de Vaucouleurs et qu'il mourut en 1722.

Nous avons vu, p. 111, que Claude II de Verrières avait remis à Henri des Salles sa part ou les trois quarts dans la seigneurie barroise d'Epiez et qu'en 1619, la part de François de Philippy dans cette terre barroise avait été acquise par dame Claude du Mesnil.

Que fit la famille des Salles de cette portion du fief barrois d'Epiez? Nul document contemporain ne nous l'apprend. Toutefois comme en 1732 on voit que Suzanne de Chauvirey (2), deuxième femme de Balthazar Hurtado Damezaga et ayant droit de dame Claude du Mesnil, possédait les deux tiers de la justice sur les sujets barrois d'Epiez, il est permis d'en conclure que la susdite du Mesnil avait acheté également une portion de la part des Salles dans la seigneurie barroise d'Epiez, et l'avait rattachée à ses autres possessions.

Quant à l'autre portion (1/3) du fief barrois d'Epiez, en 1663, elle se trouvait entre les mains du duc de Lorraine qui l'avait probablement reçue de son père François, comte de Vaudémont et duc de Lorraine. Celui-ci en effet paraît avoir, vers 1628, essayé de faire rentrer dans le domaine ducal diverses seigneuries d'origine barroise et dépendant de la terre de Gondrecourt, ainsi qu'on le voit pour Maxey-sur-Vaise en 1628.

Le 19 avril 1663, le duc Charles de Lorraine donna à Fran-

(1) Damezaga : de sinople au dextrochère paré d'or, la main de carnation, tenant une bannière écartelée en sautoir d'or et de gueules et bordée d'or, flottant vers senestre; au chef d'or chargé d'une aigle éployée de sable.

(2) Chauvirey : d'azur à la bande d'or accompagnée de 7 billettes de même, 4 en chef et 3 en pointe.



çois, baron de Housse (1), seigneur de Han (2) et de Juvigny-les-Dames (3) en partie, sous la réserve de pouvoir les racheter moyennant 14.000 francs barrois, ses portions de seigneurie à Burey-en-Vaux et à *Epiez*, « consistant en tout droits de haute, moyenne et basse justice, seigneurie d'hommes, de sujets, maisons, maizières, terres arables et non arables, prés, bois, cens, droitures et générallement tout ce qu'à Sadite Altesse appartient esdits lieux » (*Chartrier des châteaux, fief et terre de Monteval à Burey-en-Vaux*, B. VI, 1, p. 57).

Le 18 juin suivant (1663), après midi, au château de Monteval à Burey, ledit seigneur de Housse, seigneur et baron de Hugnes (4) et de Fermont (5), signe son contrat de mariage avec Anne-Gabrielle des Armoises (6), fille d'Antoine des Armoises, sieur de Bazoilles (7) et de Monteval, et de Mahaut-Catherine du Mesnil (*Ibid.*, F. XXIII, p. 157).

Ledit sieur de Housse servit le duc Charles IV et fut employé par lui dans diverses négociations et ambassades, pour lesquelles il reçut des instructions que ce prince avait écrites de sa propre main et qui sont conservées au Chartrier de Monteval (*Ibid.*, A. XXVIII, 13 pièces).

François de Housse mourut vers 1699, laissant de son mariage cinq enfants :

1° Nicolas-François, né en 1665 et mort entre 1743 et 1750;

2° Paul;

3° Charles-Antoine, mort vers la même époque;

4° Charlotte, mariée à Louis-Robert d'Aubéry de Ponthieu, devenue veuve entre 1714 et 1719, et morte après 1747;

5° Marguerite, morte célibataire le 9 décembre 1762.

(1) Housse : d'argent au chef échiqueté d'or et d'azur de 3 traits.

(2) et (3) Han-lez-Juvigny et Juvigny-les-Dames : cant. et arr. de Montmédy (Meuse).

(4) Hugnes : ancien château sur le ban de Juvigny-les-Dames.

(5) Fermont : hameau sur le ban de Montigny-sur-Chiers, cant. de Longuyon, arr. de Briey (Meurthe-et-Moselle).

(6) Armoises : gironné d'or et d'azur de 12 pièces, et sur le tout parti d'argent et de gueules.

(7) Bazoilles : cant. et arr. de Neufchâteau (Vosges).



A la mort de son mari, Mme de Housse ayant laissé expirer le délai prescrit par les ordonnances pour la présentation des aveu et dénombrement de ses seigneuries barroises, dut demander au duc de Lorraine, en faveur de ses fils François et Paul, des lettres « de souffrance de six mois » qui lui furent accordées le 16 janvier 1700 (*Ibid.*, B. XX, p. 72).

La portion de la terre barroise d'Epiez possédée par la famille de Housse dut revenir à Charlotte de Housse, car, dès le 13 janvier 1714, dans une transaction entre les seigneurs et les curés d'Epiez et de Burey-en-Vaux afin de terminer des difficultés au sujet des limites des bans de ces deux villages pour la perception des dîmes, Nicolas-François, baron de Housse, seigneur de Burey-en-Vaux en partie, se porte fort pour sa sœur, Mme de Ponthieu, dame en partie dudit Epiez (*Arch. de la Meuse* : B. Sect. jud. Epiez. Reg. 1, 4e fasc., fos 2 vo et 3 ro).

De plus, le 20 mai 1719, cette dame, alors veuve de Louis-Robert d'Aubéry de Ponthieu, chevalier, seigneur de Landaville (1) en son vivant, demeurant à Neufchâteau, présenta une requête contre François Oudin, son fermier d'Epiez, au sujet de son bail et d'une terre de 3 jours aux Lavières, saison du Vaux d'Amanty, dépendant de la seigneurie barroise d'Epiez (*Chartrier de Monteval*, B. XXIII-XXIV, p. 74-75).

Anne-Gabrielle des Armoises, veuve de François de Housse, en son vivant seigneur de Burey-en-Vaux, Epiez et autres lieux, paraît dans un procès qu'elle avait dû engager vers 1727 avec Suzanne de Chauvirey, dame de Maxey-sur-Vaise, Epiez, Taillencourt en partie, etc., contre des habitants de Burey-en-Vaux qui refusaient de leur acquitter les redevances auxquelles leurs ancêtres et auteurs s'étaient astreints par le bail du 10 décembre 1401 pour l'usage des bois de Harbaucharrière et des Buissons de Vézilles sur le ban d'Epiez.

Le 21 janvier 1728, par devant Jean-Baptiste-Louis de Chaumont d'Amboise (2), chevalier, marquis de Reynel (3), bailli,

(1) Landaville : cant. et arr. de Neufchâteau (Vosges).
(2) Chaumont d'Amboise : pallé d'or et de gueules de 6 pièces.
(3) Reynel : cant. d'Andelot, arr. de Chaumont (Haute-Marne).

capitaine et gouverneur de Chaumont-en-Bassigny, sentence définitive fut prononcée, condamnant les habitants de Burey-en-Vaux à payer à ces dames les droits contestés (*Arch. de Meurthe-et-Moselle* : E. 304).

Charlotte de Housse, en mourant, avait laissé sa terre barroise d'Epiez à son frère, d'où cette seigneurie revint à Marguerite, seule survivante de la famille. Cette dame étant célibataire et très âgée, disposa de ses biens avant sa mort.

Le 11 janvier 1758, elle donna la moitié de sa terre et seigneurie de Burey-en-Vaux et du fief de Monteval, prévôté de Vaucouleurs, consistant en sa totalité en château, bâtiments, jardins, enclos, terres, prés situés à Sévigny et à Maxey-sur-Vaise, chènevières, bois, vignes, dîmes, cens, redevances, droits de pressoir et tous autres droits seigneuriaux en dépendant et héritages y annexés, appartenant à ladite demoiselle de Housse, tant à Burey qu'à Sévigny, Maxey et autres finages voisins, sans réserve d'aucunes choses dans ladite moitié donnée « et outre ce, moitié dans cent arpens (estimés 1.600 livres) de bois distraits de la seigneurie d'Epiez (bois de Morchien, ou Ponthieure ou Pointure) » sous la réserve de la jouissance des revenus sa vie durant.

Les donataires étaient ses cousins Claire-Jeanne de Varange (1), fille majeure, et Louis-Thomas de Varange, lieutenant au régiment de Normandie, mineur, enfants de messire Louis-Henry de Varange, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, ancien capitaine d'infanterie au régiment de Normandie, et de défunte dame Jeanne-Antoinette de Monteval (2), demeurant à Ligny-en-Barrois (3).

(1) Varange : d'or à 4 bandes d'azur.

(2) Monteval : écartelé aux 1 et 4 de gueules au château de 2 tours d'argent maçonnées de sable et en pointe d'un mont de même, aux 2 et 3 d'azur [à 3 chevrons d'argent accompagnés en chef de 2 roses d'or]. (D'après les lettres d'anoblissement de Jean-Louis Desmorel, sieur de Monteval, où les meubles peints autrefois sur les 2 et 3 d'azur sont effacés. Ils devaient être conformes à ceux des armoiries de René du Mesnil, sieur de Vaux, grand-père maternel de Jean-Louis Desmorel de Monteval.)

(3) Ligny-en-Barrois : ch.-l. de cant., arr. de Bar-le-Duc (Meuse).

La prise de possession de ces biens eut lieu le 14 janvier suivant (*Arch. de Me Simonnet*, notaire à Vaucouleurs).

Toutefois les donataires durent souscrire le 11 janvier 1758 à une obligation de 4.000 francs en faveur de Marguerite Clément, demeurant au château de Monteval à Burey, et payable le jour du décès de demoiselle Marguerite de Housse (*Ibid.*).

Le 12 octobre 1761, ladite demoiselle fit don de sa terre d'Epiez, sous réserve de la jouissance des revenus sa vie durant, à son parent Georges-François-Alexandre-Xavier de Maillard de la Martinière (1), depuis lieutenant-général au bailliage de Longwy, mais à la condition de signer un billet de 6.000 francs payable en trois portions égales, après le décès de la donatrice, au profit de : 1° Messire Anselme de Zweifel de Suève, seigneur d'Aincreville (2), y demeurant; 2° de messire Philippe-François, baron de Coudenhove (3), seigneur de Vaudoncourt (4), la Huarde (5) et autres lieux, demeurant en son château de Vaudoncourt, en qualité de curateur créé par justice de dame Anne de Reumont, sa mère, née *sourde et muette*, veuve de Paul, baron de Coudenhove, et 3° de dame Anne-Thérèse de Landres de Briey (6), douairière de messire Nicolas, comte de la Tour-en-Woëvre (7), vivant seigneur de Jeandelize (8), Saint-Jean et autres lieux, résidante en son château de Saint-Jean-lez-Buzy (9), tous les trois, parents de la donatrice.

Ce billet fut signé ledit jour 12 octobre 1761 et remis le

(1) Maillard : de pourpre au chevron d'or accompagné de 3 têtes de biche d'argent, 2 en chef et 1 en pointe.

(2) Aincreville : cant. de Dun-sur-Meuse, arr. de Montmédy (Meuse).

(3) Coudenhove : d'or à la bande ondée de gueules.

(4) Vaudoncourt : cant. de Spincourt, arr. de Montmédy (Meuse).

(5) La Huarde : ferme sur le ban de Vaudoncourt.

(6) Landres : d'or à 3 pals de gueules.

(7) La Tour-en-Woëvre : de sable à la fasce d'argent accompagnée de 3 pattes de lion de même, 2 en chef, contre-onglées, et l'autre en pal, mouvante de la pointe.

(8) Jeandelize : cant. de Conflans-en-Jarnisy, arr. de Briey (Meurthe-et-Moselle).

(9) Saint-Jean-lez-Buzy : cant. d'Etain, arr. de Verdun (Meuse).



23 juillet 1765 entre les mains dudit sieur Zweifel de Suève(1), tant en son nom que comme fondé des procurations des deux autres bénéficiaires (*Arch. de Me Simonnet*, notaire à Vaucouleurs).

L'autre moitié du bois de Morchien d'Epiez revint à dame Claude-Eléonore de Vassinhac (2), comtesse de Monteval, exécutrice testamentaire et héritière pour moitié de tous les biens de Marguerite de Housse, sa cousine, qui les lui avait légués par son testament olographe en date du 2 mars 1762 (*Ibid.*).

Le bois des Defours faisait partie de la seigneurie barroise des de Housse à Epiez.

Après avoir joui intégralement de cette terre d'Epiez, le sieur de Maillard de la Martinière en vendit la nue propriété aux deux frères, les sieurs Le Paige (3) de Laigle et Noiseville, seigneurs de Maxey-sur-Vaise et d'Epiez en partie, le 27 novembre 1777, moyennant 31.400" de France, par acte passé devant Meunier, notaire à Pont-à-Mousson (4), et scellé à Gondrecourt le 30 novembre suivant (*Arch. de la Meuse* : C. 1490, fo 47).

La prise de possession en fut faite le 22 juin 1779 par les deux nouveaux acquéreurs (*Ibid.*, C. Maxey-sur-Vaise, Reg. 7, fo 43, c. 4, 5).

Le vendeur en conservait la jouissance jusqu'à sa mort; c'est pour cela qu'il continua à porter le titre de seigneur d'Epiez et qu'en cette qualité, le 20 juillet 1780, il signa une transaction passée entre lui et Nicolas Laratte, son ancien fermier, au sujet de dégradations faites par celui-ci dans la seigneurie d'Epiez (*Ibid.*, C. Maxey-sur-Vaise, Reg. 8, fo 24 vo).

Il mourut peu avant 1789, et dès lors cette portion de la terre barroise d'Epiez, avec tous ses droits « utiles », fut réunie au reste de la même terre barroise et devint la propriété exclusive du sieur Le Paige de Noiseville, alors seul seigneur d'Epiez, à l'exception toutefois du bois de Morchien.

(1) Suève : d'argent au cerf de gueules.
(2) Vassinhac : d'azur à la bande d'argent bordée de sable.
(3) Le Paige : d'azur au lion rampant d'or.
(4) Pont-à-Mousson : ch.-l. de cant., arr. de Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Le fief champenois d'Epiez et une partie de l'autre seigneurie de cette même localité avaient été cédés, comme nous l'avons vu, p. 116, le 25 novembre 1711, par le sieur Caudebec à Mᵉ François Didier pour le compte de messire Balthazar Hurtado Damezaga, seigneur de Maxey-sur-Vaise en partie.

La prise de possession en eut lieu le 16 mars 1712, par ledit Didier en présence de Mᵉ Sébastien Lagny, juge en garde de la haute justice d'Epiez, et de dom Nicolas Bardot, abbé de Vernainvilliers (*Arch. de la Meuse :* B. Sect. jud. Epiez, Reg. 1, fᵒ 4 rᵒ).

Le 23 mai suivant (1712), Mᵉ François Didier, en vertu de la procuration du sieur Damezaga, présenta pour ce dernier au roi de France le dénombrement de sa seigneurie française d'Epiez : (*Arch. de Meurthe-et-Moselle*, E. 304).

Le 26 août 1713, le même seigneur fit ses reprises pour la terre et seigneurie de Maxey-sur-Vaise et pour la part et portion qui lui appartenait à Epiez, partie barroise, bailliage de Bassigny, siège de Saint-Thiébaut (*Ibid.*, B. 134, fᵒ 110).

Le sieur Damezaga mourut en janvier 1720 à Madrid (Espagne) où il résidait près du roi dont il était gentilhomme ordinaire de sa Chambre, laissant de son premier mariage avec Marie-Anne-Isabelle-Charlotte de Chauvirey, fille de Nicolas-François de Chauvirey et de Caroline-Marie-Gertrude de Dongelberghe (1), sieur et dame de Maxey-sur-Vaise et autres lieux :

1° Balthazar-Nicolas-Pierre-Antoine-Joseph Hurtado Damezaga, né en 1705 ;

2° Marie-Thérèse-Claire;

Et de son deuxième mariage avec sa belle-sœur Suzanne de Chauvirey, une fille :

Balthazarine-Josèphe, née en 1714.

Le 6 février 1721, Henri de Fiquelmont (2), beau-frère et mandataire de Suzanne de Chauvirey, tant en son nom que

(1) Dongelberghe : de sable au lion d'or à la barre de gueules brochante sur le tout pour marque de bâtardise et brisure de la maison de Brabant.

(2) Fiquelmont : d'or à 3 pals de gueules abaissés, surmontés d'un lion passant de gueules.



comme tutrice de ses deux neveux et pupilles, enfants de son mari et de sa sœur, et comme mère de Balthazarine-Josèphe, fille également de feu sieur Damezaga, fit ses reprises, foi et hommage pour les terres et seigneuries lorraines de Sandaucourt (1), Maxey-sur-Vaise, *Epiez* et dépendances (*Arch. de Meurthe-et-Moselle :* B. 151, f° 177).

Le dénombrement de la terre barroise d'Epiez n'ayant pas été fourni dans le délai réglementaire, comme le prescrivait l'ordonnance en cas de changement de propriétaire du fief, la saisie de la seigneurie barroise d'Epiez eut lieu le 24 juillet 1723; mais ce séquestre ne tarda pas à être levé, puisque le 26 août suivant (1723), Me François Didier, fondé de pouvoirs de Suzanne de Chauvirey, rendit foi et hommage pour cette terre d'Epiez (*Ibid.*, E. 304).

Le 9 avril 1725, le même mandataire présenta au roi de France pour sa mandante un dénombrement de la seigneurie d'Épiez, partie champenoise ou française, à cause du château de Vaucouleurs (*Arch. Nat.*, Q^1, 749).

La mort du sieur Damezaga n'avait pas engagé alors sa veuve Suzanne de Chauvirey à se défaire de la terre d'Epiez, parce que fort probablement elle pensait revenir dans le Barrois ; mais plusieurs années après, la difficulté de s'occuper de ses possessions lorraines qu'elle faisait gérer par François Didier, lieutenant en la prévôté et gruerie de Montiers-sur-Saulx, sous la surveillance de sa sœur Thérèse-Eléonore de Chauvirey, doyenne du Chapitre de Poussay (2), la décida enfin à vendre les propriétés situées hors d'Espagne appartenant à ses enfant et pupilles. Elle était alors dame d'honneur de la princesse des Asturies et ses deux pupilles étaient établis.

Aussi, le 14 juin 1731, étant alors à Séville (Espagne), à la suite et au service de la cour du roi, d'accord avec son neveu et beau-fils Balthazar-Nicolas-Pierre-Antoine-Joseph Hurtado Damezaga, et sa nièce et belle-fille Marie-Thérèse-Claire Dame-

(1) Sandaucourt : cant. de Châtenois, arr. de Neufchâteau (Vosges).

(2) Poussay : cant. et arr. de Mirecourt (Vosges), où se trouvait autrefois une collégiale de chanoinesses nobles.

zaga, épouse du marquis Favio Scoti di Championi, et avec le consentement de sa fille Balthazarine-Josèphe, mineure, elle fit dresser une procuration au nom de sa sœur la doyenne du Chapitre de Poussay afin de lui donner les pouvoirs nécessaires pour procéder à la vente de leurs biens de Maxey, *Epiez* et Taillancourt.

Nous ajouterons que lors du partage des biens paternels fait après la mort du sieur Damezaga, son fils avait obtenu 124.573 réaux sur la terre d'Epiez, et sa fille Balthazarine, 90.602 réaux 12 maravédis, sur celles de Maxey et d'Epiez (*Arch. de Me Houillon*, notaire à Mirecourt).

La mise en vente de ces terres ayant été publiée dans la région, un acheteur se présenta et fut agréé, en sorte que le 14 août 1732, à Mirecourt (1), par-devant Gaillard l'aîné, tabellion général, dame Thérèse-Eléonore de Chauvirey, dame et doyenne de la Collégiale de Poussay, au nom de sa sœur et de ses neveu et nièces, cédait les seigneuries de Maxey-sur-Vaise, *Epiez* et Taillancourt en partie, moyennant 83.000 livres de Lorraine et cinq pour cent pour les vins, à messire Jean-Servule de l'Ecluse (2), seigneur de Villiers-les-Hauts (3) et Méréville en partie, l'un des 200 chevau-légers de la garde ordinaire du roi, comme plus haut metteur et dernier enchérisseur (*Arch. de Me Houillon*, notaire à Mirecourt).

Le 23 mai 1738, par acte passé devant Briscoin, notaire à Pagny-la-Blanche-Côte, Jean-Servule de l'Ecluse, probablement embarrassé pour le paiement de sa nouvelle acquisition, vendit à dame Antoinette Le Paige, veuve Le Camus de Courcelles, qu'il épousa peu après, le 21 avril 1739, les deux tiers de la seigneurie d'Epiez ou la partie située en France, moyennant 42.000 livres, et à Joseph Le Camus de Courcelles (4), fils mineur d'Antoinette, l'autre tiers de sa terre d'Epiez, ou la

(1) Mirecourt : ch.-l. d'arr. (Vosges).

(2) L'Écluse : d'azur au cygne d'argent, becqué et membré de gueules, couronné et colleté d'une couronne d'or, sur une terrasse de sinople.

(3) Villiers-les-Hauts : cant. d'Ancy-le-Franc, arr. de Tonnerre (Yonne).

(4) Camus de Courcelles : d'or taillé d'argent, au lion de sable armé et lampassé de gueules, brochant sur le tout.



partie située dans le Barrois moyennant 21.000 livres, soit une somme totale de 63.000 livres payable à l'acquit du vendeur.

Il était stipulé dans l'acte de vente :

1° Que l'acquisition était faite tant pour la dame Le Paige que pour son fils mineur, en sorte que les deux tiers appartiendraient à elle dame Le Paige, et l'autre tiers à son fils mineur;

2° Que dans le cas où Joseph Le Camus de Courcelles ne voudrait pas (au temps de sa majorité) ratifier la vente qu'il conviendrait de faire de quelques-uns de ses biens, pour raison du paiement de la susdite acquisition, ladite terre appartiendrait pour le tout à la dame sa mère qui, dans ce cas, lui rembourserait le prix provenant de la vente de ses fonds.

En conséquence de cette acquisition, et pour la solder, le 7 août de cette année 1738, la dame Le Camus de Courcelles et Joseph Le Camus, son fils mineur, « sans avis de Parens », vendirent au sieur Petit, seigneur de Chonville, le fief de la tour et maison forte d'Haironville (1), provenant du propre de Joseph Le Camus, moyennant 18.000 livres, et un petit gagnage propre à la dame Le Camus pour 2.000 livres, soit une somme totale de 20.000 livres qui devait être payée aux créanciers du sieur de l'Ecluse, d'après les termes du contrat du 23 mai 1738.

Stipulation était faite par la dame Le Camus de Courcelles que la terre d'Epiez acquise par elle le 23 mai 1738 tiendrait lieu de remploi à Joseph Le Camus de Courcelles, son fils, de la vente qu'elle faisait du fief d'Haironville.

Le 4 août 1741, à Bourmont, fut passé entre Joseph Le Camus de Courcelles, majeur, d'une part, et les sieur et dame de l'Ecluse d'autre, un acte qui contenait transaction entre les parties sur trois objets qui les divisaient en justice.

Le deuxième de ces objets seul nous intéresse.

Voici ce qui avait été convenu sur ce point :

1° Joseph Le Camus de Courcelles déclarait avoir eu communication du contrat de l'acquisition faite le 23 mai 1738 par sa

(1) Haironville : cant. d'Ancerville, arr. de Bar-le-Duc (Meuse).



mère de la terre d'Epiez, ensemble du contrat de la vente de son fief propre d'Haironville faite par sa mère le 7 août de la même année moyennant 18.000 livres et contenant le remplacement par elle fait de cette somme de 18.000 livres sur la terre d'Epiez qu'elle avait acquise par le contrat du 23 mai de la même année 1738, à la charge qu'à la majorité de son fils il lui serait loisible d'opter le tiers dans cette terre.

2° Il déclarait :

A. — Que, pour exécuter l'option à lui déférée par le contrat de vente de la terre d'Epiez, il renonçait à la même terre d'Epiez et l'abandonnait en totalité à la dame sa mère et au sieur de l'Ecluse, son mari.

B. — Qu'il confirmait la vente par elle faite de son fief propre d'Haironville, à la charge que la somme de 18.000 livres pour laquelle avait été vendu ce fief d'Haironville lui serait assurée pour sortir même nature de propre que le fief d'Haironville, et à la charge aussi que, pour sûreté et remboursement de ces 18.000 livres, la terre d'Epiez lui serait spécialement affectée. De plus, que la rente des 18.000 livres lui serait payée par forme de constitution.

Par autre acte devant notaire du 11 septembre de la même année 1741, la dame de l'Ecluse, dont le mari s'était porté fort dans l'acte du 4 août précédent, le ratifia purement et simplement (*Chartrier de Monteval :* Procès de 1749, et *Arch. de la Meuse :* C. Pagny-la-Blanche-Côte, Reg. 5, f° 11, c. 13).

« A l'exemple des autres, les seigneurs d'Epiez n'avoient pas manqué d'opprimer leurs justiciables, et de s'appliquer arbitrairement et sans cause, une partie de leurs propriétés, de leur travail, de leur industrie. En un mot, les Habitans, quoique placés sur le sol le plus ingrat, servoient annuellement :

1° un bichet (66^{l},70) de froment et un bichet d'avoine par chaque habitant pauvre ou riche; 2° deux poules; 3° trois corvées de charrue par laboureur; 4° une corvée de bras, tant de l'homme que de la femme; 5° quatre sols en argent; 6° un droit de banalité de pressoir, très considérable.

« C'étoient là des impôts publics, des servitudes intolérables, sous l'empire d'une coutume allodiale, et pour des malheureux

qu'aucune concession n'en dédommageoit. Ils ouvrirent les yeux et songèrent qu'il existoient des Magistrats attentifs à réprimer l'usurpation.

« En 1731 et 1732, demande au Bailliage de Chaumont, contre les dames d'Amezaga et de Ponthieu, alors Dames d'Epiez, à fin de décharge des droits en question.

« La première ne tarda pas à se mettre hors de combat en vendant la partie françoise de la terre au sieur Servule de l'Ecluse. On remarque dans le contrat, que la venderesse abandonna les Droits contestés pour rien, et sans aucune garantie, tant elle les trouvoit peu légitimes.

« Moins les Droits lui coûtoient, plus le sieur de Lécluse montra d'ardeur à les défendre, et il ne fut rien moins que délicat sur le choix des moyens. Pendant neuf années, il ne cessa d'incidenter sur la Jurisdiction où l'on plaideroit, d'intriguer, de persécuter ses adversaires, et d'exiger d'eux les servitudes avec la dernière inhumanité. Il espéroit, sans doute, de les épuiser et de leur arracher un désistement; mais ils furent inébranlables dans leur courageuse résolution, et réduisirent le sieur de l'Ecluse, ainsi qu'un sieur de Housse, co-Seigneur, à s'expliquer au fond et à produire leurs prétendus titres.

« Quels furent ces titres vantés avec enthousiasme? Quelques aveux informes, peu anciens, non publiés; un contrat de vente de la terre, et d'autres écrits qui méritoient à peine le nom d'actes... Les Seigneurs qui en sentaient eux-mêmes l'impuissance, tâchèrent de les corroborer, en alléguant une possession immémoriale.

« Rien n'étoit moins effrayant. Les Habitans établirent que les corvées, la bannalité et autres droits réclamés, étoient des servitudes odieuses; qu'elles n'étoient tolérées ni dans le droit commun, ni surtout dans une coutume de franchise et de liberté si le Seigneur ne justifioit d'une convention régulière, libre, faite pour une juste cause entre lui et les redevables; que la possession, fût-elle de mille ans, étoit indifférente en cette matière. Au reste, ils denièrent aux Seigneurs d'Epiez la longue possession dont ils argumentoient.

« Appointement en droit, production de part et d'autre, tout se



réunissoit pour affranchir les Habitans du joug le plus illégitime. Cependant, le Baillage de Chaumont ne rendit qu'une sentence interlocutoire. Elle est du 14 mars 1743, et porte : « Qu'avant de faire droit... après que les sieurs de l'Ecluse et » de Housse, Seigneurs, ont soutenu et posé en fait être en » possession immémoriale de percevoir les droits... ce qui a été » dénié par les Habitans d'Epiez, lesdits Seigneurs seront » tenus d'en faire la preuve tant par titres que par témoins, » dans les délais de l'ordonnance, sauf la preuve contraire... ».

« Les Habitans crurent que cette Sentence contrarieroit les principes, et en interjetèrent appel; mais un Arrêt du 29 mars 1749 la confirma avec dépens. La Cour jugea, sans doute, que les Officiers de Chaumont n'avoient point interdit aux Habitans la faculté d'invoquer toutes les règles reçues en fait de servitudes.

« Au moins est-il clair que les Seigneurs devoient prouver, tant par titres que par témoins, la possession immémoriale qu'ils avoient articulée. Ils firent signifier l'Arrêt le 16 avril 1749. C'étoit à ce jour que commençoit le délai fatal de l'Ordonnance.

« Eh bien ! ils ne tentèrent même pas cette preuve qui étoit impossible: mais le sieur de l'Ecluse, le plus artificieux et le plus remuant des deux Seigneurs, tâcha d'y suppléer par la surprise. Il fit publier par ses émissaires que l'Arrêt du 29 mars 1749, assujettissoit sans retour les Habitans au service des droits. On les effraya, en leur signifiant seulement un énorme exécutoire de frais; on les caressa, on les menaça, on intrigua. Le piège cependant étoit dressé; c'étoit une espèce de transaction que le Seigneur espéroit bien de leur faire signer à tous, en détail et insensiblement. Il échoua. De plus de cinquante Habitans, onze seulement eurent la foiblesse de signer. Comme le sieur de l'Ecluse ne se déconcertoit pas aisément, il leur fit dire qu'ils étoient députés du Corps entier.

« Cet acte, daté du 5 octobre 1749, porte entre autres choses que « la bannalité du pressoir, le bichet de froment, le bichet » d'avoine, les deux poules, et les quatre sols, seront servis » comme par le passé, suivant les titres du Seigneur » (On a vu qu'il n'en avoit point).

« Qu'à l'égard des corvées, celles de bras demeureront con-» verties en une redevance de 10 sols par chaque habitant » (augmentation, puisque c'étoit par chaque manouvrier); et les » corvées de charrue en une demi-paire comble de froment et » avoine, par chaque charrue, » (augmentation encore, puisque les corvées étoient par chaque laboureur).

« Que les Habitans fourniront une personne par ménage, » pour les vendanges du Seigneur » (Corvée nouvelle).

« Qu'ils paieront tous les dépens... ».

« L'acte finit par cette clause dérisoire : « Ledit Seigneur par » grâce spéciale et pour l'amitié qu'il a pour ses sujets, a accepté » et agréé ces clauses et conditions... » Quel mal pouvoit-il donc leur faire de plus?

« Enfin par une espèce de post-scriptum, signé du sieur de Lécluse seul, ce Seigneur si bienfaisant et si prodigue de grâces, déclare que, par considération particulière pour ses sujets, il veut bien réduire au râcle la demi-paire portée au comble; mais est-ce gratis? Non, c'est à la charge que ses Habitans si chéris viendront alternativement l'homme et la femme, faire ses vendanges; en sorte que des gens honnêtes et entourés de domestiques seroient obligés d'aller en personne, ou envoyer leurs épouses vendanger les vignes du Seigneur, sans pouvoir se faire remplacer. Nouvelle et étrange servitude.

« On voit que le sieur de Lécluse avoit une heureuse manière de transiger. Il se conservoit toutes les servitudes contestées; il les aggravoit et augmentoit d'une nouvelle corvée de vendanges; il faisoit supporter aux Habitans tous les frais du procès qu'il avoit lui-même perdu, en ne faisant pas la preuve ordonnée par la Sentence de 1743... Quelle idée faut-il avoir d'une pareille transaction? » (*Arch. d'Epiez*).

Quoi qu'il en soit, les habitants d'Epiez, épuisés par dix-huit années de contestations et de procédure coûteuses, se laissèrent aller à payer, jusqu'à une occasion plus favorable d'obtenir justice, les droits contre lesquels ils avaient tant protesté.

Le 14 août 1754, les sieur et dame de l'Ecluse présentèrent le dénombrement d'Epiez pour la partie champenoise à cause du château de Vaucouleurs. Mais cet acte fut trouvé incomplet



par la Chambre du domaine de Champagne à Châlons-sur-Marne, et ne fut reçu qu'à la condition de fournir dans les six mois la déclaration des héritages omis, bien qu'ils fussent compris dans les anciens aveux, sous peine de saisie féodale du fief.

Les sieur et dame de l'Ecluse s'empressèrent de réparer cette omission (*Arch. de la Meuse :* E. 130).

Jean-Servule de l'Ecluse, « le plus grand chicaneur de France » comme l'appelait un habitant de Maxey, était mort le 28 août 1764. Sa veuve, se voyant sans postérité, puisque son fils Joseph Le Camus de Courcelles était décédé à Maxey le 2 avril 1744 sans descendance, céda, sous réserve de l'usufruit sa vie durant, toute sa terre d'Epiez tant pour la partie barroise que pour la partie française, par donation entre-vifs, à l'un de ses neveux, Claude Le Paige de Régnier, seigneur de Tannois (1), résidant à Bar-le-Duc, par acte passé devant Me Simonnet, notaire à Pagny-la-Blanche-Côte, le 17 décembre 1765, et le donataire en prit possession pour la partie barroise le 11 février suivant (1766) (*Arch. de la Meuse :* C. Contrôle de Pagny-la-Blanche-Côte, Reg. 29, f° 22, c. 12 et f° 32, c. 5).

(1) Tannois : cant. de Ligny-en-Barrois, arr. de Bar-le-Duc (Meuse).

CHAPITRE III

Les derniers seigneurs d'Epiez.

1766-1838.

Claude Le Paige de Régnier. — Ses frères et sœur, Louis-Albert-Alexandre Le Paige de Laigle, Claude Le Paige de Noiseville et Marie Le Paige de Longeaux. — Confiscation et vente des biens seigneuriaux d'Epiez. — Madame Le Grand, née de Noiseville.

Le 19 juillet 1771, le sieur Le Paige de Régnier, chevalier, seigneur de Tannois et d'Epiez, présenta le dénombrement de sa terre d'Epiez, partie française, à cause du château de Vaucouleurs. Il en avait fait faire la publication, suivant la coutume, à l'issue de la messe paroissiale, à Epiez, les dimanches 31 mars, 7 et 14 avril 1771 (*Arch. Nat.* Q^1, 749).

Ce seigneur étant mort à Bar-le-Duc le 28 septembre 1775, sa seigneurie d'Epiez fut reprise par son père Alexandre Le Paige de Laigle qui la garda et en porta le titre jusqu'à son décès arrivé à Bar le 22 mai 1778.

Cette terre revint alors aux enfants de ce seigneur, Louis-Albert-Alexandre Le Paige de Laigle, Claude Le Paige de Noiseville, tous deux seigneurs de Maxey-sur-Vaise, et à Marie Le Paige, femme de Charles de Longeaux (1), ancien conseiller d'épée de la ville de Bar, et qui en prirent possession

(1) Longeaux : de gueules au cor de chasse d'argent accompagné de 2 trèfles de sable en chef.

le 22 juin 1779, ainsi que de la partie barroise provenant de l'acquisition que les deux frères Le Paige en avaient faite sur le sieur de Maillard de la Martinière.

La dame Le Paige de Longeaux ne possédait que le 5e dans la partie barroise appartenant à son frère Claude Le Paige de Régnier (*Arch. de la Meuse :* B. Sect. jud. Epiez, et C. Contr. de Maxey-sur-Vaise, Reg. 7, fo 43, c. 4, 5).

Le 6 mai 1781, mourut sans postérité à Maxey le sieur Le Paige de Laigle, seigneur de Maxey et d'Epiez en partie. Par son testament olographe du 15 décembre 1778, entre autres dispositions, il donnait aux pauvres d'Epiez le tiers du seigle et de l'orge qui se trouveraient dans ses greniers et granges lors de son décès, et à son frère de Noiseville ses deux portions de la terre d'Epiez (*Arch. de la Meuse:* Q. Dossier Le Paige).

Le 23 mai 1781, la dame de Longeaux vendit tous ses biens d'Epiez à son frère Claude de Noiseville, moyennant 12.000 livres et la décharge du 5e dont cette terre avait été grevée par feue Mme de l'Ecluse, soit 15.525 livres (*Arch. de la Meuse :* C. Contr. de Pagny-la-Blanche-Côte, Reg. 46, fo 3, c. 8).

Le sieur de Noiseville devenait ainsi seul seigneur d'Epiez; mais ce n'était plus pour longtemps, car 1789 approchait.

Pour arriver à se délivrer des redevances féodales qu'ils avaient dû se résigner à payer encore, dès le 17 décembre 1779, les habitants d'Epiez avaient donné pouvoir à Me Joseph Lucat, avocat à Vaucouleurs, d'agir en reprise d'instance contre Mme de l'Ecluse, dame de Maxey et d'Epiez, et dans ce but ils s'obligeaient à lui payer 168 livres pour son voyage, et à faire un emprunt de 400 livres pour continuer l'ancienne procédure, sauf à en contracter un plus considérable, s'il était nécessaire (*Arch. de la Meuse :* C. Contr. de Vaucouleurs, Reg. 57, fo 16 ro, c. 9, 10).

Le 15 juillet 1782, à la requête de la communauté barroise d'Epiez, l'intendant de Lorraine leur accorda l'autorisation de lever 600 livres de France pour ce dessein (*Arch. de la Meuse :* B. Sect. jud. Épiez).

Les communautés française et barroise d'Epiez ayant donc repris le procès que leur avait fait abandonner le sieur de

l'Ecluse, Claude Le Paige de Noiseville, ayant droit de ce dernier et de sa veuve, morte le 29 octobre 1780, voulut défendre par devant le bailli de Chaumont-en-Bassigny la jouissance de ses droits seigneuriaux à Epiez; mais la sentence du tribunal en date du 30 juillet 1784 ne lui fut pas favorable. Après recours au Parlement de Paris, il fut même condamné, le 19 septembre 1786, à rembourser avec leurs intérêts les redevances payées par les habitants d'Epiez tant à ses prédécesseurs qu'à lui, à partir du 26 novembre 1731 et du 20 mai 1732, ce qui était évidemment excessif, puisqu'il n'avait pas profité seul des successions et biens de Mme de l'Ecluse et de ses frères et sœur (*Arch. d'Epiez*).

Comme le sieur de Noiseville ne se pressait pas pour rembourser ces redevances, plusieurs individus d'Epiez, le 21 avril 1788, donnèrent pouvoir à un procureur de Chaumont de le poursuivre à ce sujet (*Arch. de la Meuse :* C. Contr. de Vaucouleurs, Reg. 64, f° 145 v°, c. 9).

Mais vint la Révolution qui mit longtemps obstacle à la réalisation de ce dessein.

Toutefois, on voit en 1801 nombre de cultivateurs d'Epiez et Claude-Bernard Blanpied de Maxey-sur-Vaise poursuivre de nouveau cette affaire contre l'Etat représentant des héritiers Le Paige émigrés. Ce sieur Blanpied acquit ensuite, le 22 décembre 1801, les droits et créances des habitants d'Epiez sur la succession de M. de Noiseville, et peu après 1806 il finit par en obtenir la liquidation et le montant qui s'élevait à 29.422 fr. 88 (*Arch. de la Meuse :* Q. Dossier Le Paige).

En dépit des préoccupations que devait exciter en lui la vue du nouvel état de choses si opposé au régime seigneurial, le sieur de Noiseville eut encore la joie de marier le 1er septembre 1789 sa fille Madeleine-Ursule-Sophie à Nicolas-Dieudonné Le Grand (1) de Chambrey, capitaine commandant au régiment du Colonel général d'infanterie française et étrangère (*Reg. paroissiaux de Maxey-sur-Vaise*).

(1) Le Grand : d'azur à la fasce d'argent accompagnée en chef d'un lion passant d'or et en pointe d'un gantelet d'argent orlé d'or.

Par le contrat de mariage dressé le 31 août précédent devant Me Simonnet, notaire à Uruffe, la future était dotée par ses parents des deux terres d'Epiez estimées 31.000 livres de Lorraine, par avance d'hoirie, à charge de rapport au décès de M. de Noiseville pour être ensuite partagées (*Arch. de la Meuse :* C. 1496, fo 85 vo et Pagny-la-Blanche-Côte, Reg. 53, fo 24, c. 12, 13).

Mais cette satisfaction ne dut pas être de longue durée. La Révolution s'attaquait déjà aux institutions fondamentales du pays, la religion, la royauté, l'ordre social, ce qui devait briser le cœur d'un partisan de l'ancien régime comme l'était le sieur de Noiseville.

Aussi finit-il par en tomber malade et il mourut à Maxey-sur-Vaise le 21 juillet 1791, âgé de 57 ans.

Ses deux fils, Pierre-Joseph Le Paige de Maxey, et Joseph-Pierre Le Paige d'Epiez, ayant émigré ainsi que son gendre, le séquestre de la confiscation fut apposé sur leurs biens le 5 février 1793.

Tout comme leurs propriétés de Maxey et d'ailleurs, leurs seigneuries ou propriétés d'Epiez avec les deux maisons seigneuriales furent divisées en petits lots et mises en vente au profit de l'Etat à Gondrecourt, chef-lieu du district.

En voici l'énoncé succinct :

10 jours 1/4 (209a, 51ca) de vignes, le 8 prairial an II (27 mai 1794).

221 jours 3/4 (45ha, 32a,) de terres, maison et dépendances, 10 jours (204a, 40) en jardins, 2 jours (40a, 88ca) en prés, 1/2 jour (10a, 22ca) de chènevière en 2 pièces, vendus en 24 lots pour 95.925 francs le 28 messidor an II (16 juillet 1794), ainsi qu'un clos dit la Mause contenant 10 jours tant en terres labourables qu'en prés, un gagnage consistant en terres labourables, chènevières, jardins, enclos, maison seigneuriale, engrangements et dépendances, les terres et les prés vendus en petits lots le 28 messidor an II, la maison seigneuriale et les bâtiments en dépendant, en 6 lots, le 25 floréal an III (14 mai 1795) pour la somme de 41.050 francs (*Extrait des registres de l'enregistrement de Vaucouleurs*).

Le montant total de la vente s'éleva à 146.375 francs. Lorsque le pays eut recouvré la tranquillité par la disparition des conventionnels et terroristes, la dame Le Grand, née de Noiseville, qui s'était réfugiée à Nancy, avec sa mère Marie-Anne de la Gorge (1), finit par obtenir le 27 février 1800, de l'Administration centrale du département de la Meuse, un arrêté qui fixait à 108.482 fr. 33 sa part dans les immeubles de la succession de son père, feu M. de Noiseville, lesquels 108.482 fr. 33 comprenaient :

1° Restitution des bois de Maxey, Taillancourt et Epiez estimés 60.589 francs. Toutefois, comme le bois de Hazotte à Epiez et d'une valeur de 11.400 francs était alors en litige entre la pétitionnaire et cette dernière commune, si la réclamante perdait son procès, elle aurait 11.400 francs de plus à réclamer.

2° 47.893 fr. 33 (ou 55.493 fr. 33 en cas de perte du procès concernant le bois de Hazotte), dont elle serait autorisée à poursuivre la liquidation, mais qui ne lui furent payés qu'après 1807 (*Arch. de la Meuse :* Q. Dossier Le Paige Le Grand).

Joseph-Pierre Le Paige d'Epiez, le plus jeune des enfants de M. de Noiseville, attaché à la 8e Compagnie de l'armée du prince de Condé, était mort le 31 août 1794, âgé de 23 ans, à l'hospice militaire établi à Oberndorf (Grand-Duché de Bade) et avait été inhumé dans le cimetière de cette paroisse.

Quant à son frère, Pierre-Joseph Le Paige de Maxey, il était entré, dès le 1er août 1790, au service de l'empereur d'Allemagne comme cadet volontaire dans le régiment de Savoie-Dragons alors en garnison à Maros-Vásárhely (Transylvanie) et il était décédé d'une pneumonie à Iénikau (Bohême), âgé de 37 ans, célibataire et lieutenant au 1er escadron de ce même régiment (*Ibid.*, *loc. cit.*).

Enfin, en 1825 lors de la répartition du milliard des émigrés, il fut établi par l'administration des Finances, que Mme Le Grand, née de Noiseville, héritière de ses frères pour 3/4, et

(1) La Gorge : de sable à 3 épées nues d'argent posées en pal, la pointe en haut.

Mme de Noiseville, héritière de ses deux fils pour 1/4, avaient des droits proportionnels à la somme totale de 62.442 fr. 15, montant de ce qui revenait aux deux frères défunts, déduction faite de toutes les dettes liquidées et des restitutions opérées en leur nom. Elles reçurent une rente annuelle de 4.292 fr. 99 (*Arch. de la Meuse :* Q. Dossier Le Paige Le Grand et *Mém. de la Société des L., S. A. de Bar-le-Duc, 1910*, p. 113, n° 1002).

Après la mort de Mme Le Grand (1) qui eut lieu à Nancy le 12 avril 1838 (elle était alors âgée de 71 ans) comme elle n'avait pas laissé de postérité de son mariage que, dans un but intéressé, elle avait tenté de faire rompre par un tribunal civil dès 1795 au moins, ses bois d'Epiez revinrent à ses parents les Bigault (2) d'Avocourt.

Ainsi passent la gloire et les richesses de ce monde! Dieu seul demeure.

(1) Son mari, Nicolas-Dieudonné Le Grand, mourut à Maxéville près Nancy le 25 septembre 1837, lieutenant-colonel en retraite, chevalier de St-Louis, de la Légion d'honneur et de Ste-Anne de Bavière.

(2) Bigault : d'azur à 3 furets d'argent, 2 adossés en chef, 1 en pointe, accompagnés de 3 étoiles d'or, 2 en fasce, 1 en pointe.



PREUVES

I

16 février 1398. — Dénombrement de Jean I de Verrières pour la seigneurie barroise d'Epiez.

« Je, Jehan de Verrières, escuiers, signeur d'Espieix en partie, cognois tenir en fied et hommage de hault et puissant signeur mon très redoubté signeur monsigneur le duc de Bar, marquis du Pont, signeur de Cassel, en sa Chastellenie de Gondrecourt et en ressort d'icelle toutes les choses que s'enseuguent (*suivent*) séans en la ville, ban et finaige d'Espieyz, et est à cause de noble damoiselle Demenge, ma femme, et jadicte fille de feu Perrin dudit Espieix.

« Premiers, la tour dudit Espieix, ensemble lez appartenances d'icelle de fiedz rendable à mondit signeur.

« Item huit conduis de personnes (*contribuables*) en ladite ville d'Espieix dont il y at ung clerc (*curé*) qui ne doit chascun an qu'une livre de cire à deux termes, c'est assavoir la moitié à Pasques et l'autre à la Saint Remey. Et dez aultres lez aulcuns (*uns*) doient trois soulz tournois pour an (*par an*) à paiier par moitié aux dix ij (2) termes, et lez aulcuns (*autres*) doient dous (2) soulz pour an à paiier comme dessus.

« Item chascun desdiz conduis deux gelines (*poules*) pour an.

« Item doit chascun desdiz conduis chascun an en la fenison la crowée (*corvée*) du râtel (*râteau*) on prey (*au pré*) dit de Bouxeries séant on ban de Bras (*Montbras*).

« Item doit chascun conduit dez dessusdiz en aoust deux personnes à la seille (*moisson*). Et puet (*peut*) tout ce (*cela*) monter ou avaler (*diminuer*) tant pour cause d'entrecourt (*se disait quand le sujet d'un seigneur quittait le domaine de ce seigneur pour aller habiter ailleurs*) comme aultrement.

« Item doient lesdiz conduis chascun an trois fois lez crowées de leur charrue qui at charrue ou beste trahent (*de trait*), c'est assavoir une fois en verseret (*versaine*), une fois en wayn (*voyen*) et une fois en mars.



« Item doient les dessusdiz conduis le gait (*guet*) sur ladicte tour en tous temps.

« Item doient pourter lettres pour mon propre fait toutes fois que mestier (*besoin*) est, parmi paent (*à la condition de payer*) au pourteur dez dites lettres ung denier pour chascune lieue.

« Item (*je*) pran chascun an sur environ les trois pars (3/4) de la maison Jehan le Bastard dudict Espieix, frère à madicte femme, trois mailles fors de rente au terme de ladicte St Remy, on chiez (*le 1er*) d'octobre.

« Item puix avoir environ huit jours de terre araublle (*labourable*) on dit ban d'Espieix.

« Item la haulte justice, basse et moyenne sur toutes les choses dessus dites.

« Item (*je*) pran chascun an sur la taille de Dehorville 12 livres tournois a paiier moitié, c'est assavoir à Pasque et à la St Remi, lezquelles sont à rachat et les puet racheter mondit signeur toutes fois qu'il lui plaira parmi paent certaine somme d'argent contenue en lettres sur ce faites.

« Et ai promis et promet par cez présentes loyaument en bonne (*sic*) de servir mondit signeur le duc de tel service comme ledit fiedz est chargiez et que au cas apparoit. En protestant que s'aucune chose (*j'*) y avoie obliey à mestre ou fuist besong (*besoin*) dez choses plux déclarier, que je y puisse mestre ou lez plux déclarier selon de ce que raison est.

« En signe de vérité, j'ay supplié et requiz à religieuse personne frère Arnoul de la Rappe, prieur dudit Gondrecourt, de l'ordre St Benoist, qu'il veulle mestre son séel en ce mien présent dénombrement avec le mien.

« Et je, prieur dessusdis, à la requeste dudit Jehan, escuier, y ai mis mon séel duquel je u se on fait de mondit priorey, saulz tous drois.

« Ce fut fait l'an mil trois cenz quatre vings et dix sept, le sézème jour du mois de febvrier ».

(*Arch. de Meurthe-et-Moselle*, Gondrecourt, I, 116).

II

10 décembre 1401. — Ascensement perpétuel de deux bois seigneuriaux sis sur le ban d'Epiez, consenti aux habitants de Burey-en-Vaux par Rauxin de Voy, Jean I de Verrières et Demenge d'Epiez, épouse du précédent.

« A tous ceulz qui ces présentes lettres verront et orront, Husson le Blonde, prévost de Vaucoleur, garde du scel de la prévosté d'illec, salut.



« Sachent tuit que par devant Vivian Estenne clerc, et Perin de Vaumerey, embedeux tabellions jurés au Roy messire en la dicte prévosté et ressort d'icelle, vinrent pour ce présens en leurs personnes Nobles hommes Rauxin de Voy et Jehan de Verrière, escuiers, et damoiselle Demenge, femme dudit Jehan de Verrière, la dicte femme licenciée de son dit mari, et recongnurent qu'ilx pour eulx et leurs hoirs pour tous jours maix en perpétuitey ont laixey et amoisonné à cens et rente annuelle et perpétuelle à tous les manans et habitans de la ville de Burey on Vaul.

« Et lesdis habitans illec présens et acceptans pour eulx et en nom de communatey ensemblés par adjournemens, c'est assavoir : Jehan La Bourre, Thiébault fil le Boisons, Robinot, Jehan Laxart (1), Jehan le Maçon, Thiériot fil Jehan d'Espiex, Jehan Humbelin, Maiccette femme feu Sauffrignon, Poirot de Pargney, Henry le Texorant, Girardin Mareschault, Girardin de Wacon, Martin Thévenel, Hanet Munier, Thiébault Du Terme, Aubry Du Terme, Humbelin le Grant, Jehan le Grant, Jehan de Nuefville et Jehan le Sorelot, ont prinx et retenu desdis laixours, pour eulx et leurs hoirs manans et habitans de ladite ville ung bois appeley Harbaucharrière ensembles les bouchons de Vézilles séans on ban d'Espiex entre le bois dit le Deffors d'une part et ung autre bois dit le Bruley appartenant aux dis habitans si comme ilz dient, d'aultre part; lequel bois est et demoure tous jours en la garde et congnoissance desdis laixours pour penre ou faire penre par leurs méciers tous estraingiers qui seront trouvés taillans ou dis bois, lesquels ne seroient advec desdis habitans, pour en lever et pranre l'amande telle comme est ou seroit de raison.

« Ce est fais cilz dis assencisemens et laix perpétuelz parmey cen que ung chascun desdis habitans metans bestes en champs, pour pasturaige, paira et rendera par chascun an, aux dis laixours, leurs hoirs ou aient cause d'eulx, au lieu dudit Burey, au jour dez Innocens tierce feste de Noel cinq bichés d'avoinne à la mesure de Vaulcoleur et une geline souffisant. Et les aultres conduis ou habitans qui ne meteront bestes en champs pairont chascun conduit deux bichés et demi d'avoinne à la dite mesure et demi geline.

« Lesquelx habitans ne sont ou seront aucunement tenus de paier l'ung pour l'autre fors que ung chascun pour sa partie et portion, promettent lesdites parties l'ung envers l'autre. C'est assavoir les dis laixours à tenir le dit laix et amoisonnement ferme et estable pour eulx et leurs hoirs ou aient cause à tous jours et icellui garentir envers tous et contre tous jusques à droit. Et lesdis habitans et ung chascun d'eulx pour eulx et leurs hoirs habitans de la dite ville de paier aux dis laixours, leurs hoirs ou aient cause aux termes et lieu et par la manière que dit est par leurs fois pour ce corporellement don-

(1) Jehan Laxart, père de Durand Laxart, cousir e Jeanne d'Arc.

nées ez mai(n)s desdits jurés en lieu de sermens et sur l'obligacion de tous leurs biens et des biens de leurs hoirs, meubles et héritaiges présens et advenir lesquels où qu'ilz soient et pussent (*sic*) estres trouvés, ilz ont pour ce submis et obligé à la juridiction et contrainte du Roy nostre sire et de ses gens et renuncent expressément à toutes excepcions et decepcions quelcunques, à tous drois escrips et non escrips, à toutes fraudes, cautelles et cavillacions et à tout ce que l'on pouroit dire, proposer ou alléguer contre ces présentes lettres ou leur teneur et par especial au droit disant général renunciacion non valoir.

« En tesmongnage de vérité, je Husson, garde dessus dis, à la relacion desdis jurés et de leurs seaulx et signes manuelz mis en ces présentes lettres, ay scellées icelles du seel dessus dit et de mon propre scel en contrescel, sauf tous drois, que furent faictes le dixiesme jour de décembre l'an mil quatre cens et ung.

Signé : Vivian Estenne et P. de Vaumerey avec paraphe.
(Original sur parchemin autrefois scellé).
(*Arch. de Brissac*, Vigneulles, XIII, 1).

III

1er septembre 1504. — Dénombrement de Guillaume d'Ourches pour la seigneurie barroise d'Epiez.

« S'ensuit ce que Guillaume d'Ourches tient en fiedz, foy et homaige de nostre très redoubté seigneur le roy de Sicile, duc de Bar, à cause de son chastel et chastellenie de Gondrecourt, à Espiez.

« Et premier la forte maison dudit Espiez, ainsi qu'elle se comporte.

« Item xvij (17) masgnies (*ménages*) d'hommes desquels il y a ung clerc (*curé*) et une vefve (*veuve*). Ledit clerc doit par chacun an une livre de cyre à deux termes, c'est à savoir Pasques et Sainct Remy.

« Item les aultres non clercs doivent les aucuns deux sols tournois et les autres 3 sols en deux termes, Pasques et Sct Remy.

« Item doivent chacun deux gellines (*poules*) ès dicts termes.

« Item doivent le guet en ladicte forte maison.

« Item doivent 3 fois la crowée de charue espéciallement ceulx qui ont bestes trayans (*de trait*), c'est assavoir en verserot une fois, en weyen une fois et en karesme une fois.

« Item doivent porter lettres pour ledict escuyer toutes fois qu'il en a mestier (*besoin*) ou affaire, parmy payant (*à condition de payer*) au porteur pour chaucune lieue ung denier tournois.

« Item deux deniers fors de rente sur la maison qui fust au bastard de Verier par chacun an au terme de Sct Remy.



« Item environ viij (*8*) jours de terre arrable.

« Item la haulte justice, moyenne et basse, attraïères (*portion dans l'amende et les condamnations prononcées par la justice d'un autre seigneur*) et confiscations sur les choses dessusdictes.

« Item douze livres de rente sur les tailles de Dehorville dont ledict escuier n'en tient riens pour ce qu'il n'y a plus nulz hommes taillables ».

(*Arch. de la Meuse :* B. 331, f° 89 r° et v°).

IV

1er septembre 1504. — Dénombrement de Jeanne de Woy, veuve d'Henri de Guermanges, pour la seigneurie champenoise ou française d'Epiez.

« Damoiselle Jehanne de Woy, vefve de feu Hanris de Garmenges, escuier, à son vivant seigneur de Bioncourt, tient en fiedz du Roy de Sicile et duc de Bar, à cause de son chastel et chastellenie de Gondrecourt, et du ressort d'illec (*de ce lieu*) les seigneurie, rentes et revenus qui s'ensuyvent :

« C'est assavoir en la ville d'Espietz 13 conduys entiers et une vefve qui sont d'eschies (*tenus de payer une contribution à date fixe*) et donnent chacun mesnaige les uns ung gros à Pasques et les autres 3 blancs et autant à la Sainct Remy. Et paye autant la vefve comme mesnaige entier tant d'eschiefz (*contribution*) comme en gellines.

« Et si (*aussi*) a la haulte, moyenne et basse justice sur ses hommes et femmes avecques touttes confiscations et attrayères.

« Les hommes de ladite damoiselle qui ont charrue luy doivent chacun an trois crowées aux trois saisons, c'est assavoir en caresme, verserot et weyin, et se vendent à qui plus aucunes fois 6 blancs, aucunes fois plus, aucunes fois moins, montent et avalent en nombre de gens et d'argent.

« Item les hommes de ladicte damoiselle audit lieu doyvent la crowée de moisson qui est prisée ung gros chacune, et, s'il est marié, sa femme doit pareillement, qui est prisée 2 blancs ».

(*Arch. de la Meuse :* B. 331, f° 87 r°).

V

22 febvrier 1574. — Prinse de possession de la cure d'Espyée par Messire Elophe Charpentier.

« In nomine Domini. Amen.

« Per hoc presens publicum instrumentum cunctis pateat

audientes (*sic*) et sit notum quod a Nativitate eiusdem Domini millesimo quingentesimo septuagesimo quarto, die verò vigesimâ secundâ mensis februarii, pontificatus Sanctissimi in Christo patris et domini Gregorii papæ XIII, anno ejus secundo, In præsentia mei Michaelis Coyrenot, clerici aggregati et nobilis Tullensis diœcesis, publici apostolicâ auctoritate notarii, in Archivio romanæ curiæ descripti, recogniti et immatriculati, ... personaliter, constitutus venerabilis vir dominus Eliphius Charpentier, presbyter Tullensis diœcesis, ante valvas ecclesiæ parrochialis sancti Pauli de Espieyo cum ejus annexis de Amanty ejusdem diœcesis, exhibens tenensque suis in manibus certam supplicationem et ..... apostolicam ab eodem Sanctissimo domino nostro papâ per ipsum dominum constitutum obtentam, vigore provisionis sibi factæ de dictâ parrochiali ecclesià sancti Pauli de Espieyo cum ejusdem annexis de Amanty ..... per liberam resignationem venerabilis viri domini Johannis Salleur nuper ejusdem ecclesiæ rectoris de illâ quam tunc detinebat, in manibus ejusdem Sanctissimi domini nostri papæ factam et sub data Romæ apud Sanctum Marcum, sexto nonas Octobris, anno ejus secundo admissam, sicut in eâdem supplicatione et resignatura pleniùs continetur. Idem dominus Eliphius a me notario præfato instanter requisivit ut eum in corporalem possessionem ejusdem parrochialis ecclesiæ cum annexis prædictis dictæ suæ supplicationis vigore ponerem et induerem. Cujus quidem requisitionibus deditus, eumdem dominum Eliphium præsentem ad id et acceptantem in corporalem, realem et actualem ejusdem parrochialis ecclesiæ de Espeyo cum ejusdem annexis ac rebus et singulis illius honoribus, juribus ebnexis et emolumentis universis per introïtum et tactum porte ejusdem ecclesiæ de Espieyo, osculum majoris altaris, tactum librorum et sacrarum vestium, pulsum campanarum, adhibitisque aliis solemnitatibus in similibus fieri solitis, posui et induxi, nemine contradicente Super quibus rebus et singulis prœmissis, idem dominus constitutus, unum vel plura, publicum et publica a me fieri sibique tradi petiit, instrumentum vel instrumenta.

« Acta fuerunt hœc in dicto loco de Espieyo, sub anno, die, mense, et pontificatu primodictis, præsentibus ibidem honorandis viris domino Blasio Vincent de Jubainvillâ, Jacobo le Bégat, Mansueto Delozo, Christophoro Mansueto, Thoma Durand, Nicolao Thévenin, Anthonio Noireteste, Dominico le febvre et pluribus aliis dicti loci habitantibus, testibus ad prœmissa vocatis specialiter et inibi ? adstantibus.

Signé : M. Coyrenot.
(*Arch. d'Epiez*).

VI

21 octobre 1708. — Etat de la communauté barroise d'Epiez.

« Espiey, my partie de Barrois mouvant et de Champagne, est un village de 8 habittant y compris une veuve de maneuvre. L'usage de ce lieu est tel que le fruict suit le ventre et à l'égard des étrangers qui y viennent résider, sont en y entrant de la même souveraineté que celle d'où il sont sorty.

Il y a 28 communian et 15 non communiant qui font 43 de bouche.

« L'église paroissialle est en la partye de Champagne.

« *Seigneur* : Monsieur de Housse est seigneur de la partye de Lorraine par concession de S. A. R. Charle IV. Mons. l'official de Vaucouleur est seigneur de la partie de France.

« Ledit s^{r} de Housse et décimateur du tout avec le s^{r} curé du lieu c'est-à-dire des 2 parties.

« *Droits* : Les habitants de l'une et de l'autre seigneuries doivent par charüe trois jours et par ménages deux jours de faucilles avec deux poulles et six gros. Lesdits habitants doivent encor un bichet de bled et autant d'avoine par ménage mesure de Gondrecourt audits seigneurs.

« *Subvention* : La subvention pour l'année 1708 monte à la somme de 60 ‴ de capital.

« Certifié par J. F. Uriot, Mathieu Pierson et le s^{r} Friand comissaire. Le 11e 8bre 1708 ».

(Polium de Bugnon. — Barrois. — Manuscrit de la Bibliothèque de la *Société d'Archéologie Lorraine*, p. 260).

VII

25 novembre 1711. — Vente par messire Charles Caudebec, prêtre, chanoine, doyen de la Collégiale et official de Vaucouleurs, et seigneur d'Epiez, de sa terre et seigneurie d'Epiez, à Me François Didier, lieutenant en la prévôté et gruyerie de Montiers-sur-Saulx, au nom de messire Balthazar Hurtado Damezaga, seigneur de Maxey-sur-Vaise en partie, pour la somme de 28.000 livres en principal et 150 livres de pot de vin.

« Comparut en sa personne messire Charles Caudebec, prestre, doyen, chanoine et official de Vaucouleurs, seigneur d'Espiée, demeurant audit Vaucouleurs.

« Lequel a recognu et confessé avoir vendu, cédé, quitté et transporté, vend, cède, quitte et transporte dès maintenant et à toujours,



avec promesse de garantir, fournir et faire valloir de tous troubles, hypotèque, évictions et empeschements générallement quelconques.

« A Me François Didier, lieutenant en la prévosté et gruerie de Montiers-sur-Saulx, y demeurant, de présent à Vaucouleurs et à ce acceptant pour luy.

« La terre et seigneurie d'Espiée, tant en fief que roture, en ce qui luy compète et appartient, consistant en château, cour, grange, escurie, jardin et autres ses despendances, haute justice, moyenne et basse, cens, rentes, tant en grain, vollailles que deniers, droits de chasse, terres labourables, preys, vignes, pressoir, moulin en l'estat qu'il est, amandes, espaves et confiscations si aucunes arrivent, et générallement tous autres droits seigneuriaux, noms et raisons à luy appartenants en et sur laditte terre et seigneurie d'Espiée à luy appartenante ainsy qu'elle se contient, poursuit et comporte, sans aucune chose en réserver, excepter ny hors mettre; sinon qu'il sera loisible au fermier de continuer l'exploitation du bail a luy fait le 26 febvrier 1706 pour neuf années, si bon luy semble, auquel cas il jouira de tout le château, jardin et de moitié du proffit du colombier.

« Pour de laditte terre et seigneurie d'Espiée, droits, cens, rentes, despendances et appartenances jouir et disposer par ledit acquéreur à l'advenir comme de choses à luy appartenantes au moyen des présentes Le tout ainsy qu'en a jouy cy devant ou deu jouir ledit sieur vendeur, à commencer laditte jouissance au premier janvier de l'année prochaine mil sept cent douze;

« Cette vente ainsy faite moyennant le prix et somme de vingt huit mil livres en principal et cent cinquante livres de pot de vin. Sur laquelle somme principalle ledit sieur vendeur a recognu et confessé avoir eu et reçu dudit acquéreur celle de dix neuf mil cinq cent livres, qui luy a esté payée, comptée, nombrée et délivrée manuellement, réellement et comptant, présent le tabellion royal et tesmoins soubsignés, en pièces de cent sols, pièces de cinquante sols, de vingt cinq sols et autres espèces et monnoyes ayants cours aux receptes de sa majesté, dont ledit sieur vendeur s'est tenu pour content et bien payé, en a quitté et quitte ledit sieur Didier acquéreur et tous autres.

« Et le surplus montant à la somme de huit mil cinq cent livres de principal et cent cinquante livres de pot de vin ledit sieur acquéreur a promis et s'est obligé de les payer au sieur vendeur dans le premier janvier prochain sans intérests jusqu'alors. Auquel payement il a obligé, affecté et hypothéqué tous et un chacun ses biens meubles et immeubles, présents et advenir, spéciallement la ditte terre et seigneurie. Au moyen de quoy ledit sieur vendeur se desmet, dessaisy et desporte en faveur dudit acquéreur de tous les droits cy dessus énoncés et de tous autres qui pouroient luy appartenir dans laditte terre, sans estre obligé à garantir autre chose que ce dont il jouit ou doit jouir.

« Bien entendu que la permission que ledit sieur vendeur a donné à François Vinot de défricher douze jours de terre pour en jouir à perpétuité subsistera, à charge de payer par ledit Vinot cinq sols de cens annuel pour chacun jour de terre. Au moyen de quoy ledit Vinot jouira aussy d'environ un quart de chènevière en la Vallée Morizot et d'un petit friche derrier sa maison, qui continue derrier celle du Sr Lagny, contenant environ huit verges de long et environ trois verges de large.

« Et a déclaré ledit sieur vendeur qu'il donnera au dit acquéreur de bonne foy tous les tiltres, papiers et enseignements qu'il a de la ditte terre dans le dit jour premier janvier prochain, qui ne serviront cependant que de mémoire, sans aucune autre garantye que celle énoncée au présent contract.

« Bien entendu aussy que le terme de la présente année mil sept cent unze, qui eschéra à pasques prochain, appartiendra au sr vendeur, de mesme que le proffit qui peut revenir des mésus et dégradations faits tant de son temps que de celuy de ses autheurs jusqu'à luy en laditte terre et seigneurie et bois en despendants.

« Et cepandant ledit sieur acquéreur a desclaré et déclare par ces présentes que la ditte acquisition est pour et au nom de messire Balthazard Hurtado d'Amensaga, marquis de Biscaye Baligre, gouverneur de Malaga, de la procuration duquel il s'est dit fondé, et que les deniers déboursés proviennent dudit sieur d'Amensaga, sans que la présente déclaration puisse nuire ny préjudicier au Sr vendeur ny aux droits qu'il a contre ledit sr Didier en vertu du présent contract.

« Sy comme, promettant, obligeant, renonçant, etc.

« Ce fut fait et passé à Vaucouleurs cejourd'huy vingt cinq novembre mil sept cent unze, par devant Me Jean Charles Duvernay, tabellion royal, gardenottes, controolleur héréditaire en la ditte ville, prévosté et chastellenye de Vaucouleurs, y demeurant.

« Et ont les partyes signé en présence de Me François Darbamont, conseiller du roy, président prévost de Vaucouleurs, et de Me Claude Duparge, aussy conseiller du roy, commissaire enquesteur examinateur en la ditte prévosté de Vaucouleurs, y demeurants, qui ont signé comme tesmoins à ce appelé suivant l'ordonnance; advertys du controolle et insinuation.

« Signé : Caudebec; Didier; Darbamont; Duparge et Duvernay.

« Controolé et registré à Vaucouleur le onze décembre 1711.

« Signé : C. Aubrion. Reçu trente huit livres dix sols.

« Insinué et registré ledit jour. Signé : C. Aubrion. Receu trois cent huit livres ».

(*Arch. de Me Simonnet, notaire à Vaucouleurs*).



VIII

16 mars 1712. — Prise de possession par Me François Didier, lieutenant de la prévôté et gruyerie de Montiers-sur-Saulx, et agent d'affaires de don Balthazar Hurtado Damezaga, de la seigneurie d'Epiez acquise par ce dernier le 25 novembre 1711 sur Me Charles Caudebec, chanoine et official de Vaucouleurs.

« Cejourd'huy seizeme du mois de mars 1712, pardevant Nous, Sébastien Lagny, advocat en parlement, Juge en Garde de la terre et seigneurie d'Epiée, en présance du procureur fiscal en icelle et de Dominique Guérin, nostre Greffier, Est Comparu Messire Dom Baltazar Hurtaux Da Mezagua, Seigneur des maison D'amezagua, Marquis de Risqual D'alègre, Commandeur D'almedalègre de L'ordre de St Jacque, Lieutenant général des armées de Sa Majesté Catholique et Gouverneur pour les affaires politiques de Sa Majesté dans la ville de Malagua et de ses dépendances, par maistre François Didier Lieutenant en la gruerie de Montiers-sur-Saux, de Luy fondé de procuration spécial, Laquel Il nous a exibez et lequel nous a dit et remontré qu'il auroit acquis de Maistre Charles Caudebec, prestre, official de Vaucouleurs, et cy devant Seigneur dudit Epiée Laditte terre et Seigneurie dudit Epiée par Contrat passé pardevant Duvernay, Notaire et tabellion dudit Vaucouleurs, en date du vingt cinq novembre 1711 et dont il est porteur, Nous requerant de Le vouloir mettre en possession de Laditte terre et seigneurie, ce que nous Luy aurions accordé et Icelluy conduit au chateaux et principal manoire d'icelle, où estant il auroit fait du feux dans la Cuisine, de Là se transporté en La chambre, fait Mestre le Couvert, y beü et mangé, après qu'il auroit tiré du vin en La Cave, Laquel Il auroit ouvert et refermé Icelle à La Clef, de Là ce seroit Couché Sur Le Lit et ensuitte se transporté au chambre haut et au Grenier qu'il auroit ouvert et refermé et de là dans les Ecuries, donné et fait donner du manger à ces chevaux, ce fait ce seroit transporté au jardin où il auroit bêché la terre et après dans les vigne et héritages dépendant de laditte Seigneurie, y fait tailler la vigne et Labourer laditte terre et de là ce transporté dans les bois, y fait abattre et couper du bois et enfin fait tous les actes de possessions en ce cas requis et nécessaires, à Laquel prise de possession personne ne c'est opposé, dont Il nous a requis acte que nous Luy avons octroyé et c'est soubsigné avec Don Nicolas Bardot, abbé de Vernévilliers, et de Maistre Alexis Davelourt, prestre et Curé dudit Lieu.

« Signé : Bardot, abbé de Vernainvilliers; A. Davelourt, curé d'Espiée; Didier.



« Fait sous nostre seing et Celuy dudit procureur fiscal et Greffier Les an et jour susdit.

« Signé : S. Lagny, M. Le Braconnier, Dque Guérin.

« Contrôlé à Vaucouleurs le vingt huit décembre 1736. R. quarante deux livres douze sols ».

(*Arch. de la Meuse*, B. Sect. jud. Epiez, Reg. 1, fº 4 rº).

IX

29 mars 1748. — Inventaire sommaire du mobilier du feu sieur Charles Uriot, ancien garde du Corps de S. A. R.

« Ce jourd'huy nous (Gaspard Laurent, mayeur), nous sommes transporté en ladite maison mortuaire dudit deffunt, où estant parvenus avec nostredit greffier et en présence dudit procureur fiscal, et dans la chambre servant de cuisine qui prend jour sur le jardin au midy, nous y aurions trouvé le corps dudit deffunt gissant dans le lit et Demoiselle Louise Dutrel, sa veuve, à laquelle ayant demandé de nous mettre en évidence et faire voir tous les meubles et effets existant et provenant de leur ditte communauté, elle l'auroit fait à l'instant. En conséquence de quoy, nous avons, sur la réquisition dudit procureur fiscal, apposé nos scelés à une armoire bois de prunier fermant à clet trouvée dans ladite chambre, sur une bande de papier blan qui traverse la serrure et les deux volets, et sur laquelle bande nous y avons mis le cachet à chaque bout sur cire rouge portant les armes du sceau de cette justice, et dans laquelle armoire sont renfermés plusieurs linges, habits et hardes et autres effets.

« Ensuite nous avons pareillement apposé nosdits scelés comme dessus sur un petit coffre posé sur un placet au pied du lit, aussy fermant à clef, garny d'étoffe rouge, dans lequel sont renfermés plusieurs papiers et enseignements concernant la famille et quelques linges et bas, et dans lequel nous y avons renfermé une bourse, dans laquelle s'est trouvé, 7 escus et demy neuf en pièce, 1 pièce de 15 sols et 1 de 2 sols et 1 bague d'or à pierre que nous avons laissé dans ladite bourse.

« Dans la même chambre, 1 cramail, 2 chenets, 1 pele à feu, 1 pincette, 1 gril, 1 trois pied, 1 autre petit chenet, 1 lampe à queue, le tout fer battu, 1 soufflet de cuir, 1 lampe à pied de fer blanc, 2 poëles à frire, 1 poële à ros, 1 pincette, 2 grilles, 1 cuillère, 1 écumoire, 1 fourchette, le tout aussy fer battu, 1 bassinnoire airain, 1 arosoire et 1 couvre plat de fer blanc, 1 petit bénitier de cuivre, 4 chaudrons, 1 grand, 1 moyen et 2 petits, 1 plat, 1 chaufrette, 1 tourtière, le tout airain, 2 pots, 1 paire de chandeliers et 1 pilon de cuivre rouge, 1 chaufoir d'airain, 1 bassin de poté, 1 seau et 1 seil-

lotte féré, 1 horloge, 1 broche à ros, 1 pillon de poivre, 5 pots de fonte avec leur couvercle, grand, moyens et petit, et 1 chaudron, 1 cafetière cuivre rouge, 19 assiettes, 4 plats, 1 boulle d'eau, 1 aiguière, 3 salières, 1 chopine et un demi-setier, 1 moutardier, le tout airain, 2 fers à détirer, 1 hache, 2 fusils, 1 tour à filer, 1 dévidoir, 2 rappes, 1 chandelier de fer et la mouchette, 1 lit bois de chêne, le tour de lit de serge rouge avec sa paillasse, le matelas de laine, le lit de plume, les oreillers et traversins, 2 draps et 1 mante garnis de laine, 8 chaises de bois, 1 fauteuil garny de serge verte, 1 table à pied tourné avec son tiroir, bois de chesne, 1 crédance aussy bois de chesne avec armoire et tiroir, 1 petite armoire bois de chesne attachée après le mur, 2 nappes, 4 serviettes toile de ménage et 6 serviettes de nappage, 3 draps toile de ménage, 1 petit miroir de toilette et plusieurs autres effets en verre, fayance et terre.

« Ensuite à la chambre haute sur le devant qui prend jour sur la grande rue, 1 bois de lit de chesne garny de ses ridaux de serge verte, la paillasse, 1 lit de plume, 1 matelat, 1 traversin et 1 couverture garnie de laine, 6 chaises et 1 fauteuil garnis de serge verte, 4 chaises de bois, 1 rideau et 1 tour de lit de serge verte, 5 pièces de tapisserie, 3 de laine et 2 de Bergame, 1 table à pied tourné bois de chesne avec son tapis de tapisserie, 1 paire de chenets, 1 pele à feu et 1 pincette garnies de cuivre, 1 cuvette d'airain et plusieurs ustensilles, de vielles ferailles, 1 grande sie, 1 grand rondeau de sapin, 2 autres tables pliantes, 3 peruques et un chapeau à l'usage du deffunt.

« Ensuite à la cave s'est trouvé 1 feuillette remplie de vin, d'environ 2 charges, 2 tonneaux et 2 baris futailles, 1 cuveau à lessive, 1 entonnoir, 3 baquets, environ 1 bichet de fruit, 1 huche de sapin à faire pain, 1 chaudron de fer; à la cuverie 2 bouges, 1 balon, 1 tiroire, 9 tonnaux et feuillettes, futailles et environ 2 voitures de bois et 1 de fagot.

« A l'écurie, 1 chèvre.

« Au jardin 1 rucher sur lequel s'est trouvé 9 paniers de mouches vivantes et 1 autre mort.

« Au grenier s'est trouvé 10 chemises à l'usage du deffunt, 2 draps et 10 serviettes, 1 table à pied tourné bois de chesne, 4 sacqs, dans 2 desquels s'est trouvé environ 1 bichet et demy de fleur [de farine,] 1 couche de bled d'environ 10 bichets, 1 bride de selle, 1 paire de fonte de pistollet et des sacoches de cuir, 2 chaises de bois, 1 couchette d'enfant, 2 tonneaux futailles, 1 pelle de fer battu et quelques outils de jardin.

« Qui est tout ce que nous avons vu et trouvé en évidence, que nous avons mis à la garde de ladite Demoiselle Louise Dutrel ».

(*Arch. de la Meuse :* B. Sect. jud. Epiez).

X

17 juillet 1749. — Inventaire sommaire du mobilier de Nicolas Jeannot, laboureur à Epiez, à cause du décès de Catherine Estienne, sa femme, survenu la veille.

« [devant Gaspard Laurent, maire] Dans la cuisine 1 coffre bois de chesne avec ses ferrures et serrure, dans lequel sont renfermés plusieurs linges, habits et hardes à l'usage de ladite défunte et autres effets, sur lequel nous avons apposé nos scellés par une bande de papier traversant la serrure, cachetée à chaque bout sur cire rouge d'un cachet extraordinaire à défaut du cachet de la seigneurie. Et ne s'étant trouvé autres coffres ny armoires fermant à clef, nous avons du surplus des autres meubles et effets fait description comme s'ensuit : Sous la cheminée 1 cramail à crans, 1 chenet de fer de fonte, 3 lampes à queue, 1 cuiller à pot, 1 vielle pelle à feu, 1 pot de fonte, 1 seau ferré, 1 bassin depoté, 1 autre petit pot, 1 chaudron de fer a lessive et 1 autre petit, 1 maie à pétrir, bois de chesne, 1 table ronde à pied dormant, même bois, 3 mauvaises chaises, 1 petit saloir de bois, 1 autre mauvais coffre bois de chesne dans lequel ne s'est rien trouvé, 1 bois de lit de chesne sans ciel sur lequel ne s'est rien trouvé, dans la chambre derrière, 1 autre bois de lit, bois de chesne, sur lequel s'est trouvé un mauvais matelas d'étoupe et 1 traversin de plume avec sa taye de toile, 1 dévidoir, 1 tour à filer, 2 mauvais ridaux de vieu trelly, 2 ou 3 vielles corbeilles. Dans l'écurie 5 mauvais chevaux avec leur colier et harnais, 1 chaîne de charette, 7 brebis et 2 agneaux, 1 chèvre, 1 charue équipée, 1 charette avec ses roues, 1 fourche à fumier, 1 hoyau, 1 rouail, 1 tir braise qui est tout, etc.

« Vacation au juge : 4 fr.; au procureur, 3 fr.; au greffier 2 fr.

(*Arch. de la Meuse :* B. Sect. jud. Epiez).

XI

5 janvier 1774. — Procès-verbal d'un plaid annal à Epiez.

« Cejourd'huy 5 janvier 1774, pardevant nous Pierre-François de Chilly, juge gradué ez hautes justices d'Epiée, assisté de Pierre Técherot, notre Greffier ordinaire, est comparu le procureur fiscal esdittes justice, Lequel nous a dit qu'étant nécessaire de procéder à La tenue des plaits annaux et au règlement de police desdittes communauté, Il auroit fait convoquer au son de La Caisse battue à tous les Coin de rue dudit Epiée tous les habitans des deux Commu-

nauté dudit Lieu qu'ils ayent à se trouver pardevant nous cedit jour deux heures de relevée pour être présent à la tenue desdits plaits annaux et au règlement à faire et réitérer en tent que de besoin pour la police champêtre dudit Epiée, requérant acte Ledit procureur fiscal de ses deligences.

« Sur quoy nous avons donné acte audit procureur fiscal de ses réquisitions et en conséquence avons nommé pour Gardes forestiers des bois communaux dudit lieu Les personnes de Jean Vériot le jeune et François Gérard et pour meselier et bangarde Les personnes de Christophe Laratte et Jean Vériot et pour commissaire de police les personnes de François Vériot et Jean Richard, tous habitans dudit Epiée, y demeurant; Lesquels présent en personne ont volontairement accepté lesdittes charges, et après que lesdits habitans nous ont atesté de leur bonne vie et mœurs et déclaré n'avoir aucun moyen de reproche, avons desdits Gardes forestiers, bangarde et Commissaire de police pris et reçu le Serment en tel cas requis, en présence desdits habitans, par lequel Ils ont promis de fidellement Exercer chacun à Leur Egard La ditte charge et de faire Leurs raports aux Gref desdittes justice de tous Les délit, abus, contrevantion et malversation qu'ils veront commettre tant dans les bois communaux, bien particuliers que pour L'infraction de La police tant champêtre que dans ce Lieu et ce à paine d'en devenir responsable en Cas de négligence En leur pur et privé nom, pourquoy nous avons fait deffance Sur les réquisitions du procureur fiscal, Sçavoir :

« 1° Que le Ruissaux Servant à contenir les fontaines de ce Lieu Sera Curé deux fois par an, Sçavoir : dans le Courant du mois de mars et celuy de septembre par chacun des particuliers joignant et aboutissant sur iceluy Et ayant maison audevant dudit ruissaux de La Largeur de 3 pieds sur 2 pieds de profondeur En Entretenant néantmoins par la communauté un Gaye sur ledit ruissaux où passe ordinairement les voitures au devant de la maison de François Vinot et de Jean-Baptiste Antoine de six pieds en quaré, Sy mieux n'aime y construire un pont pour le passage desdittes voiture, à tous quoy veilleront les commissaire, comme aussy à ce que les propriétaires desdittes maison et jardin Entretiennent sur chaque partie du ruissaux un terain Libre au moins de 3 pieds pour le passage, communications dans le village et le port de Sacrement au malade.

« 2° Que le même ruissaux dans la partie inférieure de ce lieu Sera aussy entretenus, Curé et viendé par tous les propriétaires joignant et aboutissant sur iceluy sur une Largeur de 4 pieds et 2 pieds et demie de profondeur sur toute L'étendue du finage de ce Lieu et dans les mêmes tems marqué dans l'article cy dessus à peine dans L'une et l'autre cas et par chaque contrevenant de 5 Livres d'amande.

« Veilleront Les susdits commissaire à L'exécution des articles cy dessus comme aussy à ce qu'aucun particuliers s'imissent à conduire



ou faire conduire aucun bestiaux pour paturer sur les bort dudit ruissaux à peine pareillement de 5 livres d'amande, Laquelle amande sera pareillement encourue par toutes personnes qui s'immisseront à fauciller L'erbe Sur les bords dudit ruissaux. Et lorsque les terres se trouveront emblavée.

« Veilleront pareillement lesdits commissaires à ce qu'il ne se commette aucun bruit ny Scandalle soit de jour ou de nuit, soit dans L'intérieur de ce Lieu et environ même territoire, à ce que dans les assemblée le peuple se contiennent, ne profère aucune injure ny blasphème à peine contre chaque contrevenant et pour chaque contrevantion de 10 livres d'amande.

« Veilleront pareillement lesdits commissaire à ce que les cabartiers ou autres habitans tenant taverne de donner à boire à aucun particulier de ce lieu après 8 heures du soir de chaque jour, à ce que il ne retiennent chez eux aucune personne pendant La célébration des services divin et dans tous les temps aucun Enfant de famille ny domestique, à peine par chaque contrevantion et contre chaque contrevenant de 10 livres d'amande.

« Ordonnons que tous les héritages et sujets à Clôture seront fermé pour le 1er avril prochain, à peine contre chaque propriétaire de 40 sols d'amande, pourquoy ceux qui auront fermé seront tenus d'en faire faire la reconnaissance par Le Sieur maire de ce lieu, dont procès-verbal sera dressé.

« Deffendons à aucun particulier de ce Lieu de tirer aucune arme à feu dans L'étandue du village de ce lieu Soit au jour de fête, batême et mariage, Soit dans les haye et buisson, pour y tuer des oissaux, sans la permission expresse des Seigneurs de ce Lieu et par Ecrit, à peine de 6 livres d'amande contre chaque contrevenant et pour chaque contrevention, et pour tous quoy les pères et mères seront responsable pour les fait de leur enfans et domestiques.

« Ordonnons que lesdits commissaire feront visite de 3 mois en 3 mois ez maison des particuliers de ce Lieu sans exception d'aucune pour y visiter les Cheminée, considérer s'il sont balliée et en bon Etat, Sy dans les Grenier les tuau Sont chargé de paille, ce qui pouroit causer incendie, Sy les cheminées sont assez Elevée, sy les particuliers sont munis de Lenterne pour pratiquer dans les Etables et Granges, à peine contre les Contrevenant ayent cheminée en mauvais Etat, des pailles contre les tuau d'icelles, et qui n'auront point de Lenterne chez eux, de 12 livres d'amande, Sur le procès verbal qui En sera dressé par lesdits commissaire, de même que sur la reconnaissance qu'il feront des four de ce Lieu qui ne seront point en Etat, sur lesquels se trouveroit pièces de bois ou autres choses combustible et aussy contre toutes personnes trouvé par lesdits Commissaire portant feu de maison à autres sur une pelle ou autrement que dans un pot couvert.



« Pour le jugement et prononciation des amandes pour cause des contrevention au présent réglement et ceux précédemment fait, Avons fixé par la suite au 1er mardy qui suivera le jour St-Martin d'hyver prochain et ainsy annuellement, dans lequel tems seront appelé au son de La Caisse tous les habitans de ce Lieu pour voir ainsy prononcer et renouveler ledit réglement, à peine contre tous les contrevenant de 3 livres d'amandes, qui a été lue à haute et intelligible voix par notre Greffier ordinaire à la tunue du présent réglement à ce que personne n'en prétende cause d'ignorance.

« Et se sont les comparent soussigné avec lesdits forestiers, Gardes, bangarde et commissaire. Suivent les signatures.

« Fait sous notre seing, ceux dudit procureur fiscal et Greffier ordinaire lesdits jour et an.

« Signé : Vivenot, P. Técherot, De Chilli ».

(*Arch. de la Meuse :* B. Sect. jud. Epiez).



TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

LE VILLAGE

DEUXIÈME PARTIE

LES COMMUNAUTÉS

TROISIÈME PARTIE

LES SEIGNEURS

PREUVES



L'ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE

ANCIENNE COLLÉGIALE SAINT-PIERRE

DE BAR-LE-DUC

par

LE CHANOINE CH. AIMOND

AVANT-PROPOS

L'église St-Étienne de Bar-le-Duc n'est ni le plus ancien, ni le plus vaste édifice religieux de la ville. Elle n'a pas la sombre austérité de l'église Notre-Dame, ni les amples proportions de la nef de St-Antoine. Du moins, aucune église du Barrois ne la dépasse en élégance, et, depuis la disparition de la collégiale St-Maxe de Bar, aucune ne l'égale par la majesté des souvenirs.

Fondée et enrichie par les ducs de Bar, l'ancienne collégiale St-Pierre a recueilli leurs restes, il y a déjà plus d'un siècle. Ses voûtes noircies par le temps abritent, avec la statue vénérée de Notre-Dame du Guet, deux des œuvres les plus émouvantes du célèbre Ligier Richier. Enfin son histoire est intimement mêlée à celle de la Ville-Haute de Bar et même à celle de toute la



région. Pour le Barrisien, elle est vraiment ce que sont pour le Lorrain la Chapelle-Ronde et l'église des Cordeliers de Nancy, c'est-à-dire une nécropole princière et un sanctuaire national.

Moins favorisée que l'ancienne collégiale St-Maxe, l'église St-Étienne n'avait été jusqu'ici l'objet d'aucune étude spéciale. Son histoire, comme d'ailleurs celle de la Ville-Haute, se retrouvait seulement par fragments dans les anciens historiens du Barrois (Maillet, Bellot-Herment, Servais) ainsi que dans le moderne *Pouillé de Verdun* (tome II). Nous avons tenté de la compléter ou même de la restituer, au moyen de nombreux documents empruntés, soit aux Archives départementales de la Meuse (spécialement Fonds B : Chambre des comptes de Bar, et Fonds G : Archives de l'ancien Chapitre de St-Pierre), soit à la Bibliothèque de Bar (manuscrits des collections Bellot-Herment, Servais, Maxe-Werly), soit aux Archives municipales de cette ville.

Nous devons aussi plusieurs renseignements intéressants aux Archives départementales de Meurthe-et-Moselle et aux diverses collections de la Bibliothèque nationale. Mais la richesse des Archives et des Bibliothèques publiques en documents écrits contraste fâcheusement avec leur pauvreté en documents figurés, relatifs à la collégiale St-Pierre. De ce chef, l'illustration de notre travail aura un caractère essentiellement moderne.

Tel qu'il est, nous espérons cependant qu'il fera mieux connaître aux Barrisiens un monument, dont ils doivent être justement fiers. Désormais, ils associeront dans une même pensée l'actuelle paroisse de St-Étienne, l'ancien chapitre de St-Pierre qui éleva et embellit l'édifice, enfin les Princes qui y reposent dans un oubli voisin de l'abandon.

Ce soin pieux du Passé nous a fait recueillir, avec une minutie qu'on trouvera peut-être excessive, les moindres détails relatifs à notre collégiale. Vivant dans son voisinage immédiat, et écrivant pour ainsi dire à son ombre, nous nous sommes laissé

prendre à son charme d'aïeule vénérable et il nous est arrivé de laisser parler chacune de ses pierres.

En terminant, nous avons l'agréable devoir de remercier tous ceux qui ont aidé et encouragé nos recherches. Nous devons un merci spécial à M. d'Arbois de Jubainville, archiviste de la Meuse, à M. Vigo, archiviste et bibliothécaire de la ville de Bar et à M. Étienne, conservateur du Musée de cette ville, dont l'obligeante complaisance a grandement facilité notre tâche.

Ch. AIMOND.



ABRÉVIATIONS

A. M...... Archives départementales de la Meuse.

A. M. M.... — — de Meurthe-et-Moselle.

B. Bar..... Bibliothèque municipale de Bar-le-Duc.

Bellot-Herment (Historique). — *Historique de Bar-le-Duc*, Bar-le-Duc, 1863, in-12.

— (Saint-Pierre). — *Oratoire, collégiale et église de Saint-Pierre.* — *Chronique* (Manuscrit n° 148 de la Bibliothèque de Bar).

B. S. A. L. *Bulletin mensuel de la Société d'Archéologie lorraine* (Nancy).

M. S. A. L. *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine* (Nancy).

B. S. L. B. *Bulletin mensuel de la Société des Lettres* (Bar-le-Duc).

M. S. L. B. *Mémoires de la Société des Lettres* (Bar-le-Duc).

Guilhermy (Notes de) sur Bar-le-Duc. Biblioth. nationale. Nouvelles acquisitions françaises, manusc. 6096.

Longeaux-Dumast. — *La Chambre des Comptes du Duché de Bar*, Manuscrit de C. P. de Longeaux, publié et annoté par le Baron de Dumast. Bar-le-Duc, 1907, in-8°.

Nobiliaire de Bar-le-Duc. — *Recueil des Armes et Blasons des familles nobles... établies en la ville de Bar* (1771). Publié dans les *Mémoires de la Société des Lettres de Bar* (1900).

On trouvera en note l'indication des autres ouvrages utilisés par l'auteur.



PREMIÈRE PARTIE

HISTOIRE

CHAPITRE PREMIER

L'Église et la Collégiale St-Pierre-St-Étienne du XIVᵉ au XVIIᵉ siècle.

Origine et fondation de la Collégiale. Ses revenus au xivᵉ siècle. — Première campagne de construction de l'église (xivᵉ s., début du xvᵉ s.). Ruine de l'édifice (v. 1430). Restauration de la nef, reconstruction du transept et de l'abside (v. 1445-1466). — Louis XI et le Chapitre de St-Pierre (1480-1483). — Travaux entrepris en 1484. — Construction de la façade principale par le doyen Louis Guyot (1513-1520). — Fondation et construction des chapelles latérales (1503-1532). — Surprise de Bar (1589) et achèvement du clocher (v. 1630).

I

Les plus lointaines origines de l'église St-Étienne s'expliquent par la situation qu'elle occupe encore aujourd'hui, dans le cadre si pittoresque des vieux logis et des rues étroites qui l'entourent. D'un côté, les anciennes halles ducales et les hôtels seigneuriaux, qui lui servent d'avenue, rappellent le souvenir des nobles bienfaiteurs dont la munificence fonda et enrichit son chapitre. D'un autre côté, la place St-Pierre et la



rue Ste-Marguerite qui l'encadrent (1) portent encore les noms de l'apôtre et de la martyre qui furent ses premiers titulaires.

Dès le XIIIe siècle, la Halle de Bar, qui formait le centre de la Ville-Haute, possédait une chapelle dédiée à Ste-Marguerite, située près du grand puits (2). Vers la même époque, on constate l'existence en ce lieu d'un autre oratoire placé sous le vocable de St-Pierre (3). On peut croire que ce dernier édifice ne tarda pas à s'adjoindre la chapelle Ste-Marguerite, comme le fera plus tard la collégiale du même nom. Il devint alors pour les habitants de la Ville-Haute, trop éloignés de l'église Notre-Dame, un lieu de culte et un centre de réunions pieuses.

Il paraît que, dès le règne du comte Thibaut II (1239-1291), plusieurs bourgeois et notables de la Halle s'assemblaient dans l'oratoire de St-Pierre, pour y réciter par dévotion les heures canoniales. Bientôt ils formèrent une sorte de confrérie, dont les membres se donnaient mutuellement le nom de chanoines et jouissaient déjà en commun de certains revenus (4). Pour être érigée en chapitre, il ne manquait plus à la pieuse association que l'agrément du comte de Bar et surtout celui de l'ordinaire du lieu, en l'espèce, l'évêque de Toul. Ce double consentement ne se fit pas longtemps attendre (5).

(1) L'ancienne collégiale est longée aussi sur son flanc méridional par la rue du *Paradis*. Ce mot signifie sans doute ici *atrium* ou cimetière de l'Église. Il a encore, auprès des collégiales, le sens de cloître des chanoines. V. Ducange, *Glossarium*, au mot *Paradisus*. En 1514 et en 1543, un dénombrement mentionne « une maison appelée *Paradis*, derrière l'Église St-Pierre ». Servais, *Annales*, ms. 1513 (Bibl. de Bar).

(2) Fr. de Rosières, *Stemmatum Lotharingiae*, etc., livre VI (Description de Bar, reproduite dans *M. S. L. B.* 1907, p. 39).

(3) Mémoire du chapitre au roi en 1782. (A. M. St-Pierre, 3) — Bellot-Herment (*St-Pierre*, p. 15) mentionne l'existence de cet oratoire, de 1239 à 1277, et prétend que son titre était « St-Pierre en Antioche ». Au musée de Bar, se trouvent des carreaux émaillés, découverts dans le chœur de l'église actuelle, et datant du XIIIe siècle.

(4) Mémoire de 1782, déjà cité, et qui résume la tradition généralement admise. V. aussi la charte de fondation (1315).

(5) Le début du XIVe siècle voit d'ailleurs la fondation de nombreuses collégiales dans la région : St-Georges de Deneuvre, en 1301, St-Nicolas de



Par ses lettres du 31 juillet 1315 (1) « juedi devant feste saint Piere Engoule, aoust » le comte Édouard I[er] désirant, comme il le dit « l'avancement et... l'acroissement de sainte Esglise et de [son] chastel de Bar » autorisa la fondation de cinquante ou soixante chanoines séculiers « en la chapelle Saint Piere, en [sa] Halle de Bar ». Tous les nobles et bourgeois, qui avaient préparé par leurs réunions ou soutenu par leur générosité l'institution du nouveau chapitre, en faisaient partie de droit. Mais le comte prévoyait que la disparition ou la mort des fondateurs ramènerait peu à peu le nombre des chanoines au chiffre normal de seize. C'était d'ailleurs celui des prébendes, qui devaient être définitivement constituées, après la liquidation des premières fondations. Tous les membres du chapitre, y compris ses dignitaires, primicier, doyen-curé (2) et prévôt, devaient être à la nomination du comte de Bar, fondateur et bienfaiteur de la collégiale. Plus tard, en 1317 (29 août) celui-ci réservera aux chanoines-fondateurs de St-Pierre le droit exclusif de jouir des prébendes, qui viendront à vaquer dans le chapitre princier de St-Maxe (3).

C'est seulement en 1318 (7 juillet), que l'évêque de Toul, Jean d'Arzillières, ratifia l'érection de la nouvelle collégiale, *in ecclesia Sancti Petri, in Halla de Barro-Duce* (4). Le prélat envoya son approbation d'Avignon (5), où il s'était retiré, et,

Darney en 1308, St-Nicolas d'Apremont en 1317, St-Maur d'Hattonchâtel vers 1328, St-Georges de Nancy en 1339. Outre St-Pierre de Bar, le comte Edouard I[er] fonde pour sa part les chapitres de Trognon (Heudicourt) en 1311 et de St-Georges de Briey en 1331.

(1) V. Appendice n° 1.

(2) En ratifiant la fondation, l'évêque de Toul réservera cependant les droits de l'église paroissiale de la ville, c'est-à-dire de Notre-Dame. Le chapitre ne gardera bientôt à sa tête qu'un simple doyen.

(3) A. M. M. B. 439, f° 284. Inv. de Du Fourny. Plusieurs chanoines de St-Maxe semblent d'ailleurs avoir concouru à la fondation de St-Pierre. On sait que St-Maxe était le titre de la vénérable collégiale du château de Bar.

(4) A. M. G. S. Pierre, 3 (copie). Imprimé. Calmet, *Hist. de Lorraine* (1[re] édit.), II, pr. c. 566.

(5) Ce qui a fait croire à Bellot-Herment (*Historique*, 342) et à l'auteur du *Pouillé de Verdun* (II, 44) que le pape Jean XXII était l'auteur de cette ratification.



comme s'il prévoyait les multiples protecteurs qu'aurait un jour la future église, il la mit dès lors sous le patronage collectif de la Vierge, des apôtres Pierre et Paul et du protomartyr St-Étienne. Une curieuse miniature du XVIe siècle (1), placée en tête des Statuts manuscrits du chapitre, nous montre le prélat ratifiant solennellement la fondation nouvelle. Il est assisté des principaux personnages ecclésiastiques ou laïques, qui furent les premiers bienfaiteurs de la collégiale St-Pierre. Parmi ces derniers, on remarque en particulier Anseau, seigneur de Reynel, quatrième fils du célèbre Jean de Joinville et les deux sires Pierre et Aubert de Narcy (2). Quant aux autres « pieux clercs et laïcs » mentionnés dans la charte de fondation, ce sont sans doute des chanoines de St-Maxe, des officiers du bailliage de Bar (3) et surtout des membres de la Chambre des Comptes du Barrois, qui achevait alors de s'organiser et de s'établir à la Ville-Haute.

Dès l'époque de son érection, la collégiale St-Pierre prend donc le caractère qu'elle gardera désormais, à travers toute son histoire. A la différence de St-Maxe la « Sainte-Chapelle » du château voisin, à clientèle presque exclusivement princière, St-Pierre sera surtout l'église des fonctionnaires de l'administration ducale. C'est dans leurs familles que seront choisis de préférence les membres et les dignitaires du chapitre. En retour, ils enrichiront la collégiale de leurs largesses, qui balanceront celles des souverains du Barrois eux-mêmes. Enfin, ces nobles officiers ducaux aimeront à venir reposer après leur mort, soit sous les dalles de la nef, soit dans les chapelles que leur munificence ajoutera peu à peu à l'église St-Pierre.

(1) Cette miniature exécutée sous le doyen Fr. Brulé († 1513) a été étudiée par Maxe-Werly (*M. S. L. B.* 1895, 115 et s.). Reproduite aussi dans A. Martin, *Le Vieux Bar* (Extrait de la *Revue Lorraine illustrée*, 1907, p. 34).

(2) V. H. Delaborde (*Jean de Joinville et les Sires de Joinville*) qui reproche à Anseau (p. 179) « la rareté de ses aumônes » sans mentionner la fondation de St-Pierre de Bar. V. aussi *Les Sires de Narcy* (Paris, 1899, in-4°, sans nom d'auteur), p. 3, 63, 83.

(3) Pierre de Narcy était lieutenant du comte de Bar. Philippe, mentionné dans la charte de fondation, était châtelain de Bar.

Cl. *Revue lorraine illustrée.*

FONDATION DE LA COLLÉGIALE SAINT-PIERRE ET APPROBATION DE SES STATUTS (1315-1318).

(Miniature du XVIe s. Musée de Bar).





C'est l'histoire de la construction de ce dernier édifice, consécutive à la fondation du chapitre, qu'il nous faut maintenant raconter. Nous utiliserons dans ce récit les rares documents, qui ont survécu à la perte des anciennes archives de St-Pierre.

II

Dès le XIVe siècle, les ressources ne manquèrent pas aux chanoines de la nouvelle collégiale, pour élever un édifice digne de leurs nobles fondateurs. Aussi, en dépit des guerres qui ne cessent de ravager le pays, vont-ils en poursuivre l'achèvement, jusque dans les premières années du XVe siècle.

Au début, l'argent leur vint non seulement de la réduction des soixante prébendes primitives au chiffre de seize, prévu par la charte de fondation, mais encore de multiples générosités, dont voici un court aperçu. Dès 1334, Aubry, prévôt de la nouvelle collégiale et l'un de ses fondateurs, lui lègue entre autres biens, une maison située en la Halle de Bar (1). Sa libéralité est imitée par Jacques Massard (2), chanoine de St-Maxe et par Thiébaut de Bourmont (3), ancien prévôt de St-Pierre, qui en 1329 et en 1352, fondent chacun une nouvelle prébende. D'un autre côté, Jacques d'Autrèche, châtelain de Bar, après avoir vendu en 1339 et en 1355 divers revenus au chapitre de St-Pierre, lui donne en 1361 une partie de ce qu'il possédait à Mognéville, à charge de célébrer chaque année son anniversaire (4).

(1) A cause, dit-il, des 100 livres tournois, auxquelles il était tenu envers la collégiale « pour deix livrées de terre, pour la fundation de ladite ecclese » A. M. St-Pierre. 8. Orig. parch.

(2) D'après un compte de 1471-1473, cette fondation rapportait encore à cette date 5 muids 20 de blé (A. M. B. 811, f° 103). Sur ce personnage V. Pouillé, II, p. 35.

(3) Rentré dans le monde en 1352, Thiébaut épousa « demoiselle Thiessaine ». Sa prébende, gagée sur des revenus situés à Sommeilles, passa successivement à son neveu Thiébaut de la Mothe et à Paris de Vavincourt (A. M. B. 494, f° 54 v°; 811, f° 103).

(4) A. M. M. B. 532, n° 27. Servais, *Ann.*, ms. 1339, et *M. S. L. B.* VII, p. 124 et s. Mognéville (Meuse, arr. de Bar, c. de Revigny).



Non moins grande est la générosité des princes de la Maison de Bar (1). Dès 1317, le comte Édouard Ier avait abandonné aux chanoines de St-Pierre, tous les profits de la foire, qui se tenait à Bar, le jour de St-Pierre et St-Paul (2). En 1318, il leur octroya 4 muids de froment et d'avoine, sur les terrages ou sur les moulins de Lachaussée (3). Sa tante, Jeanne de Bar, comtesse de Garenne (Warren) donna de son côte 100 livres, pour la fondation d'une nouvelle prébende dans la collégiale (4). Le successeur d'Édouard Ier, le comte Henri IV, associa en 1344 les chanoines de St-Pierre à la pêche du moulin du Bourg, à Bar (5). Quant à son fils, le duc Robert, il fut — ainsi que sa femme, Marie de France — un insigne bienfaiteur du chapitre. Non content de lui assigner une rente de 194 muids de blé sur le village de Rancourt (6), il fonda, en 1384, son anniversaire en l'église de St-Pierre et leva les restrictions qui avaient été mises dès le début à l'accroissement indéfini de la mense canoniale (7). On voit en 1399 la duchesse Marie s'associer à son

(1) Les armes de la Maison de Bar se lisaient d'ailleurs dans le blason du Chapitre qui portait « d'argent à un St Pierre de carnation, vêtu de gueules et assis dans un trône de même, et ayant sous ses pieds un écusson d'azur, chargé de deux cœurs (pour bars) adossés d'or » (*Ann. de la Meuse*, 1885-1886, p. 63).

(2) A. M. M. B. 439, f° 284 (Inv. de Du Fourny).

(3) Lachaussée (Meuse, arr. de Commercy, c. de Vigneulles).

(4) Avant 1339. Grâce à ce legs, Clément, prévôt de St-Pierre, achète en 1339 la moitié des moulins du Bourg de Bar (A. M. M. B. 532, n° 27).

(5) Le comte voulait par là aider le chapitre à fonder une prébende, au profit de Gérard de La Marche (A. M. M. B. 439, f° 287. Inv. de Du Fourny).

(6) Rancourt (Meuse, arr. de Bar, c. de Revigny). A noter qu'en 1360 (29 mars n. st.) le duc Robert avait réglé, que les cinq prébendes dites « presbytérales » de St-Pierre destinées à des prêtres officiants ou chantres, seraient incorporées aux prébendes ordinaires (A. M. B. 2970). A ce moment les soixante prébendes n'avaient pas encore été réduites complètement au chiffre de seize.

(7) Servais, *Annales du Barrois de 1352 à 1411*, t. II, p. 91, 92 et 305. A noter qu'en 1375, Robert établit le droit du curé de Bar à une prébende en l'église St-Pierre (A. M. B. 2970). En 1400, il s'entend avec le chapitre au sujet des fours banaux de Revigny, et en 1409, il renonce au droit dont il avait abusé en faveur de son secrétaire Jacques de Revigny (1404) de disposer d'une prébende à St-Pierre sans que la titulaire fût tenu de faire le stage (A. M. B. 2970).

époux pour instituer une nouvelle prébende dans la collégiale St-Pierre, en attendant qu'elle lui lègue 200 livres tournois pour deux anniversaires (1). C'est également un anniversaire que son fils, le duc Édouard III, fondera dans la même église, en 1415, à la veille de la funeste expédition d'Azincourt où il devait périr (2).

Il n'était pas inutile d'exposer brièvement la situation financière de la collégiale pendant le XIVe siècle, puisque aussi bien c'est avec leurs seules ressources ordinaires que les chanoines ont commencé tout d'abord leur église (3).

III

Aucun document ne permet de fixer d'une manière précise la date des premiers travaux (4). Mais on peut conjecturer qu'ils suivirent d'assez près l'établissement du chapitre dans l'étroite chapelle de St-Pierre. Dès 1334, le prévôt Aubry choisissait sa sépulture « *devant le grand auteil de l'église* » (5). Deux ans plus tard (avril 1336) nous voyons le receveur de Bar délivrer à « Warinet le Gous, bourgois de Bar, dou commandement Jehan Philippin... pour *l'ouvraige de chapelle* que *Messire* fait faire en l'église St-Pierre de Bar, XX livres... » (6). Il s'agit toujours ici du comte Édouard Ier, qui cette année même partait pour Chypre, où il devait bientôt mourir. Les fondations de chapelles, qui se succèdent à partir de ce moment, semblent bien indiquer qu'un édifice important s'est substitué au

(1) Servais, *Ann.*, manusc. 1439. Calmet, III, pr. c. 161.

(2) Calmet, *ibid.*, c. 181. En 1411 le duc avait octroyé une prébende en l'église St-Maxe au doyen de St-Pierre, Pierre de Broussey (A. M. B. 2970-2971). A noter aussi en 1418, la mention d'un legs de 15 livres de rente à Fains et à Mussey, fait par feu Jean de Chardogne. En 1405 un chanoine de St-Maxe avait légué des biens à Contrisson (*Pouillé*, II, 35).

(3) « Les anciens chanoines commencèrent à leurs frais la construction de l'église qui est belle », etc. Mémoire de 1782 déjà cité.

(4) Maxe-Werly (*Notes et documents sur l'histoire de l'art dans le Barrois*, p. 124) les place « vers 1320 » et Bellot-Herment (*St-Pierre*) en 1358, d'après une note manuscrite des Archives du chapitre, que nous n'avons pas retrouvée.

(5) A. M. St-Pierre, 3. Orig. parch.

(6) A. M. M. B. 966, f° 7.



modeste oratoire primitif. En 1338, les documents font mention, non seulement de l'antique chapelle Ste-Marguerite, qui venait sans doute d'être rebâtie, mais encore de celle de St-Jean-Baptiste (1). La première chapelle de l'Annonciation est signalée en 1363 (2).

On dirait qu'en cette fin du XIVe siècle, si sombre pour le Barrois, comme pour le royaume de France, les malheurs publics ont surexcité la fièvre de bâtir. Dans la capitale même du duché, on voit construire, à partir de 1375, la plus grande partie de l'église des Augustins, et la nef de l'église Notre-Dame (3). Ce fut sans doute pour hâter la fin des travaux de St-Pierre, que, dans son testament, daté de 1403 (15 janvier n. st.), la duchesse Marie de France donna 200 livres à la collégiale en spécifiant que cette somme serait convertie « en l'édification d'icelle » (4). Il semble bien qu'alors la construction atteignait la hauteur des combles, puisque entre 1403 et 1405, le duc Robert lui-même faisait délivrer au chapitre par le gruyer de Bar 1 hêtre, 50 chevrons et 35 autres pièces de bois (5). On notera pour finir, qu'en 1412, au lendemain de la mort du duc Robert, la générosité d'Alexandre le Lombard et de sa femme, bourgeois de Bar, ajoutait à l'édifice une chapelle de St-André. C'est peut-être la « chapelle d'Alexandre » où un compte de 1456 signale un devant d'autel de damas (6).

(1) Elle a probablement pour fondateur, ainsi qu'une chapelle de l'église Notre-Dame, Jean Philippin de Bar, qui vendit à cette occasion, deux parts des grosses dîmes de Combles.

(2) Fondée à cette date (29 avril) par Jean Arnoult de Bar (Bellot-Herment, *St-Pierre*). V. Servais. *Ann. du Barrois,* I, 106.

(3) Il y a une parenté évidente, entre les parties anciennes de St-Pierre et les deux autres grandes églises barrisiennes. L'église des Augustins (auj. St-Antoine) est dite « en construction » dans un acte du 28 avril 1375 (A. M. B. 2970).

(4) Calmet, III, pr. c. 161.

(5) A. M. B. 681, ffos 366 vo, 367.

(6) Le prévôt receveur de Louppy-le-Château note que l'autel de la chapelle de ce lieu est orné « d'un damas pareil à celui de la chapelle d'Alexandre, qui est à St-Pierre de Bar » (A. M. B. 1329). Il ne peut être question ici, comme on l'a supposé, de la chapelle fondée vers 1532, par Alexandre Guyot.

De l'ensemble de ces documents, quelque fragmentaires qu'ils soient, on peut conclure, semble-t-il, que durant un siècle, de 1320 à 1420 environ, les chanoines de St-Pierre ont élevé un édifice déjà suffisant, non seulement pour les abriter, mais encore pour englober plusieurs chapelles (1). C'est de cette première collégiale, qu'ils écriront, en 1438, au pape, dans la supplique où ils racontent sa ruine, que « dès sa première fondation elle avait brillé par la grâce de son architecture » (2). Malheureusement ce beau monument ne dura même pas un siècle. Aujourd'hui, ainsi qu'on le verra plus loin, l'archéologue ne trouve plus de traces du XIVe siècle à St-Pierre que dans les piles de la nef qui avoisinent le transept et dans une partie de la clôture extérieure des collatéraux (3).

IV

La guerre de Cent ans, si fatale aux églises de France avait été particulièrement funeste à la collégiale et au chapitre de St-Pierre. Jusque vers 1420, les chanoines avaient pu se faire payer par la recette du duché de Bar et par leurs tenanciers ruraux les revenus en argent et en grains, qui constituaient leur seule ressource (4). Mais, à partir de l'avènement du jeune René Ier d'Anjou (1419), le Barrois dut prendre part, bon gré mal gré, à la guerre générale. Par suite, il se vit ravagé à la fois par les routiers anglais, français et bourguignons, fort à leur aise dans ce pays frontière (5).

(1) Notons toutefois ici qu'en 1409, le chapitre signale au duc Robert de Bar « la petite quantité de personnes de leur dite église, en laquelle n'a que *deux ou trois chapelles fondées*, avec quatre vicaires, qui est peu de chose pour le divin service estre fait ». A. M. B. 2970.

(2) « *Ex sui primeva fundatione in structuris et aedificiis venustate floruerat* ».

(3) Peut-être les chanoines avaient-ils conservé l'oratoire primitif comme sanctuaire provisoire, se contentant d'abord de construire la nef et les bas-côtés.

(4) Ex. en 1419 (A. M. B. 495 f° 92 v° et s.). A noter, en 1430, le don de la maison destinée au doyen (Bellot-Herment, *Historique*, p. 346).

(5) Pour ces faits de guerre, voir notre travail sur *Les relations de la*



En 1438, en pleine période de l' « Ecorcherie », les chanoines de St-Pierre exposèrent leur détresse au pape Eugène IV dans une supplique, qui nous a été heureusement conservée (1). Après avoir fait l'éloge de leur église, illustre à la fois par sa situation, le trésor de ses reliques et la beauté de son architecture, ils décrivent son état lamentable, conséquence trop naturelle des guerres, des incendies et des sinistres de tous genres qui désolent la région. A cette date, tout menace ruine dans l'édifice, depuis la toiture et les voûtes jusqu'aux fondations elles-mêmes (2). A la vérité, ajoutent les chanoines, ils ont commencé à reconstruire en grande partie les bases et les piles de l'église (3). Mais la restauration totale de l'édifice, devenue chaque jour plus urgente, nécessitera au moins 20.000 livres tournois, somme que les ressources du chapitre, alors très réduites, ne sauraient lui fournir.

Cette supplique, dont les termes ne semblent pas exagérés, fut appuyée auprès du pape par le duc de Bar, René Ier, qui, cette année même, se rendait en Italie (4). C'est sans doute sa recommandation qui valut aux chanoines l'exemption totale des taxes pontificales pour une période de sept ans. D'ailleurs, pendant tout son règne, le duc demeura le protecteur généreux autant qu'avisé de la collégiale barrisienne (5).

France et du Verdunois de 1270 à 1552, p. 239 et s. A la suite de la guerre de Cent ans, la plupart des églises du Barrois durent être reconstruites.

(1) Cette supplique a été publiée d'après les Archives du Vatican par le P. Denifle : *La Guerre de Cent ans et la désolation des églises... en France*, t. I, p. 366 et s. V. ci-dessous, Appendice II.

(2) *In tectis, cooperturis, parietibus, fundamentis et aliis suis structuris et aedificiis plurimum ruinosa, collapsa et destituta.* Doc. cit.

(3) *Licet bases et columpnae illius notabiliter reedificari incepte fuerint. Ibid.*

(4) Le pape accorde l'exemption demandée, le 30 avril 1438, de Ferrare. Or René était à Gênes du 15 au 26 avril, se rendant à Naples (Lecoy de la Marche, *Le roi René*, t. II, Itinéraire). L'année suivante (1439, 15 févr. n. st.) il est question d'une sentence rendue par les officiers du roi René à Bar, au profit du chapitre de St-Pierre. Il s'agissait d'une rente de 15 francs sur le gagnage de Mussey et sur la taille de Fains. A. M. M. B. 439, f° 324 v°. Inv. de Du Fourny.

(5) Il eut d'ailleurs pour secrétaire le doyen de St-Pierre, Pierre de



A la faveur du calme, qui renaît depuis les deux expéditions du roi Charles VII en Lorraine (1441-1445), les chanoines de St-Pierre ont entrepris, non seulement de consolider, mais encore de rebâtir complètement leur église. Après avoir exhaussé les piles du XIVe siècle qui amorcent la nef, ainsi qu'on peut encore s'en rendre compte aujourd'hui, ils élèvent à la même hauteur les collatéraux et commencent la construction du transept et de l'abside, peut-être sur les anciennes fondations.

La date de ces différents travaux, qui se succèdent dans la seconde moitié du XVe siècle, ne peut être fixée qu'avec une certaine approximation. Toutefois, on peut en placer le début vers 1445. A cette époque, en effet, le duc René Ier aurait accordé au chapitre une subvention de 1.000 francs, à prendre sur les aides du Barrois (1).

Un chantier et même un atelier de sculpture durent se créer alors dans le voisinage immédiat de l'église. En 1463, l'on voit par exemple le célèbre médailleur Pierre de Milan, occupé à sculpter en une « petite chambrette d'emprès *St-Pierre de Bar*... les ymages et mistères de la Magdeleine de la Bausme ». Ce groupe, à vrai dire, était destiné à la collégiale St-Maxe (2).

La dévotion au martyre St-Sébastien, alors très en vogue,

Broussey, auquel il donne une gratification en 1426. A noter que le 3 août 1442, le duc défend au chapitre de St-Pierre, de recevoir comme chanoine ceux à qui il n'aurait pas délivré un brevet de collation (A. M. B. 2971).

(1) Maxe-Werly (*Notes et documents*, p. 124). Nous n'avons pas retrouvé ce compte. Il y a peut-être confusion avec la subvention de 100 francs, payée par les habitants de la Halle à l'église (V. ci-dessous). A noter qu'en 1459, le duc défendra au chapitre de payer aucun subside à l'évêque de Toul (A. M. M. B. 439, fos 326 et 342. Du Fourny). Pour l'évaluation des sommes que l'on va indiquer, on remarquera qu'en 1400, le franc barrois équivalait à la livre tournois de 20 sols, soit environ 10 francs de notre monnaie. Vers 1450, il ne vaut plus que 16 s. tourn. et en 1480, 13 sous 4 den. En 1500, sa valeur ne serait que de 3 fr. 68. Le franc barrois se subdivisait en 12 gros et en 1400, la journée d'un maçon se payait 1 gros = 0 fr. 83 (Maxe-Werly, *ibid.*, p. 70).

(2) A. M. B. 502, fo 141 vo. En 1452, René avait favorisé l'achèvement de l'église des Augustins de Bar, qu'il est instructif de comparer avec la collégiale St-Pierre.



ne contribua pas peu à enrichir St-Pierre et à hâter son achèvement. Dès le premier quart du xv[e] siècle, la collégiale possédait une confrérie érigée en l'honneur du patron des arbalétriers, si secourable d'ailleurs en temps de peste. Vers 1429, René I[er] et sa femme se firent agréger à cette Confrérie, que le duc gratifia d'une rente de 15 livres de cire (1). Pour abriter la pieuse association, un receveur général du duché de Bar, Jean de Barbonne, lui fit élever une vaste chapelle, que ses exécuteurs testamentaires ornèrent d'un autel et d'un vitrail (2).

Une partie notable de la dépense dut être supportée d'ailleurs, par les confrères de St-Sébastien. En effet, dès le milieu du xv[e] siècle, il est question d'une somme de 100 francs, qui leur avait été avancée par les habitants de la Halle, pour les « ouvraiges » et la « fabrique » de l'église St-Pierre (3).

Du rapprochement des différents textes relatifs à cette fondation, et d'un passage de l'enquête de 1701, dont il sera parlé plus loin, il ressort que la chapelle St-Sébastien devait former l'un des croisillons du transept de l'église. Or, comme le fondateur put être inhumé à sa mort survenue en 1473, devant l'autel de St-Sébastien, comme d'autre part vers 1476, la fenêtre principale percée dans le pignon du croisillon fut ornée d'un vitrail par les soins de ses exécuteurs testamentaires, on peut

(1) « XV livres de cire délivré par le dit celerier aux confrères de la confrérie St-Sébastien, en l'église St-Pierre de Bar, en laquelle confrérie mons[r] le Duc et madame la duchesse se sont *de nouveau* mis... » Comptes de 1429-1430 (A. M. B. 803, f° 155 v°). Mention analogue en 1474 et 1483 (A. M. B. 812, 817) don de « feu le Roy de Sicille ». V. aussi Appendice III.

(2) Le 21 ou 27 juillet 1476, le chapitre accepte la fondation de la « chapelle de Mons[r] S. Sébastien *edifflée de nouvel* en l'église collégiale de St-Pierre de Bar ». Le testament du fondateur, qui date de 1473 au plus tard, parle de « la chapelle neufve, *qui se fait* en l'honneur de mons[r] S. Sébastien ». Les exécuteurs emploient 50 francs « en la construction et façon de la *grande verrière* de la dite chapelle ». Bibliothèque de Bar, ms. 67, St-Pierre. Copie. Jean de Barbonne avait fondé en outre une chapelle de Ste-Croix (A. M. B. 2970).

(3) V. Appendice III.

en déduire assez facilement la date probable de toute la construction (1).

Le transept, en effet, malgré des traces de remaniements et certaines irrégularités, est assez homogène. D'un autre côté, il se relie étroitement à l'abside et celle-ci — d'un style un peu plus avancé dans sa mouluration (2) — ne doit pas cependant lui être de beaucoup postérieure. On ne se tromperait donc guère en assignant à toute la partie orientale de l'édifice une date voisine de 1470, et en tout cas antérieure à 1480. Une indication précieuse, que nous donne l'enquête de 1701 déjà citée, nous permettrait même de vieillir encore de quelques années le transept et l'abside. D'après ce texte intéressant et l'ingénieux commentaire qu'en a donné un érudit lorrain (3), la grande fenêtre de la chapelle St-Sébastien aurait été ornée d'un vitrail représentant les armoiries de René Ier d'Anjou, telles qu'elles étaient avant 1466. Le même souverain et son fils Jean de Calabre, duc de Lorraine, auraient donné entre 1453 et 1466 un autre vitrail, placé dans la fenêtre au remplage assez original, qui éclaire le fond de l'abside. Si ces vitraux — comme il le paraît bien — ont été commandés pour les emplacements qu'ils occupaient encore en 1701, il s'ensuit que dès avant 1466, le transept et l'abside étaient en état de recevoir leur décoration et leur mobilier.

Quant à leur achèvement définitif, on peut certainement le placer une vingtaine d'années plus tard, à savoir en 1484 et dans les années qui suivent. Peut-être cette interruption des travaux de la collégiale fut-elle causée par un impor-

(1) A noter qu'en 1492, Jean Rollin, de Rosières-dev.-Bar, vendra aux deux chapelains de St-Sébastien une rente de 60 s. au même lieu.

(2) Le transept offre encore à ses angles des colonnes du xve siècle, avec ou sans chapiteaux. L'abside n'a que des faisceaux prismatiques supportant les nervures.

(3) M. L. Germain, *Observations sur un travail relatif aux monuments du Roi Louis XI à Bar-le-Duc* (*M. S. L. B.* 1900, p. 217), critique du travail de Maxe-Werly, *Les armes de France sur les portes de la ville de Bar et sur les vitraux de St-Pierre* (*Bull. arch. du Comité des travaux histor. et scientif.*, 1898, liv. 3, reproduit dans les *Notes et documents* du même auteur).

tant événement politique survenu dans le Barrois-Mouvant. En 1479-1480, le roi de France, Louis XI, avait mis la main sur la ville de Bar, et il y avait établi le sire d'Aubigny, comme gouverneur. Une tradition locale, dont on trouve un écho dans l'enquête de 1701, a longtemps attribué à la générosité du roi de France l'achèvement de St-Pierre. Il aurait aidé en particulier à la construction du portail, où sa statue aurait perpétué jusqu'à la Révolution le souvenir de ses largesses. En réalité, le monarque ne fit que confirmer en 1482 aux chanoines de la collégiale le droit d'élire leur doyen, que leur disputait injustement le sire d'Aubigny (1). Quant aux armes du roi de France, peintes au xve siècle, sur différents vitraux de St-Pierre, elles y auraient été mises simplement comme hommage au puissant suzerain du Barrois-Mouvant (2).

Les travaux de la collégiale ne reprirent définitivement qu'en 1484, c'est-à-dire après l'évacuation du Barrois par les troupes françaises et sa réunion aux États du jeune duc de Lorraine, René II. Celui-ci, continuant les traditions de son aïeul René Ier d'Anjou, s'intéressa à l'achèvement et à l'embellissement de l'église St-Pierre. A partir de 1484, les comptes du receveur général du duché de Bar portent cette mention : « XXX livres paiez aux vénérables doyen et chappitre de *St Pierre de Bar*, par mandement et ordonnance de nostre dict très redoubté seigneur, pour le premier paiement de cent quatre vingts frans à eulx donnez par nostre dict seigneur à six années et termes de Pasques, à chascun terme la somme de XXX francs pour icelle, pour convertir ez *ouvraiges et réparacions* d'icelle église comme plus à plain appert par le dict mandement veriffié par mons^r^ le général (Louis Merlin), donné en dacte le XVIe jour d'aoust, l'an mil IIII^c^ IIII^xx^IIII... » (3).

(1) A. M. St-Pierre, 3. Bellot-Herment (*Historique*, p. 343). Le doyen Merlin († 1482) fut remplacé par Fr. Brulé, à qui le 20 juillet 1475, René Ier avait déjà fait réserver une chapelle à St-Pierre. On notera que depuis 1411-12, le doyen de St-Pierre était de droit 1er chanoine de St-Maxe, et réciproquement le doyen de St-Maxe était 1er chanoine de St-Pierre (*Pouillé*, II, 22).

(2) L. Germain, étude citée, p. 221-223.

(3) A. M. B. 512, f° 117. Même mention dans B. 513, 514 (1486). A

Quels sont les « ouvraiges et réparacions » mentionnés ici? Il s'agit d'abord, semble-t-il, des voûtes de la nef et même de celles de tout l'édifice, qui durent être refaites ou restaurées à partir de 1484. En effet, malgré les mutilations de l'époque révolutionnaire, on distingue encore sur les clefs de voûte, non seulement les différentes pièces de l'écu de Lorraine, mais encore les armoiries particulières de Philippe de Gueldre, que René II épousa seulement en 1485 (1). Le même prince, dont on connaît la dévotion à l'Annonciation de la Sainte Vierge, doit être le fondateur de la chapelle de ce nom, érigée en 1488 dans un bras du transept, à l'opposé de la chapelle St-Sébastien (2). On peut croire, que c'est à la grande fenêtre du pignon de ce croisillon qu'était destiné le vitrail, commandé en 1487-1488 à un peintre verrier de Nancy, par la duchesse Philippe de Gueldre (3), et que l'enquête de 1701 signale encore à cette même place (4).

Jusqu'à plus ample information et en conciliant les données fournies par l'étude comparée des textes et de l'édifice lui-même, on peut admettre que la collégiale St-Pierre, presque

cette date, René II fait un don pour l'achèvement de la cathédrale de Toul. En 1491, 7 mars (n. st.) il fera avec le chapitre de St-Pierre un arrangement relatif aux moulins du Bourg de Bar et lui accordera, en échange de ses droits sur ces moulins, 20 muids de blé à prendre sur le grenier de Bar. (A. M. M. B. 439, f° 327. Inv. de Du Fourny).

(1) Les lions de Gueldre et de Juliers se voient à la 2e travée de la nef, à partir du chœur, et semblent bien contemporains de la voûte.

(2) A noter, que le 30 avril 1500, le bailli de Bar condamne le chapitre de St-Pierre à rendre au receveur général du Barrois, les titres d'une rente de 4 fr. 2 gros, sur une maison sise devant la Halle de Bar, « pour le duc de Lorraine ». A. M. M. B. 439, f° 328 (Inv. de Du Fourny).

(3) « Payez par le dict receveur à Thévenin, verrier, par ordonnance de mes dis seigneurs du conseil, pour faire ses despens au lieu de Bar, et en retournant du dict Bar au lieu de Nancy; lequel verrier, de l'ordonnance de nostre très redoubtée dame estoit venu au dict Bar, pour prendre la mesure et veoir le lieu, la ou icelle dame vouloit faire faire une verrière en l'esglise *Sainct Pierre* de Bar ». A. M. B. 515, f° 112.

(4) En effet, d'après l'enquête, on y voyait l'écu de Gueldre, Cf. L. Germain, étude citée, p. 221. La chapelle de l'Annonciation dépendait des ducs de Lorraine, puisqu'en 1619 le duc Henri II autorisera sa suppression. V. ci-dessous, chap. II.



totalement ruinée dans le premier tiers du xve siècle, fut relevée à partir de 1438, dans une première campagne de construction. Celle-ci édifia d'abord la nef et la clôture des collatéraux ; puis, vers 1450, elle entreprit le transept et l'abside, achevés dans leurs parties principales avant 1470. Une seconde campagne, qui débute exactement en 1484, devait perfectionner, surtout dans les voûtes et dans les parties supérieures de l'édifice, l'œuvre de la campagne précédente. Il n'est pas inutile de remarquer que ce mouvement de constructions est contemporain des grands travaux exécutés au château de Bar, par les ordres de René II. Les comptes de l'année 1486-1487 (1) mentionnent en particulier de fréquents charrois de pierre et de moellons, provenant des carrières de Combles et de Trémont, là où précisément les chanoines de St-Pierre semblent avoir pris les matériaux de leur église. Il est possible que ceux-ci aient même utilisé pour leur compte les maçons et les hommes de corvée, qui travaillaient alors sur les chantiers du château voisin.

V

Pour être achevée, la collégiale devait encore se compléter à l'Ouest d'une façade surmontée d'une ou deux tours pour les cloches (2). D'après la tradition communément admise, le portail principal de St-Pierre aurait été bâti à l'extrême fin du xve siècle, par le doyen Louis Guyot, aidé d'ailleurs par les souverains du Barrois. Dans cette assertion, s'est glissée une erreur évidente de date. En effet, de 1482 à 1513, c'est François Brulé et non pas Louis Guyot, qui préside en qualité de doyen, aux destinées de la collégiale St-Pierre (3). Pendant

(1) A. M. B. 514, f° 150. La chaux, nécessaire à la construction, était amenée de Montplonne (Meuse, arr. de Bar, cant. d'Ancerville).

(2) Les trois travées de la nef alors seules existantes étaient peut-être précédées d'une façade du xive siècle, et comme à St-Maxe, le clocher primitif pouvait s'élever sur les grosses piles de la croisée.

(3) François Brulé est cité comme doyen en 1488, dans l'Invent. de Du Fourny, tandis que Bellot-Herment (*St-Pierre*, p. 62) fait seulement com-

cette période, on le voit même bâtir, au flanc nord de l'abside, la chapelle blasonnée à ses armes, qui garde encore son monument funéraire (1). Le décanat de Louis Guyot n'a donc pu commencer qu'à la mort de son prédécesseur, c'est-à-dire en 1513. Il se continua d'ailleurs jusqu'en 1520 au plus tard (2). Par suite il faut retarder d'une vingtaine d'années la date communément admise, non seulement pour la construction de la façade de l'église, mais encore pour celle des deux dernières travées de la nef, qui sont évidemment du même style. L'attribution de ces différents travaux à Louis Guyot n'est pas douteuse. D'une part, en effet, des documents d'origines diverses nous l'affirment (3). D'autre part, nous savons que la statue du doyen se voyait autrefois sur la façade de l'église, auprès de celle de son patron le roi St Louis (4).

Aussi bien, une comparaison entre le style de la chapelle de François Brulé, qu'on doit dater de 1503 environ, et certains détails du portail occidental de l'église, nettement influencés par la Renaissance, ne laisse aucun doute sur l'intervalle qui a dû exister entre les deux constructions (5). Ajoutons que la belle cheminée de la maison décanale, bâtie également par Louis Guyot, de 1513 à 1520, ne doit plus rien à l'art gothique. Quant

mencer son décanat en 1500 ou 1503. D'après son épitaphe, il meurt en fonctions, le 18 juillet 1513.

(1) C'est la chapelle Ste-Marguerite, fondée en 1338, par Thomas d'Haironville (Haroville), mais rebâtie par François Brulé en 1503 (Cf. par contre le *Pouillé*, II, 51).

(2) Louis Guyot est cité comme doyen en 1516. Le sceau de son successeur, Nicolas Liétard, est attaché à un acte daté du 16 juin 1520 (A. M. M. B. 534, n° 54). Le *Pouillé* (II, 53) ne cite ce dernier, qu'à partir de 1525.

(3) D'après le Mémoire déjà cité des chanoines, en 1782 « Louis Guyot, doyen du chapitre, acheva cet édifice vers la fin du XV[e] siècle ». Longeaux-Dumast, p. 14 : Ce doyen « dont on voit la figure à genoux au portail de la dite église, pour avoir contribué de ses deniers à sa réédification ».

(4) Sur l'identification de cette statue qu'on croyait être Louis XI, voir l'étude citée de M. L. Germain, p. 219.

(5) Dans ses *Notes* (f° 21 v°) Guilhermy, après avoir remarqué que l'église St-Etienne est de la seconde moitié du XV[e] siècle, ajoute : « Il se pourrait faire cependant que certaines parties n'eussent été terminées que dans les premières années du siècle suivant ».



à la maison elle-même, si l'on en juge par un dessin et par de rares débris échappés à sa destruction, elle présentait les dais sculptés, les pilastres moulurés et les génies ou marmousets, que l'on retrouve encore aujourd'hui à la façade de St-Pierre (1).

On a parfois prétendu (2) que Louis Guyot avait demandé les plans de cette dernière construction au célèbre architecte Jacquemin de Commercy. On a supposé d'autre part que l'imagier Jean Crocq de Bar-le-Duc avait pu sculpter les jolis détails du grand portail (3). Un simple rapprochement de dates suffira à réfuter l'une et l'autre opinion. En effet, Gérard Jacquemin, l'architecte de la cathédrale de Toul, était mort dès 1491 (4). Quant à Jean Crocq, qui travailla pour le compte de René II, aux tombeaux princiers des collégiales St-Maxe de Bar et St-Georges de Nancy, il semble avoir disparu vers 1510 (5), c'est-à-dire avant l'érection de la façade principale de St-Pierre.

Il était dans la destinée de ce dernier édifice de demeurer toujours inachevé. En fait, la pénurie de ressources dut arrêter de bonne heure les travaux à la hauteur de la balustrade qui couronne le premier étage. Plus tard, quand on les reprendra, ce sera pour achever mesquinement le pignon de la nef, en même temps qu'on élèvera — non pas deux tours majestueuses — mais un seul et maigre campanile. Pour l'instant,

(1) La cheminée et les débris de la maison sont au Musée de Bar. V. l'article (illustré) de H. Dannreuther, dans *B. S. L. B.* mai 1909. Les armoiries de René II († 1508) et de Philippe de Gueldre, qui étaient, dit-on, au tympan du portail de St-Pierre, ne prouvent rien contre sa construction par L. Guyot, à partir de 1516. Il s'agissait de deux bienfaiteurs insignes de la collégiale, dont l'un d'ailleurs survécut au doyen lui-même. En 1520, la duchesse fonde quatre messes par semaine, pour feu Adam « Intrint » son écuyer tranchant (A. M. M. B. 534, n° 54).

(2) Bellot-Herment (*St-Pierre*, p. 59. *Histor.*, p. 343); *Pouillé*, II, 49, n. 1.

(3) Bellot-Herment (*St-Pierre*, p. 61).

(4) V. G. Save, *Gérard Jacquemin et le portail de Toul* (dans *Bull. des Soc. art. de l'Est*, 1899, p. 139).

(5) Maxe-Werly, *Jean Crocq de Bar-le-Duc et sa famille* (*M. S. L. B.* 1897, p. 37). Jean Crocq est gratifié d'une pension par René II en 1499 (A. M. B. 524, f° 156).



TÊTE DU CHRIST
DE LIGIER RICHIER.



MINIATURE DU LIVRE D'HEURES
DE FR. BRULÉ, DOYEN DE SAINT-PIERRE († 1513).
(ANCIENNE COLLECTION P. A BAR).

le chapitre se contente de compléter — souvent avec magnificence — la décoration intérieure de l'église, tandis que des chapelles viennent s'adosser successivement à son flanc méridional.

C'est un fait remarquable que la multiplicité des fondations pieuses qui enrichissent la collégiale, à partir de la fin du xve siècle. Il s'explique par l'établissement dans la Ville-Haute de Bar-le-Duc de hauts fonctionnaires du duché, — fraîchement anoblis pour la plupart (1) — et qui veulent imiter la générosité princière de leurs maîtres (2).

En outre de l'oratoire Ste-Marguerite déjà cité, l'église St-Pierre s'adjoignit, au cours du xvie siècle, cinq chapelles, dont trois subsistent encore aujourd'hui. Pour deux d'entre elles, la question d'origine reste obscure. D'une part en effet, la Révolution les a dépouillées des armoiries de leurs bienfaiteurs. D'autre part, la multiplicité des fondations anciennes, énumérées par les textes, fait hésiter sur leur rapport avec les édifices actuels.

Toutefois nous savons que la chapelle St-Sauveur, fondée le 24 février 1505 (n. st.), par l'écuyer Guillaume de Revigny et par sa femme Guillermote, se trouvait sous le jubé, à l'entrée du chœur des chanoines. Son autel a donc disparu avec la clôture du chœur au début du xviiie siècle. C'est vers la même époque, si l'on en juge par son architecture(3), que dut être construite la chapelle actuelle de Ste-Anne, le long du collatéral sud. La tradition a toujours désigné ce petit sanctuaire sous le vocable de la Ste-Trinité, depuis le jour où, en 1541,

(1) Voir, outre le *Nobiliaire de Bar-le-Duc* (*M. S. L. B.* 1900), l'ouvrage cité de Longeaux-Dumast sur la Chambre des Comptes.

(2) « Sous le jubé, à l'entrée du cueur d'icelle esglise, à main dextre, auquel sont adorés Nostre Sauveur et Rédempteur pourtant la croix, Monsieur Sainct-Humbert, Monsieur Sainct-Guillaume et ladittc glorieuse vierge Madame Ste Geneviève ». Copie de la fondation. A. M. B. 339, fos 115 et s. Dès 1501 (4 janv. n. st.) le duc René II avait autorisé la fondation et la dotation de cette chapelle, jusqu'à concurrence de 30 livres de rente (A. M. M. B. 534, no 52. Orig. parch. scellé).

(3) Très semblable à celle de la chapelle élevée par le doyen Brulé vers 1503.



Gillette Guyot y fonda une chapelle de ce nom(1). Mais l'édifice lui-même est certainement antérieur à cette date et il a dû être élevé par Gillette vers l'époque de son mariage avec Claude Drouin, prévôt de Bar (soit avant 1505)(2).

La date de la construction des deux autres chapelles du collatéral sud est plus facile à déterminer. D'abord le vaste sanctuaire, dénommé aujourd'hui « chapelle de la Congrégation » et autrefois dédié à Notre-Dame de Pitié, est certainement l'œuvre de l'illustre maison de Stainville, dont sa voûte montre encore les armoiries. Sa fondation définitive est due à Louis de Stainville, sénéchal de Bar, dont le testament fut confirmé par le duc Antoine le Bon, le 31 mars 1524 (n. st.)(3). Il est probable que le sanctuaire fut commencé cette année même, comme l'indique la date de 1524, peinte sur sa jolie clôture à claire-voie.

On doit vraisemblablement dater de la même époque la chapelle actuelle des Fonts-baptismaux, qui offre avec la construction des Stainville une ressemblance frappante. Malheureusement les trois écussons qui surmontent l'entrée de cette chapelle ont été effacés en 1792 et ne peuvent plus servir à en déterminer les fondateurs. Toutefois il paraît difficile de ne pas identifier ces derniers avec Jean et Robert Baudinais, successivement lieutenants-généraux au bailliage de Bar. Un auteur du XVIIIe siècle (4) atteste en effet, qu'ils « étaient fondateurs

(1) *B. S. L. B.* février 1911, p. XXVI et s. (Document publié par M. F. de Bacourt), et *M. S. L. B.* 1902, p. 236, n. 3. Peut-être Gillette était-elle sœur du doyen L. Guyot (Cf. Longeaux-Dumast, p. 44).

(2) On distingue encore sur un écusson de cette chapelle la trace des armoiries de la famille Drouin ou de Rouyn. V. *B. S. L. B.* février 1911, p. XXIII. Art. cité de M. F. de Bacourt.

(3) A. M. G. St-Pierre, 3, Orig. parch. Les exécuteurs testamentaires étaient Oudette Lhuillier, veuve du Sénéchal, Antoine de Stainville, Sr de Couvonges, et Jean Prudhomme, auditeur en la Chambre des Comptes. Une première chapelle de Notre-Dame de Pitié avait été fondée à St-Pierre, par les parents du Sénéchal.

(4) Longeaux-Dumast, 67. Voir, aussi M. F. de Bacourt : *Les Avrillot et leur épitaphe dans la collégiale St-Pierre de Bar*) *M. S. L. B.* 1907, 170).

Les armes des Baudinais se lisaient : d'azur au chevron d'or accompagné de

d'une chapelle située en l'église St-Pierre de cette ville, auprès des fonds baptismaux, où l'on voit leurs armes peintes et en relief, tant sur le vitreau, que sur l'autel et en dehors de ladite chapelle ».

Quant à l'édicule placé jadis à l'extrémité du croisillon sud, et qui fut démoli au XIXe siècle, il devait dater, si l'on en juge par les pilastres et par les débris d'arcatures qui en subsistent, du milieu du XVIe siècle. Il faut y voir probablement la chapelle commencée par Alexandre Guyot, en son vivant président de la Chambre des Comptes du Barrois et frère du doyen Louis Guyot. A sa mort, survenue en 1532, Alexandre Guyot fut inhumé — comme nous l'apprend l'auteur du XVIIIe siècle déjà cité — « dans la chapelle par lui édiffiée en l'église St-Pierre, à côté de laquelle se voit son épitaphe et celle de Christine de Génicourt son épouse » (1). L'édifice fut probablement achevé par leurs héritiers, en particulier par Catherine Guyot, sœur du Président, morte en 1545, et également bienfaitrice insigne de la collégiale (2). A la fin du XVIIIe siècle, la chapelle des Guyot était dédiée à Ste-Madeleine.

Avant d'être complètement terminée, l'église St-Pierre devait encore courir un très grave danger. Le 6 septembre 1589, vers trois heures du matin, le maréchal d'Aumont, gouverneur de Champagne pour le compte d'Henri de Navarre, s'emparait

deux roses d'argent en chef et d'une épée nue à poignée d'or posée en pal, la pointe en haut. Bellot-Herment (*Historique*, p. 216) croit que Jean Baudinais aurait été enterré non à St-Pierre, mais à Notre-Dame dès l'année 1513. Or le même auteur (*ibid.*, p. 465), le cite en 1521 et Jean Baudinais existait encore en 1529 (15 mars n. st.). C'est peut-être l'année de sa mort, puisque ses fonctions passent à la même date à J. Prudhomme (A. M. B. 543). Au sujet de la prétendue inscription funéraire de J. Baudinais à Notre-Dame, voir Maxe-Werly, *Note sur des inscriptions du Moyen-âge*, etc. (*Bull. archéol. du Comité des travaux hist. et scientif.*, 1892). L. Germain, *Monuments funéraires de Bar-le-Duc* (*B. S. L. B.* 1893, p. 137).

(1) Longeaux-Dumast, p. 13.

(2) Bellot-Herment (Bibl. de Bar, ms. 138). On verra plus loin que la famille de Viart, qui descendait de Barbe Guyot, revendiquera le caveau de cette chapelle construite, disait-elle, par ses « auteurs » (A. M. C. 38).



par surprise de la Ville-Haute de Bar. Mais il ne put s'y maintenir et au bout de quelques heures, la compagnie de Montagnon, aidée par les bourgeois de la ville, le repoussait au delà des remparts (1). En souvenir de cette heureuse délivrance, un service annuel avec prédication et procession fut fondé en la collégiale Saint-Pierre (2). Celle-ci placée non loin des fortifications et de deux portes de la ville avait souffert, paraît-il, du combat dont le quartier environnant avait été le théâtre (3). Les chanoines durent par suite la réparer et c'est sans doute à cette époque qu'ils se préoccupèrent de la doter enfin d'un campanile.

La construction de celui-ci subit les lenteurs et les retards, que l'on retrouve tout le long de l'histoire de la collégiale. En 1611, une vue de Bar par J. Duviert (4) nous montre la façade de l'église flanquée d'une simple tour carrée. Par contre, le plan et la vue cavalière de la ville, en 1617, ajoutent à cette même façade deux tours coiffées de dômes, qui procèdent évidemment de la fantaisie du graveur. En réalité, l'unique clocher de St-Pierre, commencé au XVI[e] siècle, reçut le dôme carré et le lanternon qui le couronnent aujourd'hui, vers 1630 (5). Il y avait environ trois cents ans qu'on avait commencé

(1) *Journal de G. Le Marlorat* (*M. S. L. B.* 1892, p. 9). Bellot-Herment (*St-Pierre*, p. 75). Servais, *M. S. L. B.* 1874, p. 148 et s. Maxe-Werly, J. S. A. L. 1897, mai.

(2) Le Marlorat, *loc. cit.* Longeaux-Dumast, p. 114, n. 2. Une inscription gravée sur une dalle de marbre noir, et dont la forme convexe indiquait qu'elle « aurait été primitivement scellée dans un pilier rond d'église » probablement à St-Pierre, rappelait l'événement de 1589. Ce marbre se trouvait autrefois à la Bibliothèque de Nancy (V. les articles cités de Servais et Maxe-Werly, qui reproduisent l'inscription).

(3) Bellot-Herment (*Historique*, p. 111) croit avoir remarqué des traces de biscaïens sur l'édifice. Un incendie, allumé pendant le combat, aurait détruit une partie des archives du chapitre, déposées dans une dépendance du logis du doyen.

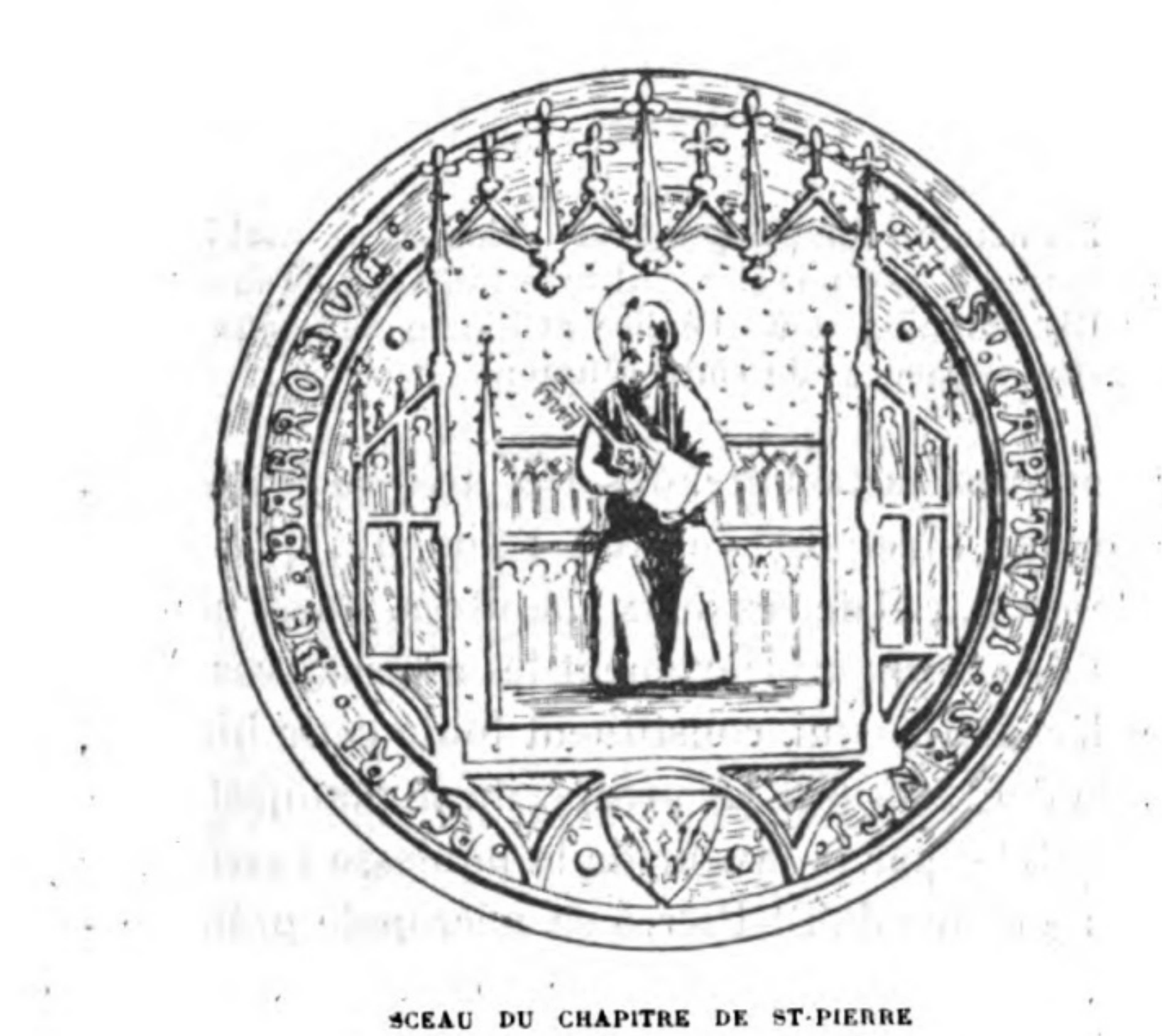
(4) Bibl. nat. Estampes (Meuse-Bar). Cette vue a été reproduite par les soins de la Société des Lettres de Bar.

(5) *Pouillé*, II, 50, n. 1. A cette date, les Carmes bâtissaient leur église, consacrée en 1633, et contiguë à la collégiale. Les comptes de celle-ci, qui commençaient autrefois en 1530 (l'Inventaire de 1790 les signale encore),

les premiers travaux de l'église, et un siècle que le doyen Guyot en avait élevé la façade (1).

n'existent plus que depuis 1610, et ne donnent aucun renseignement sur les travaux de l'église.

(1) A signaler pour l'histoire du quartier où s'élève la collégiale : en 1514, la représentation du « Mystère de la Sainte Hostie en la Halle ». (A. M. B. 620, f° 105) et en 1548, le déblaiement de « la terrasse estant à la Halle de Bar, en la place de Sainct Pière... menée sur le cours de la rivière, près du Pont-Neuf ». *Ibid.*, B. 739, f° 33.



SCEAU DU CHAPITRE DE ST-PIERRE

(D'après un moulage).

CHAPITRE II

L'Église et la Collégiale St-Pierre-St-Étienne du XVIIe siècle à la Révolution.

Décadence financière. Suppression de chapelles. Etablissement du service paroissial à St-Pierre. Sépultures illustres. Transformation de l'Eglise (1704). Réunion dans l'église St-Pierre des deux chapitres de Bar (1782). Conséquences de cette réunion.

Ce qui nous reste à raconter des destinées de l'église St-Pierre intéresse moins l'histoire de l'Art religieux, que celle de la Ville-Haute de Bar et de ses deux chapitres. Aussi nous contenterons-nous de marquer brièvement les alternatives de prospérité et de décadence qui constituent toute cette histoire, pendant près de deux siècles. La prospérité se manifestera surtout — au XVIIe siècle, par la faveur de la noblesse barrisienne, qui fera de plus en plus de St-Pierre sa nécropole préférée — au XVIIIe siècle, par l'érection de l'église en « Noble, Royale Collégiale et Sainte-Chapelle », après qu'elle aura donné asile au chapitre de St-Maxe, amenant avec lui le trésor de ses reliques, et la dépouille mortelle des souverains du Barrois. Quant à la décadence, elle s'accusera tous les jours davantage par l'épuisement des ressources et par la diminution des anciens revenus. Celle-ci entraînera à son tour la réduction des fondations pieuses et la suppression de nombreuses chapelles. La Révolution consommera cette déchéance matérielle, en anéan-



tissant la fondation cinq fois séculaire du comte Edouard Ier et en dispersant le chapitre.

En attendant qu'elle profane l'église, brise ses œuvres d'art, mutile sa façade et prépare la transformation de l'insigne collégiale St-Pierre, en la modeste église paroissiale que nous voyons aujourd'hui.

I

Il ne saurait être question ici de faire l'histoire même abrégée des domaines et des revenus du chapitre de St-Pierre. On se contentera de noter comment, par le seul jeu des causes économiques et en dépit de quelques fondations nouvelles, ses ressources primitives n'ont cessé de décroître, depuis la fin du Moyen âge jusqu'à la Révolution [1].

D'après deux états [2] qui semblent remonter aux premières années du XVIIe siècle, les revenus annuels de la collégiale s'élevaient alors au chiffre de 7.132 francs[3] barrois, valant 4.755 livres tournois. Mais si le total général de la recette se maintient, ou même augmente légèrement de compte en compte, sa valeur relative a singulièrement baissé [4]. Et tandis que les guerres, qui ravageront le Barrois au cours du XVIIe siècle, vont porter un coup sensible à la fortune du chapitre de St-Pierre, les fondations pieuses ne viendront plus que très rarement

(1) Cependant le 1er juin 1610, le duc Henry II de Lorraine accorde 8 muids de blé et avoine au chapitre, pour l'augmentation d'une prébende (A. M. M. B. 439, f° 335. Inv. de Du Fourny).

(2) A. M. B. 254, f°s 43-47 et A. M. M. B. 287, f° 1, v° (résumé). On trouve des quittances des XVe-XVIIe siècles relatives à la collégiale dans : Bibl. nat., coll. de Lorraine, 350, f°s 69-80.

(3) A savoir, 1.387 fr. 4 s., dans la ville de Bar et 5.745 francs de rente dans cinquante-deux localités de la région. A Bar, le chapitre possédait l'usine des « Foulans » sur le canal des usines (A. M. B. 2973). La recette générale du duché de Bar versait depuis 1543 au chapitre, une rente de 120 livres. La modicité des revenus de la collégiale est déjà constatée au XVIIe siècle (A. M. M. B. 291, p. 37).

(4) 7.936 francs en 1610, 9.759 francs en 1633. De 1500 à 1600, la valeur du franc barrois est tombée de 3 fr. 68 à 1 fr. 91. Sur la valeur d'une prébende de chanoine de Bar à la fin du XVIIIe siècle, cf. *Pouillé*, II, 48.



combler le vide causé par la diminution des anciennes ressources (1).

Cet état des choses oblige d'abord le chapitre à laisser plusieurs stalles vacantes (2). Il l'amène ensuite à réduire le nombre des chapelles. Dès 1619 (18 nov.) le duc de Lorraine et de Bar avait agréé la suppression de la chapelle de l'Annonciation, fondée par ses prédécesseurs (3). En 1625, le chapitre fit autoriser à Rome la réunion des quatre chapelles de St-André, St-Jean-Baptiste, Ste-Marguerite et St-Sauveur, dont les titulaires ne résidaient plus. Des lettres patentes de Louis XIII et un arrêt du Parlement de Paris approuvèrent cette mesure, que les troubles du XVIIe siècle empêchèrent de réaliser complètement (4). Mais en 1696, Mgr de Bissy, évêque de Toul, lors d'une visite canonique qu'il fit dans la collégiale, ordonna que les chapellenies seraient supprimées au fur et à mesure des vacances, ainsi qu'il avait été fait déjà des fondations dites de St-André, de la Trinité et de la Conception.

Au début du siècle suivant, en 1708 (5), son successeur, Mgr de Camilly, demandera aux chanoines de St-Pierre un mémoire relatif aux douze chapelles encore existantes et le 30 septembre 1713, il prononcera la suppression définitive de six d'entre elles (6).

(1) On peut citer la fondation de la chapelle St-Christophe en 1605 (*Pouillé*, II, 52). Il est douteux qu'il s'agisse ici de la translation d'une ancienne chapelle de Varennes.

(2) Quatre ou cinq sur seize à la fin du XVIIe siècle (*Pouillé*, II, 45). Une délibération du mois d'août 1696 énumère onze chanoines en plus du doyen. En 1706, les chanoines prétendent être encore dix-sept au chœur, avec leurs auxiliaires (Bibl. nat., Lorraine, 350, fos 84 et 87). Pour le XVIIIe siècle, voir Maillet, *Mém. alphab.* (1773), p. 30-33.

(3) A. M. B. 212, fo 222. Une autre chapelle de l'Annonciation avait été fondée par Marie Dupuis (*Ibid.*, B. 2970, fo 219 vo et s.).

(4) A. M. B. 339, fos 111 et s.; Bellot-Herment (*St-Pierre*), p. 103.

(5) Date de la suppression des chapelles d'après le *Pouillé de Verdun* (II. 51) contredit par Benoit Picart (*Pouillé de Toul*, p. 48 et s.). A noter que le 29 juin 1708, l'évêque de Toul pontifia à St-Pierre, d'où il alla ensuite en procession jusqu'à l'église Notre-Dame.

(6) Leurs revenus devaient servir à l'entretien de quatre vicaires, chargés d'acquitter 130 messes aux autels des chapelles, et aussi de participer aux chants et aux cérémonies. A. M. B. 339, fo 111 vo.

A l'époque où il faisait ainsi réduire ses charges anciennes, le chapitre de St-Pierre se voyait imposer une obligation nouvelle et cela, malgré ses protestations répétées. Les habitants de la Ville-Haute, fort éloignés de l'église Notre-Dame, réclamaient depuis longtemps l'établissement d'un service paroissial dans la collégiale St-Pierre. Cette affaire causa de longs débats dont on n'a pas à faire ici l'histoire, et qui agitèrent, non seulement le chapitre de St-Pierre et le clergé de Notre-Dame, mais encore l'administration du diocèse et celle de la ville(1). Il suffira de noter ici, que les habitants de la Ville-Haute se seraient contentés d'abord de l'institution définitive du vicaire qui leur administrait déjà les sacrements, au moment de Pâques(2). Plus tard, ils s'enhardirent (1687-88) jusqu'à demander au Roi et à l'évêque de Toul l'érection du vicariat en cure; ce qui leur fut accordé(3). Mais le prieur de Notre-Dame, soutenu d'ailleurs par les chanoines de St-Pierre, protesta avec tant de véhémence contre le démembrement de sa paroisse, que le nouveau curé, Adrien Varin, lui-même chanoine de la Collégiale, dut résigner aussitôt ses fonctions(4). En 1696, Mgr de Bissy rétablit — cette fois d'une manière définitive — l'ancien vicariat de St-Pierre(5).

(1) On trouve des renseignements aux Archives de la Meuse (B. 2973) dans les Registres de l'Hôtel de Ville de Bar (Série BB. Inv. en cours d'impression), dans Bellot-Herment (*St-Pierre*, p. 103 et s.) et le *Pouillé*, II, p. 47 et 177. Voir aussi *M. S. L. B.* 1899, p. 218 et s. (Art. de M. F. de Bacourt).

(2) Dès 1609, on trouve un vicaire à St-Pierre, jusqu'en 1666 (*Pouillé*, II, 179). En 1673, l'église renferme des fonts baptismaux. Cf. aussi, A. M. M. B. 291, p. 28 et s.

(3) Les brevets du Roi, en faveur du nouveau curé, A. Varin, sont du 15 août 1687 et du 18 avril 1688 (A. M. B. 2973). Varin fut seulement reçu comme chanoine; il devenait ainsi collègue du curé de Notre-Dame, lui-même chanoine de St-Pierre, en vertu de l'arrangement de 1375.

(4) En 1691, la ville se contente de réclamer le maintien d'un vicaire à St-Pierre « selon un usage immémorial ». A cette date, le service paroissial se faisait dans la chapelle de la Porte-au-Bois et non plus à St-Pierre.

(5) Arch. munic. G.G. 64, n° 3. — Maillet, *op. cit.*, p. 30 et s. — *Pouillé*, II, p. 47, n. 1.

II

Dès longtemps avant son érection en succursale, l'église St-Pierre avait servi de lieu de sépulture, non seulement au clergé de son chapitre, mais encore aux nobles familles de la Ville-Haute. Le fait mérite d'autant plus d'être mentionné que, depuis la Révolution, aucune inscription (1) ne rappelle au visiteur que, sous le pavé banal de l'édifice, reposent les plus fidèles serviteurs des souverains du Barrois : présidents et conseillers de la Chambre des Comptes, lieutenants et procureurs-généraux, ou même simples avocats habitués jadis à venir fêter en la collégiale, St Yves, leur patron (2). Le 15 février 1751, on déposa solennellement dans la chapelle des Stainville le corps de « Haut et puissant seigneur messire Louis-François, marquis de Boufflers..., maréchal des camps et armées du Roy de France, et commandant des gardes-du-corps de Sa Majesté le Roi de Pologne ». Le noble marquis venait de mourir tragiquement, d'une chute de voiture, aux environs de Bar (3).

Avant les mutilations révolutionnaires, l'église St-Pierre tout entière blasonnée et armoriée, depuis les clefs de sa voûte jusqu'aux « rosettes » de ses vitraux, depuis l' « huis » de ses chapelles jusqu'aux dalles funéraires de sa nef, semblait toujours parée pour la tenue du chapire de quelque Ordre illustre. Le temps en avait fait comme l'Armorial du pays, et lors des enquêtes nobiliaires, on venait interroger les épitaphes de ses tombes, aussi bien que la décoration héraldique de ses murs (4).

Au mois de novembre 1701, un procès politique, qui eut son écho jusque dans le Parlement de Paris, y amena les envoyés du Grand Roi lui-même (5). Leur zèle à rechercher par-

(1) Une seule vient d'être rétablie (1912). V. *infrà*, 3e partie. IV. Monuments funéraires.

(2) On trouvera les principaux éléments d'un nécrologe dans les publications déjà citées : *Le Nobiliaire de Bar*, *le Journal de Le Marlorat*, et Longeaux-Dumast. V. aussi à l'Appendice : « Epigraphie de l'ancienne collégiale ».

(3) Dans la descente de Saudrupt. V. Durival, I, 208.

(4) Ex. dans le *Journal de Le Marlorat*, p. 140, 142.

(5) Le texte de l'enquête se trouve à la fois à la Bibl. nat. (coll. Joly de

tout les armes de France nous a valu, avec la description de plusieurs vitraux de St-Pierre, la reproduction graphique de l'un d'eux.

Malheureusement, ces vénérables souvenirs du passé étaient déjà destinés à disparaître. Dès 1704, le chapitre entreprenait de remanier son église pour l'accommoder au goût du jour. Son premier soin fut de démolir le jubé et de changer les dispositions respectives du chœur et du sanctuaire. D'après un contemporain (1), « Le chœur de Saint-Pierre qui en occupait presque la moitié avec la tribune (jubé) fut démoli en 1704 et transféré au sanctuaire, où était le maître-autel, qui est à présent fait à la Romaine et couvert d'un dais, presque jusqu'à la voûte ». En 1706 (2), les chanoines se vanteront d'avoir dépensé plus de 12.000 livres pour « l'embellissement » de leur église, « l'ayant (disent-ils) comme agrandie sans toucher aux murs ». Ils ont désormais « un fort beau chœur » orné de « quarante-quatre staux fort bien faits » et où « le clergé est libre et dégagé du peuple, qui lui-même entend et voit facilement les cérémonies ».

Nos chanoines ne s'en tinrent pas à ce grand changement. On les voit en 1718 conclure un marché avec un maître-vitrier, pour le remplacement des anciennes verrières de leur église par des carreaux blancs (3). Enfin un document de 1757 semble indiquer l'exécution de travaux assez considérables, qui durent amener la disparition d'une partie de l'ancien mobilier de l'édifice (4).

Fleury, 1354) A. M. E. 315. Le procès-verbal du lieutenant-général du bailli de Chaumont (2 déc. 1701) constate que les armes de France se trouvent « en plusieurs endroits de l'église collégiale de St-Pierre ». Sur le but de cette enquête et ses résultats, voir outre le travail de Maxe-Werly déjà cité celui de W. Konarsky, *Le crime de la rue de l'Armurier* (*M. S. L. B.* 1900 et *Œuvres*, t. II).

(1) L'avocat Jean Lepaige, dans sa brochure : *De l'origine et de l'antiquité de Bar-le-Duc* (citée par Servais : *Bull. Soc. du Musée*, n° 1, p. 26, n. 2).

(2) Dans une protestation contre le projet de leur transfert à St-Maxe (Bibl. nat., Lorraine 350, f°s 87-90). En 1702, les recettes du chapitre s'étaient élevées à 8.990 francs (A. M. G. St-Pierre, 29).

(3) Marché avec Claude Curel de Bar pour « y faire par chacun an quatre panneaux testières ou remplissages neufs ». A. M. G. St-Pierre, 3.

(4) Lettre de Mme Didelot née Viard. « (Le Prieur) a demandé à Joujou



Toutefois, au témoignage d'un contemporain (1), la collégiale St-Pierre était alors « beaucoup moins ornée » que sa voisine et rivale l'église St-Maxe. Nos « chanoines classiques » eurent donc moins d'occasions d'y exercer leur zèle iconoclaste. Il faut ajouter à leur décharge qu'ils eurent la sagesse de respecter l'architecture de leur église. Il leur arrive même d'en louer l'élégance « gothique », lorsqu'on veut la leur faire abandonner pour les transférer à St-Maxe.

III

Cette grave affaire de la réunion des chapitres de Bar, qui devait avoir des conséquences si importantes pour les deux églises collégiales, fut agitée pendant près d'un siècle avant de recevoir sa solution définitive (2).

Dès 1696, au moment où Mgr de Bissy organisait le service paroissial à St-Pierre et sur son initiative, les deux chapitres avaient décidé en principe leur réunion « pour l'augmentation du service divin, la gloire de Dieu et le bien des dittes deux églises ». Le 17 avril 1697, Louis XIV donna à ce vote sa sanction royale. Mais quelques mois plus tard, le traité de Ryswick (sept.-oct. 1697) rétablissait dans ses états Léopold, duc de Lorraine et de Bar, et celui-ci, malgré les efforts de l'évêque de Toul, s'opposait résolument à la réunion projetée (3). De sourdes intrigues, que provoquaient surtout les rivalités personnelles des deux doyens de St-Maxe et de St-Pierre, avaient d'ailleurs compliqué les négociations (4).

de lui faire avoir dans ce qu'on a *osté à St.Pierre...* ». Publiée par M. F. de Bacourt (*M. S. L. B.* 1898, 123). Vers cette époque, une chapelle fut transformée en sacristie.

(1) Durival, *op. cit.*, p. 346 (édit. de 1779).

(2) Les documents principaux utilisés dans ce paragraphe se trouvent réunis dans le ms. 350 de la coll. de Lorraine (Bibl. nat.). Ils ont déjà été utilisés par M. F. de Bacourt dans une étude sur le même sujet (*M. S. L. B.* 1899, 274 et s.). Voir aussi, B. Bar, ms. 67.

(3) A. M. B. 2973. A noter qu'à ce moment le revenu de chaque chanoine était réduit à 300 francs. Le chapitre se plaignait en outre du trouble que le service paroissial causait aux offices canoniaux.

(4) A noter qu'en 1698 (30 sept.) le duc exigera trois degrés de noblesse

Celles-ci se renouèrent cependant en 1706, par l'entremise de l'évêque de Toul, Mgr de Camilly. Mais, cette fois, le chapitre de St-Pierre ne voulut plus consentir à descendre à l'église St-Maxe, qu'il trouvait « petite et enfoncée ». Il déclara que « ce serait un meurtre d'abandonner St-Pierre, qui pourroit servir de cathédrale à un vicaire de Notre-Dame, pour y faire un service seul... pendant qu'une collégiale nombreuse et considérable seroit réduite dans une chapelle » (18 oct. 1706). Les chanoines firent signifier leur refus à l'évêque de Toul. Désormais il faudra attendre la fin du XVIIIe siècle (1) et le retour définitif du Barrois à la couronne de France pour que la réunion, jadis approuvée par Louis XIV, puisse enfin se réaliser.

C'est en 1780, que l'évêque de Toul, d'une part, et le Conseil royal d'autre part, reprirent l'affaire de l'union des chapitres (2). Le 3 juillet 1781, les chanoines des deux collégiales réunis en assemblée plénière, donnèrent au projet leur adhésion solennelle. Mais deux difficultés assez graves semblaient devoir en retarder encore l'exécution. D'abord, le « noble » chapitre de St-Maxe récemment « décoré d'une croix pectorale » voulait maintenir ses anciennes prérogatives, et il lui répugnait d'être qualifié de « nouveau chapitre ». De leur côté, les chanoines de St-Pierre n'entendaient pas abandonner leur belle et spacieuse église « située (disaient-ils) dans le centre de la Ville-Haute » et entourée des maisons canoniales, pour aller s'ensevelir à St-Maxe qui « n'est (affirmaient-ils) proprement qu'une chapelle... dans une espèce de désert » (3).

L'ordonnance royale, signée par Louis XVI au mois de mars 1782, s'efforça de concilier ces prétentions opposées. Au nouveau

du côté paternel pour les membres du chapitre de St-Pierre. Toutefois les dignitaires pourront y suppléer par la Licence, et le doyen, par le Doctorat en Théologie (A. M. *ibid.*).

(1) Cependant la question de la réunion fut encore agitée en 1713 et en 1754.

(2) Sur les détails de cette négociation, voir outre Bellot-Herment (*St-Pierre*) le *Pouillé de Verdun*, II, 58 et s. On a utilisé spécialement A. M. G. St-Pierre-St-Maxe, cartons 2 et 3 (Reg. des délibérations des Chapitres).

(3) Supplique au roi (4 juillet 1781).



corps capitulaire, elle octroya le titre d' « insigne collégiale de St-Maxe et de St-Pierre ». Mais elle lui assigna l'église St-Pierre qualifiée pour la circonstance de « Noble, royale collégiale, Sainte-Chapelle, principale église et paroisse du Roy ». L'ordonnance réglait en outre les détails du pompeux costume des chanoines, et elle déterminait le nombre des quartiers de noblesse ou la quálité des grades universitaires que devraient posséder à l'avenir les titulaires des dix-neuf prébendes (1).

Quant à l'ancienne collégiale St-Maxe, après de laborieuses négociations (2), elle fut érigée en église paroissiale pour la Ville-Haute (21 mars 1785) sous « le titre et vocable de St Etienne, originairement patron de ladite église ». La collégiale St-Pierre, par contre, commença d'être appelée « église St-Maxe » et cette interversion des anciens noms a parfois induit en erreur les érudits qui se sont occupés de l'histoire des deux édifices, au début de la période révolutionnaire.

IV

En outre de l'illustration qu'elle retirait de la présence du nouveau chapitre, l'église St-Pierre bénéficia, à partir de 1782, d'un notable accroissement dans le trésor de ses reliques et de ses œuvres d'art.

Tout d'abord, les chanoines de St-Maxe transférèrent solennellement la châsse de leur patron avec tous les autres reliquaires de leur ancienne église, dans la nouvelle collégiale, le 28 juin 1782, veille de la fête de St Pierre. D'autre part, gardien séculaire des tombeaux des princes de la Maison de Bar, chargé par suite de célébrer leurs anniversaires, le noble chapitre dut se préoccuper de transporter dans sa nouvelle église leurs restes

(1) D'après les *Statuts et Règlements faits par MM. les Doyen, Dignitaires, Chanoines et Chapitre Noble de l'Eglise et Ste-Chapelle de Bar-le-Duc* (Bar-le-Duc, 1785, chez Briflot).

(2) Arch. mun. B. B. 45, f[os] 191, 243 et s. En 1781, le conseil municipal se préoccupe du maintien du service paroissial à St-Pierre, et en 1784, il voit avec regret son transfert dans l'église St-Maxe, à cause de la situation de cet édifice.

mortels et — dans la mesure du possible — leurs monuments funéraires.

Aussi bien le roi avait expressément autorisé cette translation par ses lettres patentes du mois de mars 1782, et le grand-duc Léopold de Toscane, descendant des anciens souverains du Barrois, avait promis d'y contribuer pour la somme de 5.000 livres (1). Pour abriter ces restes vénérables ainsi que les monuments qui les recouvraient, les chanoines choisirent le croisillon méridional de l'église St-Pierre, sous lequel s'étendait un vaste caveau. Au mois de février 1786, ils firent exhumer les restes des princes et ils les déposèrent provisoirement dans le sacraire de l'ancienne collégiale St-Maxe.

Mais, avant de les transporter dans le transept de St-Pierre, il fallait déplacer l'entrée de la sacristie de l'église et la reporter dans la chapelle voisine, dite de Ste-Madeleine (2). La noble famille de Viard, qui prétendait posséder avec le patronage de cette chapelle le droit d'y ensevelir ses défunts (3), s'opposa énergiquement à cette transformation. Il en résulta, du mois d'août au mois d'octobre 1786, une correspondance active entre le maréchal de Ségur, qui commandait à Nancy et l'intendant de Lorraine ou son subdélégué à Bar-le-Duc (4).

Quant au chapitre, il n'hésita pas à porter directement le débat devant le roi, tandis que l'agent du grand-duc de Toscane,

(1) A la sollicitation du chapitre (1782 et 1784). Pour cette question de « la translation des cendres des Princes de Bar et de Lorraine » et des monuments, voir le rapport déjà cité de Servais (*Bull. de la Soc. du Musée de Bar*, 1867). G. Renard, *Le château de Bar autrefois et aujourd'hui* (*M. S. L. B.* 1896, p. 178), et aussi notre article dans le *J. S. L. B.* mai 1910.

(2) Ce qui indique que le chapitre avait l'intention de disposer des monuments le long du mur, occupé actuellement par l'autel de St-Urbain.

(3) Cette chapelle (auj. détruite) possédait un étroit caveau, dont le subdélégué de Bar critiquait les dimensions. Sur la famille de Viard (Vyart), voir le Nobiliaire de Bar, p. 175 et s. — Longeaux-Dumast, p. 169 et s.

(4) A. M. C. 38 (Bar). Lettres du maréchal de Ségur (31 août), de l'Intendant (4 sept.), de M. de Sivry, agent du duc de Toscane (6 oct.), du subdélégué Lallemand (28 oct.). Renvoi de Paris au maréchal, du mémoire du chapitre de St-Pierre (15 nov.).

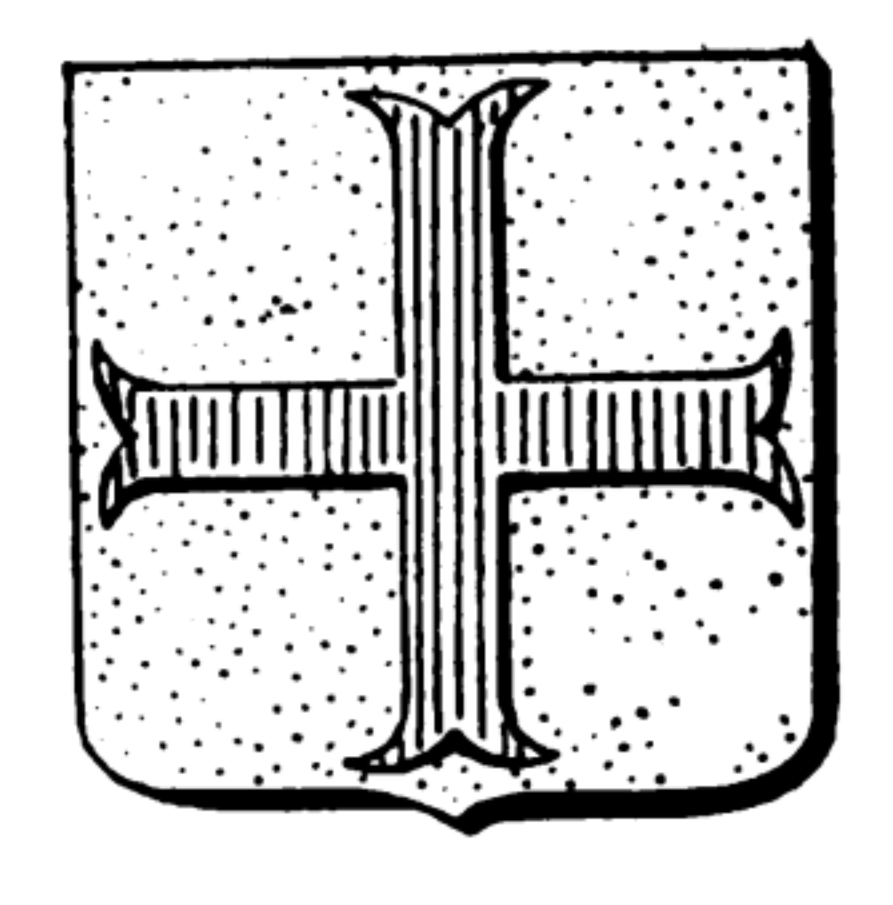


M. de Sivry, indigné des prétentions des Viard (1), parlait de les exproprier pour cause d'utilité publique. Enfin, le 28 octobre 1786, on apprit (2) que les intéressés cessaient toute revendication, à la condition très légitime que le chapitre ferait transférer à ses frais, dans un endroit bien apparent de l'église, les épitaphes de leurs défunts, ainsi que leur banc familial.

On peut s'étonner que les chanoines n'aient pas, dès lors, opéré la translation solennelle des restes des souverains du Barrois, dans les caveaux de leur nouvelle église. En fait, ceux-ci devront attendre quatre ans encore, dans le sacraire de l'ancienne collégiale St-Maxe, cet hommage posthume. Il faudra les premières mesures de la Révolution contre les corporations religieuses, pour précipiter leur transfert dans une demeure qui, pour eux, hélas! devait toujours rester provisoire.

(1) « On eût pu attendre (écrit-il) des sacrifices de la part des anciens sujets des princes de Lorraine, dans une occasion où il s'agit d'honorer la mémoire de leurs augustes aïeux ». Doc. cité.

(2) Par le subdélégué Lallemand qui, d'ailleurs, récrimine contre le Chapitre. Comme celui-ci avait reçu 5.000 francs « la translation, écrit-il, ne lui coûtera peut-être pas cent pistoles ». A cette occasion, il accuse le chapitre de St-Pierre d'avoir demandé sa réunion à celui de St-Maxe « surtout... pour être décoré de la croix ». *Ibid.*



ARMOIRIES DES STAINVILLE

(Clef de voûte).

CHAPITRE III

L'Église et la Collégiale St-Pierre-St-Étienne de 1789 jusqu'à nos jours.

Première partie. — Suppression du chapitre (1790). La nouvelle paroisse St-Étienne (1791). Premières mesures révolutionnaires (1792). Dévastation et fermeture de l'église (1793). Sa réouverture (1795).

Deuxième partie. — L'Époque contemporaine. Rétablissement du culte catholique (1803). Cl. Rolet, curé de St-Étienne. Travaux de restauration. Épisodes historiques.

PREMIÈRE PARTIE. — **La Révolution.**

De 1789 à 1794, l'église St-Pierre-St-Maxe subit pour sa part le contre-coup de la politique antireligieuse des assemblées révolutionnaires. Comme toutes les autres collégiales, elle assiste d'abord à la dispersion de son chapitre (1790). Bientôt descendue au rang de simple église paroissiale (1791), elle se voit livrée au nouveau clergé constitutionnel. Celui-ci ne peut empêcher, en 1792, la spoliation de la majeure partie du trésor de l'ancienne collégiale. Dès cette époque, les mutilations infligées à l'édifice lui-même annoncent le pillage et les destructions dont il sera le théâtre en 1793.

I

Au mois de juillet 1789, l'église St-Pierre avait été associée aux graves événements qui profanèrent l'ancienne collégiale



St-Maxe (1). A son tour, en 1790, elle assista à des scènes attristantes, parce qu'elles préparaient sa déchéance définitive.

A la vérité, jusqu'au 31 décembre de cette année, son noble chapitre avait continué assez paisiblement ses offices. Pendant quatre mois, la châsse de St-Maxe demeura même exposée à la vénération des fidèles et, le 20 août 1790, la fête du saint abbé, protecteur de la cité, fut encore célébrée avec toute la pompe accoutumée. Le chapitre, garanti — du moins il le croyait — par un article spécial du traité de Vienne (1738), cherchait à se faire illusion sur l'avenir. Malgré la loi qui supprimait les corporations religieuses (13 février 1790), malgré la nomination d'un membre du directoire du district chargé d'inventorier son église (27 juillet), il espérait toujours échapper à la proscription générale.

Cependant, par mesure de précaution, les chanoines, réunis en assemblée le 10 juin 1790, décidèrent de transférer immédiatement dans leur église les ossements des princes, qui reposaient depuis 1786 dans le « trésor » de l'ancienne collégiale St-Maxe. La translation eut lieu la nuit même qui suivit cette délibération. Les restes de chaque prince, dûment vérifiés et scellés, furent déposés dans un cercueil de plomb, que l'on descendit ensuite sous le transept de St-Pierre. Le lendemain, 11 juin, le chapitre célébra en l'honneur des illustres défunts « un service aussi solennel que les circonstances le permettaient », et ce fut tout. Des monuments et épitaphes qui marquaient la sépulture des princes dans l'ancienne collégiale du château de Bar, deux seulement furent transportés dans la nouvelle chapelle mortuaire. C'étaient les deux statues tombales du comte Henri IV et de sa femme Iolande de Cassel et surtout le fameux « Squelette » de Ligier Richier. Encore ces monuments, mutilés au cours d'un déménagement précipité, furent-ils réparés hâtivement par de médiocres praticiens (2).

(1) A savoir le meurtre du négociant A. Pélicier, commis au cours d'une réunion très orageuse tenue dans l'église (27 juillet). L'église fut interdite et le Saint-Sacrement porté solennellement à St-Pierre. G. Renard, *op. cit.*, 180 et s.

(2) Voir notre article sur ce transfert, dans *B. S. L. B.*, mai 1910, où

Ces divers arrangements étaient à peine terminés quand, le 1er septembre, Sébastien Humbert, membre du directoire du district (1), vint faire un premier inventaire des objets précieux appartenant à l'église. Le chapitre ne crut pas devoir s'opposer à cette mesure administrative. Toutefois, il réserva expressément ses droits sur le mobilier de la collégiale qui était, affirmèrent les chanoines présents, « le fruit de leurs économies et des retranchements qu'ils ont souffert (*sic*) sur leurs prébendes ». Ils exprimèrent aussi l'espoir que l'Assemblée nationale dans « sa justice » respecterait la clause du traité de Vienne qui stipulait le maintien de leur chapitre.

Cet espoir des Vénérables dut bien faiblir quand ils virent l'agent du district poursuivre pendant près d'un mois (1er-27 sept.) ses recherches dans leurs archives, et préparer la liquidation complète de leurs biens (2). Le coup fatal devait être porté à leur corporation le 31 décembre 1790, à l'occasion d'un second inventaire exécuté par le même Séb. Humbert. Ce jour-là, dès 7 heures du matin, l'agent du district, assisté du procureur-syndic, pénétra dans « l'église du ci-devant chapitre », et il signifia l'objet de sa mission aux chanoines présents. Sur son ordre, le Saint-Sacrement fut retiré du tabernacle et transporté à l'église paroissiale St-Étienne (anciennement St-Maxe) par le chanoine Claude Rolet, qui en était curé. Celui-ci dut rapporter aussitôt les ciboires vides, qui allaient être mis sous scellés.

sont reproduites les quittances des ouvriers. Le transfert dut avoir lieu avant le 1er septembre, date à laquelle le Squelette était encore déposé dans une chapelle de St-Pierre.

(1) Humbert était avocat et homme d'affaires du Chapitre, comme le révèle la liquidation des biens de la collégiale. Pour les détails qui vont suivre, voir A. M. G. St-Pierre, 27.

(2) Pour le compte de 1789, v. *Pouillé*, II, 63. Le compte définitif, arrêté le 10 avril 1791 par M. de Vassimon, ex-chanoine receveur, approuvé et signé par les membres de l' « ancien chapitre », donne 12.777 livres 5 s. de recette contre 26.546 livres 5 s. 11 d. de dépense, monnaie de Lorraine, ramenés respectivement à 9.814 livres 13 s. et 22.010 livres 4 d., monnaie de France. Le déficit fut soldé par le receveur du district. Le chapitre déclara qu'il était chargé de 2.485 messes de fondation à 10 sols et de 10 messes à 30 sols (Doc. cité).



A la fin de la journée, l'opération de l'inventaire — très longue et très minutieuse — se poursuivait dans la sacristie, quand le chanoine Charles-François de Vassimon, grand chantre et receveur du chapitre, se présenta devant l'agent du district. Il venait exprimer une fois de plus, au nom de ses collègues, la surprise que leur causait une démarche dont ils n'avaient même pas été prévenus. Humbert répondit brièvement que les chanoines auraient dû s'y attendre, puisque la loi qui les atteignait avait été promulguée à Bar dès le 1er décembre précédent. Au surplus, ajouta-t-il, « dans les circonstances actuelles des choses, la prudence exigeait, pour éviter tout éclat et une affluence de citoyens qui n'auraient pu peut-être qu'occasionner du désagrément tant à lui qu'à MM. ses confrères, que la démarche dont ils se plaignent se fît sans en prévenir personne ». L'agent du district se contenta de donner acte à M. de Vassimon de sa protestation. Il le renvoya au directoire du département pour une autre réclamation relative aux objets, que plusieurs nobles familles de Bar avaient donnés jadis aux chapelles de la collégiale. Cela fait, toute l'argenterie étant mise sous scellés, l'agent du district confia les clefs de l'église et de la sacristie aux deux gardiens du séquestre. Il leur enjoignit en même temps « de n'ouvrir ladite église à qui que ce soit, sans une permission expresse de MM. du directoire du département ». Telle fut la fin du noble chapitre de St-Pierre et de St-Maxe.

II

Fermée comme collégiale le 31 décembre 1790, l'église St-Pierre allait rouvrir ses portes dès les premiers jours du mois de janvier 1791, mais avec un nouveau titre, une destination nouvelle et surtout avec un clergé d'un nouveau genre (1).

Le 8 janvier, le directoire autorisait le conseil de Fabrique de la paroisse St-Étienne à transférer « provisoirement » le service religieux de l'ancienne collégiale St-Maxe dans l'église

(1) Les documents relatifs à cette transformation se trouvent surtout dans A. M. G. St-Pierre, 27.

St-Pierre, devenue vacante par la dissolution de son chapitre. Désormais, celle-ci sera désignée sous le vocable de St-Étienne. La cérémonie de translation se fit le 9 janvier, avec une solennité qu'atteste le procès-verbal officiel. « Le corps municipal (dit-il) s'est transporté dans ladite église de St-Étienne, où M. de Maillet (1), prêtre chargé du cérémonial spirituel, s'est trouvé à l'hôtel (*sic*) et là, en présence dudit corps municipal, le saint ciboire a été tiré du tabernacle et emporté par ledit sieur de Maillet, immédiatement après lequel suivoient le corps municipal et les échevins de ladite paroisse. De côté et d'autre, les gardes nationales étoient rangées en haie et suivoient. Les troupes réglées fermoient la file et marchoientde front. On s'est avancé de cette manière à l'église de St-Pierre ci-devant collégiale, au bruit du tambour et de la musique de la garde nationale de cette ville, suivie d'une grande foule de citoyens. Parvenus dans ladite église, il y a été célébré une messe basse avec musique et instruments » (2).

A l'issue de la messe, le conseil de Fabrique prit à sa charge le mobilier déjà inventorié et il promit de veiller sur les scellés apposés sur le trésor. Bientôt (février-mars), l'administration permettra au clergé paroissial d'user d'un certain nombre d'objets placés sous séquestre. Quant aux ornements qui ne semblaient pas nécessaires au culte, ils seront transportés, le 20 mai, dans les magasins du district. Enfin, au mois d'août, Humbert viendra procéder dans l'église à un troisième inventaire (3). A noter que, dès le 22 janvier, le conseil de Fabrique de St-Étienne avait abandonné à la paroisse Notre-Dame la statue en vermeil de la Vierge, qui servait aux processions solennelles. Par contre, et pour ménager les susceptibilités de la Ville-Haute, il avait refusé de se dessaisir de la châsse de St-Maxe.

(1) Il s'agit probablement ici du chanoine Louis-Denis de Maillet, plus tard vicaire de St-Étienne (1803). *Pouillé*, II, 66.

(2) Arch. munic. de Bar. Reg. des délibérations, 1791, f° 46 v°. Voir *Almanach du départ. de la Meuse*, 1792, p. 12.

(3) 19-20 août. Cette fois, il mentionnera parmi les objets de valeur « quelques vitraux en verre peint ».

De provisoire qu'elle était tout d'abord, la translation du service paroissial à St-Pierre devint définitive le 9 mai, par suite d'un arrêté du directoire du département, ratifié le 26 septembre suivant par l'Assemblée nationale. A cette date, un curé assermenté avait remplacé depuis plusieurs mois déjà l'ancien curé, Claude Rolet, ex chanoine de St-Maxe, qui avait refusé le serment constitutionnel (janvier 1791)(1). C'était l'abbé Bardot, précédemment officier municipal de Bar, dont l'installation comme curé de St-Étienne eut lieu le 27 mars. Les débuts de son ministère n'allèrent pas sans de sérieuses difficultés. Toutes les familles aristocratiques de la Ville-Haute et même beaucoup de paroissiens de moindre condition, lui demeurèrent constamment hostiles(2). D'ailleurs le moment approchait où le clergé constitutionnel serait obligé de quitter à son tour un édifice profané et livré aux pires dévastations.

III

Il paraît qu'au mois de septembre 1792, la municipalité de Bar, stimulée par la Société des Amis de la Constitution, avait ordonné de « tailler les armoiries » et les inscriptions qui se trouvaient dans l'église St Étienne. Non content de surveiller et de diriger ce travail, le curé constitutionnel fit, dit-on, exécuter diverses transformations, dont la municipalité refusera plus tard d'acquitter la note(3).

(1) Probablement avant le 23 janvier, date à laquelle l'abbé Desaulx prête serment dans l'église St-Pierre et y prononce un discours patriotique.

(2) Un procès-verbal de la Municipalité de Bar, en date du 27 mars, nous apprend qu'un vicaire non assermenté de St-Étienne, appelé Leblanc, avait avancé la date de la première communion des enfants, pour les soustraire à l'influence du clergé constitutionnel (reg. cité). — Sur les dispositions de l'aristocratie barrisienne en 1791, voir la lettre publiée par M. F. de Bacourt (*M. S. L. B.* 1892, p. 90). D'autre part, dans une pétition de 1802 à l'évêque de Nancy, il est dit qu'à la Ville-Haute, « il n'y a jamais eu 300 personnes sur 3.000 paroissiens, qui eussent fréquenté les prêtres constitutionnels ». *Pouillé*, II, 197, n. 3.

(3) D'après une note manuscrite de Maxe-Werly dans le recueil « Inscriptions » n° 32095 de sa collection. Malgré les dates précises qu'il donne pour ces faits (12 et 21 sept. 1792, 24 ou 29 janvier 1793), nous n'en avons pas

En attendant, celle-ci prescrivait encore (14 oct.) d'enlever les reliquaires et la plupart des objets en argent, qui se trouvaient dans le trésor de l'église. Seule, la châsse de St-Maxe y fut laissée « provisoirement » avec tous ses ornements d'argent. Le curé Bardot, ainsi que deux représentants de la Fabrique, avaient fait observer aux officiers municipaux qu' « étant notoirement en grande vénération parmi les citoyens du culte catholique, ils étaient certains que la dégradation de cette châsse affecterait beaucoup leur piété et exciterait un grand mécontentement » (1).

Mais tous ces ménagements allaient bientôt disparaître devant le progrès des idées les plus exaltées. Dès le 22 avril 1792, les autorités du département et de la ville avaient entendu un membre de la Société populaire de Bar souhaiter la prompte destruction des statues des « despotes », qui ornaient encore la capitale et les principales villes de l' « Empire » (2). C'était une menace directe contre les monuments des souverains du Barrois, et spécialement contre les statues qui décoraient la façade ainsi que les tombeaux de l'églis St-Étienne.

Toutefois, la dévastation systématique de ce dernier édifice, comme celle des autres églises de Bar, n'eut lieu que dans les derniers mois de l'année 1793. On s'en prit d'abord aux cloches, que la municipalité ordonna de descendre de tous les beffrois de la ville, à la réserve d'une seule par paroisse (17 nov.). Le 29 novembre, l'entrepreneur chargé de cette besogne, déposa en particulier dans les magasins du district quatre cloches provenant de l'église St-Étienne (3). L'administration municipale s'occupa ensuite de faire exécuter le décret de la Convention (14 septembre) relatif à la destruction des emblèmes de la

retrouvé la trace dans les documents. Voir aussi *B. S. L. B.*, nov. 1903, avec des dates un peu différentes.

(1) A. M. Q. Mobilier des églises de Bar. Arch. mun. DD.

(2) Discours de J.-J. Regnault, imprimé à Bar, par Choppin (Servais, Rapport cité, p. 28).

(3) Arch. mun. Reg. du Bureau de la Municipalité (1793-95), f°s 32 et s. Dès le 23 juin précédent, le département avait pris un arrêté semblable.



Royauté et de la Féodalité placés dans les églises. Elle adopta aussi un arrêté de Fouché, alors représentant en mission à Nevers, qui prescrivait la destruction même des « effigies extérieures du culte » (10 nov. et 29 nov.). Le 10 décembre, le bureau de la Municipalité reconnut que les deux citoyens chargés de cette besogne avaient déjà fait disparaître en grande partie « les signes extérieurs du culte, qui se trouvent placés sur les ponts de la ville (et) aux portails des églises ». Elle leur abandonna comme dédommagement les débris et matériaux provenant de cette destruction (1). C'est alors sans doute que furent brisées l'image de St Louis et toutes les autres statues qui décoraient la façade de l'église St-Étienne. Quant aux objets en métal, qui pouvaient encore se trouver dans les églises de Bar, ils furent enlevés en vertu d'un dernier arrêté du bureau de la Municipalité daté du 31 décembre (2).

Mais déjà une scène de pillage avait anéanti ce qui restait du mobilier de St-Étienne. On a accusé (3) de cette destruction le huitième bataillon de la première levée de Paris, dit « bataillon du Temple », qui tint garnison à Bar-le-Duc du 4 nov. 1793, jour de son arrivée, jusqu'au 17 décembre suivant (4). Il paraît certain, que ces militaires apportèrent dans la paisible ville de Bar quelque chose de l'exaltation parisienne (5), et que la fête de la Raison célébrée en leur présence,

(1) Sauf les objets en métal. Les deux entrepreneurs Arnould et Variquot, avaient, disaient-ils, risqué leur vie en abattant les croix des clochers. Arch. munic. Reg. cité, f°s 37 et 51.

(2) Reproduisant un arrêté du représentant en mission Bô, du 17 décembre précédent (*Ibid.*, f° 64 v°). Arrêt analogue promulgué par le département le 18 nov. (A. M. L. n. Reg. du Cons. gén. du départ.).

(3) Dans un document cité plus loin, et aussi d'après la tradition orale, recueillie spécialement par Servais (ex. en 1866, témoignage du sieur Plaisance, âgé de 78 ans, qui se rappelle avoir vu « les Parisiens en colonne sur la place St-Pierre »). Bibl. de Bar, ms. 67.

(4) La première de ces dates, qui change les conclusions de Servais (Rapport cité, p. 24, n. 2) est donnée par le registre du Bureau de la Municipalité de Bar (Arch. mun. 1793-95, f° 32. Cf. aussi, f° 36). La seconde date est donnée par le reg. de la Société jacobine (A. M. L. Seconde section).

(5) V. Reg. cité de la Société jacobine (date du 27 frimaire an II). Servais, p. 24, n. 2.

le 30 novembre, contribua encore à surexciter leurs passions antireligieuses. Certains indices permettent même de croire que cette solennité révolutionnaire, d'ailleurs inaugurée sur la place St-Pierre (ou de la Révolution) fut le prétexte de la dévastation que l'on va raconter. En effet, le 2 décembre suivant, la municipalité fera peser « des matières d'or, d'argent et de cuivre doré, provenant de la ci-devant église de St-Étienne, apportées à la municipalité par plusieurs volontaires en garnison en cette ville, le premier décadi de frimaire (30 nov.) jour de la célébration de la fête de la Raison » (1). On doit ajouter ici qu'une partie de la population barrisienne aida les volontaires dans leur œuvre de pillage et de dévastation (2). Le procès-verbal de la fête de la Raison reconnaît lui-même que le peuple se rendit « sur la place d'Entre-deux-ponts, pour y livrer aux flammes les débris de la superstition » (3).

C'est donc vers le 30 novembre 1793, au soir d'une journée qui avait déjà vu la profanation des églises Notre-Dame et St-Antoine, que fut dévastée l'ancienne collégiale St-Pierre. Les forcenés, après s'être fait livrer les clefs de l'église, se mirent à en briser le mobilier : autels, statues, vitraux, armoiries et tombeaux sous les yeux d'une police impuissante ou complice (4). Il n'épargnèrent même pas le célèbre « Squelette » de Ligier Richier, et si l'intervention d'un officier municipal réussit à le sauver, du moins un des Vandales lui brisa la main gauche. La troupe s'attaqua au baldaquin en bois doré, qui surmontait le maître-autel de l'ancienne collégiale, et qui fut brûlé avec d'autres ornements sur la place St-Pierre, devenue la place de la Révolution. Le grand orgue fut pareillement détruit, et on en retrouva les tuyaux épars dans toutes les rues

(1) Arch. mun., reg. cité, f° 46. *B. S. L. B.* 1911, juillet.

(2) En 1803, dans un sermon de fête, Claude Rolet, curé de St-Etienne, parlera ouvertement de ceux de ses paroissiens « qui ont aidé par leurs discours et par leurs mains même à dévaster l'église, à renverser ses autels... ». *Vie de M. Claude Rolet*, par Mlle Vincent-Dubé, p. 153.

(3) Arch. mun. DD. ans II et III.

(4) Notes d'un témoin oculaire (Servais, Bibl. de Bar, ms. 67 et *Annales du Barrois*, 1793. Rapport cité, p. 26 et s.).

voisines. On descendit même dans les caveaux de l'église, pour expulser les ossements des princes de Bar du cercueil de plomb où ils reposaient depuis trois ans. Il faut dire à la louange de l'abbé Bardot, qu'aidé d'un certain Le Febvre, il réussit à recueillir « de suite » ces restes vénérables. Il les déposa dans un coffre de bois, qu'il cacha, en attendant des temps meilleurs, dans le petit caveau de la chapelle dite alors de Ste-Marguerite (1).

Ces dévastations indignèrent tous les honnêtes citoyens de Bar et même Julius-Junius Regnault, l'orateur dont on a vu plus haut la véhémente philippique contre les « statues des despotes ». Le 11 juin 1794, en pleine assemblée de la Société populaire, il reprochera à Mailfer, maire de Bar en 1793, d' « avoir excité le peuple à se venger sur les instruments muets du catholicisme » et d'avoir causé spécialement la mutilation du « Squelette » (2).

IV

De la fin de l'année 1793 jusqu'au milieu de 1795, l'église St-Étienne profanée et dévastée, resta totalement abandonnée ou bien fut livrée à des usages profanes. Si l'on n'y célébra pas la fête de la Raison comme à l'église St-Antoine, ou celle de l'Être Suprême comme à Notre-Dame (3), en revanche on y tint des réunions politiques comme celles du club de la Montagne (4). Le 8 septembre 1794, sur un ordre du district, la municipalité s'occupa de faire aménager l'édifice, pour y recevoir et loger temporairement un convoi de prisonniers (5).

(1) En réalité, Ste-Madeleine, près du transept.

(2) Servais, Rapport cité, p. 27. Trois jours auparavant en la fête de l'Être Suprême, à Notre-Dame, le même Regnault avait attaqué violemment Chaumette et tous ceux qui avaient concouru à « la démolition des autels ».

(3) La première fête de la Raison fut cependant célébrée à Notre-Dame. A noter la transformation singulière des confessionnaux de cette église en guérites, opérée par la municipalité. (Arch. mun. Reg. du Bureau de la municip. 14 brumaire an II).

(4) Mlle Vincent-Dubé, *op. cit.*, p. 19. Il s'agit sans doute de la section de la Société populaire, dite de la Montagne.

(5) L'architecte Lapicque devait établir des séparations et même construire une cheminée (Arch. mun., reg. cité, f° 21).

Mais à la fin du mois, la destination de l'église était de nouveau changée par le district, qui ordonnait de la « mettre en état » pour les réunions décadaires (27 sept.) (1). Comme ces assemblées n'en utilisaient guère que la nef, l'administration des Domaines crut pouvoir en distraire une chapelle, qui fut vendue à un particulier, à la condition que celui-ci l'isolerait du reste de l'édifice (16 avril 1795) (2).

Mais le moment approchait où l'église St-Étienne allait être rendue à sa première destination. En dépit de la propagande révolutionnaire, l'ancien culte avait conservé de nombreux adhérents, spécialement dans la Ville-Haute, dite alors « Section du Midi ». Au lendemain même de la fête de la Raison et de la dévastation des églises, un groupe de citoyens de cette section n'avait pas craint de réclamer auprès de la municipalité, le droit de s'assembler dans les édifices religieux « afin de sçavoir si les habitants de Bar avaient réellement renoncé au culte catholique » (15 déc. 1793) (3). Rebutés alors et réduits au silence, ils renouvelèrent leur réclamation en 1795, quand le 11 prairial (30 mai) de cette année, la Convention eut mis à la disposition des communes les édifices religieux non encore aliénés. Ces courageux citoyens demandèrent à la municipalité, par une pétition recouverte de nombreuses signatures, la libre disposition de l'église de la Ville-Haute (4).

Le 3 juillet, le district ordonna aux officiers municipaux de faire droit à leur requête (5) et c'est ainsi que l'ancienne collé-

(1) Reg. cité, f° 24. Il semble que les réunions décadaires avaient été transportées alors de « l'ancien Temple », c'est-à-dire de l'église des Carmes, devenue prison, à St-Étienne.

(2) A. M. Q¹. Biens nationaux. Bar, n° 1476. Il s'agit de la chapelle dite alors de Ste-Marguerite, située au bout du croisillon sud, et qui donnait dans la cour de la maison du menuisier Trusson, qui en fit l'acquisition pour 1.100 livres. Au rétablissement du culte, cette chapelle fera retour à l'église et sera placée sous le vocable de St Nicolas.

(3) Arch. mun. DD. Ans II et III, et reg. cité, f° 53 v°. La municipalité invoque l'article 7 de la Déclaration des Droits de l'homme, pour accueillir la pétition, qui ne paraît pas avoir eu d'autres suites.

(4) Arch. mun. J. 2. St-Etienne. Origin. avec environ 80 signatures.

(5) *Ibid.*, reg. cité, f° 19. Le même jour, Mécuson remet à l'abbé Bardot



giale St-Pierre fut la première des églises de Bar, qui rouvrit ses portes au culte naguère proscrit (1). Spontanément, l'ancien clergé constitutionnel reprenait ses fonctions (2) et le 23 septembre, l'abbé Bardot vint faire devant la municipalité la déclaration de ministre catholique exigée par la loi (3). Il procéda vers cette époque à une reconnaissance des reliques de l'ancienne collégiale, qu'il avait pu sauver de la profanation en 1793 et il s'occupa activement de reconstituer le mobilier de l'église. Quant à l'édifice lui-même, il n'avait pas encore souffert dans ses parties essentielles, et un rapport officiel, daté de 1796, constate même son bon état général (4). Par suite, il pourra traverser sans encombre la crise de Fructidor (5) et les années de persécution qui précédèrent le rétablissement officiel du culte catholique.

DEUXIÈME PARTIE. — **L'Époque contemporaine.**

I

Les débuts du XIXe siècle nous font assister à la double restauration dont l'église St-Étienne fut tour à tour le témoin et l'objet.

Ce fut d'abord la restauration définitive du culte catholique

les anciens livres de chant et les missels provenant de St-Étienne (A. M. Q. Mobilier des églises).

(1) Notre-Dame (magasin à fourrages), St-Antoine (porcherie) ne furent rendus au culte qu'au mois d'octobre suivant.

(2) Quatre jours après la réouverture de St-Étienne, l'abbé H. Demange vient faire sa déclaration de ministre catholique exerçant à Bar. Quelques jours plus tard, même déclaration des abbés Simon, François et Jambois (Arch. mun., reg. cité, fos 19-20).

(3) *Ibid.*, fo 43. Pendant la Terreur, Bardot est ainsi noté : « ci-devant curé, a eu un moment d'erreur relativement au mariage des prêtres et au divorce ; mais il s'est toujours montré zélé partisan de la Révolution ».

(4) A. M. Note non classée. Plus tard (24 mai 1800) l'édifice sera estimé 5.000 francs.

(5) Le 23 fructidor an V, les cinq prêtres qui exercent le culte catholique, sont invités seulement à prêter le serment de haine à la Royauté, qu'ils renouvellent le 25 brumaire suivant (Arch. mun. Reg. des délibérations,



marquée par le retour de Claude Rolet, nommé curé de son ancienne et toujours chère paroisse, au mois de février 1803 (1). Ce fut ensuite la restauration de l'édifice lui-même et de son mobilier entreprise par le digne curé assisté d'abord du conseil des échevins (mars 1803), puis du conseil de Fabrique (janvier 1804) (2). Cette œuvre était d'autant plus difficile à réaliser que l'ancienne collégiale, privée de ses revenus séculaires, était désormais réduite au rang de succursale et affectée au service de la plus pauvre paroisse de la ville (3). Elle n'aura guère à compter que sur les subventions ordinaires ou extraordinaires de l'État et de la Ville, dont elle est devenue la propriété, et sur la générosité des rares familles nobles qui sont venues s'installer à nouveau dans les vieux hôtels de la Ville-Haute (4).

Dès 1803, il devenait urgent de procéder à une réfection complète de la toiture de l'édifice, car « les eaux arrosant presque toute la voûte de l'église (filtraient) à travers les gros piliers qui la soutiennent » (5). Une subvention de la municipalité et le produit d'une quête organisée par l'abbé Rolet permirent de parer au danger le plus immédiat (1804). Mais en 1806, on put craindre un désastre imminent (6) et il fallut placer sur les voûtes, pendant l'hiver, des tonneaux pour recueillir l'eau de pluie. D'autre part, le clocher et son beffroi

1795-1800). Le 13 pluviôse précédent, la municipalité avait institué des commissaires, pour sauvegarder la liberté des cultes, dont les cérémonies étaient troublées, paraît-il, par des « malintentionnés » (*Ibid.*).

(1) Le 11 février 1803, l'abbé Bardot « ex-administrateur » de St-Étienne, lui transmet le mobilier de l'église et de la sacristie, en présence des délégués de la municipalité qui en dressent l'inventaire ». (Arch. mun. D[3], n° 11).

(2) Nous renvoyons, pour tous les détails qui vont suivre, à la Biographie déjà citée de Cl. Rolet, dont nous avons nous-même utilisé les papiers et actes originaux.

(3) En 1806, la fabrique a un revenu total de 1.000 francs. Elle recevra une subvention régulière de la municipalité jusqu'en 1906.

(4) Voir l'étude de M. de Dumast, sur *Les vieux bancs de l'Église St-Étienne*, *M. S. L. B.* 1907.

(5) Pétition des échevins au préfet (11 nov. 1803).

(6) L'église était aussi menacée — sur son flanc nord — par la démolition de l'église des Carmes, qui s'arc-boutait à son transept.



étaient alors dans un tel état de délabrement qu'ils mettaient en péril la vie des passants (1). Enfin, la maçonnerie elle-même de l'édifice se lézardait d'une manière inquiétante(2) et, en 1811, le conseil de Fabrique déclarait qu'un retard dans les réparations « entraînerait infailliblement la chute d'une grande partie du bâtiment ». En 1818, les experts constatent que la voûte du chœur et celle de l'ancienne chapelle des Stainville ont besoin d'une réfection spéciale, et en 1822, la solidité du croisillon sud, dit alors chapelle St-Urbain, paraît gravement compromise par les constructions qui s'y adossent à l'extérieur (3). Dès cette époque, on peut procéder à quelques réparations hâtives ; mais l'édifice devra encore attendre un quart de siècle la restauration, qui l'arrachera définitivement à la ruine.

II

Tout en veillant à la conservation de son église, l'abbé Rolet s'occupait d'en reconstituer le mobilier. A son arrivée, au mois de février 1803, il n'avait trouvé dans la sacristie que quelques rares et pauvres ornements(4). Dès cette année, il fit demander pour le sanctuaire les stalles provenant du couvent des Tiercelins de Fains, et, en 1805, il sollicita de l'administration les grilles en fer forgé, qui ornaient l'ancienne église des Carmes, proche St-Étienne. Il n'hésita pas à rétablir à ses frais le grand orgue (1809-1828) ce pendant que la Fabrique, aidée

(1) Le clocher fut réparé en 1805 et en 1827.

(2) D'après les rapports des architectes successifs de St-Étienne : Lapicque (1803), Pernet (1811), Robert (1818).

(3) En 1806, la Fabrique avait vainement réclamé trois maisons non aliénées, ayant appartenu à l'ancien chapitre, pour se créer des ressources. En 1817, des particuliers lui donnent la maison de l'ancienne maitrise située au chevet de l'église, et en 1820, elle rentre en possession de l'ancienne maison décanale de St-Pierre, qu'elle cédera à la ville en 1858, et qui sera malheureusement démolie, pour agrandir la prison.

(4) Ex. un calice en fer blanc. L'inventaire dressé le 11 février 1803 mentionne un assez grand nombre de beaux ornements, au domicile de l'abbé Bardot, ancien curé constitutionnel. Mais celui-ci les revendique comme sa propriété (Arch. mun. D³ n° 11).

de dons particuliers, reconstituait la sonnerie (1805-1832). Claude Rolet fut moins bien inspiré quand il modifia le grand portail, en supprimant le trumeau central, qui gênait, prétendait-il, le passage du dais et des processions (1809) (1).

L'ancien chanoine prévoyait alors qu'il pourrait recevoir un jour, au seuil de son église, des personnages princiers, et en attendant, il s'appliquait à y réunir ou à y faire revivre les glorieux souvenirs du Passé. En 1806, il accueillait dans le transept la statue de Notre-Dame du Guet, jadis vénérée dans la chapelle de la Porte-au-Bois et mutilée pendant la Révolution. En 1810, l'ancien chanoine de St-Maxe et de St-Pierre pouvait enfin réaliser le grand projet, qu'il avait conçu dès son retour à Bar. Il restaurait le monument surmonté du Squelette de Ligier Richier, que l'ancien chapitre avait érigé en 1790, au-dessus du caveau des Princes. Aidé de l'abbé Bardot, devenu curé de Fains, et d'un autre témoin des tristes profanations de 1793, il faisait la reconnaissance des restes des anciens souverains du Barrois, alors inhumés dans l'ancienne chapelle Ste-Madeleine (2). Le 29 mai 1810, en présence des notables de la Ville-Haute, il les transféra dans un nouveau monument, orné par ses soins des armes de Lorraine et de Bar, et le lendemain, il chanta un service solennel à la mémoire des illustres bienfaiteurs de son église (3).

Une réparation semblable était due à St Maxe, patron séculaire de la cité, dont les reliques avaient échappé à grand'peine aux profanations révolutionnaires. En 1816 et en 1829, Claude Rolet eut la joie de les voir portées à nouveau dans une procession solennelle, qui se rendit à travers toute la ville, de l'église St-Étienne à celle de Notre-Dame. En 1839, les reliques de St-Maxe devaient être transférées dans la châsse actuelle.

Un pieux pèlerinage, fait par une royale visiteuse, à tous

(1) Cette modification empêcha d'utiliser les portes de l'ancienne collégiale St-Maxe, récemment acquises par la Fabrique, et qui sont, dit un document contemporain, « très épaisses en bois et garnies de grosses et antiques ferrures, telles qu'on pourrait difficilement s'en procurer de pareilles aujourd'hui ».

(2) *Suprà*, Première partie.

(3) Appendice V.

ces souvenirs de l'ancien Bar, devait leur donner comme une nouvelle consécration historique. En 1820, lors de la naissance du duc de Bordeaux, l'abbé Rolet avait institué une messe d'actions de grâces, qui devait être célébrée, le vendredi de chaque semaine, dans l'ancienne chapelle Ste-Marguerite, alors dédiée aux Saints Anges. Au mois de mai 1825, la duchesse de Berry, de passage à Bar, fut invitée à visiter l'église St-Étienne, où reposaient les cendres des princes du Barrois, et elle y assista à la messe hebdomadaire qui devait lui rappeler le souvenir de son fils (1). La princesse témoigna sa satisfaction de ce pieux usage en faisant transmettre à l'abbé Rolet, par l'intermédiaire de la duchesse de Reggio, sa dame d'honneur, un riche calice en vermeil (2). De son côté, le conseil de Fabrique de St-Étienne décida qu'une inscription serait placée dans la chapelle des Saints-Anges, pour y perpétuer le souvenir de la visite de Son Altesse royale et de sa générosité à l'égard de ce modeste sanctuaire.

III

La Révolution de 1830 n'allait pas tarder à reléguer ces souvenirs à l'arrière-plan (3), en même temps qu'elle hâtait la décadence de la Ville-Haute. Aussi quand, en 1846, il sera question d'ériger une des succursales de Bar en cure de seconde classe, la paroisse St-Antoine dans la circonscription de laquelle se trouvait la Préfecture sera préférée à l'église historique de

(1) Jos. And. de Lorry fit imprimer à Bar (chez Choppin, 1825) un *Office des Saints-Anges, qui se dit tous les vendredis dans la chapelle consacrée pour rendre grâce à Dieu de la naissance de Mgr le duc de Bordeaux, en l'église St-Pierre de Bar* (in-8° de 24 p.), auquel est joint un opuscule intitulé : *Motifs exposés à S. A. R. Madame, Duchesse de Berry, pour la déterminer à visiter l'église St-Pierre de Bar* (Voir *B. S. L. B.* octobre 1904).

(2) Lettre de la duchesse de Reggio à Cl. Rolet (Jandheures, 7 nov. 1826). Voir *Pouillé*, II, 196 et n. La duchesse de Berry revint à Bar le 18 septembre 1828.

(3) C'est à ce moment que l'inscription de la chapelle des Saints-Anges dut être effacée, si elle a jamais été gravée. Guilhermy, qui visita St-Étienne en 1828 et 1852, constate que le peuple parlait encore de « la chapelle du petit duc de Berry ».

St-Étienne (1). Par contre l'édifice commence à bénéficier alors de l'intérêt, qui s'attachait de plus en plus aux œuvres d'art léguées par le Moyen âge (2). En 1835 et en 1843, le conseil de Fabrique attire l'attention de la municipalité sur « l'état de l'église St-Étienne, édifice historique et monumental, qui menace ruine sur plusieurs points ». En même temps un projet, qui témoigne de plus de bonne volonté que de goût, est dressé pour la restauration des sculptures de Ligier Richier (1843) (3).

C'est seulement en 1854-1855, que furent exécutés les importants travaux de consolidation, qui devaient sauver St-Étienne de la ruine. Dès 1853, l'initiative du conseil de Fabrique avait provoqué l'établissement d'un devis relativement modeste, qui devait être exécuté grâce au triple concours financier de la paroisse, de la municipalité de Bar et de l'État (4). Après de laborieuses négociations entre la Fabrique de St-Étienne, la Ville, la Préfecture et le Ministère des Cultes, les travaux purent enfin commencer (1854). L'intérieur de l'abside fut débarrassé des boiseries sans valeur, qui en masquaient le pourtour et pour l'établissement desquelles on avait mutilé la maçonnerie des supports et même celle des parois. Par un regrettable souci de l'unité de style, on démolit la chapelle Renaissance, dite de St-Nicolas, qui s'ouvrait dans le croisillon méridional. On lui reprochait aussi, il est vrai, de compromettre la solidité générale de l'édifice. On supprima également les auvents en charpente, qui surmontaient les portails latéraux, en attendant qu'on démolît les trois maisons, qui masquaient le flanc méridional de l'église (1864) (5).

(1) C'est en invoquant le « culte des souvenirs » que le conseil de Fabrique de St-Étienne proteste contre la déchéance de cette dernière église (3 janvier 1847). En 1866, il fut vainement question d'ériger St-Étienne en cure de 2e classe.

(2) De cette époque, date une lithographie représentant l'église St-Étienne avec la place, qui la précède. Voir A. Martin, *Le Vieux-Bar*, p. 26.

(3) Par l'architecte Guyot.

(4) Le devis avait été fixé d'abord à 5 100 francs par l'architecte Maxe, membre de la Fabrique de St-Étienne. Celle-ci souscrivit 1.800 francs, le conseil municipal vota 1.600 francs et l'État donna 1.200 francs.

(5) On en profita pour élargir la rue du Paradis et organiser une salle de catéchismes.

Le conseil de Fabrique avait profité des travaux exécutés dans l'abside, pour y faire replacer le maître-autel qui occupait encore, bizarrement flanqué des quatre colonnes de l'ancien baldaquin, le carré du transept (1). Du coup la perspective de l'église gagna en étendue. Mais, par une conséquence regrettable et nullement nécessaire, on supprima le Calvaire, qui se dressait au fond du sanctuaire et on en dispersa les personnages, déjà séparés de leur socle monumental. La perte de cet ensemble artistique ne fut pas compensée par l'achat des vitraux, qui, depuis 1860, prétendent orner les fenêtres de l'abside.

IV

La campagne de restauration de 1854 devait être suivie de deux autres, dans la seconde moitié du XIXe siècle. La réfection totale de la toiture, signalée dès 1875 comme urgente, fut accomplie en 1884, grâce à un large subside de l'État (2). En même temps, on débarrassa le dôme et le lanternon en pierre du clocher, des ardoises qui les hérissaient.

Le classement comme monument historique de l'église « St-Étienne-St-Pierre » en 1886 devait amener une restauration plus considérable encore. En 1891, un devis prévoyait, en outre de la réfection de la charpente, l'enlèvement du badigeon de la nef et des bas-côtés, ainsi que la consolidation des voûtes d'une chapelle. Ces divers travaux furent exécutés en 1896, grâce à un nouveau secours de l'État (3). Ils ont eu leur complément en 1904 et pendant les années suivantes, quand on reconstruisit en partie le clocher, foudroyé au cours d'un orage, le 9 juin 1903. Les architectes modifièrent alors légèrement l'aspect du campanile. En même temps ils consolidèrent

(1) La délibération du 10 septembre 1854 est une sévère critique des chanoines de 1704 qui avaient violé les « règles liturgiques et ecclésiastiques » et causé « un manque de respect à la Majesté divine », en transportant l'autel hors du sanctuaire, selon la mode « romaine ». Les colonnes de l'autel ont servi depuis à soutenir l'orgue de l'église Notre-Dame.

(2) 6.000 francs sur 7.000 portés au devis. L'architecte Maxe dirigea les travaux.

(3) La dépense totale fut de 9.588 francs.

les parties hautes de la façade et restaurèrent complètement la balustrade qui la couronne (1).

C'est ainsi que malgré six siècles d'existence, traversés par les guerres et les révolutions, l'ancienne église collégiale St-Pierre continue de dresser sa silhouette dentelée sur la plus haute plate-forme de la cité barrisienne. Si elle n'a pas échappé complètement au vandalisme des destructeurs, du moins elle n'a pas trop souffert des embellissements souvent indiscrets des restaurateurs à outrance. Ses murs noircis par le temps ont gardé la poésie des vieilles choses, alors qu'une réfection partielle lui rendait un air de jeunesse, qui semble lui garantir encore un long avenir.

(1) On surmonta aussi l'église d'un paratonnerre. La dépense totale s'éleva à 12.677 fr. 68. Actuellement (fin de 1911) on refait les toitures du transept, de l'abside et des chapelles.



ARMES DU DOYEN L. GUYOT

DEUXIÈME PARTIE

DESCRIPTION

CHAPITRE PREMIER

Situation. — Dimensions. — Plan. — Caveaux.
Façade principale.

I

Situation. — L'église St-Étienne est le seul des anciens édifices religieux de Bar, qui ait à proprement parler une façade, et qui joue un rôle décoratif dans le panorama de la cité.

Des coteaux, qui dominent au Sud-Ouest le faubourg de Véel, on voit sa masse émerger peu à peu des toits pressés de la Ville-Haute, tandis que le plan incliné que forme son parvis, semble grandir sa façade, prolongée encore latéralement par la perspective du transept. L'édifice est sensiblement orienté vers le Sud-Est, et, comme de la place qui le précède, il se présente de biais à l'observateur, il paraît avoir ainsi des dimensions supérieures à celles qu'il possède en réalité.

Dimensions. — Longue de 50 mètres environ hors-d'œuvre et de 43^{m},20 dans œuvre, large de près de 20 mètres au transept et de 17 mètres entre les murs des collatéraux, l'ancienne collé-



giale St-Pierre le cède en étendue même à de simples églises paroissiales du Barrois (1). Mais la nef longue de 26 mètres atteint 8m,40 de largeur d'axe en axe et ses clefs de voûte s'élèvent à 12 mètres au-dessus du pavé. On notera ici que la surélévation des voûtes collatérales au niveau de la voûte principale (2) agrandit sensiblement la perspective intérieure de l'édifice, où le regard n'est arrêté que par les murs extérieurs, ou par la clôture ajourée des chapelles.

Plan. — En outre de cette singularité, le plan cruciforme de l'église St-Étienne présente certains détails originaux, qu'un simple coup d'œil suffit à révéler.

D'abord les collatéraux sont de largeurs très inégales, et celui du Nord est réduit à un étroit couloir de moins de 3 mètres de section (3). Cette irrégularité se continue dans le transept, dont les croisillons offrent aussi des dimensions inégales. Formés chacun d'une seule travée, ils sont d'ailleurs en très faible saillie sur l'ensemble de l'édifice. Leur largeur, unie à la profondeur de l'abside pentagonale, n'égale pas la longueur des cinq travées de la nef (4).

Caveaux. — Le plan de l'édifice ne comportait pas de crypte et les besoins de l'époque où il a été bâti ne pouvaient en

(1) L'église de Rembercourt-aux-Pots a dans œuvre 53 mètres sur 28 mètres ; celle de Revigny a presque les mêmes dimensions. Les églises de Ligny et de Longeville mesurent respectivement dans œuvre 46m,50 sur 25 mètres et 48 mètres sur 24 mètres.

(2) Le plan de Bar en 1617, qui montre les principaux édifices de la ville en élévation, donne à l'église St-Pierre des bas-côtés de pure fantaisie aussi bien que les deux tours à lanternon de la façade.

(3) Leurs largeurs respectives sont de 4m,40 et de 2m,70. L'étroitesse du collatéral Nord pourrait s'expliquer, soit par la présence de l'antique rue Ste-Marguerite, soit par l'établissement du mur de clôture sur d'anciennes fondations. On ne peut s'empêcher de faire remarquer ici que plusieurs églises de la région bâties d'un seul jet aux xve-xvie siècles ont, ou avaient le collatéral Nord (côté de l'Évangile) plus étroit que l'autre, ex. : l'ancienne abbatiale St-Vanne de Verdun, les églises paroissiales de Naives et Savonnières-devant-Bar, Ligny, Ancerville.

(4) Soit 17m,20 contre 26 mètres. On remarquera qu'à St-Pierre, comme à la collégiale St-Maxe, le chœur des chanoines prenait une partie notable de la nef.

suggérer l'établissement. Cependant il possède deux caveaux, construits à une époque relativement moderne (1) et dont, l'un tout au moins, pourrait rivaliser en étendue avec les cryptes de la période romane.

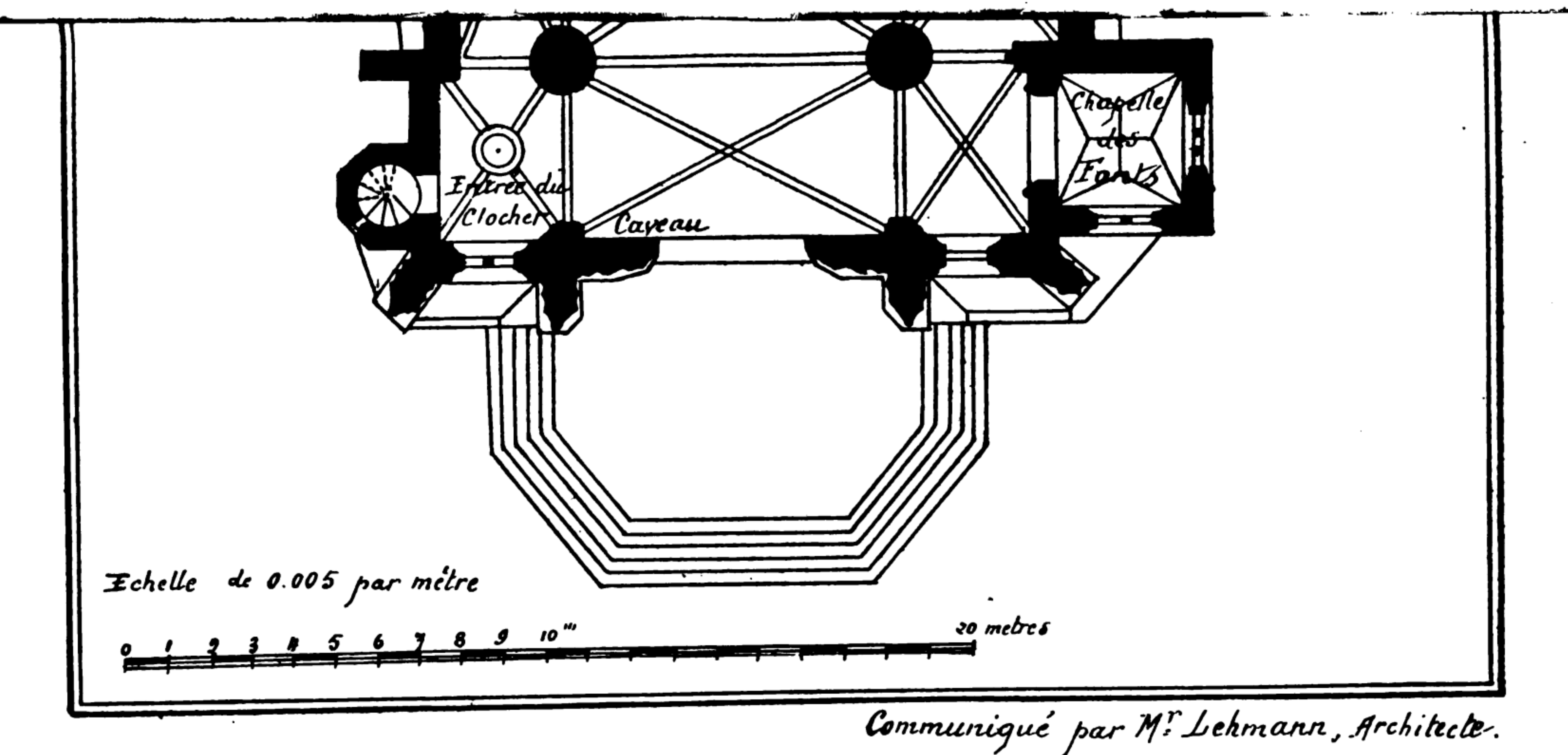
On y accède par une série de souterrains voûtés, dont l'entrée se trouve du côté de la rue Ste-Marguerite, et qui permettent de contourner les murs extérieurs de l'abside, en passant sous la cour de l'ancienne Maîtrise du chapitre. Une haute baie cintrée forme l'entrée du caveau principal, qui devait avoir autrefois les dimensions du transept lui-même. En effet un toisé de 1780 — époque où il fut question d'y établir le cimetière de la Ville-haute — lui attribuait alors « septante-huit pieds de roi (25m,27) de long, sur quinze de largeur (4m,86) dans œuvre... et l'espace vuide depuis (le sol) jusqu'à la voûte était de sept pieds et demi de hauteur » (2). Aujourd'hui on ne peut plus pénétrer que dans la partie du caveau, qui correspond au croisillon méridional. Un mur, établi probablement au XVIIIe siècle, le barre à la hauteur de l'abside (3). La voûte en cintre surbaissé solidement bâtie en pierres dressées et taillées repose sur un soubassement de grossiers moellons, provenant peut-être d'une construction antérieure. On sait déjà que c'est dans le caveau du transept, que reposèrent les restes des princes de Bar, de 1790 à 1793.

Quant au deuxième caveau, il s'étend en un carré de 4m,80 environ de côté, sous le parvis même de l'église. On y accède par un escalier, que de larges dalles dissimulent, tout au bas de la nef. On croit que ce lieu servait autrefois « à l'inhumation des

(1) Le grand caveau du transept doit être antérieur à l'établissement du maître-autel et de son lourd baldaquin, en avant de l'abside (1704). Celui du parvis doit être contemporain du portail. On mentionne encore ici le caveau placé sous la sacristie.

(2) Arch. mun. DD. 6. Rapport de deux architectes, qui qualifient le transept « d'un des collatéraux ». Voir aussi la description de Servais (*Bull. Soc. du Musée*, p. 30 et s.).

(3) Dimensions actuelles : 5m,80 sur 4m,50. Le calorifère, qui y est établi, masque l'ouverture ménagée dans la voûte, pour la descente des cercueils (Servais, *loc. cit.*). On y distingue encore une ouverture, qui devait donner dans l'église.



Communiqué par Mr. Lehmann, Architecte.



employés du bas-chœur du chapitre » (1). Il suffira de mentionner en plus de ces deux caveaux, ceux qui furent établis dans les chapelles fondées par les nobles familles du Barrois, à partir du xvi[e] siècle (2).

II

FAÇADE. — En dépit de ses irrégularités et des mutilations qu'elle a subies, la façade de l'église St-Étienne reste une œuvre estimable et, à un certain point de vue, originale. Son style encore franchement gothique se nuance de quelques détails Renaissance, que la date de sa construction (1513-1520) justifie et explique (3).

Elle repose sur un soubassement robuste, où des retraits en glacis ont été ménagés, et que précède un élégant parvis de six marches, sous lequel s'étend le caveau funéraire dont il a déjà été question (4). Son ordonnance générale est celle de la plupart des belles façades gothiques. Quatre contreforts en saillie la partagent verticalement en trois sections, qui correspondent à la nef et aux deux collatéraux d'égale hauteur, qui l'accompagnent. Dans le sens horizontal, on trouve également trois divisions à peu près parallèles. C'est, à partir du parvis, le portail central encadré par les deux baies, qui éclairent l'extrémité des collatéraux. Au-dessus s'étend la rosace également accostée des deux hautes fenêtres, qui correspondent à la tribune. Enfin, au-dessus d'une élégante balustrade, qu'interrompt seule la saillie des contreforts, se dresse le pignon de la nef. D'après le plan primitif, celui-ci aurait dû être flanqué semble-t-il, de deux tours symétriques, sinon égales. Mais la tour du

(1) Servais (*op. cit.*, p. 31). Cet auteur y signale encore une croix en pierre. En 1854, on y retrouva cinq corps recouverts de chaux, qui furent inhumés, dans le caveau du transept (Bibl. de Bar, ms. 67).

(2) Ex. : celui de la chapelle St-Nicolas (ou des Guyot) auj. détruite, signalé en 1786.

(3) C'est à peu près la date de la célèbre façade de St-Riquier (Somme) (1511-1530).

(4) Une restauration récente en a bouché les deux ouvertures latérales. A côté se trouve un banc de pierre.

Midi, à supposer même que l'on ait prévu son achèvement dès l'origine (1) n'a jamais été construite. De plus, par une irrégularité voulue, le clocher actuel avec l'élargissement de la façade qu'il détermine, se trouve placé à l'extrémité du collatéral le plus étroit, auquel il se raccorde tant bien que mal.

La partie inférieure de la façade est, comme il convient, celle qui présente la plus riche décoration. Au centre le portail s'encadre dans un arc en accolade, dont les rampants sont garnis de crochets de feuillage, imitant les choux frisés. Sa pointe s'allonge en un gâble, dont le fleuron terminal (restauré) s'élève jusqu'au bord supérieur de la rosace, qu'il masque en partie. Tout le rebord de la voussure est festonné d'un délicat redent fleuronné (2). Quant aux pieds-droits de la porte, ils sont formés de deux socles polygonaux décorés d'arcatures flamboyantes, et qui supportaient autrefois des statues de dimensions moyennes. D'après un dessin du XVIII[e] siècle, celle de droite représentait probablement le roi St Louis, portant la couronne d'épines et vêtu à la mode du XV[e] siècle (3). Auprès de lui, soit sur la face interne du contrefort, soit en face, se trouvait la statue agenouillée du doyen Louis Guyot, qui avait fait construire le portail (4).

Dans la voussure, qui entoure le tympan, se succèdent dix petits dais ou édicules délicatement sculptés et parfois ornés d'une coquille. Huit d'entre eux abritaient et soutenaient autrefois tout autant de personnages ou plutôt de groupes aujourd'hui

(1) Le rétrécissement du bas-côté, l'absence du puissant contrefort que l'on remarque à la base de la tour Nord, enfin celle du trou de cloches, semblent indiquer que l'on ne voulait pas élever de ce côté une construction bien importante.

(2) Comme aux portails de la cathédrale et de St-Gengoult de Toul.

(3) C'est pour cela qu'on l'a pris pour le roi Louis XI. Quand nous disons droite ou gauche, nous nous exprimons comme en blason.

(4) Longeaux-Dumast, p. 14. C'est la disposition, que l'on remarque encore au portail de la Chartreuse de Champmol. Peut-être le doyen était-il figuré dans des proportions extrêmement réduites aux pieds de son patron, comme le curé Martel aux pieds de St Pierre, dans l'église de Mont-devant-Sassey (Meuse), quoique le dessin de la Bibl. nation. reproduise St Louis seul.

FAÇADE PRINCIPALE.





disparus (1). Dans la gorge de la voussure une double guirlande de feuilles de vigne et de chêne, dont les extrémités s'échappent de la bouche d'un masque placé au sommet de l'arc



STATUE D'UN ROI DE FRANCE (ST LOUIS) AUTREFIOS AU PORTAIL DE ST-PIERRE (XVIe SIÈCLE).

(D'après un dessin de la Bibliothèque nationale).

brisé, encadre le tympan : celui-ci doit sa disposition actuelle à toute une série de remaniements. A sa partie supérieure, il offre une tracerie flamboyante de soufflets à redents, d'un dessin assez original. Comme dans beaucoup d'églises du même style,

(1) Ils avaient environ $0^m,80$ de hauteur. C'étaient peut-être des « angelots » comme ceux qui décorent les voussures de plusieurs portails de cette époque.

cette partie du tympan était à jour et garnie de vitraux, dont on remarque encore la feuillure. La construction de la tribune de l'orgue au XVIIIe siècle l'a malheureusement aveuglée. Un bandeau horizontal en torsade sépare ce remplage de la partie inférieure du tympan.

Ici les traces d'un remaniement récent sont encore visibles. A l'origine, le tympan était supporté selon l'usage par un trumeau mouluré, auquel était adossée une statue depuis longtemps disparue (1). Le dais qui l'abritait servait de socle à une statuette, dont le petit « tabernacle » sculpté forme encore le centre du tympan (2). On a vu plus haut, que le trumeau fut détruit en 1809, au grand dommage à la fois de l'esthétique et de la solidité du portail (3). On sculpta alors la mesquine console, qui forme actuellement la clef de l'arc surbaissé de la porte.

Le dais central du tympan est accosté de deux médaillons ronds et moulurés, où l'on voyait jadis, à droite les armoiries d'un seigneur, et à gauche celles d'une noble dame. Quoiqu'elles aient été effacées ou enlevées, on sait que ces armoiries appartenaient au duc René II de Lorraine et à sa femme Philippe de Gueldre, tous deux insignes bienfaiteurs de la collégiale St-Pierre. Il est possible, que les deux petits médaillons, placés de part et d'autre des armoiries, et où l'on distingue encore les profils d'un seigneur et d'une dame, reproduisent aussi les traits des deux souverains du Barrois (4). Le style de la Renaissance, qui s'y manifeste, est encore accentué par la présence de deux petits génies. Quant à la baie de la porte, elle est encadrée ainsi que le tympan par un rinceau de pampre

(1) Représentait-elle la Vierge, comme aux portails des églises barroises de Longeville, Rembercourt-aux-Pots, Véel, etc.? On sait le caprice qui règne dans l'ordonnance des façades de l'époque flamboyante.

(2) Cette superposition de deux statues se retrouve aux portails de Beauzée, Rembercourt, etc.

(3) Depuis on a dû renforcer le linteau au moyen d'une barre de fer.

(4) Ils existaient aussi à l'intérieur de l'église. Voir Troisième partie, chap. I. On trouve de ces médaillons, sculptés d'après l'antique aux portails de Fains, Véel, Rembercourt.



et de feuilles de chêne, dont les extrémités supérieures remontent jusqu'au dais central, tandis qu'elles s'achèvent en bas par deux animaux fantastiques (1).

Les fenêtres flamboyantes, qui encadrent le portail central, sont de dimensions inégales, et en discordance avec la largeur des collatéraux, auxquels elles correspondent (2). Elles s'enfoncent sous une triple voussure moulurée, dont une torsade forme la base et qui s'amortit en un petit gâble fleuronné. Le nu du mur disparaît sous de petites arcatures trilobées.

Bien plus riche est la décoration des quatre contreforts, qui épaulent la façade tout entière. On y remarque encore la trace d'une litre funéraire. Autour de leurs bases, flanquées de socles prismatiques et ornées d'une profusion de petites arcatures, s'élevaient, abritées par autant de pinacles, douze statues (trois par contrefort) de grandeur moyenne. A coup sûr, l'une d'elles représentait St Pierre, le patron de l'église, et celui-ci était peut-être accompagné de tout le collège apostolique (3). Les douze dais, qui surmontaient autrefois les statues, forment l'une des parties les plus décoratives de la façade. En particulier le dais principal de chaque groupe s'amortit par un pinacle pyramidal à crochets, qui s'engage dans une arcature tréflée complètement évidée (4). Cette décoration fragile, mais charmante, est due sinon au ciseau du maître-imagier Jean Crocq (5), du moins aux habiles sculpteurs barrisiens, qu'il forma à son école. Ils ont tiré bon parti de la pierre, un peu trop friable peut-être, mais d'un grain assez fin, que leur fournissaient les carrières

(1) Comme le rinceau supérieur.

(2) La plus large seule est refendue par un meneau.

(3) Les images des apôtres (en buste) apparaissent à la façade de Rembercourt, qui date à peu près de la même époque. La statue de St Pierre se voit au portail de Véel, près de Bar-le-Duc.

(4) A noter que le groupe de dais accolé au dernier contrefort à l'angle de la tour est inachevé ou du moins n'a pas été évidé.

(5) *Suprà*, chap. I. Le dais curviligne du tympan semble être du même ciseau, que ceux de la maison du doyen Louis Guyot, déposés aujourd'hui dans la cour du Musée.

dites « des bois de Combles » (1). C'est cette pierre en effet, qui a servi à édifier, non seulement la façade de l'église, mais encore les deux premières travées de la nef.

Au-dessus des niches jadis ornées de statues, qui décorent leur base, les quatre contreforts s'élèvent jusqu'à la naissance des tours, sans offrir de rétrécissement notable. Toutefois, par un procédé fréquent au début du XVIe siècle, l'architecte a donné à leurs parois un double profil concave, qui allège leur masse. En même temps, il a accosté leurs angles de petits pilastres, dont le tailloir rompt la monotonie des lignes verticales.

Entre les deux contreforts du milieu, le premier étage offre une belle rosace, qui continue l'ordonnance du portail, et qui comme lui s'enfonce sous une triple voussure moulurée (2). Son tracé flamboyant, compliqué de soufflets et de mouchettes, peut toutefois se ramener à huit lobes redentés. Malheureusement ses vitraux ont entièrement disparu (3) et son remplage lui-même, masqué à l'extérieur par le gâble du portail, disparaît totalement à l'intérieur derrière le buffet d'orgue. Du côté du parvis, la rosace s'encadre dans un arc au tracé curviligne, orné de gros crochets de feuillage frisé et de marmousets (4). La pointe de cet arc se perd dans le bandeau mouluré (5), qui souligne le deuxième étage de la façade. De petites arcatures trilobées tapissent le nu du mur soit au-dessus de la rosace, soit autour de l'arc fleuronné des hautes fenêtres, qui forment encore à cet étage la décoration latérale de la façade (6).

Au-dessus de cet ensemble règne une belle balustrade flamboyante, interrompue seulement par les contreforts, que gar-

(1) Sur le territoire de cette commune, dont l'église intéressante (XVIe siècle) est construite avec les mêmes matériaux.

(2) La mouluration réduit son diamètre à 4 mètres.

(3) Le seul fragment, qui subsiste, représente une aile d'ange.

(4) Semblables à ceux qui proviennent de la maison du doyen Guyot (Musée de Bar).

(5) Comme à la façade de la cathédrale de Nantes.

(6) Leur hauteur exceptionnelle s'explique par celle des collatéraux, auxquels elles correspondent.



nissent à cet endroit quatre gargouilles (1). Si le dessin de cette galerie n'a rien de bien original, il offre par contre à sa partie supérieure une rangée de fleurons cruciformes, récemment restaurés (2) et du plus heureux effet. Cette richesse de décoration contraste avec la pauvreté architecturale qui se manifeste dans toute la partie supérieure de la façade (3).

On sait déjà que celle-ci devait se composer du pignon de la nef, encadré par deux tours plus ou moins symétriques. Mais la tour du Midi est restée à l'état de projet (4). Quant au pignon de la nef, il a dû être exécuté à une époque tardive et n'a reçu comme ornements que la croix qui le surmonte et le bandeau mouluré qui l'encadre (5). D'autre part la tour du Nord, la seule qui ait été achevée, devait semble-t-il comporter deux étages, l'un carré et l'autre de forme octogonale (6). On remarque d'ailleurs, dans l'élévation du contrefort normal à l'angle de la façade, un brusque repentir, qui le fait appliquer assez maladroitement à la tour, qu'il devait épauler. C'est probablement à cet endroit que dans la seconde moitié du XVIe siècle, on reprit avec des ressources plus modestes, l'œuvre commencée par le doyen Guyot avant 1520.

Celui-ci avait pu toutefois achever la tourelle d'escalier, dont la saillie s'accuse nettement au flanc de l'édifice (7). De forme pentagonale, cette tourelle est divisée à l'extérieur en cinq étages par des cordons moulurés, qui se relient à ceux de la

(1) Elles représentent des animaux (un oiseau, deux lions). L'une d'elles est brisée.

(2) On a rétabli complètement la partie de la galerie, placée auprès de la tour inachevée.

(3) Elle est placée légèrement en retrait, et l'établissement de la galerie de circulation a commandé l'évidement des contreforts.

(4) Sous les combles, on voit les amorces de cette tour.

(5) L'ouverture rectangulaire percée au centre s'ouvre sous le grand comble. On remarquera la surélévation de ce pignon, qui rend plus sensibles les dimensions mesquines de la tour et l'abaissement de la toiture de la nef.

(6) C'est le modèle des tours lorraines de cette époque : la cathédrale de St-Gengoult de Toul, St-Martin de Pont-à-Mousson, St-Nicolas-de-Port.

(7) On notera le puissant contrefort de près de 2m,50 de saillie, qui tout auprès épaule la tour.

façade. Ils forment avec les minces pilastres d'angle des panneaux, que surmontent des arcatures tréflées. Le cinquième étage, légèrement en retrait, est surmonté d'une petite pyramide dont les arêtiers garnis de crochets aboutissent au fleuron terminal. A l'intérieur de la tourelle, grimpe un spacieux escalier à vis, dont l'unique entrée s'ouvre dans l'église, par une arcade surbaissée.

Quant à l'étage de la tour, il forme un quadrilatère allongé, flanqué à chacun de ses angles de deux contreforts, terminés par une tablette moulurée (1). Dans chaque paroi s'ouvre une baie cintrée, refendue par un meneau. Le couronnement original de cette tour consiste d'abord en une balustrade à double renflement, décorée à ses angles, en guise de pinacles, de huit pyramides surmontées chacune d'un boulet. Elle entoure une petite coupole quadrangulaire à ressauts, couronnée elle-même d'un lanternon carré. Celui-ci est orné sur chaque face de deux arcades jumelles, évidées lors d'une restauration récente (2), et il s'amortit par une petite pyramide. Tout ce couronnement appartient, ainsi qu'on l'a vu, au premier tiers du XVII[e] siècle.

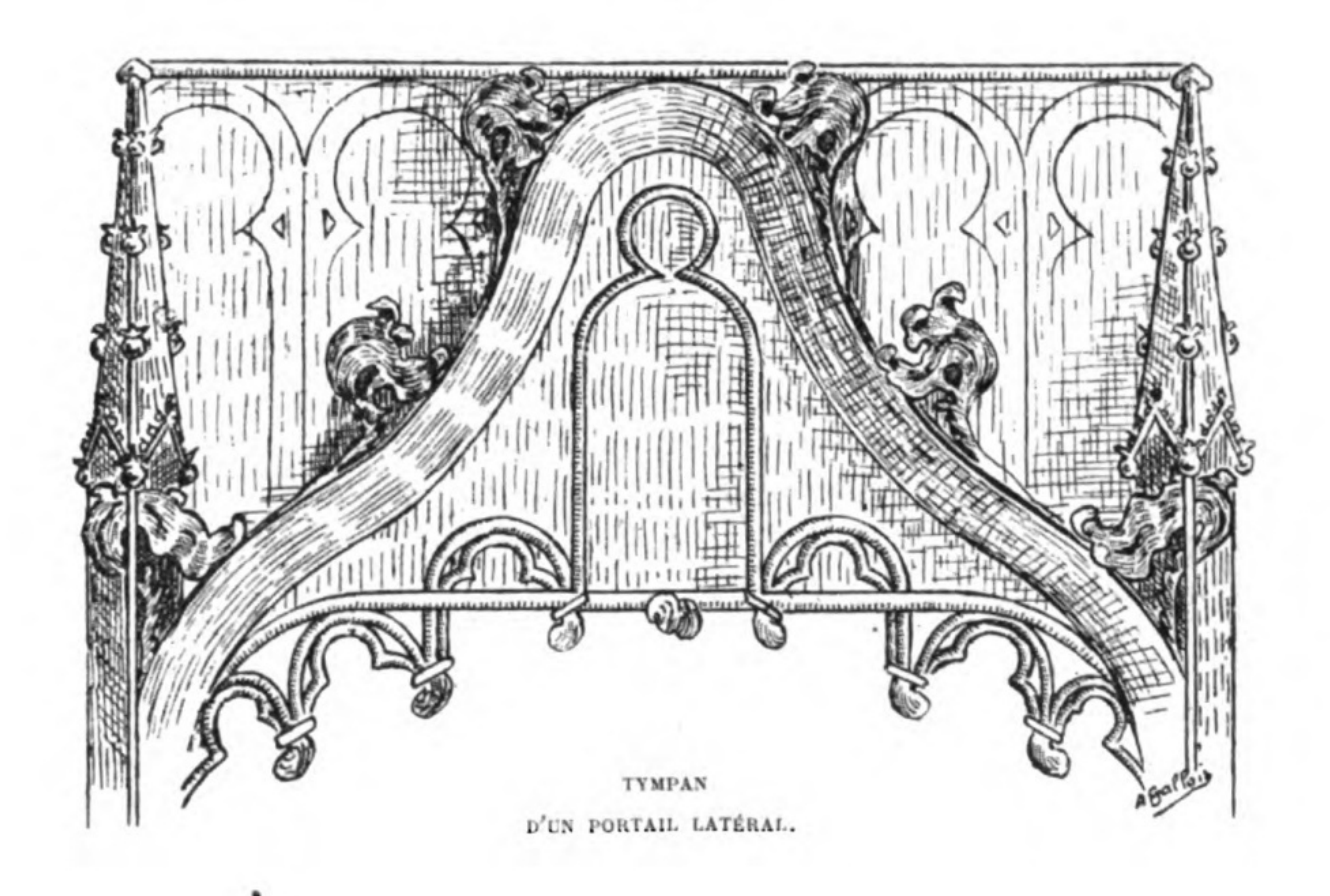
(1) De même style que dans le reste de la façade, mais sans gargouilles.

(2) On a alors supprimé la croix en fer, remplacée par un paratonnerre, et déplacé le cadran de l'horloge.



ARMOIRIES DU DOYEN BRULÉ

(Clef de voûte).


TYMPAN
D'UN PORTAIL LATÉRAL.

CHAPITRE II

Nef et collatéraux. — Transept et Abside.

La façade de St-Étienne nous annonçait une église du premier quart du XVIe siècle, toute gothique encore de structure, mais déjà influencée par la Renaissance dans certains détails de son ornementation.

L'intérieur de l'édifice ne correspond pas à cette indication premiére. Il donne tout de suite l'impression d'un assemblage — assez harmonieux d'ailleurs — de deux ou trois styles différents et dont le plus ancien daterait du XIVe siècle. C'est à une conclusion analogue que nous avait déjà conduit, dans la partie historique de ce travail, l'étude des documents. Ils nous avaient laissé supposer qu'à un noyau, formé par les trois

travées antérieures de la nef et des collatéraux, contemporaines de la seconde moitié du xive siècle, étaient venus s'ajouter — au xve siècle — le transept et l'abside et — au début du xvie — les deux dernières travées de la nef, ainsi que les chapelles collatérales. Entre temps, une réfection totale des voûtes et la restauration partielle du pourtour de l'édifice avaient dû lui donner l'unité relative, dont il jouit dans son ensemble.

Une étude précise des différentes parties de l'église va nous permettre de vérifier, dans la mesure du possible, cette série d'hypothèses.

I

NEF ET COLLATÉRAUX. — *xive siècle.* — Au centre même de l'église, les trois premières travées de la nef et des collatéraux attirent tout d'abord l'attention, par leur aspect passablement archaïque. Les voûtes, qu'on devine assez récentes, retombent sur huit piliers de forme cylindrique, qui n'ont pas dû être élevés de prime abord, pour les recevoir.

De ces huit piliers, les quatre premiers à partir du transept offrent autour d'un noyau circulaire huit (ou même neuf) colonnettes engagées. Celles-ci appuient leurs bases, généralement de forme ronde, sur un socle octogonal. La mouluration de ces bases présente tous les caractères de la seconde moitié du xive siècle (1). Quant aux fûts et aux chapiteaux des piles elles-mêmes, ils se distinguent par des particularités curieuses, dont il est difficile de donner une explication complète.

D'abord les fûts sont de dimensions inégales, et ceux des deux piles placées à l'intersection de la nef et du transept ont un diamètre plus considérable que celui des deux autres. En outre les colonnettes des piliers situés du côté de l'Épître (ou du Midi) sont interrompues à mi-hauteur, par une rangée de chapiteaux à feuillages ondulés et froissés, qui en fait le tour presque complet (2). D'autres chapiteaux du même style leur

(1) Le tore supérieur est réduit à un simple talon. Il est intéressant de rapprocher ces bases de celles de la partie ancienne de l'église St-Antoine de Bar-le-Duc (1375) et de la nef de l'église Notre-Dame (v. 1382).

(2) A la pile d'angle placée du côté de l'Évangile, le tailloir des chapiteaux



Cliché Rettet

INTÉRIEUR.


UNIV.
OF
MICH.



font ou leur faisaient pendant à mi-hauteur des piles adossées au mur de clôture du collatéral voisin (1). Une disposition analogue paraît avoir existé aux deux premières piles de la rangée septentrionale (2). Ajoutons que certaines colonnettes ont des bases de forme prismatique et qu'on y retrouve le tracé aminci avec contre-courbe et méplat, qui caractérise l'extrême fin du XIVe siècle.

Toutes ces piles semblent avoir été surélevées au XVe siècle. C'est alors qu'elles ont dû recevoir la série de chapiteaux bas, ornés d'une simple rangée de feuilles de chêne, qui forme leur couronnement actuel (3). Quant aux quatre piliers suivants, de forme purement circulaire, ils n'ont gardé du XIVe siècle que leur base à talon et à simple tore. Leur chapiteau, à tailloir octogonal, présente dans la gorge déprimée de sa corbeille un rang de feuilles de chêne ou de grappes de raisins, qui datent évidemment du XVe siècle (4)

Le problème soulevé par ces remaniements singuliers paraît encore se compliquer, quand on examine les rapports des deux collatéraux, soit avec la nef, soit avec leur clôture extérieure. On sait déjà que leurs voûtes s'élèvent à la hauteur de celles du vaisseau central, qu'elles épaulent vigoureusement (5). Elles donnent ainsi à l'église tout entière l'aspect lumineux et dégagé des *Hallenkirchen*. Mais la communication des collatéraux avec le transept se fait par des archivoltes, percées d'une

se développe en une corniche très saillante, dont il est difficile actuellement de préciser l'usage. A mi-hauteur, les neuf colonnettes, qui entouraient la base de la pile, se réduisent à huit.

(1) Le faisceau de colonnettes, qui sépare les deux premières chapelles collatérales, a dû avoir ses chapiteaux surélevés au XVe siècle.

(2) Le bandeau mouluré, que l'on remarque à la deuxième pile de ce côté, est d'une basse époque et paraît se rattacher à la décoration d'une ancienne chapelle.

(3) La même décoration se retrouve à l'intérieur et à l'extérieur du transept et de l'abside (XVe s.).

(4) On y remarque la trace des épitaphes autrefois encastrées dans leur base ou dans leur fût.

(5) Il y a cependant un léger bouclement des piles du midi, causé sans doute par la largeur exceptionnelle du collatéral, et par l'établissement des chapelles, qui le longent.



manière assez gauche (1) et en dehors de l'axe des fenêtres, qui éclairent chaque croisillon. Ce défaut de symétrie est aggravé par l'inégale largeur des deux collatéraux et par des différences de structure, qui témoignent de plusieurs remaniements successifs.

Dans le collatéral du Sud, le plus large et le seul qui soit bordé de chapelles, la retombée des voûtes se fait — pour les deux premières travées — sur des faisceaux de colonnettes d'inégale importance, adossées au mur de clôture et qui portent des traces de refaçons successives (2). A l'extrémité de la troisième travée, les membres de la voûte reposent aussi sur un groupe de trois colonnettes, séparées par des gorges profondes. Mais celles-ci, au lieu de descendre jusqu'au sol, s'arrêtent sur une console à pans, ornée de feuillages chiffonnés et aplatis. En général, si les bases de tous ces supports semblent appartenir à la seconde moitié du XIVe siècle, leurs chapiteaux ont dû être mis en place seulement au siècle suivant.

La même conclusion s'impose, quand on examine l'étroit couloir formé par le collatéral du Nord. Le long du mur de clôture, la retombée des voûtes s'opère à peu près uniformément sur trois colonnettes terminées en encorbellement et appuyées sur des consoles à pans, décorées de feuillages (3). Celles-ci sont reliées par un bandeau mouluré, qui se continue, à l'intérieur de l'église, tout autour du transept et de l'abside, et à l'extérieur à la base des fenêtres. Si, de ce côté, le mur de clôture est resté à peu près intact, il offre encore cependant les traces de la décoration d'une chapelle établie jadis dans la première travée du collatéral (4).

A l'extérieur, ce mur est épaulé par une série de contreforts

(1) Elles auraient été percées, après la construction des collatéraux.

(2) On compte à partir du transept, une colonnette à double rangée de feuillage, puis deux groupes de cinq et de trois colonnettes, avec des bases différentes, réunies par une banquette. A la deuxième travée, on remarque un léger élargissement du collatéral, et l'absence d'arc-formeret à la voûte.

(3) A la première travée, il n'y a d'une part que deux colonnettes, et d'autre part trois colonnettes coupées à mi-hauteur, sans console.

(4) A noter aussi, à la troisième travée, la porte murée, qui donnait accès dans une ancienne dépendance de l'église.

à ressauts décorés de moulures en larmiers. On remarque, que leur maçonnerie cesse de se relier à l'appareil du mur, à partir du glacis inférieur des fenêtres et du cordon mouluré, qui le souligne. Tout ce soubassement extérieur doit donc former avec les supports intérieurs des trois premières travées de l'édifice, la partie qui a survécu à la ruine de la collégiale du XIVe siècle. Quels pouvaient être d'après ces vestiges le plan et l'élévation de l'édifice? C'est ce qu'il est bien difficile actuellement de déterminer. On ne saura sans doute jamais, si l'exhaussement des piles et des supports par les architectes du XVe siècle avait pour but, ou bien de leur rendre leur hauteur primitive, ou bien de surélever les anciens bas-côtés, au niveau de la nef(1).

Après cet exposé, que l'état actuel de l'édifice rendait nécessairement complexe, il sera plus facile d'indiquer ce que la nef de St-Étienne et ses collatéraux doivent aux XVe et XVIe siècles.

XVe siècle. — Dès avant 1438, ainsi qu'on l'a déjà vu (2), on avait procédé à une réfection totale des piles de la nef et des supports des collatéraux. C'est à ce moment qu'on dut les couronner des chapiteaux à feuillages déchiquetés, que l'on a précédemment décrits. On suréleva en même temps, ou même l'on reconstruisit les murs latéraux, avec les contreforts qui les épaulent, jusqu'à la hauteur du chéneau. Celui-ci s'appuya sur une corniche à mouluration très simple et il fut muni de gargouilles, dont une moitié seulement subsiste(3). C'est également au XVe siècle, que les contreforts reçurent leur amortissement formé par un petit gâble fleuronné, dressé sur leur glacis supérieur.

Quant aux fenêtres, qui s'ouvrent dans les murs de clôture

(1) Dans la première partie de ce travail, on a émis l'hypothèse, d'une nef construite au XIVe siècle en avant de l'ancien oratoire St-Pierre, conservé provisoirement comme abside, et d'un clocher élevé sur les grosses piles de la croisée, comme à St-Maxe.

(2) Voir chap. I.

(3) Sur le flanc Nord. Elles représentent des animaux fantastiques, dont l'un porte une armure. La mouluration actuelle du chéneau est peut-être récente. Quant à la toiture, elle a été abaissée d'une façon disgracieuse et rétablie en tuiles plates à la fin du XIXe siècle.



des collatéraux, et qui éclairent les trois premières travées de la nef, elles ont déjà exercé la sagacité des archéologues (1). Hautes et assez étroites, elles sont refendues par un meneau qui forme deux lancettes tréflées surmontées d'une petite rose à cinq lobes. Le tracé de ce remplage n'a rien de flamboyant, et il ferait plutôt songer aux fenêtres du gothique primaire. La voussure de ces baies elle-même, encadrée de moulures toriques, a un certain aspect archaïque. Mais les pieds-droits et les meneaux s'appuient sur des bases à talon, qui offrent le tracé caractéristique du xv[e] siècle. De même la section du remplage accuse, par son profil à cavets multiples, une époque déjà bien avancée. On peut donc supposer, qu'en restaurant les clôtures des collatéraux et par suite les fenêtres qui y étaient percées, les architectes du xv[e] siècle ont non seulement respecté les proportions, mais encore reproduit le tracé des baies du xiv[e] siècle.

Ce souci de sauvegarder le plus possible l'ancienne unité de style se retrouve, jusque dans la construction des voûtes de la nef. On sait qu'elles doivent être un peu postérieures à 1485 (2). Cependant elles n'offrent aucune des combinaisons de liernes et de tiercerons, qui étaient alors à la mode et elles reposent simplement sur quatre branches d'ogives (3). Le profil des nervures et des arcs-doubleaux (4) n'a pas davantage cette complication excessive et cette sécheresse de lignes, que l'on retrouve dans les deux dernières travées de la nef. Les compartiments de la voûte sont formés par des moellons très allongés, de dimensions variées, et dont les joints sont remplis par une couche assez épaisse d'un mortier blanchâtre. Aucun enduit, ni aucun

(1) Le *Pouillé* (II, 49 et s.) les date du xiv[e] siècle. On notera ici, que dans l'Est, le tracé des fenêtres retarde sur l'architecture; ex. : les chapelles de la cathédrale de Verdun (fin du xiv[e] s.) et de Notre-Dame de l'Épine (xv[e] s.).

(2) *Suprà*, chap. I.

(3) Dans les églises du Barrois, ces complications n'existent guère qu'à la voûte du chœur et à celle des chapelles.

(4) Le profil des nervures offre un tore aminci avec méplat entre deux boudins; ceux-ci sont aplatis et dégagés par deux contre-courbes, aux doubleaux.

badigeon ne les a jamais recouverts, et leur teinte grise contraste avec la blancheur des piles, qu'un grattage récent a peut-être trop rajeunies.

Ces différents caractères se retrouvent dans les voûtes des collatéraux, qui sont évidemment contemporaines de celles de la nef. Toutefois dans l'étroit couloir du Nord, l'architecte a dû donner aux doubleaux un profil très aigu, à peine atténué par le diaphragme de maçonnerie, qui s'interpose entre le sommet des arcs et l'intra-dos des voûtes. De plus les retombées de celles-ci ont une tendance marquée à se perdre dans le tronçon cylindrique, qui se superpose au chapiteau des grosses piles de la nef.

La sculpture décorative, en dehors des chapiteaux, est limitée aux clefs de voûte (1). A la première travée de la nef, on remarque les deux clefs en sautoir de St-Pierre, premier titulaire de l'édifice. La deuxième travée est ornée d'un écusson qui représente les deux lions couronnés, armés et lampassés de Gueldre et de Juliers. On sait déjà que ce sont les armoiries personnelles de Philippe de Gueldre, devenue duchesse de Lorraine et de Bar en 1484, et bienfaitrice insigne de l'église. On remarque encore, à la première clef de la voûte du collatéral sud, une croix de Lorraine. Tous les autres écussons des voûtes ont été mutilés à la Révolution (2), et seules les clefs de St-Pierre réapparaissent à l'une des deux travées de la nef ajoutées par le XVIe siècle (3).

XVIe siècle. — C'est entre 1513 et 1520, comme on l'a vu, que le doyen Louis Guyot allongea la nef et les collatéraux, des deux travées qui précèdent le grand portail. L'unité de style de cette partie de l'édifice est d'ailleurs manifeste, et les caractères de son architecture suffiraient à la faire attribuer à la dernière période du Flamboyant.

(1) Le trou percé dans la troisième clef de la nef servait peut-être à suspendre une lampe, devant le crucifix de l'ancien Jubé.

(2) On serait tenté de reconnaître à la clef de la première travée du collatéral Nord, les fleurs de lys de la maison d'Anjou (partie des armes de Lorraine).

(3) Au-dessus de l'orgue.

A *l'intérieur*, les voûtes s'appuient sur deux grosses piles cylindriques, formées d'assises régulières et dont le diamètre considérable s'explique par le poids des tours, qu'elles devaient supporter. Elles reposent sur des bases sobrement moulurées, tandis que leur faîte, dépourvu de chapiteaux, reçoit par pénétration les divers membres de la voûte.

A la hauteur de ces deux piliers, la dernière travée des collatéraux subit une transformation assez singulière. Tandis que le collatéral Sud se rétrécit et se termine par deux fenêtres à baie simple, le collatéral Nord s'élargit au contraire, comme les deux fenêtres superposées, qui le terminent. Cet évasement est dû à la tour, qui surmonte sa dernière travée. On notera encore la disposition assez originale des tribunes fermées en avant par une balustrade flamboyante (1), qui terminent les deux collatéraux. Les voûtes assez basses, qui les supportent, s'appuient d'une part sur les grosses piles de la nef, d'autre part sur des faisceaux de moulures prismatiques (2). La tribune du Nord, sous la tour, est percée du trou de cloches, tandis que celle du Midi, devant la chapelle des Fonts, ne présente à sa clef qu'un écusson gratté. Depuis le XVIIIe siècle, les deux tribunes sont réunies par la voûte plate, d'une construction hardie, qui supporte le grand orgue (3). Communiquaient-elles avant cette époque par une étroite coursière, circulant entre le tympan vitré du portail et la rosace qui le surmonte? On peut le supposer (4), sans que l'état actuel de la construction permette d'en rétablir le tracé.

A *l'extérieur*, le mur de clôture des deux travées du XVIe siècle est masqué en partie, d'un côté par la chapelle des Fonts, de l'autre par la tourelle d'escalier. Dans la travée qui reste visible, on s'est efforcé d'imiter l'ordonnance de la partie

(1) L'une d'elles reproduit le dessin de la balustrade, qui couronne la façade.

(2) Ils sont en déliaison par rapport aux murs voisins.

(3) En avant, des ornements en stuc simulent des livres notés (chant du *Te Deum* et air populaire en musique).

(4) En effet, la tribune du Nord est seule pourvue d'un escalier : celui qui dessert la tour.

ancienne de la nef. Toutefois les fenêtres, refendues par un meneau, ont un remplage nettement flamboyant ou même Renaissance, et les contreforts, du moins dans leur état actuel, sont dépourvus de gâbles et de clochetons,

Deux petits *portails* s'ouvrent dans chacun des collatéraux, à la hauteur de la quatrième travée, et ils prolongent l'ordonnance des grandes fenêtres, qui les surmontent. Celui du Nord, aussi simple dans sa forme qu'il est modeste dans ses dimensions, est décoré d'un trilobe gravé sur son linteau, et qui entoure le socle d'une statuette aujourd'hui disparue. L'arc brisé du tympan est contourné par une moulure en forme de larmier, dont les extrémités se relèvent en volutes. Si cette décoration n'est pas une refaçon moderne, elle constituerait un dernier débris de l'église du XIVe siècle.

Par contre, le petit portail méridional, de dimensions un peu plus considérables, est certainement contemporain de la façade du XVIe siècle. Son arc surbaissé, garni de redents fleuronnés, repose sur deux colonnes à chapiteau circulaire et dont le fût est décoré de nervures en spirale. Il est surmonté d'un gâble en accolade, flanqué de pinacles, qui s'arrondit à son extrémité pour encadrer une petite niche à ouverture tréflée (1). Ainsi qu'au grand portail, de menues arcatures trilobées garnissent le fond du mur, entre les parties saillantes de la décoration.

II

TRANSEPT ET ABSIDE. — Moins riche que la façade, moins intéressante que la nef, cette partie de l'église St-Étienne ne se recommande guère que par son élégante simplicité. Elle a d'ailleurs subi certaines modifications, qui en ont quelque peu altéré l'aspect extérieur.

1) *Transept.* — En outre de leurs dimensions inégales, les bras du transept présentent certaines différences, qu'on pourrait attribuer à l'influence d'un édifice plus ancien. C'est surtout dans le croisillon septentrional, que l'on remarque des repentirs

(1) La statuette actuelle est moderne.

et des traces d'archaïsme. A l'extérieur, la partie du pignon voisine de la nef est soutenue par deux contreforts d'âges probablement différents et qui, par une exception unique, ne sont pas normaux à l'angle. D'autre part, si le reste de la décoration extérieure (bandeau mouluré en larmier, gargouilles (1), fleurons des contreforts), continue celle de la nef, le pignon du transept n'est qu'une refaçon assez pauvre de l'époque moderne (2). A l'intérieur du croisillon, la retombée des voûtes se fait sur des colonnes d'angle encore pourvues de chapiteaux (3). Enfin la grande fenêtre, qui s'ouvre dans l'axe du transept, comme celle de dimensions plus restreintes, qui termine la perspective du collatéral, offrent un remplage purement rayonnant, encore que leur mouluration accuse nettement le xve siècle (4). Quant à la voûte, aussi bien que celle du transept tout entier, elle date de la restauration inaugurée en 1484. D'ailleurs la clef de voûte est encore ornée de la croix potencée de Jérusalem, empruntée aux armes du duc René II de Lorraine et de Bar (5).

Dans le croisillon méridional, le style flamboyant s'accuse plus nettement qu'à l'autre bras du transept. Les colonnes d'angle ont perdu leur chapiteau et les fenêtres, tant celle du pignon que celle, presque aussi large (6), qui fait face au collatéral, ont un remplage formé de soufflets et de mouchettes. On remarque sous la grande fenêtre la trace de la double baie, qui donnait accès dans l'ancienne chapelle St-Nicolas. Quant à la voûte dont la clef est assez curieuse (7), elle a dû être ren-

(1) Une d'elles représente un porc.

(2) Au début du xviie siècle, il était surmonté d'une croix ou d'un fleuron. (Vue de Bar en 1611).

(3) Les bases ont été refaites au xixe siècle.

(4) Comme à la nef, ces fenêtres se composent de deux ou quatre arcatures tréflées, séparées par un ou deux meneaux, et surmontées, pour l'une d'un quatre-feuille, et pour l'autre de trois quatre-lobes

(5) Ce croisillon est peut-être l'ancienne chapelle de l'Annonciation, fondée par ce prince. D'ailleurs, l'enquête déjà citée de 1701 y mentionne les armes de Lorraine et de Gueldre « dans deux *rosettes* de la vitre ».

(6) Elle est refendue par deux meneaux.

(7) Dans un encadrement ligneux, elle offre deux tiges ou jambages

forcée au XIXe siècle par une armature en fer (1). A l'extérieur, le pignon méridional du transept est d'une simplicité extrême et sa partie supérieure paraît avoir été refaite à une époque assez récente (2). Seule une frise de feuillages déchiquetés (3), sculptée dans la voussure du chéneau, orne la face antérieure du croisillon méridional aussi bien que celle de l'autre croisillon, et les relie à la décoration générale de l'abside.

2) *Abside.* — Celle-ci ne possède ni les vastes proportions, ni la richesse décorative, que l'on remarque dans d'autres églises barroises de la même époque (4). Elle se compose en plan, d'une courte travée rectangulaire précédant un pentagone régulier. Au fond du sanctuaire se dresse une petite plate-forme, à laquelle on accède par deux degrés. Elle supportait autrefois, avec le Calvaire dont il sera question plus loin, l'autel des Saintes-Reliques.

Les voûtes de l'abside, contemporaines de celles de la nef et du transept, sont supportées non plus par des colonnes, mais par des faisceaux de nervures prismatiques, dont les arêtes portent une arête mousse. Les deux grands écussons de la voûte qui, ainsi que le vitrail du fond, devaient reproduire les armes de la maison de Lorraine, ont été grattés pendant la Révolution. L'abside est éclairée par sept fenêtres, entourées d'une voussure moulurée, et dont les baies remplissent tout l'intervalle laissé par les piliers. Six d'entre elles sont refendues par

ligneux égaux. N'y aurait-il pas là un souvenir de la Souche, adoptée comme emblème par le roi René d'Anjou, et du bois noueux, qui servait parfois à dessiner l'R initial de son nom ? (V. L. Germain, *La souche et l'orange emblèmes du roi René* (*Bull. Monum.*, 1896).

(1) En 1822, le conseil de Fabrique y signale des lézardes, qu'il attribue à la destruction du « bas de l'éperon » qui butte l'angle du croisillon. Même constatation en 1855.

(2) Elle a été défigurée par la cheminée du calorifère. Les gros corbeaux, que l'on aperçoit, soutenaient peut-être une charpente recouverte d'ardoises.

(3) La même frise existe aussi à l'intérieur du croisillon septentrional, au bas de la grande fenêtre.

(4) Citons pour le développement des chapelles absidales, les églises de Ligny, Rembercourt-aux-Pots, Revigny ; pour la décoration, celles de Revigny, Mognéville et même Longeville.



un meneau et leur remplage uniforme a un caractère nettement flamboyant. Seule la fenêtre du fond, décorée elle aussi de mouchettes à redents d'un effet assez bizarre, est dépourvue de meneau. La mouluration de toutes ces baies est en retard, par rapport à leur remplage, et elles offrent encore des pieds-droits ornés de boudins, auxquels s'adossent des colonnettes à maigre chapiteau de feuillage.

Le pourtour de l'abside, au-dessous du bandeau mouluré qui court à la base du glacis des fenêtres, est d'une simplicité remarquable. Même avant la mutilation, causée par la pose des anciennes boiseries, et qui fut réparée en 1855, les panneaux placés au-dessous de chaque baie n'avaient pas dû recevoir de décoration spéciale (1). On remarque seulement, du côté de l'Épître, une vaste crédence à double arcature, dont l'intérieur simule un petit édifice voûté (2). Il est fâcheux, que le capricieux remplage qui décorait les deux arcades ait disparu en grande partie, et que l'une d'elles ait été transformée en porte de communication. Du côté de l'Évangile, une large baie moulurée, en arc surbaissé, donne accès dans l'ancienne chapelle Ste-Marguerite, dont il sera question plus loin.

L'extérieur de l'abside, malheureusement engagé dans les constructions peu séduisantes de l'ancienne maîtrise, n'est pas dépourvu d'élégance. Les fleurons, qui garnissent les petits gâbles des contreforts, la frise de feuillages déchiquetés, qui contourne le haut de l'abside, pour se continuer sur les faces latérales des croisillons, contrastent heureusement avec la nudité des pignons du transept. Il est regrettable, que les gargouilles d'angle aient disparu. Ce fut sans doute à l'époque, où l'on suréleva la toiture, d'une manière assez maladroite (3). On

(1) En 1855, le conseil de Fabrique constate, que les « socles intérieurs » du sanctuaire et le mur du fond ont été « hachés sur une très forte épaisseur » pour la pose des boiseries. Le bandeau mouluré placé sous la fenêtre du fond a gardé une frise de feuillages.

(2) Du côté de l'Évangile, on remarque, à l'extérieur, la trace d'une ancienne baie, à l'endroit où se trouve habituellement dans les églises du Barrois l'armoire eucharistique.

(3) La charpente, qui supporte cette toiture, paraît assez ancienne.

déplorera encore davantage la disparition de la curieuse maison décanale, qui faisait pendant à l'abside de l'église, de l'autre côté de la petite rue Ste-Marguerite. Avant sa démolition en 1856, ce coin charmant du vieux Bar donnait une sensation d'art totalement détruite aujourd'hui, par les constructions maussades de la prison.



ARMES DE LA DUCHESSE PHILIPPE DE GUELDRE

(Clef de voûte de la nef).

CHAPITRE III

Les Chapelles.

I. Chapelle des Saints-Anges et chapelle Ste-Anne (Début du xvi° siècle). — II. Chapelle de la Congrégation et chapelle des Fonts (v. 1524). — III. Ancienne chapelle St-Nicolas (milieu du xvi° siècle).

On n'a pas à parler ici des fondations pieuses, intitulées « chapelles » et qui ont enrichi l'ancienne collégiale St-Pierre, sans lui ajouter de constructions nouvelles. On en trouvera la liste, soit dans le *Pouillé de Toul* par Benoît Picart, soit dans le *Pouillé de Verdun*. D'autre part, il sera question plus loin, à propos de l'ancien mobilier de l'église, des chapelles qui, comme celles du jubé et du collatéral Nord, ont disparu lors des divers remaniements de l'édifice.

On se contentera donc, de décrire ici les cinq chapelles latérales qui, pendant le xvi° siècle, sont venues s'ajouter successivement aux constructions primitives. Elles forment trois séries, où l'on peut suivre d'une manière assez complète l'évolution du gothique flamboyant, vers le style de la Renaissance classique.

I

Chapelle des Saints-Anges (*de Ste-Marguerite, de la famille Brulé*) (1).

Cet édicule semble se blottir entre le flanc septentrional de l'abside et la saillie du transept. Il a donné son nom à la rue voisine où se trouvait, en plus de la résidence du Doyen, du chartrier du Chapitre et de la Maîtrise des enfants de chœur, la maison des « chapelains de Ste-Marguerite » (2).

Dès le XIIIe siècle, une chapelle de ce nom existait sur l'emplacement de la future église St-Pierre. Rebâtie vers 1338, en même temps que s'élevait la collégiale, elle fut depuis ruinée avec l'édifice. Le doyen François Brulé la releva vers 1503, sous la forme où nous la voyons aujourd'hui (3).

L'extérieur de ce petit édifice est insignifiant, et la mouluration des contreforts, qui épaulent ses deux travées, est d'une indigence remarquable (4). L'intérieur par contre offre au visiteur quelques compensations. On y pénètre par l'arcade surbaissée, déjà signalée dans la première travée du sanctuaire. La construction, très peu élevée, afin de ne pas masquer les fenêtres de l'abside et du transept, se subdivise en deux petites travées oblongues. Les voûtes d'ogives sont construites en moellons recouverts d'un enduit (5). Quant aux deux clefs elles offrent encore les armoiries de la famille Brulé (6), épargnées ou plutôt oubliées par les destructeurs révolutionnaires. Elles ont été repeintes, ainsi que tout l'édifice, à l'époque moderne.

Trois fenêtres éclairent la chapelle. Deux d'entre elles sont

(1) On donnera pour chaque chapelle, la dénomination la plus moderne, ensuite le titre ancien et le nom de la famille fondatrice.

(2) A la Révolution, la rue Ste-Marguerite devint la rue de la République.

(3) Son épitaphe déclare qu'il « a fait construire et édiffier ceste présente chappelle ». Fr. Brulé devint doyen en 1503 et son beau-frère, Jean de l'Eglise put être inhumé à Ste-Marguerite en 1505.

(4) Le contrefort d'angle est simplement taillé en biseau.

(5) Ce système de construction se retrouve dans toutes les autres chapelles.

(6) D'or à une étoile de gueules posée en chœur, au chef d'azur chargé de deux voiles de navire d'or.

refendues par un meneau, qui supporte un remplage flamboyant. La troisième fenêtre, qui fait face à l'entrée de la chapelle, n'est qu'une simple lancette trilobée, agrandie à l'époque moderne, pour servir de porte (1). Ces fenêtres gardent des bordures d'anciens vitraux, représentant des arabesques.

La place de l'ancien autel, qui était orienté, est marquée par une petite crédence, surmontée d'un arc en accolade. Quant à l'autel actuel (2), il est enfoncé entre le mur de clôture et la saillie du contrefort de l'abside. Sa décoration, aussi bien que celle de l'arcade qui le surmonte, date probablement du début du XIXe siècle, et de la transformation de ce petit sanctuaire en chapelle des Saints-Anges. L'espèce d'enfeu occupé aujourd'hui par l'autel devait probablement renfermer autrefois le tombeau du fondateur et de sa famille. Actuellement, le remarquable monument de Fr. Brulé est encastré au fond de la chapelle, dans le mur même du transept. On le décrira plus loin, en même temps qu'un autre bas-relief, aujourd'hui déposé au musée de Bar, mais qui a dû appartenir à la chapelle Ste-Marguerite.

Celle-ci est bien déchue de la splendeur, que lui valut, à l'époque de la Restauration, une faveur presque royale. A présent, comme dans les dernières années du XVIIIe siècle, elle sert parfois de succursale à la sacristie (3).

Chapelle Ste-Anne (*de la Trinité, de la famille Drouin*).

Avec ce petit édifice, commence la série des chapelles bâties au XVIe siècle, dans le cimetière qui longeait alors le flanc méridional de l'église (4). Il doit sa fondation à Gillette Guyot, seconde femme du prévôt de Bar, Claude Drouin (De Rouyn).

(1) Elle faisait face à l'ancien presbytère.

(2) La peinture, qui le surmonte (copie du St Michel de Raphaël, du Louvre) a fait donner à l'édifice, par Guilhermy (ms. cité, f° 24) le nom de chapelle St-Michel.

(3) En 1857, le curé de St-Étienne avait projeté d'agrandir cette chapelle d'une travée, pour en faire une salle de catéchisme.

(4) On sait que le flanc septentrional était longé par la rue très ancienne de Ste-Marguerite.





Cl. *Revue lorraine illustrée.*

MONUMENT ET ÉPITAPHE DU DOYEN BRULÉ (1513).

En effet par un article de son testament daté de 1541, celle-ci lui assura des revenus, ainsi que le service d'un chapelain. Mais il est certain que, longtemps avant cette date, Gillette avait fait commencer, « en l'honneur et révérence de la benoîte Trinité » (1), l'édifice que nous voyons aujourd'hui (2). Aussi bien sa ressemblance frappante avec la chapelle bâtie par le doyen Fr. Brûlé, permet de lui attribuer une date voisine de 1506. On notera qu'à cette époque, Gillette, récemment mariée au prévôt Guyot, venait d'être guérie miraculeusement par « Monsieur Sainct Claude ».

A l'extérieur, la chapelle Ste-Anne n'est pas plus remarquable que celle de Ste-Marguerite, précédemment décrite. Ses murs bas, assez grossièrement appareillés et totalement dépourvus de contreforts, sont comme écrasés par un toit rustique de tuiles. En revanche, l'intérieur de l'édifice se présente d'une manière assez avantageuse. On y accède par une archivolte assez bien décorée correspondant à la première travée du collatéral Sud. L'arc en accolade qui la surmonte est orné d'un fleuron et ses rampants sont garnis d'animaux fantastiques mêlés aux crochets de feuillage. Les pieds-droits moulurés sont accostés de pilastres quadrangulaires, surmontés de pinacles. Dans l'écoinçon de l'arcade, on remarque la trace d'un écusson en losange, apparemment celui de Gillette Guyot.

A l'intérieur, la chapelle Ste-Anne forme un carré à peu près régulier de moins de 4 mètres de côté (3). Sa voûte basse, sur simple croisée d'ogives, est portée par quatre consoles d'angles. L'une d'elles représente un ange tenant une banderole, et une

(1) Titre que la chapelle portait encore en 1791. La chapelle Ste-Anne signalée en 1610, à l'occasion de la sépulture de Jean de l'Église (*Journal de G. Le Marlorat*, p. 66) doit être la chapelle Ste-Marguerite, où, comme on le verra plus loin, se trouvait un bas-relief représentant Ste Anne, au-dessus de la tombe des ancêtres de J. de l'Église.

(2) « De son vivant, icelle chapelle avoit este construite et édiffiée en la dicte église, du costé du cymetière ». D'après un *vidimus* de 1543, cité par M. F. de Bacourt, dans un remarquable article sur *Les Drouin dits de Rouyn* (*B. S. L. B.* févr. 1911), auquel nous avons emprunté tous ces détails.

(3) 3m,82 sur 3m,86.

autre un animal aujourd'hui mutilé, tandis que les deux dernières consoles sont ornées des écussons des deux fondateurs (1), grattés au temps de la Révolution. Celle-ci a également effacé les armoiries sculptées sur la clef de voûte et celles qui ornaient la console de la crédence. L'unique fenêtre de l'édifice imite exactement la mouluration et le remplage des grandes baies de la chapelle Ste-Marguerite.

II

Chapelle de la Congrégation (*Notre-Dame de Pitié, du Sénéchal, de Stainville*).

Avec cette chapelle, la plus considérable de toutes celles que nous avons à décrire, le style Renaissance fait son apparition victorieuse dans l'église. Aussi bien, ce petit édifice est-il postérieur d'une vingtaine d'années aux deux chapelles précédentes, comme l'indique la date de 1524, peinte aujourd'hui encore sur sa clôture.

C'est en effet le 31 mars de cette année, que le duc Antoine de Lorraine et de Bar ratifia l'article du testament de Louis de Stainville, sénéchal du Barrois, qui instituait définitivement en l'église St-Pierre une chapelle de Notre-Dame de Pitié (2). Les travaux durent commencer aussitôt sur l'emplacement choisi, c'est-à-dire à la hauteur de la deuxième et de la troisième travée du collatéral Sud (3). De ce côté, le mur de clôture fut remplacé par l'élégante claire-voie que l'on remarque encore aujourd'hui. Mais il est fâcheux, que la hauteur exceptionnelle des voûtes de la nouvelle chapelle ait obligé de réduire

(1) Sur l'un, on distingue encore aujourd'hui les restes des armes de Claude Drouin : de gueules à une jambe armée d'argent, écartelée d'or, au chevron d'azur de trois pièces; sur le tout, d'argent à la bande de gueules à trois besans d'or. (F. de Bacourt). L'autre écusson, en losange, était celui de Gillette Guyot, qui portait : d'azur au chevron d'or, accompagné de deux roses d'argent en chef et d'une molette d'or en pointe.

(2) Ci-dessus, Première Partie, chap. I.

(3) Dans l'ancienne collégiale St-Maxe, la chapelle des princes, bâtie vingt-cinq ans après celle des Stainville, en reproduisait sur un emplacement identique, les principales dispositions.



considérablement les fenêtres, qui éclairent le collatéral.

A l'extérieur, la chapelle de la Congrégation n'est guère remarquable, que par le soin apporté à sa construction et par son robuste soubassement. A la hauteur du glacis des fenêtres, court sur les parois de l'édifice un large bandeau mouluré en larmier, dont la corniche supérieure reproduit le profil. Un toit en pavillon déborde le chéneau, dont les gargouilles, sauf une seule, d'ailleurs très mutilée, ont complètement disparu. Aux angles de l'édifice et sur sa face principale s'appliquent des contreforts, en assez mauvais état de conservation, et qui prennent l'aspect de pilastres moulurés.

A l'intérieur de l'église le réseau en pierre sculptée, qui forme la clôture des deux archivoltes d'entrée de la chapelle, est une vraie joie pour les yeux. Il donne au petit sanctuaire et à ses enfeus, malheureusement dépouillés aujourd'hui de leurs statues tombales, l'intimité et le mystère des « chantry-chapels » d'Outre-Manche. Si le gothique flamboyant continue de régner à la partie supérieure de cette clôture, le style de la Renaissance italienne en a déjà envahi la moitié inférieure (1).

Sur un soubassement, excavé par des panneaux rectangulaires, s'érigent parallèlement des meneaux carrés. Ceux-ci sont flanqués, sur deux de leurs faces, de colonnettes à doubles galbes et à anneaux, qui supportent une lourde architrave moulurée. A leur partie supérieure, les meneaux sont reliés par de petites coquilles, surmontées elles-mêmes d'arabesques découpées à jour, et où l'on retrouve les multiples combinaisons des volutes. Enfin, au-dessus de l'architrave, hérissée d'une rangée de petits fleurons, un vaste remplage flamboyant fait onduler, entre des meneaux parallèles, ses mouchettes redentées.

Au centre de chaque clôture, on a percé une baie rectangulaire de style Renaissance (2). Un fronton triangulaire, garni d'une rangée de denticules, la surmonte et sur ses rampants

(1) On sait que ce « style composite » particulier au règne de François Ier, fut d'abord adopté par les grands seigneurs, fondateurs d'édifices religieux.

(2) Les portes elles-mêmes, qui étaient en bois sculpté ou en fer forgé, ont disparu.

s'enroulent de longues volutes. Les armoiries, qui y étaient inscrites ont été mutilées (1). Mais les angles de chaque porte ont gardé des médaillons ronds, ornés du chiffre du fondateur (2). Sur l'un des grands cartouches placés au-dessus des frontons, on lit toujours, gravée et peinte en caractères gothiques, l'inscription : « C'est mon atante » (3).

L'intérieur de l'édifice forme un rectangle de 10 mètres de long, sur 5m,50, subdivisé en deux travées, qui correspondent exactement à celles du collatéral voisin. Les voûtes, qui s'élèvent environ à 6m,40 au-dessus du sol, présentent une de ces combinaisons originales, où se complaisaient les premiers architectes de la Renaissance française. Seules les ogives et les liernes, qui réunissent les cinq clefs de voûte, ont conservé un tracé rectiligne. Quant aux tiercerons, ils décrivent sur la voûte des arcs de cercle, et les formerets eux-mêmes ondulent en dessinant des accolades, qui festonnent le pourtour des deux travées de la chapelle (4).

Les clefs de voûte offrent la décoration mi-héraldique, mi-fantaisiste, qui caractérise les édifices de la première moitié du XVIe siècle. A la travée voisine de l'autel, la clef centrale est ornée des armes de la maison de Stainville (5), encadrées dans un cercle de feuillage. Sur les clefs voisines, on distingue un torse mutilé, des feuillages et enfin des enfants jouant de la trompe. Dans la seconde travée, les armoiries qui décoraient probablement la clef centrale ont été détruites. Par contre, les quatre autres clefs offrent encore les emblèmes des Évangélistes, accompagnés de banderoles. La retombée des voûtes se fait en

(1) De même un groupe de trois petites figures, placé au-dessus d'une des entrées.

(2) Un double L (Louis) formant un H majuscule. On retrouve la même décoration, dans le croisillon méridional (ancienne chapelle seigneuriale) de l'église de Stainville (Meuse). Serait-ce aussi une abréviation de « Jésus » (JHS)?

(3) Au-dessus est peinte la date de 1524, déjà signalée.

(4) Cette voûte si compliquée est assez peu solide, et l'une de ses travées a été renforcée par une armature de fer.

(5) D'or à la croix ancrée de gueules. Ici elles sont mal peintes.

général (1) sur des piles de forme semi-circulaire, dont le fût est excavé par des panneaux en rectangle. Les bases de ces piles, également rondes, sont garnies d'une plinthe. D'autre part, les chapiteaux, par une imitation très libre du style corinthien, présentent une simple rangée de feuilles d'acanthe avec de petites volutes et la rosette classique (2).

La chapelle est éclairée par deux fenêtres, refendues chacune par deux meneaux. Leur claire-voie, dépourvue de redents, manifeste la transition des soufflets et des mouchettes du style flamboyant, aux remplages en amandes de la Renaissance classique. A leur base, ainsi que dans la parois qui fait face à l'autel, se creusent sous un entablement carré trois enfeus, dont un seul malheureusement a gardé son soubassement (3). Celui-ci est orné de deux cartouches oblongs, aujourd'hui vierges de toute inscription et qu'entoure une cordelière terminée par des houppes. L'arc très surbaissé, qui encadre l'ouverture de l'enfeu, présente à sa clef un écusson mutilé. Il est garni en outre d'une lourde guirlande de feuillage, autour de laquelle s'enroule un large ruban. L'enfeu voisin, transformé en oratoire, n'offre plus rien d'intéressant. En revanche, celui du fond a encore son arc surbaissé, décoré de la cordelière franciscaine (4).

Le sol de la chapelle est formé en partie de pierres tombales, aujourd'hui complètement frustes. On trouvera plus loin la description de son mobilier et de ses anciennes sépultures.

Chapelle des Fonts (*famille Baudinais*) (5).

Ce petit édifice doit être identifié, croyons-nous, avec la chapelle fondée au début du xvie siècle, par Jean et Robert

(1) Sauf du côté de l'église, où elle se fait sur le contrefort, grossièrement arrondi, qui épaule le collatéral à l'intérieur de la chapelle.

(2) Guilhermy (ms. cité, f° 21 v°) attribue à ces chapiteaux, par erreur, la décoration des clefs de voûte. L'église de Fains, près de Bar, offre dans son abside des chapiteaux du même style.

(3) Dimensions : 2^{m},20 de long, sur 1 mètre de profondeur.

(4) Un des Stainville aurait-il fait partie du Tiers-Ordre franciscain? On trouve des cordelières analogues par exemple aux châteaux de Blois (Anne de Bretagne) et de Chambord (François Ier).

(5) Le titre de cette chapelle n'est indiqué expressément par aucun

Baudinais. Mais par sa construction, il est évidemment contemporain de la chapelle actuelle de la Congrégation (1524) dont il reproduit, à une moindre échelle, les principales dispositions.

A l'intérieur de l'église, la chapelle des Fonts correspond à la dernière travée du collatéral Sud. A l'extérieur, elle fait saillie entre le petit portail latéral et l'angle de la grande façade. De ce côté, elle forme le pendant exact de la chapelle de la Congrégation, par son soubassement robuste, la mouluration de ses contreforts et de sa corniche, ainsi que par le remplage en amandes de sa fenêtre principale. Seule, la petite baie tournée vers la place St-Pierre a gardé un tracé gothique, qui s'harmonise avec le style de la façade de l'église. Des deux gargouilles qui garnissaient autrefois le chéneau, on n'aperçoit plus aujourd'hui que des vestiges.

A l'intérieur, la chapelle est basse comme il convient à l'emplacement qu'elle occupe au-dessous de la tribune de l'orgue. Elle forme un carré presque régulier, de moins de 4 mètres de côté (1), voûté d'ogives avec adjonction de liernes et de tiercerons. Les nervures s'appuient sur des culots ou consoles moulurées. Des cinq clefs de voûte, celle du milieu représente l'Agneau pascal, tandis que les quatre autres sont ornées, comme dans la chapelle voisine, des attributs des Évangélistes.

Il sera question plus loin du mobilier de cette chapelle en général, et spécialement des fonts baptismaux. Mais, ce qui fait son originalité au point de vue architectural, c'est sa clôture très décorative, où les ciselures de la pierre s'unissent harmonieusement à un somptueux travail de ferronnerie. Cette clôture se compose de deux parties encadrées par des pilastres à panneaux rectangulaires, que surmonte un entablement (2). A la base s'ouvre une baie carrée de 2 mètres de côté, dont les angles

texte. Mais l'inventaire du 1er septembre 1790 parle des titres de la « chapelle de la Conception, de St-Jean et de St-Robert », qui doit être celle fondée par Jean et Robert Baudinais.

(1) Dans œuvre, 3m,75 sur 3m,45.

(2) Analogue à celui qui surmonte les enfeus de la chapelle de N.-D. de Pitié.





Cliché Ayet.

RELIQUAIRE DE SAINT-ÉTIENNE (XVe-XVIIIe S.)
ÉTAT ACTUEL.



Cliché Ayet.

CHAPELLE DES FONTS BAPTISMAUX.
CLÔTURE.





supérieurs sont arrondis. Elle est fermée par les deux battants d'une porte en ferronnerie d'art, que décorent principalement des palmettes, des enroulements et des ornements en tôle dorée.

Au-dessus, on remarque une claire-voie en pierre, dont l'arc en anse de panier encadre une couronne, d'où partent de gracieux rinceaux de feuillage. L'entablement est surmonté de trois cartouches ronds, qui renferment autant d'écussons aujourd'hui mutilés (1). Celui du milieu, plus grand que les autres, est timbré d'un casque d'où s'échappent des lambrequins de feuillage. L'écusson en losange placé à sa gauche a dû appartenir à une dame de la famille Baudinais (2).

III

Chapelle St-Nicolas (*Ste-Madeleine, famille Guyot*).

Cette chapelle, détruite en 1853 (3), était la plus récente de tout l'édifice. Il est très probable, en effet, qu'elle avait été commencée vers 1532, date de la mort du président Guyot, son fondateur. Comme il n'y avait plus d'emplacement disponible le long du collatéral Sud, on dut utiliser le terrain resté vide, entre la chapelle Ste-Anne et le sacraire d'une part, et le transept d'autre part. Ce voisinage devait être constamment fatal à la nouvelle chapelle. On a déjà vu comment, à la veille de la Révolution, la famille de Viard, héritière du président Guyot, y avait disputé le droit de passage au chapitre de St-Pierre.

(1) Ce sont sans doute les écussons des Baudinais « fondateurs d'une chapelle située... auprès des fonts baptismaux, où l'on voit leurs armes peintes et en relief, tant sur le vitreau, que sur l'autel et *en dehors* de la dite chapelle ». Longeaux-Dumast, p. 67. Ces armoiries portaient : d'azur au chevron d'or accompagné de deux roses d'argent en chef et d'une épée nue à poignée d'or posée en pal, la pointe en haut.

(2) Peut-être celles d'Anne de la Mothe, femme de Rob. Baudinais, qui portaient : écartelé du 1er au 4, de gueules à une tour d'argent, crénelée et maçonnée de sable, du 2 au 3, d'azur à la chaine d'or mise en sautoir.

(3) Le *Pouillé* (II, 49, n. 1) cite à tort deux chapelles détruites, dont celle de Ste-Marguerite.

Vendue à un menuisier en 1795, comme bien national (1), elle fut plus tard rendue au culte, sous le vocable de St-Nicolas (2). Enfin en 1853, on sacrifia entièrement cette chapelle, sous prétexte qu'elle nuisait à la solidité du transept, et aussi parce que son style contrastait « d'une manière bizarre » avec celui du reste de l'église (3).

Les vestiges de ce petit édifice, encore très visibles le long du croisillon méridional, ainsi que les sculptures déposées au Musée de Bar après sa démolition, permettent de le reconstituer d'une manière assez complète. On y pénétrait par deux archivoltes de largeur inégale (4) dont la trace a persisté, au-dessous de la grande fenêtre méridionale du transept. L'intérieur formait un rectangle d'environ 6 mètres de longueur, sur 3 ou 4 mètres de largeur, subdivisé en deux courtes travées (5). Les voûtes d'ogives, dont les sommiers existent encore, reposaient sur des pilastres à tailloir simplement mouluré, et décorés de panneaux rectangulaires (6). Sur une clef de voûte, déposée au Musée de Bar en 1854, était sculpté un soleil. La chapelle St-Nicolas était en outre décorée d'une galerie, dont trois panneaux sont également au Musée (7). Par leurs enroulements ou leurs entrelacs, qui simulent des lettres, ils peuvent être comparés aux galeries du collège Gilles-de-Trèves, le chef-d'œuvre de la Renaissance à Bar-le-Duc.

(1) Ci-dessus, Première Partie, chap. III. La chapelle abrita aussi un moment les restes des Princes.

(2) Elle aurait été aussi appelée « chapelle des sourds ». Bibl. de Bar, ms. 67, note de Servais.

(3) Délib. du cons. de Fabrique (févr. 1853). La chapelle était d'ailleurs très délabrée.

(4) Elles avaient respectivement 1m,90 et 1m,62 de large. En 1790, une tapisserie ancienne fermait cette entrée.

(5) La plus courte travée, placée du côté de la sacristie, abritait l'autel.

(6) Trois d'entre eux subsistent encore (haut. 1m,90) avec les amorces de la voûte.

(7) Dès 1853, ces panneaux sont déposés dans la cour de l'établissement. Ils étaient sans doute employés dans la clôture de la chapelle.

TROISIÈME PARTIE

MOBILIER ET ŒUVRES D'ART

CHAPITRE I

État ancien du mobilier.

Avant de décrire le mobilier actuel de l'église St-Étienne, il a paru intéressant de reconstituer sa décoration intérieure, telle qu'elle s'offrait aux regards en 1790 (1). Ce sera la meilleure manière d'indiquer les pertes que l'ancienne collégiale a éprouvées tant du fait des destructions révolutionnaires, que par suite des transformations subies au XIXe siècle. Notons, d'ailleurs, que si elle était plus grande que sa voisine, l'église St-Maxe, et d'une architecture plus distinguée, l'église St-Pierre fut toujours en revanche « beaucoup moins ornée » (2). Il ne faut donc pas s'attendre à y trouver, même après la réunion des deux chapitres (1782), un ensemble d'objets d'art comparable à celui qu'offrait la « Ste-Chapelle » du château de Bar.

Chœur et Sanctuaire. — On sait déjà que, depuis 1704, le

(1) D'après les Inventaires de septembre et décembre 1790 (V. Appendice VI) et l'Inventaire de 1803 (Arch. mun., D^{3} 11) qui mentionne un certain nombre de statues, épargnées à la Révolution, et qui ont aujourd'hui disparu.

(2) Durival, II, 346 (éd. de 1779).



Chapitre de St-Pierre avait organisé « à la Romaine » le chœur de son église (1). L'abside, fermée en avant par une grille en fer forgé, avait été entourée de boiseries et de 44 stalles, placées sur deux rangs. Au milieu de l'hémicycle, se dressait sur un socle de marbre le grand lutrin de bronze en forme d'aigle qui supportait les livres de chœur (2). Sous la fenêtre du fond, on avait érigé en 1704 le Calvaire, jusqu'alors planté au-dessus de l'entrée du jubé. Au pied du crucifix, sur le socle monumental que nous retrouverons plus loin, aussi bien que le groupe des trois personnages, on voyait la statue agenouillée du donateur, le chanoine Robert de la Mothe (3).

Le Calvaire dominait un petit autel décoré simplement d'un pan de tapisserie et de deux statues de pierre (4). Cet autel servait à l'exposition permanente des trois principaux reliquaires apportés de la collégiale St-Maxe en 1782, à savoir les châsses de St-Maxe, de St-Rouin et des Dix-Mille martyrs, accompagnées du buste-reliquaire de St-Pierre, patron de l'église (5). Quant au maître-autel, il avait été avancé en 1704 jusqu'à la croisée du transept et refait en marbres de diverses couleurs. C'est le massif monument, qui se trouve encore aujourd'hui au fond de l'abside, où il a été transporté en 1854 (6).

(1) Ci-dessus, Première Partie, chap. II.

(2) L'inventaire de 1790 indique aussi un lutrin en bois doré. Les anciens livres de chœur de la collégiale subsistent encore.

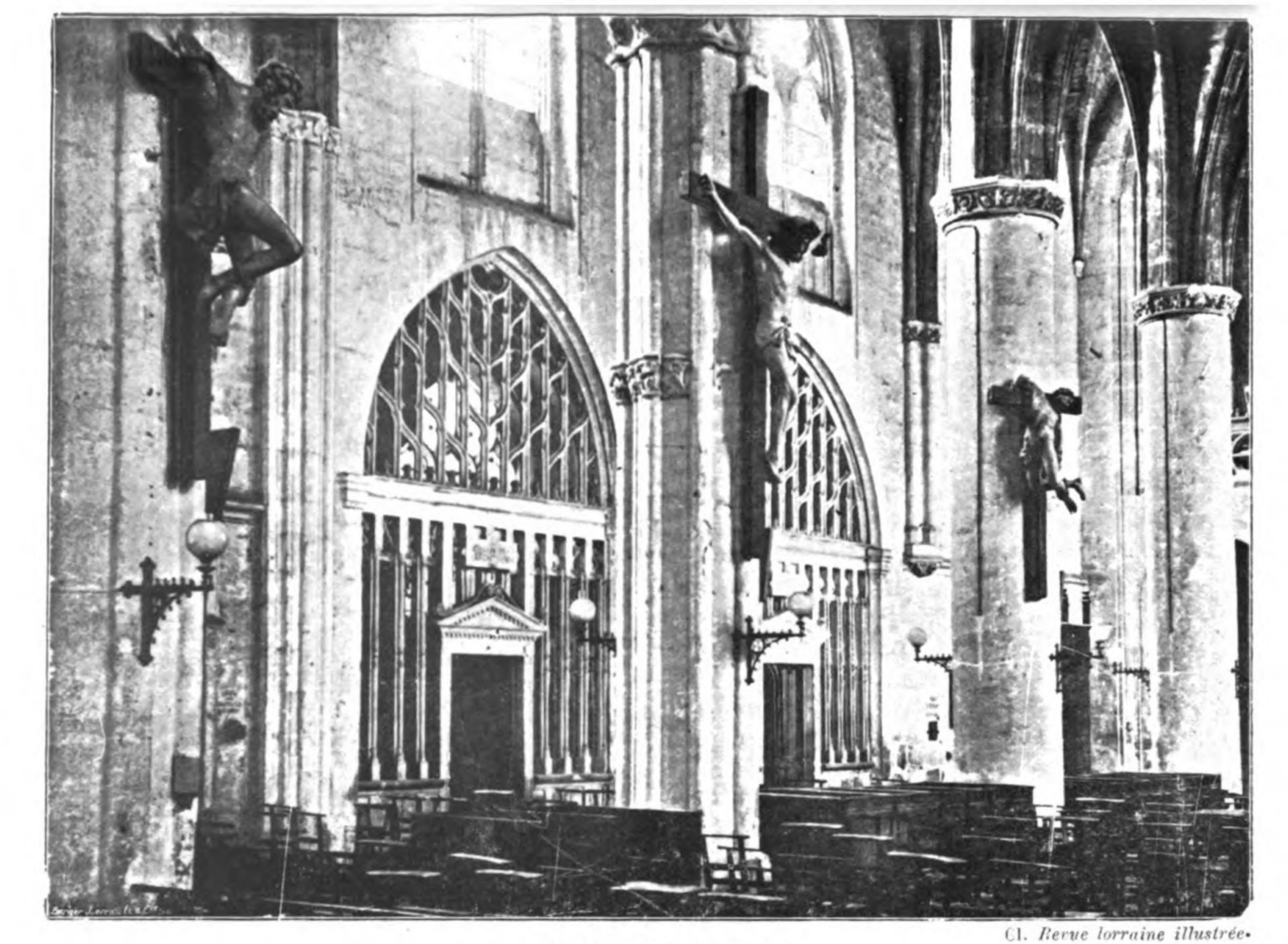
(3) Longeaux-Dumast, 72. — L'Inventaire de 1803 dit : « Au bas de ce Christ est l'image du *Père éternel* » (!). Robert de la Mothe, fils de Thierry de la Mothe, auditeur en la Chambre des Comptes, mort en 1484, devint lui-même conseiller en cette même chambre le 12 septembre 1507, ainsi que son frère Jean (+ 1549), inhumé avec sa femme près du sanctuaire de St-Pierre.

(4) En 1803, ces statues représentaient St Pierre et St Étienne. Un autel analogue, dit *de retro*, se trouvait dans les cathédrales de Toul et Verdun, dans l'église abbatiale de St-Mihiel, et en général dans les grandes églises dépourvues de chapelles absidales.

(5) Voir leur description à l'Appendice VI. En 1803, les reliques de St-Maxe et de St-Rouin avaient déjà repris place sur cet autel.

(6) Ci-dessus, Première Partie, chap. III. Une glace décore la porte du tabernacle. L'église de Naix-aux-Forges (c. de Ligny) possède un « tabernacle monumental à galeries superposées et à dôme » (*Pouillé*, II, 498) qui serait l'ancien tabernacle de St-Pierre de Bar.





Cl. *Revue lorraine illustrée.*

ENSEMBLE ACTUEL DU CALVAIRE.


UNIV.
OF
MICH.

Primitivement cet autel était couvert d'un baldaquin en bois doré, que supportaient quatre colonnes de marbre. Au mois de novembre 1793, le baldaquin fut démonté et brûlé (1); mais les colonnes surmontées de statues (2), qui donnaient à l'ensemble un faux air Moyen âge, ont subsisté aux angles de l'autel jusqu'en 1854.

Les sept fenêtres du chœur possédaient encore au début du XVIIIe siècle (1701), et peut-être même en 1790, leurs vitraux peints du XVe siècle. La verrière qui occupait la fenêtre du fond avait été donnée entre 1453 et 1466, probablement par le roi René d'Anjou et par son fils Jean de Calabre. Ces deux princes y avaient fait placer leurs armoiries, à côté de celles des maisons de France et de Bar (3). Au sommet de la fenêtre, on voyait apparaître, par une figuration chère aux artistes du XVe siècle (4), le Christ montrant ses plaies, assis sur l'arc-en-ciel et les pieds posés sur le globe crucifère. Quant à la partie centrale de la verrière, elle pouvait être occupée par la grande scène de la Crucifixion. Nous ignorons l'ordonnance des autres vitraux de l'abside.

Nous ne sommes guère mieux renseigné sur le Jubé, qui, à partir des premières années du XVIe siècle jusqu'en 1704, ferma

(1) Ci-dessus, Première Partie, chap. III.

(2) On les appelait « les quatre Évangélistes » (Inv. de 1803). D'après Guilhermy (ms. cité, f° 22), dans ses notes prises en 1828 et 1852, « ces figures en marbre blanc (de la Renaissance) ont beaucoup souffert. On reconnaît la Force à son serpent, la Foi à son calice et à sa croix, l'Espérance à son ancre; les attributs de la quatrième ont été brisés ». Nous ne savons rien de l'autel majeur de St-Pierre, avant le XVIIIe siècle. Toutefois, on trouve dans l'inventaire de Du Fourny (A. M. M. B. 439, f° 341) cette mention d'un document non daté et aujourd'hui disparu : « La 3e lettre du dit Duc (Henry II?) au Sr d'Harraucourt, séneschal du Barrois, touchant *les images qui sont sur l'autel St-Pierre à Bar* ». Ce texte semble être du début du XVIIe siècle.

(3) Sur cette question, voir ci-dessus, Première Partie, chap. I. En 1610, le chapitre paie « 6 francs à François Rollet, verrier » pour l'entretien des vitraux (A. M. G. St-Pierre, 1-Comptes).

(4) Ex. : dans la crypte de la cathédrale de Verdun (peinture) au portail occidental et à une clef de voûte de l'église d'Avioth (Meuse), dans les fers à hosties (etc.).

le chœur de la collégiale. Nous savons seulement qu'il possédait deux autels, dont l'un érigé vers 1505 du côté de l'Épître, était orné des images de « Nostre Sauveur et Rédempteur pourtant la croix, Monsieur Sainct Humbert, Monsieur Sainct Guillaume et la..glorieuse vierge Madame Ste-Genevièsve » (1). Quant à l'autel, placé du côté de l'Evangile, il semble avoir été dédié à la Vierge, sous le titre de l'Annonciation ou de la Conception (2). Au-dessus de la porte d'entrée du jubé, se dressait le calvaire de Ligier Richier.

En outre de son ameublement liturgique, le chœur de St-Pierre possédait des monuments funéraires et par suite une décoration épigraphique que de rares indications nous font entrevoir. Nous savons, par exemple, qu'aux deux piliers qui forment l'entrée de l'abside et dont des plaques en marbre garnissaient autrefois la base, étaient suspendus « deux petits tableaux ronds sous verre à cadre de bois doré, représentant, suivant les inscriptions au bas : « René, roy de Sicile et Phélippine, reine de Sicile » (3). On remarquait aussi, de chaque côté du maître-autel, les épitaphes en bronze doré de Jean Merlin, président de la Chambre des comptes en 1450 et de Philbert Du Hatoy, conseiller en la même chambre en 1492 (4).

Transept. — A la fin du XVIIIe siècle, le bras septentrional du transept, aujourd'hui sanctuaire de Notre-Dame du

(1) C'était la chapelle St-Sauveur, fondée par Guillaume de Revigny, écuyer, et par sa femme Guillermotte le 24 février 1505 (n. st.) (A. M. B. 339, fos 115 et s.).

(2) En 1732, après la démolition du Jubé, cette chapelle avait été transférée à un autre autel (Permission accordée à Mme de La Morre de dresser une épitaphe dans la chapelle de la Conception, où elle avait fondé une messe par semaine (A. M.G. St-Pierre, 2. Reg. 1731-32, fo 12). Le chanoine Louis Merlin. cité en 1576, avait fondé la chapelle de la Conception; comme le chanoine Hubert Pallet (ou Gallet) cité en 1577, celle de St-Humbert (Hubert).

(3) René II et Philippe de Gueldre, bienfaiteurs de la collégiale (Inv. de 1791). Durival (II, 346), qui signale aussi ces tableaux, leur attribue 15 pouces de diamètre. C'étaient peut-être des terres cuites.

(4) Longeaux-Dumast, p. 76 et 78. Ces deux épitaphes durent être enlevées au XVIIIe siècle, quand on renouvela le pavé, car l'Inventaire de 1790 signale dans la salle des archives du Chapitre « deux grandes plaques de cuivre, qui sont des épitaphes provenant de l'église ».



Guet, était dénommé « chapelle du Saint-Sacrement ». Son autel, comme celui des autres chapelles de l'église, était décoré d'un *antipendium* en tapisserie. Au-dessus du tabernacle se dressait un retable orné d'un tableau représentant la Cène que surmontaient quatre statues de saints (1). De chaque côté de l'autel pendaient des tapisseries anciennes.

Tout auprès, dans l'angle formé par le croisillon et le collatéral Nord, on avait dû ériger au début du XIXe siècle (2), en utilisant peut-être des débris d'anciennes sculptures, un monument funéraire en forme d'autel. Ce monument, qui faisait pendant au « Squelette », placé dans l'autre croisillon, a disparu à partir de 1891 (3).

L'autre bras du transept, aujourd'hui chapelle St-Urbain, renfermait à la fin du XVIIIe siècle l'autel de St-Pierre, patron de l'église, qui était figuré sur le retable. Celui-ci était surmonté de trois statues de saints, qui représentaient sans doute St-Pierre, St-Urbain et Ste-Barbe (4). On parlera plus loin du célèbre « Squelette » et du tombeau du comte Henri IV de Bar, placés dans un angle de ce croisillon et que la Révolution n'a pu totalement anéantir.

Par contre, c'est bien à l'époque révolutionnaire que semblent avoir disparu les vitraux armoriés que l'on remarquait encore au XVIIIe siècle dans les deux grandes fenêtres des croi-

(1) Trois existaient encore en 1803 (Inventaire).

(2) L'Inventaire de 1790 ne signale pas ce monument. Les débris, actuellement conservés à la sacristie et ornés des armoiries des Bourbons, semblent appartenir à l'époque de la Restauration. Guilhermy (ms. cité, fo 22 vo) le décrit ainsi : « Dans le croisillon Nord, on voit les débris d'un assez pauvre monument funéraire en pierre, appliqué à la muraille, caissons, guirlandes ; deux petites figures de Vertus, la Foi et l'Espérance ». Serait-ce un monument élevé par l'abbé Rolet à la mémoire du duc de Berry, et mutilé en 1830 ?

(3) Sur un rapport de M. Boeswilwald qui le qualifie de « restes peu intéressants d'un autel du XVIIe siècle ».

(4) Inv. de 1803. D'après Guilhermy (ms. cité, fo 22 vo). « Sur l'autel de St-Pierre, une statue assise, XVe siècle, représente le Prince des Apôtres, vêtu d'un costume papal complet, la chape sur les épaules, la tiare à triple couronne sur la tête, et tenant une croix qui avait jadis trois branches... ». Une statue assise de St-Pierre, analogue à celle qui est décrite ici se trouve dans l'intéressante église de Géry (cant. de Vavincourt).

sillons. L'une de ces verrières (celle de la chapelle, dite alors de l'Annonciation), avait été probablement donnée en 1487-1488 par Philippe de Gueldre, duchesse de Bar et de Lorraine, qui l'avait commandée à un artiste de Nancy (1). En outre des armoiries de la duchesse et de son mari René II, placées « dans deux rosettes de la vitre », on y voyait sur un écusson « échancré à la manière des écussons allemans » les « trois fleurs de lis à l'antique (2) et sans doute aussi la scène de l'Annonciation, si chère au vainqueur du Téméraire. Quant a l'autre vitrail, placé dans la fenêtre du croisillon qui abritait la chapelle St-Sébastien, il représentait vraisemblablement le martyre du saint patron des archers barrisiens (3). Il avait été offert au xve siècle par le roi René d'Anjou, dont il portait les armoiries, et qui était, comme on sait, le bienfaiteur de la confrérie de St-Sébastien.

Nef et collatéraux. — C'étaient également des vitraux du xve siècle qui formaient la décoration principale de la nef et des collatéraux. On y voyait encore au XVIIIe siècle « les armes de Lorraine, celles de Bar et aussy de plusieurs maisons illustres » (4). C'est à cette circonstance qu'il faut attribuer leur destruction totale à l'époque révolutionnaire (5).

Non moins regrettable est la perte du grand tableau, apporté de l'église St-Maxe en 1782, et qui était placé derrière la chaire

(1) Ci-dessus, Première Partie, chap. I. L'enquête de 1701 signale précisément dans cette chapelle un vitrail orné des armes de la duchesse.

(2) Enquête de 1701. D'après la disposition des armoiries, il semble qu'elles devaient se trouver dans le croisillon Nord, qui aurait été ainsi la chapelle de l'Annonciation, jusqu'aux remaniements de 1704.

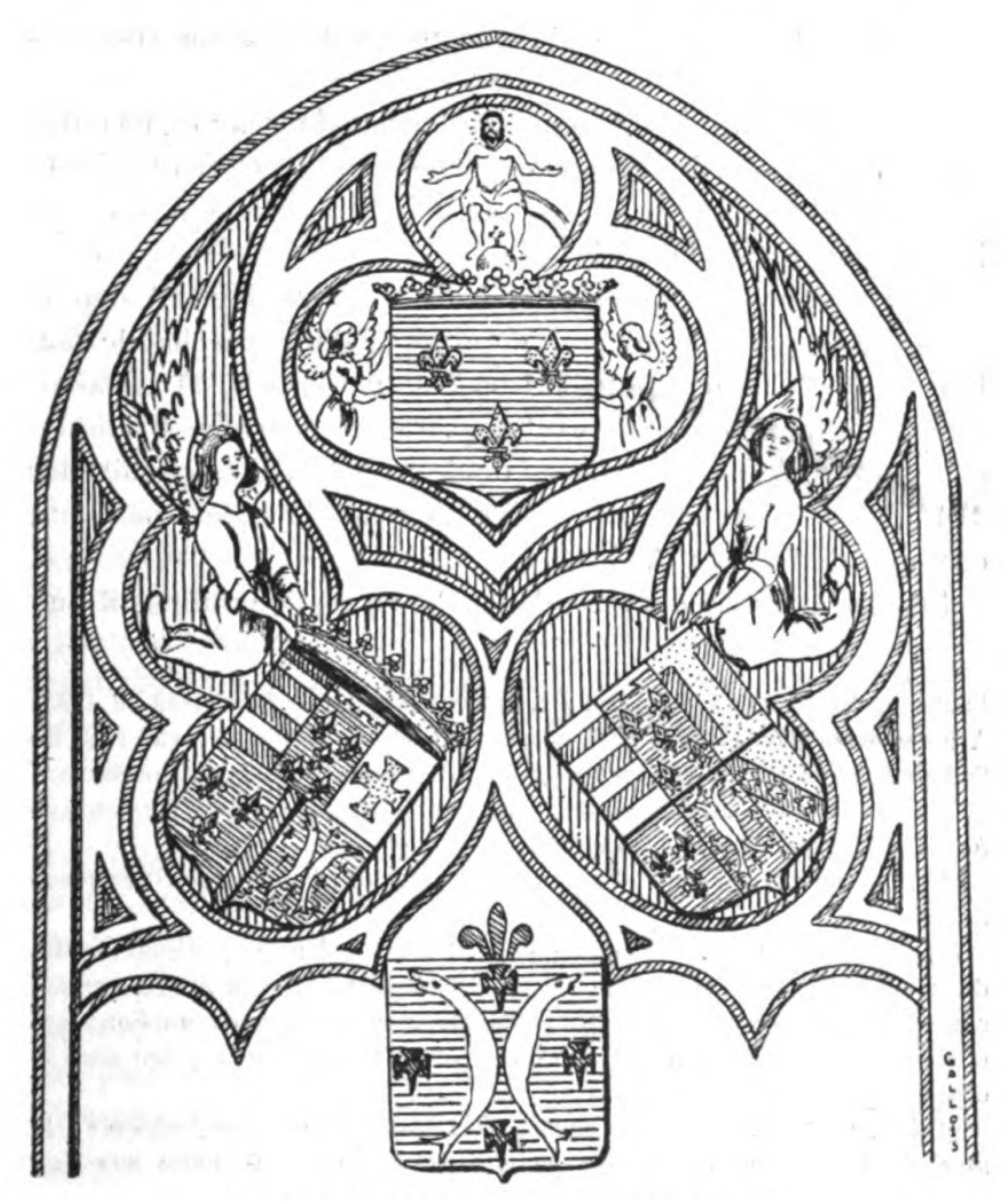
(3) Enquête de 1701, et ci-dessus, Première Partie, chap. I. D'après M. L. Germain, ce vitrail daterait soit de 1479-1483, soit plus vraisemblablement d'avant 1466 (*M. S. L. B.*, 1900, p. 220). L'ancienne chapelle St-Sébastien aurait occupé le croisillon méridional, dont la clef de voûte semble offrir l'initiale R (de René).

(4) Enquête de 1701.

(5) D'après un témoignage recueilli par Servais (Bibl. de Bar, *Ann. du Barrois*, 1793), « La plus grande partie des débris (de vitraux) ont été ramassés par le s^r Thomas Ceillière, vitrier, frère du commandant de la garde nationale, qui les a eus longtemps chez lui et les a vendus sans doute depuis. On croit qu'il y en a à Jandeures ».



contre une des fenêtres du collatéral. A sa partie supérieure était représenté le triomphe de St-Maxe, tandis que la proces-



ANCIEN VITRAIL DE LA COLLÉGIALE ST-PIERRE (XV[e] S.)

(D'après une aquarelle de la Bibliothèque nationale).

sion de ses reliques se déroulait sur la prédelle (1). Tout à côté, dans la première travée du collatéral Nord, où l'on

(1) Inv. de 1791. C'était probablement le tableau qui ornait le retable de

remarque encore des traces de peinture, était enclose la *chapelle de la Résurrection* (1). Le retable de l'autel était « composé de trois petits tableaux peints sur bois » formant probablement tryptique. Une statue en pierre de « Jésus ressuscitant » le surmontait (2).

A la fin du XVIIIe siècle, on voyait encore dans la nef, en outre des chaises marquées de deux clefs en sautoir et des bénitiers de cuivre et de marbre, « sept pans de tapisserie » (3) dont on ignore malheureusement le sujet.

Orgues et cloches. — Au fond de la nef se dressait depuis 1770 un *orgue* magnifique, « ouvrage d'un très habile facteur » (4). Il avait coûté, dit-on, 80.000 francs, et il fallait quatre soufflets pour l'alimenter (5). Ce bel instrument remplaçait un orgue plus modeste, dont la mention apparaît dès 1610, et dont il faut sans doute chercher l'emplacement aux environs de l'ancien jubé (6).

Les archives du chapitre de St-Pierre ne nous donnent que

l'autel de St-Étienne à St-Maxe. On sait que ce tableau fut détruit en 1793. A noter qu'en nov. 1792, le curé constitutionnel de St-Étienne avait reçu de l'administration du District, pour son église, « un tableau de la Conception, avec un cadre doré..., huit tableaux vieux et un cadre de bois vermoulu ». A. M. Q., Mobil. des églises de Bar.

(1) Elle semble avoir été réunie au XVIIIe siècle à la chapelle St-Sauveur du Jubé.

(2) Inv. de 1791. Cette chapelle existait encore dans la première moitié du XIXe siècle et Guilhermy y nota « une assez jolie statue en pierre, XVe siècle, représentant un saint guerrier debout, en armure, avec un lion à ses pieds » (ms. cité, f° 21 v°). C'est le St-Adrien actuellement placé dans la chapelle de la Congrégation.

(3) Inv. de 1791, qui signale encore trois pans de tapisserie, déposés à la sacristie. Cela faisait au total dix pans, correspondant sans doute aux cinq travées de la nef. En ventôse an II, on enlève quatre pans de l'église.

(4) Affiche du Chapitre annonçant un concours pour le poste d'organiste (26 avr. 1775). Même concours en 1785. J.-B. Jordanis, organiste de Notre-Dame, est choisi par le Chapitre.

(5) Comme l'orgue était un huit pieds, avec un positif de quatre pieds, le chiffre de 80.000 francs parait exagéré.

(6) En 1741-1742, les comptes du chapitre mentionnent une réparation à l'orgue. L'organiste de St-Pierre, en 1618, s'appelait Philbert, et, en 1633, Jean Harment.



de maigres renseignements sur les anciennes cloches de la collégiale, dont la sonnerie d'ailleurs ne fut jamais célèbre. Nous savons seulement que le 10 novembre 1728, les chanoines avaient conclu un marché avec J.-B. Barbier, fondeur à Neufchâteau, au sujet de leur grosse cloche. Celui-ci devait la refondre « dans son fourneau de Beurey et la rendre sonnante et accordante avec son inférieure » moyennant 55 écus (1). En 1790, le beffroi de St-Pierre renfermait, en outre d'une « mauvaise horloge », sept cloches de différentes grosseurs. Quatre d'entre elles, pesant au total 2.354 livres, furent enlevées en 1792 (2).

Chapelles diverses. — Si l'on excepte la chapelle funéraire des Stainville et celle des Brulé, les autels ou chapelles de la collégiale ne possédaient pas à proprement parler, en 1790, de décoration artistique. Leurs épitaphes et pierres tombales avaient peut-être déjà disparu. En tout cas elles n'ont pas semblé dignes de figurer sur les différents inventaires de cette époque. Quant aux autels, assez délabrés en général, ils étaient uniformément ornés d'un *antipendium* en tapisserie, ou en étoffe de soie.

Dans la *chapelle des Baudinais*, on remarquait trois petites statues de pierre placées sur l'autel, des vitraux du xvi[e] siècle aux armes des fondateurs (3), enfin les fonts baptismaux, simple coquille en pierre garnie de plomb. La *chapelle de la Trinité* ou des Drouin possédait en 1790 une statue en pierre de la Vierge, qui sera remplacée au début du xix[e] siècle, par l'effigie de Ste-Anne (4). Quant à la *chapelle Ste-Marguerite*, en plus des monuments de Fr. Brulé et d'Isabelle de la Réaulté, dont on trouvera plus loin la description, elle renfer-

(1) Le 30 novembre suivant, le Chapitre accorda 300 liv. au fondeur, parce que la nouvelle cloche pesait 120 livres de plus que la précédente. V. sur J.-B. Barbier, *M. S. L. B.*, 1887, p. 93 (art. de M. L. Germain).

(2) A. M. Q., Mob. des églises. L'Inv. de 1803 mentionne encore trois cloches. L'horloge est signalée dans les comptes de 1633 (A. M. G., St-Pierre, 29).

(3) Longeaux-Dumast, p. 67.

(4) Cette statue paraît assez ancienne, comme les deux statues de saints qui l'accompagnent.

mait seulement trois statues de pierre. Enfin on voyait dans la *chapelle Ste-Madeleine* un vitrail du XVIe siècle, qui représentait les armoiries de son fondateur le Président Alex. Guyot (1). L'image de Ste-Madeleine, qui ornait l'autel en 1790, fut remplacée au début du XIXe siècle par la statue de St-Nicolas (2).

Chapelle des Stainville. — Avant la Révolution, plusieurs œuvres d'art étaient renfermées dans cet édifice. D'après un inventaire, « l'autel représentait la naissance de Jésus, en statues d'albâtre » (3). Il était surmonté d'un groupe de plusieurs personnages en pierre, dont le sujet reste indéterminé. Enfin, en 1790, on voyait encore dans cette chapelle les restes d'une balustrade en marbre noir, et les vitraux devaient représenter les armoiries de la maison de Stainville.

Mais les statues des « gisants et gisantes » qu'abritaient les trois enfeus encore existants aujourd'hui, méritaient surtout l'attention. Il est vrai que les auteurs du XVIIIe siècle ne sont pas tout à fait d'accord, ni sur leur valeur artistique, ni même sur leur nombre. Durival (4) ne signale que deux tombeaux dont, dit-il, « les figures d'hommes et de femmes sont couchées; elles sont bien sculptées; l'artiste n'est point connu ». Le même auteur signale encore « les épitaphes en lettres gothiques du XVIe siècle », qui accompagnaient les tombeaux, mais sans nous en donner le texte. A son tour l'abbé De la Porte, dans le *Voyageur français* (5), mentionne ces « tombes assez curieuses, dont (dit-il) les figures et les épitaphes sont gothiques, mais assez bien exécutées ». Moins élogieux que les deux précédents, l'auteur anonyme d'une *Description de Bar en 1818* (6) se console facilement de la destruction alors récente de ces

(1) Maxe-Werly, *Notes et Documents*, p. 115.

(2) L'Inv. de 1803 signale deux statues dans cette chapelle.

(3) Inv. de 1790. D'après le contexte, il s'agit peut-être d'un bas-relief, formant devant-d'autel. Cette chapelle, consacrée à Notre-Dame de Pitié, avait dû renfermer aussi une *Piéta*.

(4) *Op. cit.*, II, 346.

(5) Tome 38, p. 144.

(6) A. M. Recueil de « Notes sur le Barrois ». Non coté.

« figures gothiques », car, déclare-t-il, elles étaient d'un « goût médiocre ».

Aujourd'hui, nous sommes tentés de croire, que ces statues tombales, sans être comparables à celles qu'exécutaient alors(1) l'atelier des Richier ou celui de Michel Colombe, avaient une certaine valeur d'art. L'une d'elles paraît même être sortie vers 1578, des mains d'un artiste connu, à la fois sculpteur, peintre et graveur, Julien le Maire(2). Cette statue représentait Anne de Hangest de Genlis, femme de Louis de Stainville-Couvonges. La noble dame dut être enterrée à St-Pierre en 1577, à côté de son défunt mari, et on croit avoir retrouvé en 1854 un fragment de sa statue tombale, dans les caveaux de l'église(3). Les autres « gisants » signalés par les textes devaient être les fondateurs de la chapelle : Louis de Stainville, sénéchal de Bar († 1524) avec sa femme Oudette Lhuillier, et peut-être aussi ses parents, premiers bienfaiteurs du sanctuaire de Notre-Dame de Pitié(4).

Pour donner une idée complète des richesses artistiques, que la collégiale St-Pierre possédait à la fin du XVIIIe siècle, il faudrait encore énumérer les pièces principales de son trésor : châsses, reliquaires, bâtons de choristes et vases sacrés. Mais on en trouvera la liste très détaillée, dans l'inventaire de 1790, reproduit en appendice de notre travail. D'ailleurs beaucoup de ces objets provenaient de l'église St-Maxe, et ils n'ont

(1) Les trois groupes de statues tombales, si trois groupes il y eut primitivement, ont dû être exécutés successivement de 1524 à 1578.

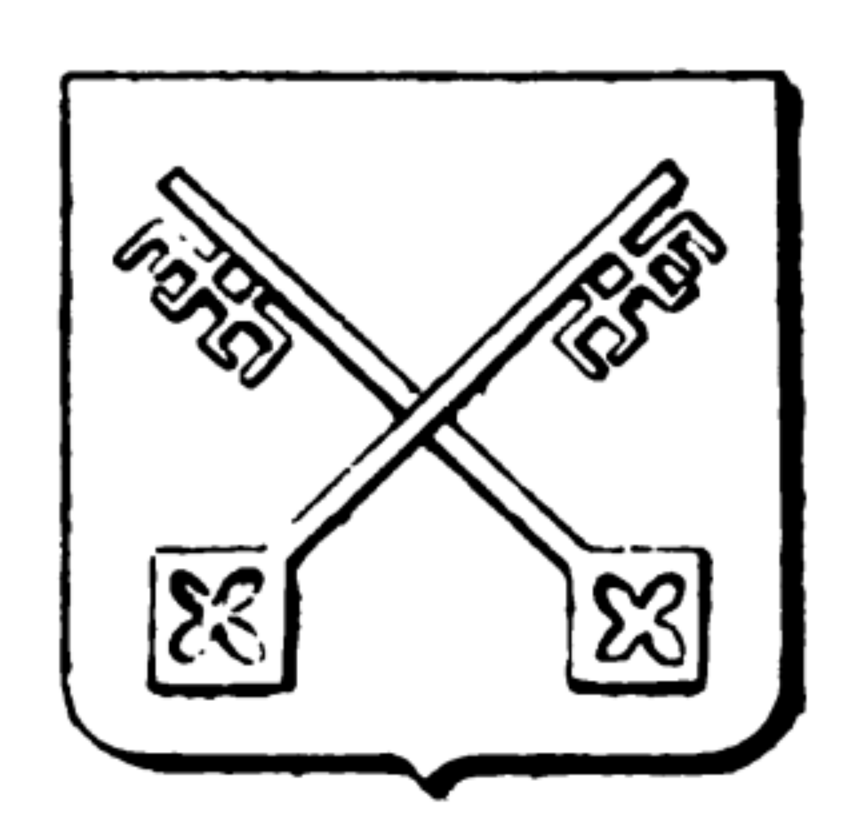
(2) V. les deux articles de M. F. de Bacourt sur cet artiste et sur la chapelle des Stainville, dans *B. S. L. B.* nov. 1903.

(3) « Lors des fouilles faites dans l'église en 1854, on rencontra des débris de statues, mains jointes et priantes, dit M. Oudet (architecte et conservateur du Musée, dans une note), restes de la statue couchée d'une noble dame de la maison de Stainville... ». Bibl. Bar. Coll. Maxe-Werly, 32095.

(4) Ci-dessus, Première Partie, chap. I. On notera ici la découverte d'un fragment de statue (tombale ?) faite dans les caveaux de l'église, et portant « tracé à la pointe, la signature d'un sculpteur de ce nom : ... he Husson... 90 ». Maxe-Werly (*Notes et Documents*, p. 102) rapproche ce nom de celui d'Husson l'imagier, signalé en 1464.

appartenu à St-Pierre, que pendant la décade qui a précédé la Révolution.

Il paraîtra plus intéressant de décrire de suite les œuvres d'art, que l'édifice a conservées, et que l'on peut encore étudier aujourd'hui à loisir.



ÉCUSSON DE LA COLLÉGIALE
(Clef de voûte de la nef).

CHAPITRE II

État actuel du Mobilier.

Dans le petit nombre d'œuvres d'art, qui ornent actuellement l'église St-Étienne, trois surtout méritent de retenir l'attention, à savoir : l'ancien Calvaire, le monument funéraire des ducs de Bar, dont fait partie le fameux « Squelette », enfin le bas-relief funéraire du doyen Brulé. Le reste du mobilier artistique de l'édifice — débris de fresques et de vitraux, reliquaires et anciennes statues — est moins intéressant, et d'ailleurs la plupart des objets qui le composent ne se présentent plus aujourd'hui qu'à l'état fragmentaire.

On s'attachera donc d'abord, à décrire les trois œuvres de sculpture, que leur mérite a fait classer récemment comme « monuments historiques » (1). En même temps, on s'efforcera de reconstituer l'ensemble artistique auquel ces monuments ont jadis appartenu. Cette courte étude formera, nous l'espérons, une contribution utile à l'histoire de l'Art et spécialement de la Sculpture dans le Barrois, au début de la Renaissance.

I. Le Calvaire (2).

Dans son état actuel, le Calvaire de St-Étienne est constitué par le groupe du Christ en croix et des deux larrons,

(1) 18 juin 1898. Le Musée de Sculpture comparée du Trocadéro possède le moulage du Squelette.

(2) Nous tenons à remercier ici M. P. Denis, archiviste de la ville de



suspendus aux piles de la nef du côté de l'Épître. Les trois personnages sont sculptés dans des blocs de noyer, repeints malheureusement à l'époque moderne (1). Ils sont fixés à des croix en bois assez épaisses et qui, pour les larrons, affectent la forme d'un T.

L'ensemble présente tous les caractères d'une œuvre de la première moitié du XVIe siècle, et son attribution au Maître de St-Mihiel, Ligier Richier ne paraît pas douteuse (2). En effet, il y a une parenté évidente entre le Christ mourant de St-Étienne et les autres Christs sortis du ciseau du célèbre artiste. D'autre part, les larrons de Bar rappellent d'une manière frappante ceux du Calvaire de Briey, qui sont également attribués à L. Richier (3). D'après M. P. Denis, le groupe de St-Étienne, tout en appartenant aux débuts de l'artiste, serait postérieur à 1532, date à laquelle l'église Notre-Dame de Bar possédait déjà un grand Calvaire, sorti de l'atelier de St-Mihiel (4).

Le Christ est le personnage le plus remarquable du groupe, s'il n'en est pas le plus original. Son corps est soutenu par les bras, formés de deux morceaux distincts et presque horizontaux. Trois clous le fixent à la croix. Au-dessus du crucifié le *titulus* manque et ses pieds n'ont point de *suppedaneum*. « Cruellement chargée d'une épaisse couronne d'épines que l'artiste a traitée branche par branche, et avec son ordinaire précision, la tête du Christ, légèrement penchée à droite, s'in-

Nancy, qui a bien voulu nous communiquer les bonnes feuilles de son travail magistral sur *Ligier Richier, L'artiste et son œuvre*. Nancy, Berger-Levrault, 1911, in-4°. Le Calvaire de St-Étienne y est décrit, p. 118-126 et p. 337 et s.

(1) En 1843, la Commission des Monuments hist. repoussa une demande de crédits faite par la municipalité de Bar, qui voulait repeindre les personnages et même modifier les proportions des croix (Projet de l'architecte Guyot).

(2) Guilhermy (Notes, f° 22) datait l'œuvre du XVIIe siècle.

(3) V. L. Germain, *Le Calvaire de Briey*, dans *B. S. A. L.* 1903, p. 198 et s. P. Denis, *op. cit.*, p. 149-158.

(4) P. Denis, p. 117. Daprès ce critique, le grand Christ actuel de Notre-Dame proviendrait de cet ensemble.



Cl. *Revue lorraine illustrée.*

CHRIST DE LIGIER RICHIER (XVIe S.)

cline vers la terre. Le visage, amaigri, creusé, est encadré d'une barbe courte et frisée; de longs cheveux, partagés en mèches régulières, tombent de chaque côté jusque sur les épaules (1). Les traits, un peu rudes et contractés, n'ont malgré cela rien de grimaçant ou de forcé; les yeux, aux paupières tombantes, se creusent dans les orbites fortement accentuées; le nez, un peu fort, très allongé, se pince, s'effile, et deux rides profondes en marquent la naissance; les lèvres entrouvertes, contournées, se crispent dans un râle... Une expression de tristesse profonde et pénétrante se dégage de ces traits tendus par la souffrance; mais elle garde une harmonie, une mesure, qui rappelle les plus belles productions des vieux maîtres français » (2).

Le reste du corps est traité, dans la manière habituelle de l'artiste. L'anatomie en est exacte, et les muscles se dessinent sous la peau, sans faire de saillies exagérées. Les jambes, maigres et un peu raides, sont terminées par des pieds étirés, qu'un seul clou réunit. On notera que la draperie, qui ceint les reins du Crucifié, est maintenue par devant, au moyen d'un nœud bouffant. Quant à la gracilité des formes, dernier legs de la tradition gothique, elle rappelle celle des Christs émaciés du xve siècle.

Si les larrons n'ont pas la beauté douloureuse du Crucifié, ils sont loin cependant de mériter le mépris que certains critiques leur ont témoigné (3). Le réalisme audacieux de leur pose, d'ailleurs conforme à la tradition iconographique du xvᵉ siècle (4), devait dans la pensée du sculpteur faire contraste avec la majesté sereine du Christ mourant. Les larrons de St-Étienne, comme ceux de Briey, nous révèlent un côté

(1) Ou plutôt sur la nuque.

(2) P. Denis, p. 119 et s.

(3) V. Souhaut, *Les Richier*, p. 30 et s. Guilhermy (*loc. cit.*) trouve que « les larrons font d'affreuses contorsions ». Lallemend (*L'École des Richier*, p. 231 et s.) les compare à « deux sacs de gourdes et de concombres » !

(4) P. Denis, p. 120 et n. 1. Ajouter la Crucifixion de Jean de Pise au *Museo civico* de cette ville. Courajod (cité par Denis, 119, n. 1) rapproche les Larrons de Bar de ceux de la célèbre Mise au tombeau de Solesmes.

assez peu connu du talent de L. Richier, à qui on ne peut guère les contester aujourd'hui.

A la droite du Christ, vers lequel, malgré les cordes qui l'enlacent, il semble s'être tourné en mourant, est suspendu le Bon Larron. Sa tête, couverte d'une épaisse chevelure crépelue, est inclinée profondément sur sa poitrine. Sur son rude visage, qu'encadre une barbe inculte, règne maintenant la paix de la mort et comme la certitude du pardon divin. Tandis que son bras droit semble noué sur la traverse de la croix, son bras gauche, aujourd'hui mutilé, est ramené en arrière par la corde, vers le montant du gibet. Les deux jambes se croisent et celle de gauche s'allonge vers le côté droit. Une corde fixe aux reins du supplicié une draperie, qui, après avoir formé deux nœuds bouffants, flotte librement à droite.

Très différente est l'attitude du Mauvais Larron (1). Il renverse sa tête contre la traverse de la croix, tandis que le désespoir contracte ses traits farouches et crispe ses mains. Il se détourne avec fureur du Christ mourant, et tout son corps se bande dans un effort suprême, qui projette violemment ses pieds en arrière et fait voltiger la draperie de son côté.

On sait que, jusqu'au milieu du XIX[e] siècle, les trois croix étaient érigées sur un socle, qui a été depuis transformé en fonts baptismaux (2). C'est une lourde masse de pierre, formée de plusieurs assises, et qu'un goût déplorable a fait peindre en faux marbre. Sa partie supérieure, qui forme tablette, s'arrondit en trois lobes moulurés, et on y remarque encore les ouvertures où les trois croix du Calvaire étaient fixées. La face postérieure du massif, jadis adossée au mur de l'abside est fruste. Quant à la face antérieure, elle forme comme une triple console décorée d'une rangée de profondes cannelures, d'une frise de palmettes et enfin d'une lourde guirlande, où se mêlent les fleurs et les fruits. Cette guirlande retombe en

(1) Voir sur l'opposition de sentiments des deux Larrons, le texte de la Passion de Gréban, cité par M. P. Denis, *op. cit.*, p. 122, n. 1.

(2) Les Larrons eux-mêmes se trouvaient encore en 1856, dans la chapelle des Fonts.

trois festons, que soutiennent des nœuds de rubans (1). Il parait difficile de faire remonter ce socle pompeux, jusqu'au temps du maître qui sculpta l'austère figure du Christ (2). C'est une œuvre de décadence, qu'il faut plutôt reculer jusqu'aux premières années du XVIIIe siècle. Aussi bien, l'histoire du Calvaire, telle que de rares documents permettent de la reconstituer, semble autoriser cette hypothèse.

Le Calvaire a dû être érigé aux frais du chanoine Robert de la Mothe, dans la première moitié du XVIe siècle (3). Il paraît certain, qu'il dominait tout d'abord le jubé de la collégiale, dont la première mention apparaît précisément aux débuts de la Renaissance (4). Le Calvaire comprenait-il alors d'autres statues que celles du Christ et des Larrons? Aucun texte ne l'affirme. Mais la présence de la Vierge, de St Jean et de Ste Madeleine est tout au moins vraisemblable (5). L'ensemble formé par les différents personnages du Calvaire fut détruit quand, en 1704, le chapitre de St-Pierre renversa le jubé (6). C'est alors que le Christ et les Larrons, heureusement conservés, furent transportés au fond de l'abside et érigés sur le socle massif, que l'on a décrit plus haut. Ils devaient y demeurer exactement cent cinquante ans.

On s'étonnera que, malgré cette situation exceptionnellement favorable, les statues du Calvaire n'aient pas fixé l'attention des principaux écrivains du XVIIIe siècle, qui nous ont laissé

(1) Deux têtes d'anges, cravatées d'ailes, qui formaient les extrémités de cette guirlande, ont disparu.

(2) C'est cependant l'avis de Souhaut (p. 55) qui s'ingénie à reconstituer le socle avec d'autres débris de sculpture, placés dans la chapelle des Fonts.

(3) Ci-dessus, Troisième Partie, chap. I. Rob. de la Mothe fut reçu conseiller en la Chambre des Comptes de Bar en 1507.

(4) En 1505; c'est aussi l'opinion de M. P. Denis. Entre autres exemples d'un groupe du Christ et des Larrons placé au sommet d'un jubé, on peut citer celui de St-Fiacre du Faouët (Morbihan) reproduit dans Enlart, *Man. d'archéologie*, t. I.

(5) L'Inventaire de 1790 indique que le « Grand crucifix (était) accompagné de saints en statues ». A la même époque, il y a une statue de Ste Madeleine dans une chapelle du transept.

(6) Ci-dessus, Première Partie, chap. II.



une description de la collégiale (1). Peut-être le groupe était-il masqué en partie par l'autel des reliques et par la décoration du chœur. On sait d'ailleurs, quel dédain enveloppait alors toutes les œuvres, où, comme dans le Calvaire de St-Pierre, survivait l'art religieux et pittoresque du Moyen âge.

II. Le « Squelette » et le Monument des Ducs de Bar.

I

A la différence du Calvaire, le fameux « Squelette » (2) de Ligier Richier, qui aujourd'hui encore semble veiller sur la sépulture des Ducs de Bar, a toujours excité une attention admirative. Aussi bien ce chef-d'œuvre « suffirait pour assurer la gloire de Ligier et lui mériter une place de choix parmi les maîtres de la sculpture française » (3).

Tout a déjà été dit sur cette statue célèbre, sur son mérite singulier et sur les circonstances de son érection dans l'ancienne collégiale St-Maxe. Nous nous contenterons donc de répéter en les abrégeant, les études de valeur fort inégale, qui lui ont été consacrées.

Le 16 juillet 1544, le chapitre de St-Maxe avait « sépulturé » dans le sanctuaire de cette église le cœur et les entrailles du jeune René de Chalon, prince d'Orange, blessé mortellement deux jours auparavant au siège de St-Dizier. C'est sur cette tombe, qui abritait aussi le cœur du duc Antoine de Lorraine, son beau-père (4), mort le mois précédent (14 juin), que fut érigé le Squelette. Celui-ci était donc adossé à la pile d'angle du sanctuaire, du côté de l'Évangile. On citera ici pour mémoire la légende locale, qui veut que le sculpteur, se con-

(1) Tels Calmet, Durival, Maillet. Seuls Longeaux-Dumast (p. 72) et le manuscrit de Brouilly, cité par Souhaut (p. 52) signalent le Calvaire.

(2) Nous adoptons avec la plupart des critiques ce surnom populaire, quoiqu'il soit inexact, ainsi qu'on le verra. On a utilisé, pour cet article, avec les ouvrages déjà cités de Konarsky, Lallemend, Renard et Souhaut, le travail de M. P. Denis (p. 201-210 et 345).

(3) P. Denis, p. 201.

(4) Et aussi les cœurs des rois René Ier d'Anjou, de sa fille Iolande et de son petit-fils le roi René II.



formant aux derniers désirs du prince d'Orange et à ceux de sa veuve, ait voulu représenter le défunt lui-même, « comme il serait trois ans après son trépas » (1).

En fait, le dessein de Ligier était, non pas de figurer tel ou tel noble défunt, mais d'ériger sur la tombe princière de St-Maxe une représentation symbolique, analogue à celles qui ornaient de son temps, certaines sépultures illustres. On a pu croire au XVIII[e] siècle, que l'étrange statue figurait la Mort, et de là sans doute est venue l'idée singulière de lui adjoindre, pendant un certain temps, un ridicule sablier. Mais le Squelette de Bar est autre chose que le spectre grimaçant des « Danses macabres » ou que la « Mort » pompeuse, qui veille sur les tombes du XVII[e] et du XVIII[e] siècles. « Plus je le regarde, disait Courajod, plus il me fait frémir ce spectre grandiose, obsédant et vengeur. On dirait un vaincu irréductible qui des hommes en appelle à Dieu, dans un magnifique geste de protestation, d'éloquence et d'élan vers celui qui sonde les cœurs » (2). Un souffle de vie, disons mieux, de résurrection, anime ce corps décharné. En le contemplant on ne peut s'empêcher de rappeler, après le dernier historien de Ligier (3) le passage célèbre du poème de Job, inséré par l'Église dans l'Office des morts, et où le Patriarche d'Idumée chante ses immortelles espérances.

Mes os sont attachés à ma peau et à ma chair,
Je me suis échappé avec la peau de mes dents.
. . . .
Je sais que mon vengeur est vivant,
Et qu'il se lèvera le dernier sur la poussière.
Alors de ce *squelette* revêtu de sa peau,
De ma chair je verrai Dieu,
Moi-même je le verrai ;
Mes yeux le verront et non un autre ;
Mes reins se consument d'attente au dedans de moi (4).

(1) Le testament de René de Chalon, daté il est vrai du 25 juin 1544, ne dit rien de semblable (*M. S. L. B.* 1875, p. 133). Cette légende est encore acceptée par M. A. Michel, *Hist. de l'Art*, t. IV, *La Renaissance*, p. 651.
(2) Cité par P. Denis, p. 206.
(3) P. Denis, p. 207 et s.
(4) Job. XIX, 20 et s. D'après la traduction littérale de Crampon.

Ce passage paraîtra plus saisissant encore, si l'on songe que le chapitre de St-Maxe dut le chanter souvent à ces anniversaires funèbres des Princes, auxquels le Squelette semblait présider du haut de son piédestal.

La prétendue statue de la Mort serait donc « un emblème de la Résurrection » et le cœur qu'elle élève de la main gauche figurerait bien « l'âme incorruptible et immortelle » (1). Certains critiques (2), il est vrai, prétendent, qu'au lieu d'un cœur, la statue tenait primitivement un sablier. Leur principal argument est que le Squelette ne pouvait élever à la fois dans l'urne, que soutenait son bras gauche, les deux cœurs du prince d'Orange et du duc Antoine. D'ailleurs, on sait déjà que ces deux « viscères » avaient été « sépulturés » aux pieds de la statue.

Il est facile de répondre d'abord, que les représentations de la Mort tenant un sablier sont totalement inconnues au XVIe siècle (3). D'autre part, le Squelette étant un monument symbolique élevé sur une sépulture collective, son caractère était parfaitement indiqué par le cœur en pierre peinte ou en vermeil qu'élevait son bras gauche. Enfin, et c'est un argument décisif, tous les auteurs du XVIIIe siècle, comme le Barrisien Maillet (4), et les Lorrains Calmet et Durival, qui ont pu voir la statue dans son état primitif, ont remarqué dans sa main, non pas un sablier, mais un cœur.

On a vu plus haut (5) comment, après l'exhumation des restes des Princes, le Squelette fut transporté en 1790 dans la collégiale St-Pierre, et comment cette translation causa la fracture de son bras gauche, ainsi que diverses mutilations aux pieds et aux mains. Restaurée à la hâte par de simples plâ-

(1) P. Denis, *ibid.* M. A. Michel (*loc. cit.*) croit que le défunt offrait à Dieu « son cœur toujours fidèle ».

(2) M. Lallemend, p. 160 et s. W. Konarsky, *Œuvres complètes*, I, 490 et s.

(3) M. H. Bernard nous signale un groupe de la Charité, appartenant à l'École des Richier, et daté de 1600 environ, où une femme élève un cœur, avec le geste et l'attitude du Squelette de Bar.

(4) *Mémoires alphabétiques*, 1773 (2e édit.), p. 27. La 1re édition (1740) ne parle pas du cœur.

(5) V. Première Partie, chap. I, § I.





Cl. *Revue lorraine illustrée.*

STATUE DITE LE « SQUELETTE » DE LIGIER RICHIER (XVI[e] S.)

triers, la statue fut menacée en 1793 d'une destruction totale. Elle en fut quitte pour une nouvelle mutilation de la main gauche (1). Celle-ci fut refaite au début du XIXe siècle, et on eut alors la malencontreuse idée de lui faire supporter un grossier sablier, heureusement supprimé aujourd'hui (2).

Dans son état actuel, le Squelette est formé de deux pièces principales, qui se soudent dans la région des reins. Il est sculpté, non pas dans le marbre comme on l'a cru parfois (3), mais dans la pierre fine de St-Mihiel. Une préparation spéciale (4) et l'action du temps ont donné à la statue ce poli du marbre et ce ton vieil ivoire, qui ajoutent encore à son expression singulière. Nous empruntons à l'historien de la collégiale St-Maxe (5) la description du Squelette : « Le corps humain s'offre aux regards dans toute l'horreur d'une décomposition avancée. Sous les chairs et les muscles, qui se déchirent dans l'affreuse corrosion du tombeau, apparaissent les os du squelette à moitié décharné ; çà et là, des trous béants, des lambeaux qui se rompent et retombent ; tout cela fouillé, ciselé avec une science anatomique qui saisit (6). C'est bien l'épouvantable travail de la dissolution dans le trépas, et le réalisme du tombeau dans son horreur. Cependant, par une conception sublime, le génie du maître a su mettre la vie dans la mort. Le corps putréfié se tient debout, dans une attitude où le mouvement apparaît avec le jeu des muscles et des chairs, qui

(1) Ci-dessus, Première Partie, chap. III, § 1.

(2) Ce sablier en bois et plâtre est conservé dans la sacristie de St-Étienne. La collection Maxe-Werly (Bibl. de Bar, 32480) renferme « un projet de restitution du monument érigé à René de Chalon par A. Guyot, architecte ».

(3) Maillet, Guilhermy et aussi un des inventaires de 1790.

(4) Lallemend, p. 94 ; P. Denis, p. 145.

(5) Abbé Renard, *op. cit.*, p. 165 et s. qui paraphrase d'ailleurs Souhaut.

(6) « La construction anatomique est impeccable et le prosecteur le plus rigoureux n'y trouverait, croyons-nous, rien à reprendre ». P. Denis, p. 206. Le même auteur remarque (*ibid.*) que « la représentation de la décomposition est d'un naturalisme plus apparent que réel... Nous en avons un exemple frappant dans ces lambeaux de peau tendus sur le ventre en forme de draperie et dont un fragment retombe sur la région pubienne en simulant presque la feuille de vigne italienne ».

se brisent. La tête n'est plus qu'un crâne dénudé, conservant encore quelques mèches de cheveux épaissis; pourtant elle regarde vers le ciel : les orbites n'ont plus leurs yeux; derrière les mâchoires il n'y a pas de langue; mais une parole de foi semble en sortir. La main droite presse un écu sans armoiries, car le tombeau efface les grandeurs terrestres; elle s'appuie sur la poitrine, comme pour dire que là reposent d'immortelles espérances : la gauche, étendue vers le ciel et tenant un cœur qui a cessé de battre, semble l'offrir à Dieu » (1).

II

Le chef-d'œuvre de Richier est entouré aujourd'hui d'une mise en scène prétentieuse et grotesque, mais qui rappelle cependant d'intéressants souvenirs (2).

La statue se détache sur une draperie funèbre peinte en forme de manteau princier, et elle s'encadre dans une bordure composée de panneaux de marbre noir, sertis dans la pierre blanche. Au-dessus de la tête du Squelette, s'érige un écusson sans armoiries, timbré d'un casque à grilles, d'où s'échappent des lambrequins de feuillage. Tout autour s'enroule le collier de la Toison d'or. Les deux colonnes corinthiennes de marbre noir, à chapiteau doré, qui encadrent cette décoration (2) semblent avoir appartenu au maître-autel de la collégiale St-Maxe. Enfin, sur les douze consoles, qui entourent le Squelette, et où l'on voit aujourd'hui de grotesques tibias surmontés d'une larme, s'élevaient avant 1793 les statuettes des douze apôtres. Ces statuettes ont leur histoire, qu'il paraît utile de résumer ici en quelques lignes.

(1) M. Gonse (*La Sculpture française depuis le XIVe siècle*, p. 138) ne partage pas l'admiration générale pour le Squelette « tour de force de métier, mais en tant qu'œuvre d'art... absolument condamnable... conception faussement mélodramatique, où la laideur le dispute à l'horrible ». M. P. Denis (p. 345) admet que le Squelette « est peut-être une antithèse esthétique, mais qui n'en demeure pas moins un chef-d'œuvre ».

(2) Un mémoire de 1790 (A. M. G. St-Pierre, 29) signale à cette époque « deux grands écussons, qui sont après les piliers » de chaque côté du Squelette. Au-dessus, d'après l'Inventaire de 1803, se trouvaient « deux espèces d'anges ».

Au XVIIIe siècle, les douze apôtres ornaient le retable à colonnes tout « incrusté de marbre » du maître-autel de St-Maxe (1). Transportés dans l'église St-Pierre, en même temps que le Squelette et les pièces les plus importantes du retable, ils furent placés en 1790 (2) sur les douze petites consoles, qui entourent encore aujourd'hui la funèbre statue. Les destructeurs de 1793 les brisèrent ou les dispersèrent. Aussi en 1803, nous ne trouvons plus que six statuettes plus ou moins mutilées et placées sur le maître-autel de l'église (3). Depuis 1852 et les remaniements opérés dans l'édifice, les apôtres, un moment relégués dans la sacristie, ont pris successivement le chemin du musée de Bar, où l'on peut les étudier à loisir (4).

Hautes d'environ 38 à 40 centimètres (5) ces statuettes sont taillées dans le marbre blanc. Des rehauts d'or se remarquent sur la barbe et les cheveux des personnages, ainsi que sur l'orfroi de leurs vêtements. Sur les six apôtres, deux ont été grossièrement restaurés avec de la pierre blanche. L'uniformité et la mutilation de leurs attributs rendent aujourd'hui leur identification délicate. Toutefois on peut reconnaître St-Pierre

(1) Calmet, *Notice de la Lorraine*, 1re édit., I, 78. La chapelle des Princes, à St-Maxe, renfermait une autre série de statuettes d'apôtres, en terre cuite, due à L. Richier.

(2) A cette date, un mémoire d'ouvrier relate, qu'il a « nettoyé les figures des Apôtres » (A. M. *ibid.*).

(3) « Six petites statuettes en pierre fine, dont deux cassées ». Invent. de 1803. Lallemend (*op. cit.*, p. 158) croyait que la Révolution les avait vendues.

(4) Deux statuettes sont offertes au musée en 1852, par le Conseil de Fabrique. Deux autres sont données par le conservateur du musée, Oudet. Deux autres apôtres étaient encore en 1856, dans la sacristie de St-Étienne. M. P. Denis (*op. cit.*, p. 209-210, n. 3) semble croire qu'elles y sont encore. On n'y voit plus qu'un petit calvaire en bois sculpté, avec les statuettes assez remarquables de la Vierge et de St-Jean. On notera ici, qu'en plus des apôtres, le maître-autel de St-Maxe possédait de chaque côté de la croix, d'après Calmet, les statuettes en albâtre de la Vierge et de St-Jean. Seraient-ce celles que l'on voit aujourd'hui au musée de Bar, sous le numéro 370 b?

(5) Elles sont cataloguées au musée (Sculpture) sous les numéros 900-901, 924 et 1285.

à un débris de clef, St Barthélemy à un large coutelas (1), St Thomas à un fragment d'équerre et St Barnabé à une grosse pierre. Le cinquième apôtre, qui tient un bâton et un livre ouvert, semble être l'évangéliste St Matthieu. Enfin le sixième personnage que ne distingue plus, outre son livre, qu'un fragment d'arme ou de palme, serait peut-être l'apôtre St Jude.

Ces statuettes, quoi qu'en ait dit un critique d'art, s'élèvent au-dessus d'une « médiocrité dorée » (2). D'autre part, sans affirmer avec D. Calmet, qu'elles sont d'un « ouvrage exquis », on peut reconnaître qu'elles pouvaient jadis figurer avec honneur aux côtés du Squelette. Le style de leurs draperies, le modelé des visages, et spécialement la forme si caractéristique des livres à gros fermoirs, que portent tous les apôtres, indiquent nettement le xve siècle. Peut-être pourrait-on les rapprocher des œuvres sorties à cette époque de l'École bourguignonne et flamande. On remarque en effet chez les Apôtres du musée de Bar, ces manteaux aux plis horizontaux et ramassés sous un bras, ces rehauts d'or qui soulignent la blancheur des vêtements et surtout cette grosse draperie saillante sur le ventre, qui distinguent beaucoup de statues de la région dijonnaise (3).

Peut-être pourrait-on risquer ici une autre hypothèse, en essayant de relier l'histoire des apôtres de St-Maxe et de St-Pierre, à celle du tombeau princier, dont une dalle subsiste encore aux pieds du Squelette. Cette dalle de marbre noir au rebord mouluré, et dont une partie sert aussi de soubassement à l'autel, provient d'un monument funéraire placé autrefois dans la collégiale St-Maxe (chapelle St-Jean), au-dessus de la sépulture du comte de Bar, Henri IV († 1344) (4) et de sa

(1) Catalogué à tort sous le nom de St Paul, qui aurait le front chauve et la longue épée dirigée la pointe en bas.

(2) Lallemend, *op. cit.*, p. 158.

(3) V. spécialement Kleinclausz, *Claus Sluter et la Sculpture bourguignonne au xve siècle* (Coll. des Maîtres de l'Art). *Passim.*

(4) L'épitaphe du comte Henri IV, probablement antérieure à l'érection de son monument, se trouve aujourd'hui au musée de Bar. Elle a été reproduite par Maxe-Werly (*Notes et Documents*, p. 85) et par l'abbé Renard,





Cliche Ayet.

STATUETTES D'APÔTRES
PROVENANT DES COLLÉGIALES SAINT-MAXE ET SAINT-PIERRE
(MARBRE BLANC. XVe S.)


UNIV. OF MICH.

femme Iolande de Flandre († 1395). Le mausolée, élevé à l'extrême fin du xiv[e] siècle ou au début du xv[e], par les soins pieux du duc Robert (1) fils des défunts, se composait d'un soubassement de quatre pieds de hauteur, orné d'arcatures à « pinacles » avec des « ymaiges à l'entour » (2). Sur la large dalle de marbre noir, qui le surmontait, étaient couchées les statues tombales en marbre blanc du comte Henri et d'Iolande. Une grille à « barreaulx de fer » (3) dont les trous de scellement se remarquent encore, protégeait les deux effigies.

On voit que ce monument, d'ailleurs restauré vers 1486, par les soins de René II, était conçu selon la formule des célèbres tombeaux des ducs de Bourgogne à Dijon et du mausolée de Jean de Berri á Bourges, ses contemporains. Comme eux également, il a pu sortir de quelque atelier flamand ou wallon (4). Quant aux « ymaiges » placées entre les « pilliers » du soubas-

p. 193. A Joinville, la dalle du monument de Claude de Guise a également survécu à la Révolution.

(1) Le duc Robert († 1411) sa femme, Marie de France († 1404) et leur fils le duc Édouard († 1415) furent inhumés à côté du comte Henri IV. L'abbé Renard (p. 173) dit, qu'un tombeau leur fut élevé en 1466. Mais il semble que leur sépulture se trouvait dans la chapelle St-Jean, sous le mausolée d'Henri IV, qui fut précisément restauré vers cette date.

(2) Le texte essentiel, relatif à ce tombeau, est daté de 1486-1487 : « VI livres, payez par le dict receveur [de Bar] à Jehan Croq, ymageur et graveur, pour par luy avoir fait les ouvrages cy après déclairez. C'est assavoir, pour avoir reffait les *pinacles* de la sépulture du conte Henri et les *pilliers* d'environ, levé et rassis les *ymaiges*, à l'entour de la dite sépulture, estant en l'église Sainct Maxe de Bar... » A. M. B. 514, f° 157. Publié déjà avec quelques fautes de lecture par Maxe-Werly : *Jean Crocq de Bar-le-Duc, soulpteur imagier* (*M. S. L. B.* 1897).

(3) « 4 livres à Nicolas le Sarrier, demeurant au dict Bar, pour avoir par luy reffait et mis à point les barreaulx de fer estans sur la sépulture de feu le conte Henry de Bar et dame Yoland de Flandres sa femme, cui Dieu absoille, estant en l'église Sainct Maxe de Bar, devant l'autel Sainct Jehan; lesquelz barreaux estoient tous dérompuz, et en plusieurs lieux y a mis des verges nuefves... ». A. M. B. 514, f° 148 v° (compte de 1486-1487).

(4) V. notre article sur l'*Origine lorraine de Jean de Marville*, dans *B. S. L. B.* juin 1911. On remarquera aussi qu'en 1453, René I[er], duc de Bar, avait beaucoup admiré le mausolée du duc de Berri, et avait pensé en faire exécuter une réplique, pour lui-même.



sement, ce sont probablement les statuettes d'apôtres, que nous avons précédemment décrites. Leurs dimensions, leur forme qui montre, qu'elles devaient être adossées à quelque mausolée en guise de « pleurants » (1), enfin leur parenté avec les œuvres sorties des ateliers bourguignons ou flamands semblent favoriser cette hypothèse. Il est possible qu'au XVIIIe siècle, le chapitre de St-Maxe ait enlevé les apôtres du tombeau de Henri IV, pour en décorer le retable néo-classique du nouveau maître-autel de la collégiale. Pour qui connaît le sans-gêne de l'époque, cette supposition n'a rien d'invraisemblable.

On sait déjà, que le monument d'Henri IV et d'Iolande fut jugé digne en 1790, d'accompagner le Squelette dans l'église St-Pierre. Mais comme dans cette translation précipitée, les deux statues tombales avaient été détériorées, elles furent grossièrement réparées avec du plâtre (2). Moins heureux que le chef-d'œuvre de Richier, les deux gisants de marbre furent totalement brisés en 1793. La dalle en marbre noir a seule subsisté et quand, au début du XIXe siècle, Cl. Rolet, curé de St-Étienne, voulut rétablir le monument des princes, il la plaça sur le soubassement en maçonnerie, où il avait fait sculpter les armes de Bar et de Lorraine. On remarque aujourd'hui, au-dessus de cette dalle, les écussons effacés d'un duc et d'une duchesse de Bar, encadrés dans des cartouches de style Renaissance (3).

C'est ce mausolée qui abrite depuis 1810 les ossements des princes, échappés à la destruction du tombeau et aux profanations révolutionnaires. Ils sont renfermés dans une modeste caisse de bois, actuellement découverte, et où l'on peut distinguer quatre ou cinq crânes à peu près intacts. Quant aux

(1) Les statuettes ont le dos fruste et plat. Il y avait des statuettes d'apôtres autour du tombeau du cardinal de Saluces à Lyon (v. 1418).

(2) Ci-dessus, Première Partie, chap. III. Un plâtrier reçut 6 francs « pour avoir reposé les princes, les avoir recolé (sic) et mastiqué... avoir remis les jambes d'un prince, qui est dessous le tombeau et luy avoir remis des doigts en plâtre ». (A. M. G. St-Pierre 29). On dut laisser dans l'église St-Maxe le soubassement du tombeau, sans doute démoli lors de l'exhumation.

(3) Il y en a du même style, dans la chapelle actuelle de Ste-Marguerite.

urnes en terre ou en plomb, qui renfermaient les cœurs et les entrailles de tant de nobles personnages inhumés à St-Maxe, ou bien elles ont disparu pendant la Révolution, ou bien plus probablement elles n'ont pas été transportées à St-Pierre en 1790. Les ossements des princes sont maintenant confondus et il est difficile de dresser une liste même approximative, des personnages auxquels ils ont pu appartenir (1).

On a quelquefois proposé de transférer ailleurs les restes des anciens souverains du Barrois. Il vaut mieux, semble-t-il, que ce précieux dépôt garanti aujourd'hui par une grille monumentale de la curiosité indiscrète des visiteurs, reste dans l'ancienne capitale du Barrois. A défaut de la vénérable église St-Maxe, il ne saurait avoir d'abri plus digne de lui, que l'antique collégiale St-Pierre, fondée et enrichie par les ducs de Bar. Surtout ces cendres princières ne pourraient avoir de monument plus émouvant, que ce Squelette de L. Richier, qui symbolise d'une manière si expressive le néant de toute grandeur humaine.

III. — Monuments funéraires de François Brulé et d'Isabelle de la Réaulté.

I

Monument de Fr. Brulé (2), *doyen de St-Pierre*. — Ce bas-relief est encore conservé aujourd'hui dans la chapelle fondée

(1) Voir V. Servais, *Rapport* déjà cité *sur la translation des cendres des princes de Bar*, p. 2 et s. Il semble bien que les ossements actuels proviennent avant tout d'Henri IV et d'Iolande, de Robert Ier et de Marie de France, et de leur fils Édouard, déjà cités, c'est-à-dire des souverains du Barrois au XIVe et au début du XVe siècle. Antérieurement, les princes furent plutôt enterrés à St-Mihiel, et postérieurement à Nancy, leurs entrailles seules restant à Bar.

(2) *Bibliographie :* Maxe-Werly, *Note sur des inscriptions du Moyen âge récemment découvertes à Bar-le-Duc* (*Bulletin archéol. du Comité des Travaux hist. et scientif.*, 1892, 2 pl. — *Id.*, *Notes et Documents*, etc., p. 100 et s. — L. Germain, *Monuments funéraires à Bar-le-Duc*, *B. S. A. L.* 1893, *Revue de l'Art chrétien*, 1893, p. 314. — A. Martin, *Le Vieux-Bar*, p. 28 et 33.

près de l'abside par le noble doyen, et qui a longtemps porté le titre de Ste-Marguerite. Il est fixé au mur du fond de la chapelle, entre deux cartouches Renaissance, dont les armoiries ont disparu.

Le monument se compose essentiellement d'une dalle en pierre mesurant 1m,55 de largeur sur 1m,10 de hauteur, et entourée sur trois côtés d'une moulure en biseau (1). Du fond de cette dalle, se détachent aux trois quarts, trois personnages hauts environ de 0m,65 et représentés debout. La moitié inférieure de leur corps disparaît presque totalement derrière une large draperie, ou plutôt derrière un phylactère, que soutiennent les deux personnages extrêmes du groupe. On y lit une élégante inscription de six lignes, gravée en caractères gothiques, et qui rappelle que « noble et discrète personne messire François Brulé » doyen (2) de St-Pierre, décédé le 18 juillet 1513, a été enterré devant l'autel de la chapelle, qu'il avait édifiée et enrichie de diverses fondations pieuses.

L'identification des trois saints personnages, qui ornent ce bas-relief, ne présente aucune difficulté. Au centre, on reconnaît à son costume monastique et à sa large tonsure St François d'Assise, patron du défunt. Ses mains se lèvent, pour montrer la tête des clous qui étaient fixés dans ses plaies ou stigmates. A sa droite, se tient l'apôtre St Pierre, dont la main gauche porte une clef de grande dimension. A la gauche de St François, on remarque St Maxe, abbé de Chinon, que fait reconnaître son nom, gravé par le sculpteur à la hauteur de sa tête. Le saint abbé appuie contre son épaule gauche une crosse, d'un dessin très élégant (3). La présence de St Pierre et de St Maxe aux côtés du patron de François Brulé, s'explique, soit parce que le noble doyen appartenait à la fois aux deux Chapitres de Bar, soit plutôt parce qu'ils étaient les patrons de ses deux frères (4). Si, dans ce beau monument, les deux saints religieux ont des formes un peu lourdes, ce défaut est bien

(1) Le quatrième côté est mutilé.

(2) Et non pas « curé » (L. Germain, p. 138).

(3) Guilhermy (ms. cité, f° 24).

(4) Maxe-Werly, *Note sur des inscriptions*, etc., p. 6.

racheté par la noblesse et par la grâce énergique de St Pierre (1).

A une époque assez récente le monument du doyen Brulé a été surmonté, d'un groupe de trois arcatures en pierre peinte, qui provient évidemment d'un ancien retable. Le style des arcatures et des gâbles, qui les décorent, indique d'ailleurs, non pas le xvie siècle, mais plutôt le début du xve siècle. Sur le fond rouge du décor, on distingue dans l'arcade centrale le haut d'une Crucifixion, tandis que dans l'une des arcatures latérales, on reconnaît le buste d'un martyr couvert de blessures (2).

On peut rapprocher ce fragment de retable, d'une autre sculpture en pierre peinte, qui a appartenu autrefois à l'église St-Étienne. Elle fut trouvée en 1854, dans le revêtement du mur de l'ancienne chapelle St-Nicolas, où elle avait été remployée, probablement au xvie siècle. Cette sculpture, d'ailleurs très mutilée, fut offerte par la Fabrique de l'église au Musée de Bar, où elle est encore aujourd'hui. Elle forme une série de quatre arcatures trilobées, avec gâbles à crochets, qui présente tous les caractères du xive siècle (3). Son principal intérêt réside dans les peintures sur fond d'or, qui décorent chaque arcature, et où l'on croit reconnaître des scènes de l'enfance du Christ (4).

II

Monument d'Isabelle de la Réaulté. — Le Musée de Bar possède un monument funéraire provenant de la collégiale St-Pierre, et qui devait se trouver primitivement dans la chapelle Ste-Marguerite, auprès du bas-relief de François Brulé.

(1) Une description de ce monument, datée de 1841, se trouve dans B. Bar. Servais, *Ann. du Barrois,* 1500. Aucun inventaire ancien ne signale le monument du doyen Brulé.

(2) Peut-être St Sébastien, patron d'une des confréries établies dans la collégiale. Dans l'autre arcature, on ne distingue plus qu'un semis de fleurs jaunes.

(3) Dimensions : 1^{m},30 de large, sur 0^{m},90 de haut. N° 1156 du catalogue.

(4) Autant que l'on peut identifier les quatre sujets, ils représentent : 1° St Joseph, la Vierge et Jésus (celui-ci tenant le globe du monde) à la porte du Temple ; 2° la Vierge et St Joseph seuls au pied d'un arbre ; 3° les mêmes retournant à Jérusalem ; 4° les mêmes retrouvant Jésus dans le Temple.



C'est une dalle en pierre peinte, malheureusement mutilée par l'outil du maçon qui l'a retrouvée en 1890 (1).

Toute sa partie inférieure est occupée par une inscription gothique de dix lignes, consacrée à la mémoire d'Isabelle de la Réaulté, veuve de Piéresson Brulé, décédée en 1492, et à celle de Jean de l'Église son gendre. Celui-ci mourut en 1505, et fut enterré auprès de sa belle-mère, dans la chapelle de Ste-Marguerite. Deux minces colonnes, surmontées de statuettes, encadrent l'inscription, tandis qu'à sa base des animaux fantastiques forment bordure avec des rinceaux de feuillage. Le sommet de la dalle est occupé par une scène, dont les principaux personnages s'abritent sous des branches feuillues, arrondies en triple berceau.

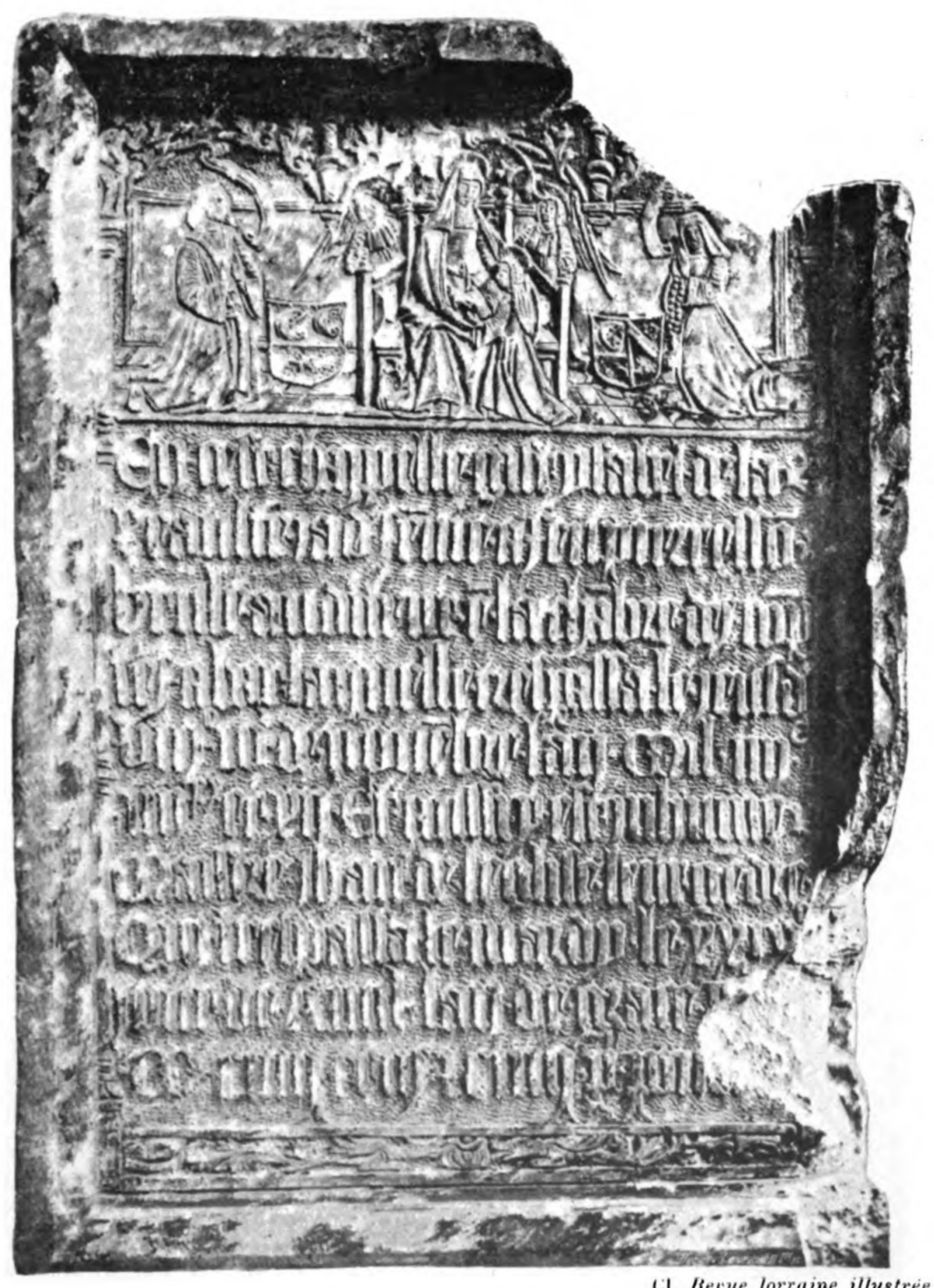
Au centre de la scène, on voit Ste Anne (2) assise sur une large chaire gothique, au soubassement orné d'arcatures. Sa tête est voilée et nimbée et son large manteau s'entr'ouvre pour laisser voir sa ceinture, nouée à la mode de la Renaissance. Debout (3) devant elle, la Vierge enfant considère un livre, que sa mère tient ouvert sur ses genoux. Un nimbe est posé sur sa chevelure flottante. Deux anges, aux ailes éployées, placés de chaque côté du groupe, semblent assister à la leçon maternelle.

Sous les deux arcades latérales, deux personnages sont agenouillés, dans la posture de la prière. A droite de Ste Anne, on distingue un homme vêtu d'une houppelande au col de fourrure, la tête nue, et près duquel se déroule un phylactère aujourd'hui indéchiffrable. Du côté opposé, une femme se tient dans la même attitude; mais sa tête est voilée et ses mains jointes laissent pendre un lourd chapelet.

(1) Lors de la démolition d'une maison située rue du Tribel. Elle a été acquise par Maxe-Werly pour le musée et restaurée récemment. On ignore à quelle date elle disparut de l'église. Dimensions : $0^{m},51 \times 0^{m},35$.

(2) Le culte de Ste Anne se développa à Bar dès le XIVe siècle, grâce surtout à la comtesse Iolande de Flandre. Le trésor de St Pierre avait hérité d'une statue de la sainte venant de la collégiale St-Maxe. Enfin la chapelle Ste-Marguerite ou des Brulé était souvent désignée sous le titre de Ste-Anne.

(3) Et non pas « agenouillée ». Maxe-Werly, *Note sur des inscriptions*, etc., p. 2.



Cl. *Revue lorraine illustrée.*

ÉPITAPHE D'ISABELLE DE LA RÉAULTÉ (DÉBUT DU XVIe S.)

(Musée de Bar).

Les écussons placés auprès des deux personnages, et qui régulièrement devraient servir à les identifier, ne laissent pas d'offrir certaines difficultés d'interprétation. On s'accorde cependant à reconnaître dans l'écu, qui accompagne l' « orant » les armoiries de la famille Brulé à laquelle Jean de l'Église appartenait par son mariage (1). Quant à l'écusson mi-parti placé auprès de la femme agenouillée, et qui est apparemment Isabelle de la Réaulté, il offre à la fois les armes des Brulé et celles de la noble famille de Baudinais (2).

On a cru devoir comprendre, dans une description de l'ancienne collégiale St-Pierre, ce petit monument qui lui a si longtemps appartenu, et qui est conservé encore aujourd'hui dans son voisinage immédiat (3).

Par une singulière bonne fortune, l'église St-Étienne vient de rentrer en possession du marbre funéraire d'un autre Jean de l'Église († 1610). C'est le petit-fils du personnage du même nom, mentionné dans l'épitaphe que l'on vient de décrire. La *Société des Lettres de Bar*, après avoir publié le texte (4) gravé sur ce marbre, a pris récemment l'initiative de le placer dans l'actuelle chapelle de Ste-Anne. Quoique privé de son cadre en pierre et des ornements sculptés, qui lui donnaient une valeur artistique, le monument de Jean de l'Église reste pré-

(1) V. pour la discussion, les articles cités de Maxe-Werly et de L. Germain. V. aussi le *Nobiliaire de Bar*, p. 36, 95 et Longeaux-Dumast, p. 8, 61. On peut se demander si le personnage représenté comme pendant à Isabelle ne serait pas plutôt son mari Piéresson Brulé ; d'où les armoiries qui l'accompagnent.

(2) Maxe-Werly (note citée) explique ce détail par une erreur du graveur.

(3) Voici d'après le registre d'entrée du musée, obligeamment communiqué par M. Étienne, conservateur des collections, la liste des objets provenant de l'église St-Étienne, qui y sont mentionnés : N° 1540 (940). Deux pierres armoriées, représentant les armes de Bar et les armes de... effacées. — N° 1153. Deux grosses consoles en pierre modernes. — N° 1157. Cinq carreaux émaillés du Moyen âge, trouvés dans le chœur en 1854. — N° 1167. « Une sculpture en pierre du moyen-âge, un ange portant deux statues » que nous n'avons pas retrouvés. Le musée possède encore, en plus des sculptures et de la cheminée du logis décanal déjà citées et des statuettes d'apôtres, quelques débris de vitraux, qu'on a remployés dans une baie du rez-de-chaussée.

(4) *B. S. L. B.* 1911.

cieux pour l'histoire des nobles familles du Barrois. Sa présence atténue un peu le dénuement actuel de l'église St-Étienne, autrefois si riche en épitaphes et en marbres funéraires.

IV. — Autres objets d'Art.

Après avoir consacré une étude assez minutieuse, aux principales œuvres d'art conservées dans l'église St-Étienne, nous devons mentionner rapidement les autres objets intéressants, qu'elle renferme encore (1).

Cloches. — On a cité plus haut l'ancienne sonnerie de St-Étienne, dont trois cloches subsistaient encore en 1803. Trois ans après, en 1806, l'abbé Louis-Denis de Maillet, chanoine honoraire de Nancy et vicaire de la paroisse, signa avec P. Fr. Baward, fondeur à Champigneulles (2), un traité par lequel celui-ci s'engageait à fondre deux cloches nouvelles, en utilisant l'ancienne grosse cloche. Dès 1832, les quatre cloches de l'église étaient hors de service, et un don très opportun de 2.000 francs permettait à la Fabrique, de les faire remettre au creuset par Royer, fondeur à Bar-le-Duc. Au lieu de quatre cloches, la nouvelle sonnerie n'en comprit plus que trois, mais elles étaient d'un poids plus considérable que les anciennes (3). La grosse cloche dut encore être remise au creuset en 1846, par le même fondeur barrisien. En 1859, ce fut le tour des deux moyennes cloches. Enfin en 1881, la petite cloche a été fondue à Vitry-le-François. Malgré toutes ces modifications, les cinq cloches qui composent la sonnerie actuelle de l'église St-Étienne, forment un ensemble assez peu harmonieux.

Ferronnerie. — La Révolution a dépouillé l'ancienne collégiale St-Pierre des grilles qui, depuis le début du XVIIIe siècle, remplaçaient le jubé et l'ancienne clôture du chœur. On a déjà cité (4) la belle porte en fer forgé, qui ferme la chapelle des

(1) Pour plus de commodité, on suivra l'ordre alphabétique.

(2) Haute-Marne, arr. de Chaumont.

(3) Celles-ci ne pesaient en tout que 1.235 kilos. Les trois nouvelles cloches pesèrent 1.860 kilos, dont 1.073 kilos pour la grosse cloche. La fonderie de Bar-le-Duc a disparu.

(4) Ci-dessus, Deuxième Partie, chap. III.

Fonts, ainsi que la grille moderne qui protège le Squelette. Les balustrades, qui se trouvent à l'entrée du transept, du sanctuaire et de certaines chapelles, sont d'un travail élégant et d'un faire très souple. Elles semblent provenir de l'ancienne église des Carmes, autrefois voisine de St-Étienne, et démolie au commencement du XIXe siècle (1).

Orgue. — En 1809, la générosité de l'abbé Rolet, curé de la paroisse, avait permis d'installer un petit orgue dans l'église, pour remplacer celui « que l'impiété avait détruit pendant l'effervescence de l'anarchie ». Le buffet actuel, d'ailleurs dénué de toute valeur artistique, mais qui a dû être imité de l'ancien (2), fut placé seulement, en 1828, par les facteurs d'orgues Jean-Fr. Vautrin de Nancy (3) et Brice Didelot de Bar, qui augmentèrent notablement l'instrument. Celui-ci a subi depuis diverses restaurations, tout en restant d'une sonorité très défectueuse.

Peintures. — Moins riche en peintures que les autres églises de Bar, l'ancienne collégiale de St-Pierre ne peut guère montrer qu'une fresque et deux tableaux vraiment dignes d'attention (4).

La fresque se trouve dans la deuxième travée du collatéral Nord. Elle représente d'une manière assez grossière (5) la ***Mise au Tombeau***. La scène est conçue selon les données traditionnelles. La Vierge soutenue par St Jean, Ste Madeleine, Joseph d'Arimathie et Nicodème, enfin les Saintes Femmes portant des aromates, en tout dix personnages, entourent le Christ dont

(1) En 1805, le Conseil de Fabrique réclame les grilles, qui ferment les tribunes de l'église des Carmes, spécialement pour protéger le Squelette.

(2) Le petit positif semble même provenir de l'ancien instrument.

(3) Sur ce facteur lorrain, voir A. Jacquot, *Essai de répertoire des artistes lorrains, Les facteurs d'orgues*. Paris, 1910, in-8°, p. 16.

(4) Le musée de Bar renferme une assez médiocre toile du XVIIe siècle représentant Ste Madeleine (et non pas Mme de Montespan, comme l'indique le catalogue) donnée par la Fabrique de St-Étienne en 1851, et dont on admire le cadre ovale en bois sculpté.

(5) Cette fresque est cependant classée comme monument historique. Elle est inférieure aux peintures, également du XVIIe siècle, qui décorent l'ancien retable Renaissance de l'église de Bazincourt (Meuse, cant. d'Ancerville).



le corps va bientôt disparaître dans le sépulcre. A l'horizon, on aperçoit les trois croix du Calvaire, des soldats romains au repos et, tout au loin, les tours de Jérusalem. Au-dessus de la scène planent des anges dont quelques-uns portent les instruments de la Passion. Cette fresque, qui a d'ailleurs souffert, semble dater des débuts du XVIIe siècle (1).

C'est sans doute à la même époque qu'il faut attribuer les restes d'une peinture murale que l'on remarque dans la première travée du collatéral, là où était située, comme on sait déjà, l'ancienne chapelle de la Résurrection (2). On distingue encore, de chaque côté de la fenêtre, deux anges portant, l'un la colonne de la Flagellation, l'autre la croix, l'éponge et la lance. Ces peintures semblent être de la même main que la grande fresque voisine.

Dans l'angle du transept contigu au collatéral Nord se trouve une petite toile représentant la Crucifixion, et qui, au premier abord, ne semble guère mériter d'attention. C'est une peinture assez banale, qui date sans doute de la fin du XVIe ou des premières années du XVIIe siècle. Mais, par un curieux anachronisme, l'artiste a représenté à l'arrière-plan de la scène, non pas une Jérusalem de fantaisie, mais la Ville-Haute de Bar. On reconnaît tout spécialement l'ancien château ducal, tel qu'il se présentait alors du côté de la Ville-Basse. Cette vue de l'antique forteresse des souverains du Barrois, d'ailleurs bientôt condamnée à disparaître (1670), est assez fidèle pour qu'on en ait pu tirer une pittoresque gravure (3).

Plus remarquable, au point de vue artistique, est la grande toile du XVIIe siècle qui surmonte le buffet de la sacristie de St-Étienne. Elle représente la rencontre de Jacob et de Joseph

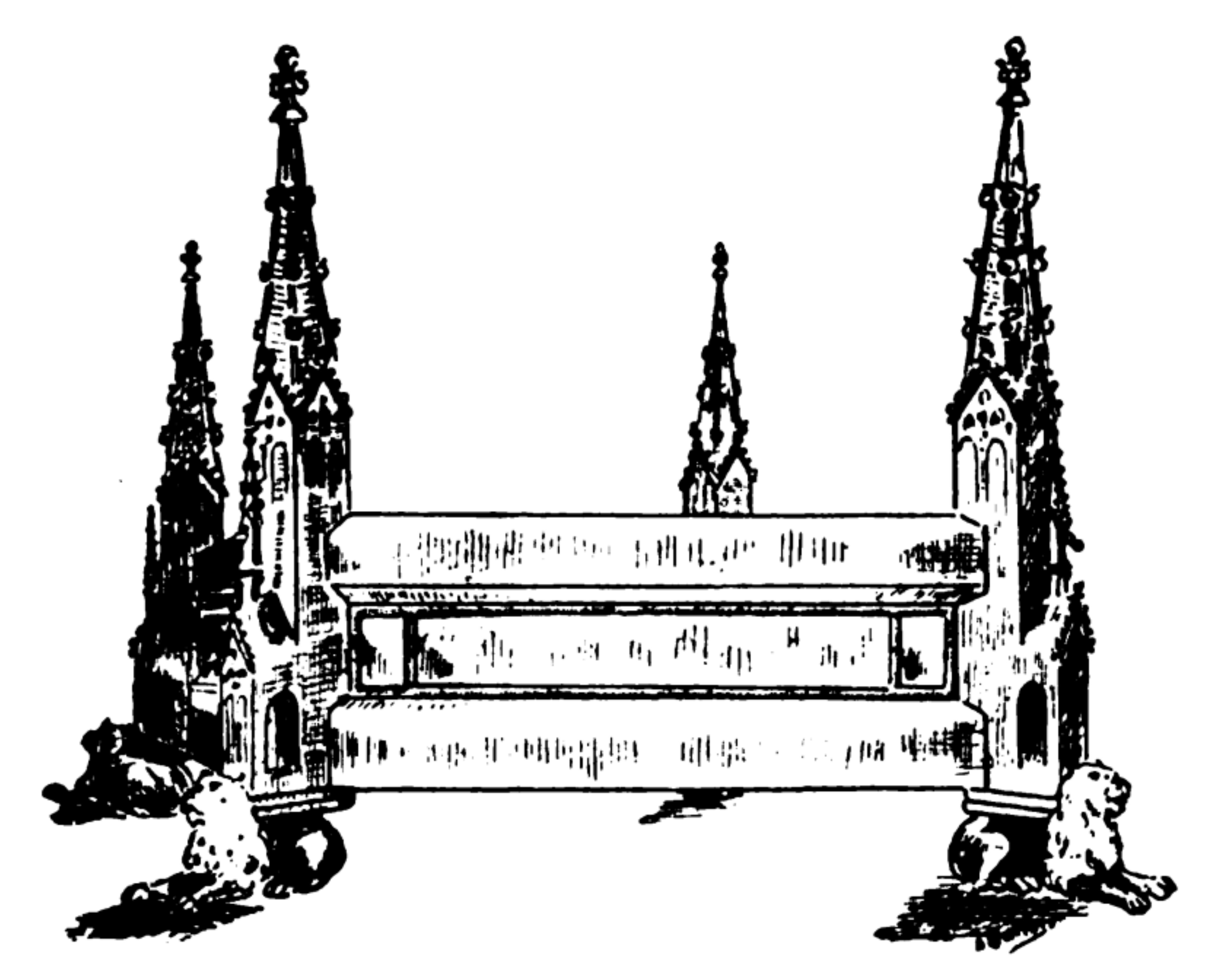
(1) Guilhermy (ms. cité, f° 22), qui vit cette peinture très imparfaitement, a cru y reconnaître Ste Claire avec son ostensoir, un solitaire en prière et l'Ascension !

(2) Ci-dessus, Troisième Partie, chap. I. Nef.

(3) W. Konarsky. V. *Œuvres*, I, 297. Cet auteur (p. 283) trouve même plus exact le tableau de St-Étienne, que la « Vue perspective de Bar » datée de 1617. Le tableau, qu'aucun ancien inventaire ne signale, a été classé comme monument historique (1901).

en Égypte. Il est fâcheux que cet intéressant tableau ait subi quelques dégradations (1).

Reliquaires. — Des somptueux reliquaires qu'elle possédait en 1790, l'ancienne collégiale St-Pierre n'a guère conservé que quelques châsses en bois de marqueterie (2). Depuis 1839, les ossements de St Maxe reposent dans un reliquaire pseudo-



BASE D'UN RELIQUAIRE DU XVe SIÈCLE

(Cuivre doré).

gothique, qui s'abrite dans un enfeu de la chapelle de la Congrégation.

Heureusement, un débris important d'un ancien reliquaire a échappé aux destructions révolutionnaires. L'Inventaire du 1er septembre 1790 signalait dans le Trésor de la collégiale « une

(1) Citons pour mémoire la grande toile du transept (don de l'État) et les tableaux insignifiants placés dans la chapelle de la Congrégation.

(2) Spécialement la châsse de St Côme, dont les reliques furent reconnues en 1863. Les reliques de St Rouin ont été rendues au sanctuaire de Bonneval, près de Beaulieu, en 1866.

niche antique, la plus grande partie en cuivre, le reste en vermeil, portée par quatre petits lions de cuivre et remplie de reliques ». La partie supérieure de ce reliquaire, c'est-à-dire la « niche » (1) en vermeil, a naturellement disparu; mais le socle en cuivre doré existe encore. Supporté par quatre lionceaux, flanqué aux angles de quatre pinacles à crochets, il présente tous les caractères du « xve siècle avancé » (2). On remarque encore sur ce socle les attaches de la partie supérieure du reliquaire, tandis que sur les côtés des inscriptions modernes remplacent sans doute d'anciennes plaques de vermeil.

Actuellement cette base gothique est surmontée d'une bizarre pyramide en bois doré, datant du xviiie siècle, et que décorent une étole et des palmes. Elle renferme les reliques de St Étienne, patron de la paroisse. Tel qu'il est, ce curieux reliquaire a mérité de figurer en 1900 à l'Exposition rétrospective du Petit Palais, parmi les richesses d'art de nos églises(3).

Statues. — Des nombreuses statues, qu'elle possédait encore au début du xixe siècle(4), l'église St-Étienne ne conserve plus aujourd'hui que quelques épaves.

La plus remarquable de ces statues est la Vierge en pierre, vénérée dans le croisillon Nord, sous le vocable de *Notre-Dame du Guet*. A vrai dire, c'est une œuvre assez fruste du xive siècle, polychromée d'une manière peu adroite et d'ailleurs fortement restaurée au xixe siècle. Placée primitivement au-dessus de l'entrée de la Ville-Haute dite la « Porte-aux-bois », la Vierge du Guet, d'après une tradition vénérable, aurait sauvé jadis la

(1) Cette niche, à en juger par les habitudes de l'époque, devait avoir la forme d'un édicule à gâbles et à pinacles, porté par quatre faisceaux de colonnettes et couvert d'un toit en bâtière.

(2) D'après l'abbé A. Bouillet, *La Lorraine à l'Exposition rétrospective du Petit Palais en 1900* (*Notes d'Art et d'archéologie*, tirage à part, p. 14). Le socle a comme dimensions : 0m,42 en longueur, 0m,32 en hauteur et 0m,26 en largeur.

(3) Il n'est pas mentionné au catalogue officiel illustré, et son étiquette « église de Rouvres » est menteuse.

(4) En dehors du Squelette, du Calvaire et des Apôtres, l'inventaire de 1803 signale une vingtaine de statues en pierre.





Cl. *Revue lorraine illustrée.*

STATUE DE NOTRE-DAME DU GUET (XIVe S.)


UNIV. OF MICH.

cité ducale d'une surprise armée (1). Un vitrail moderne, dû au pinceau de Claudius Lavergne, et placé au-dessus de la statue, reconstitue cette scène, dont la date d'ailleurs demeure incertaine.

Après la destruction de la « Porte-aux-bois » (1672) la statue fut transférée solennellement dans la chapelle du même nom, érigée en 1675 à l'entrée de la Ville-Haute. C'est là que les vandales de 1794 la brisèrent. Après la démolition de la chapelle en 1805, la statue fut reconstituée et, en 1806, la piété des habitants de la Ville-Haute lui éleva un autel, dans l'église St-Etienne (2) sur l'emplacement de l'ancienne chapelle du St-Sacrement.

Près du croisillon méridional, à l'entrée du collatéral, se dresse une grande statue de *St Christophe*, portant l'Enfant-Dieu. Le saint est représenté, selon sa figuration habituelle, au moment où il traverse avec son précieux fardeau un torrent impétueux, en s'appuyant sur un tronc d'arbre. Il paraît qu'autrefois le colosse était placé à l'autre extrémité du collatéral Sud, dans la chapelle des Fonts, tout près du grand portail. « Tous les passants et des visiteurs nombreux venaient [l'y] saluer avec bruit, en apparaissant sur le pas des portes » (3). Cette affluence causait un tel trouble dans l'église, que les chanoines essayèrent, mais en vain, de la modérer. On sait que St Christophe était invoqué contre le fléau de la mort subite : *a subitanea et improvisa morte* (4). La statue du saint que l'on voit aujourd'hui à St-Étienne, comme les représentations ana-

(1) V. sur cette tradition, Bellot-Herment (*Historique*), p. 330 et s., *Pouillé*, II, p. 178. Abbé Goujet, Discours sur le pèlerinage de Notre-Dame du Guet. Bar, 1856. A. Martin, *Le Vieux-Bar*, p. 37, 38, avec une reproduction de la statue.

(2) Le 23 mars 1806, le Conseil de Fabrique autorise la translation de la statue qui a été, dit-il, « réparée par les soins d'un sculpteur et décorée convenablement au culte de la Ste Vierge ». Une nouvelle restauration eut lieu en 1855, vers l'époque où on éleva l'autel actuel en « gothique troubadour ».

(3) *Journal de la comtesse de Broussel*, cité par M. F. de Bacourt : *Les Avrillot et leur épitaphe dans la collégiale St-Pierre de Bar-le-Duc* (*M. S. L. B.* 1907, p. 170, n. 1).

(4) V. L. Germain, *Mélanges historiques sur la Lorraine*, p. 257-259.

logues qui décorent certaines églises du Barrois (1), semble dater de la fin du xvie ou des premières années du xviie siècle. Elle est d'ailleurs dépourvue de tout mérite artistique.

Non loin du St Christophe, la chapelle actuelle de la Congrégation renferme un lot de sculptures de valeurs très inégales, et datant au plus tôt du xvie siècle. A côté d'un *St Pierre* assez expressif, et d'un saint prélat (évêque ou abbé) d'un style très lourd, on remarque deux statues mutilées, qui symbolisent l'une la *Foi*, l'autre la *Prudence* (2). Au fond de la chapelle, au-dessus d'un enfeu, on aperçoit un assez curieux bas-relief, représentant le *Sacrifice d'Abraham*. Il est accosté de deux statues en pierre, qui semblent dater du xvie siècle. L'une figure *St Roch*, en costume de pèlerin; l'autre représente *St Adrien*, également secourable en temps d'épidémie. Le saint est revêtu d'une armure complète et accompagné de ses attributs ordinaires, le lion et l'enclume (3). Ces deux statues ne sont pas sans mérite, en dépit des mutilations qu'elles ont subies, et l'on s'étonne qu'elles ne soient pas restées au musée de Bar, où elles avaient émigré un instant (4).

Dans la *chapelle des Fonts*, on remarque en outre d'une sorte d'autel, décoré d'une guirlande sculptée et surmonté d'une affreuse Vierge en bois, deux curieuses figures en demi-relief. Elles représentent, l'une une femme portant un vase de parfums, l'autre un personnage imberbe, tenant un livre à fermoirs, et qui paraît être l'apôtre St Jean. Ces deux figures, en bois polychromé et dont les épaisses chevelures sont caractéristiques semblent provenir d'un retable ou d'une Mise au tombeau (xvie siècle).

Vitraux. — C'est également dans une fenêtre de la *chapelle*

(1) Ex. à Longeville, près Bar (statue), à Rembercourt-aux-Pots (fresque).

(2) Guilhermy (ms. cité, f° 22) vit à St-Étienne quatre statues de Vertus, à savoir la Force, la Foi, l'Espérance, et une autre aux attributs brisés, qu'il crut être du xvie siècle et en marbre blanc.

(3) Guilhermy (f° 21 v°) avait remarqué cette statue, qui se trouvait jadis dans le transept, et qu'il attribue au xve siècle.

(4) D'après un rapport du conservateur Oudet (20 sept. 1854), qui a fait restaurer les statues, et le registre des entrées du musée (n°s 1168-1169).



des Fonts, que sont assemblés les débris d'anciens vitraux, d'ailleurs d'âges différents, qui méritent d'être signalés ici (1).

Deux petits médaillons en grisaille, de la fin du XVIe siècle, figurent l'un *St Christophe* (2), avec l'Enfant Jésus et l'ermite de la légende à genoux au bord du torrent, l'autre *St Maxe*, abbé, patron de la collégiale du Château. Ce dernier personnage soutient deux églises, dont l'une est apparemment celle de Chinon, et l'autre celle de l'Ile-Barbe, près de Lyon, où le saint abbé est encore en vénération.

Sur deux autres débris de verrière, qui semblent appartenir au XVIIe siècle, on voit l'abréviation connue I.H.S., et un ange en robe jaune, qui porte la couronne d'épines. On a signalé plus haut les restes d'anciennes grisailles, qui existent encore dans la chapelle Ste-Marguerite, ainsi que dans les fenêtres du collatéral Nord.

Mentionnons pour terminer, moins à cause de sa valeur artistique qui est discutable, qu'en raison de la scène historique qui y est figurée, le vitrail du croisillon méridional. Il représente la procession traditionnelle de St-Maxe, au moment où elle sort de l'église St-Étienne.

(1) Sur ces débris, voir Maxe-Werly (*Notes et documents*, p. 114, n. 6) avec une erreur d'interprétation au sujet de St Maxe.

(2) La statue se trouvait primitivement dans cette chapelle.



CONCLUSION

Par les œuvres d'art, qui ornent sa nef et ses chapelles, aussi bien que par son style, l'église St-Étienne appartient à l'intéressante époque de Transition, qui unit le Moyen âge à la Renaissance.

Mais c'est surtout l'art du xv[e] siècle, qui l'a marquée de son empreinte. Il se révèle dans les lignes tourmentées de l'abside et des chapelles, tandis que son génie décoratif s'épanouit librement dans la somptueuse décoration de la façade. On dirait même, que l'âme de cette époque si troublée s'est traduite tout entière, avec ses dévotions familières, ses aspirations douloureuses et ses préoccupations funèbres, dans ces œuvres saisissantes ou naïves qui s'appellent : le St Christophe, le St Adrien et le St Roch, le Calvaire et la Mise au Tombeau, enfin l'inoubliable « Squelette ».

Elle est vraiment contemporaine de Charles d'Orléans et de François Villon, des poètes de la joie qui s'achève en sanglots, cette église, où derrière la gracieuse façade dressée comme un décor de fête, on devine la scène poignante du Calvaire et la silhouette hautaine de la Mort, ici-bas maîtresse de toutes choses.



APPENDICE

I

Charte de Fondation de la Collégiale St-Pierre de Bar.

1315, 31 juillet.

Nous Eddowars, cuens de Bar, faisons cognoissant à tous. Que Nous pour le salut des ames a nos prédécessours, et de la nostre, désirans de l'avancement et de l'acroissement de saincte esglise et de nostre chastel de Bar, volons, consentons et otrions, que channoine séculeir jusques au nombre de cinquante ou de sexante persones, qui reveingnent a seize, soient creiei et fundei perpétuelment en la chapelle Saint Pière en nostre halle de Bar. Et que il puissent par eaulz ou par aultrui acquesteir et approprier a eaulz. Et que on lor puist aumonneir, eschangier et donneir pour les dites channoinies en fiez, en arrier fiez et en aluez, par nostre dite contei, fors que en haulte justice, jusques a seix cens livrées de terre. Desquelz diz seize channoines il i averat un d'iaulz qui serait princiers, chiez de l'esglise. Item un qui serait doiens, curez d'iaulz, et un qui serait prévos, qui averont double provende. Desquelz diz seize channoines, il en i averat ades quatre, qui seront prestre et deveront continuel résidance. Et encor avec iaulz quatre prestres mercennaires, louvez par chapistre. Et li aultre des fundours deveront chaucun an seize sepmainnes d'estage a une houre. Et lor successour vint et une. Et tenrat uns chaucuns d'iaulz tout ce que il i meterat toute sa vie. Et après son descès, il revenrat au commun des channoines, fors que ce qui serait mis a l'acroissance des dignetez et offices demorrat a tousjours aus dignetez et offices. Et demorrat li collations des dites channoinies, a nous et a nos hoirs contes de Bar. Et les quatre premières provendes que nous ou nostre hoir conte de Bar donrons en la dite esglise, quant il seront revenu a seize, seront presbiteraulz et deveront cil qui les averont résidance parsonel. Et volons et consentons, que se il wel-



lent faire et estaublir aultres dignitez et offices entre eaulz, avec les dessus dites, que il le puissent faire. Et pour mieulz ascevir la dite besoingne et plus hasteir, Nous i avons commis et estaubli signour Jaque nostre recevour, chevalier, maistre Aubri de Bar, princier de la dite esglise, et Jaquet Massart, nos clers, pour recevoir, sauveir et convertir on profist des dites dignetez, offices et channoinies, tous les biens que on vourat donneir, metre, aummoneir et convertir en la fundation et l'acroissance des dites channoinies, dignetez et offices. Et pour traitier a ciaulz qui vorront devenir channoine dou dit leu, se mestiers est. En tesmoingnaige des quelz choses, nous avons fait mettre nostre scel en ces présentes lettres, dou consoil nos amez et fiaubles mon signour Ancel de Joinville, signour de Rinel, mon signour Brenique de Ritte, mon signour Phélippe, chastelain de Bar, mon signour Colard Willequant, mon signour Pière de Narcey, mon signour Jehan d'Effincourt, chevaliers, et plusours aultres, clers et lais meus en dévotion et en pitié; les queles furent faites, l'an de grace mil trois cens et quinze, le juedi devant feste Saint Pière engoule aoust.

(Au revers). Lettres de la première fondation des channoinies et prébendes de l'église collégialle Sainct Pierre de Bar.
De l'an mil trois cens quinze.

Original, parchemin. Sceau et contre-sceau en cire verte sur double queue de parchemin. Archives départ. de la Meuse. G. St Pierre, 3.
Copies. Ibid. B. 2970.
Imprimé, dans la ratification de 1318. Calmet, *Hist. de Lorraine* (1re éd.) II, preuves, c. 566.

II

Le pape Eugène IV agrée la supplique, que René Ier d'Anjou lui a présentée au nom du chapitre de Saint-Pierre de Bar, et où celui-ci décrit les désastres subis par cette collégiale.

1438, 30 avril. Ferrare.

Ecclesia collegiata S. Petri de Barro Ducis, Tullen. dioc. tam in edificiis quam in redditibus maxime indigens.

℞. P. Cum ecclesia S. Petri de Barro Ducis, Tullen. dioc. (que collegiata principalis et notabilior totius ducatus Barrensis in loco eminenti et famoso, ac fondatione et patronatu ducis Barren. pro tempore existentis, fore dignoscitur, que etiam ex sui primeva fundatione, in structuris et edificiis venustate floruerat et in fructibus suis opulenter abundabat, in qua quamplures venerabiles reliquie honorifice conservantur)... propter antiquitatum, guerras, mortalitates, incendia et alios sinistros eventus, qui post modum partes illas diutius afflixerunt et in dies affligunt, in tectis, coopertoriis, parietibus, fun-

damentis et aliis suis structuris et edificiis plurimum ruinosa, collapsa et destituta, ac reparationibus indigeat non modicum sumptuosis, ita quod nisi ad restaurationem ipsius ecclesie, licet bases et columpne illius notabiliter reidificari incepte fuerint, de celeri remedio oportune provideatur, edificia ipsius in brevi. ut verisimiliter creditur, corruent; ad cujus tamen restaurationem necnon operis incepti refectionem et reparationem et conservationem (que reparationes ad statum debitum vix pro viginti mill. libr. turon. perduci possent) ejusdem ecclesie facultates, que, causantibus guerris et tribulationibus permissis non mediocriter diminute et attenuate sunt, proprie non suppetunt... [Supplicat Renatus, rex Sicilie, et Andegavi, Barren. et Lotharingie dux, etc., qui ad dictam ecclesiam, cujus progenitores sui fundatores exstiterunt, singularem gerit devotionem, de indulgentiis cum elemosynis]. Concessum de septem annis... C. Ariminen. Datum Ferrarie prid. Kal. Maii, anno VIII.

Archives du Vatican Suppl. Eug. IV, nº 341, fº 251. Publié par le P. H. Denifle, *La Guerre de Cent ans et la désolation des églises... en France* (tome I, p. 366 et s.). A. Picard et fils, éditeurs.

III

Extrait d'un rapport concernant les améliorations à faire dans la Ville-Haute de Bar.

S. d. (Vers 1450).

Pour aucunnement adviser ceulx qui ont et doivent avoir le regart au bien de la chose publique, en espécial de la Halle de Bar, semble a correction des mieulx entendans, que en ensuiant les bonnes intencions des prédécesseurs, qui si grandement y ont labouré, il est de pure nécessité, de entre autres choses avoir regart pour la besongnier sur les poins qui s'ensuis (1).

... Item sur ce que aucuns ont esté d'oppinion, que les rentes de la *confrairie Saint-Sébastien* fussent vendues et que une partie de l'argent des composicions faictes aux habitans de la Halle, par les habitans du petit Louppy et des Maras fust employé en l'aquest des dites rentes, pour aidier au fournissement du gait d'icelle Halle (2), est à noter ce qui s'ensuit. Ces assavoir, que pour le fournissement

(1) L'auteur de cet « avis » serait, d'après une note de ce document, Jean Merlin, qui l'aurait écrit « peu avant son décès ».

(2) D'un autre passage du texte que nous publions, il ressort que les habitants de Louppy-le-Petit (auj. Meuse, Arr. de Bar, cant. de Vaubecourt), obligés de fournir le guet (guait) à la Halle de Bar comme d'autres villages de la prévôté, s'en étaient rachetés moyennant une somme de 300 fr.



de la despence ordinaire qu'il fault chascun an faire pour la dicte confrairie entretenir, tant pour les messes, services, luminaires, comme autres choses nécessaires, fault chacun an environ sèze frans VIII gros. Et pour ainsi demeure seulement, oultre la dicte despence, XX gros et non plus. Or n'est pas chose seure que les dicts confraires se doient continuer en sy grant nombre, mesmement que les plussieurs la paient bien pesemment, et les autres s'en départent pour eulx mettre à celle qui est à Nostre-Dame, et se diminue de jour en jour, pour quoy fault conclaire, que sans lesdictes rentes ne se peult continuer mais du tout abollir, que comme il est vraisemblable que le Roy de Sicile(1) qui est le premier confraire n'en soit pas content.

Item et pour l'espérance que l'on deust prandre des dictes rentes, a desja par l'advis d'aucuns de la dicte Halle esté baillié *au doien et chapistre de Saint Pierre* la somme de *cinquante frans* du premier paiement des dicts de Maras, *qui ont esté emploiés aux ouvraiges de l'esgliese*. Et si y a ancor autres cinquante frans du second payement, qui sont par devers J. Merlin, qui a différé de leur baillié jusque a ce que autrement y soit pourveu et advisé.

Item et pour ce que les dicts del (*sic*) la Halle sont tenus à la dicte confrairie en la somme de *cent frans* autreffoiz emprunstez pour les affaires d'icelle, dont les aucuns sont obligiez par leurs cédules, semble que eulx en acquicter et affin *d'entretenir les ouvraiges du dict Saint Pierre,* auxquelz la dicte somme avoit esté desdiée. Il seroit bon de ancor delivrer *a la dicte fabrique* les cinquante frans dessus dicts avec ceulx desja paiés. Et des premiers deniers qui ce pourront recouvrer par les dicts de la Halle, remectre ensemble les dicts cent frans, pour les convertir en acquests de rentes, pour le dit guait, se bon semble ou autrement en disposer a l'advis des dicts habitans.

Original papier. Arch. de la Meuse, B. 2971.

IV

Délibération du Chapitre de St-Maxe-St-Pierre relative à la « Translation des ossements des princes de Lorraine et de Bar, de l'église du Château en celle du Chapitre ».

1790, 10 juin.

Ce jourdhuy, dix juin mil sept cent-quatre-vingt-dix, Messieurs capitulairement assemblés à l'issue de la grande Messe, un de Messieurs a représenté, qu'étant peut-être au moment de leur suppres-

(1) René d'Anjou.

sion, il étoit du devoir du chapitre, avant de se séparer, de rendre aux princes ses fondateurs, tous les honneurs que la religion, la piété et la reconnoissance exigeoient de lui, dans d'aussi tristes circonstances. Sur quoy, M. de Vassimon a représenté, que depuis longtemps il sollicitoit MM. les commissaires de son Altesse Royalle, Mgr l'archiduc de Toscanne, de se transporter à Bar, pour faire la cérémonie de la translation des cendres des princes et princesses des augustes maisons de Lorraine et de Bar, qui avoient été exhumez dans l'église de St-Etienne, suivant les procès-verbaux des 14, 15 et 16 février 1786, et qui, depuis ce temps, étoient déposés dans le thrésor de l'église; qu'il en avoit même écrit il y a environ un mois à M. Vautrin, trésaurier (*sic*) de la commission, sans en avoir de réponse, quoy que ce dernier aye dit à M. de Bousinguen, chanoine de notre église, qu'il étoit tems (*sic*) de procéder à cette translation. Sur quoy, Messieurs, considérants qu'il étoit très probable que l'Assemblée Nationnale ne tarderoit pas à prononcer sur l'anéantissement des chapitres du royaume, qu'il étoit dangereux que celui de Bar ne fut du nombre, quoique son existence ou sa conservation fut spécialement réservée par le traité de Vienne; considérants d'ailleurs que les lettres patentes du mois de mars 1782 les authorisent à faire cette translation, ainsi que les ordres de son Altesse royale Mgr l'archiduc, qui veut que cette cérémonie se fasse la nuit, sans pompe et au nom du chapitre. Il a été arretté, que cette translation se feroit cette nuit, et que demain il y auroit dans l'église du chapitre un service aussi solennel, que les circonstances le permettoient, et le chapitre a nommé à l'instant, pour assister à la ditte translation comme commissaires, MM. de Vassimon, grand-chantre, de Viardt, de Maillet, chanoines. Fait et arretté en chapitre, les jour et an susdits.

De Poirson, chanoine, secrétaire.

Arch. de la Meuse. G. St-Maxe. St-Pierre, 2, f° 187 (Registre). V. Servais, *Bull. de la Soc. du Musée de Bar*, 1867, p. 33.

V

Procès-verbal de la Reconnaissance des ossements des Princes de la Maison de Lorraine et de Bar.

1810, 29 mai.

Aujourd'hui vingt neuf mai mil huit cens dix, plusieurs membres du Conseil de la Fabrique de St-Etienne de Bar assemblés, scavoir Mrs Charles-Daniel de Longeaux, ancien maître des comptes du Barrois, Charles-Louis de Gérard, receveur de la fabrique, Charles-Juste-Mouzin de Romécourt, juge au tribunal de Bar, Ambroise-Louis-Marie d'Hozier, Monsieur le Curé a dit qu'il avoit eu l'honneur de convoquer le Conseil quelques semaines auparavant et de lui exposer



que les précieuses dépouilles de plusieurs Princes et Princesses de l'ancienne maison des Comtes de Bar et de l'illustre maison de Lorraine se trouvoient déposées dans la chapelle Ste-Marguerite de cette paroisse; que toute la ville savoit que ces Princes et Princesses avoient été inhumés dans l'Eglise collégiale de St-Maxe de Bar, paroisse des Princes, Ville-haute, église située au milieu de l'ancien château, et qui a été détruite pendant la Révolution, quoiqu'elle fût un chef-d'œuvre d'architecture; que le Pouillé du Barrois rédigé par feu M. de Maillet, Doyen des conseillers de la Chambre de Comptes de Bar, fait mention de Marie de Bourgogne, petite-fille du roi St-Louis, épouse d'Édouard premier, comte de Bar, d'Henri IV et d'Yolande de Flandres, comte et comtesse de Bar, inhumés à St-Maxe; en outre d'un squelette en pierre représentant René de Chaalons, prince d'Orange, tué au siège de St-Dizier, et gendre du Duc Antoine, duc de Lorraine et de Bar; que le dit chapitre ayant quitté son église pour se réunir au chapitre de St-Pierre, avoit en Mil sept cent quatre vingt dix transporté les ossements des Princes, par autorisation de l'illustre maison d'Autriche dans un cercueil de plomb, qui avoit été déposé au caveau de l'église St-Pierre, maintenant paroisse St-Etienne, de même que le squelette qui se trouve placé vis-à-vis l'autel de St-Urbain; qu'il avoit en mains l'extrait du procès-verbal de translation consigné dans les registres du dit Chapitre, qui sont dans les archives de la Préfecture du département de la Meuse, dont il a donné lecture et où on lit que M. Louis Denis de Maillet, vicaire de la paroisse et ancien chanoine, avoit été un des commissaires nommés pour cette translation. Mais que pendant les fureurs de la Révolution, des hommes destructeurs et sans respect pour les cendres des morts étoient descendus au caveau, s'étoient emparés du cercueil et avoient laissé sur la terre les ossements, que Mrs Bardot, prêtre desservant de Fains, et Le Febvre, citoyen de Bar, avoient rassemblé de suite dans une espèce de coffre ces ossements et avoient enfoui le dit coffre dans la dite chapelle Ste-Marguerite. Ce que les dits sieurs Bardot et Le Febvre présents ont certifié véritable. En conséquence le dit sieur Curé, ancien chanoine du Chapitre, et témoin d'une partie des faits cy dessus relatés, a ajouté qu'il étoit du devoir de la paroisse de placer plus honorablement les cendres de ces augustes Princes et Princesses; que déjà il avoit fait lui-même une partie des frais nécessaires et avancé le surplus pour la Fabrique; que le monument destiné à cet effet et où il avoit fait graver les armes des Ducs de Lorraine et de Bar étoit prêt; qu'il ne s'agissait plus que de s'assurer de l'exacte vérité des faits allégués. Sur le champ, le coffre a été tiré de terre et transporté à la sacristie en notre présence et en présence de Mrs Bardot et Le Febvre qui l'ont reconnu pour être le même et dans le même état où il étoit quand ils l'avoient enfoui. Ensuite nous l'avons fait ouvrir et y avons trouvé,



comme ces messieurs nous l'avoient annoncé, quatre têtes entières et une cinquième en morceaux, avec des ossements en assez grande quantité et de différentes grandeurs, ce qui nous a prouvé que ce coffre contenoit aussi des restes de plusieurs enfants des Princes de Lorraine, ainsi que le Chapitre l'avoit toujours assuré. Mais ce qui a achevé de nous convaincre que ce précieux dépôt étoit resté dans son entier, comme il existoit du temps du chapitre, et qu'il étoit le même, c'est que nous y avons découvert plusieurs sceaux en cire rouge, sur lesquels étoient imprimées les armes du chapitre, lesquels sceaux tenoient encore à des bandelettes d'étoffe presque pourries. Le tout étant bien constaté, nous avons fait remettre ces ossements dans un cercueil de bois de chêne peint en noir, que nous avons déposé dans un monument couvert d'une table de marbre, entouré de grilles et qui porte le squelette, objet de l'admiration de tous les étrangers. Nous avons enfin dressé le procès-verbal, que nous avons fait transcrire sur nos registres, pour servir de renseignement à la Postérité, et nous avons voté pour le lendemain un service solennel, que Mr le Curé s'est chargé volontiers d'acquitter gratuitement et avons signé, ainsi que Mrs Bardot et Le Febre.

Longeaux — C. Rollet, curé.
J. Champenois. — Mousin de Romécourt. — Bardot desst. de Fains. — Faivre rentier.
Gérard. — d'Hozier.

(D'après le Registre original. On a supprimé quelques singularités orthographiques).

VI

Le Trésor et le Mobilier de la Collégiale en 1790 (1).

I. — **Trésor (Dans la sacristie).**

Une petite châsse de bois fort vieille de plusieurs sortes de reliques.

Le buste de St Maxe dont la tête seulement est en argent [et quelques dorures, le reste en bois doré et argenté, tenant de la main droite une petite crosse d'argent.]

(1) D'après deux inventaires officiels : l'un du 30 décembre 1790, auquel est empruntée la plus grande partie du texte, l'autre du 1er septembre de la même année, qui a fourni certaines indications complémentaires. On a mis celles-ci entre crochets. Ces deux textes se trouvent aux Archives dép. de la Meuse (G. St-Maxe-St-Pierre 27). A noter qu'une partie importante du trésor et même du mobilier provenait de St-Maxe.



Le buste de St Rouin en bois doré.

Une petite statue de la Ste Vierge avec l'enfant Jésus en argent et vermeil(1).

Un reliquaire de Ste Anne, ayant à côté d'elle la Ste Vierge en argent.

L'Image de St Sébastien accompagné de ses bourreaux [tenant des flèches]; cette pièce partie en argent et partie en cuivre.

Un bras de St Sébastien aussi en argent, monté sur bois.

Un reliquaire ancien de la machoire de St Rouin, partie en argent et partie en cuivre.

Un petit reliquaire ancien de St Jean-Baptiste, St Barthélemy et St Christophe, en argent.

Un autre petit reliquaire, même métal, du coude de St Trophime [martyr.]

Un autre petit reliquaire, partie argent d'Allemagne et partie de cuivre.

Un autre petit reliquaire en argent de St Sébastien, [en forme de vaisseau des Saintes-Huiles.]

Un autre, dont le haut d'argent en forme de flèche et le pied de cuivre.

Un autre petit reliquaire de St Genest, en argent et sur pied d'argent.

Un autre reliquaire, pour donner la paix, aussi en argent.

Une niche antique, la plus grande partie en cuivre, le reste en vermeil, portée par quatre petits lions de cuivre(2) et remplie de reliques. Une petite croix dans la dite niche tout en vermeil.

Une autre petite croix ancienne vermeil, avec des reliques, le Christ d'argent et le pied de cuivre.

Une croix portative pour le célébrant aux processions, sans Christ, tout en argent.

Trois croix de procession, avec leurs bâtons garnis d'argent.

Deux bâtons de choristes avec pommes d'argent.

Deux autres pommes sans bâtons.

Six petits chandeliers du maître-autel, partie en argent, le dedans en plomb.

Une petite couronne d'argent pour le buste de St Maxe.

Un sceptre en verre ou cristal, garni en plusieurs endroits en argent.

Un autre sceptre en bois, garni en argent aux deux bouts et au-dessus de la poignée; au même usage que le précédent.

(1) « Cette statue sert pour la procession de l'Assomption ». (Inv. du 1er sept. 1790).

(2) Cette partie du reliquaire existe encore à la Sacristie de St-Étienne. V. ci-dessus, Troisième Partie, chap. II.

Deux baguettes de bois aussi pour les bâtonniers, l'une garnie en argent aux deux bouts et au milieu, et l'autre seulement aux deux bouts.

Une bourse dans laquelle sont quatre-vingt jetons d'argent.

Un buste de (St Etienne) partie en argent (1).

Un ostensoir de vermeil, artistement travaillé, d'un goût ancien.

Deux ciboires, une boîte des Saintes-Huiles, dix calices.

(Dans le Chœur).

La châsse de St Maxe, garnie en dehors de plaques d'argent et de cuivre dorées, enfermée dans une boîte de bois peint(2).

Une autre châsse contenant des reliques de St Rouin. Cette châsse est en bois d'ébène garnie de petites plaques d'argent, ayant aussi son couvercle de bois peint.

Une autre châsse dite des Dix-mille martyrs, fort petite et en bois doré, enfermée dans une autre en bois de marqueterie.

Le buste de St Pierre en bois doré, sur une base ou piédestal aussi en bois, le tout garni de cuivre et de pierreries communes et de quelques feuilles d'argent.

[Le buste de St Rouin en bois doré; sur la tête une mitre d'étoffe fort ancienne.]

II. — Mobilier (Dans la Sacristie).

Un gros aigle en cuivre, qui servait autrefois de pupitre au chœur, avec plusieurs petits ornements en dépendant, de même métal.

Trois pans de tapisserie.

[Une ceinture large, soie blanche, pour le célébrant aux jours solennels] (3).

Vingt-six bras en fer à vis, qui s'attachent aux piliers pour illuminer l'église.

Quatre chandeliers de fer tout unis, de trois à quatre pieds de hauteur.

Un bâton royal et une main de justice en bois doré, et une couronne de fer blanc ou tôle dorée servant sur la bière, aux services des princes fondateurs du chapitre.

Un ancien missel doré sur tranche, la couverture habillée de velours violet et garni de plaques d'argent.

(1) En note : « prêté à la paroisse St-Etienne ».

(2) Ici l'invent. ajoute : « Nous observons que de temps immémorial, les citoyens de cette ville ont eu une grande vénération pour cette relique ; qu'ils invoquent avec confiance ce saint, surtout dans les calamités publiques ».

(3) On omet ici la longue liste des ornements sacerdotaux, qui n'offraient rien d'intéressant.



Un autre ancien livre d'Evangiles, couverture violette relevée en broderie d'argent.

Quatre cahiers notés de l'office du Sacré-Chœur (*sic*) avec l'office de St-Maxe à la fin de deux, notés à la main.

Un grand livre noté des offices du Sacré-Cœur et de St-Maxe.

Un antiphonaire noté incomplet, d'un chant particulier fait pour St-Maxe.

[Trois cahiers d'antiphonaire, faits à la main, couverture en parchemin.]

(Dans l'Église).

Chœur.

[Quatre chandeliers fort pesants à pieds lourds, cuivre rougeâtre.]

Un grand aigle en cuivre servant de pupitre, monté sur un piédestal en marbre [au milieu du chœur (1)].

Les châsses et bustes (2) sont placés au fond du chœur, au dessus d'un petit autel et au-dessous d'un grand crucifix, et accompagné de saints en statues, le tout en forme de Calvaire. Ce monument paraît être en pierre, lié avec l'édifice...

Deux petites crédences en consoles de bois doré, couvertes de leur table en marbre.

Sur le petit autel au fond du chœur, un Christ de bois, deux bras de bois [dorés et peints] renfermant des reliques, et à côté deux statues de saints en pierre et dégradées en partie : le devant de cet autel en bande de tapisserie et de damas sur coton.

Le maitre-autel est en marbre de différentes couleurs, sous un baldaquin en bois doré, soutenu par quatre colonnes de marbre.

Un aigle de bois doré soutenant un pupitre de fer pour chanter l'Evangile (3). Au côté opposé un autre petit pupitre de fer pour l'Epitre.

Deux petits tableaux ronds sous verre, à cadre de bois doré, représentant suivant les inscriptions au bas : René, roy de Sicile et Phelippine, reine de Sicile, duc et duchesse de Lorraine et de Bar, [au bout des stalles, de chaque côté du chœur.]

Deux grands rideaux de toile de coton fort supportés, au-devant de deux grands vitraux du chœur, qui est fermé par une balustrade de fer à hauteur d'appui.

(1) Ici, mention des sièges des choristes et musiciens, sans allusion aux stalles des chanoines; sauf dans l'Inventaire du 1er septembre, où il est dit qu'il y avait des « tablettes de marbre attachées au bout des *stalles* ».

(2) Énumérés dans l'article Trésor.

(3) C'est peut-être l'aigle appartenant aujourd'hui à la collection de M. Leloup à Bar (Reproduit dans W. Konarsky, *Œuvres*, I, 417).



Transept et Chapelles.

Dans la chapelle collatérale du côté de l'Evangile. Sur l'autel un tabernacle et un grand Christ de bois doré. Le rétable est formé d'un tableau représentant la Cène, et le dessus est garni de quatre moyennes statues de saints. Une petite clochette (est) attachée à côté du dit autel et une vieille lampe de cuivre, deux vieux pans de tapisserie. Le devant de l'autel est aussi en tapisserie.

Dans la chapelle de la Résurrection, un petit autel dont le devant est d'un damas sur coton supporté. Le retable est composé de trois petits tableaux peints sur bois et un Jésus ressuscitant en pierre au dessus. Sur cet autel, une petite croix de bois avec son Christ de cuivre.

Derrière la chaire, contre un des vitraux de l'église, un grand tableau représentant St-Maxe [en grand, et au dessous une procession] avec son cadre de bois doré.

Autel collatéral du côté de l'Epitre (1). Le devant du dit autel est d'une étoffe de soie usée. Sur cet autel est un moyen Christ de bois. Au-dessus est un tableau sur toile représentant St Pierre et trois statues en pierre représentant différents saints.

En face de cet autel est un monument en forme de tombeau, composé en partie de marbre noir, et sur lequel sont couchés deux statues de marbre blanc, représentant Henry et Yolande de Flandres, anciens comte et comtesse de Bar. Ces deux statues sont couvertes d'une grille de fer. Au-dessus de ce monument (2) est un squelette à demi-décharné, hauteur d'homme, en pierre fine de Sorcy, et qui fait l'admiration des curieux. Ce squelette est entouré de douze petites statues représentant les Apôtres en marbre blanc, d'environ un pied de hauteur. de deux colonnes de marbre noir et autres ornements. [Nous observons que ce monument existait dans l'église St-Etienne, ci-devant St-Maxe et avant la réunion des deux chapitres de cette ville, en l'église où nous sommes, qui était celle de St-Pierre, et que le squelette dont il s'agit ne faisait point alors partie du tombeau au-dessus duquel il est actuellement placé].

Nef et Chapelles.

Dans une petite chapelle au bas de l'église, où se trouvent des fonts baptismaux, une coquille de pierre garnie d'un bassin de plomb, un petit autel délabré avec un vieux devant de camelot bleu

(1) Nous intervertissons ici l'ordre de l'inventaire, pour maintenir l'unité de la description.

(2) L'Inv. du 1er septembre note ceci : « Dans la chapelle Ste-Marguerite, un squelette de marbre, enfermé dans des planches ».



et trois petites statues de pierre. Cinq échelles tant grandes que petites.

Aux deux portes d'entrée collatérales et à côté d'icelles, deux bénitiers de cuivre attachés aux murs (1). Après les deux premiers piliers, sous l'orgue, deux grandes coquilles en marbre servant de bénitiers.

Dans la chapelle de M. de Stainville, appelée la grande chapelle, plusieurs tombeaux en pierre couverts de statues couchées, aussi en pierre; deux petites colonnes de marbre noir sans bases ni chapiteaux, trois tablettes de marbre noir et plusieurs débris de petites colonnes de même marbre, jetées çà et là. L'autel représentant la naissance de Jésus en statues d'albâtre. Au-dessus est un groupe de différentes statues de pierre, représentant plusieurs saints.

Dans la chapelle dite de la Trinité : un petit autel avec un devant de vieille étoffe de soie. Sur cet autel, une petite croix de bois, dont le Christ est de cuivre, et la statue en pierre de la Ste Vierge (2).

... Dans la chapelle à côté, dite de Ste-Madeleine, un petit autel fort vieux, au-dessus duquel est la statue en pierre de cette sainte avec une petite croix de bois, dont le Christ est de cuivre. L'entrée de cette chapelle est cachée par un vieux pan de tapisserie.

... Dans une vieille chapelle, dite de Ste-Marguerite, à côté du chœur, (nous) avons trouvé six grands chandeliers avec un grand Christ en bois doré et très supporté, trois moyennes statues en pierre, un vieux devant d'autel d'étoffe de soie...

Dans l'église, environ 400 chaises de paille, marquées la plupart de deux clefs en sautoir... sept pans de tapisserie... un grand rideau ou voile ayant au milieu une croix rouge, pour voiler le grand crucifix.

... Un buffet d'orgue dit de huit pieds, avec 4 soufflets et une petite clochette à côté, pour avertir l'organiste. Cet orgue a son positif.

Au clocher, sept cloches de différentes grosseurs. Une mauvaise horloge au-dessous.

VII

Épigraphie de l'ancienne collégiale St-Pierre.

Nota. — Il a paru utile de dresser ici un tableau chronologique des rares inscriptions, provenant de l'ancienne collégiale St-Pierre dont le texte nous a été conservé, soit en original, soit en copie.

(1) L'Inv. du 1er septembre cite encore un bénitier de cuivre à la sacristie, un autre dans la chapelle Ste-Anne et « un grand bassin d'airain servant pour l'eau bénite du Samedi-saint ».

(2) D'après l'Inv. du 1er septembre, celle-ci avait une couronne et un sceptre en argent.



Comme ces inscriptions ont été publiées en général dans le *Bulletin* ou dans les *Mémoires de la Société des Lettres de Bar*, on a cru inutile de les reproduire *in extenso*.

— 1 —

Épitaphe d'Isabelle de la Réaulté († 1492) et de Jean de l'Eglise, son gendre († 1505).

Original. Pierre. Musée de Bar. (V. ci-dessus, p. 281.)

— 2 —

Épitaphe du doyen François Brûlé. († 1513).

Original. Pierre. Eglise St-Etienne. (V. ci-dessus, p. 279.)

— 3 —

Épitaphe de la famille d'Avrillot. (1590-1607).

Copie. Publiée par M. Fourier de Bacourt. (*M. S. L. B.* 1907, p. 171.)

— 4 —

Épitaphe du chanoine Nicolas Lampinet. († 1591).

Copie. Publiée par le même. (*M. S. L. B.* 1900, p. 283.)

— 5 —

Épitaphe de Jean de l'Eglise. († 1610).

Original. Marbre. Eglise St-Etienne. (V. ci-dessus, p. 283.)

— 6 —

Épitaphe de Dominique Dordelu. († 1620).

Copie. Publiée par M. Fourier de Bacourt. (*M. S. L. B.* 1902, p. 237.)

— 7 —

Épitaphe de François Olriot († 1644) et de sa femme Julienne Rollet († 1635).

Copie. Publiée par le même. (*M. S. L. B.* 1900, p. 285.)

— 8 —

Inscription gravée et peinte sur la clôture de l'ancienne chapelle des Stainville « CEST MON ATANTE ». Au-dessus : 1524.

TABLE



TROISIÈME PARTIE

Mobilier et œuvres d'art.





Henri Dannreuther. — 1855-1911.

M. Henri DANNREUTHER

Même quand elle est prématurément tranchée, on peut dire belle et bonne une vie qui s'est écoulée calme, digne, qui a été consacrée à l'œuvre éminente de la direction des âmes et à la bienfaisance, et qu'ont seules distraite les jouissances demandées aux lettres, à l'archéologie et aux arts. Telle a été la vie de M. Henri Dannreuther, pasteur de l'Église réformée de Bar-le-Duc, Secrétaire de notre Société, décédé à Bar, le 3 août 1911, à l'âge de cinquante-six ans. La *Société des Lettres, Sciences et Arts* aurait exprimé par l'organe de son président le profond regret que lui causait cette perte, si les membres de la famille n'eussent formellement tenu à ce que des paroles religieuses fussent seules prononcées sur la tombe. Elle m'a chargé de rappeler par une notice dans le présent volume de nos Mémoires ce que fut l'excellent confrère qui lui a rendu de si grands services et qui mérite de tenir dans son histoire une place distinguée.

M. Dannreuther était né à Colmar en 1855. Il avait fait ses premières études au lycée de cette ville, alors française. Probablement son goût très vif pour les beaux-arts et l'archéologie s'éveilla de bonne heure dans un milieu aussi favorable. Colmar est des plus intéressants par ses anciens monuments, l'église St-Martin, la maison Pfister, le Rathhaus, le Kaufhaus, la maison des Chevaliers de St-Jean, la maison aux Têtes, et



bien d'autres, dont l'examen attentif peut faire passer au touriste cultivé d'excellentes journées. Il possède un musée admirable, auquel on a donné le nom de Schœngauer, le grand peintre né à Colmar même vers 1450 ; dans l'église de l'ancien couvent d'Unterlinden sont exposées, avec une remarquable entente de l'effet, les œuvres de Martin Schœngauer, de son maître Gaspard Isenmann, du terrible et poignant réaliste que fut Mathias Grünewald, ainsi que l'un des chefs-d'œuvre de la sculpture alsacienne, le célèbre autel d'Isenheim. Le jeune Dannreuther dut y faire de fréquentes promenades, surtout pendant les vacances, lorsqu'il recevait la visite de son cousin germain Emile Gallé, destiné à être l'artiste le plus éminent, on peut même dire le fondateur, de l'école de Nancy.

L'annexion le chassa de l'Alsace. Sa famille alla s'établir à Nancy, où il acheva ses études secondaires, avec un succès assez marqué pour que son nom figurât au palmarès du Concours général des lycées et collèges des départements. Par son intelligence et la variété de ses aptitudes, il avait le droit d'aspirer à des carrières enviées. Il se décida pour l'une des plus austères, le sacerdoce. Il ne pouvait songer à la Faculté protestante de Strasbourg, devenue allemande. Il alla commencer sa théologie à Genève, et la continua à Paris, l'année même où la Faculté de théologie protestante fut établie dans la capitale. En même temps, il préparait la licence ès lettres et la passait avec succès en Sorbonne. Un voyage en Allemagne et un séjour à l'Université de Gœttingen complétèrent cette forte culture, dont ceux qui ont un peu vécu dans son intimité apercevaient bien vite la marque, quoiqu'il fût à cet égard le plus réservé des hommes, le plus éloigné de cet étalage auquel se laissent aller parfois trop complaisamment ceux chez qui le savoir ne se tempère pas assez de discrétion et de bon goût.

De retour à Nancy, il y fut pendant un an le suffragant du pasteur Othon Cuvier, qui avait un goût très vif pour les études historiques et qui le communiqua facilement à son jeune confrère. Dès cette époque, et dans ce genre d'études, M. Dannreuther consacra ses loisirs à un double objet, l'histoire du protestantisme français, et l'histoire de la Lorraine. Le

pasteur Cuvier lui légua en mourant une partie de ses livres et de ses manuscrits.

En 1880, le départ de M. Vivien appela M. Dannreuther à la direction de l'Église réformée de Bar-le-Duc. Il y devait rester pendant trente ans, jusqu'à sa mort. Ce qu'il fut comme pasteur, notre confrère M. Bungener l'a dit sur sa tombe, au nom du Conseil presbytéral et de tous les paroissiens. Nous ne pouvons mieux faire que de citer quelques lignes de son discours. « Trente ans durant, il a pris part à la vie de toutes nos familles, consolant, avec quel cœur et avec quel tact! enseignant, conseillant, prenant à chacun de nos foyers, pauvres ou riches, la place, non seulement d'un pasteur fidèle à tous les devoirs de son ministère, mais celle d'un ami vénéré, d'un ami des bons et des mauvais jours. Trente ans durant, il a prêché au milieu de nous l'Évangile du Christ, non pas seulement par la parole, mais par l'exemple. Je ne veux pas oublier qu'il eût souffert, dans sa modestie toute chrétienne, à la pensée que quelque parole de louange serait prononcée sur sa tombe. Mais il me sera bien permis, puisque j'ai parlé d'exemple, de rappeler sa charité. Et je ne parle pas seulement de cette charité qui fait qu'on souffre avec ceux qui souffrent, que celui qui a donne à celui qui n'a pas, mais de cette charité sans laquelle toute intelligence et toute vertu sont vaines, de cette charité qui sans doute hait le mal sous toutes ses formes, mais qui comprend, qui pardonne et qui aime ».

M. Bungener a fait ressortir particulièrement l'une des vertus de ce vrai pasteur évangélique : « Il était, lui, si fidèle à ses convictions, et qui savait les exprimer et les défendre avec tant de force, non pas *tolérant*, c'est un mot qu'il n'aimait pas, mais profondément respectueux des convictions et des opinions d'autrui, pour peu qu'il les sentît sincères. Enfin, il a été un homme de paix, cherchant toujours en toutes choses, sans rien sacrifier de ce qu'il estimait être vrai et juste, ce qui unit plutôt que ce qui divise ».

Le goût de M. Dannreuther pour l'histoire régionale ne pouvait que l'attirer très vite vers notre Société. Il y était entré

comme membre titulaire à la suite du scrutin du 4 mai 1881 ; le 1er juin suivant, M. le président Bonne lui souhaitait la bienvenue. Dès 1884, il figure dans la commission de publication. Il est élu à la vice-présidence en 1889, à la présidence en 1893, et rentre plusieurs fois dans le Bureau comme vice-président. Enfin, à la séance du 6 décembre 1899, il est élu secrétaire quinquennal.

Il devait conserver jusqu'à sa mort ces fonctions qui convenaient si bien au dévouement qu'il avait témoigné envers notre compagnie, à sa grande compétence dans ce qui est l'objet principal de nos travaux, c'est-à-dire l'histoire régionale, à l'élégance de sa plume, particulièrement experte dans la tâche si délicate de la rédaction des procès-verbaux, et aussi à des qualités de son caractère, l'aménité, la courtoisie, la discrétion, le tact, qui faisaient de lui le plus aimable et le plus attirant des secrétaires. Lorsque la Société, en grande partie d'après son initiative, eut décidé de faire paraître un Bulletin mensuel, c'est à lui qu'incomba la tâche de diriger cette publication, qui devint tout de suite intéressante, et qui fut une des causes de notre prospérité toujours plus manifeste.

Comme auteur de communications, M. Dannreuther ne se prodiguait pas. Nombreuses sont les séances où il se bornait à lire celles de confrères absents. Cependant les volumes de nos Mémoires montrent bien qu'il ne se contentait pas toujours du rôle discret de Secrétaire proprement dit, et que les recherches originales ne lui étaient pas du tout étrangères. Son successeur actuel, M. d'Arbois de Jubainville, a bien voulu dresser une Bibliographie de ses travaux historiques de 1878 à 1911, qui fait suite à cette notice. On y voit que s'il a collaboré à divers périodiques, comme le *Bulletin historique et philologique*, le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, les *Annales de l'Est*, la *Lorraine artiste*, l'*Annuaire de la Meuse*, etc., c'est à notre Bulletin mensuel et à nos Mémoires qu'il réservait ses travaux les plus importants. Tels sont particulièrement le *Journal de Gabriel Le Marlorat*, et le *Recueil des armes et blasons des familles nobles actuellement existantes et établies en la ville de Bar et dans l'étendue de son district*,

1771. Sans se faire la moindre illusion sur la valeur philosophique de cette science, M. Dannreuther avait en héraldisme une compétence toute spéciale. Il voyait dans le blason une utile ressource, à certains égards, pour l'étude de l'histoire. Par exemple telle taque aux armes, découverte au fond de la grande cheminée d'une pièce obscure, dans une vieille maison de la Ville-Haute que nous explorions ensemble, nous fixait, grâce au savoir de mon compagnon en matière d'armoiries, savoir que je ne partageais point, sur les anciens propriétaires de ce logis, vénérable, mais très déchu. Il s'était également amusé à étudier les *Ex-libris* et les reliures dites *aux armes*. Je lui montrais un jour une reliure assez belle que je possède du *Rabat-Joye du triomphe monacal*, daté de 1634, à L'Isle, avec des fleurs de lys au dos, et, sur les plats, une double H entourée d'S barrées; quelques heures après, je recevais une note m'apprenant que le volume avait appartenu à Isaac Habert, chanoine théologal de l'Église de Paris au XVII[e] siècle, et que les S barrées, ou *fermesses*, étaient un symbole assez fréquent, adopté en particulier par Catherine de Bourbon, duchesse de Bar.

Il ne s'en était pas tenu à ces minuties. Comme je l'ai dit dans un article nécrologique que je lui consacrai dans un journal nancéien, il portait un intérêt très vif à notre histoire barrisienne, à nos antiquités, à tout ce qui reste de notre passé dans les monuments et dans les archives. Là-dessus il possédait une érudition des plus étendues et des plus sûres. Il n'en faisait point parade. Mais on pouvait y avoir recours en toute sécurité; on était parfois surpris de le voir répondre aux questions les plus diverses avec un savoir précis qui résultait de sérieuses études, mais qui restait modeste, et qui avait horreur du pédantisme. Le Ministère de l'Instruction publique avait assez apprécié ce savoir pour conférer à M. Dannreuther le titre envié de Correspondant.

Notre Secrétaire, à son érudition de lotharingiste, joignait une culture générale d'une rare distinction. Il était bon musicien, amateur délicat des choses de l'art, collectionneur plein

de goût, bibliophile passionné. Il aimait à recueillir les beaux et bons livres, et il goûtait l'innocent plaisir d'y mettre un curieux *Ex-libris* que notre confrère M. Edmond des Robert avait composé pour lui. La devise de cet *Ex-libris* mérite d'être signalée : *Quantum est quod nescimus!* Parole digne d'un philosophe, qui n'est pas infatué du pauvre savoir humain, et qui dit, comme Socrate : « Ce que je sais le mieux, c'est que je ne sais rien », ou, si l'on veut, pas grand'chose.

M. Dannreuther était tout désigné pour tenir comme secrétaire une place importante dans la commission d'inspection et d'achats de la Bibliothèque municipale de Bar-le-Duc. Il s'était particulièrement attaché à cet établissement, lui donnait bien des heures de sa vie, avait dressé pour lui le catalogue des manucrits. Il avait exprimé nettement le désir que sa bibliothèque personnelle allât augmenter le fonds de celle de la ville; sa digne compagne, qui l'a secondé avec tant de dévouement dans son ministère pastoral, s'y est pieusement conformée. Les livres de M. Dannreuther ont pris place dans les nouveaux bâtiments, qui, hélas! ont été inaugurés sans lui, mais où une inscription témoignera du souvenir reconnaissant que lui doivent les travailleurs intellectuels de notre ville.

A partir de 1910, la santé de M. Henri Dannreuther, qu'on avait pu jusque-là croire robuste, parut sérieusement ébranlée. Un mal mystérieux diminuait ses forces et sa vivacité habituelle. Un séjour dans le Midi, au commencement de 1911, n'améliora point son état. Il revint à Bar très fatigué. Malgré les soins affectueux qui lui furent prodigués, il s'affaiblissait chaque jour davantage. Il dut se faire remplacer dans son église par des confrères, et finit par ne plus quitter la maison. Pourtant, dans les visites que je lui faisais, si je constatais l'inévitable mélancolie que donne la prévision d'une fin prochaine, je constatais aussi que son esprit était resté aussi net, aussi curieux, aussi haut que dans le passé. Je ne pouvais plus me livrer avec lui aux bonnes et longues causeries d'autrefois; cependant, après quelques plaintes discrètes et réservées sur sa santé, notre conversation dérivait bien vite vers les objets


Ex libris
H. Dannreuther
quantum est quod nescimus
ecclesiæ
barro
ducis
reform.
ministri

ordinaires de nos entretiens, ou l'histoire régionale, ou les sujets religieux, que nous envisagions l'un et l'autre à des points de vue très différents sans doute, mais avec le même intérêt profond.

Après de longues et cruelles souffrances, il s'est éteint doucement. Lors de la cérémonie funèbre, M. le pasteur Niegaard, de Nancy, au temple, a parlé dignement, dans une allocution émue, du défunt qui avait été son camarade d'études et son ami; sur la tombe, MM. les pasteurs Cuendet et Meillon, ainsi que M. Bungener, représentant du Conseil presbytéral, ont exprimé les profonds regrets qui étaient dans tous les cœurs, et aussi les sentiments religieux des fidèles. Nous y joignons l'adieu à l'ami si distingué, d'un commerce si précieux, au bon barrisien d'adoption, qui n'a pas voulu quitter après la mort la ville qu'il a tant étudiée, tant aimée, et dans le cimetière de laquelle il repose, au milieu de ceux qu'il a conduits lui-même à la dernière demeure.

Alexandre MARTIN.

BIBLIOGRAPHIE

DES

TRAVAUX HISTORIQUES DE M. HENRI DANNREUTHER

1878-1911

Université de France. Faculté de théologie protestante de Paris. ***Du témoignage d'Hégésippe sur l'église chrétienne aux deux premiers siècles***, thèse présentée... pour obtenir le grade de bachelier en théologie..., par M. Dannreuther. — Nancy, Berger-Levrault, 1878. In-8°, 69 p.

Ligier Richier et la Réforme à Saint-Mihiel. — Bar-le-Duc, Contant-Laguerre (1883). In-8°, 23 p.

Extrait des *Mém. de la Soc. des lettres de Bar.*

Pierre Jénin de Jametz et son almanach astronomique pour l'an MDCIX. — Bar-le-Duc, Philipona (1885). In-8°, 15 p.

Extrait des *Mém. de la Soc. des lettres de Bar.*

Notes sur l'église réformée de Nettancourt. — Arcis-sur-Aube, Frémont, 1886. In-8°, 27 p.

Extrait de la *Revue de Champagne et de Brie.*

Une victime du tribunal révolutionnaire (Pierre-Maurice Collinet de la Salle de Chonville). — Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, 1887. In-8°, 4 p.

Extrait des *Mém. de la Soc. des lettres de Bar.*

Le martyr Augustin Marlorat et son frère Martin (1506-1586). — Paris, May et Motteroz, 1891. In-8°, 22 p.

Extrait du *Bull. hist. et litt.* publié par la Soc. de l'hist. du protestantisme français.



Une épitaphe lorraine à Bâle. Ferry de Jaulny † 1587. — Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, 1891. In-8°, 9 p.

Extrait des *Mém. de la Soc. des lettres de Bar.*

Les Marlorat (1506-1642). — Bar-le-Duc, Contant-Laguerre (1891). In-8°, 15 p., portr.

Extrait de l'*Annuaire de la Meuse.*

Journal de Gabriel Le Marlorat (1605-1632). — Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, 1892. In-8°, 275 p.

Extrait des *Mém. de la Soc. des lettres de Bar.*

Le Christ mourant de Ligier Richier. — Nancy, Crépin-Leblond, 1893. In-8°, 4 p., pl.

Extrait de la *Lorraine artiste.*

Un janséniste à Saint-Mihiel en 1650 : le chanoine Bayon de la congrégation de Notre-Sauveur. — Nancy, Berger-Levrault, 1893-1894. 2 fasc. in-8°, 6 et 10 p.

Extrait des *Annales de l'Est*, t. VII et VIII.

Le mathématicien Albert Girard de Saint-Mihiel, 1595-1633. — Bar-le-Duc, Contant-Laguerre (1894). In-8°, 6 p.

Extrait des *Mém. de la Soc. des lettres de Bar.*

Manuscrits de la bibliothèque de Bar-le-Duc. — Paris, Plon, 1894. In-8°, 46 p.

Extrait du *Cat. gén. des mss. des bibl. publ. de France.* T. XXIV.

Jean de Luxembourg (1537-1576), et la Réforme dans le comté de Ligny-en-Barrois. — (Paris), Librairies-imprimeries réunies (1894). In-8°, 15 p., pl.

Extrait du *Bulletin de la Soc. de l'hist. du protestantisme français.*

Le pillage du village de Saint-Jeoire par les Lorrains et les Suédois, 1636. — Bar-le-Duc, Contant-Laguerre (1897). In-8°, 7 p.

Extrait des *Mém. de la Soc. des lettres de Bar.*

Martin Mourot, imprimeur à Longeville-devant-Bar (1501-15..). Sa marque typographique et son enseigne. — Paris, Imprimerie nationale, 1899. In-8°, 4 p.

Extrait du *Bull. histor. et philolog. du comité des travaux hist. et sc.*



Recueil des armes et blasons des familles nobles actuellement existantes et établies en la ville de Bar et dans l'étendue de son district, 1771. — Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, 1901. In-8°, 184 p.

Documents pour servir à l'histoire du Barrois publiés par la *Soc. des lettres de Bar.*

La forêt de Passavant (*Haute-Saône*). *Lettre de Nicolas Pithou au sujet d'une rectification de frontières entre la France et la Lorraine au* XVI*e siècle.* — Paris, Imprimerie nationale, 1901. In-8°, 12 p.

Extrait du *Bull. de géogr. hist. et descr.*

Requête des protestants de Toul au roi de France, 1571. — Paris, May et Motteroz, 1903. In-8°, 3 p.

Extrait du *Bull. de la Soc. de l'hist. du protestantisme français.*

Quelques portraits du musée de Bar-le-Duc. — Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, 1908. In-8°, 15 p., portr.

Extrait des *Mém. de la Soc. des lettres de Bar.*

Collaboration au *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, direction depuis 1900 du *Bulletin mensuel de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.*



LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE

BAR-LE-DUC

(1er avril 1912).



ABRÉVIATIONS ET SIGNES EMPLOYÉS

ORDRE DE LA LÉGION D'HONNEUR :

— ✱, Chevalier.
— O ✱, Officier.
— C ✱, Commandeur.

INSTRUCTION PUBLIQUE :

— A (), Officier d'Académie.
— I P (), Officier de l'Instruction publique.

ORDRE DU MÉRITE AGRICOLE :

— ♣, Chevalier.
— O ♣, Officier.
— C ♣, Commandeur.

ORDRES ÉTRANGERS : ✱ ✱

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE

BAR-LE-DUC

(*1er avril 1912*)

Composition du bureau.

Président.............	M. le général COLARD;
Vice-présidents........	MM. L. GOBLET et L. VINCHON;
Secrétaire.............	M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE;
Secrétaire adjoint......	M. L. BRAYE;
Bibliothécaire.........	M. le lieutenant-colonel BROCARD, O, ✱, I P ✿;
Trésorier.............	M. JOEL ELARDIN, rentier, rue du Tribel, 38.

Commission de publication	M. P. CHEVALIER; M. F. COMTE ✿; M. RETTET.

Membres honoraires.

DESPIQUES, Paul, I P ✿, agrégé d'histoire, proviseur du Lycée de Valenciennes.

LAURENT, Alexandre, C ✿, A ✿, vétérinaire, chef du service sanitaire du département de la Meuse, à Bar-le-Duc.

LESORT, I P ✿, archiviste départemental, à la préfecture de Versailles (Seine-et-Oise).



Membres titulaires.

Les noms précédés d'un astérisque désignent les membres perpétuels (versement unique de 150 francs).

Nom	Date de la réception.
Anthoüard (comte d'), à Vraincourt, par Clermont (Meuse), et à Paris, avenue d'Iéna, 19........	7 mai 1890.
Arbois de Jubainville (Paul d'), A ✿, archiviste départemental, rue Voltaire, à Bar-le-Duc.....	3 août 1905.
Baudot, Jules, rue Exelmans, 52, à Bar-le-Duc..	5 mars 1873.
*Bauffremont (le Prince Duc de), G C ✱, ✱, au château de Brienne (Aube), et à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 87.................	2 juin 1875.
Benoist (baron Albert de), ancien député de la Meuse, à Thonne-les-Prés, et à Paris, 6, rue Léonce-Reynaud..........................	5 mars 1903.
Bernard, Henri, A ✿, lic. ès lettres, avocat, place des Regrets, 6, à Saint-Mihiel...............	2 juill. 1902.
Bister, Alcide, ✱, A ✿, conseiller général de la Meuse, industriel à Revigny.................	5 déc. 1888.
Braye, Lucien, docteur en droit, avoué, rue de la Rochelle, à Bar-le-Duc.....................	2 mai 1906.
Brocard, O ✱, I P ✿, lieutenant-colonel du Génie territorial, correspondant des Académies des Sciences de Lisbonne et de Madrid, correspondant honoraire du ministère de l'Instruction publique, rue des Ducs-de-Bar, 75, à Bar-le-Duc....................................	4 avr. 1894.
Bungener, H., directeur de la Brasserie de la Meuse, à Bar-le-Duc	4 avr. 1894.
Chevalier, Pol, maire de Bar-le-Duc, conseiller général de la Meuse, rue de la Rochelle, à Bar-le-Duc..................................	3 déc. 1902.
Chollet (S. G. Mgr), évêque de Verdun........	7 juin 1911.
Colard (le général), O ✱, rue Dom-Ceillier, à Bar-le-Duc................................	5 juin 1901.
Collin, Charles, ✱, I P ✿, ✿, ingénieur des arts et manufactures, quai Victor-Hugo, 48, à Bar-le-Duc..............................	Fondateur.
Collot, notaire, rue Lapique, à Bar-le-Duc......	3 mai 1905.

	Date de la réception.
COMTE, F., ✠, ingénieur des ponts et chaussées, rue Carnot, à Commercy..................	7 juin 1899.
DANNREUTHER (Mme veuve), quai Victor-Hugo, 3, à Bar-le-Duc..............................	1911.
DEVELLE, Jules, C ✠, G C ✠, sénateur de la Meuse, ancien ministre de l'Agriculture et des Affaires étrangères, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 131, à Paris, et rue du Jard, à Bar-le-Duc....................................	7 déc. 1887.
DOUCET, J., 17, rue Spontini, à Paris...........	3 nov. 1909.
DUBLANCHY, sous-intendant militaire, à Verdun..	2 nov. 1904.
DUBOIS (S. G. Mgr), archevêque de Bourges....	5 févr. 1902.
DUMAST (le baron de), 38, place de la Carrière, à Nancy....................................	7 août 1901.
ELARDIN, Joël, rentier, rue du Tribel, 38, à Bar-le-Duc..................................	3 mars 1909.
FOURIER DE BACOURT (le comte Étienne), rue Cortambert, 56, à Paris.......................	3 déc. 1890.
FREUND-DESCHAMPS, ✠, industriel au Vieux-Jean-d'heurs, maire de Lisle-en-Rigault (Meuse)....	5 mai 1886.
FRISTOT, Lucien, ancien magistrat, rue de la Rochelle, à Bar-le-Duc.......................	4 janv. 1910.
GALLOPAIN, docteur en médecine, directeur de l'asile départemental de Fains, par Bar-le-Duc.	5 avr. 1893.
GIGOUT, ✠, commissaire principal de la marine, à Paris, 8, avenue des Chasseurs, 17e arr........	3 juin 1891.
GILBERT, André, ✠, premier secrétaire d'ambassade, 35, avenue Victor-Hugo, à Paris.......	9 janv. 1891.
GOBLET, L., rue de la Couronne, à Bar-le-Duc...	6 janv. 1904.
GRÉGOIRE (l'abbé Gaston), vicaire à Saint-François-de-Sales, rue Brémontier, à Paris........	6 déc. 1888.
L'HUILLIER, O ✠, lieutenant-colonel en retraite, 5, rue Nève, Bar-le-Duc....................	1er oct. 1902.
MARTIN, Alexandre, I P ✠, ✠, agrégé de l'Université, inspecteur d'Académie honoraire, 3, rue de l'Équerre, à Bar-le-Duc..................	7 mai 1890.
MAXE-WERLY (Mme veuve Léon), rue Madame, 28, à Paris....................................	8 janv. 1902.

	Date de la réception.
MERCERON, Gaston, I P ✪, ingénieur des arts et manufactures, directeur de la Compagnie Meusienne de chemins de fer, rue de la Rochelle, 30 *bis*, à Bar-le-Duc........................	7 mai 1884.
PAILLOT, E., ✱, conseiller à la Cour de cassation, 6, avenue de Ségur, à Paris.................	6 avr. 1910.
PANGE (comte Maurice de), La Maison-Verte, à Saint-Germain-en-Laye....	4 juill. 1883.
PANGE (marquis de), O ✱, 31, rue François Ier, à Paris..	7 mars 1888.
PARISOT, R., docteur ès lettres, professeur à la Faculté des lettres de Nancy, 15, rue Sigisbert-Adam, à Nancy...........................	9 janv. 1901.
PATTIN, président du Conseil d'administration des chemins de fer de la Meuse, boulevard Saint-Germain, 114, à Paris......................	2 sept. 1885.
PIMODAN DE RARÉCOURT DE LA VALLÉE (marquis de), duc romain, maire d'Echênay, au château d'Echênay (Haute-Marne), et rue de l'Université, 98, à Paris..........................	4 juill. 1883.
PIMODAN DE RARÉCOURT DE LA VALLÉE (comte de), duc romain, lieutenant-colonel breveté de cavalerie en retraite, 74, avenue du Bois de Boulogne, Paris, 16e arr.............................	3 déc. 1884.
PLAUCHE-GILLON, J., docteur en droit, avocat, 8, place de la Carrière, à Nancy................	6 oct. 1905.
POULET, Henry, ✱, maître des requêtes au Conseil d'État, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 201, à Paris..	6 avr. 1910.
PRINCE, Amédée, ✱, président de l'Association des commissionnaires-exportateurs, rue de Montpensier, 34, à Paris, et rue du Tribel, à Bar-le-Duc.	4 mars 1896.
RENARD, architecte, ingénieur civil, rue de la Rochelle, 75, à Bar-le-Duc.....................	4 oct. 1893.
RENAULD, Albert, docteur en droit, avoué, rue Lapique, 12, à Bar-le-Duc..................	5 mars 1879.
RETTET, photographe, à Bar-le-Duc............	7 sept. 1910.
SAINT-HILLIER (de), ✱, capitaine commandant au 17e chasseurs, à Lunéville..................	8 nov. 1888.

Date de la réception.

Seillère (le baron Léon), av. de l'Alma, 41, à Paris.................................... 3 janv. 1900.

Slingsby, Henri, A ⚘, lic. en droit, vice-président du Conseil de préfecture de la Meuse, 22, rue de la Rochelle, à Bar-le-Duc.............. 7 févr. 1900.

Vigo, Georges, I P ⚘, bibliothécaire municipal, à Bar-le-Duc.................................. 3 août 1905.

Vinchon, Louis, notaire, rue de la Rochelle, 47, à Bar-le-Duc.................................. 10 janv. 1894.

Weil, Maurice, ✻, commandant, 3, rue Rabelais, à Paris.................................... 6 juin 1888.

Membres correspondants.

Agrapart, R., négociant, 2, rue des Ducs, à Bar-le-Duc.................................... 3 févr. 1909.

Aimond (le chanoine Ch.), docteur ès lettres, professeur à l'école Saint-Louis de Bar-le-Duc.... 7 nov. 1906.

André, Eugène, chef de bureau à la Préfecture, place de l'Étoile, 6 *bis*, à Bar-le-Duc......... 5 mars 1902.

Aubry, Henry, A ⚘, avoué, rue Voltaire, 22, à Bar-le-Duc.................................. 8 janv. 1896.

Bardot, Charles, ingénieur, rue Duranton, 19, à Paris.................................... 3 nov. 1909.

Baudelaire (Mlle), I P ⚘, directrice de l'École primaire supérieure de Bar-le-Duc........... 3 déc. 1907.

Beauguitte, E., A ⚘, sous-préfet de Louviers (Eure).................................... 4 mai 1904.

Beaupré (le comte Jules), A ⚘, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, 18, rue de Serre, à Nancy.................. 4 oct. 1903.

Beauzée-Pinsard, place de l'Hôtel-de-Ville, à Nontron (Dordogne)....................... 8 avr. 1891.

Beugnet (l'abbé), curé de la paroisse Saint-Nicolas, 42, rue des Quatre-Églises, à Nancy...... 1er juill. 1891.

Bigé (l'abbé), curé de Combles, par Bar-le-Duc (Meuse).................................. 3 nov. 1897.

Biguet, instituteur public, à Thonne-le-Thil (Meuse).................................. 2 juin 1897.

Date de la réception.

BLANCHARD, Jules, I P ✪, directeur du cours complémentaire de l'école municipale, à Clermont-en-Argonne.......................... 5 juill. 1899.

BOINETTE, Alfred-Louis-Georges, négociant, 2, rue des Fossés, à Bar-le-Duc.................... 3 mars 1903.

BOSSU, Louis, ✻, I P ✪, O ✪, procureur de la République, 8, rue d'Anjou, à Reims......... 9 janv. 1895.

BOUVET (le baron M. R. de), à Saint-Remy-en-Bouzemont (Marne)........................ 5 sept. 1906.

BOYÉ, Pierre, président de la Société d'archéologie lorraine, 53, rue Hermite, à Nancy........ 3 juin 1908.

BRETON, Victor, receveur-buraliste, à Beauzée.... 4 oct. 1911.

BROUILLON, Louis, à Givry-en-Argonne (Marne). 2 déc. 1908.

BULARD, professeur agrégé d'histoire au lycée de Reims.................................... 6 févr. 1908.

BUSSELOT, Charles, ✻, ancien maire de Bar-le-Duc, 7, rue du Baile, à Bar-le-Duc........... 1er mars 1893.

CABLEY, Gustave, I P ✪, conseiller général, à Houdelaincourt............................ 6 févr. 1907.

CAMONIN (l'abbé), professeur à l'école Saint-Louis, à Bar-le-Duc............................... 7 déc. 1910.

CAPITAIN, O ✻, conseiller général de la Haute-Marne, maître de forges, à Bussey, près Joinville.................................... 2 sept. 1885.

CAVENÉGET, Antoine, sculpteur, rue Joblot, à Bar-le-Duc.................................... 7 avr. 1909.

CHADENET, Léon, à Monthairons, par Dieue (Meuse) et à Paris, 30, avenue de Messine..... 6 févr. 1908.

CHAPELIER (l'abbé), curé doyen de Mirecourt (Vosges).............................. 7 avr. 1886.

CHARAUX, Henri, rue du Camp, à Pont-à-Mousson. 4 déc. 1895.

CHARDIN, ✻, docteur en médecine, rue du Bourg, 48, à Bar-le-Duc.......................... 5 mai 1875.

CHAUSSINAND, Henri, docteur en médecine, directeur de l'asile d'aliénés de Saint-Dizier (Haute-Marne).................................. 4 juill. 1883.

CHAVANNE, Maurice, ✻, major au 12e de chasseurs à cheval, à Saint-Mihiel.................... 2 sept. 1896.

	Date de la réception.
Chenet, G., directeur des tuileries du Claon, par les Islettes (Meuse)........................	3 juill. 1907.
Cheutin, lieutenant au bataillon d'aérostiers, à Versailles..................................	2 févr. 1910.
Chévelle, Casimir, I P ❦, juge de paix, à Vaucouleurs..................................	5 janv. 1886.
Chollet (l'abbé), licencié ès lettres, curé de Saint-Étienne, à Saint-Mihiel................	6 mars 1901.
Chrétien, Marcel, imprimeur, à Bar-le-Duc......	avr. 1912.
Cimochowski, Albert, ✱, I P ❦, vice-président de la Société des gens de lettres, rue de Vaugirard, 98, à Paris.........................	4 avr. 1883.
Clanché (l'abbé), curé de Dieulouard (Meurthe-et-Moselle)................................	6 mai 1903.
Collot, Émile, maire d'Érize-la-Grande, par Chaumont-sur-Aire..........................	1er août 1900.
Collot (Mme veuve Emile), imprimeur-libraire, à Bar-le-Duc, rue Entre-deux-Ponts............	8 nov. 1899.
Cornereau, juge suppléant au tribunal civil, 3, rue Berbisey, à Dijon.......	7 nov. 1906.
Crouet, Mme L., 201, boulevard Saint-Germain, à Paris................................	2 oct 1907.
Daupleix, A ❦, avoué, à Saint-Mihiel..........	5 sept. 1906.
Davillé, Louis, professeur d'histoire au lycée, 35, rue Martelot, à Bar-le-Duc..............	8 nov. 1911.
Dejust, Félix, substitut du procureur de la République, rue Traversière, à Bar-le-Duc..........	5 oct. 1910.
Despocq, Arthur, à Vanault-le-Châtel (Marne)....	7 oct. 1909.
Daval, Jules, I P ❦, ancien greffier du tribunal de commerce, à Saint-Dizier (Haute-Marne)...	3 janv. 1890.
Davignon, Georges, à Vaucouleurs.............	7 août 1910.
Domange (l'abbé), curé de Béthincourt.........	4 mars 1908.
Domangé, J., A ❦, à Pithiviers (Loiret).......	1er mai 1901.
Dommartin, secrétaire de la Société philomathique, rue Chevert, à Verdun......................	5 févr. 1902.
Dubois, Jean, étudiant, 16, rue de la Rochelle, à Bar-le-Duc..............................	1er déc. 1909.

	Date de la réception.
Dumont, F., 2, rue Thier-de-Cornillon, à Bressoux-lez-Liège (Belgique)	6 sept. 1909.
Duval, Louis, numismate, rue des Jardiniers, 50, à Nancy	3 janv. 1877.
Énard (l'abbé), curé-doyen de Gondrecourt	5 mars 1870.
Énard (Dr), A ❦, rue Nève, à Bar-le-Duc	3 mai 1905.
Evrard, A ❦, maire de Varennes-en-Argonne	3 mars 1909.
Fabin, instituteur à Saint-André, par Souilly (Meuse)	5 déc. 1906.
Facdouel, H., avocat, rue de la Rochelle, à Bar-le-Duc	3 mai 1905.
Fenaux, Charles, juge à Épernay (Marne), en résidence à Triaucourt (Meuse)	7 nov. 1898.
Finfe de Saint-Pierremont (le baron Max de), 91, rue de l'Alma, à Tours	2 sept. 1908.
Fistié, Camille, docteur en médecine, rue de la Rochelle, 20, à Bar-le-Duc	8 janv. 1896.
Florange, Jules, numismate, 1, rue du Sud, Clamart (Seine)	1er août 1894.
Forêt, Ch., 30, rue de la Banque, à Bar-le-Duc.	3 nov. 1909.
Forget, conservateur des forêts, à Nancy, 58, faubourg Saint-Jean	4 sept. 1887.
François, Maxime, A ❦, pharmacien, 46, rue Exelmans, à Bar-le-Duc	6 janv. 1904.
François, René, ancien lieutenant aux chasseurs à pied, à Ligny-en-Barrois	3 nov. 1897.
Gehin (Mlle), I P ❦, directrice de l'école normale de Bar-le-Duc	6 janv. 1904.
Gelly, Maurice, docteur en médecine, rue Voltaire, à Bar-le-Duc	3 mai 1910.
Géminel, procureur de la République, à Montmédy.	9 oct. 1910.
Génin, curé de Montplonne, par Stainville	1er juin 1887.
Georges, Charles, curé de Saint-Sauveur, à Verdun	6 juin 1893.
Gérard, pharmacien, rue de la Rochelle	5 janv. 1911.
Germain de Maidy, Léon, I P ❦, membre de l'Académie de Stanislas, secrétaire perpétuel de	

	Date de la réception.
la Société d'archéologie lorraine, rue Héré, 26, à Nancy..................................	6 juin 1897.
GILLANT (le chanoine), curé d'Auzéville, par Clermont-en-Argonne (Meuse)..................	4 août 1884.
GILLANT, curé de Buzy (Meuse)............. .	6 nov. 1907.
GODART, Aimé, ✱, I P ✪, ancien directeur de l'école Monge, rue de l'Orangerie, 8 *bis*, à Versailles..................................	7 oct. 1908.
GODEFROY, Ernest, 56, rue Madame, à Paris, 6e arr.	6 avr. 1910.
GONDRECOURT (le comte de), chef d'escadron, attaché militaire à l'ambassade de France à Rome..................................	5 juin 1907.
GONTIER, Henri, receveur de l'Enregistrement, à La Chapelle-la-Reine (Seine-et-Marne)........	2 oct. 1907.
GRAFTIEAUX, G., instituteur à Verneuil-Petit, par Montmédy..................................	6 déc. 1911.
GRANDVEAU, Auguste, I P ✪, chef de division à la préfecture de la Meuse, 12, rue Bradfer, à Bar-le-Duc..................................	6 déc. 1899.
GRILLET, Gaston, I P ✪, ✤, licencié ès lettres, sous-chef du cabinet du directeur de l'Assistance publique, 19, rue Jean-Vaury, à Paris 14e..................................	6 sept. 1899.
GROFFE, Émile, inspecteur d'assurances, à Audun-le-Roman (Meurthe-et-Moselle)..............	5 nov. 1902.
GROSDIDIER DE MATONS, Marcel, licencié ès lettres, 16, rue Thérèse, à Paris.....................	2 déc. 1908.
GUYOT, Ch., O ✱. I P ✪, ✤, membre de l'Académie de Stanislas, directeur honoraire de l'École nationale des eaux et forêts, rue de Lorraine, 13, à Nancy......................	5 mai 1886.
HARVARD University of Cambridge, U. S. A., par MM. A. Picard et fils, 82, rue Bonaparte, à Paris.	1911.
HAUTOY (Comte du), route de Doullens, 69, à Amiens..................................	2 juill. 1884.
HÉBERT, Charles, chanoine de la Cathédrale, 6, rue Mautroté, à Verdun (Meuse)..............	5 oct. 1892.
HÉBERT, Marcel, ancien directeur de l'école Fénelon, 99, boulevard Arago, à Paris............	5 nov. 1884.

	Date de la réception.
Henrion, Alexandre, I P ✿, ✿, ingénieur-architecte, avenue de la Gare, à Perpignan (Pyrénées-Orientales)........................	7 juill. 1880.
Hérelle, Georges, ✳, 23, rue Vieille-Boucherie, à Bayonne (Basses-Pyrénées)................	5 juill. 1882.
Hilaire, H., agrégé de l'Université, professeur au Lycée de Laon (Aisne)....................	7 juin 1905.
Houzelle, A ✿, instituteur à Montmédy........	5 janv. 1887.
Houzelot (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de Commercy (Meuse)......................	8 nov. 1899.
Huard (l'abbé), directeur au grand séminaire de Verdun..................................	4 déc. 1901.
Hubert, Lucien, à La Monnoyère, Longwy-Haut (Meurthe-et-Moselle).......................	7 juin 1911.
Humbert (l'abbé A.), à Dieue (Meuse) et à Paris, 88, rue du Cherche-Midi....................	8 janv. 1908.
Jacquinot-Boulanger, Charles, C ✳, docteur en droit, ancien procureur de la République, 77, boulevard Saint-Michel, à Paris, 5e arr.......	4 mars 1896.
Jacquot, Albert, ✳, I P ✿, correspondant du Comité des Beaux Arts, rue Gambetta, 19, à Nancy.....................................	1er févr. 1888.
Jodin de Feissolles, propriétaire, à Stenay (Meuse)..................................	1er août 1871.
Joyeux, F. P., directeur de l'Enregistrement, rue du Bourg, à Bar-le-Duc......................	3 juin 1903.
Joyeux, Édouard, ancien contrôleur des contributions directes, à Maxey-sur-Vaise (Meuse).....	5 nov. 1902.
Joyeux, Léon, notaire, à Triaucourt (Meuse).....	2 août 1899.
Krick, Henri, pharmacien, à Bourg-la-Reine....	9 mai 1899.
Lagabbe (de), capitaine d'artillerie, 234, boulevard Raspail, à Paris, 14e arr.................	3 mai 1905.
Laguerre, Georges, avocat, député de Vaucluse, 10, boulevard Magenta, à Paris..............	6 oct. 1909.
Landmann (l'abbé), A ✿, aumônier du Lycée, à Bar-le-Duc..................................	7 août 1872.

	Date de la réception.
LARCHER, Octave, professeur à la Faculté de droit de l'Institut catholique, 212, boulevard Saint-Germain, à Paris	5 avr. 1899.
LÉCHAUDEL, I P ✿, directeur honoraire des écoles, à Bar-le-Duc	6 janv. 1904.
LECOMTE, Charles, ✱, officier du Génie en retraite, rue des Ducs, 37, à Bar-le-Duc	6 avr. 1910.
LÉGER, Gaston, inspecteur des Eaux et Forêts, rue Nève, à Bar-le-Duc	8 janv. 1896.
LEHUREAUX, ancien instituteur, à Haumont, près Samogneux, par Consenvoye (Meuse)	2 déc. 1891.
LEJET (le chanoine), curé-doyen de Varennes (Meuse)	4 avr. 1900.
LELOUP, Gabriel, A ✿, licencié en droit, directeur d'assurances, rue du Bourg, 34, à Bar-le-Duc	8 janv. 1896.
LEMOINE, A ✿, directeur de l'école publique de la ville-haute à Verdun	7 nov. 1883.
LEREBOULLET (l'abbé Fr.), professeur à l'école Saint-Louis, à Bar-le-Duc	3 mai 1905.
L'ESCALE (Eugène de), 53, rue de Clichy, à Paris.	7 janv. 1885.
L'ESCALE (Louis de), 1, rue Duval, à Montmorency (S.-et-O.), et à Villotte-devant-Louppy (Meuse)	7 nov. 1900.
LIGNOT, André, avocat à la Cour d'appel, 35, boulevard Raspail, à Paris, 7e arr	3 mai 1905.
LOMBARD, Alphonse, avoué, rue Notre-Dame, à Bar-le-Duc	6 janv. 1904.
LORRAIN, ancien percepteur, à Tronville-en-Barrois (Meuse)	7 mars 1894.
MADELIN, Émile-Marie-Louis, docteur ès lettres, ancien membre de l'École française de Rome, 123, rue Mozart, à Paris	6 nov. 1895.
MAGINOT, instituteur et bibliothécaire municipal, à Saint-Mihiel	7 déc. 1910.
MAHUET (Comte Antoine de), 38, rue Gambetta, à Nancy	mai 1907.
MALLOUÉ, à Sauvoy, par Mauvages (Meuse)	2 déc. 1908.

	Date de la réception.
MARICHAL, Paul, I P ✿, archiviste aux Archives nationales, auxiliaire de l'Institut, 11, avenue de Paris, à Sceaux (Seine)	6 nov. 1889.
MARTIN, Georges, rue Entre-deux-Ponts, à Bar-le-Duc	6 juill. 1900.
MARTZ, René, président de chambre à la Cour d'appel, conservateur au Musée lorrain, rue des Tiercelins, 30, à Nancy	1er sept. 1909.
MAURE, Marcel, avocat, 3, cours Léopold, à Nancy.	4 avr. 1900.
MENGIN, Henri, ancien bâtonnier des avocats, 49, rue Stanislas, à Nancy	3 févr. 1886.
MEUNIER, docteur en médecine, à Lavoye (Meuse).	1er avr. 1896.
MICAULT, René, ingénieur civil, architecte, rue Nève, 32, à Bar-le-Duc	4 mai 1910.
MIGNIEN, Edmond, I P ✿, notaire, à Nubécourt par Beauzée (Meuse)	7 mars 1888.
MONT (P. de LALLEMAND de), rue Isabey, à Nancy.	1er avr. 1908.
MONTBEL (baron de), inspecteur des forêts, 67, rue de la Ravinelle, à Nancy	3 mars 1909.
MOREAU, docteur en droit, conseiller général, maire de Froidos (Meuse), et 176, boulevard Saint-Germain, Paris, 6e arr.	4 déc. 1895.
MOREAU DE LA MEUSE, Adolphe, 10, rue de la Source, à Nancy	oct. 1903.
MORLAINCOURT (R. de) ✱, A ✿, général adjoint au gouverneur, à Verdun	oct. 1903.
MOUILLERON, peintre-verrier, rue des Ducs-de-Bar, 37, à Bar-le-Duc	8 janv. 1874.
MOURER, A ✿, chef de division à la préfecture, 5, rue du Jard, à Bar-le-Duc	5 août 1908.
MULLER, 101, rue de la Rochelle, à Bar-le-Duc	3 nov. 1909.
NÉGLER, directeur d'usines, à Laneuville-Saint-Joire (Meuse)	3 mai 1905.
NETTANCOURT-VAUBECOURT (le Comte de), ✱, à Thillombois, par Pierrefitte (Meuse) et à Paris, 17, rue Vaneau	6 juin 1897.
NICOLAS, Jules-Paul, curé de Laneuville-sur-Meuse, par Stenay (Meuse)	2 oct. 1895.

	Date de la réception.
PARPAITE, Hippolyte, à Villerupt (Meurthe-et-Moselle)................................	5 mai 1909.
PERDRIZET, Paul, professeur à la Faculté des lettres, 2, avenue de la Garenne, à Nancy.......	5 août 1908.
PERNET, Albert, ✻, I P 🙰, ✻, négociant, ancien maire de Bar-le-Duc, rue Exelmans, 18.......	4 déc. 1895.
PÉROCHE, ✻, directeur des contributions indirectes, en retraite, rue de la Bassée, 7, à Lille........	7 janv. 1874.
PESCHART D'AMBLY, G O ✻, inspecteur général du Génie maritime, en retraite, au château de Saint-Benoît-sur-Vanne (Aube)..................	7 nov. 1900.
PESCHART D'AMBLY, A., ancien officier d'artillerie, 2, rue de la Petite-Armée, à Bourges (Cher)...	6 nov. 1907.
PETIT, A., curé d'Érize-la-Brûlée, par Villotte-devant-Saint-Mihiel........................	5 oct. 1910.
PHASMANN, ✻, conseiller général et maire de Saint-Mihiel......................................	6 janv. 1904.
PHILBERT, A 🙰, professeur de dessin, 25, rue Dom-Ceillier, à Bar-le-Duc..................	5 déc. 1906.
PIERROT, Alfred, ancien maire de Montmédy, 9, rue de Lille, à Béthune (Pas-de-Calais).......	7 avr. 1897.
PINEL, Ch., pharmacien, rue de la Gare, à Bar-le-Duc.....................................	6 janv. 1909.
PIONNIER, Louis, I P 🙰, docteur ès lettres, principal du collège de Wassy (Haute-Marne).....	1er juin 1898.
PLAUCHE-GILLON, Paulin, président honoraire, 30, rue Gengoult, à Toul......................	4 juin 1873.
POINCARÉ, Raymond, C ✻, avocat à la Cour d'appel de Paris, sénateur et conseiller général de la Meuse, président du Conseil des ministres, rue du Commandant-Marchand, 5, à Paris........	5 nov. 1894.
POINCARÉ, Lucien, O ✻, I P 🙰, directeur de l'enseignement secondaire au ministère de l'Instruction publique, à Paris, rue de Rennes, 130.....	5 déc. 1888.
PORCHER, capitaine d'infanterie, 83, rue de Lévis, 17e arr....................................	6 nov. 1907.
PRIANT, instituteur, à Rupt-en-Woëvre, par Sommedieue................................	6 avr. 1904.

	Date de la réception.
PRUDHOMME, O ✿, ancien professeur départemental d'agriculture à Commercy..................	3 mai 1893.
RIDET, horticulteur, ✿, voie Romaine, Bar-le-Duc.	1er déc. 1909.
ROBERT (Edm. des), 14, rue de la Rivière, Malzéville (M.-et-M.)............................	5 nov. 1902.
ROBINEAU, Georges, ✱, chef de cabinet à la Banque de France, à Paris, rue de Tocqueville, 132.	7 févr. 1894.
ROGIE (l'abbé N.-V.), à Marre, par Chattancourt (Meuse)....................................	6 juill. 1909.
ROUSSEAUX, instituteur à Verdun................	1er août 1900.
ROUSSELLE, Lucien, ancien président du Tribunal de commerce, rue de la Rochelle, 118, à Bar-le-Duc....................................	4 déc. 1895.
ROUYER, percepteur, rue de la Gare, à Bar-le-Duc.	7 août 1895.
ROYER, Maurice, architecte départemental, rue de la Rochelle, 57, à Bar-le-Duc................	9 janv. 1907.
ROYER, Edmond, architecte départemental, rue Lapique, 14, à Bar-le-Duc..................	9 janv. 1907.
SAINSÈRE, Olivier, conseiller d'État, 30, rue de Miromesnil, à Paris........................	6 avr. 1910.
SALLERON (Madame Paul), à Beurey, et 13, rue Picot, à Paris (16e arr.)....................	1er oct. 1905.
SCHAUDEL, Louis, A ✿, ✿, receveur principal des Douanes, 43, rue Jeanne-d'Arc, à Nancy......	5 janv. 1887.
SCHIMBERG, Paul-Louis, avocat-avoué, à Vitry-le-François.................................,	5 sept. 1906.
SCHMIT, A., ingénieur aux mines de Lens (Pas-de-Calais)................................	7 juin 1911.
SCHMITT, Alphonse, licencié ès lettres, 20, rue Exelmans, à Bar-le-Duc....................	5 févr. 1907.
SIMONNET, Alphonse, propriétaire à Laneuville-Saint-Joire (Meuse)........................	3 mai 1905.
STECHERT, G.-E., libraire, 76, rue de Rennes, à Paris....................................	7 févr. 1906.
THÉVENIN, Léon, rédacteur aux Archives départementales, 2, rue de l'Hospice, à Bar-le-Duc...	7 juin 1905.
TOUSSAINT, A., 8, rue de l'Indépendance, à Colombes (Seine)............................	4 août 1909.

	Date de la réception.
TOUSSAINT, Oscar, ✻, A ✿, O ♣, conservateur des Eaux et forêts, rue de la Banque, 34, à Bar-le-Duc.	21 déc. 1895.
ULRICH, Raymond, ✻, président du Tribunal de commerce, rue Lapique, à Bar-le-Duc.	9 mai 1894.
ULRY (Mme), rue de Saint-Mihiel, à Bar-le-Duc.	1910.
VARIN-BERNIER, O ✻, I P ✿, banquier, à Bar-le-Duc.	2 nov. 1881.
VIART, A ✿, ancien président du Tribunal de commerce, 18, rue Voltaire, à Bar-le-Duc.	4 mai 1892.
VICHERAT, instituteur, à Silmont (Meuse).	8 janv. 1908.
VINCENT-DUBÉ (Mlle), rue de la Rochelle, 45 *bis*, à Bar-le-Duc.	8 janv. 1908.
VIRLET (Mme), rue Exelmans, 48, à Bar-le-Duc.	5 févr. 1907.
WEISS, I P ✿, docteur en médecine, à Cousances-aux-Forges (Meuse).	10 janv. 1894.
YUNG, Alfred, I P ✿, professeur de musique, rue du Tribel, 44, à Bar-le-Duc.	6 avr. 1870.

Liste supplémentaire.

(Membres reçus du 1er mars au 1er avril 1912.)

GILLOT (Dr A.), rue Voltaire, à Bar-le-Duc.	6 mars 1912.
KIFFER, capitaine au 94e d'infanterie, 24, rue Nève, à Bar-le-Duc.	6 mars 1912.
SERRIÈRE (Dr Pol), à Foug (Meurthe-et-Moselle).	6 mars 1912.

SOCIÉTÉS SAVANTES ET ÉTABLISSEMENTS

EN CORRESPONDANCE

avec la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.

A. — Le Ministère de l'Instruction publique.

1 à 5. Cinq exemplaires.

Exécution de la circ. min. du 31 janv. 1884 aux termes de laquelle les sociétés savantes devront envoyer au Ministère cinq exemplaires de toutes leurs publications. Ces documents sont destinés à la Bibliothèque des Sociétés savantes, et aux commissions de publication du Comité des travaux historiques et scientifiques.

B. — Sociétés savantes françaises.

6. Société académique de Laon (**Aisne**).
7. Société académique de Saint-Quentin (**Aisne**).
8. Sociétés d'études ardennaises, à Sedan (**Ardennes**).
9. Société académique de Troyes (**Aube**).
10. Académie d'Aix-en-Provence (**Bouches-du-Rhône**).
11. Académie de Caen (**Calvados**).
12. Société des Archives historiques de la Saintonge, à Saintes (**Charente-Inférieure**).
13. Société des Antiquaires du Centre, à Bourges (**Cher**).
14. Société archéologique de Constantine (**Constantine**).
15. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon (**Côte-d'Or**).
16. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon (**Doubs**).
17. Société d'émulation de Montbéliard (**Doubs**).
18. Académie du Gard, à Nîmes (**Gard**).



19. Société d'Agriculture, Commerce et Industrie du Gard, à Nîmes (**Gard**).
20. Société linéenne de Bordeaux (**Gironde**).
21. Société archéologique de Béziers (**Hérault**).
22. Académie des Sciences et Lettres de Montpellier (**Hérault**).
23. Société d'Etudes des sciences naturelles de Béziers (**Hérault**).
24. Société académique de Béziers (**Hérault**).
25. Académie Delphinale, à Grenoble (**Isère**).
26. Société de statistique de l'Isère, à Grenoble (**Isère**).
27. Société académique de Nantes (**Loire-Inférieure**).
28. Société archéologique de Nantes (**Loire-Inférieure**).
29. Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France, à Nantes (**Loire-Inférieure**).
30. Société littéraire, scientifique et artistique du Lot, à Agen (**Lot-et-Garonne**).
31. Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers (**Maine-et-Loire**).
32. Académie de Reims (**Marne**).
33. Société industrielle de Reims (**Marne**).
34. Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts, à Châlons (**Marne**).
35. Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François (**Marne**).
36. Société historique et archéologique de Langres (**Haute-Marne**).
37. Société des Lettres, Sciences et Arts de Saint-Dizier (**Haute-Marne**).
38. Société d'Histoire naturelle de Chaumont (**Haute-Marne**).
39. Académie de Stanislas, à Nancy (**Meurthe-et-Moselle**).
40. Société d'Archéologie lorraine, à Nancy (**Meurthe-et-Moselle**).
41. Société de Géographie de l'Est, rue des Tiercelins, 24, à Nancy (**Meurthe-et-Moselle**).
42. Société lorraine de Photographie, à Nancy (rue Gilbert, 15) (**Meurthe-et-Moselle**).
43. Bulletin des Sociétés Artistiques de l'Est (M. Lalance, rédacteur, 21, rue Eug.-Ferry), à Nancy (**Meurthe-et-Moselle**).
44. Annales de l'Est, à Nancy (**Meurthe-et-Moselle**).
45. Le Pays lorrain, à Nancy (**Meurthe-et-Moselle**).
46. Société philomathique de Verdun (**Meuse**).
47. Société des Amateurs naturalistes et archéologues, à Montmédy (**Meuse**).
48. Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts, à Lille (**Nord**).
49. Société d'Emulation de Cambrai (**Nord**).
50. Bulletin de l'Université de Lille (**Nord**).
51. Commission historique du Nord, à Lille (**Nord**).
52. Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts de l'Oise, à Beauvais (**Oise**).



53. Société archéologique de Beauvais (**Oise**).
54. Comité archéologique de Senlis (**Oise**).
55. Société académique de Boulogne-sur-Mer (**Pas-de-Calais**).
56. Société scientifique, agricole et littéraire, à Perpignan (**Pyrénées-Orientales**).
57. Société belfortaine d'émulation, à Belfort (**Haut-Rhin**).
58. Académie de Lyon (**Rhône**).
59. Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de Vesoul (**Haute-Saône**).
60. Société d'Histoire naturelle de Mâcon (**Saône-et-Loire**).
61. Société des Antiquaires de France, au Louvre, à Paris, 1er arr. (**Seine**).
62. Société française de Numismatique et d'Archéologie, 58, rue de l'Université, à Paris, 7e arr. (**Seine**).
63. Société historique et archéologique du Gâtinais, 38, rue Gay-Lussac, 5e arr., Paris (**Seine**).
64. Notes d'Art et d'Archéologie, Revue de la Société de Saint-Jean (M. Georges Ballot, 13, rue de l'Abbaye), Paris, 6e arr. (**Seine**).
65. *Spelunca*, Bulletin et Mémoires de la Société de Spéléologie, à Paris (**Seine**).
66. Les Marches de l'Est, 84, rue de Vaugirard, 6e arr. Paris (**Seine**).
67. Société des Sciences morales et des Lettres, à Versailles (**Seine-et-Oise**).
68. Société académique d'Amiens (**Somme**).
69. Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens (**Somme**).
70. Société académique du Var, à Toulon (**Var**).
71. Société littéraire et scientifique d'Apt (**Vaucluse**).
72. Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (**Vienne**).
73. Société d'Emulation des Vosges, à Epinal (**Vosges**).
74. Société philomathique vosgienne, à Saint-Dié (**Vosges**).
75. Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre (**Yonne**).
76. Société archéologique de Sens (**Yonne**).

C. — Sociétés savantes étrangères.

77. Trierisches Archiv, à Trèves (**Allemagne**).
78. Académie de Metz (**Alsace-Lorraine**).
79. Société d'Archéologie lorraine de Metz (**Alsace-Lorraine**).
80. Section historique et littéraire du Club vosgien, à la Bibliothèque de l'Université, à Strasbourg (**Alsace-Lorraine**).
81. Museum d'Histoire naturelle, 1, Burgring, à Vienne (**Autriche**).
82. Académie royale des Sciences, à Munich (**Bavière**).
83. Académie royale d'archéologie de Belgique (M. F. Donnet, 53, rue du Transvaal), à Anvers (**Belgique**).



84. Institut archéologique du Luxembourg, à Arlon (**Belgique**).
85. *Revue bénédictine*, à Maredsous, province de Namur (**Belgique**).
86. *Revue Mabillon*. Abbaye de Ligugé, à Chevretogne, Leignon (**Belgique**).
87. Institut égyptien, au Caire (**Égypte**).
88. Smithsonian Institution, à Washington, U. S. A. (**États-Unis**).
89. Université de Californie, à San-Francisco, U. S. A. (**États-Unis**).
90. American Museum of Natural History; Central Park, 77th Street, à New-York, U. S. A. (**États-Unis**).
91. Academy of Natural Sciences of Philadelphie, U. S. A. (**États-Unis**).
92. Académie des Sciences de Saint-Louis, U. S. A. (**États-Unis**).
93. Institut royal grand-ducal de Luxembourg (**Luxembourg**).
94. *Ons Hemecht*, Association historique et littéraire luxembourgeoise (**Luxembourg**).
95. Société d'archéologie de Saint-Pétersbourg (**Russie**).
96. Société impériale archéologique de Russie, à Moscou (**Russie**).
97. Société impériale des Naturalistes, à Moscou (**Russie**).
98. Université d'Upsala (Institut géologique de l') (**Suède**).

D. — Bibliothèques françaises.

99. Bibliothèque nationale, à Paris.
100. Bibliothèque de la ville de Bar-le-Duc.
101. Bibliothèque de la ville de Saint-Mihiel.
102. Bibliothèque de la ville de Verdun-sur-Meuse.
103. Bibliothèque des Archives départementales de la Meuse, à Bar-le-Duc.
104. Bibliothèque des Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, à Nancy.
105. Bibliothèque des Archives départementales de la Marne, à Châlons.
106. Bibliothèque des Archives départementales des Vosges, à Épinal.
107. Bibliothèque pédagogique des instituteurs du canton de Bar-le-Duc.
108. Bibliothèque de l'Université de Paris, à la Sorbonne.
109. Bibliothèque du Musée Guimet, place d'Iéna, à Paris.



BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 04351 7013